



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

LV^e Année

Tome II N^o 5 - Novembre 1980

Publication mensuelle

SOMMAIRE :

- 3 **L'essoufflement de l'économie belge dans la décennie passée (troisième partie).**
- 148 **Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale - Résultats du mois d'octobre 1980.**
- 1 **Statistiques.**
- 163 **Législation économique.**
- 169 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

L'ESSOUFFLEMENT DE L'ECONOMIE BELGE DANS LA DECENNIE PASSEE

TROISIEME PARTIE

**Les influences respectives des exportations et des importations sur la détérioration
de la balance commerciale de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**

SOMMAIRE

	Page
III.1. L'ECART RELATIF DE L'U.E.B.L. EN MATIERE D'EXPORTATIONS DE MARCHANDISES	5
III.1.1. L'écart global en exportations par rapport à l'O.C.D.E.	5
III.1.2. L'évolution en prix et en volume des exportations	6
III.1.3. Les exportations par grands groupes de produits	9
III.1.3.1. <i>Les écarts en valeur par grands groupes de produits</i>	<i>9</i>
III.1.3.2. <i>L'évolution en prix et en volume des exportations de produits manu- facturés</i>	<i>11</i>
III.1.4. Explications possibles de l'écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. dans la crois- sance des exportations	12
III.1.4.1. <i>La structure des exportations</i>	<i>13</i>
III.1.4.2. <i>Les parts de marché</i>	<i>14</i>
III.1.5. Les grandes lignes d'une méthodologie pour la quantification des effets de structure et de parts de marché en matière d'exportations	15
III.1.5.1. <i>Le schéma de base</i>	<i>15</i>
III.1.5.2. <i>L'effet de parts de marché</i>	<i>17</i>
III.1.5.3. <i>L'effet de structure</i>	<i>19</i>
III.1.5.31. L'effet global de structure	19
III.1.5.32. L'effet de structure sectoriel et géographique	21
III.1.6. Les résultats chiffrés de l'effet de la structure de départ et de l'effet de parts de marché sur les exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L.	29
III.1.6.1. <i>Rappel des principes et remarques liminaires</i>	<i>29</i>
III.1.6.2. <i>Synthèse des résultats</i>	<i>31</i>
III.1.6.3. <i>L'effet de la structure de base des exportations</i>	<i>32</i>
III.1.6.31. L'effet global de la structure	32
III.1.6.32. L'effet de la structure sectorielle	35
III.1.6.33. L'effet de la structure géographique	44
III.1.6.34. L'effet combiné de la structure de base	49
III.1.6.341. L'effet de structure combiné vu sous l'angle sectoriel	51
III.1.6.342. L'effet de structure combiné vu sous l'angle géographique	56

	Page
III.1.6.4. <i>L'effet des parts de marché</i>	58
III.1.6.41. Rappel des principes et remarques liminaires	58
III.1.6.42. L'effet global de parts de marché	59
III.1.6.43. L'effet de parts de marché vu sous l'angle sectoriel	60
III.1.6.44. L'effet de parts de marché vu sous l'angle géographique	66
III.1.6.5. <i>Pertes et gains totaux, tous effets réunis, par rapport à l'O.C.D.E. : approches sectorielle et géographique</i>	70
III.1.6.51. Pertes et gains totaux, tous effets réunis, vus sous l'angle sectoriel	70
III.1.6.52. Pertes et gains totaux, tous effets réunis, vus sous l'angle géographique	75
III.1.7. <u>Conclusions de l'analyse des exportations</u>	78
III.2. L'ECART RELATIF DE L'U.E.B.L. EN MATIERE D'IMPORTATIONS DE MARCHANDISES	90
III.2.1. L'écart global en importations par rapport à l'O.C.D.E.	90
III.2.2. L'évolution en prix et en volume des importations	91
III.2.3. Les importations par grands groupes de produits	94
III.2.3.1. <i>Les écarts en valeur par grands groupes de produits</i>	94
III.2.3.2. <i>L'évolution en prix et en volume des importations de produits manufacturés</i>	96
III.2.4. Les écarts en importations d'après les grandes provenances géographiques	97
III.2.5. Explications possibles de l'écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. dans la croissance en volume des importations	99
III.2.5.1. <i>La structure des importations</i>	100
III.2.5.11. Les déterminants de la structure des importations	100
III.2.5.12. Les structures d'importation comparées de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E.	102
III.2.5.2. <i>La compétitivité</i>	106
III.2.5.3. <i>La croissance de la demande finale</i>	108
III.2.6. Les grandes lignes d'une méthodologie pour la quantification des trois effets partiels en matière de volume des importations	108
III.2.6.1. <i>Le schéma de base</i>	108
III.2.6.2. <i>L'effet d'internationalisation</i>	108
III.2.6.3. <i>L'effet de structure</i>	110
III.2.6.4. <i>L'effet de croissance de la demande</i>	111
III.2.6.5. <i>Récapitulation</i>	112
III.2.7. Les résultats chiffrés des trois effets en matière de volume des importations de l'U.E.B.L.	112
III.2.7.1. <i>Remarque liminaire</i>	112
III.2.7.2. <i>L'effet d'internationalisation</i>	114
III.2.7.3. <i>L'effet de structure</i>	116
III.2.7.4. <i>L'effet de croissance de la demande</i>	120
III.2.8. <u>Conclusions de l'analyse des importations</u>	123
III.3. <u>CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU COMMERCE EXTERIEUR</u>	127
Annexes	137

**LES INFLUENCES RESPECTIVES
DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS
SUR LA DETERIORATION DE LA BALANCE COMMERCIALE
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Dans la perspective relative qu'on a adoptée dans la deuxième partie de cette étude, et qui consiste à mesurer la performance de l'U.E.B.L. à l'aune de celle de l'O.C.D.E., choisie comme terme de comparaison, il faut à présent examiner si la détérioration constatée pour le solde du commerce extérieur proprement dit ⁽¹⁾ est due aux exportations, aux importations, ou aux deux à la fois. On commencera par les exportations, qu'on traitera dans le chapitre III.1.; les importations seront analysées au chapitre III.2.; enfin le chapitre III.3. proposera une brève synthèse.

III.1. L'ECART RELATIF DE L'U.E.B.L. EN MATIERE D'EXPORTATIONS DE MARCHANDISES.

III.1.1. L'écart global en exportations par rapport à l'O.C.D.E.

Selon les données de la balance des paiements, qu'on trouve au tableau XI, les exportations de marchandises par l'U.E.B.L. sont passées d'une moyenne de 582 milliards de francs en 1970-1973 à 1.089,6 milliards en 1977 et à 1.165,2 milliards en 1978 [colonne (a)]; l'accroissement s'est donc chiffré à 87,2 p.c. et à 100,2 p.c. respectivement [colonne (b)].

Pour l'ensemble de l'O.C.D.E. ⁽²⁾, les taux de croissance correspondants ⁽³⁾ ont atteint 98,6 p.c. en 1977 et 108,5 p.c. en 1978 [colonne (c)]. Si son évolution

⁽¹⁾ C'est-à-dire les opérations sur marchandises, y compris le travail à façon, mais non les opérations d'arbitrage; ce sont donc ces opérations qui seront visées chaque fois qu'il sera question d'exportations ou d'importations, sans autre précision.

⁽²⁾ Dans ce chapitre, le terme de comparaison est constitué par les exportations des 24 pays membres de l'O.C.D.E., y compris la Belgique et le Luxembourg, mais déduction faite des exportations de ces pays vers l'U.E.B.L. Rappelons que dans la deuxième partie, traitant des soldes, le terme de comparaison était formé des 22 pays de l'O.C.D.E., autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg; il ne comprenait donc pas les exportations de l'U.E.B.L., mais bien celles des autres pays de l'O.C.D.E. vers l'Union. Cette divergence, dont les raisons sont d'ordre conceptuel — l'U.E.B.L. n'exporte pas vers elle-même, et on n'eût donc pas pu calculer un écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. pour les exportations vers l'U.E.B.L. —, n'affecte le terme de comparaison qu'à concurrence de la différence entre les importations de l'U.E.B.L. en provenance de l'O.C.D.E. et les exportations totales de l'U.E.B.L.

⁽³⁾ Pour le calcul de ces taux d'accroissement, la valeur des exportations de l'O.C.D.E. a, bien entendu, été convertie en francs belges.

Tableau XI.

**Evolution de la valeur des exportations de marchandises
par l'U.E.B.L. et par l'O.C.D.E. ¹**

Sources : Colonne (a) : balance des paiements de l'U.E.B.L., établie par la Banque Nationale de Belgique sur base des transactions, mais abstraction faite des opérations réglées par compensation, qui ne sont connues qu'à partir de 1977.

Colonne (c) : « Balances des paiements des pays de l'O.C.D.E. », O.C.D.E., Paris.

Calculs : Banque Nationale de Belgique.

	Exportations effectives de l'U.E.B.L.		Exportations effectives de l'O.C.D.E. ²	Exportations hypothétiques de l'U.E.B.L.	Gain (+) ou perte (-) en exportations de l'U.E.B.L. (e) = (a) - (d)
	(en milliards de francs)	(en indices 1970-1973 = 100)		(en milliards de francs)	
	(a)	(b)		(c)	
Moyenne 1970-1973	582,0	100,0	100,0	582,0	—
1974	976,2	167,7	163,1	949,2	+ 27,0
1975	901,7	154,9	163,3	950,7	- 49,0
1976	1.048,8	180,2	189,9	1.105,0	- 56,2
1977	1.089,6	187,2	198,6	1.156,0	- 66,4
1978	1.165,2	200,2	208,5	1.213,8	- 48,6

¹ Y compris les exportations de l'U.E.B.L., mais à l'exclusion des exportations de l'O.C.D.E. vers l'U.E.B.L.

² Calculées en convertissant en francs belges les exportations de chaque pays membre exprimées en dollars.

N.B. Dans ce tableau, comme dans les suivants, certains totaux ou soldes peuvent, en raison de forçages, ne pas correspondre exactement à la somme ou à la différence de leurs composantes.

avait suivi celle de cette « norme », l'U.E.B.L. aurait exporté pour 1.156 milliards en 1977 et 1.213,8 milliards en 1978 [colonne (d)]. Le « manquant » [colonne (e)] se chiffre donc à 66,4 milliards en 1977; en 1978, il s'est quelque peu réduit, mais n'en reste pas moins considérable : - 48,6 milliards, ou - 4 p.c. de la performance que l'Union eût réalisée si ses exportations avaient augmenté au même rythme que celles de l'O.C.D.E.

III.1.2. L'évolution en prix et en volume des exportations.

Le tableau XII indique, pour l'U.E.B.L. et pour l'O.C.D.E., l'évolution des prix à l'exportation et celle des volumes exportés.

Exprimés en francs belges, les prix à l'exportation de l'U.E.B.L. ont, depuis 1974, dépassé dans une mesure presque constamment croissante ceux de l'ensemble de l'O.C.D.E. En 1977, l'indice de l'U.E.B.L., exprimé dans la base 1970-1973 [colonne (a)], avait atteint 150,4 contre 138,7 pour l'indice de l'O.C.D.E. [colonne (b)]; en 1978, il atteignait 150,6 contre 136,1. Cette hausse plus forte des prix des exportations belgo-luxembourgeoises s'explique en partie par des effets de structure, c'est-à-dire de composition des paniers d'exportations. En effet, les exportations de l'Union comprennent une proportion plus élevée

de produits manufacturés et le renchérissement de ceux-ci a été plus important que celui des autres produits, excepté l'énergie. Mais il est vrai aussi que les prix à l'exportation de l'U.E.B.L. pour les produits manufacturés et énergétiques ont augmenté plus, toujours en monnaie commune, que ceux des mêmes produits exportés par l'O.C.D.E.

Tableau XII.

**Evolution des prix et des volumes des exportations de marchandises
par l'U.E.B.L. et par l'O.C.D.E. ¹**

Sources : Institut National de Statistique, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Banque Nationale de Belgique.

	Prix des exportations exprimés en francs belges		Différence entre les indices des prix des exportations de l'U.E.B.L. et des pays de l'O.C.D.E.	Volume des exportations		Différence entre les indices des volumes des exportations de l'U.E.B.L. et des pays de l'O.C.D.E.
	de l'U.E.B.L.	des pays de l'O.C.D.E.		de l'U.E.B.L.	des pays de l'O.C.D.E.	
	(indices 1970-1973 = 100)			(indices 1970-1973 = 100)		
	(a)	(b)		(d)	(e)	
Moyenne 1970-1973 ...	100,0	100,0	—	100,0	100,0	—
1974	133,4	129,4	4,0	125,7	126,0	— 0,3
1975	138,7	135,7	3,0	111,7	120,3	— 8,6
1976	147,0	142,8	4,2	122,6	133,0	— 10,4
1977	150,4	138,7	11,7	124,4	143,2	— 18,8
1978	150,6	136,1	14,5	132,9	153,2	— 20,3

¹ Y compris l'U.E.B.L., mais à l'exclusion des exportations vers l'U.E.B.L.

En volume, la disparité entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. a évolué en sens opposé à celle qu'on a observée en matière de prix : le taux d'accroissement des volumes a été dans une mesure constamment croissante moins élevé pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E., si bien que le volume des exportations de l'Union [colonne (d)] n'atteignait, en 1977, que l'indice 124,4 contre 143,2 pour l'O.C.D.E. [colonne (e)] et, en 1978, l'indice 132,9 contre 153,2 pour l'O.C.D.E.

Ces disparités d'évolution en prix et en volumes peuvent être exprimées en écarts en milliards de francs par rapport à la « norme ».

Au tableau XIII, l'écart total en milliards des exportations de l'U.E.B.L. par rapport à la « norme » [— 48,6 milliards en 1978, cf. colonne (e) du tableau XI] a été ventilé entre les trois effets dont il a été question à la section II.3.2. de la deuxième partie de cette étude, à savoir l'effet « exclusif » ou « pur » en prix — c'est-à-dire l'effet de la hausse des prix sur les exportations de la période de base —, l'effet « pur » en volume — soit les exportations de la période de base multipliées par le taux d'accroissement des volumes — et l'effet commun ou d'interaction — reflétant que la hausse des prix joue non

seulement sur les exportations de la période de base, mais aussi sur l'accroissement du volume de celles-ci intervenu depuis lors.

Tableau XIII.

Exportations de marchandises par l'U.E.B.L. : Ventilation en trois effets des gains (+) ou pertes (-) par rapport à l'O.C.D.E. ¹
(en milliards de francs)

Sources et mode de calcul :

Colonne (a) : voir tableau XI, colonne (e).

Colonne (b) : 582 milliards [montant moyen des exportations de marchandises par l'U.E.B.L. en 1970-1978, voir colonne (a) du tableau XI], multipliés par la colonne (c) du tableau XII, (différence entre les indices des prix des exportations de l'U.E.B.L. et des pays de l'O.C.D.E.) divisés par 100.

Colonne (c) : 582 milliards, multipliés par colonne (f) du tableau XII, (différence entre les indices des volumes des exportations de l'U.E.B.L. et des pays de l'O.C.D.E.) divisés par 100.

	Gain (+) ou perte (-) en valeur par rapport à l'O.C.D.E. (a)	Expliqué par un		
		effet pur des prix (b)	effet pur des volumes (c)	effet d'interaction entre l'évolution des prix à l'exportation et des volumes exportés (d) = (a) - (b) - (c)
1974	+ 27,0	23,3	- 1,7	+ 5,4
1975	- 49,0	17,5	- 50,1	- 16,4
1976	- 56,2	24,4	- 60,5	- 20,1
1977	- 66,4	68,1	-109,4	- 25,1
1978	- 48,6	84,4	-118,1	- 14,9

¹ Les gains (+) ou les pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait les exportations hypothétiques des exportations effectives de l'U.E.B.L.; les exportations hypothétiques sont celles que l'U.E.B.L. aurait réalisées si, à partir de la période de base 1970-1978, leur valeur avait augmenté au même rythme que celle de l'ensemble des pays membres de l'O.C.D.E. (y compris l'U.E.B.L., mais déduction faite des exportations vers l'U.E.B.L.).

L'effet pur des prix a engendré, depuis la période de base, des « gains » d'exportations, qui ont été en s'amplifiant jusqu'en 1978. Cependant, à partir de 1975, le montant de ces gains a été plus que compensé par celui des pertes imputables aux deux autres effets. L'incidence négative des volumes dépassait d'ailleurs, à elle seule, l'effet favorable exercé par les prix. Ainsi, en 1977, le gain réalisé par rapport à la norme grâce à l'effet pur des prix [colonne (b)] se chiffrait à 68,1 milliards, mais il était très inférieur à la perte de - 109,4 milliards imputable à l'effet pur des volumes [colonne (c)], perte qui était encore renforcée par une influence négative de - 25,1 milliards due à l'effet d'interaction [colonne (d)]. En 1978, les pertes en volume (- 118,1 milliards) et par l'effet d'interaction (- 14,9 milliards) dépassaient toujours largement le gain enregistré en effet pur des prix (+ 84,4 milliards) (¹).

(¹) Si on procédait, pour 1978, à une répartition proportionnelle de l'effet d'interaction entre les deux effets purs, on devrait augmenter de 52,2 milliards l'effet pur (négatif) en volume (qui passerait ainsi à - 170,3 milliards) et de 37,3 milliards l'effet pur (positif) en prix (qui serait ainsi porté à + 121,7 milliards).

III.1.3. Les exportations par grands groupes de produits.

III.1.3.1. *Les écarts en valeur par grands groupes de produits*

Au départ des statistiques douanières ⁽¹⁾, il a été possible de calculer par grands groupes de produits l'écart exprimé en milliards entre les exportations effectives de l'U.E.B.L. et ses exportations « hypothétiques ». Les subdivisions présentées au tableau XIV sont identiques à celles examinées à la section II.3.3.1, consacrée aux soldes de la balance commerciale. Il a donc, ici aussi, été fait une distinction entre quatre grandes catégories de produits, correspondant au regroupement de certaines sections (rubriques à un chiffre) de la Classification Type pour le Commerce International (C.T.C.I.) révisée. On se rappellera que la première catégorie groupe les matières brutes et les produits agricoles, alimentaires, boissons et tabac (sections 0 - 1 - 2 et 4 de la C.T.C.I.), la seconde les produits énergétiques (section 3 de la C.T.C.I.), la troisième l'essentiel des produits manufacturés (sections 5 à 8 de la C.T.C.I.) et la quatrième, les produits non classés par catégorie (section 9 de la C.T.C.I.).

Pour chacune de ces catégories, on a procédé au calcul des gains et pertes, par différence entre les exportations effectives de l'U.E.B.L. et les exportations hypothétiques que l'Union aurait réalisées si, pour la catégorie de biens considérée, l'évolution des exportations avait été parallèle à celle de l'O.C.D.E.

Tant pour les matières brutes et produits agricoles, alimentaires, boissons et tabac, que pour les produits énergétiques et les produits non classés par catégorie, l'U.E.B.L. a — sous réserve d'une exception, d'ampleur limitée, en 1974, pour les deux premières de ces trois catégories — constamment enregistré des gains par rapport au modèle O.C.D.E. [voir colonnes (c), (f) et (l) du tableau XIV].

En ce qui concerne les produits énergétiques, le comportement satisfaisant des exportations de l'U.E.B.L. s'explique notamment par l'augmentation rapide des exportations, par l'Union, de produits pétroliers raffinés; pour les produits non classés par catégorie, le dynamisme des exportations de matériel et de munitions de guerre par l'U.E.B.L. constitue sans doute le principal facteur d'explication.

En revanche, s'agissant des produits manufacturés, les exportations effectives de l'U.E.B.L. ont été constamment très inférieures à ses exportations hypothétiques. L'écart négatif est passé de - 24,7 milliards en 1974 à - 130,5 milliards en 1977 et à - 112,2 milliards en 1978 [col. (i) du tableau XIV]. Si on regroupe les produits manufacturés et les produits non classés par catégories — ces derniers étant, comme on l'a dit (voir II.3.3.1.), également constitués en bonne partie de produits de certaines industries manufacturières —,

⁽¹⁾ Tout comme dans la deuxième partie de l'étude, la ventilation par catégorie exige qu'on passe des statistiques de balance des paiements, dont on s'est servi jusqu'à présent dans cette troisième partie, aux statistiques douanières. On se souviendra qu'il y a, d'une source à l'autre, des différences notables dans les montants des flux d'exportations de marchandises.

Tableau XIV.

Exportations de marchandises de l'U.E.B.L., par grandes catégories de produits ¹Gains (+) ou pertes (-) par rapport à l'O.C.D.E. ²

(en milliards de francs)

Sources : U.E.B.L. : « Annuaire Statistique », Institut National de Statistique.
Autres pays de l'O.C.D.E. : « Statistique du commerce extérieur », O.C.D.E., Paris.
Calculs : Banque Nationale de Belgique.

	Matières premières, produits agricoles et alimentaires, boissons, tabac (0 + 1 + 2 + 4)			Produits énergétiques (3)			Produits manufacturés (5 à 8)			Produits non classés par catégories (9)		
	Exportations effectives	Exportations hypothétiques	Gain (+) ou perte (-)	Exportations effectives	Exportations hypothétiques	Gain (+) ou perte (-)	Exportations effectives	Exportations hypothétiques	Gain (+) ou perte (-)	Exportations effectives	Exportations hypothétiques	Gain (+) ou perte (-)
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(f) = (d) - (e)	(g)	(h)	(i) = (g) - (h)	(j)	(k)	(l) = (j) - (k)
Moyenne 1970-1973	89,6	89,6	—	19,7	19,7	—	572,9	572,9	—	13,1	13,1	—
1974	134,5	140,3	- 5,8	36,7	45,9	- 9,2	899,3	924,0	- 24,7	29,4	19,7	+ 9,7
1975	136,8	134,3	+ 2,5	51,1	47,9	+ 3,2	836,3	936,7	-100,4	32,7	22,5	+ 10,2
1976	158,7	153,6	+ 5,1	60,6	54,4	+ 6,2	1.004,0	1.097,9	- 93,9	43,1	23,9	+ 19,2
1977	167,2	155,0	+ 12,2	73,2	57,4	+ 15,8	1.036,1	1.166,6	-130,5	68,2	28,5	+ 39,7
1978	175,6	162,8	+ 12,8	61,3	55,7	+ 5,6	1.120,3	1.232,5	-112,2	53,1	31,5	+ 21,6

¹ Selon la Classification Type pour le Commerce International (révisée). Les numéros entre parenthèses figurant après les catégories renvoient aux sections de cette classification.

² Les gains (+) ou les pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait les exportations hypothétiques des exportations effectives de l'U.E.B.L.; les exportations hypothétiques sont celles que l'U.E.B.L. aurait réalisées si, à partir de la période de base 1970-1973, leur valeur avait augmenté au même rythme que celles de l'ensemble des pays membres de l'O.C.D.E. (y compris l'U.E.B.L., mais déduction faite des exportations vers l'U.E.B.L.).

on obtient des écarts négatifs de - 90,8 milliards en 1977 et - 90,6 milliards en 1978. Même lorsqu'on utilise cette notion élargie des produits manufacturés, il apparaît que ceux-ci sont seuls responsables, depuis 1975, du retard global encouru par l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. en matière d'exportations, soit, d'après les données de la balance des paiements - 66,4 milliards en 1977 et - 48,6 milliards en 1978 [cf. colonne (e) du tableau XI] et, d'après les statistiques douanières, - 62,8 milliards en 1977 et - 72,2 milliards en 1978 ⁽¹⁾.

III.1.3.2. L'évolution en prix et en volume des exportations de produits manufacturés

Comme il avait été fait pour les exportations globales, on a recherché, pour les produits manufacturés, les évolutions comparées en prix et en volumes de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. (tableau XV), de manière à pouvoir ventiler les écarts constatés par rapport au modèle entre l'effet pur en prix, l'effet pur en volumes et l'effet d'interaction (tableau XVI).

Tableau XV.

Evolution des prix et des volumes des exportations de produits manufacturés ¹ de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. ²

Sources : Institut National de Statistique, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Banque Nationale de Belgique.

	Prix des exportations exprimés en francs belges		Différence entre les indices des prix des exportations de l'U.E.B.L. et des pays de l'O.C.D.E. (e) = (a) - (b)	Volume des exportations		Différence entre les indices des volumes des exportations de l'U.E.B.L. et des pays de l'O.C.D.E. (f) = (d) - (e)
	de l'U.E.B.L.	des pays de l'O.C.D.E.		de l'U.E.B.L.	des pays de l'O.C.D.E.	
	indices 1970-1973 = 100			indices 1970-1973 = 100		
	(a)	(b)		(d)	(e)	
Moyenne 1970-1973 ...	100	100	—	100	100	—
1974	129,6	124,1	5,5	121,1	130,0	- 8,8
1975	133,9	132,3	1,6	109,0	123,6	- 14,5
1976	141,0	139,7	1,3	124,3	137,2	- 12,9
1977	143,9	141,5	2,3	125,7	143,9	- 18,2
1978	146,5	141,6	4,9	133,5	151,9	- 18,4

¹ Sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International (révisée).

² Y compris l'U.E.B.L., mais à l'exclusion des exportations vers l'U.E.B.L.

Cette ventilation donne des résultats similaires à ceux qu'on avait calculés pour les exportations totales : l'U.E.B.L. a réalisé, pendant toute la période, des gains en termes d'effet prix pur [colonne (b) du tableau XVI], mais ces gains ont été plus que compensés par des pertes dues à l'effet pur en volumes

⁽¹⁾ Soit le total des colonnes (a) + (d) + (g) + (j) du tableau XIV moins le total des colonnes (b) + (e) + (h) + (k).

Tableau XVI.

Exportations de produits manufacturés ¹ par l'U.E.B.L.
Ventilation en trois effets des gains (+) ou pertes (-) par rapport à l'O.C.D.E.
(en milliards de francs)

Sources : Exportations : — U.E.B.L. : « Annuaire statistique », Institut National de Statistique.
 — Autres pays de l'O.C.D.E. : « Statistiques du Commerce Extérieur », O.C.D.E., Paris.
 Indices de prix : I.N.S., O.C.D.E.
 Calculs : Banque Nationale de Belgique.

Mode de calcul :

Colonne (a) : voir colonne (i) du tableau XIV.

Colonne (b) : montant des exportations de l'U.E.B.L., en moyenne en 1970-1973 [572,9 milliards, cf. colonne (g) du tableau XIV], multiplié par la différence entre l'indice des prix à l'exportation de l'U.E.B.L. et l'indice correspondant des pays de l'O.C.D.E., [colonne (c) du tableau XV] $\times \frac{1}{100}$.

Colonne (c) : montant des exportations de l'U.E.B.L. en moyenne en 1970-1973 (572,9 milliards), multiplié par la différence entre l'indice des volumes exportés de l'U.E.B.L. et l'indice correspondant des pays de l'O.C.D.E. [colonne (f) du tableau XV] $\times \frac{1}{100}$.

	Gain (+) ou perte (-) en valeur par rapport à l'O.C.D.E.	Expliqué par un		
		effet pur des prix (b)	effet pur des volumes (c)	effet d'interaction entre l'évolution des prix à l'exportation et des volumes exportés (d) = (a) - (b) - (c)
1974	- 24,7	+ 31,3	- 50,5	- 5,5
1975	- 100,4	+ 8,9	- 83,2	- 26,1
1976	- 93,9	+ 7,7	- 74,0	- 27,6
1977	- 130,5	+ 13,4	- 104,1	- 39,8
1978	- 112,2	+ 27,9	- 105,5	- 34,6

¹ Produits repris aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International (C.T.C.I.).

[colonne (c)], supérieures aux gains en prix et encore renforcées par des effets d'interaction négatifs [colonne (d)]. En 1977, il y avait un gain de 13,4 milliards en prix mais des pertes de 104,1 en volume et de 39,8 par l'interaction; en 1978 : 27,9 milliards de gains en prix mais 140,1 milliards de pertes, en volume (- 105,5) et par l'interaction (- 34,6).

Puisqu'il est apparu que seuls les produits manufacturés sont à l'origine de l'insuffisance relative des exportations de l'U.E.B.L., il faut poursuivre les recherches dans cette direction.

III.1.4. Explications possibles de l'écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. dans la croissance des exportations.

On pourrait se contenter de conclure à un affaiblissement de la puissance concurrentielle des producteurs belgo-luxembourgeois.

Mais cette explication n'est qu'un truisme.

Il faut donc aller plus loin dans la recherche. C'est ce qui a été fait ci-après.

On a examiné si la *structure* des exportations de l'U.E.B.L. au cours de la période de base ne constituait pas, dès le départ, un handicap pour l'évolution

ultérieure de ses ventes, par rapport à celles de l'O.C.D.E. Cette notion de structure est complexe, on le montrera ci-après.

Les effets de ce facteur ayant été isolés, il restait à cerner les effets d'un ensemble d'autres causes qui déterminent l'évolution des exportations; on les appellera effets de « *parts de marché* ». Ces causes, dont l'action combinée peut être favorable ou adverse à l'expansion relative des ventes d'un pays, sont nombreuses. On peut citer, notamment, les prix de vente relatifs, l'efficacité de la pénétration commerciale, l'organisation des services d'après-vente pour les équipements industriels et ménagers, l'importance et le coût des crédits commerciaux, la durée et le respect des délais de livraison, l'étendue de l'assortiment, les qualités particulières d'un produit déterminé; il faut mentionner aussi un élément important qui est celui de la rentabilité, pour l'entreprise, de son activité d'exportateur. On montrera plus loin que ce dernier facteur a joué dans le cas de l'U.E.B.L. Le plus souvent forcées de pratiquer les prix de leurs concurrents, les entreprises belgo-luxembourgeoises ont enregistré, par ailleurs, une évolution particulière de leurs coûts. Dans la mesure où ceux-ci se sont élevés plus vite que ceux de leurs concurrents, écrasant davantage la rentabilité des producteurs belgo-luxembourgeois, ceux-ci ont pu être amenés à réduire leur offre, voire à abandonner la compétition, soit qu'ils aient disparu, soit qu'ils aient changé d'activités, cessant d'être exportateurs : des exportations n'ont plus lieu. La part du marché prise par les exportateurs nationaux sur les marchés mondiaux se réduit, comme elle se réduit si les exportateurs nationaux se révèlent inférieurs à leurs concurrents en matière de pénétration commerciale, de qualité de produit, de service après vente, ou de n'importe quel autre élément qui concourt à déterminer les préférences d'un acheteur étranger.

C'est la résultante globale de cet ensemble complexe de facteurs qui influence la compétitivité et, par conséquent, l'évolution des « *parts de marché* ».

Il y a donc deux types d'effets qu'on distinguera. On précisera d'abord les principes de leur quantification. Ensuite, à l'intention de ceux que cela intéresse, on exposera la démarche méthodologique suivie, puis on présentera les résultats de la recherche.

III.1.4.1. *La structure des exportations*

S'agissant d'exportations de produits manufacturés, la structure est donnée par la ventilation du total entre tous les produits et toutes les destinations géographiques; elle indique donc la part, le « poids » de chacun de ces éléments dans le total des exportations.

Si les taux d'accroissement réalisés pour les différents produits et/ou destinations géographiques, pendant une période d'observation déterminée, ne sont pas tous identiquement les mêmes, il s'ensuivra, au terme de l'évolution, que par le jeu des pondérations structurelles différentes dans l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E., le taux d'accroissement moyen, et donc le total, ne sera pas le même pour celle-ci et celle-là. Cet écart se produirait même dans l'hypothèse où, pour chacun des

produits et marchés géographiques pris individuellement, l'U.E.B.L. conservait exactement sa part de marché — c'est-à-dire que ses exportations de ce produit ou vers cette destination évoluaient exactement comme celles de l'O.C.D.E.

Il va de soi qu'en matière d'exportations de produits manufacturés, les structures de départ — en 1970-1973 — de l'U.E.B.L. n'étaient pas exactement les mêmes que celles de l'O.C.D.E. Deux exemples frappants peuvent être cités. Le premier : pendant la période 1970-1973, les produits des industries du fer et de l'acier ⁽¹⁾ représentaient 19,1 p.c. des exportations totales de produits manufacturés de l'U.E.B.L. contre 8 p.c. pour l'O.C.D.E. Le second : 24 p.c. des exportations des industries manufacturières de l'Union s'effectuaient vers la République Fédérale d'Allemagne, alors que ce pays n'absorbait que 9,6 p.c. des exportations totales de l'O.C.D.E. Il est donc certain que des « effets de structure » se sont produits, suivant que la demande mondiale pour certains produits de l'O.C.D.E. — par exemple l'acier — ou la demande émanant de certains pays — par exemple la République Fédérale d'Allemagne — s'est développée plus (ou moins) que proportionnellement à la demande mondiale globale en direction des pays de l'O.C.D.E.

III.1.4.2. *Les parts de marché*

Si un pays accroît sa compétitivité, autrement dit si, à structure donnée, il se comporte mieux dans la compétition que ses concurrents, il accroîtra davantage qu'eux ses exportations; on verra donc une augmentation de sa part dans le total des exportations, sa « part de marché ».

C'est donc à travers le symptôme qu'on vérifiera la présence de la cause. On dira que la compétitivité de l'U.E.B.L. s'est améliorée si l'Union a accru ses exportations plus que l'O.C.D.E. — autrement dit a gagné des parts de marché — et, au contraire, que la compétitivité de l'U.E.B.L. s'est détériorée s'il apparaît que ses parts de marché ont diminué.

On retiendra que, tel qu'on l'a défini, le facteur « parts de marché » comprend tous les effets autres que celui qui est dû aux différences qui existaient, pendant la période de base, entre les structures de départ des exportations de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. Il est clair que les structures sont en constante évolution; l'influence de ces modifications de structure en cours de période, quelle qu'en soit l'origine — « automatique » ou volontariste ⁽²⁾ — est incluse ici dans l'effet de « parts de marché ».

*
**

⁽¹⁾ Définis comme la division 67 de la Classification Type pour le Commerce International (C.T.C.I.) révisée.

⁽²⁾ Le fait que, pour les différents produits et destinations géographiques, les taux d'accroissement des exportations d'un pays ne sont pas tous les mêmes, a automatiquement pour conséquence de changer la « pondération » des différentes composantes, donc la structure de ses ventes. Ces modifications peuvent être dues à l'évolution de la demande étrangère, et donc « subies »; elles peuvent résulter aussi de décisions spontanées d'investir (rationalisation, extension, innovation) ou de désinvestir.

La section qui suit est consacrée à l'exposé des procédés méthodologiques qui ont été utilisés pour mesurer l'incidence des deux facteurs précités, la structure et les parts de marché; le lecteur qu'intéressent les seuls résultats pourra s'abstenir de prendre connaissance de la méthodologie et en venir immédiatement à la section III.1.6.

III.1.5. Les grandes lignes d'une méthodologie pour la quantification des effets de structure et de parts de marché en matière d'exportations.

La description de la méthodologie est donnée en forme algébrique dans l'annexe 1. Beaucoup de lecteurs n'étant pas familiarisés avec cette forme d'expression, on s'est efforcé ci-après de leur rendre néanmoins la méthodologie accessible par une formulation ne faisant appel qu'à des connaissances mathématiques tout à fait générales.

III.1.5.1. Le schéma de base

Pour faciliter l'exposé de la méthodologie utilisée — la matière est particulièrement aride — on a choisi de présenter un exemple imaginaire et simplifié à l'extrême. Il fait l'objet du tableau XVII.

On n'y distingue que deux entités exportatrices — le pays B et la zone O, utilisée comme terme de comparaison. B et O exportent chacun deux produits — le produit 1 et le produit 2 — vers deux destinations — le pays X et le pays Y. Il y a donc, pour chaque entité exportatrice, quatre « couples » produit/pays, à savoir : P₁X, P₁Y, P₂X, P₂Y.

Trois séries de données chiffrées sont indiquées, à titre exemplatif : les exportations de la période de base (niveau B1 et O1), les coefficients de croissance des exportations pendant la période d'observation (niveau B2 et O2) et les exportations de l'année terminale (niveau B3 et O3), qui sont la résultante des deux données précédentes (B1 × B2 et O1 × O2). C'est évidemment en vue de bien faire ressortir les effets recherchés qu'on a choisi de doter B d'une structure et d'une évolution qui sont nettement moins équilibrées que celles de O.

Les exportations totales du pays B sont passées de 200 pendant la période de base (niveau B1) à 400 lors de l'année terminale (niveau B3); elles ont donc été multipliées par 2. De son côté, la zone O a multiplié pendant ce temps ses exportations totales par 2,5 en les portant de 2.000 (niveau O1) à 5.000 (niveau O3).

Si le pays B avait réalisé la même croissance de ses exportations totales, celles-ci seraient passées à $200 \times 2,5 = 500$. Par rapport au terme de comparaison, les exportations du pays B ont donc encouru un retard de $400 - 500 = -100$.

Ce retard peut être dû soit à l'influence du facteur « évolution des parts de marché », soit à celle du facteur « structure ». La méthodologie doit être telle qu'un effet soit exclusif de l'autre et qu'en additionnant les deux, on retrouve l'écart total de 100 à expliquer.

Pour « isoler » l'influence propre de chacun des deux facteurs, il faut raisonner, l'une et l'autre fois, « toutes autres choses étant égales », c'est-à-dire en maintenant « neutre » le facteur « autre » que celui qui est considéré. Dans le cas présent, « neutre » n'est pas synonyme de « inchangé ». En effet, puisqu'en l'occurrence il s'agit de mesurer des écarts par rapports à un terme de comparaison, qui est lui-même en évolution, un facteur sera neutre si on fait en sorte qu'il ne puisse être à l'origine de différences d'évolution entre les exportations du pays B et celles de la zone O. On verra dans les paragraphes suivants comment on s'y est pris pour réaliser cette condition; on commencera par la méthodologie de l'effet de parts de marché, la plus simple des deux.

Tableau XVII.

Schéma méthodologique pour le calcul des effets à l'exportation

PAYS B				ZONE O			
B1 Structure de départ des exportations : montant des exportations, moyenne 1970-1973				O1 Structure de départ des exportations : montant des exportations, moyenne 1970-1973			
	Destination Pays X	Destination Pays Y	Structure par produit		Destination Pays X	Destination Pays Y	Structure par produit
Produit 1	60	20	80	Produit 1	500	500	1.000
Produit 2	15	105	120	Produit 2	500	500	1.000
Structure par pays	75	125	200	Structure par pays	1.000	1.000	2.000
B2 Coefficients de croissance des exportations pendant la période d'observation				O2 Coefficients de croissance des exportations pendant la période d'observation			
	Destination Pays X	Destination Pays Y			Destination Pays X	Destination Pays Y	
Produit 1	x 1,5	x 4,1		Produit 1	x 3,0	x 2,6	
Produit 2	x 4,0	x 1,6		Produit 2	x 2,6	x 1,8	
B3 Valeur des exportations dans l'année terminale (B2 × B1)				O3 Valeur des exportations dans l'année terminale (O2 × O1)			
	Destination Pays X	Destination Pays Y	Total des produits		Destination Pays X	Destination Pays Y	Total des produits
Produit 1	90	82	172	Produit 1	1.500	1.300	2.800
Produit 2	60	168	228	Produit 2	1.300	900	2.200
Total des pays	150	250	400	Total des pays	2.800	2.200	5.000

III.1.5.2. L'effet de parts de marché

Lorsqu'on recherche l'effet de parts de marché, il faut éliminer entièrement l'influence des différences de structure.

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué (au III.1.4.2.), les « parts de marché » sont déterminées par les taux de croissance comparés des exportations : qui réussit à développer ses exportations plus que les autres, accroît sa part de marché, et vice versa. L'effet de « parts de marché » doit donc résulter d'une comparaison entre la croissance des exportations qu'auraient réalisées le pays B et la zone O, dans l'hypothèse où les exportations de ces deux entités auraient eu la même structure de départ, mais des rythmes de croissance différents.

On va donc se servir d'une seule structure, celle du pays B (niveau B1, au tableau XVII à la période de départ).

On va reconstituer l'évolution que les exportations du pays B auraient accusée, compte tenu de leur structure, si elles avaient réalisé, pour chacun des quatre « couples », le même progrès que celles de la zone O. En comparant les données ainsi obtenues aux données effectives pour le pays B, on mesurera, par différence, le gain ou la perte que les exportations de ce pays B ont enregistré par l'effet total des changements dans les « parts de marché ».

Les colonnes (a), (b) et (c) du tableau XVII A reprennent simplement les chiffres introduits à titre d'exemple au tableau XVII. Il en est de même de la colonne (d). Celle-ci contient les valeurs effectives des exportations du pays B dans l'année terminale. Mais la colonne (e) recense, au contraire, des données calculées : il s'agit de la valeur que les exportations du pays B auraient atteinte pour l'année terminale si, pour chacun des quatre couples, le rythme de leur croissance avait été identique, pendant la période observée, à celui qu'ont accusé les exportations de la zone O.

Tableau XVII A.

	Structure de départ du pays B ¹	Evolution pendant la période d'observation		Exportations obtenues dans l'année terminale sur base des coefficients d'accroissement		Effet de parts de marché = différence (d) - (e) = (f)
		Coefficients d'accroissement des exportations		du pays B	de la zone O	
	Montant des exportations (a)	du pays B ² (b)	de la zone O ³ (c)	(d) = (a) × (b)	(e) = (a) × (c)	(d) - (e) = (f)
Couple P ₁ X	60	1,5	3,0	90	180	- 90
Couple P ₁ Y	20	4,1	2,6	82	52	+ 30
Couple P ₂ X	15	4,0	2,6	60	39	+ 21
Couple P ₂ Y	105	1,6	1,8	168	189	- 21
Total	200			400	460	- 60

¹ Cf. Tableau XVII niveau B1.

² Cf. Tableau XVII niveau B2.

³ Cf. Tableau XVII niveau O2.

On voit que les effets sont calculés au niveau des « couples ». En additionnant tous les effets par « couples », on constate que les coefficients d'accroissement de la zone O, appliqués à la structure détaillée de départ du pays B, donnent dans l'année terminale un total de 460 d'exportations, soit 60 de plus que les exportations effectives du pays B. L'effet global de « parts de marché » est donc négatif à concurrence de $400 - 460 = - 60$.

S'il y a beaucoup de « couples » — on verra qu'il y en a plus de dix mille — on ne peut se satisfaire d'une présentation qui ne laisse le choix qu'entre des milliers d'effets

individuels et un seul total général. Des regroupements intermédiaires sont indispensables, par produit et par pays de destination, si on veut analyser la « responsabilité » de chaque produit, ou de chaque destination, dans le gain ou la perte totale (dans l'exemple : la perte de 60, due à l'effet « parts de marché »). De tels regroupements sont possibles : ainsi, dans l'exemple, on peut sélectionner et additionner tous les éléments contenant P_1 ; on peut faire de même pour ceux qui se rapportent à P_2 . Appliquant ceci aux trois dernières colonnes du tableau XVII A, on obtient :

Tableau XVII B.

	Exportations obtenues dans l'année terminale, sur base des coefficients d'accroissement		Effet de parts de marché = différence B - O
	du pays B	de la zone O	
Produit 1			
Couple P_1X	90	180	- 90
Couple P_1Y	82	52	+ 30
Total pour le produit 1	172	232	- 60
Produit 2			
Couple P_2X	60	39	+ 21
Couple P_2Y	168	189	- 21
Total pour le produit 2	228	228	0
Total pour tous les produits	400	460	- 60

On constate que le montant de la perte totale de « parts de marché » de B est imputable à ses exportations du produit 1 (- 60) tandis que, pour le second produit, gains et pertes se compensent.

De même, les gains et pertes peuvent être regroupés sous l'angle géographique : il faut pour cela sélectionner et additionner les données en X d'une part, et les données en Y d'autre part. Toujours en se rapportant aux trois dernières colonnes du tableau XVII A, on trouve :

Tableau XVII C.

	Exportations obtenues dans l'année terminale avec les coefficients d'accroissement		Effets de parts de marché = différence B - O
	du pays B	de la zone O	
Vers pays X			
Couple P_1X	90	180	- 90
Couple P_2X	60	39	+ 21
Total pour le pays X	150	219	- 69
Vers pays Y			
Couple P_1Y	82	52	+ 30
Couple P_2Y	168	189	- 21
Total pour le pays Y	250	241	+ 9
Total pour tous pays	400	460	- 60

La perte concerne uniquement les exportations vers le pays X (- 69); sur le marché du pays Y, il y a, au contraire, un gain de parts de marché (+ 9).

Ces gains et pertes de « parts de marché » peuvent évidemment être exprimés en pour-cent de la performance « potentielle » de B, c'est-à-dire le montant des exportations que B eût réalisées si sa performance avait été identique à celle de la zone prise comme terme de comparaison. Ainsi, par exemple, on peut dire que le pays B a subi une perte de marché de 31,5 p.c. $\left(\frac{-69}{219}\right)$ sur la destination X, tous produits réunis, et un gain de marché de 3,7 p.c. $\left(\frac{+9}{241}\right)$ sur la destination Y. Ou encore (voir tableau XVII B), que la perte est de 25,9 p.c., soit $\left(\frac{60}{232}\right)$ pour le produit 1.

Il faut retenir de cet exercice que les données de base sont nécessairement toujours formées d'un couple produit/pays, que les effets de parts de marché calculés portent aussi sur un couple, mais que les unes comme les autres se prêtent à un regroupement, soit sous l'angle sectoriel, soit sous l'angle géographique.

III.1.5.3. L'effet de structure

III.1.5.31. L'effet global de structure

Pour calculer l'effet de structure, il faut neutraliser l'effet « parts de marché » et comparer la croissance des exportations qu'aurait réalisée le pays B et la zone O, chacun avec sa structure propre, dans l'hypothèse où leurs parts de marché respectives ne se seraient pas modifiées.

On va donc se servir des seuls coefficients d'accroissement de la zone O, par couple produit/pays; ainsi, il ne pourra y avoir d'effets de parts de marché : les ventes de B sont sensées croître comme celles de O.

On va reconstituer l'évolution que les exportations du pays B auraient accusée, si elles avaient eu, à la période de base, une structure identique à celle de la zone O et avaient, comme on l'a posé, bénéficié du rythme de croissance des ventes de la zone O. Par ailleurs, on va reconstituer l'évolution que les exportations du pays B auraient accusée, en conservant cette fois leur structure propre, à la période de base mais, encore une fois, si elles avaient bénéficié du rythme de croissance de la zone O. La comparaison des deux séries calculées fera apparaître les gains et les pertes enregistrés par le pays étudié parce que, au cours de la période de base, la structure de ses exportations était différente de celle du modèle adopté. A titre d'illustration, on reprend l'exemple cité au tableau XVII.

On connaît la structure effective des exportations du pays B et de la zone O au départ (niveau B1 et O1). Comme les niveaux absolus sont de grandeur différente, pour doter le pays B de la structure des ventes de la zone O, il faudra se servir des grandeurs relatives. La transposition se fera donc en appliquant au total des exportations de B, dans la période de départ, la structure des exportations de O, exprimée en pourcentage, pour chaque couple produit/pays.

On a vu au tableau XVII (niveau O1) que les exportations totales de la zone O pendant la période de base se chiffraient à 2.000. De ce total, chacun des quatre couples produit/pays (figurant à ce niveau O1) représente les pourcentages ci-après :

	Structure de départ de la zone O		
	Destination :		Structure par produits
	Pays X	Pays Y	
Produit 1	25	25	50
Produit 2	25	25	50
Structure par pays	50	50	100

Ces pourcentages par couple produit/pays, appliqués au total des exportations du pays B pendant la période de base, soit 200 (cf. niveau B1), donnent, en chiffres absolus, la structure suivante :

Structure d'exportation de B « réagencée » conformément à O
(pour la période de base)

Destination :

	Pays X	Pays Y	Structure par produits
Produit 1	50	50	100
Produit 2	50	50	100
Structure par pays	100	100	200

On dispose ainsi des deux structures de départ nécessaires : la vraie structure de B et une structure de B « réagencée » pour en faire la réplique de celle de la zone O.

Il reste maintenant à appliquer à ces deux structures différentes les coefficients d'accroissement des exportations pour chaque couple produit/pays; pour les raisons indiquées précédemment, il s'agit des coefficients constatés pour la zone O (niveau O2 du tableau XVII). Cela fournit la comparaison suivante :

Tableau XVII D.

	Structure de départ du pays B		Evolution pendant la période d'observation	Exportations obtenues dans l'année terminale		Effet de structure = différence
	Montant des exportations			au départ de la structure effective de B	au départ de la structure réagencée de B	
	effectives ¹	réagencées = conformes à la structure de O	Coefficient d'accroissement des exportations de la zone O ²			(d) = (a) × (c)
	(a)	(b)	(c)			
Couple P ₁ X	60	50	x 3,0	180	150	+ 30
Couple P ₁ Y	20	50	x 2,6	52	130	- 78
Couple P ₂ X	15	50	x 2,6	39	130	- 91
Couple P ₂ Y	105	50	x 1,8	189	90	+ 99
Total	200	200		460	500	- 40

¹ Tableau XVII niveau B1.

² Tableau XVII niveau O2.

La différence entre les résultats que donne l'application des coefficients d'accroissement de la zone O, à l'une puis à l'autre structure de B, mesure l'effet recherché. La structure réelle de B au cours de la période de base était relativement moins favorable que celle de O puisque, toutes autres choses étant égales, elle devait provoquer une « perte » de 40 dans l'accroissement ultérieur des exportations.

On notera dès à présent que les deux effets calculés — l'effet de parts de marché, soit - 60, et l'effet de structure, soit - 40 — s'additionnent; leur total, - 100, est bien l'écart complet qu'on avait à expliquer (voir III.1.5.1.) entre la performance réelle du pays exportateur B et celle qu'il aurait réalisée s'il avait fait jeu égal avec son terme de comparaison, la zone O.

III.1.5.32. L'effet de structure sectoriel et géographique

On a montré plus haut (cf. III.1.5.2.) que l'effet de parts de marché pouvait être considéré à partir de l'aspect sectoriel ou de l'aspect géographique.

On est donc amené à se demander si l'effet de structure peut lui aussi être décomposé en un effet par produit et un effet par pays de destination.

Il est évidemment possible de regrouper, comme on l'a fait ci-avant à propos des parts de marché (tableaux XVII B et XVII C), les effets obtenus par couple, pour former des totaux par produits et des totaux par pays. Par exemple, on peut sélectionner, parmi les effets indiqués dans la dernière colonne du tableau XVII D, ceux qui contiennent l'élément P_1 (lignes 1 et 2); on trouve + 30 (vers le pays X) et - 78 (vers le pays Y), soit par solde - 48.

Mais avant de procéder à ces regroupements, il faut s'arrêter à la signification des effets par couple tels qu'ils sont indiqués dans la dernière colonne du tableau XVII D. Prenons le premier couple P_1X et revenons un instant à la méthode de calcul. Rappelons que, pour ce couple, on a pris un seul coefficient d'accroissement (celui de la zone O) et qu'on l'a appliqué aux exportations, pour ce couple, dans deux structures différentes de B : la réelle et une « réagencée ». Concrètement, on a fait — au tableau XVII D — les deux multiplications suivantes : pour la structure réelle : 60×3 et pour la structure réagencée : 50×3 . Puisque $60 > 50$, il est mathématiquement inévitable qu'avec un même multiplicateur ($\times 3$) on obtienne un résultat plus élevé pour la structure réelle [180, colonne (d)] que pour la structure réagencée [150, colonne (e)]; étant donné qu'on soustrait la seconde de la première, le résultat (= effet de structure) sera nécessairement positif (+ 30); ceci est vrai quel que soit le coefficient d'accroissement qu'on utilise : avec n'importe quel autre coefficient que $\times 3$, l'effet de structure restera positif. Au fond, le signe + reflète donc simplement le fait que le couple P_1X tenait une plus grande place dans la structure réelle de B (60) que dans la structure réagencée (50). Il en va de même pour le couple P_2Y puisque $105 > 50$ (voir tableau XVII D).

Mais si les couples P_1X et P_2Y tiennent une place plus grande dans la structure réelle que dans la structure réagencée, le corollaire de ceci est que l'inverse doit être vrai pour d'autres couples; car il s'agit, dans les deux structures, du même total de 200 d'exportations, mais ventilé selon deux clés de répartition différentes [voir colonnes (a) et (b) du tableau XVII D]; si la part de certains couples est plus grande dans la structure réagencée de B, fatalement la part d'autres doit donc être plus petite; pour ceux-ci (P_1Y et P_2X dans le tableau XVII D), les effets de structure seront par conséquent nécessairement négatifs.

On voit que, calculé de la sorte, l'effet de structure obtenu pour un couple est simplement une question de parts plus grandes ou moins grandes dans le total des exportations. Ceci peut être exprimé en termes de « spécialisation ». Si un couple produit/pays revêt une importance plus grande dans la structure réelle de B que dans celle de O (qui sert à réagencer celle de B), on dira qu'il y a, relativement, « spécialisation » de B; dans le cas inverse, il y a « non-spécialisation » de B. Arithmétiquement, la « spécialisation » n'est donc rien d'autre qu'une différence : celle entre les deux structures, réelle et réagencée, de B; cette différence peut être positive ou négative. Reprenons le couple P_1X , dont la part dans la structure réelle est de 60 et, dans la structure réagencée, de 50; faisant la soustraction $60 - 50$, on obtient un solde positif : + 10; en multipliant cette différence par le coefficient de croissance 3 [de la colonne (c) du tableau XVII D], on retrouve l'effet de structure de + 30 [colonne (f)]. Par contre, si on prend le couple P_1Y , on a : $20 - 50 = - 30$; en multipliant par le coefficient 2,6 [de la colonne (c)], on obtient $- 30 \times 2,6 = - 78$ [comme dans la colonne (f)].

Il est clair que, couple par couple, le signe positif d'effet de structure reflète en somme simplement la « spécialisation » de B et le signe négatif, sa « non-spécialisation ».

Si tous les coefficients d'accroissement [colonne (c) du tableau XVII D], qui ont servi à multiplier la différence entre les données de la colonne (a) et celles de la colonne (b) pour obtenir la colonne (f) avaient été égaux, le solde global [dernière ligne de la colonne (f)] serait nul. En effet, le total des exportations étant le même dans les deux structures, la vraie et la réagencée — chaque fois 200 — les différences positives (spécialisation) seraient exactement compensées par les négatives (non-spécialisation).

L'effet de structure global qui apparaît au tableau XVII D n'est pas nul. C'est que les coefficients d'accroissement utilisés ⁽¹⁾ ne sont pas égaux. Dans notre exemple, le solde (l'effet de structure global) est négatif, parce que les coefficients de croissance qui s'appliquent aux différences de structure négatives sont plus élevés que ceux qui multiplient les différences positives. Ce solde négatif permet de conclure que, globalement, la structure de départ de B était défavorable dans le cas imaginaire utilisé comme exemple. Mais la méthode ne permet de désigner ni les produits ni les destinations « responsables »; en effet, le signe (+) ou (-) qu'elle attribue à un « couple » isolé [colonne (f) du tableau XVII D] indique seulement — on l'a vu — s'il y avait ou non « spécialisation » de B pour ce couple; elle ne dit pas si telle ou telle spécialisation était favorable (défavorable), parce qu'il s'agissait d'un bon (mauvais) débouché; et vice versa pour les « non-spécialisations ».

Afin de remédier à cet inconvénient majeur, il faut introduire un élément complémentaire; il faut définir ce qu'est un « bon » débouché et faire jouer cette qualification dans le calcul de l'effet de structure.

La définition est simple, dans son principe. Elle se réfère aux coefficients de croissance des débouchés. Un débouché — que ce soit un « couple », un produit ou un pays de destination — est « bon » lorsque, pendant la période d'observation, le coefficient d'accroissement des exportations du « modèle » — la zone O — concernant ce débouché particulier a été supérieur au coefficient global d'accroissement de l'ensemble des exportations de cette même zone O, tous produits ou destinations réunis. Dans l'exemple, ce coefficient global se chiffre à 2,5 puisque les exportations totales de la zone O sont passées de 2.000 à 5.000 (voir tableau XVII, niveaux O1 et O3). Donc tout débouché qui a augmenté plus de 2,5 fois est « bon »; on l'appellera « progressif »; inversement, tout débouché qui a augmenté moins de 2,5 fois est dit « régressif »; le débouché qui a augmenté exactement de 2,5 fois est dit « stable ». La qualification progressif/régressif est donc une question d'écart positif/négatif par rapport au coefficient de croissance moyen des exportations de O, c'est-à-dire le coefficient pour l'ensemble des exportations de O, soit 2,5.

Il reste maintenant à introduire cet élément dans le calcul des effets. Le moyen est suggéré par la définition elle-même : il réside dans le recours aux écarts de croissance individuels par rapport à la croissance moyenne (2,5) de la zone O. Au lieu d'exprimer la croissance par des coefficients absolus, on le fera donc en termes de différences de ces

Tableau XVII E.

	Structure de départ du pays B		Evolution pendant la période d'observation Coefficients de croissance des exportations de la zone O : écarts par rapport au coefficient moyen (2,5) ¹ (c)	Ecart de croissance des exportations obtenus dans l'année terminale		Effet de structure (f) = (d) - (e)
	Montant des exportations			au départ de la structure effective de B (a) × (e) = (d)	au départ de la structure rééquilibrée de B (b) × (e) = (e)	
	effectives (a)	rééquilibrées (b)				
Couple P ₁ X	60	50	x 0,5	30,0	25	+ 5,0
Couple P ₁ Y	20	50	x 0,1	2,0	5	- 3,0
Couple P ₂ X	15	50	x 0,1	1,5	5	- 3,5
Couple P ₂ Y	105	50	x -0,7	- 73,5	- 35	- 38,5
Total	200	200				- 40,0

¹ Coefficients de la colonne (e) du tableau XVII D, moins 2,5.

(¹) Rappelons qu'il s'agit des coefficients de croissance des exportations de la zone O.

coefficients par rapport à une constante ⁽¹⁾ : la moyenne générale de croissance des exportations de O; au lieu des coefficients absolus, ce sont ces écarts qu'on appliquera successivement aux deux structures de B : la réelle et la rééquilibrée. Pour appliquer cette méthode à notre exemple, on reprendra le tableau XVII D, mais en inscrivant cette fois dans la colonne (c) non plus les coefficients d'accroissement, mais leurs écarts par rapport à 2,5 (la croissance moyenne des exportations de O). Le tableau XVII E montre que, ce faisant, on retrouve bien l'effet total de - 40.

On voit que dans la colonne (c), les écarts sont soit positifs, soit négatifs. Il ne peut en être autrement : si certains couples croissent plus vite que la moyenne de tous les couples, cela implique évidemment que d'autres couples croissent moins vite que cette même moyenne. On voit aussi que le signe inscrit à chaque ligne dans cette colonne (c) — qui traduit le caractère progressif (+) ou régressif (-) du « couple » — devient lui aussi une déterminante du signe de l'effet de structure pour chaque couple obtenu dans la colonne (f); cet effet, par couple, n'est donc plus seulement fonction de la présence ou l'absence de « spécialisation ». La totalisation des effets par « couple » redonne l'effet de structure global de - 40, comme il se doit.

On a montré ci-avant (page 21) que cette présence ou absence de « spécialisation » par rapport au « modèle » peut s'exprimer comme une différence arithmétique. On sait maintenant qu'il en va de même pour la qualification progressif/régressif. Enfin, on se rappellera que l'effet de structure consiste à multiplier, comme on l'a fait aux tableaux XVII D et XVII E, deux structures de base de B par la croissance des exportations de la zone O; on obtient alors deux montants d'exportations dans l'année terminale et c'est en faisant la différence entre ces deux montants qu'on dégage l'effet de structure. Or, on vient de voir que les deux éléments — structure et croissance — qu'il faut multiplier l'un par l'autre pour dégager l'effet de structure, peuvent eux-mêmes être exprimés comme deux différences. L'effet de structure peut donc, dans une transcription simplifiée, être calculé directement comme le produit de ces deux différences.

Tableau XVII F.

	Différence de structure : présence (+) ou absence (-) de spécialisation de B ¹	Différence de coefficient de croissance : caractère progressif (+) ou régressif (-) ²	Effet de structure (c) = (a) × (b)
	(a)	(b)	
Couple P ₁ X	+ 10	+ 0,5	+ 5,0
Couple P ₁ Y	- 30	+ 0,1	- 3,0
Couple P ₂ X	- 35	+ 0,1	- 3,5
Couple P ₂ Y	+ 55	- 0,7	- 38,5
Total	0	0	- 40,0

¹ Colonne (a) du tableau XVII E moins colonne (b) du même tableau.

² Colonne (c) du tableau XVII E.

On note que, comme il se doit, les différences — positives et négatives — de structure et de taux de croissance s'annulent. Et on retrouve bien l'effet de structure total de - 40, ainsi que les mêmes résultats par couple qu'au tableau précédent (XVII E).

Mais puisque, dans cette transcription simplifiée, l'effet de structure est obtenu par la multiplication de deux différences, on discerne clairement comment le signe arithmétique

(1) Ce remplacement modifie les effets de structure par couple et donc les regroupements intermédiaires, mais, ainsi qu'il est démontré dans l'annexe 1, et comme on le constatera ci-après, il n'affecte pas l'effet de structure total.

de chacune d'elles influence également le résultat, qui est l'effet de structure. C'est ainsi qu'on aboutit à quatre combinaisons possibles :

1. spécialisation (signe +) × débouché progressif (signe +) = résultat positif
2. non-spécialisation (signe -) × débouché régressif (signe -) = résultat positif
3. spécialisation (signe +) × débouché régressif (signe -) = résultat négatif
4. non-spécialisation (signe -) × débouché progressif (signe +) = résultat négatif.

Les deux premières combinaisons donnent des effets de structure positifs; mais cette fois, le signe positif indique bien des caractéristiques favorables pour la structure de B : il est de l'intérêt de B d'être « spécialisé » sur les « bons » couples, ceux qui sont « progressifs » (cas 1.) et de ne pas l'être sur les couples régressifs (cas 2.); en revanche, si B est spécialisé sur les couples régressifs (cas 3.) — et manque donc de spécialisation pour ceux qui sont progressifs (cas 4.) — sa structure est défavorable : elle exercera des effets négatifs sur la croissance potentielle de ses exportations, à demande mondiale donnée. On notera qu'il n'y a plus nécessairement d'effets positifs et d'autres négatifs; théoriquement, ils pourraient être tous positifs (structure idéale) ou négatifs (structure complètement défavorable).

Ainsi conçue, la méthode de calcul des effets de structure apporte, pour les « couples », la réponse recherchée : pour ces couples, elle met en lumière les caractéristiques bonnes et mauvaises de la structure de B et permet d'attribuer les « responsabilités ». Dans l'exemple qu'on vient de chiffrer (tableau XVII F), on peut dire que la toute grosse faiblesse de structure de l'entité exportatrice B est que celle-ci est « spécialisée » dans le couple P_2Y , soit l'exportation du produit 2 vers le pays Y; cette combinaison est « mauvaise » car il y a spécialisation dans un couple régressif; cette « mauvaise » spécialisation a exercé un effet de $-38,5$ et est de la sorte responsable de la presque totalité de l'effet de structure négatif global (-40).

Mais il ne suffit pas que la réponse soit donnée par couple; car le couple P_2Y est à la fois un « fragment » d'un produit et un « fragment » d'une destination ⁽¹⁾. Il reste donc une question ouverte : si le couple P_2Y est « mauvais », est-ce parce que P_2 est un mauvais produit ou Y un débouché régressif? On revient ainsi à la ventilation de l'effet de structure entre l'aspect sectoriel (les produits) et l'aspect géographique (les pays).

Il est évidemment possible, comme on l'a dit au début du paragraphe III.1.5.32., de regrouper les effets obtenus par couples, pour former — cette fois au départ des résultats significatifs obtenus aux tableaux XVII E ou XVII F — des totaux par produits, d'une part, et par pays, d'autre part.

Le regroupement par produit donne :

- pour P_1 : $P_1X + P_1Y = +5 - 3 = +2$
- pour P_2 : $P_2X + P_2Y = -3,5 - 38,5 = -42$.

Par pays, on aurait :

- pour X : $P_1X + P_2X = +5 - 3,5 = +1,5$
- pour Y : $P_1Y + P_2Y = -3 - 38,5 = -41,5$.

Ce qu'on obtient ainsi, ce n'est toutefois pas l'effet de la structure sectorielle comme telle, d'une part, et de la structure géographique comme telle, d'autre part. En effet, on a additionné des effets par couples, et dans chaque couple les deux facettes de la structure ont exercé leur influence. Ainsi, l'effet regroupé de $+2$ pour P_1 est la résultante de la distribution de ce produit sur deux débouchés géographiques qui ont manifestement enregistré des taux de croissance divergents : le pays X a multiplié par 3 sa demande pour P_1 et le pays Y seulement par 2,6 (cf. niveau O2 du schéma de base, tableau XVII). Ce qu'on a additionné en P_1 , ce n'est donc pas la seule influence du produit comme tel, autrement

(1) Le même produit P_2 est aussi exporté vers le pays X et le même pays Y importe aussi le produit P_1 .

dit sans intervention de sa répartition géographique : celle-ci a joué tout autant que le caractère du produit. Et de même pour P₂. Donc, en regroupant comme ci-avant (+ 2 pour P₁ et - 42 pour P₂), on ne dégage pas l'effet de la structure sectorielle de B, mais une sommation, en P₁ et P₂, de l'effet de la structure complètement détaillée, y compris la totalité des influences géographiques.

De la même manière, les résultats regroupés en X et en Y (+ 1,5 et - 41,5) ne livrent pas les effets de la seule structure géographique; ils montrent comment les - 40 calculés au départ de la structure détaillée -- par couples -- se répartissent entre les deux destinations, au terme d'une évolution influencée autant par la composition sectorielle que par l'orientation géographique des exportations. Ces regroupements en P₁ et P₂, d'une part, et en X et Y, d'autre part, ne fournissent donc pas la réponse à la question : quels sont, non pas les bons (mauvais) couples, mais les bons (mauvais) produits et les bonnes (mauvaises) destinations géographiques ?

Malheureusement, comme on va le démontrer, il n'y a pas de réponse satisfaisante à cette double question. L'analyse ne peut donner qu'une réponse approximative.

Reprenant toujours notre même exemple, nous verrons maintenant comment on s'est efforcé d'aller plus avant dans l'analyse « structure par produits » ou « structure par marchés géographiques » et pourquoi les résultats demeurent insuffisamment précis.

Conformément aux principes méthodologiques énoncés et appliqués dans cette étude, ce qu'on doit tenter, c'est d'isoler l'un des aspects en neutralisant l'autre. On va donc raisonner non plus par couple, mais au niveau -- regroupé -- de chaque produit ou de chaque destination. A première vue, la distinction paraît aisée. Au moyen des données du schéma de base (tableau XVII), on peut aisément calculer pour la zone O un coefficient de croissance global, d'une part pour chaque produit, sans égard aux ventilations géographiques et, d'autre part, pour chaque destination, sans égard à la composition sectorielle du panier d'exportations. En extrayant les données nécessaires des niveaux O1 et O3 du tableau XVII, on obtient :

Tableau XVII G.

Evolution des exportations de la zone O							
Regroupement par produit				Regroupement par pays de destination			
	Exportations pendant la période de base (a)	Exportations dans l'année terminale (b)	Coefficient global de croissance par produit (c) = $\frac{(b)}{(a)}$		Exportations pendant la période de base (d)	Exportations dans l'année terminale (e)	Coefficient global de croissance par pays (f) = $\frac{(e)}{(d)}$
Produit 1 :				Pays X :			
vers pays X	500	1.500		produit 1	500	1.500	
vers pays Y	500	1.300		produit 2	500	1.300	
Total produit 1	1.000	2.800	2,8	Total pays X	1.000	2.800	2,8
Produit 2 :				Pays Y :			
vers pays X	500	1.300		produit 1	500	1.300	
vers pays Y	500	900		produit 2	500	900	
Total produit 2	1.000	2.200	2,2	Total pays Y	1.000	2.200	2,2

Pour chaque produit et chaque pays de destination, on a ainsi obtenu un coefficient global d'accroissement; on peut donc calculer aussi les écarts de ces coefficients individuels

par rapport à la croissance moyenne pour la zone O, qui se chiffre, ainsi qu'on l'a vu ci-avant ⁽¹⁾ à 2,5. Ces écarts de croissance se présentent comme suit :

Tableau XVII H.

	Evolution des exportations de la zone O		
	Coefficient de croissance global par produit 1 ou par pays 2	Coefficient de croissance total des exportations	Ecart de croissance ³
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Produit 1	2,8	2,5	+ 0,3
Produit 2	2,2	2,5	- 0,3
Pays X	2,8	2,5	+ 0,3
Pays Y	2,2	2,5	- 0,3

¹ Tableau XVII G, colonne (c).

² Tableau XVII G, colonne (f).

³ Le signe (+) indique un débouché progressif et le signe (-) un débouché régressif.

Selon la technique de la transcription simplifiée élaborée ci-avant, en multipliant ces écarts de croissance par les différences de structure, ici aussi pour chaque produit (vers les deux destinations ensemble) et chaque destination (pour les deux produits ensemble), on obtiendra finalement un effet de structure par produit et par pays de destination. Ces différences de structure seront recherchées dans le schéma de base (tableau XVII) en comparant les niveaux B1 et O1.

Tableau XVII J.

	Structure de base réelle de B ¹	Structure de base de O		Structure de base réajustée de B ⁴	Différences de structure de base ⁵
		Absolute ²	En p.e. du total ³		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (a) - (d)
Structure sectorielle :					
produit 1	80	1.000	50	100	- 20
produit 2	120	1.000	50	100	+ 20
Tous produits	200	2.000	100	200	0
Structure géographique :					
pays X	75	1.000	50	100	- 25
pays Y	125	1.000	50	100	+ 25
Tous pays	200	2.000	100	200	0

¹ Cf. niveau B1 du tableau XVII.

² Cf. niveau O1 du tableau XVII.

³ Soit (b) divisé par 2.000 (= le total) $\times 100$.

⁴ Soit 200 (total réel de B) $\times (c) \times \frac{1}{100}$.

⁵ Le signe (+) indique une spécialisation du pays B et le signe (-) une non-spécialisation.

Pour dégager les effets de structure, il ne resterait donc plus qu'à multiplier, pour chaque produit et pour chaque destination, les différences de structure qu'on vient de

(1) Voir la définition des débouchés progressifs et régressifs, page 22.

calculer [colonne (e) du tableau XVII J] par les écarts de croissance [colonne (c) du tableau XVII H] :

Tableau XVII K.

Effet de la structure sectorielle				Effet de la structure géographique			
	Différence de structure 1	Ecart de croissance 2	Effet de la structure sectorielle (e) = (a) × (b)		Différence de structure 1	Ecart de croissance 2	Effet de la structure géographique (f) = (d) × (e)
	(a)	(b)	(e) = (a) × (b)		(d)	(e)	(f) = (d) × (e)
Produit 1	- 20	+ 0,3	- 6	Pays X	- 25	+ 0,3	- 7,5
Produit 2	+ 20	- 0,3	- 6	Pays Y	+ 25	- 0,3	- 7,5
Tous produits	0	0	- 12	Tous pays	0	0	-15

¹ Tableau XVII J, colonne (e).

² Tableau XVII H, colonne (c).

Les résultats obtenus au tableau XVII K sont négatifs aussi bien pour la structure sectorielle (- 12) que pour la structure géographique (- 15). On peut en conclure que la structure de base de B était défavorable tant en ce qui concerne la composition par produits que dans la répartition entre les différentes destinations : les exportations de B pendant la période de base étaient trop spécialisées en produits et destinations régressifs, et donc trop peu dans les débouchés progressifs.

On pourra aussi identifier les produits et les pays qui sont « responsables » ; en l'occurrence, ils apparaissent l'être tous.

Mais — et ici se révèle l'imperfection de l'analyse — il faut bien reconnaître que l'addition des deux effets ne donne qu'un total de - 27 ; c'est-à-dire qu'on ne trouve pas les - 40 de l'effet de structure total.

La difficulté fondamentale et insurmontable vient de ce que l'aspect sectoriel et l'aspect géographique *ne peuvent pas vraiment être dissociés complètement*.

Dans les données de base — les « couples » — produits et pays ne sont pas deux composantes distinctes ; ce sont deux facettes d'une seule et même réalité : P_iX est, par définition, à la fois une donnée « produit » et une donnée « pays ». Dans un « couple », les deux aspects se confondent en une seule et même donnée chiffrée. Il ne peut en être autrement : tout produit est exporté vers quelque part, et les exportations vers une destination quelconque se composent nécessairement de « produits ».

Pour calculer l'effet de structure par produits, on avait dû prendre pour le produit 1 son coefficient global de croissance de 2,8, « sans égard aux ventilations géographiques », a-t-on écrit. Or, le produit 1 n'a atteint, pour la zone O, le coefficient global de croissance de 2,8 que parce qu'il a réalisé sur la destination X un coefficient de croissance 3 (cf. schéma de base, tableau XVII, niveau O2) et sur la destination Y un coefficient de croissance 2,6 (ibidem) et, en même temps, parce que X comme Y intervenaient chacun pour moitié (0,5) dans la ventilation géographique des exportations du produit 1 par la zone O (cf. tableau XVII niveau O1 : chacun 1.000 sur 2.000) ; tout cela réuni fait que la croissance globale « pondérée » du produit 1 s'est élevée à 2,8 [(0,5 × 3) + (0,5 × 2,6)]. Mais ces coefficients de croissance respectifs de 3 et 2,6 étant donnés, n'importe quelle autre répartition géographique des exportations du produit 1 par la zone O aurait livré un autre coefficient

global (1). Bien que le coefficient 2,8 pour le produit 1 soit « global », il y a, *de facto*, une structure géographique sous-jacente et l'incidence de ce second facteur, implicite, ne peut être éliminée.

En conséquence, on ne peut pas vraiment dire que, dans le calcul de l'effet « sectoriel », on a « isolé » les produits; on n'a pas réellement « neutralisé » le facteur géographique : on en a simplement « fait abstraction ». Pourtant, dans la zone O, ce facteur a contribué à faire que le coefficient « global » pour le produit 1 atteigne 2,8 et non un autre nombre. Or, dans le chef du pays B, les exportations du produit 1 ne se répartissent pas comme celles de O : il n'y a pas la moitié vers chacune des destinations, mais 75 p.c. $\left(\frac{60}{80}\right)$ vers la destination X et 25 p.c. $\left(\frac{20}{80}\right)$ vers la destination Y (voir tableau XVII, niveau B 1). Cela signifie que, pour le pays exportateur B, une croissance globale de 2,8 pour le produit 1 ne peut pas se réaliser avec, comme pour la zone O, des coefficients de croissance d'exportations 3 vers le pays X et 2,6 vers Y; en effet, combinés avec la structure géographique de B, ces coefficients donneraient : $[(0,75 \times 3) + (0,25 \times 2,6)] = 2,9$. En multipliant néanmoins les exportations globales du produit 1 réalisées par B pendant la période de base par le coefficient 2,8 on fait implicitement une « entorse » à la cohérence au niveau détaillé des couples; or, ce sont ces données détaillées, au niveau des couples, qui servent au calcul de l'effet de structure global (- 40).

La démonstration est suffisante. Il n'est pas nécessaire de pousser cet exercice plus loin pour pouvoir conclure qu'en travaillant au niveau des coefficients de croissance globaux par produits, en faisant — dans le calcul — abstraction des ventilations géographiques, on néglige l'un des aspects de la structure, qui pourtant est présent dans les couples et contribue, en combinaison avec l'autre aspect, à déterminer l'effet global.

Et, bien entendu, ce qu'on vient d'exposer par un exemple se rapportant à l'effet de structure sectoriel, s'applique tout autant à la recherche de l'effet de structure géographique.

On doit conclure : il faut renoncer à l'ambition de présenter une décomposition exacte de l'effet de structure global entre ses deux facettes, sectorielle et géographique, parce que, dans les couples, sectorisation et géographie se confondent : chaque couple est une « brique » à la fois de la structure sectorielle et de la structure géographique, comme l'as de carreau est, à la fois et indissociablement, un as et un carreau, tout en n'étant qu'une seule et même carte.

On devra donc se contenter de fournir une approximation de cette décomposition. Celle-ci sera entachée d'un défaut : elle laissera subsister une certaine zone d'indétermination; néanmoins, elle sera un indicateur valable. Pour clore ces développements méthodologiques, longs et arides, il ne reste plus qu'à ajouter que cette zone d'indétermination peut venir renforcer l'effet exercé par le facteur qu'on examine (produit ou destination) ou, au contraire, l'atténuer. La somme des effets de structure sectorielle et géographique calculés pourra donc, selon les cas, être inférieure à l'effet de structure global, comme dans notre exemple ($| - 27 | < | - 40 |$) ou, au contraire, être plus grande que l'effet de structure global, et donc expliquer « trop »; ceci sera le cas pour les résultats effectivement obtenus, qu'on va maintenant pouvoir présenter.

*
**

(1) Par exemple, si au lieu d'une répartition 50/50, on avait une répartition 60 vers X et 40 vers Y, l'accroissement pour le produit 1 serait $[(0,6 \times 3) + (0,4 \times 2,6)] = 2,84$.

III.1.6. Les résultats chiffrés de l'effet de la structure de départ et de l'effet de parts de marché sur les exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L.

III.1.6.1. Rappel des principes et remarques liminaires

Dans l'énoncé des causes possibles de l'écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. quant au rythme de croissance des exportations (section III.1.4.), on a indiqué qu'on rechercherait la contribution de deux types d'effets : l'effet des différences de structure et celui des parts de marché.

Cette recherche a porté sur les exportations de produits manufacturés, qui expliquent plus que la « perte » totale en exportations. Elle a trait aux valeurs nominales, recensées par les statistiques douanières. En effet, au niveau des ventilations par produits et destinations géographiques qu'on se propose d'examiner dans cette section, on ne dispose plus des « déflateurs » nécessaires pour séparer les effets de prix de ceux en volume. En vue du maniement de l'O.C.D.E. comme « modèle » ⁽¹⁾, il va de soi que les valeurs ont été converties en monnaie commune.

L'analyse a été effectuée pour l'année 1977 : c'est la dernière pour laquelle des chiffres détaillés pour les deux zones étaient disponibles. Bien que pas aussi actuelle qu'on l'eût souhaitée, elle est néanmoins pleinement significative. En effet, de 1970-1973 à 1977, les exportations de l'industrie manufacturière de l'U.E.B.L. sont passées de 572,9 milliards à 1.036,1 milliards [colonne (g) du tableau XIV]; mais si elles avaient connu la même expansion que celles de l'O.C.D.E., elles auraient dû atteindre 1.166,6 milliards en 1977. Autrement dit, par rapport à la performance de l'O.C.D.E., le « manquant » d'exportations belgo-luxembourgeoises de produits manufacturés s'élevait en 1977 à 130,5 milliards [colonne (i) du tableau XIV], de sorte que la part de l'U.E.B.L. dans les exportations de ces produits par l'O.C.D.E. était revenue de 6,3 p.c. pendant la période de base à 5,6 p.c. en 1977. La perte ne s'est plus aggravée en 1978; l'écart s'est un peu réduit, revenant à 112,2 milliards (*ibidem*).

La définition des produits manufacturés est celle qu'on a déjà donnée ci-avant (II.3.3.1.) : il s'agit des produits repris dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International (C.T.C.I.). Plus précisément, on a travaillé sur les « sous-groupes » de cette classification, c'est-à-dire les rubriques à quatre chiffres; compte tenu de certaines rubriques de regroupement ⁽²⁾, il y avait de la sorte 459 « produits ».

(1) Rappelons que les exportations de l'O.C.D.E. prises comme « norme » sont celles de tous les pays membres de cette zone, y compris la Belgique et le Luxembourg, mais à l'exclusion des exportations de l'O.C.D.E. vers l'U.E.B.L.

(2) Dans certains cas, les renseignements dont dispose la douane ne sont pas assez détaillés pour ranger le produit dans un sous-groupe (4 chiffres) de la C.T.C.I.; l'opération est alors enregistrée dans une rubrique plus générale — de regroupement — à trois, voire à deux chiffres du classement C.T.C.I.

Pour la ventilation entre les destinations géographiques, on a retenu individuellement les 22 pays membres de l'O.C.D.E. — autres que la Belgique et le Luxembourg — et regroupé toutes les autres destinations en douze entités ⁽¹⁾, soit au total 34 destinations ⁽²⁾.

Au départ, on disposait ainsi de 459 produits vers 34 destinations possibles, soit plus de 15.000 combinaisons, de « couples » produit/pays. Etant donné qu'environ 80 produits n'étaient pas significatifs ⁽³⁾, on restait en présence de quelque 380 « produits » × 34 « pays » ou près de 13.000 « couples » ou marchés individuels, parcellaires, qui ont été « traités » par ordinateur.

Il importait, en effet, d'opérer à un niveau suffisant de désagrégation. Le commerce international porte sur un très large éventail de produits, échangés entre tous les pays du monde; il y a, au minimum, un marché à l'exportation pour chaque produit vers chaque pays ⁽⁴⁾. En conséquence, un calcul des effets qui serait effectué à un niveau trop agrégé, où tous les produits et tous les pays seraient rassemblés en un petit nombre de grands groupes, s'écarterait excessivement de la réalité du tissu très complexe que constitue le « marché international »; pareil calcul agrégé pourrait masquer des évolutions très divergentes des marchés parcellaires individuels, ne donnant que des enseignements trop généraux et « lissés » pour être vraiment utiles ⁽⁵⁾. Mais d'autre part, opérer à des niveaux encore plus détaillés de la C.T.C.I. (cinq ou six chiffres) n'était ni faisable — sans entraîner d'excessives complications — ni même souhaitable : tant pour des raisons empiriques que conceptuelles, le rapprochement avec l'O.C.D.E. au niveau des ventilations les plus détaillées ne peut plus être retenu comme une hypothèse de travail valable.

⁽¹⁾ La liste des pays et les groupements effectués sont donnés en annexe 2. Dans la suite de ce chapitre, le terme « pays » désignera l'un des 22 pays pris individuellement ou des 12 groupes de pays qui ont été traités comme débouché distinct pour les exportations de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E.

⁽²⁾ Y compris une « destination » dans laquelle sont recensées les exportations non réparties géographiquement : livraisons aux navires, destinations non identifiées, trafic secret et erreurs et omissions.

⁽³⁾ Soit parce qu'aucun montant n'y était inscrit, ni à la période de base ni en 1977, soit parce que le chiffre zéro y apparaissait lors de la période de base, de sorte qu'il était impossible de calculer un effet de structure et/ou de parts de marché.

⁽⁴⁾ Ainsi, par exemple, les exportations totales d'automobiles par l'U.E.B.L. sont la somme des ventes de ce produit sur chacun des marchés étrangers, tandis que les exportations totales de l'U.E.B.L. vers la France sont constituées par celles des différents produits vendus à ce pays par l'U.E.B.L. De même, c'est pure abstraction que de parler, par exemple, de « la » concurrence sur « le » marché automobile, sans aucune distinction d'après les pays, ou sur « le » marché français, sans distinction de produits.

⁽⁵⁾ Si on ne travaille pas à un niveau assez détaillé, on ne pourra savoir que, même pour un « mauvais » produit, il peut y avoir de « bons » débouchés (les barres en fer et en acier sont un mauvais produit : leurs exportations par l'O.C.D.E. n'ont augmenté que de 111 p.c. au total contre 151 p.c. pour tous les produits; mais leur progression vers l'O.P.E.P. s'est chiffrée à 380 p.c.). De même, on ne pourra savoir que même une bonne destination (par exemple : O.P.E.P. + 518 p.c.) peut être un mauvais débouché pour certains produits (les exportations d'étoffes de bonneterie vers l'O.P.E.P. n'ont augmenté que de 43 p.c.).

Il reste une dernière précision introductive à formuler, qui confirmera d'ailleurs les difficultés techniques qui — on l'a dit — se présentent lorsqu'on procède à des comparaisons détaillées entre les deux zones. On a rappelé que le « manquant » relatif d'exportations de l'U.E.B.L. s'élevait en 1977 à 130,5 milliards pour l'ensemble des produits manufacturés. La somme des effets individuels calculés par « couples » produit/pays par l'ordinateur n'explique que 110,3 de ces 130,5 milliards. Cette différence est due essentiellement à des discordances statistiques. Ainsi, on n'obtient pas le même total pour les produits manufacturés selon qu'on utilise directement les sections (5 à 8) de la C.T.C.I. (ce qui a été fait pour le calcul de l'écart total de 130,5 milliards) ou qu'on fasse la somme des sous-groupes (rubriques à 4 chiffres) de cette même C.T.C.I. [c'est au niveau des sous-groupes que l'ordinateur a calculé des « effets » par « couples » ⁽¹⁾]. Quoi qu'il en soit, puisque les calculs détaillés portent sur 110,3 des 130,5 milliards à « expliquer », les résultats qu'on va maintenant commenter doivent être considérés non dans l'absolu, mais comme de bonnes approximations, et plutôt comme indicatives des contributions proportionnelles des différents « effets » à l'écart total par rapport au modèle.

III.1.6.2. Synthèse des résultats

Comme on l'a dit, les « pertes » à l'exportation de produits manufacturés que l'U.E.B.L. a subies en 1977 par rapport au « modèle » [soit 130,5 milliards, cf. colonne (i) du tableau XIV] ont pu, grâce au traitement par ordinateur des quelque 13.000 « couples » produit/pays observés, être ventilées à concurrence de 110,3 milliards entre les deux sortes d'effets, celui de la structure et celui des parts de marché. Cette ventilation se présente ainsi :

- effet de la structure de base : – 43 milliards
- effet de parts de marché : – 67,3 milliards.

Les deux effets sont donc négatifs; ils ont contribué au « manquant » d'exportations de l'U.E.B.L. dans la proportion de 39 p.c. pour la structure de base et de 61 p.c. pour les parts de marché.

Extrapolés à la perte totale en produits manufacturés (130,5 milliards), ces deux pourcentages signifieraient qu'en 1977, l'U.E.B.L. a « manqué » 50,9 milliards d'exportations ($43 \times \frac{130,5}{110,3}$) de ces produits en raison d'inadaptations de sa structure de base à l'évolution ultérieure de la demande mondiale, et 79,6 milliards supplémentaires ($67,3 \times \frac{130,5}{110,3}$) en raison de l'affaiblissement de sa compétitivité, mesuré par le recul de ses parts de marché.

⁽¹⁾ Sans doute, des corrections sont-elles opérées aux niveaux plus agrégés, qui ne sont pas appliquées aux niveaux plus détaillés. Il y a d'autres bizarreries; par exemple, que, pour une même donnée, il n'y a pas toujours concordance entre la source nationale (I.N.S.) et la source internationale (O.C.D.E.). Outre les discordances statistiques, il y a également, à titre accessoire, le fait que pour certains couples, il n'était pas possible de calculer un « effet » [lorsque le montant était zéro à la période de base : cf. note ⁽³⁾ page 30].

En 1978, la « perte » globale en exportations de produits manufacturés était revenue à 112,2 milliards; en supposant que la contribution relative des deux effets soit restée la même, cette perte serait due à concurrence de 43,8 milliards (39 p.c. de 112,2) à la structure et de 68,4 milliards (61 p.c. de 112,2) aux parts de marché.

Dans les pages qui suivent, on examinera plus en détail comment la structure et les parts de marché ont contribué au manquant de 110,3 milliards qu'on a été en mesure de ventiler pour l'année 1977.

III.1.6.3. *L'effet de la structure de base des exportations*

III.1.6.3.1. **L'effet global de la structure.**

La structure de base des exportations de l'U.E.B.L., c'est la combinaison, pendant la période 1970-1973, de leur composition par produits et de leurs ventilations géographiques.

Comme on vient de le signaler (III.1.6.2.), l'effet de cette structure a été chiffré, selon la méthode exposée au III.1.5.31, à - 43 milliards et est ainsi « responsable » en 1977 de 39 p.c. des 110,3 milliards de « manquant » relatif — par rapport à l'O.C.D.E. — ventilés entre les deux effets.

Ce résultat négatif signifie que la structure même des exportations de l'U.E.B.L. en 1970-1973 a constitué pour celle-ci, par rapport à l'O.C.D.E., un handicap à l'expansion possible de ses ventes à l'étranger au cours des années suivantes. Ce handicap provient du fait que de 1970-1973 à 1977, la demande mondiale pour les produits manufacturés de l'O.C.D.E. ne s'est pas développée de manière uniforme pour tous les produits et pays de destination. Pendant cette période, le total des exportations de produits manufacturés de l'O.C.D.E., ventilées entre les quelque 13.000 « couples » produit/pays a été multiplié, en valeur, par 2,51. Mais pour certains débouchés, l'expansion a été plus rapide que cette moyenne, et pour d'autres, au contraire, moins rapide. Puisque la demande a évolué de manière différenciée, il importait d'être « bien placé » au départ; dans la perspective relative qui caractérise la présente étude, cela signifie : être, autant que l'O.C.D.E., concentré sur les « bons » débouchés.

L'effet de structure négatif indique que ce n'était pas le cas. En 1970-1973, l'U.E.B.L. était pourvue d'une structure dont la suite des événements — l'évolution ultérieure, différenciée, de la demande mondiale — a montré qu'elle était désavantageuse ⁽¹⁾. En supposant que de 1970-1973 à 1977 l'U.E.B.L. ait maintenu intégralement sa « part de marché » sur tous les marchés indivi-

⁽¹⁾ En soi, cette constatation « ex post » ne signifie nullement que cette structure était défavorable à l'époque : on se rappellera que la balance commerciale de l'U.E.B.L. vis-à-vis de l'étranger accusait d'importants excédents au cours des années 1970-1973.

duels, parcellaires, elle eût néanmoins, d'après ce calcul ⁽¹⁾ enregistré en 1977 un retard de 43 milliards sur la « norme » parce que ses débouchés étaient moins « bons » que ceux de l'O.C.D.E.

Dans la partie méthodologique, on a expliqué (cf. III.1.5.32) que, pour chaque débouché — « couple » produit/pays, ou produit seul, ou pays seul — l'effet de structure dépend de deux déterminantes : 1) y a-t-il, ou non, « spécialisation » relative pour ce débouché et 2) ce débouché est-il « progressif » ou « régressif » ? Rappelons que, dans le chef de l'U.E.B.L., il y a « spécialisation » relative pour un débouché si, dans la période de base, ce débouché tenait une place plus grande (en pour-cent) dans les exportations totales de l'U.E.B.L. que dans celles de l'O.C.D.E. Rappelons également que le caractère « progressif » ou « régressif » d'un débouché est déterminé par le rythme de croissance des exportations de l'O.C.D.E. vers ce débouché. On a déjà indiqué que la croissance des exportations de l'O.C.D.E. a atteint pour l'ensemble des débouchés — donc en moyenne — le coefficient 2,51. Les débouchés pour lesquels la croissance a dépassé la moyenne sont « progressifs », ceux pour lesquels la croissance a été inférieure à cette moyenne sont appelés « régressifs ».

On a montré comment l'effet de structure naît de la combinaison de ces deux déterminantes : présence ou absence de « spécialisation » et caractère « progressif » ou « régressif » des débouchés. On obtient donc quatre cas possibles; deux combinaisons sont favorables, en ce sens qu'elles conduisent, toutes autres choses étant égales, à une progression potentielle des exportations globales plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; elles ont donc un effet de structure positif; on les a dotées du signe (+). Les deux autres combinaisons sont défavorables, parce qu'elles ont l'effet inverse : elles conduisent à une progression potentielle des exportations globales plus faible pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; en raison de leur effet de structure négatif, on les a dotées du signe (-).

Des effets favorables, dotés du signe (+), résultaient des deux combinaisons suivantes :

1) débouché progressif dans lequel l'U.E.B.L. était relativement spécialisée (par exemple : exportations de diamants vers le Moyen-Orient);

2) débouché régressif, dans lequel l'U.E.B.L. n'était relativement pas spécialisée (par exemple : exportations d'avions vers la Turquie).

A contrario, les deux autres combinaisons donnaient des effets défavorables, apparaissant avec le signe (-) :

3) débouché régressif dans lequel l'U.E.B.L. était relativement spécialisée (par exemple : exportations de barres en fer ou en acier vers les Etats-Unis);

⁽¹⁾ Ainsi qu'on l'a indiqué, le calcul n'a porté que sur 110,3 des 130,5 milliards d'écart à expliquer pour 1977; si on extrapole à l'écart total, ce seraient 50,9 des 130,5 milliards qui seraient attribuables à la déficience de la structure de base de l'U.E.B.L. (cf. III.1.6.2.).

4) débouché progressif dans lequel l'U.E.B.L. n'était relativement pas spécialisée (par exemple : exportations de camions vers les pays de l'O.P.E.P.).

En ce qui concerne la distinction entre produits progressifs et régressifs, l'analyse a montré que la différence est parfois fort ténue; il existe des débouchés pour lesquels les exportations de l'O.C.D.E. ont progressé pratiquement au même rythme que la moyenne générale (coefficient 2,51); il y a aussi une série de produits dont le coefficient de croissance s'écarte si peu de cette moyenne qu'une faible accélération ou décélération peut, d'après les années, les faire passer d'une catégorie à l'autre. C'est pourquoi il a été décidé que tous les produits dont le coefficient d'accroissement de 1970-1973 à 1977, se situait dans une bande de 5 p.c. au-dessus ou au-dessous de la moyenne générale, c'est-à-dire entre 2,44 et 2,58, ne seraient pas rangés dans le groupe progressif ou régressif dont ils relèveraient à strictement parler, mais qu'on les rassemblerait dans une catégorie particulière, celle des produits qualifiés de « plutôt stables ». Si on peut présumer que ces produits plutôt « stables » n'entraîneront pas d'écarts importants par rapport à l'O.C.D.E., ils peuvent toutefois, tout comme les produits progressifs et régressifs, donner lieu à des effets tantôt positifs tantôt négatifs. Par conséquent, on a finalement obtenu six catégories en matière de structure par produits : trois ayant entraîné un écart positif et trois ayant donné lieu à un écart négatif.

Tout ceci s'applique bien entendu aux deux volets de la structure : la composition sectorielle et la ventilation géographique. Dans les deux optiques, il y a les spécialisations et non-spécialisations de l'U.E.B.L. et aussi les débouchés progressifs, régressifs et plutôt stables.

On a donc recherché quelles étaient les combinaisons favorables sous l'aspect sectoriel — l'effet de la structure par produits — et sous l'aspect géographique — l'effet de la structure par pays de destination. Les calculs, effectués selon la technique exposée dans la section méthodologique (III.1.5.32), ont montré que les deux sous-effets de la structure étaient négatifs, à peu près dans la même mesure :

- effet de la structure par produits : - 27,7 milliards
- effet de la structure par pays : - 29,2 milliards.

Le total de ces deux sous-effets donne - 56,9 milliards et explique donc « trop » l'effet de structure global, qui est de - 43 milliards. On a montré, dans l'exposé méthodologique, qu'une décomposition « pure » n'était pas possible. Ces chiffres n'ont donc pas une valeur absolue exacte; ils montrent cependant que, étant donné les développements différenciés de la demande mondiale après 1970-1973, la composition sectorielle et l'orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L. pendant la période de base se sont toutes deux révélées défavorables, et ce à un degré pratiquement égal ⁽¹⁾. On devra

(1) Double emploi compris, les deux sous-effets totalisent (- 27,7 - 29,2) = - 56,9 milliards; dans ce total, l'effet-produits intervient pour 49 p.c. et l'effet-pays pour 51 p.c.

néanmoins être attentif au fait que les deux sous-effets qu'on va commenter ne peuvent être additionnés purement et simplement, sans qu'on obtienne un double emploi. C'est pourquoi, après l'examen séparé des deux sous-effets, on retournera un instant à l'effet de structure global, qui ne contient pas ce double emploi.

III.1.6.32. L'effet de la structure sectorielle.

Comme on vient de le signaler, l'effet de la structure par produits est négatif : - 27,7 milliards. Ce signe négatif signifie que la composition par produits des exportations de l'U.E.B.L. pendant la période de base n'était pas adaptée aussi bien que celle des exportations de l'O.C.D.E. aux développe-

Tableau XVIII.

Effet de la structure sectorielle de base sur les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977 Produits de l'industrie manufacturière ¹

	Nombre de produits (a)	Indicateur de spécialisation : Part (en p.c.) dans les exportations totales en 1970-1973 de ³		Contribution à l'effet de la structure sectorielle (en milliards de francs) ⁴ (d)
		l'U.E.B.L. (b)	l'O.C.D.E. (c)	
<i>Contributions positives à l'effet de structure :</i>				
Produits progressifs ² avec spécialisation relative ³ de l'U.E.B.L.	45	18,9	9,4	+ 25,8
Produits régressifs ² avec non-spécialisation relative ³ de l'U.E.B.L.	125	9,7	25,4	+ 37,3
Produits plutôt stables ²	23	13,4	10,9	+ 1,1
Total des contributions positives ...	193	42,0	45,7	+ 64,2
<i>Contributions négatives à l'effet de structure :</i>				
Produits régressifs ² avec spécialisation relative ³ de l'U.E.B.L.	66	36,7	13,4	- 59,4
Produits progressifs ² avec non-spécialisation relative ³ de l'U.E.B.L.	102	17,7	35,0	- 31,8
Produits plutôt stables ²	20	3,6	5,9	- 0,7
Total des contributions négatives ...	188	58,0	54,3	- 91,9
Total général ...	381	100,0	100,0	- 27,7
dont : total pour les produits progressifs ²	147	36,6	44,4	- 6,0
total pour les produits régressifs ²	191	46,4	38,8	- 22,1
total pour les produits plutôt stables ²	43	17,0	16,8	+ 0,4

¹ Sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² La croissance des exportations de l'O.C.D.E. entre 1970-1973 et 1977 pour un produit détermine si ce produit était progressif (coefficient de croissance supérieur à 2,58), régressif (coefficient inférieur à 2,44) ou plutôt stable (coefficient compris entre 2,44 et 2,58); les coefficients cités ont trait à la croissance nominale en termes de dollars.

³ Il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour un produit lorsqu'au cours de la période de base, ce produit a pris une place plus grande dans les exportations de l'U.E.B.L. que dans celles de l'O.C.D.E.; dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. Le degré de spécialisation (+) ou de non-spécialisation (-) apparait lorsqu'on soustrait la part dans les exportations totales de l'O.C.D.E. [colonne (c)] de la part dans les exportations totales de l'U.E.B.L. [colonne (b)].

⁴ Voir tableau XIX, note 4 et tableau XX note 2.

ments différenciés qui allaient intervenir les années suivantes dans la demande mondiale pour les divers produits manufacturés de l'O.C.D.E. Une structure sectorielle « comme l'O.C.D.E. » aurait donné un bien meilleur potentiel de croissance des exportations de l'U.E.B.L. (1).

Le tableau XVIII indique, au niveau agrégé, la dimension des défauts constatés dans la structure de base de l'U.E.B.L. Les bonnes combinaisons, celles qui pouvaient produire des effets de structure sectorielle positifs, n'intervenaient qu'à concurrence de 42 p.c. dans la structure de base de l'U.E.B.L. [colonne (b)], contre 45,7 p.c. dans celle de l'O.C.D.E. [colonne (c)]; par corollaire, les combinaisons désavantageuses, qui devaient produire des effets négatifs, représentaient en U.E.B.L. 58 p.c. du total, contre 54,3 p.c. dans l'O.C.D.E. Il s'ensuit [colonne (d)] que les effets négatifs (- 91,9 milliards) l'ont emporté sur les effets positifs (+ 64,2 milliards), d'où un solde négatif de - 27,7 milliards.

On observera que les produits plutôt stables avaient, dans la structure de base, une part équivalente dans l'U.E.B.L. (17 p.c.) et dans l'O.C.D.E. (16,8 p.c.) [cf. dernière ligne du tableau XVIII, colonnes (b) et (c)]. En outre, ils n'ont engendré, comme prévu, que des écarts très faibles par rapport à l'O.C.D.E. : par solde, moins d'un demi-milliard de francs. Ils ne demandent donc pas de plus amples commentaires.

La déficience structurelle de l'U.E.B.L. en matière de produits manufacturés doit être recherchée dans la répartition entre les produits progressifs et régressifs.

La part des produits progressifs était trop faible : ils ne représentaient, pendant la période de base, que 36,6 p.c. des exportations totales de l'U.E.B.L. [colonne (b), antépénultième ligne du tableau XVIII] contre 44,4 p.c. dans l'O.C.D.E. [colonne (c)]. Pourtant, l'effet de structure négatif ne se situe pas tellement là; en matière de produits progressifs, bien que leur part fût trop petite, les résultats enregistrés par l'U.E.B.L. ne sont pas trop défavorables, puisqu'on ne constate là, par solde, qu'un écart de - 6 milliards par rapport à l'O.C.D.E.; les effets positifs [+ 25,8 milliards, colonne (d), première ligne] des 18,9 p.c. de spécialisations favorables dans ces produits progressifs [colonne (b), première ligne] ont compensé la plus grande partie des pertes [- 31,8 milliards, colonne (d)] subies sur les 17,7 p.c. [colonne (b)] de non-spécialisation dans ce type de produits.

Dès lors, l'essentiel des pertes s'est situé dans les produits régressifs. Dans la structure de 1970-1973, ces produits intervenaient pour près de la moitié des exportations de l'U.E.B.L. [46,4 p.c., colonne (b) avant-dernière ligne], contre 38,8 p.c. pour l'O.C.D.E. [colonne (c)]. En outre, la spécialisation de l'U.E.B.L. dans certains de ces produits a entraîné des effets tellement négatifs [- 59,4 milliards, colonne (d)] qu'ils n'ont de loin pas pu être contrebalancés

(1) Dans quelle mesure ce potentiel eût été utilisé effectivement est l'affaire de l'autre facteur : les parts de marché.

Tableau XIX.

Principaux produits d'exportation de l'U.E.B.L. en 1970-1973

Produits manufacturés ¹ dont les exportations atteignaient, en 1970-1973, 1 p.c. au moins de la valeur totale des exportations de produits de l'industrie manufacturière

	Indicateur de spécialisation		Indicateur de progressivité ou régressivité	Effet-produit ⁴ (en milliards de francs)
	Part (en p.c.) du produit dans les exportations (1970-1973) de produits manufacturés de ²		Coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. de 1970-1973 à 1977 ³	
	l'U.E.B.L.	l'O.C.D.E.		
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Produits progressifs :				
Diamant (6672)	4,4	0,8	3,17	+ 10,9
Meubles (8210)	1,8	0,7	3,16	+ 3,2
Produits de polymérisation et de copolymérisation (5812)	1,7	1,5	2,89	+ 0,4
Pièces détachées pour automobiles (7328)	1,4	3,4	2,61	- 0,9
Appareils de télécommunication (7249)	1,3	1,7	2,86	- 0,5
Ebauches en rouleaux pour tôles (6727)	1,3	0,4	2,92	+ 1,6
Camions (7323)	1,2	1,7	3,50	- 2,5
Aluminium travaillé (6842)	1,1	0,5	2,95	+ 1,2
II. Produits régressifs :				
Tôles fines en acier non revêtues (6743)	3,4	1,3	2,17	- 3,3
Cuivre non travaillé (6821)	3,1	0,7	1,01	- 16,6
Barres en acier (6732)	2,6	0,7	2,11	- 3,3
Profilés épais en acier (6734)	2,2	0,4	2,37	- 1,1
Tapis, autres que noués ou enroulés (6576)	2,1	0,3	2,36	- 1,2
Vêtements en matières textiles (autres qu'en bonneterie) (8411)	2,0	1,0	2,43	- 0,4
Tôles fortes en fer ou acier (6741)	1,7	0,7	2,25	- 1,2
Cuivre travaillé (6822)	1,5	0,6	2,11	- 1,7
Profilés minces en acier (6735)	1,4	0,2	1,52	- 5,6
Feuillards en fer ou acier (6750)	1,2	0,4	2,21	- 1,1
Fils de fer et d'acier (à l'exclusion du fil machine) (6770)	1,0	0,3	2,10	- 1,4
Tissus en fibres textiles artificielles (6536)	1,0	0,3	1,58	- 3,1
Fils de fibres textiles synthétiques (6516)	1,0	1,1	1,59	+ 0,2
III. Produits plutôt stables :				
Voitures automobiles (7321)	9,1	6,8	2,56	+ 0,6
Produits sensibles pour la photographie (8624) ...	1,3	0,5	2,58	+ 0,3
Ensemble des produits manufacturés	100,0	100,0	2,51	- 27,7

¹ Il s'agit des sous-groupes des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International; les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation du produit sont ceux des sous-groupes de cette Classification.

² Lorsque la part (en p.c.) dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E., il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L.; dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

³ Les produits sont progressifs lorsque le coefficient de croissance de leurs exportations par l'O.C.D.E. entre 1970-1973 et 1977 dépasse 2,58, régressifs s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stables s'il est compris entre 2,44 et 2,58. Le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) pour un produit est la différence entre le coefficient de croissance spécifique des exportations de l'O.C.D.E. pour ce produit et le coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. pour l'ensemble des produits manufacturés (2,5076).

⁴ L'effet-produit indique l'écart, positif ou négatif, en milliards de francs pour un produit entre les deux montants ci-après : d'une part le montant qu'on obtient lorsqu'on applique le coefficient de progressivité ou de régressivité pour ce produit à la valeur des exportations effectives moyennes de l'U.E.B.L. en 1970-1973 et d'autre part, le montant obtenu en appliquant ce même coefficient à la valeur des exportations hypothétiques moyennes de l'U.E.B.L. en 1970-1973; ces exportations hypothétiques d'un produit sont celles que l'U.E.B.L. eût réalisées pour ce produit si sa structure sectorielle de base avait été identique à celle de l'O.C.D.E. en 1970-1973. Cet effet résulte donc de la combinaison de la présence ou de l'absence de spécialisation relative de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. pour ce produit (cf. note 2) avec le caractère progressif, régressif ou stable du produit (cf. note 3).

par les effets de structure positifs que l'Union a enregistrés sur les produits régressifs dans lesquels elle n'était heureusement pas spécialisée [+ 37,3 milliards, colonne (d)]. De là le solde négatif de - 22,1 milliards enregistré sur les produits régressifs [colonne (d), avant-dernière ligne], principaux responsables des - 27,7 milliards d'effet de structure calculés.

Dans le cadre de cet article, on ne saurait commenter les résultats pour chacun des 381 « produits » (sous-groupes de la C.T.C.I.); seules les constatations les plus significatives seront mentionnées. Avant de les présenter, il est toutefois indispensable de signaler que la classification C.T.C.I., utilisée comme nomenclature de produits, n'apparaît pas comme bien équilibrée sur toute la ligne : pour certains groupes, la ventilation est plus détaillée que pour d'autres ⁽¹⁾. Non seulement, il s'ensuit qu'on ne peut tirer de conclusions trop formelles de la répartition du nombre de produits entre produits progressifs, régressifs et plutôt stables; cela influence également l'ordre de grandeur des écarts qu'on obtient, en termes absolus, par produit : en effet, plus la valeur des exportations du produit en question est élevée, plus vite on obtiendra un écart absolu considérable; or, le fait que cette valeur est ou non élevée pour un produit dépend aussi du fait qu'il relève d'un groupe comprenant peu ou beaucoup de subdivisions ⁽²⁾. Ce facteur risquera donc de jouer chaque fois qu'on procédera à une sélection des principaux écarts absolus par produit. Pour remédier à cette distorsion, il sera dès lors utile de considérer aussi les écarts absolus à des niveaux plus agrégés (groupes et divisions de la C.T.C.I.).

En ce qui concerne la structure des exportations de l'U.E.B.L. pendant la période de base, une observation frappante est que 23 produits contribuaient pour au moins 1 p.c. aux exportations totales de produits manufacturés par l'Union et que, dans ce nombre, on compte deux types de produits plutôt stables, treize régressifs et seulement huit progressifs; le tableau XIX en fournit la liste, et mentionne leur « effet-produit » en 1977; ce dernier atteint globalement - 25,7 milliards, soit près de 93 p.c. de l'effet total calculé (- 27,7 milliards). Il provient des résultats suivants par combinaison :

Principales spécialisations de l'U.E.B.L. à l'exportation

	Produits progressifs		Produits régressifs		Produits plutôt stables		Total
	Effet positif	Effet négatif	Effet positif	Effet négatif	Effet positif	Effet négatif	
Nombre de produits	5	3	1	12	2	—	23
Effet en milliards de francs	+17,2	- 4,0	+ 0,2	-40,0	+ 0,8	—	-25,7

⁽¹⁾ Cette classification, déjà révisée, vient d'ailleurs d'être adaptée une nouvelle fois.

⁽²⁾ Par exemple, les produits de l'industrie textile et de l'industrie chimique sont fortement subdivisés. Dès lors, les effets absolus par produits n'atteignent pas facilement un milliard, ce qui, par contre, est le cas, par exemple, des meubles, où tous les produits sont repris sous une seule rubrique C.T.C.I. à deux chiffres, sans autre subdivision.

Produits manufacturés ¹ pour lesquels l'effet-produit ² atteint au moins 1 milliard de francs

	Effet-produit positif				Effet-produit négatif		
	Effet-produit ²	Spécialisation (+) ou non-spécialisation (-) relative de l'U.E.B.L. ³	Coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) du produit ⁴		Effet-produit ²	Spécialisation (+) ou non-spécialisation (-) relative de l'U.E.B.L. ³	Coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) du produit ⁴
	(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)
I. Produits progressifs :				I. Produits progressifs :			
Diamant (6672)	+ 10,9	+ 16,38	+ 0,664	Camions (7323)	- 2,5	- 2,51	+ 0,993
Mobilier (8210)	+ 3,2	+ 4,86	+ 0,654	Navires spéciaux (7359)	- 2,4	- 0,55	+ 4,475
Ebauches en rouleaux pour tôles (6727)	+ 1,6	+ 3,83	+ 0,415	Elém. chimiques radioactifs (5151)	- 1,6	- 0,44	+ 3,657
Aluminium travaillé (6842)	+ 1,2	+ 2,63	+ 0,440	Pompes et centrifuges (7192)	- 1,5	- 3,47	+ 0,430
Composés chimiques organo-minéraux (5128)	+ 1,1	+ 2,15	+ 0,499	Navires (7353)	- 1,4	- 10,03	+ 0,140
				Appareils fotogr. spéciaux (8616)	- 1,3	- 1,12	+ 1,167
				Bijoux (8971)	- 1,2	- 0,76	+ 1,637
				Appareils de chauffage ou de réfrigération (7191)	- 1,2	- 2,67	+ 0,446
				Machines pour la construction et les mines (7184)	- 1,0	- 1,30	+ 0,774
II. Produits régressifs :				II. Produits régressifs :			
Machines textiles (7171)	+ 3,6	- 3,64	- 0,933	Cuivre non travaillé (6821)	- 16,6	+ 11,08	- 1,498
Aéronefs (7341)	+ 3,1	- 5,81	- 0,539	Profilés minces en acier (6735)	- 5,6	+ 5,65	- 0,987
Machines à calculer (7142)	+ 3,1	- 2,60	- 1,199	Barres en acier (6732)	- 3,3	+ 8,31	- 0,401
Nickel non travaillé (6831)	+ 2,1	- 1,52	- 1,358	Tôles fines non rev. en acier (6743)	- 3,3	+ 9,58	- 0,342
Papier journal (6411)	+ 1,6	- 3,26	- 0,478	Tissus en fibres artificielles (6536)	- 3,1	+ 3,34	- 0,928
Outils pour le travail des métaux (7151)	+ 1,3	- 3,52	- 0,375	Tôles fines revêt. en acier (6748)	- 2,7	+ 2,31	- 1,157
Papier Kraft (6413)	+ 1,1	- 1,55	- 0,706	Métaux communs non ferreux divers (6895)	- 2,6	+ 2,37	- 1,102
Parties et pièces détachées d'aéronefs (7349)	+ 1,0	- 2,86	- 0,362	Verre à vitres non travaillé (6643)	- 2,1	+ 1,60	- 1,339
				Cuivre travaillé (6822)	- 1,7	+ 4,32	- 0,398
				Filés de laine et de poils (6512)	- 1,6	+ 2,53	- 0,630
				Fil de fer ou d'acier (à l'exclusion du fil machine) (6770)	- 1,4	+ 3,50	- 0,407
				Tapis (autres qu'à points noués ou enroulés) (6576)	- 1,2	+ 8,05	- 0,148
				Tôles fortes de fer ou d'acier (6741)	- 1,2	+ 4,42	- 0,261
				Feuillards en fer ou acier (6750)	- 1,1	+ 3,82	- 0,295
				Profilés épais en acier (6734)	- 1,1	+ 8,27	- 0,134
				Blooms, billettes, etc. (6725)	- 1,1	+ 1,63	- 0,670

¹ Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation du produit sont ceux des sous-groupes des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² L'effet-produit indique, pour un produit, l'écart, positif ou négatif, en milliards de francs entre les deux montants ci-après : d'une part, le montant qu'on obtient lorsqu'on applique le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) (cf. note 4) pour ce produit à la valeur des exportations effectives moyennes de l'U.E.B.L. en 1970-1973 et, d'autre part, le montant obtenu en appliquant ce même coefficient à la valeur des exportations hypothétiques moyennes de l'U.E.B.L. en 1970-1973; ces exportations hypothétiques d'un produit en 1970-1973 sont celles que l'U.E.B.L. eût réalisées pour ce produit si sa structure sectorielle de base avait été identiques à celle de l'O.C.D.E. Cet effet résulte donc de la combinaison de la présence ou l'absence de spécialisation relative de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. pour ce produit [exprimée ici dans les colonnes (b) et (e) (cf. note 3)] avec le caractère progressif, régressif ou stable du produit [exprimé ici dans les colonnes (c) et (f) (cf. note 4)]. Dans la présentation adoptée ici, on voit comment l'effet-produit [colonne (a)] est le résultat de la multiplication de la colonne (b), relative au degré de spécialisation, par la colonne (c), relative au coefficient de progressivité ou de régressivité; de même, la colonne (d) = la colonne (e) fois la colonne (f).

³ La spécialisation (+) ou la non-spécialisation (-) relative de l'U.E.B.L. pour un produit est exprimée ici comme la différence en milliards de francs entre le montant effectif et le montant hypothétique des exportations de ce produit par l'U.E.B.L. en 1970-1973; le montant hypothétique est celui qui eût été enregistré en U.E.B.L. pour ce produit en 1970-1973 si, pendant cette période, le total des exportations de l'Union avait eu la même clé de répartition sectorielle que les exportations de l'O.C.D.E., autrement dit, si pendant la période de base la structure sectorielle de l'U.E.B.L. avait été la même que celle de l'O.C.D.E.

⁴ Le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) est la différence entre le coefficient de croissance entre 1970-1973 et 1977 des exportations de l'O.C.D.E. pour un produit et 25076, qui est le coefficient de croissance moyen des exportations totales de l'O.C.D.E. pour tous les produits manufacturés.

Cette sélection confirme les défauts de structure de l'U.E.B.L. en matière d'exportations de produits manufacturés : spécialisation insuffisante en produits progressifs, et parallèlement, spécialisation trop forte pour quelques produits très régressifs. Sur les huit produits progressifs intervenant pour au moins 1 p.c. dans les exportations de l'U.E.B.L. en 1970-1973, il y en a trois pour lesquels l'effet est négatif [colonne (d) du tableau XIX], l'U.E.B.L. n'y étant pas spécialisée [comparez colonnes (a) et (b)]; des cinq autres, il n'y en a que deux qui ont produit des effets de structure positifs vraiment considérables : le diamant et les meubles [colonne (d)]. En ce qui concerne les produits régressifs, un classement par ordre de grandeur des effets inscrits à la colonne (d) conduit rapidement à la conclusion que les plus grosses contributions négatives étaient le fait de certains métaux non ferreux et produits des industries sidérurgique et textile.

Des conclusions parallèles se dégagent lorsqu'on aborde les effets de la structure par produits sous d'autres angles. Il en est par exemple ainsi lorsqu'on totalise, comme au tableau XX, les produits pour lesquels un écart, positif ou négatif, d'au moins 1 milliard de francs a été enregistré en 1977; le groupement d'après les catégories livre la synthèse suivante :

	Produits progressifs		Produits régressifs		Produits plutôt stables	Ensemble	
	Effet positif	Effet négatif	Effet positif	Effet négatif		Effet positif	Effet négatif
Nombre de produits	5	9	8	16	—	13	25
Effet en milliards de francs	+17,9	-14,2	+16,9	-49,7	—	+34,8	-63,9

On constate que l'effet net des produits progressifs figurant dans cette sélection a été légèrement positif ($+ 17,9 - 14,2 = + 3,7$), de sorte que, à nouveau, l'écart défavorable global ($+ 34,8 - 63,9 = - 29,1$ milliards pour les produits repris) est dû en fait à la « spécialisation » en produits régressifs ($- 49,7$ milliards); ici encore, une très grande partie de ces effets négatifs est localisée dans les sous-groupes de l'industrie des métaux non ferreux, du fer et de l'acier et de l'industrie textile. Les gros écarts négatifs constatés pour ces produits (cf. partie droite, niveau II du tableau XX) sont la conséquence conjointe d'une forte spécialisation relative de l'U.E.B.L. — traduite par le signe (+) dans la colonne (e) du tableau XX — et de la forte régressivité de ces produits — attestée par le signe (-) dans la colonne (f).

Ces produits figurent, en effet, parmi les plus régressifs. On a dénombré 49 produits pour lesquels le taux d'expansion des exportations n'a même pas atteint la moitié du pourcentage moyen de l'O.C.D.E. pour tous les produits; ensemble, ils sont responsables de $- 20,3$ milliards d'effet négatif de structure par produits; parmi les 49 figurent 5 produits de l'industrie des métaux non

Tableau XXI.

Principaux effets en 1977 de la structure sectorielle de base - Ventilation par groupe de produits

Groupe de produits manufacturés ¹ pour lesquels l'effet-produit ² atteint 1,5 milliard de francs au moins

	Effet de la structure sectorielle ² (en milliards de francs)	Indicateur de spécialisation : Part (en p.c.) du groupe dans les exportations 1970-1973 de produits manufacturés de ³		Indicateur de progressivité régressivité ou stabilité
		l'U.E.B.L.	l'O.C.D.E.	Coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. de 1970-1973 à 1977 ⁴
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Effet-produit négatif :				
I.A Groupes régressifs avec spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Produits en cuivre (682)	- 18,3	4,7	1,3	1,50
Barres et profilés en fer ou acier (673)	- 10,4	6,8	1,7	2,12
Plats et tôles en fer ou acier (674)	- 8,0	6,9	2,9	2,07
Verre (664)	- 3,1	1,7	0,4	2,14
Tissus autres que les tissus de coton (653) ...	- 2,8	2,9	2,1	1,78
Divers métaux communs non ferreux (689) ...	- 2,7	0,6	0,2	1,91
Fils textiles (651)	- 1,5	2,4	1,7	1,79
I.B Groupes progressifs avec non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Navires et bateaux (735)	- 3,8	0,6	2,9	2,90
Machines non électriques diverses (719)	- 3,5	3,3	7,8	2,70
Véhicules automobiles routiers (732)	- 2,6	12,1	13,0	2,73
Machines électriques diverses (729)	- 1,9	1,2	3,2	2,72
Génératrices et interrupteurs (722)	- 1,5	1,3	2,0	2,98
II. Effet-produit positif :				
II.A Groupes progressifs avec spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Perles fines et pierres précieuses (667)	+ 11,2	4,5	1,0	3,00
Meubles (821)	+ 3,2	1,8	0,7	3,16
Produits chimiques organiques (512)	+ 2,4	2,5	2,0	3,01
II.B Groupes régressifs avec non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Machines pour l'industrie du textile et du cuir (717)	+ 4,3	0,7	1,8	1,60
Aéronefs (734)	+ 4,2	0,4	2,3	2,04
Machines de bureau (714)	+ 3,6	0,6	2,4	2,15
Papier et carton (641)	+ 3,4	1,6	2,5	2,20
Produits en nickel (683)	+ 2,1	...	0,4	1,41
Ensemble des produits manufacturés	- 27,7	100,0	100,0	2,51

¹ Ces groupes de produits correspondent aux rubriques à trois chiffres des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International, à laquelle renvoient les chiffres cités entre parenthèses après le groupe.

² L'effet de la structure sectorielle pour un groupe est la somme des effets-produits obtenus pour chacun des produits composant ce groupe. Cf. note 2 du tableau XX.

³ Lorsque la part (en p.c.) dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E., il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L.; dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

⁴ Les groupes sont progressifs lorsque le coefficient de croissance de leurs exportations par l'O.C.D.E. entre 1970-1973 et 1977 dépasse 2,58, régressifs s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stables s'il est compris entre 2,44 et 2,58.

ferreux, ayant donné lieu ensemble à un effet de - 16,5 milliards, 5 produits de l'industrie du fer et de l'acier avec un effet total de - 7,9 milliards et 13 produits textiles dont l'effet global s'élève à - 3,3 milliards, soit au total - 27,7 milliards pour les 23 produits concernés de ces trois industries.

Les constatations qui précèdent se répètent encore lorsqu'on fait les totalisations, au niveau de 3 chiffres — les « groupes » de la C.T.C.I. — des effets de la structure par produits calculés sur 4 chiffres de la Classification (1). Par cette approche, on peut relever dans le tableau XXI que 20 groupes (sur un total de 101) ont provoqué un effet de plus de 1,5 milliard, parmi lesquels 12 donnant une contribution négative totale de - 60,2 milliards et 8 donnant une contribution positive totale de + 34,4 milliards; ces 20 groupes « expliquent » donc un effet négatif net de - 25,8 milliards sur un total de - 27,7 milliards. Des 12 groupes à effet négatif [niveau I, colonne (a) du tableau XXI], 6 concernent (niveau I A) une nouvelle fois les métaux non ferreux (2 groupes avec effet total de - 21 milliards), le fer et l'acier (2 groupes et - 18,4 milliards) et les produits textiles (2 groupes et - 4,3 milliards); la contribution négative de ces 6 groupes s'élève donc à - 43,8 milliards. Des 6 autres rubriques à effet de structure négatif, il en est 5 dont les « pertes » subies sont dues à une « spécialisation » insuffisante en produits progressifs (niveau I B) : deux d'entre elles portent sur certains types de matériel de transport (les véhicules automobiles routiers et les navires et bateaux), deux autres sur certaines machines et appareils électriques; la cinquième concerne diverses machines et appareils non électriques; le douzième effet négatif résulte d'une trop forte spécialisation dans le produit régressif que fut le verre (niveau I A).

Pour ce qui est des 8 groupes à effets nettement positifs (niveau II), on découvre au tout premier rang les « perles et pierres précieuses », comprenant en particulier le diamant; ce groupe a exercé sur la structure sectorielle un effet positif de pas moins de 11,2 milliards [colonne (a)], parce qu'il est nettement progressif [colonne (d)] et que l'U.E.B.L. y jouit d'une spécialisation affirmée [comparez colonnes (b) et (c)]. Ensuite, on trouve 2 autres « bonnes » spécialisations de l'U.E.B.L. en groupes progressifs : les meubles et les produits chimiques organiques. Mais il y a en outre 5 groupes nettement régressifs (niveau II B) dont la contribution favorable résulte du fait que l'U.E.B.L. y était beaucoup moins spécialisée que l'O.C.D.E. [comparez colonnes (b) et (c)] : 2 de ces groupes concernent les machines non électriques, les autres ayant trait aux avions, au papier et au nickel (2).

(1) Il convient d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un calcul effectué directement au niveau des « groupes » (3 chiffres de la C.T.C.I.) mais d'une totalisation des effets calculés au niveau des « sous-groupes » (4 chiffres de la C.T.C.I.).

(2) Le nickel illustre très bien la manière dont s'exercent les effets de structure calculés : ce produit n'intervient pratiquement pas dans la structure de départ de l'U.E.B.L., mais le fait qu'il représente 0,4 p.c. du total dans celle de l'O.C.D.E., combiné au caractère très régressif de ce produit, entraîne automatiquement en faveur de l'U.E.B.L. un important effet de structure favorable.

Tableau XXII.

Principaux effets en 1977 de la structure sectorielle de base - Ventilation par division de produits

Divisions de produits manufacturés ¹ pour lesquelles l'effet-produit atteint au moins 2 milliards de francs

	Effet de la structure sectorielle ² (milliards de francs)	Indicateur de spécialisation : Part (en p.c.) de la division dans les exportations (1970-1973) de produits manufacturés de ³		Indicateur de progressivité ou régressivité : Coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. de 1970-1973 à 1977 ⁴
		l'U.E.B.L.	l'O.C.D.E.	
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Effet-produit négatif :				
I.A. Divisions régressives avec spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Fer et acier (67)	- 19,7	19,1	8,0	2,27
Métaux non ferreux (68)	- 17,7	7,7	3,7	1,95
Textiles (vêtements non compris) (65)	- 6,6	9,6	5,8	1,94
I.B. Divisions progressives avec non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Machines et appareils électriques (72)	- 5,5	5,3	9,5	2,83
II. Effet-produit positif :				
II.A. Divisions progressives avec spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Articles minéraux non métalliques manufacturés (66)	+ 9,4	7,9	2,9	2,68
Meubles (82)	+ 3,2	1,8	0,7	3,16
II.B. Divisions régressives avec non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. :				
Papier et carton (64)	+ 3,5	2,1	2,9	2,27
II.C. Divisions plutôt stables :				
Machines non électriques (71)	+ 4,0	8,0	20,0	2,50
Ensemble des produits manufacturés	- 27,7	100,0	100,0	2,51

¹ Divisions de produits correspondant aux rubriques à deux chiffres des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International. Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation de la division renvoient à cette Classification.

² L'effet de la structure sectorielle pour une division est la somme des effets-produits obtenus pour chacun des produits composant cette division. L'effet-produit est défini à la note 4 du tableau XIX et à la note 2 du tableau XX.

³ Lorsque la part (en p.c.) dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E., il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L.; dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

⁴ Les groupes sont progressifs lorsque le coefficient de croissance de leurs exportations par l'O.C.D.E. entre 1970-1973 et 1977 dépasse 2,58, régressifs s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stables s'il est compris entre 2,44 et 2,58.

A un niveau encore plus élevé de regroupement, celui des rubriques à 2 chiffres de la C.T.C.I., dites « divisions », il apparaît (cf. tableau XXII) qu'en fin de compte 8 seulement des 28 « divisions » ont été à l'origine d'écarts vraiment importants par rapport à l'O.C.D.E. en matière de structure sectorielle : 4 dans le sens favorable, 4 dans le sens défavorable. Des 4 contributions favorables (niveau II), deux sont dues à de « bonnes » spécialisations de l'U.E.B.L. en produits progressifs : les articles en minéraux non métalliques (manifestement sous l'influence positive du diamant) et les meubles. Les deux autres contributions favorables résultent de la non-spécialisation de l'U.E.B.L. dans des produits moins dynamiques : le papier et les machines non électriques (1).

Des quatre écarts défavorables de structure (niveau I), les trois principaux ont trait à des divisions fortement dominées par les produits régressifs à trop forte spécialisation de l'U.E.B.L. (niveau I A) qu'on a rencontrés tout au long de cette analyse des effets de la structure sectorielle : fer et acier (– 19,7 milliards), métaux non ferreux (– 17,7 milliards) et produits textiles (– 6,6 milliards); le quatrième est attribuable à la non-spécialisation dans les machines et appareils électriques (progressifs) (niveau I B).

III.1.6.33. L'effet de la structure géographique.

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, ici aussi l'effet calculé a été négatif : – 29,2 milliards. Il signifie que, toutes autres choses, en particulier les parts de marché, étant restées égales, le potentiel d'exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L., au départ de sa structure géographique réelle en 1970-1973, s'est révélé nettement inférieur à celui qu'eût procuré une structure géographique identique à celle de l'O.C.D.E.

Tableau XXIII.

Structure géographique des exportations

Ventilation, en p.c., entre marchés progressifs, régressifs et plutôt stables

	Nombre de destinations géographiques	Part en p.c. dans les exportations en 1970-1973 de :	
		l'U.E.B.L.	l'O.C.D.E.
Destinations géographiques progressives	7	6,4	12,6
Destinations géographiques régressives	22	67,0	67,3
Destinations géographiques plutôt stables ...	4	26,5	19,2
Total ¹ ...	33	100,0	100,0

¹ On ne reprend ici que 33 destinations, parce que la 34^e concerne les livraisons aux navires et d'autres exportations dont la destination géographique n'est pas spécifiée; pour la même raison, la somme des différentes destinations est légèrement inférieure à 100 p.c. (voir note 2, page 30).

(1) Dans cette division figurent dans une mesure presque égale des produits progressifs et régressifs, mais, comme il a déjà été dit, l'effet de structure favorable est exclusivement le résultat de la non-spécialisation de l'U.E.B.L. dans les produits régressifs.

Tableau XXIV

Effet de la structure géographique de base sur les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977
Produits de l'industrie manufacturière ¹

	Effet de la structure par pays de destination ²	Spécialisation (+) ou non-spécialisation (-) relative de l'U.E.B.L. ³	Coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) de la destination géographique ⁴	P.M. : part (en p.c.) du pays de destination dans les exportations de l'U.E.B.L. en 1970-1978
	(en milliards de francs)	(a)	(b)	(c)
I. Pays de destination à effet de structure défavorable :				
I.A. Marchés progressifs avec non-spécialisation de l'U.E.B.L.				
Pays de l'O.P.E.P. à forte capacité d'absorption	(-24,1)	- 8,88	+2,717	(1,5)
Pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorpt.	(-21,2)	- 3,22	+6,588	(0,4)
Pays européens à économie centralém. planifiée	(- 4,8)	- 6,88	+0,692	(1,8)
Norvège	(- 1,3)	- 3,20	+0,395	(0,8)
Autriche	(- 1,1)	- 4,76	+0,242	(0,7)
Turquie	(- 0,4)	- 0,78	+0,574	(0,3)
Pays du Proche et du Moyen-Orient non repris ailleurs	(- 0,3)	- 0,73	+0,378	(0,9)
I.B. Marchés régressifs avec spécialisation de l'U.E.B.L.				
République Fédérale d'Allemagne	(-10,7)	+66,15	-0,162	(24,0)
Pays-Bas	(- 8,4)	+61,59	-0,136	(18,9)
Italie	(- 0,7)	+ 1,89	-0,357	(4,5)
I.C. Marchés plutôt stables				
France	(- 0,9)	+60,81	-0,014	(20,5)
Pays européens non repris ailleurs	(-)	- 2,98	+0,008	(0,5)
II. Pays de destination à effet de structure favorable :				
II.A. Marchés régressifs avec non-spécialisation de l'U.E.B.L.				
Etats-Unis	(+13,7)	-32,78	-0,418	(6,9)
Canada	(+10,4)	-24,81	-0,418	(0,5)
Japon	(+ 4,6)	- 6,20	-0,744	(0,7)
Pays d'Amérique non repris ailleurs	(+ 2,2)	-10,74	-0,202	(0,9)
Suisse	(+ 1,9)	- 4,84	-0,399	(2,1)
Pays d'Asie à économie centralém. planifiée	(+ 1,6)	- 3,28	-0,499	(0,1)
Pays d'Océanie non repris ailleurs	(+ 1,5)	- 1,20	-1,269	(...)
Nouvelle-Zélande	(+ 1,3)	- 2,06	-0,648	(...)
Finlande	(+ 1,3)	- 2,53	-0,506	(0,4)
Suède	(+ 1,1)	- 4,47	-0,243	(1,6)
Pays d'Extrême-Orient non repris ailleurs ...	(+ 1,0)	- 7,81	-0,131	(0,6)
Australie	(+ 1,0)	- 6,22	-0,154	(0,3)
Pays d'Afrique non repris ailleurs	(+ 1,0)	-11,32	-0,089	(2,2)
Danemark	(+ 0,8)	- 2,82	-0,295	(1,0)
Espagne	(+ 0,8)	- 2,29	-0,333	(1,1)
Portugal	(+ 0,6)	- 1,21	-0,508	(0,4)
Irlande	(+ 0,2)	- 2,26	-0,086	(0,2)
Grèce	(+ 0,1)	- 1,25	-0,117	(0,6)
Islande	(...)	- 0,10	-0,142	(...)
II.B. Marchés progressifs avec spécialisation de l'U.E.B.L.				
II.C. Marchés plutôt stables				
Royaume-Uni	(+ 0,5)	- 6,56	-0,072	(4,0)
Pays nouvellement industrialisés	(...)	-18,49	-0,002	(1,5)
III. Tous pays de destination ⁵				
	-29,2			100,0

¹ Produits repris aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² L'effet de structure géographique pour un pays de destination indique l'écart, positif ou négatif, en milliards de francs constaté entre les deux montants ci-après : d'une part le montant qu'on obtient lorsqu'on applique le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) (voir note 4) pour cette destination à la valeur moyenne des exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1970-1978, et d'autre part, le montant obtenu en appliquant ce même coefficient à la valeur moyenne des exportations hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1970-1978; ces exportations hypothétiques vers une destination sont celles que l'U.E.B.L. y eût réalisées si sa structure géographique de base avait été identique à celle de l'O.C.D.E. Cet effet résulte donc de la combinaison de la présence ou l'absence de spécialisation relative de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. pour ce marché [exprimée ici dans la colonne (b)] (cf. note 3) avec le caractère progressif, régressif ou stable du marché géographique [exprimé ici dans la colonne (c)] (cf. note 4); dans la présentation adoptée ici on voit comment l'effet-pays [colonne (a)] est le résultat de la multiplication de la colonne (b) relative à la spécialisation (+) ou la non-spécialisation (-) (en milliards de F), par la colonne (c) relative au coefficient de progressivité (+) ou régressivité (-).

³ La spécialisation (+) ou non-spécialisation (-) relative de l'U.E.B.L. pour un marché géographique est exprimée ici comme la différence en milliards de francs entre le montant effectif et le montant hypothétique des exportations de l'U.E.B.L. vers ce marché géographique en 1970-1978; le montant hypothétique est celui qui eût été enregistré en U.E.B.L. pour ce marché en 1970-1978 si, pendant cette période, le total des exportations de l'Union avait eu la même clé de répartition géographique que les exportations de l'O.C.D.E., autrement dit, si pendant la période de base, la structure géographique des exportations de l'U.E.B.L. avait été la même que celle de l'O.C.D.E.

⁴ Le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) est la différence entre le coefficient de croissance entre 1970-1978 et 1977 des exportations de l'O.C.D.E. vers ce marché et 2,5076, qui est le coefficient de croissance moyen des exportations de l'O.C.D.E. de 1970-1978 à 1977 vers tous les pays.

⁵ La somme des chiffres pour les différentes destinations est quelque peu inférieure au total en raison des livraisons aux navires et d'exportations dont la destination géographique n'est pas spécifiée. Voir note 2, page 80.

Le caractère globalement défavorable de la structure géographique de l'U.E.B.L. est surtout la conséquence de son orientation insuffisante vers les pays « progressifs » : on peut voir au tableau XXIII que, pendant la période de base, les exportations belgo-luxembourgeoises vers ces pays progressifs n'atteignaient que 6,4 p.c. du total contre 12,6 p.c. pour l'O.C.D.E.

Comme pour la structure par produits, on peut répartir l'effet total de la structure géographique en contributions « favorables » et « défavorables »; ici aussi le caractère positif ou négatif d'une destination déterminée est le résultat de la combinaison de deux critères, à savoir : d'une part, la présence ou l'absence de spécialisation de l'U.E.B.L. ⁽¹⁾ et, d'autre part, le caractère progressif ou régressif du débouché géographique considéré. On est finalement en présence des mêmes six cas possibles, puisque ici également on a prévu une catégorie spéciale pour les destinations plutôt « stables », celles dont l'expansion globale entre 1970-1973 et 1977 se situe dans une marge de 5 p.c. au-dessus ou au-dessous de la moyenne générale de l'O.C.D.E.

S'agissant du caractère progressif, régressif ou stable reconnu à un pays de destination, il faut bien préciser que cette qualification ne se rapporte qu'au coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. vers ce pays. Pour les exportations totales de l'O.C.D.E., ce coefficient a été de 2,51. Un pays de destination est dit progressif si le coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. a été supérieur à 2,58, régressif si le coefficient est resté inférieur à 2,44 et plutôt stable s'il était compris entre 2,44 et 2,58. La progressivité, régressivité ou stabilité d'un pays est donc considérée ici exclusivement sous l'aspect « débouché » que ce pays revêt pour l'O.C.D.E.; elle n'a, par conséquent, rien à voir avec la croissance réelle de l'un ou l'autre agrégat macro-économique interne du pays concerné, ni même avec la progression de ses importations totales : comme la régressivité est mesurée du point de vue des exportations des pays de l'O.C.D.E., un marché géographique peut devenir régressif pour ces derniers non pas parce qu'il augmente lentement ses importations totales, mais parce qu'il augmente surtout ses achats à des pays non O.C.D.E.

Les résultats détaillés complets de l'effet de structure d'après les destinations géographiques sont repris au tableau XXIV. On y voit comment l'effet de la structure par pays de destination est déterminé mathématiquement par les deux critères : spécialisation ou non de l'U.E.B.L. et progressivité ou régressivité de la destination géographique. Car cet effet [colonne(a)] est égal au produit de la spécialisation relative exprimée en milliards de francs [colonne (b)] par le coefficient de progressivité ou de régressivité [colonne (c)].

On notera que l'U.E.B.L. n'est spécialisée que pour 4 des 33 destinations [signe + dans la colonne (b) du tableau XXIV]; trois de ces spécialisations

⁽¹⁾ On sait qu'il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour un débouché (ici : un marché géographique) si, en 1970-1973, ce débouché avait une importance relative plus grande dans la structure de l'U.E.B.L. que dans celle de l'O.C.D.E.; dans le cas inverse, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. (voir III.1.5.32.).

Tableau XXV.

**Principaux effets en 1977 de la structure géographique de base
des exportations de produits manufacturés**

	Effet de la structure par pays de destination ²	Spécialisation (+) ou non-spécialisation (-) relative de l'U.E.B.L. ³	Coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) de la destination géographique ⁴	P.M. : part (en p.c.) du pays de destination dans les exportations de l'U.E.B.L. en 1970-1973
	(en milliards de francs)			
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Pays de destination à effet de structure défavorable :				
I.A. Marchés progressifs avec non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.	- 53,2			6,4
dont :				
Pays de l'O.P.E.E.P. à forte capacité d'absorption	(- 24,1)	- 8,88	+2,717	(1,5)
Pays de l'O.P.E.E.P. à faible capacité d'absorpt.	(- 21,2)	- 3,22	+6,588	(0,4)
Pays européens à économie centralém. planifiée	(- 4,8)	- 6,88	+0,692	(1,8)
I.B. Marchés régressifs avec spécialisation relative de l'U.E.B.L.	- 19,8			47,4
dont :				
République Fédérale d'Allemagne	(- 10,7)	+66,15	-0,162	(24,0)
Pays-Bas	(- 8,4)	+61,59	-0,136	(18,9)
Italie	(- 0,7)	+ 1,89	-0,357	(4,5)
I.C. Marchés plutôt stables	- 0,9			21,0
dont :				
France	(- 0,9)	+60,81	-0,014	(20,5)
II. Pays de destination à effet de structure favorable :				
II.A. Marchés régressifs avec non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.	+ 45,1			19,6
dont :				
États-Unis d'Amérique	(+ 13,7)	-32,78	-0,418	(6,9)
Canada	(+ 10,4)	-24,81	-0,418	(0,5)
Japon	(+ 4,6)	- 6,20	-0,744	(0,7)
Pays d'Amérique non repris ailleurs	(+ 2,2)	-10,74	-0,202	(0,9)
Suisse	(+ 1,9)	- 4,84	-0,399	(2,1)
II.B. Marchés progressifs avec spécialisation relative de l'U.E.B.L.	—			—
II.C. Marchés plutôt stables	+ 0,5			5,5
dont :				
Royaume-Uni	(+ 0,5)	- 6,56	-0,072	(4,0)
III. Tous pays de destination ⁵	- 29,2			100,0

¹ Sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² Cf. note 2 du tableau XXIV.

³ Cf. note 3 du tableau XXIV.

⁴ Cf. note 4 du tableau XXIV.

⁵ Cf. note 5 du tableau XXIV.

sont très fortes : elles concernent nos voisins immédiats : la République Fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la France; la quatrième spécialisation est très faible (Italie) : la part en pour-cent dans la structure de base de l'U.E.B.L. est quasi la même que dans la structure de base de l'O.C.D.E. Aucune de ces 4 spécialisations ne concerne une destination progressive (voir l'indication néant au niveau II B). Pour les 29 autres « destinations », il y a non-spécialisation de l'U.E.B.L. Celle-ci n'a donc aucune « spécialisation » en dehors de la Communauté économique européenne.

On a extrait les principaux enseignements du tableau XXIV pour les regrouper au tableau de synthèse XXV, construit de la même manière.

On constate que l'effet négatif total de la structure géographique (– 29,2 milliards) est essentiellement lié, d'une part, à la concentration relativement faible des ventes de l'U.E.B.L., au cours de la période de base, sur les destinations les plus progressives — les marchés de l'O.P.E.P. et les pays d'Europe à économie centralement planifiée — et, d'autre part, à la forte concentration des ventes à l'Allemagne occidentale et aux Pays-Bas, deux destinations dont l'expansion a été inférieure à la moyenne générale, donc régressives [cf. colonne (c) : coefficients négatifs]. En effet, la croissance de ces destinations n'atteint que les coefficients 2,35 et 2,37, soit moins que le coefficient moyen (2,51). En revanche, la non-spécialisation de l'U.E.B.L. dans les exportations vers les Etats-Unis, le Canada et le Japon [signe (–) dans la colonne (b)] a eu des effets favorables, car les exportations de l'O.C.D.E. à destination de ces marchés se sont révélées encore bien plus régressives [colonne (c)] : coefficients nettement négatifs] que vers la République Fédérale d'Allemagne et vers les Pays-Bas.

A propos du caractère « progressif » ou « régressif » des diverses destinations géographiques, il faut observer que les exportations totales de produits manufacturés par l'O.C.D.E. vers l'ensemble du monde ont été fortement influencées par le « boom » exceptionnel des ventes aux pays de l'O.P.E.P. [le coefficient de croissance a atteint 5,22 pour les pays de l'O.P.E.P. à forte capacité d'absorption et 9,10 pour ceux à faible capacité d'absorption, cf. forte progressivité (signe +) dans la colonne (c) du tableau XXV]. Si on ne tient pas compte de ces pays, les exportations de l'O.C.D.E. (1) n'augmentent que 2,34 fois, au lieu de 2,51 fois lorsqu'on inclut les pays de l'O.P.E.P. Cette croissance exceptionnelle des marchés de l'O.P.E.P. implique que, si on prend comme point de référence les exportations de l'O.C.D.E. vers l'ensemble du monde, on ne compte que sept « destinations » progressives — dont naturellement les deux destinations O.P.E.P. — (cf. tableau XXIV, niveau I A), auxquelles s'ajoutent quatre marchés plutôt stables (niveaux I C et II C) et pas moins de 22 régressifs (niveaux I B

(1) Il convient de se souvenir que les exportations de l'O.C.D.E. vers l'U.E.B.L. ne sont pas prises en considération dans les calculs.

et II B) ⁽¹⁾. Les principaux partenaires commerciaux de l'U.E.B.L. sont alors soit « régressifs » (Allemagne occidentale, Pays-Bas) ou « plutôt stables » (France) : bien qu'ils atteignent respectivement 2,35, 2,37 et 2,49, leurs coefficients de croissance sont en effet inférieurs à la moyenne générale, pays de l'O.P.E.P. inclus (2,51). Mais si l'on faisait abstraction des pays de l'O.P.E.P., nos voisins auraient, au contraire, figuré parmi les marchés dynamiques, puisque les coefficients de croissance précités les concernant (2,35, 2,37 ou 2,49) dépassent celui de 2,34 valable pour les exportations de l'O.C.D.E. vers l'ensemble du monde, à l'exclusion des pays de l'O.P.E.P. (et de l'U.E.B.L.) et excèdent plus largement encore les taux de croissance des exportations de l'O.C.D.E. vers d'autres grands pays industrialisés membres de l'O.C.D.E., comme les Etats-Unis et le Canada (2,09), le Japon (1,76) ou l'Italie (2,15) ⁽²⁾.

Il apparaît donc qu'en ce qui concerne les exportations intra-O.C.D.E., celles de l'U.E.B.L. sont bien concentrées sur les marchés les plus dynamiques, ceux de ses voisins. Il n'en reste pas moins qu'au total, la structure géographique des exportations belgo-luxembourgeoises en 1970-1973 s'est, rétroactivement, révélée moins favorable qu'elle eût pu l'être, et cela en raison d'une présence trop faible sur quelques marchés très dynamiques hors O.C.D.E., à savoir principalement les pays de l'O.P.E.P. et ceux à économie centralement planifiée de l'Europe de l'Est.

III.1.6.34. L'effet combiné de la structure de base.

On a montré, dans les développements méthodologiques (III.1.5.32) — et on vient d'en avoir la confirmation dans ce qui précède — que l'effet de structure total ne peut être ventilé de manière exacte entre ses deux facettes : sectorielle et géographique. L'effet-produits (– 27,7 milliards) et l'effet-pays (– 29,2 milliards) expliquent « trop » l'effet de structure global (– 43 milliards). L'utilité de cette décomposition, même si elle ne fournit pas des résultats rigoureusement exacts, est d'avoir montré que les deux aspects de la structure ont contribué dans une mesure similaire à l'effet total de structure constaté par rapport au modèle (– 43 milliards) et d'avoir identifié les produits et destinations qui sont le plus responsables de cet écart. On peut donc affirmer de manière certaine que la composition par produits et la répartition géographique des exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L., telles qu'elles se

⁽¹⁾ Cela ne fait au total que 33 destinations; la 34ème n'est pas prise en considération, car il s'agit des exportations non réparties géographiquement. [Voir note ⁽²⁾, page 30.]

⁽²⁾ Pour ces pays, la « régressivité » de leurs importations en provenance de l'O.C.D.E. n'était nullement une question de croissance réelle de leur économie plus lente que pour le reste de l'O.C.D.E. Elle a eu d'autres causes, notamment la faiblesse relative du taux d'augmentation du rapport entre les importations de produits manufacturés et le produit national (contenu d'importation par unité du P.N.B.) et une progression plus rapide des achats à des pays non O.C.D.E.

présentaient à la période de base, n'ont pas permis à l'Union de tirer le meilleur parti possible de l'évolution de la demande mondiale.

Il reste que, pour pouvoir désigner les produits, ainsi que les pays « responsables » de l'effet de structure négatif, on n'a pu éviter un double emploi, à concurrence de $(27,7 + 29,2 - 43)$ 13,9 milliards. Si on additionne l'effet de la structure sectorielle et celui de la structure géographique et qu'on ajoute alors l'effet de parts de marché, dont il sera question ci-après, sous le III.1.6.4., on ne retrouvera donc pas l'écart total de 110,3 milliards qu'on s'est donné pour tâche d'analyser. C'est une première raison de considérer aussi l'effet de structure globale, de - 43 milliards, qui, lui, s'additionne avec l'effet de parts de marché pour expliquer l'écart total de 110,3 milliards.

Cet effet de structure globale est calculé par couple et peut donc être totalisé soit sous l'angle sectoriel, soit sous l'angle géographique. On a expliqué dans l'exposé méthodologique (III.1.5.32.) — et on y insiste ici — que ces deux totalisations ne sont absolument pas un autre mode de calculer respectivement l'effet-produits et l'effet-pays. Car pour calculer ces deux effets partiels séparément (au III.1.6.32. et au III.1.6.33.), on a « isolé » un des aspects, faisant abstraction de l'autre. Ce n'est pas du tout ce qui se passe ici, car la structure combinée — le mot le dit — prend en compte les deux aspects de la structure — sectoriel et géographique — qui sont présents dans chaque couple produit/pays. Ces couples sont à la fois une brique de la structure sectorielle et une brique de la structure géographique, puisque le montant d'exportations recensé pour chaque couple produit/pays est, par définition, en même temps une donnée « produit » et une donnée « pays ». C'est pourquoi ils peuvent être additionnés soit sous l'angle sectoriel, soit sous l'angle géographique (1).

Il y a une seconde raison pour s'arrêter un instant à l'effet de structure combiné : c'est que, pour un produit déterminé, l'effet-produit proprement dit peut être renforcé ou, au contraire, atténué par l'effet-pays. Par exemple, on a vu que les meubles (rubrique 8210 de la C.T.C.I.) étaient un bon produit [cf. effet de structure favorable + 3,2 milliards, colonne (a), deuxième ligne du tableau XX]; pourtant, en effet « combiné », on ne trouve que + 1,7 milliard; l'effet favorable du produit comme tel a donc été perdu pour moitié parce que les exportations de meubles, bon produit, n'étaient pas, en 1970-1973,

(1) Ainsi par exemple, supposons un couple « exportations de meubles vers la France », pour, mettons 100 millions; ce montant est à la fois une donnée « produits » (meubles), et une donnée « pays » (France); il en va de même pour le couple « meubles/Pays-Bas » et ainsi de suite pour les meubles vers chacune des 34 destinations différentes; en les additionnant, on a un total « meubles ». Mais les 100 millions du couple meubles/France sont en même temps un élément des exportations totales vers la destination « France » : si on y ajoute les autres couples qui concernent la France (les exportations des 380 autres produits vers la France), on obtient un total « France ». Et de même pour les autres produits et les autres « destinations ». Pour l'exposé méthodologique de ces différents calculs, on se reportera au III.1.5.32.

orientées de la meilleure manière vers les marchés géographiques les plus progressifs ⁽¹⁾. De même, une bonne (mauvaise) destination géographique peut être abîmée (amendée) par la composition du panier de produits. Il est donc intéressant de voir comment, toutes influences de structure réunies ⁽²⁾, se présentent les deux regroupements possibles des effets de structure combinés, par couples : le regroupement sous l'angle sectoriel et le regroupement sous l'angle géographique.

III.1.6.341. L'effet de structure combiné vu sous l'angle sectoriel

Sous l'angle sectoriel, la synthèse se présente ainsi, lorsqu'on distingue les trois sortes de produits :

	Nombre de produits	Effet de structure combiné (en milliards de francs)
Produits progressifs	147	- 24,9
Produits plutôt stables	43	+ 7,9
Produits régressifs	191	- 26,0
Tous produits ...	381	- 43,0

Pour les produits plutôt stables, le résultat légèrement positif qu'on avait trouvé en effet-produit [+ 0,4 milliard, cf. tableau XVIII, colonne (d), dernière ligne] a été nettement amélioré : leur répartition géographique était donc favorable, meilleure que celle de l'O.C.D.E.

En revanche, le contraire est vrai pour les produits progressifs : leur effet-produit négatif [- 6 milliards, tableau XVIII, colonne (d), antépénultième ligne] a été quadruplé par une répartition géographique désastreuse, car l'effet combiné pour ces produits est passé à - 24,9 milliards. Ainsi, il est presque aussi négatif que celui des produits régressifs; pour ceux-ci, l'effet combiné s'inscrit à - 26 milliards, restant dans la ligne de l'écart calculé en effet-produit [- 22,1 milliards, tableau XVIII, colonne (d), avant-dernière ligne] ⁽³⁾.

⁽¹⁾ A l'inverse, les blooms, les billettes et similaires, en fer ou acier (rubrique 6725 de la C.T.C.I.) donnaient un effet-produit défavorable de 1,1 milliard (colonne (d) du tableau XX, dernière ligne), mais compensaient entièrement cet effet négatif grâce à une implantation particulièrement réussie sur les bonnes destinations.

⁽²⁾ Mais, bien entendu, à parts de marché constantes, comme tout au long de cette analyse d'effets de structure.

⁽³⁾ Rappelons que l'effet-produit calculé contient un double emploi à concurrence d'environ un quart : $\frac{13,9}{27,7 + 29,2} = 24,4$ p.c.

Tableau XXVI.

Structure combinée : principaux effets en 1977 totalisés par produits

Produits manufacturés ¹ pour lesquels l'effet de structure combiné atteint 2 milliards de francs au moins

	Effet de structure combiné ² (en milliards de francs)	Spécialisation (S) ou non-spécialisation (NS) de l'U.E.B.L. pour le produit ³	Caractère progressif (P), régressif (R) ou stable (N) des exportations du produit ⁴	P.M. Effet produit figurant au tableau XX ⁵ (en milliards de francs)
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Produits à effet positif :				
Diamant (6672)	+ 9,9	S	P	+ 10,9
Voitures automobiles (7321)	+ 6,4	S	N	⁶
Aéronefs (7341)	+ 4,6	NS	R	+ 3,1
Machines textiles (7171)	+ 3,9	NS	R	+ 3,6
Machines à calculer (7142)	+ 3,0	NS	R	+ 3,1
Nickel non travaillé (6831)	+ 2,9	NS	R	+ 2,1
II. Produits à effet négatif :				
Cuivre non travaillé (6821)	- 16,3	S	R	- 16,6
Tôles fines non revêtues en acier (6743)	- 6,5	S	R	- 3,3
Profilés minces en acier (6735)	- 5,7	S	R	- 5,6
Tôles fortes en fer ou acier (6741)	- 5,1	S	R	- 1,2
Éléments de constructions en fer ou acier (6911) ...	- 4,3	NS	P	⁶
Ébauches en rouleaux pour tôles (6727)	- 4,2	S	P	+ 1,6
Barres en acier (6732)	- 4,1	S	R	- 3,3
Profilés épais en acier (6734)	- 3,8	S	R	- 1,1
Tissus en fibres artificielles (6536)	- 3,2	S	R	- 3,1
Métaux non ferreux communs divers (6895)	- 3,1	S	R	- 2,6
Navires spéciaux (7359)	- 2,7	NS	P	- 2,4
Filés de laine et de poils (6512)	- 2,3	S	R	- 1,6
Appareils de chauffage et réfrigération (7191)	- 2,3	NS	P	- 1,2
Feuillards en fer ou en acier (6750)	- 2,3	S	R	- 1,1
Verre à vitre non travaillé (6643)	- 2,1	S	R	- 2,1
Camions (7323)	- 2,0	NS	P	- 2,5
Pompes et centrifuges (7192)	- 2,0	NS	P	- 1,5
Ensemble des produits manufacturés	- 43,0			- 27,7

¹ Produits repris aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International; les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation du produit renvoient aux sous-groupes de cette classification.

² L'effet de structure combiné est calculé par couple produit/pays; c'est l'écart, positif ou négatif, pour un « couple » entre les deux montants ci-après : d'une part, le montant qu'on obtient lorsqu'on applique le coefficient de progressivité ou de régressivité de ce couple (voir note 4) à la valeur moyenne des exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1970-1973 et d'autre part, le montant obtenu en appliquant ce même coefficient à la valeur moyenne des exportations hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1970-1973; ces exportations hypothétiques pour un couple sont celles que l'U.E.B.L. eût réalisées si sa structure de base complète (sectorielle et géographique) avait été identique à celle de l'O.C.D.E. en 1970-1973. Cet effet par couple résulte de la combinaison de la présence ou de l'absence de spécialisation relative de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. pour ce couple (cf. note 3) avec le caractère progressif, régressif ou stable du couple (cf. note 4). Le total qu'on obtient ici pour un produit est donc influencé non seulement par la progressivité, régressivité ou stabilité du produit lui-même, mais aussi par la répartition de ces pays pour chacun des produits. Ces effets de structure combinés par couple produit/pays ont été ensuite additionnés au niveau du produit.

³ Il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour un produit lorsque la part (en p.e.) de ce produit dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; dans le cas contraire il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

⁴ Les produits sont progressifs lorsque le coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. entre 1970-1973 et 1977 dépasse 2,58, régressifs s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stables s'il est compris entre 2,44 et 2,58. Le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) pour un produit est la différence entre le coefficient de croissance spécifique des exportations de l'O.C.D.E. pour ce produit et le coefficient de croissance des exportations globales de l'O.C.D.E. (2,5076).

⁵ Contrairement à l'effet de structure combiné, l'effet-produit fait en principe abstraction de l'influence de la répartition géographique. Cf. III.1.6.34 et III.1.5.32. Si l'effet combiné inscrit dans la colonne (a) diffère fortement de l'effet-produit repris dans la colonne (d), c'est une indication que la répartition géographique a modifié sensiblement l'effet du produit comme tel.

⁶ Pour ces sous-groupes, l'effet-produit n'est pas repris au tableau XX, parce qu'il n'atteignait pas 1 milliard (à savoir : + 0,6 milliard pour les voitures automobiles et - 0,5 milliard pour les éléments de construction en fer ou en acier).

Une sélection des produits qui sont à l'origine d'un écart en structure combinée de 2 milliards au moins par rapport au modèle, montre (cf. tableau XXVI) que six produits seulement ont entraîné des effets favorables atteignant ce montant (niveau I), alors que dix-sept produits laissent apparaître des écarts négatifs ayant cette ampleur (niveau II).

Pour les écarts positifs (niveau I), on retrouve en tête à nouveau le diamant (+ 9,9 milliards), suivi des voitures automobiles (+ 6,4 milliards) et de quatre produits nettement régressifs [colonne (c)] pour lesquels le signe + est dû à la non-spécialisation de l'U.E.B.L. [colonne (b)] : les aéronefs, les machines textiles, les machines à calculer et le nickel. De ces six « produits », cinq se trouvaient dans la sélection des principaux effets-produits positifs repris à la colonne (a) (niveaux I et II) du tableau XX et qu'on a rappelés pour mémoire dans la colonne (d) du tableau XXVI; l'exception concerne les « voitures automobiles »; ce produit n'est pas mentionné au tableau XX, parce que son effet-produit n'était que faiblement positif (+ 0,6 milliard), mais celui-ci a été décuplé grâce à une distribution géographique particulièrement heureuse.

Quant aux effets négatifs de structure combinée (niveau II du tableau XXVI), l'observation la plus frappante confirme celle qu'on avait déjà faite pour l'effet-produit [colonne (d) du tableau XX] repris pour mémoire dans la colonne (d) du tableau XXVI; dans l'un comme dans l'autre cas, les produits relevant des métaux, ferreux et non ferreux, cuivre en tête, prennent la part du lion dans les écarts négatifs, suivis par les fabrications métalliques (navires spéciaux, appareils de chauffage et de réfrigération, camions et pompes); pas moins de quatorze des dix-sept produits concernent l'ensemble de ces métaux et fabrications métalliques. Hormis ceux-là, il reste deux produits textiles et le verre à vitres.

Tous ces produits figurant au tableau XXVI apparaissent aussi parmi les principaux responsables d'effets-produits négatifs (ils sont rappelés pour mémoire dans la colonne (d)), sauf deux : les éléments de construction, qui ont décuplé un léger effet-produit négatif (- 0,5 milliard) par une très mauvaise orientation géographique, et les ébauches en rouleaux pour tôles en fer ou acier, qui apparaissent comme un bon produit (effet-produit + 1,6 milliard), mais ont gâché cet avantage en étant concentrés sur les mauvais marchés géographiques.

Au niveau du regroupement des effets de structure combinée par divisions (deux chiffres C.T.C.I.), 18 ont donné ensemble des résultats positifs de 30,8 milliards, qui sont toutefois plus qu'annulés par les - 73,8 milliards de résultats négatifs dus aux 10 autres. Il ressort du tableau XXVII que trois divisions seulement ont eu sur la structure combinée des exportations des effets positifs d'au moins 4 milliards de francs (niveau I) : le matériel de transport (grâce aux automobiles et aux avions), les articles minéraux non métalliques (grâce au diamant) et le papier. On compte, en revanche, cinq divisions qui ont eu sur la structure combinée une influence défavorable de 5 milliards et plus

(niveau II); la plus négative est « fer et acier », suivie à mi-distance par les non-ferreux puis, beaucoup plus loin, par les articles manufacturés en métal n.d.a., les machines et appareils électriques et les « filés, tissus et textiles façonnés ».

Tableau XXVII.

Structure combinée : principaux effets en 1977 totalisés par divisions de produits

Divisions de produits manufacturés ¹ pour lesquelles l'effet de structure combiné atteint 3 milliards de francs au moins

	Effet de structure combiné ² (en milliards de francs)	Spécialisation (S) ou non-spécialisation (NS) de l'U.E.B.L. pour la division ³	Caractère progressif (P) ou régressif (R) de la division ⁴	Effet de structure sectoriel figurant au tableau XXII ⁵ (en milliards de francs)
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Divisions de produits à effet positif :				
Matériel de transport (73)	+ 8,9	NS	P	(⁶)
Articles minéraux non métalliques (66)	+ 6,7	S	P	+ 9,4
Papier et carton (64)	+ 4,0	NS	R	+ 3,5
II. Divisions de produits à effet négatif :				
Fer et acier (67)	- 36,7	S	R	- 19,7
Métaux non ferreux (68)	- 17,0	S	R	- 17,7
Articles manufacturés en métal n.d.a. (69)	- 6,3	NS	P	(⁶)
Machines et appareils électriques (72)	- 5,7	NS	P	- 5,5
Filés, tissus et textiles façonnés (65)	- 5,0	S	R	- 6,6
Ensemble des produits manufacturés	- 43,0			- 27,7

¹ Produits repris dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International; les chiffres indiqués entre parenthèses après la division renvoient aux rubriques à deux chiffres de cette classification.

² Cf. note 2 du tableau XXVI; ces effets par produits ont été regroupés au niveau des divisions.

³ Il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour une division lorsque la part (en p.c.) de cette division dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

⁴ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations par l'O.C.D.E. : il est progressif lorsque ce coefficient dépasse 2,58, régressif lorsque ce coefficient est inférieur à 2,44 et plutôt stable lorsqu'il est compris entre 2,44 et 2,58.

⁵ Contrairement à l'effet de structure combiné, l'effet de la structure sectorielle fait en principe abstraction de l'influence des répartitions géographiques. Cf. III.1.6.34 et III.1.5.32. Si l'effet combiné inscrit dans la colonne (a) diffère fortement de l'effet sectoriel repris dans la colonne (d), c'est une indication que la répartition géographique a modifié sensiblement l'effet de la structure sectorielle comme telle.

⁶ L'effet de la structure sectorielle pour cette division ne figure pas au tableau XXII parce qu'il n'atteint pas 2 milliards; il se chiffre à - 1,1 milliard pour la division 73 et à - 0,7 milliard pour la division 69.

On a expliqué au début de la présente section III.1.6.34. (voir aussi III.1.5.32.) que l'effet-produit se distingue de l'effet de structure combinée, examiné ici, parce qu'il exclut, en principe, les influences géographiques; on a rappelé aussi qu'il n'a pu être calculé de manière pure; il contient une dose de double emploi. C'est pourquoi on a jugé utile de comparer aussi les deux données au niveau des divisions de la C.T.C.I. A cette fin, pour les divisions reprises ici au tableau XXVII, on a rappelé pour mémoire à la colonne (d) de ce tableau, l'effet-produit par divisions qui figurait au tableau XXII, colonne (a) : si la

différence entre les deux données est importante ⁽¹⁾, cela indiquera que les répartitions géographiques ont nettement accentué, ou atténué, l'effet attribuable aux produits comme tels.

En rapprochant les colonnes (a) et (d) du tableau XXVII, on voit qu'en général, il n'y a pas d'écarts très importants entre les deux calculs; cela signifie que, généralement, l'influence de la structure géographique des divisions reprises dans la comparaison était assez conforme à celle du modèle O.C.D.E. : elle ne modifiait donc pas sensiblement l'effet du produit comme tel. Il y a pourtant une exception particulièrement notable : elle concerne la division « fer et acier », où l'effet combiné est encore bien plus désastreux que l'effet-produit; cela signifie que l'effet des produits eux-mêmes, déjà très négatif (– 19,7 milliards), s'agissant de produits régressifs [colonne (d) du tableau XXII] dans lesquels l'U.E.B.L. était très fort spécialisée [comparer colonnes (b) et (c) du tableau XXII] a encore été fortement aggravé par la mauvaise répartition géographique : non seulement, la spécialisation en « fer et acier » était tout à fait contre-indiquée, mais, en outre, cette « spécialité » était répartie géographiquement de manière particulièrement malencontreuse, c'est-à-dire vers les destinations où les ventes des produits relevant de cette division augmentaient encore moins que la moyenne — déjà faible — pour l'ensemble de la division (et donc des destinations).

On doit aussi tirer des enseignements du fait que certaines divisions sont mentionnées parmi les effets combinés importants [colonne (a) du tableau XXVII] alors qu'elles ne l'étaient pas dans la sélection (au tableau XXII) des principaux effets sectoriels, ou inversement. Ainsi, le « matériel de transport » a donné un effet combiné très favorable [+ 8,9 milliards, cf. colonne (a), niveau I du tableau XXVII], alors que cette division n'apparaissait pas parmi les effets-produits d'au moins 2 milliards repris au tableau XXII; ce matériel donnait un effet de structure sectoriel légèrement négatif ⁽²⁾; son remarquable effet de structure combiné (+ 8,9 milliards) montre donc qu'il était implanté sur les destinations ayant manifesté la demande la plus dynamique pour les produits de cette division. L'inverse est vrai pour les « articles manufacturés en métal » qui ont un effet combiné de – 6,3 milliards alors qu'on avait pas constaté d'effet-produit notable pour cette division ⁽³⁾. Par ailleurs, l'effet-produit favorable pour les meubles [+ 3,2 milliards, voir colonne (a) du tableau XXII] et pour les machines non électriques (+ 4 milliards, *ibidem*) ne se retrouve plus dans la sélection des plus importants effets combinés ⁽⁴⁾; pour ces divisions, la répartition géographique a donc fait reperdre l'avantage sectoriel qui résultait des produits en tant que tels.

⁽¹⁾ Rappelons que les deux sortes de données ne sont pas strictement comparables, parce que l'effet-produit contient un double emploi; on ne peut tirer de conclusions que lorsque la différence entre les deux données est vraiment considérable.

⁽²⁾ Soit – 1,1 milliard.

⁽³⁾ L'effet de structure sectoriel était faiblement négatif : – 0,7 milliard.

⁽⁴⁾ L'effet de structure combiné ne se chiffre qu'à + 1,7 milliard pour les meubles et à – 0,2 milliard pour les machines non électriques.

III.1.6.342. L'effet de structure combiné vu sous l'angle géographique

Le regroupement de l'effet de structure combiné d'après le caractère progressif, régressif ou plutôt stable des destinations géographiques donne la synthèse suivante :

	Nombre de destinations	Effet de structure combiné (en milliards de francs)
Destinations progressives	7	- 57,1
Destinations plutôt stables	4	- 5,9
Destinations régressives	22	+ 19,4
Total ...	33 ¹	- 43,0 ²

¹ Non comprise la « destination » regroupant les exportations non réparties géographiquement (voir note 2 page 30).
² Y compris un effet de + 0,6 milliard dû aux exportations non réparties géographiquement.

Cette synthèse confirme ce qu'on avait signalé dans le commentaire relatif à l'effet de la structure géographique seule (cf. III.1.6.33.) : la toute grande partie des effets combinés de structure négatifs provient d'un manque de spécialisation pour les destinations progressives.

La sélection des principaux effets de structure combinés, présentée au tableau XXVIII, enseigne que l'U.E.B.L. a enregistré des effets positifs considérables grâce à sa non-spécialisation vers une série de marchés régressifs (¹) (Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni, Extrême-Orient, Japon et Suisse). En revanche, elle a subi de lourdes pertes structurelles en étant sous-représentée sur trois marchés nettement progressifs (pays de l'O.P.E.P. à faible aussi bien qu'à forte capacité d'absorption et pays européens à économie centralement planifiée) et aussi en étant sur-spécialisée dans les ventes à ses trois clients limitrophes (République Fédérale d'Allemagne, Pays-Bas et France) qui, ainsi qu'on l'a expliqué au III.1.6.33., ont été régressifs à l'échelle des exportations mondiales de l'O.C.D.E., même si, à l'intérieur de celle-ci, ils figuraient parmi les plus « progressifs » des grands pays.

S'agissant de l'effet combiné regroupé sous l'angle sectoriel, on avait fait au III.1.6.341. un rapprochement avec l'effet-produit. *Mutatis mutandis*, on a comparé ici l'effet combiné regroupé sous l'angle géographique et l'effet-pays inscrit au tableau XXIV [colonne (a)]. A cette fin on a rappelé pour mémoire cet effet-pays dans la colonne (d) du tableau XXVIII, de manière à voir si, pour certaines destinations, cet effet a été fortement modifié par l'influence de l'autre volet de la structure, ici la composition par produit pour chaque pays.

(¹) Ce qualificatif ne se rapporte qu'au rythme d'accroissement des importations des différents pays en provenance de l'O.C.D.E. et non à un quelconque agrégat intérieur de ces pays. Cf. III.1.6.33. et note (²) page 49.

Tableau XXVIII.

Structure combinée : principaux effets en 1977 totalisés par marchés géographiques

Marchés géographiques pour lesquels l'effet de structure combiné atteint au moins 3 milliards de francs

	Effet de structure combiné 1 (en milliards de francs)	Spécialisation (S) ou non-spécialisation (NS) de l'U.E.B.L. pour le pays de destination 2	Caractère progressif (P), régressif (R) ou stable (N) de la destination géographique 3	P.M. Effet de structure par pays de destination figurant au tableau XXIV 4 (en milliards de francs)
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Destinations géographiques à effet positif :				
Canada	+ 10,2	NS	R	+ 10,4
Etats-Unis	+ 9,5	NS	R	+ 13,7
Royaume-Uni	+ 8,5	NS	N	+ 0,5
Pays d'Extrême-Orient non repris ailleurs	+ 4,4	NS	R	+ 1,0
Japon	+ 3,8	NS	R	+ 4,6
Suisse	+ 3,8	NS	R	+ 1,9
II. Destinations géographiques à effet négatif :				
Pays de l'O.P.E.P. à forte capacité d'absorption ...	- 24,6	NS	P	- 24,1
Pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorption ...	- 21,8	NS	P	- 21,2
République Fédérale d'Allemagne	- 14,5	S	R	- 10,7
France	- 13,5	S	N	- 0,9
Pays-Bas	- 11,2	S	R	- 8,4
Pays européens à économie centralement planifiée ...	- 7,2	NS	P	- 4,8
Ensemble des pays ...	- 43,0			- 29,2

1 L'effet de structure combiné est calculé par couple produit/pays; c'est l'écart, positif ou négatif, pour un « couple » entre les deux montants ci-après : d'une part, le montant qu'on obtient lorsqu'on applique le coefficient de progressivité ou de régressivité (cf. note 3) à la valeur moyenne des exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1970-1973 et, d'autre part, le montant obtenu en appliquant ce même coefficient à la valeur moyenne des exportations hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1970-1973; ces exportations hypothétiques pour un couple sont celles que l'U.E.B.L. eût réalisées si sa structure de base complète (sectorielle et géographique) avait été identique à celle de l'O.C.D.E. en 1970-1973. Cet effet par couple résulte de la combinaison de la présence ou de l'absence de spécialisation relative de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. pour ce couple (cf. note 2) avec le caractère progressif, régressif ou stable du couple (cf. note 3). Le total qu'on obtient ici pour une destination est donc influencé non seulement par la progressivité, régressivité ou stabilité du pays lui-même, mais aussi par la composition du panier de produits vers ce pays de destination et donc par la progressivité, régressivité ou stabilité différente de ces produits sur les différents marchés géographiques. Ces effets de structure combinée par couple ont été ensuite additionnés par pays de destination.

2 Il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour une destination géographique lorsque la part (en p.c.) de cette destination dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; dans le cas contraire il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

3 Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E. : il est progressif lorsque ce coefficient dépasse 2,58, régressif lorsque ce coefficient est inférieur à 2,44 et plutôt stable lorsqu'il est compris entre 2,44 et 2,58. Le coefficient de progressivité (+) ou de régressivité (-) pour une destination est la différence entre le coefficient de croissance spécifique des exportations de l'O.C.D.E. vers cette destination et le coefficient de croissance des exportations globales de l'O.C.D.E. (2,5078).

4 Contrairement à l'effet de structure combiné, l'effet de la structure par pays de destination fait en principe abstraction de l'influence de la composition du panier de produits sur chaque destination. Cf. III.1.6.84 et III.1.6.82. Si l'effet combiné inscrit dans la colonne (a) diffère fortement de l'effet géographique repris dans la colonne (d), c'est une indication que la composition sectorielle a modifié sensiblement l'effet de la structure géographique comme telle.

Dans la plupart des cas, les écarts entre la colonne (a) et la colonne (d) du tableau XXVIII ne sont pas très importants. Généralement, la composition par produit n'a donc pas infléchi nettement les effets qui provenaient des pays comme tels. Il y a pourtant deux exceptions frappantes. La première concerne le Royaume-Uni : l'effet-pays n'y est que de + 0,5 milliards, mais on relève un effet combiné de + 8,5 milliards; la structure sectorielle des exportations vers ce pays a donc eu une influence particulièrement heureuse sur le marché britannique qui, comme tel, était « plutôt stable » [cf. colonne (c)]. La seconde

exception joue en sens inverse : pour la France, autre destination « plutôt stable », l'effet-pays n'est que de - 0,9 milliard, mais l'effet combiné se monte à - 13,5 milliards; le panier d'exportations de l'U.E.B.L. vers la France n'était donc pas bien adapté à l'évolution de la demande de ce pays.

III.1.6.4. *L'effet des parts de marché*

III.1.6.4.1. **Rappel des principes et remarques liminaires.**

En application de la méthode expliquée au III.1.5.2., le facteur « structure de base » a été neutralisé, de manière à pouvoir isoler la seule évolution des parts de marché.

Dans la logique relativiste de la présente recherche, une part de marché se définit comme le rapport entre la croissance des exportations de l'U.E.B.L. pour un débouché (un couple, un produit, un pays) et celle des exportations de l'O.C.D.E. pour ce même débouché. L'effet global de parts de marché indique donc si, et dans quelle mesure, l'U.E.B.L. s'est écartée des résultats qu'elle eût réalisés, au départ de sa structure propre en 1970-1973, si elle avait augmenté ses exportations sur chaque marché individuel — chaque couple produit/pays — exactement au même rythme que l'O.C.D.E. Autrement dit, c'est la différence, en 1977, entre les exportations effectives et les exportations « potentielles » de l'U.E.B.L., compte tenu de sa structure propre.

Ainsi qu'on l'a souligné au III.1.4., la notion « effet de parts de marché » couvre ici tout écart qui n'est pas dû à la différence de structure qui existait, en 1970-1973, entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. Rappelons que cela comprend, d'une part, les effets qui seraient attribuables à la modification — automatique ou non — des structures après 1973 et, d'autre part, ce qu'on pourrait appeler la « compétitivité » au sens le plus large, englobant tout ce qui concourt à faire qu'un produit belgo-luxembourgeois est exporté avec plus ou moins de succès. On a vu au III.1.4. que cette compétitivité est loin d'être seulement celle des prix que l'importateur étranger doit finalement payer dans sa propre monnaie; elle englobe, en outre, bien d'autres facteurs tant qualitatifs que quantitatifs, y compris les conditions de rentabilité des producteurs, qui font qu'une exportation a lieu ou non.

Il convient également de ne pas perdre de vue que l'effet de parts de marché est mesuré par référence à la performance de l'O.C.D.E. Il ne s'agit donc pas de l'évolution des parts de l'U.E.B.L. dans l'ensemble plus vaste du commerce mondial, car la performance de l'O.C.D.E. peut elle-même avoir varié par rapport à cet ensemble plus vaste ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ En fait, la part de l'O.C.D.E. dans le commerce mondial a diminué, parce que la participation des pays de l'O.P.E.P. et des pays nouvellement industrialisés s'est sensiblement accrue. Pour les produits manufacturés la part de l'O.C.D.E. n'aurait toutefois guère varié.

III.1.6.42. L'effet global de parts de marché.

Ainsi qu'il a été indiqué ci-avant, les parts de marché sont intervenues pour 61 p.c. — ou 67,3 milliards — dans l'écart de 110,3 milliards mesuré en 1977, entre la performance de l'U.E.B.L. et celle de l'O.C.D.E. en matière d'exportations de produits des industries manufacturières ⁽¹⁾. Ces 67,3 milliards représentent 6,11 p.c. des exportations « potentielles » de l'U.E.B.L. en 1977, c'est-à-dire celles que l'U.E.B.L. eût réalisées sans pertes de parts de marché; ce pourcentage donne la mesure du recul moyen, entre 1970-1973 et 1977 — et abstraction faite des effets dus à la structure — de la part des exportations de l'U.E.B.L. dans celles de l'O.C.D.E.

Puisqu'il est calculé au départ des couples produit/pays, l'effet de parts de marché peut être approché sous deux angles différents : celui de la ventilation par types de produits et celui des orientations géographiques ⁽²⁾. Ramenée à son expression la plus synthétique, cette décomposition se présente comme suit :

	Ventilation par produits			Ventilation par destinations géographiques		
	Gains	Pertes	Total	Gains	Pertes	Total
Nombre de « produits »	143	231	381 ¹			
Nombre de « pays »				14	20	34
Effet en milliards de francs	+ 61,8	-129,1	- 67,3	+ 27,5	- 94,8	- 67,3

¹ Pour 7 des 381 « produits » ayant entraîné un effet de structure, l'effet de parts de marché est nul.

On commentera ci-après chacune de ces deux approches. Pas plus que pour les effets de structure, il ne saurait toutefois être question ici de décortiquer les gains et pertes pour chacun des 381 « produits » ni sur chacune des 34 destinations. On sait que les effets sont calculés par couple; l'effet pour un produit (pays) est l'addition des effets individuels pour tous les couples où ce produit (pays) intervient. On a donc de bonnes raisons de croire qu'un « gros » effet de parts de marché pour un produit (pays) sera plutôt la conséquence de pertes géographiquement (sectoriellement) éparses que dû à un recul sur un seul ou sur quelques rares marchés géographiques (produits).

⁽¹⁾ On sait (voir III.1.6.1.) que l'écart atteignait en fait 130,5 milliards en 1977, mais que 110,3 milliards seulement ont pu être ventilés exactement; si on applique les 61 p.c. à 130,5 milliards, on obtient une perte totale de parts de marché de 79,6 milliards en 1977, contre 50,9 milliards pour l'effet de la structure de base (voir III.1.6.2.).

⁽²⁾ Voir, à titre d'exemple, la note ⁽¹⁾, page 50 et, pour des explications plus complètes, la section III.1.5.32.

III.1.6.43. L'effet de parts de marché vu sous l'angle sectoriel.

Dans le prolongement direct d'une distinction opérée à l'occasion du commentaire consacré aux effets de structure, il a paru instructif de ventiler les effets de parts de marché selon le caractère progressif, régressif ou plutôt stable des produits.

	Produits régressifs	Produits plutôt stables	Produits progressifs	Tous produits
Nombre de produits	191	43	147	381
Effet en milliards de francs	- 49,0	- 9,2	- 9,1	- 67,3
Pertes de parts de marché en p.c. ¹	- 11,85	- 4,51	- 1,88	- 6,11

¹ Perte exprimée en pour-cent des exportations potentielles dans la catégorie indiquée, c'est-à-dire des exportations que l'U.E.B.L. eût réalisées si, depuis la période de base, elles avaient évolué exactement comme celles de l'O.C.D.E. sur chaque marché individuel, parcellaire (chaque couple).

Le solde des gains et des pertes de parts de marché est négatif pour chacune des trois catégories de produits. La perte de compétitivité s'est donc produite indépendamment du rythme d'expansion des débouchés extérieurs. Toutefois, tant en montants absolus qu'en parts relatives, les pertes ont été nettement moins fortes pour les produits plutôt stables et progressifs que pour les produits régressifs; comme on pouvait le présumer, les produits les plus « vulnérables » ont donc été les plus touchés.

Dans le tableau XXIX, on a rangé, par ordre d'importance, les pertes et les gains d'au moins un milliard de francs. On ne sera pas autrement étonné d'y constater que les produits progressifs prennent une place largement prépondérante dans les effets positifs (volet de droite du tableau XXIX) et que les produits régressifs font de même dans les effets négatifs (volet de gauche); ces derniers proviennent pour une bonne part de produits qu'on avait déjà trouvés parmi les mauvaises combinaisons au point de vue de la structure : plusieurs produits métallurgiques, des produits des industries textiles et du vêtement, et du verre; pour ces produits, des pertes sérieuses de parts de marché viennent donc encore aggraver les effets de structure négatifs. Moins attendue est la constatation que les métaux non ferreux n'apparaissent sur cette liste que pour un seul « produit » (les « métaux communs n.d.a. »). Par ailleurs, d'importants effets négatifs ont été enregistrés pour les meubles et en produits photosensibles, pour quatre produits relatifs au matériel de transport (les navires, les wagons pour marchandises, les camions et les avions), de même que pour certains sous-groupes de l'industrie chimique, du papier, des machines et appareils électriques et non électriques et pour les moteurs.

Du côté des gains, les produits de polymérisation et de copolymérisation se présentent en tête; on y relève également plusieurs produits des industries des machines non électriques — notamment les tracteurs (autres que routiers) — et chimiques, le diamant, et aussi des produits nettement régressifs, tels les

PERTES DE PART DE MARCHÉ				GAINS DE PART DE MARCHÉ			
	Perte absolue ² (en milliards de francs)	Perte relative (en p.c. des exportations potentielles) ³	Caractère progressif (P) régressif (R) ou stable (N) du produit ⁴		Gain absolu ² (en milliards de francs)	Gain relatif (en p.c. des exportations potentielles) ³	Caractère progressif (P) régressif (R) ou stable (N) du produit ⁴
	(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)
Barres en acier (6732)	- 14,9	- 63	R	Produits de polymérisation et de copolymérisation (5812)	+ 9,3	+ 41	P
Meubles (8210)	- 6,5	- 27	P	Tracteurs agricoles (7125)	+ 3,7	+ 82	P
Navires (7353)	- 5,2	- 81	P	Diamant (6672)	+ 3,3	+ 5	P
Papier d'impression et d'écriture (6412)	- 4,2	- 44	P	Machines pour l'industrie textile (7171)	+ 2,3	+ 47	R
Profilés minces en acier (6735)	- 3,7	- 37	R	Constructions en fer et acier (6911)	+ 2,1	+ 46	P
Profilés épais en acier (6734)	- 3,6	- 17	R	Médicaments (5417)	+ 1,8	+ 20	R
Tôles fortes en fer et acier (6741)	- 3,5	- 26	R	Tissus imprégnés ou enduits (6554)	+ 1,7	+ 36	R
Vêtements en matières textiles (autres qu'en bonneterie) (8411)	- 3,1	- 13	R	Composés à fonction azotées (5127)	+ 1,7	+ 70	P
Vêtements en bonneterie (8414)	- 3,1	- 43	R	Cuivre non travaillé (6821)	+ 1,6	+ 11	R
Métaux non ferreux communs divers (6895) ...	- 2,9	- 81	R	Machines pour la construc. et les mines (7184) .	+ 1,6	+ 13	P
Surfaces sensibles pour la photographie (8624) .	- 2,6	- 17	N	Appareils de chauffage et de réfrigération (7191)	+ 1,5	+ 24	P
Aéronefs (7341)	- 2,6	- 90	R	Pièces détachées pour voitures (7328)	+ 1,3	+ 7	P
Camions (7323)	- 2,4	- 13	P	Produits chimiques divers (5999)	+ 1,1	+ 18	P
Feuillards en fer et acier (6750)	- 2,4	- 21	R	Produits déterseurs à l'exception des savons (5542)	+ 1,1	+ 34	P
Commutateurs et interrupteurs électriques (7222)	- 2,3	- 26	P				
Génératrices, convertisseurs électriques (7221) .	- 2,3	- 28	P				
Tissus en fibres synthétiques (6535)	- 2,2	- 22	R				
Equipement mécanique de manutention (7193) .	- 1,7	- 26	P				
Papier et carton divers (6419)	- 1,6	- 24	P				
Acides organiques (5125)	- 1,6	- 25	P				
Verre non dénommé ailleurs (6649)	- 1,5	- 27	R				
Wagons pour marchandises (7316)	- 1,5	- 88	P				
Câbles en fils métalliques (6931)	- 1,5	- 37	N				
Blooms, billettes en acier, etc (6725)	- 1,4	- 21	R				
Toiles métalliques, etc. (6933)	- 1,3	- 36	N				
Moteurs d'avion (7114)	- 1,2	- 50	R				
Chaussures (8510)	- 1,2	- 48	R				
Fil de fer ou d'acier (6770)	- 1,1	- 11	R				
Engrais divers (5619)	- 1,1	- 13	R				
Moteurs à combustion interne (à l'exclusion des moteurs d'avions) (7115)	- 1,0	- 34	N				
P.M. : Ensemble des produits manufacturés :							
effet absolu de parts de marché :							
- 67,3 milliards							
effet relatif de parts de marché : - 6,1 p.c.							

¹ Produits pour lesquels l'effet de part de marché absolu atteint au moins 1 milliard de francs. Les chiffres entre parenthèses, après la désignation du produit, sont ceux des sous-groupes des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² L'effet absolu de part de marché pour un produit est l'écart en 1977 entre les exportations effectives et les exportations potentielles de l'U.E.B.L.; les exportations potentielles sont celles que l'U.E.B.L. aurait enregistrées si, pour chaque couple produit/pays comprenant le produit considéré, le coefficient de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 avait été le même pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Les effets calculés par couple ont été additionnés au niveau du produit.

³ L'effet relatif de part de marché est l'effet absolu indiqué à la colonne précédente et exprimé en pourcentage des exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977.

⁴ Ce caractère dépend du coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E.; il est progressif lorsque ce coefficient dépasse 2,58, régressif si ce coefficient est inférieur à 2,44 et plutôt stable s'il est compris entre 2,44 et 2,58.

Tableau XXX.

Principaux gains (+) et pertes (-) absolus de parts de marché de 1970-1973 à 1977

Ventilation par groupes de produits manufacturés ¹

PERTES DE PART DE MARCHÉ	Effet absolu de part de marché ²	GAINS DE PART DE MARCHÉ	Effet absolu de part de marché ²
Barres et profilés en fer ou acier (673)	- 22,4	Matières plastiques artificielles, etc. (581)	+ 9,9
Vêtements (bonneterie exceptée) (841)	- 7,9	Machines agricoles (712)	+ 4,4
Meubles (821)	- 6,5	Pierres précieuses et perles (667)	+ 3,3
Papier et carton (641)	- 6,3	Produits médicaux et pharmaceutiques (541)	+ 2,8
Navires (735)	- 6,1	Produits chimiques divers (599)	+ 2,5
Générateurs et interrupteurs ou commutateurs électriques (722)	- 4,7	Cuivre (682)	+ 2,4
Tissus autres qu'en coton (653)	- 3,9	Éléments de construction en métal (691)	+ 2,3
Tôles en fer et acier (674)	- 3,6	Machines pour l'industrie textile et du cuir (717)	+ 2,3
Verre (664)	- 3,3	Appareils scientifiques, médicaux et optiques (861)	+ 2,1
Fournitures pour photographie et cinématographie (862)	- 2,9	Textiles spéciaux (655)	+ 1,8
Câbles, fils et grillages métalliques (693)	- 2,8	Machines pour industries spécialisées : construction, mines, papier, verre et alimentation (718)	+ 1,7
Aéronefs (734)	- 2,8		
Métaux non-ferreux communs divers (689)	- 2,7		
Engrais manufacturés (561)	- 2,6		
Feuillards en fer et acier (675)	- 2,4		
Matériel roulant pour chemins de fer et tramways (731)	- 2,0		
Instruments de musique, phonographes et disques (891)	- 1,9		
Chaudières à vapeur et moteurs non-électriques (711)	- 1,8		
Appareils pour télécommunications (724)	- 1,5		
Tissus en coton (652)	- 1,5		
P.M. : Effet absolu de parts de marché pour l'ensemble des produits manufacturés : - 67,3 milliards de francs.			

¹ Groupes de produits pour lesquels l'effet de part de marché atteint au moins 1,5 milliard de francs. Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation du groupe renvoient aux rubriques à trois chiffres des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² L'effet absolu de part de marché pour un groupe est l'écart en 1977 entre les exportations effectives et les exportations potentielles de l'U.E.B.L.; les exportations potentielles sont celles que l'U.E.B.L. aurait enregistrées si pour chaque « couple » produit/pays comprenant les produits considérés, le coefficient de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 avait été le même pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Les effets calculés par couples ont été additionnés au niveau du groupe de produits.

machines textiles, les médicaments, le cuivre non travaillé et un produit spécialisé de l'industrie textile (les tissus imprégnés ou enduits). On voit ainsi qu'il est possible de gagner des parts de marché — toujours par rapport à l'O.C.D.E. — aussi bien pour des produits progressifs (diamant, par exemple) que pour des produits régressifs (cuivre, par exemple).

Comme on l'avait fait pour l'effet de structure dû aux produits, on a procédé à un regroupement, par groupes et par divisions de la C.T.C.I., des effets individuels. Le regroupement a été opéré non seulement pour les écarts absolus, qui atteignent facilement des valeurs élevées lorsqu'il s'agit de produits tenant une grande place dans les exportations de l'U.E.B.L. (par exemple ceux des industries métallurgiques), mais aussi en termes relatifs, c'est-à-dire en pourcentage des exportations « potentielles » ⁽¹⁾. Au niveau des 101 « groupes » (trois chiffres de la C.T.C.I.), la sélection des principaux effets a livré les résultats qui sont repris en écarts absolus au tableau XXX et en termes relatifs (c'est-à-dire, en p.c. des exportations potentielles) au tableau XXXI.

S'agissant des effets en termes absolus, considérés par « groupe » de la C.T.C.I., on ne compte que 11 de ces groupes qui ont donné lieu à un gain d'au moins 1,5 milliard de francs (volet de droite du tableau XXX), contre 20 pour lesquels se dégage une perte d'au moins ce montant (volet de gauche). De ces 20 derniers groupes, 14 se retrouvent en même temps dans la sélection des pertes relatives égales ou supérieures à 20 p.c., indiquant que la perte de compétitivité y est préoccupante en termes relatifs aussi (tableau XXXI). Confirmant les constatations faites au tableau XXIX au niveau des produits, cette série de quatorze groupes concerne à nouveau plusieurs produits métallurgiques, les navires et bateaux, les aéronefs, les wagons pour marchandises, les vêtements, les meubles, le papier, le verre et les moteurs. D'autres pertes considérables ont été observées en termes absolus pour les tissus, les produits photosensibles, les engrais manufacturés, les appareils et accessoires pour l'enregistrement et la reproduction du son et les appareils de télécommunication. En parts relatives, il faut encore mentionner les pertes particulièrement considérables enregistrées pour les chaussures, les peaux et cuirs et groupes apparentés, pour les produits chimiques non organiques divers ainsi que pour deux groupes de produits en métal : la coutellerie et la visserie et clouterie.

De même, du côté des gains importants, la plupart des groupes se retrouvent à la fois dans la sélection des montants absolus (tableau XXX, volet de droite) et dans celle des parts relatives (tableau XXXI). Citons en particulier les matières plastiques, les machines et appareils agricoles et celles destinées aux industries textiles et des cuirs et des peaux, le matériel de précision (scientifique, médical, optique, de mesure, de contrôle), les constructions métalliques et leurs éléments,

(1) On ne commente pas les effets relatifs par produits : à ce niveau de détail, les pourcentages sont souvent peu significatifs, parce que, pour beaucoup de produits, les exportations portent sur des valeurs absolues faibles.

Tableau XXXI.

Principaux gains (+) et pertes (-) relatifs de parts de marché de 1970-1973 à 1977
Ventilation par groupes de produits manufacturés ¹

PERTES DE PART DE MARCHÉ	Effet relatif de part de marché (en p.c. des exportations potentielles) ²	GAINS DE PART DE MARCHÉ	Effet relatif de part de marché (en p.c. des exportations potentielles) ²
Navires (735)	- 79,3	Produits en nickel (685)	+ 58,5
Matériel roulant pour chemins de fer et tramways (731)	- 74,6	Extraits pour la teinture et le tannage (532)	+ 54,1
Métaux non ferreux communs divers (689)	- 71,0	Appareils scientifiques, médicaux et d'optique (861)	+ 45,9
Vêtements de fourrure (à l'exception des coiffures) (842)	- 59,7	Machines pour l'industrie textile et du cuir (717)	+ 45,1
Aéronefs (734)	- 50,7	Eléments de construction en métal (691)	+ 42,4
Chaussures (851)	- 47,6	Machines agricoles (712)	+ 40,6
Couteaux, cuillères, fourchettes, etc. (696)	- 45,9	Goudron minéral et produits chimiques bruts dérivés de com- bustibles (521)	+ 39,9
Produits en cuir (612)	- 43,4	Colorants organiques synthétiques (531)	+ 36,6
Articles de voyage, sacs à main, etc. (831)	- 38,4	Pigments, couleurs, vernis, etc. (533)	+ 30,3
Barres et profilés en fer et acier (673)	- 37,6	Appareils électriques médicaux et de radiologie (726)	+ 28,1
Câbles, fils et grillages en métal (693)	- 34,0	Matières plastiques artificielles, etc. (581)	+ 28,1
Papier et carton (641)	- 33,8	Horlogerie (864)	+ 25,6
Produits en bois (à l'exclusion des meubles) (632)	- 30,2	Produits médicaux et pharmaceutiques (541)	+ 24,3
Moulages et pièces de forge de fer ou d'acier (679)	- 30,2	Savons et produits d'entretien (554)	+ 22,2
Pelletteries tannées ou apprêtées (613)	- 29,5	Textiles spéciaux (655)	+ 21,6
Clous, vis, boulons, etc. (694)	- 29,4	Produits en étain (687)	+ 20,5
Cuir (611)	- 27,4		
Générateurs et interrupteurs électriques (722)	- 27,1		
Meubles (821)	- 26,9		
Produits chimiques non organiques divers (514)	- 26,4		
Instruments de musique, phonographes et disques (891)	- 25,7		
Articles de bureau et de papeterie divers (895)	- 24,9		
Bijoux (897)	- 24,1		
Vêtements (à l'exclusion de la bonneterie) (841)	- 23,0		
Chaudières à vapeur et moteurs non électriques (711)	- 22,3		
Tubes, tuyaux et accessoires en fer et acier (678)	- 22,0		
Feuillard en fer et acier (675)	- 20,8		
Verre (664)	- 20,7		
Verrerie (665)	- 20,3		
<i>P.M.</i> : Effet relatif de parts de marché pour l'ensemble des produits manufacturés : - 6,1 p.c.			

¹ Groupes de produits pour lesquels l'effet de part de marché relatif atteint au moins 20 p.c. et l'effet de part de marché absolu au moins 25 millions de francs. Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation du groupe renvoient aux rubriques à trois chiffres des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² L'effet relatif est l'effet absolu (cf. note 2 du tableau XXX) exprimé en pourcentage du montant des exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977, pour le groupe considéré, c'est-à-dire celles que l'Union eût réalisées si, pour chaque « couple » comprenant un produit relevant de ce groupe, le coefficient de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 avait été le même pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Les effets calculés par couples ont été additionnés au niveau du groupe de produits.

Tableau XXXII.

Gains (+) et pertes (-) de parts de marché, en produits manufacturés ¹ de 1970-1973 à 1977Ventilation par division de produits manufacturés ¹

	Effet absolu de part de marché ² (en milliards de francs)	Effet relatif de part de marché ³ (en p.o. des exportations potentielles)	Indicateur de spécia- lisation : part (en p.o.) dans les exportations (1970-1973) de produits manufac- turés de l'U.E.B.L. ⁴	Caractère progressif (P), régres- sif (R) ou stable (N) de la division ⁵
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Divisions pour lesquelles l'U.E.B.L. a perdu des parts de marché				
Fer et acier (67)	- 91,6	- 10	84,6	
Matériel de transport (73)	- 32,6	- 19	19,1	R
Vêtements (84)	- 11,4	- 6	13,6	P
Meubles (82)	- 8,1	- 23	3,2	R
Papier et carton (64)	- 6,5	- 27	1,8	P
Machines et appareils électriques (72)	- 6,1	- 24	2,1	R
Textiles (vêtements non compris) (65)	- 5,1	- 7	5,3	P
Articles manufacturés non repris ailleurs (89)	- 4,3	- 5	9,6	R
Articles minéraux non métalliques manufact. (66) ..	- 2,7	- 9	2,9	R
Engrais manufacturés (56)	- 2,6	- 3	7,9	P
Éléments et composés chimiques (51)	- 2,5	- 13	1,5	R
Cuir et articles en cuir (61)	- 2,2	- 5	3,5	P
Métaux non ferreux (68)	- 1,6	- 30	0,5	R
Articles manufacturés en métal divers (69)	- 1,6	- 3	7,7	R
Chaussures (85)	- 1,2	- 3	3,1	P
Articles en bois (63)	- 1,1	- 48	0,2	R
Appareils scientifiques, appareils pour la photogra- phie, horlogerie (86)	- 0,9	- 10	0,8	R
Articles de voyage, sacs à main e.a. (83)	- 0,8	- 4	1,8	P
	- 0,3	- 38	-	N
II. Divisions pour lesquelles l'U.E.B.L. a gagné des parts de marché				
Matières plastiques artificielles e.a. (58)	+ 24,3	+ 14	15,4	
Machines non électriques (71)	+ 9,9	+ 28	2,8	P
Produits médicaux et pharmaceutiques (54)	+ 4,2	+ 5	8,0	N
Produits chimiques non repris ailleurs (59)	+ 2,8	+ 24	1,1	R
Matières colorantes et produits tannants (53)	+ 2,6	+ 20	1,0	P
Articles en caoutchouc (62)	+ 1,8	+ 32	0,5	R
Produits aromatiques, produits de toilette et d'en- retien (55)	+ 1,2	+ 11	0,9	P
Appareils sanitaires, appareils de chauffage et d'éclairage (81)	+ 0,9	+ 14	0,5	N
Dérivés bruts du charbon, du pétrole, du gaz natu- rel (52)	+ 0,6	+ 13	0,5	R
Explosifs (57)	+ 0,3	+ 40	-	P
	-	+ 2	0,1	R
III. Ensemble des produits manufacturés				
	- 67,3	- 6	100	

¹ Divisions de produits correspondant aux rubriques à deux chiffres de la Classification Type pour le Commerce International. Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation de la division renvoient à cette Classification.

² L'effet absolu de part de marché pour un produit est l'écart en 1977 entre les exportations effectives et les exportations potentielles de l'U.E.B.L.; les exportations potentielles sont celles que l'U.E.B.L. aurait enregistrées si pour chaque « couple » produit/pays comprenant le produit considéré, le coefficient de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 avait été le même pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Les effets calculés par « couple » ont été additionnés au niveau de la division de produits.

³ L'effet relatif de part de marché est l'effet absolu indiqué à la colonne précédente et exprimé en pourcentages des exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977.

⁴ Il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour une division lorsque la part (en p.o.) de cette division dans les exportations totales en 1970-1973 était plus élevée pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. : dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

⁵ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E. : il est progressif lorsque ce coefficient dépasse 2,58, régressif lorsque ce coefficient est inférieur à 2,44 et plutôt stable lorsqu'il est compris entre 2,44 et 2,58.

ainsi que les produits médicaux et pharmaceutiques et les textiles spéciaux. Il faut mentionner en outre des gains de parts de marché atteignant plus de 1,5 milliard pour les pierres précieuses, les produits chimiques divers, le cuivre et les machines pour industries spécialisées. Par ailleurs, quelques groupes moins importants en valeurs absolues méritent que soit mentionnée la grande compétitivité dont ils ont fait preuve, améliorant de plus de 20 p.c. leur part de marché : les produits en nickel, trois groupes relatifs aux produits de teinture, de tannage et colorants, les produits chimiques bruts dérivés de combustibles, l'horlogerie, les appareils électriques médicaux, les savons et détersifs et les produits en étain.

Au niveau des divisions (deux chiffres C.T.C.I.), on en compte au tableau XXXII 10 ayant produit 24,3 milliards d'effet positif contre 18 ayant produit 91,6 milliards d'effet négatif.

Pour la toute grande partie, les divisions à effet de compétitivité positif (niveau II du tableau XXXII) relèvent des industries chimiques et apparentées, lesquelles se sont révélées particulièrement compétitives dans l'ensemble ⁽¹⁾. Sur 10 divisions à effet positif, 8 relèvent de ces industries chimiques, les deux autres se situant parmi les fabrications métalliques, à savoir les machines non électriques et les « appareils sanitaires et appareils de chauffage et d'éclairage ».

Les divisions pour lesquelles des pertes de parts de marché sont intervenues (niveau I) sont bien plus nombreuses : on en compte 18. Pour 6 d'entre elles, les pertes absolues dépassent 5 milliards : fer et acier, matériel de transport, vêtements, meubles, papier et machines et appareils électriques. Sauf pour ces dernières et pour le matériel de transport, les pertes sont en même temps très inquiétantes en termes relatifs [colonne (b)]. S'agissant de ces termes relatifs, il faut en outre mentionner trois divisions apparentées — le cuir, les chaussures et les articles de voyage, sacs à main et similaires — qui accusent les pourcentages de pertes les plus élevés; bien que ces trois divisions n'intervenaient que pour 0,7 p.c. dans les exportations de l'U.E.B.L. en 1970-1973, elles ont, ensemble, subi 3,1 milliards de pertes de parts de marché, soit près de 5 p.c. de l'effet total de parts de marché (67,3 milliards).

III.1.6.44. L'effet de parts de marché vu sous l'angle géographique.

Des 34 destinations qui ont été distinguées (tableau XXXIII), il y en a 20 pour lesquelles on a enregistré des pertes de parts de marché pour un total de 94,7 milliards contre 14 seulement qui ont apporté des résultats positifs de 27,4 milliards; par solde, on retrouve ainsi l'effet net de - 67,3 milliards.

⁽¹⁾ On sait que les effets sont calculés au niveau des couples produit/pays. Les regroupements sont donc un mélange d'effets positifs et d'effets négatifs. En ce qui concerne la chimie (caoutchouc compris), au niveau des divisions, il y en a deux pour lesquelles, par solde, des parts de marché ont été perdues contre 8 qui ont accru leurs parts.

Tableau XXXIII.

Gains (+) et pertes (-) de parts de marché, en produits manufacturés ¹, de 1970-1973 à 1977

Ventilation par destination géographique

	Effet absolu de part de marché ² (en milliards de francs)	Effet relatif de part de marché ³ (en p.o. des exportations potentielles)	Caractère progressif (P), régressif (R) ou stable (N) de la destination ⁴
	(a)	(b)	(c)
I. Destinations géographiques où l'U.E.B.L. a gagné des parts de marché	+ 27,4	+ 19	
Royaume-Uni	+ 16,0	+ 31	N
Autriche	+ 2,6	+ 30	P
Danemark	+ 2,2	+ 24	R
Pays asiatiques d'Extrême-Orient non repris ailleurs	+ 1,8	+ 19	R
Suède	+ 1,5	+ 10	R
Finlande	+ 0,9	+ 27	R
Turquie	+ 0,8	+ 24	P
Australie	+ 0,6	+ 22	R
Irlande	+ 0,4	+ 18	R
Portugal	+ 0,4	+ 8	R
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	+ 0,1	+ 7	R
Pays de l'O.P.E.P. à forte capacité d'absorption ...	+ 0,1	...	P
Nouvelle Zélande	+ 5	R
Pays d'Océanie non repris ailleurs	+ 12	R
II. Destinations géographiques où l'U.E.B.L. a perdu des parts de marché	- 94,7	- 10	
Pays-Bas	- 30,7	- 15	R
République Fédérale d'Allemagne	- 18,6	- 7	R
France	- 16,2	- 7	N
États-Unis	- 13,3	- 22	R
Pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorption ...	- 2,4	- 14	P
Pays d'Europe à économie centralement planifiée ...	- 2,1	- 9	P
Pays nouvellement industrialisés	- 2,0	- 13	N
Pays d'Afrique non repris ailleurs	- 1,8	- 7	R
Japon	- 1,3	- 25	R
Italie	- 1,1	- 2	R
Grèce	- 0,9	- 14	R
Norvège	- 0,9	- 9	P
Pays du Proche et Moyen-Orient non repris ailleurs	- 0,9	- 7	P
Canada	- 0,9	- 18	R
Espagne	- 0,4	- 4	R
Pays d'Amérique non repris ailleurs	- 0,4	- 4	R
Pays d'Europe non repris ailleurs	- 0,3	- 5	N
Suisse	- 0,2	- 1	R
Islande	- 0,1	- 24	R
Exportations géographiquement non réparties ⁵ ...	- 0,2	- 38	P
III. Ensemble des pays	- 67,3	- 6	

¹ Produits recensés dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² L'effet absolu de parts de marché pour un pays de destination est la différence entre les exportations effectives et les exportations potentielles de l'U.E.B.L. vers cette destination en 1977; les exportations potentielles sont celles que l'U.E.B.L. aurait enregistrées si, pour chaque couple produit/pays concernant cette destination, le coefficient de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 avait été le même pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Les effets calculés par couples ont été additionnés au niveau de chaque pays de destination.

³ L'effet relatif de parts de marché est l'effet absolu de part de marché indiqué à la colonne précédente et exprimé ici en pourcentage des exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977.

⁴ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E. : il est progressif lorsque ce coefficient dépasse 2,58, régressif lorsque ce coefficient est inférieur à 2,44 et plutôt stable lorsqu'il est compris entre 2,44 et 2,58.

⁵ Livraisons aux navires, destinations non identifiées, trafic secret, erreurs et omissions.

Comme on l'avait déjà constaté pour les produits, des pertes nettes sont intervenues non seulement sur les marchés régressifs mais aussi sur ceux qui sont « progressifs » ou ne sont ni l'un ni l'autre :

	Nombre de destinations géographiques	Effet de parts de marché (en milliards de francs)
Destinations géographiques progressives ¹	7	— 2,7
Destinations géographiques plutôt stables	4	— 2,4
Destinations géographiques régressives	22	— 62,0
Toutes destinations ...	33 ¹	— 67,8 ²

¹ Non comprise la « destination » relative aux exportations non réparties géographiquement (voir note ² page 30).

² Y compris un effet de - 0,2 milliard au titre des exportations non réparties géographiquement.

Ici aussi, l'ampleur des pertes est cependant bien plus grande pour les marchés régressifs (- 62 milliards) que pour les autres catégories.

Le tableau XXXIII donne un classement des 34 destinations, rangées dans l'ordre d'importance des effets positifs (niveau I) et négatifs (niveau II). Les principales données ont été regroupées dans le tableau XXXIV.

Des gains de parts de marché supérieurs à 2 milliards [colonne (c)] ont été enregistrés pour 3 destinations, à savoir le Royaume-Uni (+ 16 milliards) et, loin derrière, l'Autriche (+ 2,6 milliards) et le Danemark (+ 2,2 milliards). Ces gains sont en même temps très considérables en parts relatives [colonne (d)] : respectivement 31,30 et 24 p.c. Signalons aussi les bonnes performances relatives réalisées en Finlande (+ 27 p.c.), en Turquie (+ 24 p.c.) et en Australie (+ 22 p.c.).

Parmi les marchés qui sont à l'origine des pertes, on en compte quatre où l'effet négatif a dépassé les 10 milliards de francs [colonne (a)] : il s'agit, dans l'ordre, des Pays-Bas (- 30,7 milliards), de la République Fédérale d'Allemagne (- 18,6 milliards), de la France (- 16,2 milliards) et des Etats-Unis d'Amérique (- 13,3 milliards). Pour trois autres destinations, les pertes de parts de marché ont atteint ou dépassé 2 milliards : les pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorption, les économies centralement planifiées d'Europe et les pays nouvellement industrialisés. On notera que ces trois « destinations » se situent en dehors de l'O.C.D.E.

S'agissant des pertes relatives de compétitivité [colonne (b)] on notera que dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne et de la France, les pertes absolues fort élevées s'expliquent surtout par l'ampleur des exportations vers ces marchés, puisque l'effet « relatif » y est de - 7,3 p.c. contre - 6,1 p.c. pour l'ensemble des destinations (voir III.1.6.42.). Il n'en va pas de même pour le recul subi sur les marchés néerlandais (où l'effet relatif atteint 15,2 p.c., soit plus du double de la moyenne) et américain [où les pertes se situent à plus du triple (- 21,7 p.c.) de la moyenne]. Comme autres pertes de parts relatives méritant surtout d'être mentionnées, signalons les pourcentages élevés enregistrés pour le Japon (- 24,6 p.c.), les pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorption (- 14,2 p.c.) et les pays nouvellement industrialisés (- 12,7 p.c.).

Tableau XXXIV.

**Principaux ¹ gains (+) et pertes (-) de parts de marché, en produits manufacturés ²,
de 1970-1973 à 1977**

Ventilation par destination géographique

Pertes de parts de marché			Gains de parts de marché		
	Effet absolu de parts de marché ³ (en milliards de francs)	Effet relatif de parts de marché ⁴ (en p.c. des exportations potentielles)		Effet absolu de parts de marché ³ (en milliards de francs)	Effet relatif de parts de marché ⁴ (en p.c. des exportations potentielles)
	(a)	(b)		(c)	(d)
Pays-Bas	- 30,7	- 15	Royaume-Uni	+ 16,0	+ 31
République Fédérale d'Allemagne	- 18,6	- 7	Autriche	+ 2,6	+ 30
France	- 16,2	- 7	Danemark	+ 2,2	+ 24
Etats-Unis	- 13,3	- 22	Finlande	+ 0,9	+ 27
Pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorption ...	- 2,4	- 14	Turquie	+ 0,8	+ 24
Pays d'Europe à économie centralement planifiée ...	- 2,1	- 9	Australie	+ 0,6	+ 22
Pays nouvellement industrialisés	- 2,0	- 13			
Japon	- 1,3	- 25			
Islande	- 0,1	- 24			
P.M. Tous marchés :					
effet absolu de parts de marché : - 67,3 milliards de francs					
effet relatif de parts de marché : - 6,1 p.c.					

¹ Pays de destination pour lesquels ou bien l'effet absolu de part de marché atteint 2 milliards de francs au moins, ou bien l'effet relatif de part de marché atteint plus de 20 p.c.. Les calculs ont été effectués au niveau de chaque « couple » produit/pays et ensuite additionnés au niveau du pays.

² Sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

³ L'effet absolu de parts de marché pour une destination géographique est la différence entre les exportations effectives et les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977 vers cette destination; les exportations potentielles sont celles que l'U.E.B.L. aurait enregistrées si, pour chaque couple produit/pays concernant cette destination, le coefficient de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 avait été le même pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Les effets calculés par couple ont été additionnés au niveau du pays.

⁴ L'effet relatif est l'effet absolu de part de marché indiqué à la colonne précédente, exprimé ici en pourcentage des exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977.

III.1.6.5. *Pertes et gains totaux, tous effets réunis, par rapport à l'O.C.D.E. : approches sectorielle et géographique*

On sait que, pour le calcul tant de l'effet de structure combiné que de l'effet de parts de marché, le matériau de base est formé par les couples produit/pays. Comme la notion même l'indique, et comme on l'a maintes fois souligné, ces couples sont à la fois une donnée « produit » et une donnée « pays »; on peut donc toujours les totaliser sous l'un ou l'autre de ces deux angles ⁽¹⁾. C'est ce qu'on a fait séparément, d'abord pour l'effet de structure (effet de structure combiné) et, ensuite, pour l'effet de parts de marché.

Ces deux effets peuvent se renforcer l'un l'autre; ils peuvent, au contraire, se compenser dans une plus ou moins grande mesure : le handicap d'un mauvais produit (une mauvaise destination géographique) peut être racheté par un gain de parts de marché et, inversement, l'avantage d'un produit (marché géographique) intrinsèquement bon peut être galvaudé par des pertes de parts de marché. Pour voir ce qu'il en est, on a donc effectué un regroupement par produits et un regroupement par pays, tous effets (structure et parts de marché) réunis.

On sait qu'en matière d'exportations de produits manufacturés, en 1977, un manquant de 110,3 milliards dans le chef de l'U.E.B.L., par rapport au modèle — l'O.C.D.E. — a pu être ventilé entre l'effet de structure (– 43 milliards ou 39 p.c.) et l'effet de parts de marché (– 67,3 milliards ou 61 p.c.). C'est maintenant l'écart total de 110,3 milliards, tous effets réunis, qu'on va examiner brièvement sous l'angle des produits et sous celui des pays de destination.

III.1.6.5.1. *Pertes et gains totaux, tous effets réunis, vus sous l'angle sectoriel.*

Ainsi qu'on l'a fait précédemment, chaque fois qu'il s'agissait de mesurer des écarts par produits, on commencera par un regroupement d'après les trois sortes de produits, progressifs, régressifs ou plutôt stables :

	Nombre de produits	Ecart total, tous effets réunis	Dont provenant de	
			l'effet de structure combiné	l'effet de parts de marché
<i>(en milliards de francs)</i>				
Produits progressifs	147	– 34,0	– 24,9	– 9,1
Produits plutôt stables	43	– 1,3	+ 7,9	– 9,2
Produits régressifs	191	– 75,0	– 26,0	– 49,0
Total ...	381	– 110,3	– 43,0	– 67,3

⁽¹⁾ Voir, à titre d'exemple, la note ⁽¹⁾, page 50 et, pour des explications plus complètes, la section de méthodologie III.1.5.32.

Pour les produits plutôt stables, l'effet total est négligeable, par solde; l'écart favorable en structure a été reperdu par le recul des parts de marché.

Les pertes totales sont considérables pour les produits progressifs. L'effet de structure combiné est fort défavorable (– 24,9 milliards); on a vu que ceci n'est pas tellement dû à l'effet-produits comme tel, mais plutôt la conséquence de mauvaises distributions géographiques ⁽¹⁾. Cet effet négatif est nettement aggravé par des pertes de parts de marché approchant de 10 milliards.

Les résultats sont bien plus désastreux encore en matière de produits régressifs. La structure a un effet négatif du même ordre de grandeur (– 26 milliards) que pour les produits progressifs. Mais ici, il est pratiquement triplé par des pertes de parts de marché atteignant presque 50 milliards. Au total, les produits régressifs sont ainsi responsables de – 75 milliards ou presque 70 p.c. des – 110,3 milliards d'écart total qu'il s'agissait d'expliquer.

Au tableau XXXV ont été sélectionnés tous les produits pour lesquels l'écart total, positif ou négatif [colonne (a)], tous effets réunis, dépasse 2,5 milliards; on y indique également les deux effets partiels qui composent l'écart total : l'effet de la structure combinée [colonne (b)] et celui des parts de marché [colonne (c)].

La comparaison de ces colonnes (b) et (c) mène à une constatation frappante : pour les produits sélectionnés — ceux pour lesquels l'écart total dépasse 2,5 milliards — les deux effets partiels ont, dans beaucoup de cas, le même signe : lorsque l'effet de la structure combinée est négatif [colonne (b), niveau I], celui des parts de marché l'est également [colonne (c), niveau I] et inversement (niveau II, mêmes colonnes). Les cas inverses sont peu nombreux. Il n'y en a que 7 sur les 30 produits qui figurent au tableau XXXV; encore, dans cinq de ces sept cas, le contraste n'est-il pas particulièrement significatif. Trois fois, un effet négatif de la structure combinée va de pair avec de légers gains de parts de marché : c'est le cas pour le cuivre non travaillé, les ébauches en rouleaux pour tôles en acier, et les tissus en fibres artificielles; en machines à cacluler, le bon effet de la structure combinée est légèrement entamé par les parts de marché; inversement, un léger gain en structure pour le papier d'impression et d'écriture s'accompagne de sérieuses pertes de parts de marché. Les deux autres cas inverses sont plus nets. Pour les meubles, un gain de 1,7 milliard en structure s'accompagne de 6,5 milliards de pertes de parts de marché; d'autre part, les tracteurs agricoles, qui ont un signe négatif pour l'effet de la structure combinée, « rachètent » plus que complètement ce handicap structurel par des gains remarquables de parts de marché.

Il reste que les cas de coïncidence de signe entre les deux effets partiels sont largement majoritaires : lorsque l'U.E.B.L. n'était pas bien placée au point

⁽¹⁾ Rappelons que pour les produits progressifs, l'effet-produits s'élevait à – 6 milliards, mais l'effet de la structure combinée, à – 24,9 milliards. Cf. III.1.6.341.

Tableau XXXV.

Principaux ¹ gains (+) et pertes (-) totaux, de 1970-1973 à 1977, tous effets réunis, de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E.

Produits manufacturés ²

	Ecart total tous effets réunis, par rapport à l'O.C.D.E. ³	Effet de structure combinée ⁴	Effet de parts de marché ⁵	Caractère progressif (P) régressif (R) ou stable (N) du produit ⁶
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Ecart négatifs				
Barres en fer ou en acier (6732)	- 19,0	- 4,1	- 14,9	R
Cuivre non travaillé (6821)	- 14,7	- 16,3	+ 1,6	R
Profilés minces en acier (6735)	- 9,4	- 5,7	- 3,7	R
Tôles fortes en fer ou acier (6741)	- 8,6	- 5,1	- 3,5	R
Profilés épais en acier (6734)	- 7,4	- 3,8	- 3,6	R
Tôles fines non revêtues en acier (6743)	- 7,0	- 6,5	- 0,5	R
Navires (7353)	- 6,3	- 1,1	- 5,2	P
Métaux non ferreux communs divers (6895)	- 6,0	- 3,1	- 2,9	R
Meubles (8210)	- 4,8	+ 1,7	- 6,5	P
Feuillards en fer ou en acier (6750)	- 4,7	- 2,3	- 2,4	R
Camions (7323)	- 4,5	- 2,0	- 2,5	P
Papier d'impression et d'écriture (6412)	- 3,9	+ 0,3	- 4,2	P
Ebauches en rouleaux pour tôles en acier (6727) ...	- 3,7	- 4,2	+ 0,5	P
Navires spéciaux (7359)	- 3,6	- 2,7	- 0,9	P
Générateurs électriques (7221)	- 3,5	- 1,2	- 2,3	P
Commutateurs et interrupteurs électriques (7222)	- 3,3	- 1,0	- 2,3	P
Filés de laine et de poils (6512)	- 3,2	- 2,3	- 0,9	R
Equipement mécanique de manutention (7193) ...	- 3,1	- 1,4	- 1,7	P
Vêtements en bonneterie (8414)	- 3,1	...	- 3,1	R
Tissus en fibres artificielles (6536)	- 3,0	- 3,2	+ 0,2	R
Verre à vitre non travaillé (6643)	- 2,8	- 2,1	- 0,7	R
II. Ecart positifs				
Diamant (6672)	+ 13,2	+ 9,9	+ 3,3	P
Produits de polymérisation et de copolymérisation (5812)	+ 10,3	+ 1,0	+ 9,3	P
Voitures automobiles (7321)	+ 7,3	+ 6,4	+ 0,9	N
Machines textiles (7171)	+ 6,2	+ 3,9	+ 2,3	R
Nickel non travaillé (6831)	+ 2,9	+ 2,9	...	R
Pièces détachées pour voitures (7328)	+ 2,9	+ 1,6	+ 1,3	P
Médicaments (5417)	+ 2,7	+ 0,9	+ 1,8	R
Tracteurs agricoles (7125)	+ 2,7	- 1,0	+ 3,7	P
Machines à calculer (7142)	+ 2,7	+ 3,0	- 0,3	R
III. Ensemble des produits manufacturés	-110,3	- 43,0	- 67,3	

¹ Gains et pertes supérieurs à 2,5 milliards par produit.

² Il s'agit des sous-groupes des sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International. Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation du produit renvoient aux sous-groupes de cette Classification.

³ Pour chaque « couple » produit/pays, l'écart total par rapport à une performance identique à celle du « modèle » O.C.D.E. est égal à la somme de son effet de structure combinée et de son effet de parts de marché. En totalisant tous les écarts totaux par couple qui concernent un produit déterminé, on a obtenu l'écart total, tous effets réunis, pour ce produit. Les écarts totaux pour tous les produits forment, ensemble, la différence complète de 110,3 milliards en 1977 entre les exportations effectives de l'U.E.B.L. et ses exportations hypothétiques, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une croissance globale, de 1970-1973 à 1977; des exportations totales de l'U.E.B.L. identique à celle des exportations totales de l'O.C.D.E. (cf. III.1.6.1).

⁴ Il s'agit de l'effet de la structure complètement détaillée, calculé par « couple » produit/pays, puis additionné au niveau du produit. Cf. III.1.6.341, en particulier le tableau XXVI.

⁵ L'effet de parts de marché traduit, en milliards de francs, la conséquence du fait que le coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'U.E.B.L. s'est écarté de celui de l'O.C.D.E. Les effets sont calculés par « couple » produit/pays; ils ont ensuite été additionnés au niveau du produit. Cf. III.1.6.48, en particulier le tableau XXIX.

⁶ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E.; il est progressif si ce coefficient est supérieur à 2,58, régressif s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stable s'il est compris entre 2,44 et 2,58.

de vue de la structure pour un produit, généralement elle subissait, en outre, des pertes de parts de marché, et vice versa. Il apparaît ainsi que la compétitivité de l'U.E.B.L. (mesurée par les parts de marché) a accusé une grande vulnérabilité pour les « mauvaises » combinaisons, c'est-à-dire :

- spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour un débouché régressif;
- non spécialisation relative de l'U.E.B.L. pour un débouché progressif.

S'agissant des effets individuels négatifs par produits (niveau I du tableau XXXV), on signalera particulièrement que :

— les barres en fer ou acier ont le plus gros écart total de tous les produits (– 19 milliards); c'est bien plus la conséquence d'une perte de compétitivité (parts de marché : – 14,9) qu'un effet de structure (– 4,1).

— le deuxième plus gros écart total concerne le cuivre non travaillé : – 14,7 milliards; il provient uniquement de la structure (– 16,3 milliards); les parts de marché ont été plus que maintenues;

— la douzaine d'effets négatifs totaux qui suivent comprennent encore sept produits sidérurgiques ou non ferreux, la construction navale pour deux produits — surtout ensuite de pertes de parts de marché —, les camions, et enfin, uniquement par effet de compétitivité — on vient de le signaler —, les meubles et le papier d'impression et d'écriture.

Parmi les écarts totaux positifs (niveau II du tableau XXXV), on retrouve en tête le diamant, qui est non seulement un bon produit mais a aussi gagné des parts de marché. En deuxième place viennent les produits de polymérisation et de copolymérisation, grâce à un comportement témoignant d'une remarquable compétitivité. Il n'y a que deux autres produits ayant entraîné un écart total positif vraiment considérable : les machines pour l'industrie textile — où les deux effets partiels contribuent bien au résultat favorable — et les voitures automobiles — qui avaient surtout, rappelons-le, une très bonne répartition géographique ⁽¹⁾.

De même qu'on l'avait fait pour les effets partiels, on a aggloméré les effets par produits au niveau des divisions (deux chiffres de la C.T.C.I.) ⁽²⁾. S'agissant des écarts négatifs (niveau I du tableau XXXVI), ce regroupement révèle l'ampleur de ce qu'on ne peut qu'appeler le désastre sidérurgique belgo-luxembourgeois : en effet, l'écart total pour cette division frôle les – 70 milliards,

⁽¹⁾ Le produit comme tel avait un effet pratiquement neutre (+ 0,6 milliard), mais une répartition géographique heureuse a porté l'effet de la structure combinée à + 6,4 milliards. Cf. III.1.6.341.

⁽²⁾ On a calculé également les gains et pertes totaux par « groupes » (trois chiffres de la C.T.C.I.). Pour être complet, on donne à l'annexe III le recensement des principaux écarts par groupes. On ne commente pas ces données ici car elles confirment entièrement, à un niveau intermédiaire, les enseignements qu'on peut retirer des données par produits et par divisions.

Tableau XXXVI.

**Gains (+) et pertes (-) totaux, de 1970-1973 à 1977, tous effets réunis, de l'U.E.B.L.
par rapport à l'O.C.D.E.**

Regroupement par divisions de produits manufacturés ¹

	Ecart total, tous effets réunis, par rapport à l'O.C.D.E. 2	Effet de structure combinée 3	Effet de parts de marché 4	Caractère progressif (P) régressif (R) ou stable (N) de la division 5
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Effets négatifs				
Fer et acier (67)	- 69,3	- 36,7	- 32,6	R
Métaux non ferreux (68)	- 18,6	- 17,0	- 1,6	R
Machines et appareils électriques (72)	- 10,8	- 5,7	- 5,1	P
Filés, tissus, textiles façonnés (65)	- 9,3	- 5,0	- 4,3	R
Articles manufacturés en métal n.d.a. (69)	- 7,5	- 6,3	- 1,2	P
Vêtements (84)	- 7,2	+ 0,9	- 8,1	R
Meubles (82)	- 4,8	+ 1,7	- 6,5	P
Éléments chimiques et composés (51)	- 4,2	- 2,0	- 2,2	P
Matériel de transport (73)	- 2,5	+ 8,9	- 11,4	P
Articles manufacturés divers n.d.a. (89)	- 2,4	+ 0,3	- 2,7	R
Papier, carton, articles en ces matières (64)	- 2,1	+ 4,0	- 6,1	R
Cuir, articles en cuir, fourrures (61)	- 1,9	- 0,3	- 1,6	R
Matériel de précision, de photographie (86)	- 0,4	+ 0,4	- 0,8	P
Engrais manufacturés (56)	- 0,2	+ 2,3	- 2,5	R
Articles de voyage, sacs et similaires (83)	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	N
Articles en bois et liège (sauf meubles) (63)	- 0,1	+ 0,8	- 0,9	R
Total des effets négatifs ...	-141,4	- 53,5	- 87,9	
II. Effets positifs				
Matières plastiques, artificielles, cellulose (58) ...	+ 10,6	+ 0,7	+ 9,9	P
Articles minéraux non métalliques n.d.a. (66)	+ 4,1	+ 6,7	- 2,6	P
Machines non électriques (71)	+ 4,0	- 0,2	+ 4,2	N
Produits médicaux et pharmaceutiques (54)	+ 3,4	+ 0,6	+ 2,8	R
Produits chimiques n.d.a. (59)	+ 3,0	+ 0,4	+ 2,6	P
Produits pour teinture, tannage, colorants (53) ...	+ 2,8	+ 1,0	+ 1,8	R
Caoutchouc manufacturé n.d.a. (62)	+ 1,1	- 0,1	+ 1,2	P
Produits de toilette et d'entretien (55)	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	N
Dérivés bruts du charbon, du pétrole et du gaz naturel (52)	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	P
Chaussures (85)	+ 0,4	+ 1,5	- 1,1	R
Explosifs, articles de pyrotechnie (57)	+ 0,1	+ 0,1	...	R
Appareils sanitaires, de plomberie, de chauffage, d'éclairage (81)	+ 0,1	- 0,5	+ 0,6	R
Total des effets positifs ...	+ 31,1	+ 10,5	+ 20,6	
III. Ensemble des produits manufacturés	-110,3	- 43,0	- 67,3	

¹ Produits recensés dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International. Les chiffres indiqués entre parenthèses après la désignation de la division sont ceux des rubriques à deux chiffres (divisions) de cette Classification.

² Pour chaque couple produit/pays, l'écart total par rapport à une performance identique à celle de l'O.C.D.E. est égal à la somme de l'effet de structure combinée et de l'effet de parts de marché. Ces écarts individuels par couple ont été additionnés ici au niveau des divisions de la C.T.C.I. Le total des écarts par division forme la différence complète de 110,3 milliards en 1977 entre les exportations effectives de l'U.E.B.L. et ses exportations hypothétiques, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une croissance globale, de 1970-1973 à 1977, identique à celle des exportations totales de l'O.C.D.E. (cf. III.1.6.1).

³ Il s'agit de l'effet de la structure complètement détaillée, calculé par couple produit/pays, puis additionné au niveau de la division de produits. Cf. III.1.6.841, en particulier le tableau XXVII.

⁴ L'effet de parts de marché traduit, en milliards de francs, la conséquence du fait que le coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'U.E.B.L. s'est écarté de celui de l'O.C.D.E. Les effets sont calculés par couple produit/pays; ils ont ensuite été additionnés au niveau de la division de produits. Cf. III.1.6.48, en particulier le tableau XXXII.

⁵ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E.; il est progressif si ce coefficient est supérieur à 2,58, régressif s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stable s'il est compris entre 2,44 et 2,58.

par suite de contributions négatives de plus de 30 milliards aussi bien de la structure combinée que des parts de marché. Les métaux non ferreux sont le second « responsable », avec - 18,6 milliards, dus presque uniquement à la structure — forte spécialisation de l'U.E.B.L. pour ces produits, en majorité régressifs —. Pour les deux divisions — également fort régressives — des industries textiles et du vêtement, on enregistre une perte globale de - 16,5 milliards (- 9,3 pour le textile et - 7,2 pour le vêtement).

Ajoutons que les cinq autres pertes, tous effets réunis, de 2,5 milliards et plus concernent des divisions « progressives », pour lesquelles on a dû enregistrer des pertes de parts de marché, généralement considérables, venant se surajouter à des effets de structure qui, sauf pour le matériel de transport et pour les meubles, étaient déjà défavorables, par suite de non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

Quant aux écarts positifs, tous effets réunis (niveau II du tableau XXXVI), on ne relève qu'une seule division méritant la mention « très bien ». Il s'agit des matières plastiques et artificielles (+ 10,6 milliards); elles ne doivent pas leur résultat à une structure favorable [structure combinée + 0,7, voir colonne (b)], mais à de remarquables gains de parts de marché [+ 9,9, voir colonne (c)]. Sous l'influence du diamant, les articles minéraux non métalliques se soldent par + 4,1 milliards, malgré des pertes de parts de marché; rappelons que celles-ci ne concernent pas le diamant, mais surtout le verre. En machines non électriques, un bon résultat (+ 4 milliards) est assuré par des gains de parts de marché. Enfin, on aura déjà fait le tour des écarts positifs marquants lorsqu'on aura mentionné qu'il ne reste que trois autres divisions ayant donné un gain total supérieur à 2,5 milliards; toutes les trois relèvent des industries chimiques et leurs gains se situent surtout dans les parts de marché.

III.1.6.52. Pertes et gains totaux, tous effets réunis, vus sous l'angle géographique

Les pertes et gains totaux, tous effets réunis, sont recensés sous l'angle géographique au tableau XXXVII.

Une première observation est qu'ici aussi un même signe + ou - caractérise, dans la majorité des cas, à la fois l'effet de structure combinée et l'effet de parts de marché ⁽¹⁾.

Si on s'en tient aux pertes et gains d'au moins 5 milliards — des écarts n'atteignant pas cette ampleur ne paraissent pas anormaux, car l'évolution

⁽¹⁾ Il n'y a qu'une exception importante : les Etats-Unis (structure + 9,5 mais parts de marché - 13,3).

Tableau XXXVII.

**Gains (+) et pertes (-) totaux, de 1970-1973 à 1977, en produits manufacturés ¹,
tous effets réunis, de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E.**

Ventilation par marchés géographiques

PAYS DE DESTINATION	Ecart total, tous effets réunis, par rapport à l'O.C.D.E. ²	Effet de structure combinée ³	Effet de parts de marché ⁴	Caractère progressif (P) régressif (R) ou stable (N) de la destination géographique ⁵
	(a)	(b)	(c)	(d)
I. Effets négatifs				
Pays-Bas	- 41,9	- 11,2	- 30,7	R
République Fédérale d'Allemagne	- 33,1	- 14,5	- 18,6	R
France	- 29,7	- 13,5	- 16,2	N
Pays de l'O.P.E.E. à forte capacité d'absorption ...	- 24,5	- 24,6	+ 0,1	P
Pays de l'O.P.E.E. à faible capacité d'absorption ...	- 24,2	- 21,8	- 2,4	P
Pays européens à économie centralement planifiée .	- 9,3	- 7,2	- 2,1	P
Etats-Unis d'Amérique	- 3,8	+ 9,5	- 13,3	R
Pays nouvellement industrialisés	- 3,0	- 1,0	- 2,0	N
Norvège	- 2,4	- 1,5	- 0,9	P
Grèce	- 1,2	- 0,3	- 0,9	R
Pays d'Afrique non repris ailleurs	- 0,7	+ 1,1	- 1,8	R
Pays asiatiques du Proche et Moyen-Orient non repris ailleurs	- 0,6	+ 0,3	- 0,9	P
Turquie	- 0,5	- 1,3	+ 0,8	P
Pays d'Europe non repris ailleurs	- 0,3	...	- 0,3	N
Islande	- 0,2	- 0,1	- 0,1	R
Total des effets négatifs	- 175,4	- 86,1	- 89,3	
II. Effets positifs				
Royaume-Uni	+ 24,5	+ 8,5	+ 16,0	N
Canada	+ 9,4	+ 10,3	- 0,9	R
Pays asiatiques d'Extrême-Orient non repris ailleurs	+ 6,2	+ 4,4	+ 1,8	R
Suisse	+ 3,6	+ 3,8	- 0,2	R
Japon	+ 2,5	+ 3,8	- 1,3	R
Danemark	+ 2,2	...	+ 2,2	R
Pays asiatiques à économie centralement planifiée .	+ 2,0	+ 1,9	+ 0,1	R
Autriche	+ 1,7	- 0,9	+ 2,6	P
Portugal	+ 1,7	+ 1,3	+ 0,4	R
Pays d'Océanie non repris ailleurs	+ 1,6	+ 1,6	...	R
Finlande	+ 1,6	+ 0,7	+ 0,9	R
Australie	+ 1,4	+ 0,8	+ 0,6	R
Pays d'Amérique non repris ailleurs	+ 1,4	+ 1,8	- 0,4	R
Nouvelle-Zélande	+ 1,4	+ 1,4	...	R
Italie	+ 1,1	+ 2,2	- 1,1	R
Suède	+ 1,0	- 0,5	+ 1,5	R
Irlande	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	R
Espagne	+ 0,6	+ 1,0	- 0,4	R
Exportations géographiquement non réparties	+ 0,4	+ 0,6	- 0,2	P
Total des effets positifs	+ 65,1	+ 43,1	+ 22,0	
III. Total pour toutes destinations	- 110,3	- 43,0	- 67,3	

¹ Produits recensés dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² Pour chaque couple produit/pays, l'écart total par rapport à une performance identique à celle de l'O.C.D.E. est égal à la somme de l'effet de structure combinée et de l'effet de parts de marché. Ces écarts individuels par couple ont été additionnés ici au niveau des 34 destinations géographiques. Le total des écarts par destination forme la différence complète de 110,3 milliards en 1977 entre les exportations effectives de l'U.E.B.L. et ses exportations hypothétiques, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une croissance globale, de 1970-1973 à 1977; identique à celle des exportations totales de l'O.C.D.E. (cf. III.1.6.1).

³ Il s'agit de l'effet de la structure complètement détaillée, calculé par couple produit/pays puis additionné au niveau des pays de destination. Cf. III.1.6.342, en particulier le tableau XXVIII.

⁴ L'effet de parts de marché traduit, en milliards de francs, la conséquence du fait que le coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'U.E.B.L. s'est écarté de celui de l'O.C.D.E. Les effets sont calculés par couple produit/pays; ils ont ensuite été additionnés au niveau des destinations géographiques. Cf. III.1.6.44, en particulier le tableau XXXIII.

⁵ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E.; il est progressif si ce coefficient est supérieur à 2,58, régressif s'il est inférieur à 2,44 et plutôt stable s'il est compris entre 2,44 et 2,58.

géographique de l'U.E.B.L. ne peut évidemment pas être en tous points conforme à celle du « modèle » O.C.D.E. — la quintessence du tableau XXXVII se résume en peu de lignes. On ne relève que trois « destinations » à effet total positif supérieur à 5 milliards (niveau II du tableau XXXVII); elles donnent + 40,1 milliards d'écart. En revanche, il y a deux fois autant de destinations à effet total négatif supérieur à 5 milliards (niveau I); ensemble, elles engendrent un écart de - 162,7 milliards.

La meilleure destination, ce fut le Royaume-Uni. Il s'agit pourtant d'une destination « plutôt stable » ⁽¹⁾; néanmoins, l'effet de structure s'est révélé très positif (+ 8,5 milliards) ⁽²⁾; en outre, cet avantage a été presque triplé grâce à des gains de parts de marché : + 16 milliards, soit 31 p.c. des exportations potentielles de l'U.E.B.L. vers ce marché en 1977 ⁽³⁾. Ce résultat tranche tellement sur le reste, surtout en parts de marché, qu'il serait hâtif de conclure purement et simplement à une compétitivité extraordinaire de l'U.E.B.L. — par rapport à l'O.C.D.E. — sur le marché britannique. Il y a sans doute une explication particulière. On peut se demander si elle ne réside pas surtout dans l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne ⁽⁴⁾.

Les deux autres destinations à effet total positif de plus de 5 milliards sont le Canada (+ 9,4 milliards) et les pays d'Extrême-Orient (+ 6,2 milliards). Il n'est pas réjouissant de devoir préciser que ces « gains » ne sont pas dus à de brillantes performances de l'U.E.B.L.; en effet, les parts de marché ont des effets négatifs pour le Canada et des effets positifs de + 1,8 milliard seulement pour les pays d'Extrême-Orient. Il faut donc bien convenir que ces « gains » sont essentiellement la conséquence « automatique » du fait qu'il s'agit de destinations « régressives », dans lesquelles l'U.E.B.L. n'était pas spécialisée ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Rappelons que cela signifie que, de 1970-1973 à 1977, les exportations de l'O.C.D.E. vers cette destination ont augmenté à peu près au même rythme que vers l'ensemble des destinations (le monde).

⁽²⁾ On a indiqué, sub III.1.6.342., que ce résultat positif est attribuable non à l'effet de structure géographique comme tel, mais à la composition du « panier » de produits exportés vers ce pays.

⁽³⁾ Les exportations « potentielles » de l'U.E.B.L. en 1977 sont les exportations « sans pertes de parts de marché », donc le montant de la période de base multiplié par un coefficient de croissance « comme l'O.C.D.E. ». Voir III.1.6.42.

⁽⁴⁾ Cette hypothèse trouve du fondement, d'abord dans le fait que l'effet total a été positif également pour les destinations Danemark (+ 2,2) et Irlande (+ 0,8) à savoir, les deux pays qui sont entrés en même temps que le Royaume-Uni dans la Communauté, mais aussi, et surtout, dans la constatation qu'un phénomène analogue s'est passé dans les exportations de l'U.E.B.L. vers les cinq partenaires originels lors des premières années qui ont suivi la réalisation de la libre circulation des marchandises sur le territoire de la Communauté.

⁽⁵⁾ La combinaison « non-spécialisation » + débouché régressif donne, par construction, des effets de structure favorables (positifs).

Considérée sous l'angle du regroupement géographique, la déficience grave de l'U.E.B.L. en fait d'exportations de produits manufacturés tient finalement en quelques chiffres, extraits du tableau XXXVII :

	Perte par rapport à l'O.C.D.E.	Effet de structure	Effet de parts de marché
	<i>(en milliards de francs)</i>		
Pays-Bas	- 41,9	- 11,2	- 30,7
République Fédérale d'Allemagne	- 33,1	- 14,5	- 18,6
France	- 29,7	- 13,5	- 16,2
Pays O.P.E.P. à forte capacité d'absorption	- 24,5	- 24,6	+ 0,1
Pays O.P.E.P. à faible capacité d'absorption	- 24,2	- 21,8	- 2,4
Pays d'Europe à planification centrale	- 9,3	- 7,2	- 2,1
Total des pays ci-dessus ...	- 162,7	- 92,8	- 69,9

L'effet de structure a joué fortement en défaveur de l'U.E.B.L. Extrêmement spécialisée, relativement à l'O.C.D.E., dans les ventes à ses trois voisins — qui sont parmi les meilleurs des marchés de l'Occident industrialisé mais néanmoins « régressifs » à l'échelle des exportations totales de l'O.C.D.E. — l'U.E.B.L. était bien trop peu orientée vers les destinations qui pouvaient lui valoir d'importants effets de structure positifs, en particulier les pays de l'O.P.E.P. et ceux de l'Europe de l'Est. Ces destinations ont été de loin les plus progressives entre 1970-1973 et 1977. En conséquence, l'insuffisante orientation vers ces destinations a provoqué en effet de structure une perte de - 53,6 milliards, dépassant l'effet de structure total (- 43 milliards). L'U.E.B.L. paie donc cruellement sa complète sous-représentation sur ces marchés particulièrement dynamiques.

En outre, tout a été aggravé par la compétitivité. Mal servie par sa structure de départ, l'U.E.B.L. aurait dû pouvoir compenser ce handicap en excellant par sa compétitivité. Elle n'y a pas réussi. Au contraire, sur les marchés qui sont sa seule véritable « spécialité » — ceux de ses trois voisins — l'Union a encaissé, en 1977, en produits manufacturés, des pertes de parts de marché identifiées n'atteignant pas moins de 65,5 milliards ou 9,7 p.c. des exportations potentielles ⁽¹⁾ de produits manufacturés vers ces trois pays en 1977. Ces chiffres prennent toute leur importance lorsqu'on se rappelle que les pertes de parts de marché de l'U.E.B.L. pour toutes les destinations réunies se montent à - 67,3 milliards ou 6,1 p.c. des exportations potentielles ⁽¹⁾ totales de l'U.E.B.L. en 1977.

III.1.7. Conclusions de l'analyse des exportations.

Par rapport au modèle — l'O.C.D.E. —, le retard des exportations de l'U.E.B.L. s'est chiffré, en valeur, à - 66,4 milliards en 1977 et à - 48,6 milliards en 1978 [colonne (e), tableau XI].

⁽¹⁾ Les exportations « potentielles » de l'U.E.B.L. en 1977 sont les exportations « sans pertes de parts de marché », donc le montant de la période de base multiplié par un coefficient de croissance « comme l'O.C.D.E. ». Voir III.1.6.42.

Ce « manquant » ne concerne que les produits manufacturés : il y atteint – 130,5 milliards en 1977 et – 112,2 milliards en 1978 [colonne (i) du tableau XIV] ⁽¹⁾. Il est dû aux évolutions en volumes, car les prix des exportations de l'U.E.B.L. ont augmenté plus que ceux des exportations de l'O.C.D.E. [voir colonnes (a) à (c) du tableau XV et colonne (b) du tableau XVI].

L'écart en volumes est allé croissant [colonne (f) du tableau XV]; en volumes purs ⁽²⁾ il a atteint plus de 100 milliards en 1977 et en 1978 [colonne (c) du tableau XVI]. L'évolution des volumes de produits manufacturés explique ainsi bien plus que l'écart total en valeurs.

Pour l'année 1977, on a pu ventiler l'écart en produits manufacturés entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. entre deux facteurs : l'effet de la structure de base (1970-1973) et l'effet des parts de marché, c'est-à-dire de la compétitivité au sens large. Cette ventilation a pu être faite par produits et regroupements de produits et par pays de destination. Elle a trait aux valeurs et non aux volumes ⁽³⁾, et elle concerne 110,3 des 130,5 milliards de « manquant » en produits manufacturés en 1977 ⁽⁴⁾.

De ces 110,3 milliards, 39 p.c. (43 milliards) sont dus à la structure de départ et 61 p.c. (67,3 milliards) aux parts de marché.

Par comparaison avec celle de l'O.C.D.E., la structure de départ de l'U.E.B.L. s'est révélée défavorable aussi bien sous l'angle sectoriel que sous l'angle géographique : chacun de ces deux volets est « responsable » d'à peu près la moitié de l'effet de structure ⁽⁵⁾.

S'agissant de la structure par produits, l'effet calculé s'est monté à – 27,7 milliards. La toute grande partie de cet écart est attribuable aux produits régressifs ⁽⁶⁾ (– 22,1 milliards), car en produits progressifs, les effets de structure positifs et négatifs ne sont pas loin de s'être compensés (solde : – 6 milliards).

⁽¹⁾ Les montants cités pour les produits manufacturés proviennent des statistiques douanières et ne sont donc pas strictement comparables à ceux qui sont cités à l'alinéa précédent pour l'écart total en exportations, lesquels sont puisés dans la statistique « balance des paiements ». Mais selon ces statistiques douanières aussi, les produits manufacturés expliquent plus que l'écart total, qui a été chiffré à – 62,7 milliards en 1977 et à – 72,2 milliards en 1978. Pour les trois autres grandes catégories de biens (les « matières premières, produits agricoles et alimentaires, boissons et tabac », les « produits énergétiques » et les « produits non classés par catégories ») l'écart par rapport à l'O.C.D.E. indique des « gains » annuels en exportation depuis 1975.

⁽²⁾ Si on procède à une répartition proportionnelle de l'effet d'interaction entre les prix et les volumes (cf. II.3.2.), l'effet des volumes ressortirait à quelque 150 milliards en 1977 et 1978.

⁽³⁾ Au niveau des ventilations par produits et par destinations géographiques, on ne dispose pas de déflateurs adéquats.

⁽⁴⁾ Cette différence est due essentiellement à des discordances statistiques (cf. III.1.6.1.).

⁽⁵⁾ Dans le total des deux volets — qui contient un certain double emploi (cf. III.1.5.32. et III.1.6.34) — le volet sectoriel intervient pour 49 p.c. et le volet géographique pour 51 p.c.

⁽⁶⁾ Rappelons qu'un débouché (un couple, un produit, un pays) est régressif si le coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. entre 1970-1973 et 1977 pour ce débouché est resté inférieur à 2,44, progressif si ce coefficient a été supérieur à 2,58 et « plutôt stable » s'il était compris entre 2,44 et 2,58.

En fin de compte, la faiblesse sectorielle majeure de l'U.E.B.L. pendant la période de base résidait dans la forte « spécialisation » ⁽¹⁾ pour quelques produits particulièrement régressifs. Cette combinaison « spécialisation relative de l'U.E.B.L. + produit régressif » — la plus défavorable de toutes — a été responsable de - 59,4 milliards d'effets de structure [cf. colonne (d) du tableau XVIII]. Cette spécialisation à contretemps a surtout joué pour les produits de trois divisions de la Classification Type pour le Commerce International : fer et acier (division 67), métaux non ferreux (division 68) et produits textiles (division 65). Dans le recensement qu'on a effectué des effets de structure négatifs de 1 milliard de francs au moins, enregistrés pour cette combinaison [cf. tableau XX, colonne (d), niveau II], on a pu voir que — sauf le verre à vitre, responsable de - 2,1 milliards — tous les produits qui y sont cités appartiennent à ces trois divisions. Lorsqu'on a regroupé, par division de la C.T.C.I., les effets calculés par produits [cf. tableau XXII, colonne (a)], on a abouti à un total de - 19,7 milliards d'effets de structure pour « fer et acier », - 17,7 milliards pour « métaux non ferreux » et - 6,6 milliards pour « produits textiles » soit, ensemble, - 44 milliards, c'est-à-dire beaucoup plus que le total de l'effet de la structure sectorielle (- 27,7 milliards).

S'agissant de la structure géographique, pour laquelle l'effet a été chiffré à - 29,2 milliards, la déficience structurelle majeure de l'U.E.B.L. au départ se localise aussi aisément : c'est l'implantation insuffisante sur les marchés des pays de l'O.P.E.P. Ces marchés ayant été de loin les plus progressifs, cette insuffisance a valu à la structure géographique de l'U.E.B.L. un écart négatif de - 45,3 milliards [cf. colonne (a) du tableau XXIV]. Celui-ci a encore été aggravé par la circonstance que des trois marchés géographiques qui forment la seule véritable spécialisation de l'U.E.B.L., deux étaient « régressifs » [cf. colonne (c) du tableau XXV] : les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne, le troisième, la France, étant « plutôt stable »; pour ces trois pays ensemble, cela donnait un effet de structure géographique de - 20 milliards. L'écart de - 65,3 milliards ainsi creusé pour les cinq destinations précitées ne pouvait plus être comblé.

Le regroupement géographique des effets de la structure combinée, dans laquelle les deux volets — sectoriel et géographique — ne sont plus isolés mais au contraire confondus ⁽²⁾ confirme entièrement ces constatations et aggrave

(1) Rappelons qu'il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. lorsque la part en pour-cent (d'un couple, d'un produit, d'un pays) dans les exportations totales en 1970-1973 était plus grande pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; dans le cas contraire, il y a non-spécialisation relative de l'U.E.B.L.

(2) Rappelons que l'effet de la structure combinée est calculée par couple produit/pays. Il est donc influencé et par la structure sectorielle et par la structure géographique. Les effets par couple peuvent être additionnés au niveau des produits; les résultats obtenus pour un produit tiennent compte des effets de la répartition du produit entre les différentes destinations géographiques. Les effets par couple peuvent aussi être additionnés au niveau des destinations géographiques; les résultats obtenus pour une destination tiennent compte des effets de la composition du panier de produits exportés vers cette destination.

même l'effet négatif sur les marchés des trois voisins de l'U.E.B.L., signifiant que, loin de corriger l'effet géographique comme tel, la composition sectorielle des exportations l'a, au contraire, accentué [colonnes (a) et (d), tableau XXVIII].

Lorsqu'on considère l'effet de la structure combinée sous l'angle sectoriel [tableau XXVII], on constate que les divisions à effet de structure combinée franchement positif sont rares : deux seulement dépassent le cap des 5 milliards ⁽¹⁾; dans le sens négatif, en revanche, cinq divisions atteignent ce même cap, dont une provoque une perte de - 36,7 milliards (fer et acier) et une autre, une perte de - 17 milliards (non-ferreux) ⁽²⁾.

Cette structure de départ défectueuse, aussi bien sectoriellement que géographiquement, allait rendre l'U.E.B.L. vulnérable, et d'autant plus sensible aux effets d'un affaiblissement de sa compétitivité.

Cet affaiblissement s'est produit. Il a eu des conséquences plus graves encore que les défauts de structure. En effet, les pertes en parts de marché interviennent pour 67,3 milliards, soit 61 p.c., dans les 110,3 milliards expliqués. Rapportées au montant des exportations totales que l'U.E.B.L. eût réalisées en 1977 en maintenant ses parts de marché inchangées, ces pertes représentent 6,11 p.c. Ce pourcentage donne la mesure du recul global, moyen, de la « compétitivité » belgo-luxembourgeoise.

Ce recul est assez généralisé. Quel que soit l'angle de vue auquel on se place — par produits, par groupes ou divisions de produits, ou par pays de destination —, à chaque fois on constate que les pertes de parts de marché touchent en gros les deux tiers des cas.

A nouveau, ce sont les débouchés régressifs qui sont à l'origine de la plus grande partie des pertes : il leur revient - 49 milliards sous l'angle sectoriel et - 62 milliards sous l'angle géographique.

Sectoriellement, la métallurgie est, une fois encore, le principal perdant : la sidérurgie, les non-ferreux « divers » et certaines fabrications métalliques (construction navale, aérienne, de matériel de chemin de fer, générateurs, coutellerie, visserie, moteurs) ont subi de lourdes pertes de parts de marché. Il en va de même notamment pour les textiles et vêtements, le verre, la papeterie, les meubles et les articles en cuir. Seule l'industrie chimique s'est, dans l'ensemble, montrée fort compétitive; elle est en fait la seule branche industrielle à avoir enregistré des gains de parts de marché significatifs.

Se tournant vers les écarts totaux, par rapport à l'O.C.D.E., tous effets (structure et parts de marché) réunis, on mesure la véritable ampleur des déficiences. En effet, il est apparu que, dans la grande majorité des cas, les

⁽¹⁾ Le matériel de transport (+ 8,9) et les articles minéraux non métalliques (+ 6,7).

⁽²⁾ Les trois autres sont : les articles manufacturés en métal n.d.a. (- 6,3), les machines et appareils électriques (- 5,7) et les produits textiles (- 5).

effets de structure négatifs s'accompagnent de pertes de parts de marché et inversement. Or, comme l'indiquent les - 43 milliards d'effet de la structure, celle de l'U.E.B.L. était, au départ, défavorable au regard des développements différenciés à venir de la demande mondiale.

Aussi, l'énumération des produits qui ont valu à l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. des gains totaux, tous effets réunis, d'au moins 3 milliards, est-elle vite faite : il y en a quatre : diamant (13,2 milliards), produits de polymérisation et copolymérisation (10,3), voitures automobiles (7,3) et machines pour l'industrie textile (+ 6,2). Par contre, il faut quatre fois les doigts d'une main pour compter les produits qui ont amené des pertes « totales » de ce même import. De ces vingt produits, deux dépassent le cap de 10 milliards : les barres de fer ou acier (- 19 milliards) et le cuivre non travaillé (- 14,7); pour six autres, la perte est supérieure à 5 milliards : il s'agit d'encore cinq autres produits sidérurgiques ou non ferreux ⁽¹⁾ et des « navires ».

Sous l'angle géographique, l'écart total de 110,3 milliards est aussi facile à localiser. Il se situe dans la sous-représentation de l'U.E.B.L. dans les seules destinations franchement progressives (O.P.E.P. et accessoirement Europe de l'Est), complément de la surspécialisation de l'U.E.B.L. sur les marchés de ses trois voisins, sur lesquels l'Union a encaissé 65,5 milliards de pertes de parts de marché en dépit de sa connaissance particulière de ces marchés et de leur proximité.

Pour tirer les enseignements de cette synthèse descriptive, il faut avoir bien présents à l'esprit le choix qu'on a fait au début de cette étude au sujet du modèle à l'aune duquel on se proposait de mesurer la performance relative de l'U.E.B.L. et la méthode d'analyse qu'on a suivie.

Le modèle choisi, l'O.C.D.E., représente à peu près l'ensemble des pays développés de l'Occident. Ce n'est donc pas à un quelconque idéal abstrait, inaccessible, qu'on a comparé l'U.E.B.L., mais simplement à la performance que les pays occidentaux ont, ensemble, *effectivement réalisée* entre 1970-1973 et 1977. Les écarts de croissance qu'on a mesurés sont ceux qui séparent l'U.E.B.L. non d'un rêve impossible mais d'une réalité vécue par les pays comparables; qui aurait donc pu être celle de l'U.E.B.L.; qui aurait dû l'être pour que l'Union ne se laisse pas décoller du peloton des compétiteurs moyens. On n'a pas essayé de savoir quels sommets l'U.E.B.L. aurait pu atteindre, combien elle aurait dû exporter en produits manufacturés pour être en tête du peloton; on a seulement chiffré l'ampleur de son dérapage, la croissance qui lui a manqué pour qu'elle reste simplement dans la moyenne de son groupe.

Il faut aussi se souvenir des principes de la méthode. Celle-ci a consisté à distinguer deux types d'effets : ceux de la structure de départ et ceux des parts de marché.

(1) Les profilés minces en acier, les tôles fortes, les profilés épais, les tôles fines non revêtues et les métaux non ferreux communs divers.

L'effet de structure vise à découvrir si, en partant de 1970-1973 et compte tenu de l'évolution, jusqu'en 1977, de la demande mondiale différenciée pour les produits manufacturés, le « potentiel » d'exportations de l'U.E.B.L. en 1977 était ou non plus grand avec sa structure de base propre qu'avec une structure de base « comme l'O.C.D.E. ». Connaissant le potentiel propre d'exportations de l'U.E.B.L. en 1977, il restait alors à vérifier s'il avait été ou non pleinement utilisé : c'est le calcul des parts de marché; celui-ci indique si la croissance des exportations effectives de l'U.E.B.L. est allée au-delà ou est restée en deçà des potentialités que lui conférait sa structure.

On a vu que l'analyse s'est soldée par un double constat de carence : le potentiel était, au départ, moins bon que celui de l'O.C.D.E. (effet de structure : - 43 milliards) et, en outre, ce potentiel réduit n'a pas été pleinement utilisé (effet de parts de marché : - 67,3 milliards).

Une explication qui est souvent invoquée lorsqu'il est question de l'insuffisante performance à l'exportation de l'U.E.B.L. en produits manufacturés, c'est la croissance rapide des exportations de ces produits par les pays nouvellement industrialisés (P.N.I.) ⁽¹⁾. Cette explication, commode, ne s'applique pas aux écarts tels qu'on les a mesurés ici. En effet, on a comparé la performance de l'U.E.B.L. à celle de l'ensemble de la zone O.C.D.E. Or, aucun des P.N.I. ne fait partie de cette zone : ils se situent tous en dehors de l'O.C.D.E.

D'aucuns pensent que la croissance rapide des exportations de produits manufacturés par ces pays aurait nui à celles des pays d'ancienne industrialisation. La chose est loin d'être sûre. Certes, ces exportations des P.N.I. ont progressé rapidement. Mais ce revenu accru, gagné sur l'étranger, a été redépendé à l'étranger. En effet, ces pays n'ont pas accumulé de surplus courants; leurs transactions courantes, leur balance commerciale et même leurs échanges de produits manufacturés avec l'étranger sont restés déficitaires. Les occasions d'exporter ont donc grandi simultanément ⁽²⁾.

La montée des P.N.I. a eu pour conséquence d'accroître, au niveau mondial, le revenu et le commerce international plus qu'en l'absence de cette montée. Certes, dans un commerce mondial ainsi accru, de leur fait, ces pays ont élargi leur part. Dans le même temps, celle de l'O.C.D.E. est devenue plus petite; mais le quartier plus petit est découpé dans un gâteau qui a grandi. Il n'est

⁽¹⁾ Dans cette étude, le groupe des pays nouvellement industrialisés (P.N.I.) comprend les six pays suivants : Mexique, Brésil, Corée du Sud, T'ai-wan, Singapour et Hong-Kong.

⁽²⁾ Il ne s'agit pas nécessairement des occasions d'exporter directement vers ces pays. Si ceux-ci augmentent surtout leurs achats à des pays non-O.C.D.E., c'est vers ces derniers que les occasions d'exporter grandissent pour l'O.C.D.E.; les effets sont alors indirects. Mais quels que soient les détours accomplis, le principe reste d'application, à la seule condition que ceux qui accroissent leur revenu sur l'étranger le redépendent. Sinon il y a — toutes autres choses égales par ailleurs — un effet déflationniste, comme c'est le cas pour le surplus accumulé par certains pays de l'O.P.E.P.

pas prouvé que la dimension absolue du quartier revenant à l'O.C.D.E. eût été plus grande sans l'ascension des pays nouvellement industrialisés ⁽¹⁾.

Quoi qu'il en soit, si même c'était le cas, ceci ne saurait être invoqué comme une explication d'une détérioration spécifique des exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L. par rapport au modèle, qui est l'O.C.D.E. et n'englobe donc pas les P.N.I. Il n'y aurait d'explication spécifique que s'il s'avérait que la structure de départ de l'U.E.B.L. l'exposait à être plus touchée par la concurrence de ces pays sur les marchés tiers. Plus précisément, il se pourrait que l'U.E.B.L. était, au départ, plus spécialisée dans les produits dont la progression des exportations par les P.N.I. a été particulièrement remarquable.

Les résultats chiffrés de l'analyse de l'effet de la structure combinée ne corroborent pas cette hypothèse.

On a vu que l'effet négatif de la structure combinée affectait surtout cinq divisions de produits (cf. tableau XXVII) : fer et acier (– 36,7 milliards), métaux non ferreux (– 17 milliards), divers articles manufacturés en métal (– 6,3 milliards), machines et appareils électriques (– 5,7 milliards) et filés, tissus et textiles façonnés (– 5 milliards). Il faut donc vérifier si ces divisions figurent parmi les spécialités des pays nouvellement industrialisés.

A défaut de statistiques exactes et détaillées sur les exportations de produits manufacturés de ces pays, on a utilisé des statistiques d'importations de l'O.C.D.E. On a calculé, par division de la C.T.C.I., les taux de croissance des importations de l'O.C.D.E. en provenance des P.N.I. et on les a divisés par les taux de croissance des importations de l'O.C.D.E. en provenance de l'O.C.D.E. même ⁽²⁾. Pour chaque division de la C.T.C.I., on a obtenu ainsi des quotients qu'on a appelés : coefficients de pénétration des P.N.I. sur les marchés de l'O.C.D.E. Ce calcul constitue une approche permettant de voir pour quelles divisions de produits la croissance des exportations des P.N.I. a été spécialement dynamique dans la concurrence qu'elle fait aux pays d'ancienne industrialisation : plus cette croissance a été dynamique, plus le coefficient de pénétration sera élevé.

(1) Pour le commerce mondial des seuls produits manufacturés, il semble que la part de l'O.C.D.E. n'aurait guère varié.

(2) Rappelons que les importations de l'O.C.D.E. en provenance des pays nouvellement industrialisés servent en fait d'approximation des exportations de ces P.N.I. On a jugé préférable de les comparer aux importations de l'O.C.D.E. en provenance de l'O.C.D.E. même plutôt qu'en provenance du monde entier. Si on prenait les importations de l'O.C.D.E. en provenance du monde, elles engloberaient les exportations de pays qui ne font pas partie du groupe des P.N.I. mais qui ont aussi développé leurs exportations nettement plus que l'O.C.D.E. (par exemple, certains pays de l'Europe de l'Est). Or ce qu'il faut considérer ici, c'est la concurrence spécifique que les pays nouvellement industrialisés font aux exportations des pays de l'O.C.D.E., le modèle auquel on compare l'U.E.B.L. De toute façon, comme celle-ci exporte surtout vers l'O.C.D.E. (plus de 85 p.c. du total), c'est essentiellement sur ces marchés qu'elle doit rencontrer la concurrence des P.N.I.

Tableau XXXVIII.

**Coefficients de pénétration des P.N.I. ¹ sur les marchés de l'O.C.D.E.
et écarts en exportations de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E.**

Produits manufacturés ²

	Coefficient de pénétration des P.N.I. ³ sur les marchés des pays de l'O.C.D.E.	Indicateur de spécialisation :		Écarts en exportations de l'U.E.B.L., par rapport à l'O.C.D.E. en 1977		
		Part dans les exportations en 1970-1973 de		Ecart total ⁴	dont :	
		l'U.E.B.L.	l'O.C.D.E.		Effet de la structure combinée ⁵	Effet de parts de marché ⁶
		(en pour-cent)		(en milliards de francs)		
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	
Dérivés bruts de combustibles (52)	8,323	0,05	0,05	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3
Caoutchouc manufacturé n.d.a. (62)	7,128	0,85	1,04	+ 1,1	- 0,1	+ 1,2
Matériel de précision, photographie, e.a. (86)	6,747	1,78	3,24	- 0,4	+ 0,4	- 0,8
Machines non électriques (71)	3,838	7,96	19,98	+ 4,0	- 0,2	+ 4,2
Matériel de transport (73)	3,732	13,60	18,96	- 2,5	+ 8,9	-11,4
Articles manufacturés en métal n.d.a. (69)	3,472	3,13	3,37	- 7,5	- 6,3	- 1,2
Chaussures (85)	3,456	0,19	0,84	+ 0,4	+ 1,5	- 1,1
Articles de voyage, sacs et similaires (83) ...	3,201	0,05	0,14	- 0,1	+ 0,2	- 0,3
Papier, carton, articles en ces matières (64)	3,119	2,14	2,90	- 2,1	+ 4,0	- 6,1
Produits médicaux, pharmaceutiques (54)	2,923	1,06	1,42	+ 3,4	+ 0,6	+ 2,8
Produits pour teinture, tannage, colorants (53)	2,816	0,48	0,97	+ 2,8	+ 1,0	+ 1,8
Cuir, articles en cuir, fourrures (61)	2,751	0,52	0,52	- 1,9	- 0,3	- 1,6
Fer et acier (67)	2,671	19,06	8,00	- 69,3	-36,7	-32,6
Matières plastiques, artificielles, etc. (58) ...	2,406	2,81	2,45	+ 10,6	+ 0,7	+ 9,9
Total des divisions ci-dessus	3,564	53,68	63,88	- 61,1	-26,2	-34,9
Ensemble des produits manufacturés	2,115	100,00	100,00	-110,3	-43,0	-67,3

¹ Pays nouvellement industrialisés; il s'agit ici des six pays suivants : Mexique, Brésil, Singapour, Corée du Sud, Taï-Wan, Hong-Kong.

² Produits recensés dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International. Dans ce tableau on a repris, dans l'ordre décroissant de coefficients de pénétration, toutes les divisions de la C.T.C.I. (rubriques à deux chiffres mentionnées après la désignation) pour lesquelles ce coefficient a dépassé 105 p.c. de la moyenne pour tous les produits manufacturés (2,115).

³ Ce coefficient de pénétration est le quotient de deux taux de croissance des exportations entre 1970-1973 et 1977 : au numérateur le taux de croissance des importations de l'O.C.D.E. en provenance des P.N.I. (représentant les exportations de ces P.N.I. vers les marchés de l'O.C.D.E.) et au dénominateur le taux de croissance des importations de l'O.C.D.E. en provenance de l'O.C.D.E. même (représentant les exportations de l'O.C.D.E. vers ces mêmes marchés).

⁴ Colonne (d) = colonne (e) + colonne (f).

⁵ L'effet de la structure combinée a été défini et décrit au III.1.6.34. Voir en particulier le tableau XXVII.

⁶ L'effet de parts de marché a été défini et décrit au III.1.6.4. Voir en particulier le tableau XXXII.

Pour l'ensemble des produits manufacturés ⁽¹⁾, le coefficient de pénétration moyen des pays nouvellement industrialisés a atteint 2,115; cela signifie donc que, pour cet ensemble, les importations de l'O.C.D.E. en provenance des P.N.I. ont augmenté 2,115 fois autant que les importations des pays de l'O.C.D.E. en provenance de la zone O.C.D.E. même. Au tableau XXXVIII, on a rangé, dans l'ordre décroissant, tous les coefficients de pénétration supérieurs à 105 p.c. de cette moyenne [colonne (a)]; outre ces coefficients, on y a inscrit, pour chaque division de produits de la C.T.C.I. mentionnée au tableau, sa part en p.c. dans les exportations respectives de l'U.E.B.L. [colonne (b)] et de l'O.C.D.E. [colonne (c)], de même que les montants calculés pour l'effet de structure combinée [colonne (e)], l'effet de parts de marché [colonne (f)] et les gains et pertes totaux de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. [colonne (d)].

⁽¹⁾ Au sens de cette étude, il s'agit des produits figurant dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

Des cinq divisions qui sont responsables en U.E.B.L. des gros effets négatifs en structure combinée, une seule apparaît comme étant un des fers de lance de l'expansion rapide des exportations des pays nouvellement industrialisés : les articles divers manufacturés en métal (division 69); ils se situent à la sixième place par ordre décroissant des coefficients de pénétration [colonne (a)]. La division « fer et acier » (67) figure aussi au tableau, mais à l'avant-dernier rang, avec un coefficient de pénétration (2,671) à peine supérieur à la moyenne (2,115). Par contre, les trois autres divisions à effet de structure nettement négatif pour l'U.E.B.L. ne figurent pas dans ce tableau; en effet, le coefficient de pénétration est inférieur à la moyenne pour les métaux non ferreux (1,969) et les machines et appareils électriques (2,072); pour les « filés, tissus et textiles façonnés », il ne dépasse la moyenne que de 1 p.c. à peine.

En observant de plus près les colonnes (b) et (c), on constate qu'en 1970-1973, l'O.C.D.E. était bien plus spécialisée que l'U.E.B.L. dans l'exportation des produits les plus dynamiques des pays nouvellement industrialisés : la part de l'U.E.B.L. [colonne (b)] ne dépasse nulle part celle de l'O.C.D.E. [colonne (c)], si ce n'est pour les deux dernières divisions de la liste, donc, dans le chef des P.N.I., les moins dynamiques des divisions mentionnées. L'ensemble des divisions citées intervenait en 1970-1973 à concurrence de 63,9 p.c. dans la structure de base de l'O.C.D.E. contre seulement 53,7 p.c. dans celle de l'U.E.B.L.

On constate aussi que, pour les divisions citées, le total de l'effet de structure négatif (- 26,2 milliards) est inférieur de 10,5 milliards à celui de la seule division « fer et acier » (- 36,7 milliards). Or, il serait manifestement abusif d'imputer l'effet négatif en « fer et acier » surtout aux pays nouvellement industrialisés : les exportations de ceux-ci n'atteignaient, pour la division en question, que 0,1 milliard de dollars en 1970-1973 et 0,5 milliard en 1977, alors que les importations totales intra-O.C.D.E. se chiffraient à 11,8 milliards de dollars en 1970-1973 et 23,6 milliards en 1977 et que les exportations de l'U.E.B.L. pour cette division s'élevaient à près de 2,5 milliards de dollars en 1970-1973 et environ 4 milliards de dollars en 1977.

Rien n'indique donc que, par sa structure, l'U.E.B.L. était plus menacée que l'O.C.D.E. par le développement rapide des exportations de produits manufacturés des pays nouvellement industrialisés.

On peut difficilement soutenir, par ailleurs, que l'expansion des exportations de ces pays entre 1970-1973 et 1977 serait un important facteur explicatif des pertes de parts de marché que l'U.E.B.L. a subies comparativement aux autres pays de l'O.C.D.E. Toujours pour les divisions les plus dynamiques de ces pays reprises au tableau XXXVIII, l'effet de parts de marché s'est chiffré en U.E.B.L. à - 34,9 milliards; c'est à peine plus que le montant des pertes encaissées pour la division « fer et acier » (- 32,6 milliards), pertes qu'il serait abusif d'imputer à la concurrence des P.N.I., vu les montants qu'on vient de citer au sujet de leurs exportations de fer et d'acier. Ce qui reste de l'effet de parts de marché ne représente qu'une perte de moins de 1 p.c. des exportations

« potentielles » de l'U.E.B.L. en 1977 pour les divisions considérées ⁽¹⁾, c'est-à-dire bien moins que le pourcentage du recul moyen, global, des parts de marché de l'U.E.B.L. (6,1 p.c.).

Il ne paraît donc guère défendable d'invoquer la montée des pays nouvellement industrialisés comme une cause de la détérioration spécifique totale des exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L. par rapport à celles de l'O.C.D.E. ⁽²⁾.

De toute manière, le fond du problème se trouve ailleurs. Eût-elle même été plus vulnérable à la concurrence de ces P.N.I., l'U.E.B.L. n'était pas condamnée à subir passivement ces effets. La montée de ces pays, de même d'ailleurs que l'ouverture progressive des marchés des pays d'Europe de l'Est et que la formidable expansion du pouvoir d'achat des pays de l'O.P.E.P., créait une demande effective, des possibilités d'exporter qu'il fallait saisir ⁽³⁾.

Car c'est là le nœud de l'affaire. L'effet de la structure est un calcul qui photographie une composition et une orientation des exportations de l'U.E.B.L. à un moment déterminé dans le passé, pour examiner rétroactivement, alors qu'on sait déjà ce qui s'est passé ensuite, si elle était plus ou moins bien adaptée à ces développements ultérieurs. Mais, précisément, les structures doivent évoluer en fonction des événements.

Pendant la période de base elle-même, cette structure était adéquate : elle procurait à l'U.E.B.L. des surplus commerciaux enviables. Il y aurait donc une sorte d'iniquité à lui reprocher, après coup, d'avoir été avantageuse en 1970-1973. D'autant que personne ne peut se targuer d'avoir prévu le moment ni l'ampleur des chocs pétroliers et de leurs répercussions, qui ont secoué l'économie de tous les pays industrialisés et renversé bien des situations et des positions acquises, rendant défavorables des caractéristiques qui, la veille encore, étaient avantageuses.

Mais le monde a changé après 1973. Il fallait s'adapter. Pour cela, l'U.E.B.L. disposait d'autant d'atouts que les autres pays de l'O.C.D.E. Grâce aux surplus qu'elle réalisait au début des années septante, elle bénéficiait en réalité, pour cette adaptation, d'une marge et d'un délai d'adaptation bien plus confortables que la plupart des autres pays industrialisés. Cela lui permettait même d'absorber l'impact direct du premier choc pétrolier sans que sa balance courante se solde en rouge.

(1) Les exportations « potentielles » de l'U.E.B.L. en 1977 sont, comme on l'a expliqué, les exportations qui seraient réalisées sans pertes de parts de marché par rapport à l'O.C.D.E. depuis 1970-1973.

(2) Il n'est pas exclu que la pénétration des P.N.I. ait été plus forte sur nos débouchés géographiques que sur ceux de l'O.C.D.E. Pour saisir tous les aspects possibles, il faudrait une étude tout à fait détaillée, qui n'a évidemment pas sa place ici.

(3) Le tableau XXXIII a montré que l'U.E.B.L. n'a pas saisi ces chances autant que l'O.C.D.E. : entre 1970-1973 et 1977 elle a perdu 13 p.c. de ses parts de marché dans les P.N.I., 9 p.c. dans les pays d'Europe à économie centralement planifiée et 4,5 p.c. dans les pays de l'O.P.E.P.

L'effet de la structure pouvait être défavorable : c'était un handicap, non une déficience inamendable, condamnant irrémédiablement l'U.E.B.L. à des performances moins bonnes que l'ensemble des autres pays industrialisés. Les pays de l'Union pouvaient, ils devaient maîtriser les évolutions intérieures, les infléchir de manière à améliorer leur structure en cours de période, et à compenser en compétitivité ce qu'ils perdaient au départ en raison de handicaps de structure.

L'effet de structure, qui n'est qu'un instantané, cliché dans le passé, serait resté ce qu'il était. Mais des gains compensatoires seraient alors apparus dans les parts de marché, qui reflètent les évolutions pendant la période d'observation. En effet, tel qu'il a été construit méthodologiquement, l'effet de parts de marché montre l'évolution de la compétitivité, au sens le plus large, y compris les conséquences, favorables ou adverses, des modifications de la structure en cours de période.

Il faut malheureusement constater que cette évolution a été défavorable. L'effet de parts de marché est plus négatif encore que celui de la structure. L'U.E.B.L. n'a donc pas réussi sa reconversion. Elle n'est pas arrivée à maintenir le taux de croissance de ses exportations au niveau de la moyenne du peloton de l'O.C.D.E.

Pour réussir, il eût fallu réaliser un double objectif : sauvegarder la compétitivité des productions existantes et menacées, et développer l'exportation de produits d'avenir.

On retrouve ici une distinction qui a traversé tout le cours de l'analyse : celle entre les débouchés régressifs et les débouchés progressifs.

Les produits régressifs existent. Ce n'est pas leur présence qu'il faut reprocher à la structure de l'U.E.B.L. Ils sont présents aussi dans la structure du modèle, l'O.C.D.E. Et il faut bien qu'ils continuent d'être produits et vendus. L'erreur commence lorsqu'il y a spécialisation dans ces produits; elle devient déficience grave si, comme c'est le cas en U.E.B.L., cette spécialisation à rebours est considérable. On a vu qu'aux effets de structure défavorables attachés à de telles spécialisations, souvent des pertes de parts de marché sont venues se surajouter pour en accentuer les conséquences néfastes pour l'U.E.B.L. Il est difficile, pour un petit pays, fournisseur généralement marginal, de conserver des parts d'un marché qu'on se dispute avec une âpreté qui augmente à mesure que l'expansion de ce marché s'affaiblit.

Ce à quoi il fallait veiller, pour les produits régressifs, c'était d'éviter de telles pertes de parts de marché. Non en agrandissant des capacités de production souvent déjà excédentaires. Mais par l'amélioration de la compétitivité en qualité et en prix de vente et de revient. Il n'est donc pas douteux que l'impératif majeur, en matière de produits régressifs, c'est une particulière maîtrise et modération des coûts. Et on a vu combien l'U.E.B.L. était, au départ, spécialisée en produits régressifs.

Pour éviter le cercle vicieux de la spécialisation dans les produits régressifs, il n'est pas nécessaire de fermer les usines qui les fabriquent. A cette solution destructive, il y a une alternative tout à fait constructive : développer et créer les usines qui fabriquent les produits progressifs.

Car pour ces produits progressifs, si on veut éviter les pertes de parts de marché, il est impératif d'agrandir les capacités de production aussi vite que les concurrents. Pour ces produits, il est absolument indispensable, pour qui ne veut pas se laisser distancer, de procéder à des investissements d'extension, et donc d'assurer les conditions qui peuvent amener de tels investissements.

Un exemple de tout ceci peut être trouvé dans les industries chimiques, la seule branche industrielle qui ait apporté à l'U.E.B.L. des gains vraiment substantiels par rapport à l'O.C.D.E. Pour les neuf divisions de la C.T.C.I. relatives à ces industries, on a dégagé un gain total de 17 milliards. Dans ces 17 milliards, la structure combinée n'intervient que pour + 3,4; le reste (+ 13,6) est gain de parts de marché. On a vu que ce gain tranche sur les résultats enregistrés en parts de marché pour le total (- 67,3 milliards, soit une perte moyenne de 6,1 p.c. des exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977) et pour toutes les autres grandes branches industrielles. Il n'est donc certainement pas dû à une modération des coûts qui serait particulière à l'industrie chimique, dans un environnement tout à fait contraire. Ce gain de parts de marché se situe pour l'essentiel (+ 9,3 milliards) dans le sous-groupe C.T.C.I. « produits de polymérisation et copolymérisation » (c'est-à-dire : polyéthylène, polystyrène, polyvinyle et similaires). Il est sans aucun doute le fruit d'efforts d'investissement créant de nouvelles unités de production dans ce domaine, en particulier dans la région anversoise. Sous l'influence, en grande partie d'initiatives étrangères, il s'est développé, dans cette région portuaire d'envergure mondiale, autour des raffineries de pétrole, anciennes et nouvelles, un pôle de croissance particulier, où ont été installées et agrandies des productions pétrochimiques qui s'adressent à l'ensemble des marchés européens et même mondiaux. C'est sans doute ce qui a apporté à l'U.E.B.L. les gains de parts de marché précités.

Le cas des tracteurs agricoles, pour lesquels on enregistre le deuxième plus important gain de parts de marché — qui ne s'élève déjà plus qu'à + 3,7 milliards — est également lié à des investissements dans des productions destinées à une large partie des marchés mondiaux.

Ces trop rares exemples, qui tranchent sur la médiocrité générale des résultats enregistrés en parts de marché dans la grande majorité des autres divisions, et même de certaines divisions « traditionnelles » de la chimie — les engrais (- 2,5 milliards) et les éléments chimiques et composés (- 2,2 milliards) — apportent la confirmation chiffrée de la nécessité impérieuse d'investir dans la production et l'exportation de produits progressifs.

Parallèlement, il est indispensable que l'éventail des spécialisations géographiques, limité jusqu'ici aux trois marchés voisins, néerlandais, allemand et français, soit élargi, de la même manière constructive : en multipliant les efforts pour développer les exportations vers des marchés neufs, en expansion.

III.2. L'ECART RELATIF DE L'U.E.B.L. EN MATIERE D'IMPORTATIONS DE MARCHANDISES

Après les exportations de marchandises, il faut maintenant soumettre à une analyse plus approfondie le second volet du commerce extérieur : les importations ⁽¹⁾.

III.2.1. L'écart global en importations par rapport à l'O.C.D.E.

En suivant la même démarche qu'aux deux chapitres précédents, traitant l'un des soldes commerciaux et l'autre des exportations, on peut calculer dans quelle mesure le comportement de l'U.E.B.L. s'est écarté de celui du reste de l'O.C.D.E. ⁽²⁾ en matière d'importations.

Selon les données de la balance des paiements, les importations de marchandises par l'U.E.B.L. sont passées d'une moyenne de 541,5 milliards en 1970-1973 à 1.221,3 milliards en 1978; l'accroissement s'est donc chiffré à 125,5 p.c. [colonnes (a) et (b) du tableau XXXIX]. Pour le reste de l'O.C.D.E., le taux de

Tableau XXXIX

Evolution de la valeur des importations de marchandises en U.E.B.L. et dans les autres pays de l'O.C.D.E.

Sources : colonne (a) : Balance des paiements de l'U.E.B.L. établie par la Banque Nationale de Belgique sur la base des transactions, à l'exclusion des opérations réglées par compensation, qui ne peuvent être recensées que depuis 1977 seulement.
colonne (c) : « Balance des paiements des pays de l'O.C.D.E. », Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris.

	Valeur des importations de l'U.E.B.L.		Valeur des importations de l'O.C.D.E. 1 (indioe 1970-1973 = 100)	Importations hypothétiques de l'U.E.B.L. (en milliards de francs) $541,5 \times \frac{(c)}{100}$	Ecart entre les importations effectives et les importations hypothétiques de l'U.E.B.L. (en milliards de francs) (a) - (d) = (e)
	(en milliards de francs)	(indioe 1970-1973 = 100)			
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
Moyenne 1970-1973	541,5	100,0	100,0	541,5	
1974	965,9	178,37	176,42	955,3	+ 10,6
1975	915,9	169,14	166,50	901,6	+ 14,3
1976	1.096,0	202,40	201,48	1.091,1	+ 4,9
1977	1.165,4	215,22	212,09	1.148,5	+ 16,9
1978	1.221,3	225,54	213,93	1.158,5	+ 62,8

1 Calculée en convertissant en francs belges les importations de chaque pays exprimées en dollars des Etats-Unis.

⁽¹⁾ Rappelons que, comme c'était le cas pour les exportations, il s'agit, dans ce chapitre concernant les importations, uniquement des marchandises, sauf mention contraire.

⁽²⁾ Dans ce chapitre, le terme de comparaison O.C.D.E. est constitué par les importations des membres de cette organisation, autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, soit 22 pays.

croissance correspondant ⁽¹⁾ n'a atteint que 113,9 p.c. [colonne (c)]. Si son évolution s'était alignée sur cette « norme », l'U.E.B.L. n'aurait importé en 1978 que pour 1.158,5 milliards de francs [colonne (d)]. Autrement dit, en 1978, les importations effectives excédaient de 62,8 milliards le montant indiqué par le terme de comparaison qu'on est convenu d'utiliser dans cette étude en vue de définir ce qu'eût été une performance « normale » [colonne (e)].

En fait, la croissance des importations de l'U.E.B.L. a été assez semblable à celle des importations de l'O.C.D.E. prises comme patron, jusques et y compris en 1977; c'est en 1978 que l'écart s'est sensiblement creusé.

III.2.2. L'évolution en prix et en volume des importations.

Pour l'U.E.B.L. et pour l'O.C.D.E., on trouve au tableau XL l'évolution des prix à l'importation et celle des volumes importés.

Au sujet des *prix* à l'importation, on voit que, exprimés en francs belges, c'est-à-dire en tenant compte de l'appréciation du franc belge, ils se retrouvent, en fin de période, presque au même indice (sur la base 1970-1973 = 100) en U.E.B.L. [colonne (a)] et en zone O.C.D.E. [colonne (b)] : 159,5 contre 158,6, ce qui ne laisse qu'un écart de 0,9 entre les deux indices [colonne (c) du tableau XL].

L'écart n'a pas été constamment aussi faible pendant la période d'observation.

En 1974, on notait une différence d'indice très favorable à l'U.E.B.L. (- 12,9), signifiant que les prix à l'importation avaient bien moins augmenté en U.E.B.L. que dans la zone O.C.D.E. Les années suivantes ont vu cet avantage s'estomper progressivement et en fin de compte disparaître complètement en 1978.

Ces écarts dans les évolutions en prix doivent certainement tenir, au moins en partie, à des différences quant à la composition des paniers d'importation des deux zones, puisqu'une partie importante des importations de l'U.E.B.L. porte sur des marchandises qui se traitent à des prix déterminés à l'échelle mondiale. On sait que les importations de produits manufacturés prennent une place bien moins importante dans l'ensemble des importations de l'O.C.D.E. que dans celles de l'U.E.B.L., parce que celle-ci n'est pas en mesure de produire, à des conditions raisonnablement compétitives, tout l'éventail des produits que les agents économiques de nations avancées doivent ou désirent se procurer; aussi relève-t-on, dans l'U.E.B.L., une proportion relativement fort considérable d'achats à l'étranger de produits finis. En contrepartie, les importations de matières premières et produits de base — et notamment de pétrole brut — y tiennent une place relativement moins importante. Or, nombre de matières

⁽¹⁾ Pour le calcul de ce pourcentage, la valeur des importations du reste de l'O.C.D.E. a, bien entendu, été convertie préalablement en francs belges.

premières, entraînés dans une spirale de hausses spectaculaires, culminant dans l'explosion du prix du pétrole brut, avaient été portées en 1973-1974 à des niveaux de prix jamais enregistrés jusqu'alors. Etant donné la composition différente des paniers d'importation, ces hausses se sont marquées plus nettement dans l'indice général des prix à l'importation de l'O.C.D.E. que dans celui de l'U.E.B.L. Les années suivantes, l'inverse s'est produit : les produits manufacturés ont renchéri plus que les matières premières et produits de base; en conséquence, l'indice des prix à l'importation de l'U.E.B.L. a monté plus rapidement que celui de l'O.C.D.E.

Tableau XL

Evolution en prix et en volume des importations de marchandises en U.E.B.L. et dans les autres pays de l'O.C.D.E.

(indice 1970-1973 = 100)

Sources : colonne (a) : indice des prix de Fisher calculé par la Banque Nationale de Belgique à partir des statistiques douanières.
 colonne (b) : indice de prix obtenu en divisant l'indice de la valeur des importations de l'O.C.D.E. par l'indice du volume de celles-ci. Cet indice du volume a été calculé en convertissant dans les monnaies nationales de chacun des 22 pays de l'O.C.D.E. les données, exprimées en dollars, relatives aux importations de chaque pays (source O.C.D.E.), en les déflétant ensuite pour chaque pays au moyen de l'indice national des prix à l'importation (source O.C.D.E.) puis en convertissant les résultats par pays en francs belges et en additionnant ces 22 données nationales.
 colonne (d) : indice obtenu en divisant la colonne (b) du tableau XXXIX (indice de la valeur des importations) par la colonne (a) du tableau XL (indice des prix à l'importation), multiplié par 100.
 colonne (e) : l'indice du volume pour les pays de l'O.C.D.E. a été calculé suivant la méthode exposée dans la note relative à la colonne (b), étant entendu que l'indice de la valeur des importations de l'O.C.D.E. a été divisé par l'indice de prix [colonne (b) du tableau XL].

	Prix à l'importation, exprimés en francs belges		Ecart entre l'indice des prix à l'importation de l'U.E.B.L. et celui des autres pays de l'O.C.D.E.	Volume des importations		Ecart entre l'indice du volume des importations de l'U.E.B.L. et celui des autres pays de l'O.C.D.E.
	en U.E.B.L.	dans les autres pays de l'O.C.D.E.		en U.E.B.L.	dans les autres pays de l'O.C.D.E.	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Moyenne 1970-1973 ...	100,0	100,0		100,0	100,0	
1974	136,84	149,74	- 12,90	130,36	117,82	+ 12,54
1975	145,60	153,23	- 7,63	116,17	108,66	+ 7,51
1976	156,09	162,51	- 6,42	129,67	123,98	+ 5,69
1977	159,17	164,30	- 5,13	135,21	129,09	+ 6,12
1978	159,55	158,62	+ 0,93	141,35	134,87	+ 6,48

Cette évolution, accentuée par d'autres facteurs qu'on n'a pas eu l'occasion d'approfondir, a abouti à ce qu'en 1978, l'indice des prix à l'importation de l'U.E.B.L. a rattrapé et même légèrement dépassé celui de l'O.C.D.E.

Quant aux *volumes d'importations*, les indices respectifs de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. ont évolué de manière inverse à ce qu'on vient de constater en matière de prix. En 1974, l'U.E.B.L. a pris une avance considérable sur

l'O.C.D.E., l'écart des volumes atteignant près de 13 points [colonne (f) du tableau XL]. L'année suivante, ce dépassement s'est nettement réduit, revenant à 7,5 points. Depuis, il n'a plus beaucoup changé : on le retrouve à 6,5 points en 1978.

Ces évolutions en prix et en volumes peuvent être traduites en milliards de francs d'écart de l'U.E.B.L. par rapport à la norme. Cela a été fait au tableau XLI, où on retrouve les deux effets « purs » et l'effet d'interaction, avec la signification desquels le lecteur a pu se familiariser au cours des chapitres précédents (cf. II.3.2. et III.1.2.).

Tableau XLI

Surplus d'importations de marchandises en U.E.B.L. par rapport aux autres pays de l'O.C.D.E. :
ventilation en trois effets
(en milliards de francs)

Sources : colonne (a) : Cf. tableau XXXIX, colonne (e).
 colonne (b) : Volume des importations de l'U.E.B.L. en 1970-1973 [= 541,5 milliards de francs, cf. tableau XXXIX, colonne (a)] × colonne (c) du tableau XL × $\frac{1}{100}$
 colonne (c) : Volume des importations de l'U.E.B.L. en 1970-1973 [= 541,5 milliards de francs, cf. tableau XXXIX, colonne (a)] × colonne (f) du tableau XI × $\frac{1}{100}$

	Surplus d'importations (a)	Expliqué par un :		
		effet pur des prix (b)	effet pur de volume (c)	effet d'interaction entre l'évolution des prix des impor- tations et des volumes importés (d) = (a) - (b) - (c)
1974	+ 10,6	- 69,8	+ 67,9	+ 12,5
1975	+ 14,3	- 41,3	+ 40,7	+ 14,9
1976	+ 4,9	- 34,8	+ 30,8	+ 8,9
1977	+ 16,9	- 27,8	+ 33,2	+ 11,5
1978	+ 62,8	+ 5,1	+ 35,1	+ 22,6

On voit que de 1974 à 1977, effets purs de prix [colonne (b), tableau XLI] et de volume [colonne (c)] ont été à l'origine d'écarts opposés qui se neutralisaient en grande partie : des « excès » d'importations en volume étaient compensés par des « bénéfices » en prix, de sorte que, pendant cette période, l'écart en valeur des importations effectives de l'U.E.B.L. par rapport aux importations hypothétiques suivant la norme O.C.D.E. est resté bénin. Cet état de choses s'est nettement modifié en 1978 : les « excès » en volume sont restés ce qu'ils étaient, mais la compensation par les prix n'a plus joué.

Dans l'année terminale 1978, qui doit retenir plus spécialement l'attention, prix et volumes ont donc tous deux contribué à former l'excédent des importations effectives de l'U.E.B.L. par rapport aux importations hypothétiques suivant la norme O.C.D.E.; il en va de même pour l'effet commun [colonne (d)].

Des deux effets « purs », celui des volumes est manifestement prépondérant : il se chiffre à 35,1 milliards contre 5,1 milliards d'effet « pur » en prix. On peut logiquement en inférer que l'effet d'interaction est avant tout une question d'écart en quantités entre les importations de l'U.E.B.L. et celles de l'O.C.D.E. Une répartition des 22,6 milliards d'effet commun, au prorata des effets purs, attribuerait aux volumes 19,7 milliards et aux prix 2,9 milliards. Il n'est donc pas excessif de dire que dans l'écart total de 62,8 milliards, en valeur, en 1978, entre les importations effectives et les importations hypothétiques « normalisées » de l'U.E.B.L., quelque 55 milliards ou près de 90 p.c. sont attribuables directement ou indirectement au profil divergent des volumes importés. Il s'imposera donc de poursuivre les investigations sur ce point.

III.2.3. Les importations par grands groupes de produits.

Auparavant, pour compléter l'analyse, qui portait jusqu'à présent sur l'ensemble des importations, on jettera un bref regard sur l'approche sectorielle et géographique du surplus d'importations de l'U.E.B.L. Les données qui s'y rapportent ne sont pas strictement comparables aux précédentes, car pour les ventilations sectorielle et géographique, on a dû recourir aux statistiques douanières qui, comme on l'a déjà signalé, divergent des statistiques de balance des paiements utilisées jusqu'à présent.

III.2.3.1. Les écarts en valeur par grands groupes de produits

Ainsi qu'on l'a fait ci-avant pour le solde du commerce extérieur (cf. II.3.3.) et pour les exportations (cf. III.1.3.), on a réparti les divers types de marchandises en quatre grands groupes, rassemblant certaines sections de la Classification Type pour le Commerce International.

On voit au tableau XLII que ce n'est qu'en matière de produits énergétiques (section 3 de la C.T.C.I.), que l'écart s'est révélé favorable à l'U.E.B.L. L'explication de ce phénomène mériterait en elle-même toute une étude, qui, on le comprendra, n'a pas sa place dans cet article. Rappelons seulement (cf. II.3.3.1.) que ce résultat relativement favorable est notamment lié — toujours par comparaison avec l'O.C.D.E. — à une croissance plus lente de la production industrielle (qu'on songe à cet égard au retard de l'U.E.B.L. en matière d'exportations), une diminution plus forte de la consommation d'énergies primaires par unité produite — notamment à la suite d'un recul relatif de secteurs gros consommateurs d'énergie, comme, par exemple, la sidérurgie — et à une augmentation plus importante de la production d'électricité au moyen de combustibles nucléaires, ce qui a permis une réduction du degré de dépendance de l'U.E.B.L. Pour les trois autres catégories de produits, les importations de l'U.E.B.L. ont progressé plus vite que celles de l'O.C.D.E. Pour les trois ensemble, l'excès d'importations a atteint 136,3 milliards en 1978. En termes relatifs,

Tableau XLII.

Evolution de la valeur des importations de l'U.E.B.L. et des autres pays de l'O.C.D.E.
Ventilation par grandes catégories de produits ¹

(en milliards de francs)

Sources : Colonnes (a), (d), (g) et (j) : données de l'I.N.S.
 Autres colonnes : données de l'O.C.D.E.; calculs de la B.N.B.

	Matières brutes, produits agricoles et alimentaires, boissons, tabac (0 - 1 - 2 - 4)			Produits énergétiques (3)			Produits manufacturés (5 à 8)			Produits non classés par catégories (9)		
	Importations effectives de l'U.E.B.L. (a)	Importations hypothétiques de l'U.E.B.L. 2 (b)	Ecart entre les importations effectives et les importations hypothétiques de l'U.E.B.L. (c) = (a) - (b)	Importations effectives de l'U.E.B.L. (d)	Importations hypothétiques de l'U.E.B.L. 2 (e)	Ecart entre les importations effectives et les importations hypothétiques de l'U.E.B.L. (f) = (d) - (e)	Importations effectives de l'U.E.B.L. (g)	Importations hypothétiques de l'U.E.B.L. 3 (h)	Ecart entre les importations effectives et les importations hypothétiques de l'U.E.B.L. (i) = (g) - (h)	Importations effectives de l'U.E.B.L. (j)	Importations hypothétiques de l'U.E.B.L. 3 (k)	Ecart entre les importations effectives et les importations hypothétiques de l'U.E.B.L. (l) = (j) - (k)
Moyenne 1970-1973	156,0	156,0		62,4	62,4		463,8	463,8		2,2	2,2	
1974	239,2	233,0	+ 6,2	166,0	209,9	- 43,9	738,6	709,7	+ 28,9	16,9	2,8	+ 14,1
1975	229,1	215,4	+ 13,7	159,1	200,9	- 41,8	714,3	673,6	+ 40,7	28,4	3,6	+ 24,8
1976	276,5	250,1	+ 26,4	193,9	245,4	- 51,5	877,4	826,9	+ 50,5	21,1	3,8	+ 17,3
1977	281,6	262,2	+ 19,4	203,6	254,8	- 51,2	945,5	879,5	+ 66,0	17,2	3,5	+ 13,7
1978	287,6	256,6	+ 31,0	190,2	228,1	- 37,9	1.024,7	938,9	+ 85,8	23,6	4,1	+ 19,5

¹ D'après la Classification Type pour le Commerce International. Les chiffres cités entre parenthèses après les catégories de produits renvoient aux sections de cette Classification.

² Calculés en appliquant aux importations effectives moyennes par l'U.E.B.L. de chaque catégorie de produits pendant la période 1970-1973 (première ligne de la colonne « importations effectives de l'U.E.B.L. », pour la catégorie considérée) les coefficients de croissance respectifs des importations de l'O.C.D.E.

les importations ont été un peu plus « excessives » pour le groupe « matières premières, produits agricoles, produits alimentaires, boissons et tabac » (sections 0-1-2 et 4 de la C.T.C.I.) que pour l'ensemble des autres biens, sauf les produits énergétiques : + 12,1 p.c. par rapport à la prestation hypothétique conforme à celle du modèle O.C.D.E., contre + 11,2 p.c. Il n'en reste pas moins qu'en chiffres absolus, l'essentiel des importations excessives provient des produits manufacturés (sections 5 à 8 inclus de la C.T.C.I.) : 85,8 milliards; si on y ajoute encore les « produits non répartis par catégories » (section 9 de la C.T.C.I.), qui, en fait, comme on l'a mentionné ci-avant (cf. II.3.3.1.), se rapportent, eux aussi, dans une large mesure, à des produits manufacturés, on arrive même à 105,3 milliards.

Il paraissait dès lors indiqué d'examiner les contributions des prix et des volumes aux 85,8 milliards d'importations excessives de produits manufacturés.

III.2.3.2. L'évolution en prix et en volume des importations de produits manufacturés

Lorsqu'on considère les seuls produits manufacturés, il apparaît à nouveau (cf. tableau XLIII) que l'évolution en volume a été un facteur explicatif plus important (+ 38,6 milliards d'effet pur en volume) que les prix (+ 21,1 milliards

Tableau XLIII.

Surplus d'importations par l'U.E.B.L. de produits manufacturés ¹
Ventilation en trois effets
(en milliards de francs)

	Surplus d'importations par l'U.E.B.L. 2	Résultant de :		
		l'effet pur des prix 3	l'effet pur de volume 4	l'effet d'interaction entre l'évolution des prix et des volumes des importations (d) = (a) - (b) - (c)
	(a)	(b)	(c)	
1974	28,9	+ 5,7	+ 17,6	+ 5,6
1975	40,7	- 15,1	+ 45,8	+ 10,0
1976	50,4	- 6,9	+ 44,3	+ 13,0
1977	66,0	- 9,7	+ 59,2	+ 16,5
1978	85,8	+ 21,1	+ 38,6	+ 26,1

¹ Sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² Cf. colonne (i) du tableau XLII.

³ Moyenne des importations de l'U.E.B.L. en 1970-1978 [469,8 milliards, cf. colonne (g) du tableau XLII] multipliée par l'écart entre l'indice (base 1970-1978 = 100) des prix à l'importation de l'U.E.B.L. pour les produits considérés et l'indice correspondant pour l'O.C.D.E. Un signe (+) indique que l'indice de l'U.E.B.L. dépassait celui de l'O.C.D.E. de sorte que l'évolution des prix a contribué positivement à former le surplus d'importations. Et vice versa pour le signe (-).

⁴ Moyenne des importations de l'U.E.B.L. en 1970-1978 [469,8 milliards, cf. colonne (g) du tableau XLII] multipliée par l'écart entre l'indice (base 1970-1978 = 100) du volume des importations de l'U.E.B.L. pour les produits considérés et l'indice correspondant pour l'O.C.D.E. Un signe (+) indique que l'indice du volume de l'U.E.B.L. dépassait celui de l'O.C.D.E.; il signifie que l'évolution des volumes a contribué positivement à former le surplus d'importations. Et vice versa pour le signe (-).

d'effet pur des prix). Si on répartit proportionnellement l'effet d'interaction (+ 26,1 milliards) entre les deux autres effets, $\frac{38,6}{38,6 + 21,1} \times 26,1 = 16,9$ milliards vont aux volumes et $\frac{21,1}{38,6 + 21,1} \times 26,1 = 9,2$ milliards vont aux prix; la contribution totale des volumes devient alors 55,5 milliards et celle des prix 30,3 milliards. De même que pour les exportations et pour les importations globales, on constate à chaque fois que les écarts par rapport à l'O.C.D.E. se manifestent surtout dans les volumes.

III.2.4. Les écarts en importations d'après les grandes provenances géographiques.

Toujours en suivant la même démarche, les écarts de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. ont été calculés sous l'angle de la ventilation géographique

Tableau XLIV.

Ventilation géographique des importations de l'U.E.B.L. en 1978 : écarts entre les valeurs effective et hypothétique des importations

Sources : Pour l'U.E.B.L. : données de l'I.N.S. Pour l'O.C.D.E. : données de l'O.C.D.E.

	Valeur des importations : moyenne en 1970-1973 (en milliards de francs)	Indice de la valeur des importations en 1978 (1970-1973 = 100)		Ecart entre la valeur effective et la valeur hypothétique des importations de l'U.E.B.L. en 1978 2	
		Importations effectives de l'U.E.B.L.	Importations hypothétiques de l'U.E.B.L. 1	En milliards de francs 3	En p.c. de la valeur des importations hypothétiques de l'U.E.B.L. 4
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
Provenance des importations :					
Pays du Comecon	11,7	226,5	222,6	+ 0,5	+ 1,9
Pays de l'O.P.E.P.	31,1	303,2	354,6	- 16,0	- 14,5
Pays nouvellement industrialisés	7,4	244,6	274,8	- 2,2	- 10,8
Zone O.C.D.E.	578,3	220,5	196,6	+138,7	+ 12,2
dont :					
Etats-Unis d'Amérique .	44,3	198,9	174,3	+ 10,9	+ 14,1
Japon	7,9	320,3	231,2	+ 7,0	+ 38,3
C.E.E.	475,5	221,6	199,5	+105,2	+ 11,1
Autres pays de l'O.C.D.E.	50,5	214,3	183,4	+ 15,6	+ 16,8
Autres provenances	55,9	199,8	211,8	- 6,6	- 5,6

1 Comme indice de la valeur des importations hypothétiques de l'U.E.B.L., on prend l'indice enregistré dans l'O.C.D.E. pour les importations originaires de la provenance considérée.

2 Les calculs ont été effectués sur des chiffres non arrondis.

3 Pour chaque provenance, l'écart en milliards de francs est égal au montant des importations par l'U.E.B.L. en 1970-1973 [colonne (a)] multiplié par la différence entre les importations effectives et hypothétiques de l'U.E.B.L. [colonne (b) moins colonne (c)] $\times \frac{1}{100}$, soit (d) = (a) $\times \frac{(b) - (c)}{100}$.

4 Pour chaque provenance, la valeur des importations hypothétiques de l'U.E.B.L. est : la valeur en 1970-1973 [colonne (a)] multipliée par l'indice des importations hypothétiques de l'U.E.B.L. [colonne (c)] $\times \frac{1}{100}$; la colonne (c) est donc égale à l'écart en milliards de francs [colonne (d)] $\times 100$, divisé par la valeur des importations hypothétiques, ainsi calculée; (e) = $\frac{(d) \times 100}{(a) \times \frac{(c)}{100}}$.

de la valeur des importations, telle qu'elle est donnée par les statistiques douanières (tableau XLIV). Cinq grandes « provenances » ont été distinguées : la zone de l'O.C.D.E., les pays de l'Europe de l'Est à planification centrale (les pays du Comecon), les pays de l'O.P.E.P., les pays nouvellement industrialisés et enfin tous les autres pays.

Pour trois des cinq grandes « provenances », la valeur des importations de l'U.E.B.L. entre la période de base et 1978 a moins progressé que dans l'O.C.D.E.; il s'agit des pays de l'O.P.E.P. (14,5 p.c. en moins), des pays nouvellement industrialisés (10,8 p.c. en moins) et des « autres pays » (5,6 p.c. en moins). S'agissant des pays du Comecon, l'augmentation de la valeur des importations se révèle un peu supérieure pour l'U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E.; l'écart demeure cependant limité à + 0,5 milliard, soit + 1,9 p.c. de l'évolution hypothétique calquée sur celle de l'O.C.D.E., le terme de comparaison.

En fin de compte, les importations excessives proviennent donc de la zone O.C.D.E. elle-même : + 138,7 milliards, soit 12,2 p.c. de plus que dans le modèle. Ceci concorde avec la constatation faite sous le III.2.3.1. ci-avant, à savoir que c'est surtout en matière de produits manufacturés que les importations de l'U.E.B.L. se sont écartées de celles de l'O.C.D.E.; en effet, cette dernière est de loin le plus important producteur et exportateur de ce type de produits.

L'excès d'importations originaires de la zone O.C.D.E. (+ 138,7 milliards) a été réparti en quatre provenances : les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Communauté Economique Européenne et les autres pays membres de l'O.C.D.E. Pour chacune de ces quatre provenances, un excès d'importations a été observé. Des 138,7 milliards représentant l'écart total, 105,2 se retrouvent dans les importations en provenance de la C.E.E. Ceci est dû au fait que celle-ci constitue de loin le principal fournisseur de l'U.E.B.L. : 82,6 p.c. des importations totales en 1978. Car, en termes relatifs, c'est-à-dire en pourcentage de la norme « hypothétique » à l'importation, l'écart pour les importations en provenance de la C.E.E. (+ 11,1 p.c.) est resté un peu inférieur à ceux des autres provenances O.C.D.E.; à cet égard, c'est le Japon (+ 38,3 p.c.) qui s'adjuge la palme.

*

**

Pour les exportations, la ventilation entre les différents produits manufacturés et pays de destination constituait le mode d'approche le plus instructif en vue d'une explication de la performance insuffisante de l'U.E.B.L. en comparaison de celle de l'O.C.D.E. Ainsi qu'on l'indiquait (au III.1.6.1.), l'analyse relative aux exportations devait par conséquent être conduite en termes de valeurs nominales, vu le défaut de « déflateurs » au niveau des ventilations d'après les produits et destinations.

S'agissant des importations, il est clair que leur évolution a une relation avec celle des agrégats économiques intérieurs de l'U.E.B.L. Pour replacer ceux-ci de la manière la plus sensée dans un contexte international — toujours en vue de comparer les évolutions en U.E.B.L. aux évolutions correspondantes dans l'O.C.D.E. — il faut s'appuyer sur des données exprimées en termes réels, en volumes.

Cette analyse des volumes d'importation, dans leur relation avec les développements de la demande réelle, doit nécessairement, — à défaut, tant de « déflateurs » détaillés convenables que d'instruments d'analyse permettant d'établir, par sortes de produits, des liens entre les développements des importations et ceux de la demande réelle — porter sur les importations totales, toutes catégories de produits et toutes provenances confondues. C'est donc en termes de volumes, et en partant de l'ensemble des importations, que la recherche des facteurs explicatifs de l'écart en importations de l'U.E.B.L. sera poursuivie ci-après. Ainsi qu'on l'a signalé (III.2.2.), les volumes (y compris leur part proportionnelle dans l'effet d'interaction) expliquent presque 90 p.c. de l'écart nominal total en importations de l'U.E.B.L. en 1978.

III.2.5. Explications possibles de l'écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. dans la croissance en volume des importations.

En analysant la faiblesse de l'U.E.B.L. en fait d'exportations de produits manufacturés, on avait pu isoler les effets de deux éléments : la structure et la compétitivité (les parts de marché).

Mutatis mutandis, le facteur « structure » peut exercer aussi une incidence en matière d'importation. La composition des achats à l'étranger, par l'U.E.B.L., pendant la période de base, était différente de celle des importations des pays de l'O.C.D.E. et cette différence pouvait porter en elle les germes d'écarts significatifs dans l'évolution ultérieure des deux masses.

Le facteur « compétitivité » joue de toute évidence. L'ensemble composite de facteurs dont la résultante influence l'évolution des *parts de marché* à l'exportation exerce aussi ses effets sur la répartition du marché intérieur entre producteurs nationaux et fournisseurs étrangers.

Mais l'incidence d'un troisième facteur peut aussi être analysée séparément, quand il s'agit d'importation. Ce sont les évolutions propres, à l'U.E.B.L. d'une part, aux pays de l'O.C.D.E. d'autre part, du rythme de *croissance* de chaque catégorie *des demandes finales* qui sont, directement ou indirectement, à l'origine ultime des importations.

On verra d'abord la portée de chacune des trois causes énoncées. On exposera ensuite comment on a procédé pour tâcher d'en circonscrire l'influence.

III.2.5.1. *La structure des importations*

III.2.5.1.1. **Les déterminants de la structure des importations**

Les importations sont destinées à satisfaire, en partie, la demande finale, directement ou indirectement. En effet, pour la plupart des produits ou services, la demande est couverte en partie par des importations; cette partie est appelée le « contenu importé » ou « contenu d'importation ». Les biens importés ⁽¹⁾ peuvent être directement destinés à l'acheteur final, ou bien ils peuvent devoir subir au préalable des transformations intermédiaires; dans ce dernier cas, le bien ou le service apparaît comme « national » à celui qui l'acquiert, mais il n'en contient pas moins une part d'importations.

Il est évident que l'on pourrait se contenter de constater que les importations sont fonction de la demande finale. Mais cette vue, exagérément globale, ne rend pas compte d'aspects sectoriels importants et, bien entendu, de leurs incidences sur les évolutions.

En effet, la demande finale a une structure donnée : elle se répartit entre de très diverses catégories et sous-catégories de demandes particulières s'adressant chacune à certains types de biens et/ou de services ⁽²⁾. S'agissant des importations, leur « structure » peut être ventilée selon ce même critère : celui des catégories et sous-catégories de demande finale auxquelles elles sont en fin de compte destinées; on obtient ainsi des catégories d'importations qui correspondent aux catégories de demandes. Mais certaines sous-catégories de demandes font, plus que d'autres, appel à l'importation. C'est-à-dire qu'il y a des différences sensibles dans le « contenu importé » des diverses catégories ou sous-catégories de demandes. Dès lors, la structure des importations (c'est-à-dire leur répartition entre les diverses catégories de produits et de services finals auxquels elles sont en fin de compte destinées) n'est pas identique à la structure de la demande finale (c'est-à-dire sa distribution entre ces mêmes catégories de produits et de services, nationaux et importés).

La structure des importations d'une entité géographique est donc déterminée par deux éléments :

— d'une part la structure de la demande finale, c'est-à-dire la distribution de celle-ci entre les diverses sous-catégories de produits et services;

— d'autre part, le contenu importé spécifique des biens ou services qui font l'objet de chaque sous-catégorie de demande.

S'il s'agit d'exprimer la « structure » d'importation en grandeurs relatives, c'est-à-dire par le pourcentage que représente chaque « catégorie » de produits

⁽¹⁾ Rappelons que l'analyse ne porte que sur les importations de marchandises.

⁽²⁾ Par exemple, la demande des ménages pour des lave-vaisselle ou pour des transports publics.

importés par un pays dans le total de ses importations, l'importance relative de chacune de ces catégories dépend de deux rapports :

— le rapport entre chaque catégorie de demande finale particulière et le total de la demande finale; autrement dit le pourcentage, dans la demande finale, de chaque catégorie de demande particulière que couvrent les produits importés;

— le rapport entre le contenu importé de chaque catégorie de demande particulière et le contenu importé général de la demande finale globale; ce rapport reflète si, pour cette catégorie, le contenu d'importation spécifique est plus grand (rapport > 1) ou plus petit (rapport < 1) que le contenu d'importation total (= 1).

L'exemple simplifié ci-après montre comment ces deux rapports déterminent la structure des importations.

Dans un pays B, on n'a distingué que deux sous-catégories de demandes finales : la demande intérieure et celle des étrangers. On évalue la composition des importations en chiffres absolus d'une part, en grandeurs relatives d'autre part, soit :

PAYS B

	Structure de la demande finale en valeurs absolues	Contenu importé (en p.c.)	Structure des importations en valeurs absolues = importations affectées aux demandes indiquées (c) = (a) × (b)	Rapport entre la demande par catégorie et la demande totale = structure en pour-cent de la demande finale 1 (en p.c.) (d)	Rapport entre le contenu importé par catégorie et le contenu importé total 2 (e)	Structure en pour-cent des importations = importations affectées aux demandes indiquées (en p.c.) (f) = (d) × (e)
	(a)	(b)				
Demande intérieure ...	2.000	30,0	600	66,66	0,9	60,0
Exportations (demande des étrangers)	1.000	40,0	400	33,33	1,2	40,0
Total de la demande finale	3.000	33,33	1.000	100,0	1,0	100,0

1 Colonne (a) exprimée en pour-cent du total de cette colonne.

2 Chiffres de la colonne (b) divisés par le total de cette colonne, soit $\frac{30 \text{ p.c.}}{33,33 \text{ p.c.}} = 0,9$ et $\frac{40 \text{ p.c.}}{33,33 \text{ p.c.}} = 1,2$.

La valeur absolue des importations, contenues dans le total de la demande finale et dans chaque catégorie de demande [colonne (c)] est évidemment déterminée par la valeur absolue de la demande [colonne (a)] multipliée par le pourcentage du contenu importé [colonne (b)]. La valeur relative de chaque catégorie de produits importés [colonne (f)] — c'est-à-dire la *structure* proportionnelle des importations — est évidemment égale aux données de la colonne (c) exprimées en pour-cent, mais aussi au produit des données de la colonne (d) — valeurs relatives correspondant à la colonne (a) — par celles de la colonne (e) — indiquant dans quelle mesure le contenu importé pour une catégorie s'écarte du contenu moyen —; cette seconde égalité met en évidence les deux rapports qui déterminent la structure d'importation du pays B.

III.2.5.12. Les structures d'importation comparées de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E.

La demande finale, somme de toutes les consommations privées et publiques, de tous les investissements, privés et publics, et des achats par des étrangers de biens et de services nationaux, porte sur un nombre extrêmement grand de types de produits et de services.

Si on voulait expliquer, dans tous ses détails, la structure des importations, il faudrait connaître, pour chacun de ces types de produits et de services, quelle est sa part dans la couverture de la demande finale et quel est son contenu importé.

Aucun matériel statistique ne permet d'aller aussi loin dans l'analyse.

Force a bien été de se limiter à procéder — ce fut déjà une tâche ardue — à une décomposition de la demande finale en huit grandes catégories. Cette ventilation sommaire fait déjà apparaître des différences notables de la structure des importations, à la période de base, entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E.

Au départ des données qu'on a pu réunir au sujet des relations intersectorielles — données qui, dans la plupart des cas concernaient l'année 1970 et qu'on s'est efforcé de prolonger jusqu'en 1973 — on a construit, pour l'U.E.B.L. et pour l'O.C.D.E., des tableaux « entrées-sorties » ou « inputs-outputs » donnant, pour la période de base 1970-1973, une bonne approximation de l'importance relative de ces huit catégories de demande finale dans la demande finale totale, ainsi que de la part d'importations auxquelles chacune a directement ou indirectement donné lieu. Des huit catégories de demande finale qu'on a distinguées, deux concernent la demande étrangère, c'est-à-dire les exportations; ce sont :

- les exportations de marchandises et
- les exportations de services.

Les six autres catégories forment ensemble la demande finale intérieure; il s'agit de :

- la consommation de biens par les ménages,
- la consommation de services par les ménages,
- la consommation de services prestés par les pouvoirs publics,
- la formation brute de capital fixe en machines et en matériel de transport par les entreprises et les pouvoirs publics,
- la formation brute de capital fixe en bâtiments et travaux de génie civil; il s'agit donc tant des logements que des constructions non résidentielles et de tous autres travaux effectués par l'industrie de la construction au sens large, pour le compte aussi bien des ménages que des entreprises et des pouvoirs publics,
- la formation de capital en stocks.

Comme premier pas de l'analyse, on a ventilé, au tableau XLV, les importations entre celles qui avaient pour destination d'être incorporées dans la *demande étrangère* — les exportations, elles-mêmes subdivisées en biens et en services — d'une part, dans la demande intérieure, d'autre part.

Tableau XLV.

Structure des importations de biens en U.E.B.L. et dans l'O.C.D.E. en 1970-1973
Répartition entre la demande étrangère et la demande intérieure

Sources : U.E.B.L. : Tableaux input-output pour 1970, comptes nationaux et balance des paiements.

O.C.D.E. : Idem pour les huit principaux pays. Pour les autres pays, on a extrapolé les données obtenues pour l'ensemble des huit principaux pays, dont les importations forment plus de 75 p.c. des importations de l'O.C.D.E. en 1978.

	U.E.B.L.				O.C.D.E.			
	Structure de la demande finale : décomposition en grandes catégories (en p.c. de la demande totale) (a)	Contenu d'importation (en p.c.) (b)	Structure des importations : décomposition suivant les grandes catégories de dépenses finales destinataires (en p.c. des importations totales) 1 (c) = (a) × $\frac{(b)}{25,3}$	Rapport pour chaque catégorie entre son contenu d'importation et le contenu d'importation total de la demande finale globale 2 (d) = $\frac{(b)}{25,3}$	Structure de la demande finale : décomposition en grandes catégories (en p.c. de la demande totale) (e)	Contenu d'importation (en p.c.) (f)	Structure des importations : décomposition suivant les grandes catégories de dépenses finales destinataires (en p.c. des importations totales) 1 (g) = (e) × $\frac{(f)}{9,2}$	Rapport pour chaque catégorie entre son contenu d'importation et le contenu d'importation total de la demande finale globale 2 (h) = $\frac{(f)}{9,2}$
Exportations	32,1	26,0	32,9	1,03	11,4	11,2	13,8	1,21
dont : exportations de biens	27,3	29,3	31,6	1,16	9,5	12,1	12,5	1,32
exportations de services	4,8	6,7	1,3	0,26	1,9	6,4	1,3	0,68
Demande intérieure	67,9	25,0	67,1	0,99	88,6	8,9	86,2	0,97
Demande finale totale	100,0	25,3	100,0	1,00	100,0	9,2	100,0	1,00

1 L'importation d'un bien est affectée à la catégorie de demande finale dans laquelle ce bien est directement ou indirectement incorporé. L'importance relative, dans les importations globales, des produits destinés à une catégorie de la demande finale est déterminée par deux facteurs : l'importance relative de cette catégorie de demande et le rapport entre le contenu importé relatif à cette catégorie de demande et le contenu importé de l'ensemble de la demande finale.

2 Ces coefficients expriment aussi le rapport entre, d'une part, l'importance relative de chaque catégorie d'importations dans le total des importations et, d'autre part, l'importance relative de chaque catégorie de demande finale dans la demande finale globale [soit colonne (c) divisée par colonne (a) et colonne (g) divisée par colonne (e)].

Une première constatation peut être faite : dans la période de base, le contenu d'importation dans le total de la demande finale était bien plus élevé en U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. : 25,3 p.c. contre 9,2 p.c. ⁽¹⁾ [cf. la dernière ligne, colonnes (b) et (f) du tableau XLV]. C'est l'illustration — une de plus — du grand degré d'ouverture de l'U.E.B.L. sur l'étranger. Cependant, comme on l'a dit, ce n'est pas ce niveau global qui est en cause ici, mais bien la clé de répartition des importations totales entre les différentes catégories de la demande finale auxquelles elles sont destinées.

A cet égard, le tableau XLV met en évidence une nette différence dans les structures comparées des importations : celles qui sont en fin de compte destinées à être incorporées dans les exportations absorbaient, pendant la période de base, 32,9 p.c. des importations totales en U.E.B.L. [colonne (c)] contre seulement 13,8 p.c. dans le reste de l'O.C.D.E. [colonne (g)]. Inversement, la part des importations qui se retrouvait, en fin de compte, dans les livraisons pour les besoins de la demande intérieure ne s'élevait qu'à 67,1 p.c. en U.E.B.L. contre 86,2 p.c. en zone O.C.D.E. (cf. mêmes colonnes).

Si la fraction des importations qui est destinée à être réexportée, le plus souvent après transformation, était beaucoup plus importante en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E., cela ne s'expliquait nullement par le fait que le contenu importé des exportations était plus grand en U.E.B.L. [26 p.c., cf. colonne (b)] que dans l'O.C.D.E. [11,2 p.c., cf. colonne (f)]; en effet, comme on l'a démontré, ce n'est pas le niveau absolu de ce contenu qui est déterminant, mais le rapport entre le contenu pour cette catégorie et le contenu pour le total de la demande [voir colonne (e) de l'exemple pour le pays B]. Or, ce rapport était plus faible en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E. [1,03 contre 1,21 — voir colonnes (d) et (h) du tableau XLV]. Si le rapport de 1,03 recensé en U.E.B.L. avait été valable pour la zone O.C.D.E., les importations destinées à l'exportation n'auraient représenté que 11,7 p.c. (et non 13,8 p.c.) du total des importations de marchandises par cette zone; la différence par rapport aux 32,9 p.c. de la structure U.E.B.L. aurait été encore plus grande.

Ce qui explique, en U.E.B.L., l'importance des importations destinées à être incorporées dans les exportations, c'est donc l'autre rapport, c'est-à-dire le poids des exportations dans la demande finale [cf. colonne (a) : 32,1 p.c.]. Ce poids était beaucoup plus lourd que dans le cas de l'O.C.D.E., pendant la période de base [cf. colonne (e) : 11,4 p.c.]. On peut préciser que l'écart porte uniquement sur les exportations de biens, qui provoquaient 31,6 p.c. des importations totales de biens en U.E.B.L. [colonne (c)], contre 12,5 p.c. dans le reste de l'O.C.D.E. [colonne (g)]; les importations nécessitées par les exportations de

⁽¹⁾ Le faible contenu d'importations de biens dans la demande finale de l'O.C.D.E. (9,2 p.c.) s'expliquait surtout par les taux particulièrement bas des Etats-Unis (4,7 p.c.) et du Japon (7 p.c.).

Tableau XLVI.

Structure en 1970-1973 des importations de biens destinées à la demande intérieure en U.E.B.L. et dans l'O.C.D.E.

Sources et notes : voir tableau XLV.

	U.E.B.L.				O.C.D.E.			
	Structure de la demande finale : décomposition en grandes catégories (en p.c. de la demande intérieure totale)	Contenu d'importation (en p.c.)	Structure des importations : décomposition suivant les grandes catégories de dépenses finales destinataires (en p.c. des importations totales pour la demande intérieure) 1	Rapport pour chaque catégorie entre son contenu d'importation et le contenu d'importation de la demande finale intérieure 2	Structure de la demande finale : décomposition en grandes catégories (en p.c. de la demande intérieure totale)	Contenu d'importation (en p.c.)	Structure des importations : décomposition suivant les grandes catégories de dépenses finales destinataires (en p.c. des importations totales pour la demande intérieure) 1	Rapport pour chaque catégorie entre son contenu d'importation et le contenu d'importation de la demande finale intérieure 2
	(a)	(b)	(c) = (a) × $\frac{(b)}{25,0}$	(d) = $\frac{(b)}{25,0}$	(e)	(f)	(g) = (e) × $\frac{(f)}{8,9}$	(h) = $\frac{(f)}{8,9}$
1. Consommation de biens par les ménages	44,1	31,4	55,3	1,25	38,7	12,3	53,2	1,38
2. Consommation de services par les ménages ...	18,4	9,2	6,8	0,37	22,4	2,8	7,1	0,32
3. Consommation de services publics	14,0	8,4	4,7	0,34	15,8	4,5	7,9	0,50
4. Formation brute de capital en machines et matériel	8,6	60,9	20,8	2,42	8,9	20,9	20,9	2,35
5. Formation brute de capital en travaux de construction	13,5	18,4	9,9	0,73	13,1	5,9	8,7	0,66
6. Formation brute de capital en stocks	1,4	42,7	2,5	1,71	1,1	17,4	2,2	1,96
Total ...	100,0	25,0	100,0	1,00	100,0	8,9	100,0	1,00

services ne représentaient dans les deux zones que 1,3 p.c. des importations totales (mêmes colonnes).

Le tableau XLVI ventile les importations de biens destinées en fin de compte aux différentes catégories *de demande finale intérieure*.

Le niveau du contenu global d'importation était, ici aussi, bien plus élevé en U.E.B.L. (25 p.c.) [ligne « total » de la colonne (b)] qu'en zone O.C.D.E. (8,9 p.c.) [colonne (f), même ligne]. En outre, à l'intérieur de chacune des deux zones, la dispersion des contenus d'importation autour de la moyenne [colonnes (b) et (f)] est frappante. Mais, en fin de compte, la répartition des importations entre les divers types de demande finale dont elles sont induites — c'est la donnée structurelle qui importe ici — était dans l'ensemble assez similaire dans les deux zones : pour chacune des destinations finales, les pourcentages qui s'inscrivent respectivement dans la colonne (c) et la colonne (g) étaient fort voisins.

Les différences de structure des importations destinées aux catégories de la demande intérieure étaient donc moins grandes que ce n'était le cas lorsqu'on ventilait les importations suivant qu'elles étaient destinées aux exportations ou à la demande intérieure globale. Néanmoins, des différences existaient. Bien qu'elles fussent faibles, exprimées en points de pour-cent, elles pouvaient pourtant, au bout de quelques années, se trouver à l'origine d'écarts non négligeables en milliards de francs d'importations, lorsqu'elles concernaient des agrégats aussi importants que la consommation de biens par les ménages, par exemple.

En tout état de cause, les structures d'importation de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. étaient, au total, nettement différentes. Dès lors, on peut être certain que l'effet de structure a joué, en raison de mécanismes analogues à ceux qu'on a décrits au chapitre des exportations (III.1.4.1.). En effet, il a suffi que toutes les composantes des importations — c'est-à-dire les catégories d'importations qu'on a distinguées en fonction des types de demande finale auxquels elles sont destinées — n'évoluent pas exactement au même rythme; car si les coefficients d'accroissement par catégorie divergent, la pondération différente de chacun de ces coefficients dans les deux structures provoque automatiquement un effet de structure.

III.2.5.2. *La compétitivité*

La deuxième cause qu'on a énoncée, c'est l'évolution des parts de marché. Il s'agit ici des marchés intérieurs. Il se pourrait que les importations aient crû plus vite en U.E.B.L. qu'en zone O.C.D.E., parce qu'une plus forte proportion de la demande aurait été satisfaite par l'étranger. C'est-à-dire que la part relative des marchandises importées — le « contenu d'importation » dans la demande finale — pourrait s'être accrue davantage en U.E.B.L. qu'en zone O.C.D.E.,

au détriment de la part des livraisons « nationales », parce que les producteurs résidents auraient perdu de la « compétitivité », au sens très large qu'on a attribué précédemment à cette notion.

S'agissant des parts de marché — ou de la compétitivité *sensu latissimo* — il est important de rappeler que le raisonnement doit, suivant le « fil rouge » parcourant l'article, s'effectuer en termes relatifs, c'est-à-dire de divergences entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. En effet, que ce soit au niveau des pays, de zones économiques ou même mondial, c'est un phénomène bien connu que le rythme de croissance du commerce extérieur est structurellement plus rapide que celui de la demande, intérieure et extérieure réunies. Ce phénomène, dont ce n'est pas ici l'endroit d'approfondir les raisons ni les développements, et qu'on peut appeler « internationalisation » croissante des économies, apparaît sous la forme d'une élévation progressive de la propension moyenne à importer, du « contenu d'importation » pour chaque niveau donné de demande finale de biens et de services. Cette « internationalisation » n'est en soi pas une menace pour les balances commerciales, puisque, par définition, elle affecte à la fois les flux d'importations et d'exportations, les importations des uns étant nécessairement les exportations des autres et vice versa. Elle signifie, en fait, si tout se passe symétriquement, que chacun perd des parts de marché à l'intérieur, mais en gagne à l'extérieur; l'interdépendance devient plus grande, mais n'empêche pas que chacun conserve à la fois une croissance normale de sa production et une balance commerciale équilibrée.

En l'occurrence, ce n'est que dans la mesure où l'internationalisation serait plus marquée dans les importations de l'U.E.B.L. que dans celles de l'O.C.D.E. que ce phénomène aurait pu contribuer à l'excès relatif d'importations de l'U.E.B.L. Autrement dit, s'agissant des importations, seule une internationalisation « excessive », c'est-à-dire supérieure à celle de l'O.C.D.E., serait le signe d'une perte spécifique de compétitivité. Certes cette internationalisation plus rapide pourrait n'être que le reflet d'une accentuation du caractère transformateur de l'U.E.B.L.; mais, dans ce cas, l'internationalisation se manifesterait aussi du côté des exportations de l'U.E.B.L. qui augmenteraient plus vite que celles des autres pays de l'O.C.D.E. On a vu au chapitre précédent que l'évolution relative des exportations a été, en fait, marquée d'un recul. Dès lors, une augmentation du contenu importé plus rapide en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E. signifie effectivement une perte nette de part du marché intérieur, qui s'ajoute à (et confirme) celle qu'on a constatée en matière d'exportations.

Ce qu'on mesure ici pour l'U.E.B.L., c'est donc un effet de « parts de marché intérieur » c'est-à-dire un déplacement de la demande intérieure, des producteurs nationaux vers les producteurs étrangers. Mais cet effet n'est pas mesuré dans l'absolu; il est apprécié en termes relatifs : on calcule s'il est supérieur ou inférieur à l'effet correspondant pour le reste de l'O.C.D.E. Conventionnellement, on pose donc que c'est cet effet (relatif) de parts de marché (intérieur) qui rend compte de l'internationalisation « excessive » de l'U.E.B.L., c'est-à-dire de sa perte de compétitivité.

III.2.5.3. *La croissance de la demande finale.*

Reste une troisième cause possible d'écart d'évolution entre les quantités importées respectivement par l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. : c'est une différence dans le rythme de croissance des types de demande finale qui sont en fin de compte à l'origine des importations. Un tel « effet de croissance » se produirait si — à structure et internationalisation supposées égales — l'évolution des différentes composantes de la demande finale de l'Union, en s'écartant de celle des différentes composantes correspondantes de la demande finale de l'O.C.D.E. avait entraîné, pour l'U.E.B.L., un taux de croissance des importations globales différent de celui de l'O.C.D.E. Il se pourrait donc que l'excédent, en volume, des importations, soit dû à une croissance réelle relativement « excessive » de la demande.

*

**

III.2.6. **Les grandes lignes d'une méthodologie pour la quantification des trois effets partiels en matière de volume des importations**

III.2.6.1. *Le schéma de base*

Lors de l'exposé consacré aux exportations, on avait déjà pu constater combien il était difficile de parvenir à quantifier les effets des causes possibles que le raisonnement peut indiquer. Mû par un même souci de clarté et d'accessibilité — ce qui ne peut qu'être tout relatif en une matière aussi ardue —, on a été amené à fournir, ici aussi, le fil conducteur de la méthodologie sous la forme d'un schéma imaginaire et simplifié.

Comme point de départ, on a pris : une structure et une évolution en volume ⁽¹⁾ arbitraires des importations de marchandises par un pays B, d'une part, et par une zone O, de l'autre, cette dernière étant utilisée comme terme de comparaison. Pour simplifier, la demande finale n'est subdivisée qu'en deux composantes : la demande étrangère (les exportations) et la demande intérieure. Le schéma de base est présenté au tableau XLVII. On peut y voir que, d'après l'exemple, le volume des importations du pays B [colonne (c)] est passé, entre 1970-1973 et 1978, de 200 (ligne A. 2) à 533 (ligne C. 2c) et qu'il se situe donc au coefficient 2,665 (ligne C. 2e), tandis que, pour la zone O [colonne (f)], il n'a été porté que de 2.000 (ligne A. 2) à 5.000 (ligne C. 2c), c'est-à-dire au coefficient 2,5 (ligne C. 2e). Si l'évolution avait été exactement la même dans le pays B que pour la zone O, le volume des importations du pays B, en 1978, aurait atteint $200 \times 2,5 = 500$ et non 533. L'écart total à expliquer s'élève donc à $533 - 500 = + 33$.

En partant des données du schéma de base, on a procédé comme suit, pour séparer les trois effets partiels supposés.

III.2.6.2. *L'effet d'internationalisation*

L'internationalisation n'est rien d'autre qu'une hausse du contenu d'importation. C'est donc la présence et l'ampleur de ce phénomène qu'il faut vérifier.

Si les contenus d'importation pour les deux composantes de la demande finale étaient restés inchangés dans le pays B, entre la période de base et 1978, le volume « calculé »

⁽¹⁾ Dans cette section III.2.6., tout le raisonnement porte sur des volumes. Chaque fois qu'il est question « d'importations », il s'agit donc de volumes, sauf mention explicite contraire.

Tableau XLVII.

Schéma de base pour le calcul des effets relatifs aux importations

	Pays B			Zone O		
	Demande étrangère (= exportations) (a)	Demande finale intérieure (b)	Demande finale totale (c)	Demande étrangère (= exportations) (d)	Demande finale intérieure (e)	Demande finale totale (f)
A. Période de base 1970-1973 :						
1. Montant de la demande, moyenne annuelle	200	600	800	2.000	18.000	20.000
2. Montant des importations, moyenne annuelle ¹	80	120	200	560	1.440	2.000
3. Contenu d'importation en p.c. = $\frac{A.2.}{A.1.} \times 100$	40	20	25	28	8	10
B. Coefficient de croissance en volume de la demande finale jusqu'en 1978	x 2,5	x 1,75		x 2,8	x 1,65	
C. Année 1978 : données aux prix de 1970-1973 :						
1. Montant de la demande = A.1. x B.	500	1.050	1.550	5.600	29.700	35.300
2. Importations : a) montant théorique calculé sans internationalisation = $A.2. \times B.$ ou $C.1. \times \frac{A.3.}{100}$	200	210	410	1.624 ²	2.376	4.000
b) contenu d'importation implicite calculé sans internationalisation = $\frac{C.2. a)}{C.1.} \times 100$			26,45			11,33
c) volume des importations effectives en 1978			533			5.000
d) contenu effectif d'importation en 1978 = $\frac{C.2. c)}{C.1.} \times 100$			34,39			14,16
e) coefficient de croissance du volume effectif des importations = $\frac{C.2. c)}{A.2.}$			2,665			2,50

¹ L'importation d'un bien est affectée à la catégorie de demande finale dans laquelle ce bien est directement ou indirectement incorporé.

² C'est à dessein que ce montant d'importations destinées à l'exportation a été choisi de telle manière qu'il n'augmente pas dans la même mesure ($\times 2,9$) que les exportations elles-mêmes ($\times 2,8$). On veut montrer par là que le reste de l'O.C.D.E. est un ensemble constitué de 22 pays qui ont chacun leur propre contenu d'importation et leur propre coefficient de croissance des composantes de la demande; même si tous les contenus d'importation individuels restaient inchangés dans chacun de ces pays, des modifications de structure peuvent se produire au niveau agrégé de l'O.C.D.E., dès lors que tous les coefficients de croissance de chaque composante de la demande dans chacun des pays ne sont pas identiquement les mêmes; ces coefficients de croissance n'ayant certainement pas été tous identiques, on ne pouvait calculer correctement les importations totales pour l'O.C.D.E. en 1978, à contenus d'importation constants, c'est-à-dire sans internationalisation, en appliquant purement et simplement les coefficients globaux de croissance de la demande agrégée au niveau de l'O.C.D.E. (2,8 et 1,65) à la structure de base agrégée de l'O.C.D.E.; il était indispensable de procéder par addition des 22 évolutions nationales calculées au préalable séparément.

des importations, en tenant compte des coefficients de croissance en volume de ces deux composantes [$\times 2,5$ et $\times 1,75$, cf. ligne B, colonnes (a) et (b)], serait passé à 410 en 1978 [ligne C. 2.a, colonne (c)]. Mais, en réalité, d'après le schéma, les importations globales s'élèvent en 1978, à 533 [ligne C. 2.c, colonne (c)]. Comparées aux importations « calculées », à contenus d'importation constants, ces importations « réelles » révèlent pour le pays B un « coefficient d'internationalisation », entre la période de base et 1978, égal à $\frac{533}{410}$, soit 1,3.

Il est évident qu'un résultat identique est obtenu si, au lieu des volumes d'importation eux-mêmes, on utilise les contenus d'importation. Pour le pays B, le contenu d'importation « calculé » — c'est-à-dire le montant des importations « calculées » divisé par celui de la demande — s'élève en 1978 à $\frac{410}{1.550} = 26,45$ p.c. ⁽¹⁾ [cf. colonne (c) ligne C. 2.b]; le contenu d'importation réel est de $\frac{533}{1.550} = 34,39$ p.c. (cf. ligne C. 2.d même colonne); la division $\frac{34,39}{26,45}$ donne également le coefficient d'internationalisation de 1,3.

Un calcul analogue pour la zone O donne un « coefficient d'internationalisation » de $\frac{5.000}{4.000}$ ou $\frac{14,16}{11,33} = 1,25$.

L'internationalisation dans le pays B excède donc celle dans la zone O à concurrence de $1,3 - 1,25 = 0,05$ p.c. Avec une même internationalisation que dans la zone O, le volume des importations du pays B aurait atteint $410 \times 1,25 = 512,5$. Dans l'exemple, l'internationalisation dans le pays B est dès lors « excessive » à raison de $533 - 512,5$ ou $410 \times 0,05 = + 20,5$.

111.2.6.3. L'effet de structure

Ici comme pour les exportations, on entend par effet de structure les écarts qui apparaissent au terme de la période d'observation du fait que la composition de l'agrégat étudié — ici les importations — n'était pas la même pendant la période de base dans le pays examiné que dans la zone qui sert de terme de comparaison ⁽²⁾. Pour mesurer les effets de la composition différente des paniers d'importations, il faut « neutraliser » l'influence des autres facteurs : internationalisation et coefficients de croissance de la demande. Le calcul se fait comme suit :

a) Pour la zone O, les coefficients de croissance de la demande [$\times 2,8$ et $\times 1,65$, cf. ligne B colonnes (d) et (e)], appliqués à la structure de base dans cette zone et majorés de son internationalisation donnent un coefficient 2,5 pour les importations [ligne C. 2.e, colonne (f)].

b) Si ce coefficient 2,5 est appliqué aux importations globales du pays B en 1970-1973 [200, cf. ligne A. 2, colonne (c)], on obtient pour 1978 un volume d'importations de

⁽¹⁾ Le fait que ce pourcentage ne soit pas resté le même que lors de la période de base (25 p.c., ligne A. 3) est dû aux effets de structure dans le pays B : les parts respectives des exportations et de la demande intérieure dans la demande totale se sont modifiées : la part des exportations est passée de $\frac{200}{800} = 25$ p.c. à $\frac{500}{1.550} = 32,26$ p.c., tandis que celle de la demande intérieure tombait de 75 à 67,74 p.c. Etant donné que le contenu d'importation est plus élevé pour les exportations (40 p.c.) que pour la dépense intérieure (20 p.c.), cette modification dans la composition de la demande finale a pour conséquence d'accroître aussi le contenu global d'importation.

⁽²⁾ L'effet de structure est construit ici d'une manière quelque peu différente de celle qu'on a utilisée pour les exportations. Pour celles-ci, le calcul se fait à un niveau très détaillé de produits et de marchés (environ 13.000 « couples » produit/pays) ; ici, la distinction ne s'opère pas en fonction des catégories de produits ni des provenances géographiques, qui ne sont que d'un intérêt subalterne, mais bien des catégories de demande finale à laquelle l'importation est en fin de compte destinée. En outre, le raisonnement se fait en termes de volumes, alors que pour les exportations, il s'agissait de valeurs nominales ; en effet, pour la ventilation des exportations entre les différents produits et destinations, on ne disposait pas des « déflateurs » nécessaires à la confection de séries en volumes.

$2,5 \times 200 = 500$. Pour le pays B, c'est le chiffre hypothétique des importations qui eût été enregistré en 1978 si ce pays avait été identique à tous égards au modèle : même structure de base et mêmes évolutions (internationalisation et croissance de la demande) au cours de la période d'observation.

c) Il est possible de calculer à présent les importations du pays B en 1978, toujours en supposant que toutes les évolutions pendant la période d'observation restent les mêmes que dans la zone O, mais cette fois en appliquant ces évolutions à la structure propre de B. Autrement dit, le pays B reste, dans l'exercice, conforme à la zone O, sauf en ce qui concerne la structure de base; ainsi, l'écart éventuel doit donner l'effet de structure recherché. Ce deuxième calcul, à partir de la structure du pays B, se présente comme suit :

	Destination finale des importations :		
	Exportations	Demande finale intérieure	Demande finale totale
1. Importations du pays B en 1970-1973 (ligne A. 2)	80	120	200
2. Coefficients de croissance de la demande dans la zone O (ligne B)	x 2,8	x 1,65	
3. Importations hypothétiques de B en 1978 sans internationalisation = 1. x 2.	224	198	422
4. Coefficient d'internationalisation de O (cf. III.2.6.2.)			x 1,25
5. Importations de B en 1978 sur base de sa structure propre fois l'évolution pour O ¹ = 3. x 4.			527,5

¹ En ce qui concerne la demande (cf. 2.) et aussi l'internationalisation (cf. 4.).

d) Les importations hypothétiques de B en 1978 sont donc plus élevées lorsqu'on se sert de la structure de B (527,5) que lorsqu'on utilise celle de O (500). L'effet de structure est par conséquent égal à $527,5 - 500 = + 27,5$.

III.2.6.4. L'effet de croissance de la demande

Pour isoler l'effet de disparités entre les taux de croissance réelle des composantes de la demande, il faut faire en sorte que les différences en matière de structure et de degré d'internationalisation ne puissent être à l'origine d'écarts en évolution entre le pays B et le modèle. C'est pourquoi, on ne se sert ici que d'une seule structure — la structure de base effective du pays B — et d'un seul coefficient d'internationalisation, celui de la zone O.

On obtient la construction suivante :

a) Le point de départ est la structure de base effective dans le pays B (lignes A. 1 et A. 2 pour le pays B dans le tableau XLVII).

b) Le schéma de base montre qu'avec les coefficients de croissance effectifs de la demande dans le pays B et en l'absence d'internationalisation, les importations de B auraient atteint le chiffre de 410 en 1978 (ligne C. 2.a).

c) Après application d'une internationalisation identique à celle de la zone O — pour faire évoluer ce facteur conformément à la norme —, ces importations de B seraient devenues $410 \times 1,25 = 512,5$.

d) Partant toujours de la structure de base effective du pays B, on peut maintenant, aux fins de comparaison, y appliquer les coefficients de croissance de la demande observés pour la zone O, terme de référence. Ce calcul a déjà été fait ci-avant sous le III.2.6.3. littéra c; il a donné comme importations hypothétiques de B : 422 sans internationalisation et $422 \times 1,25 = 527,5$ avec l'internationalisation de la zone O, toujours afin de neutraliser ce dernier facteur.

e) L'augmentation des importations se révèle donc inférieure lorsqu'elle est calculée sur la base de l'évolution effective de la demande dans le pays B (512,5) que lorsqu'elle l'est sur la base de l'évolution de la demande dans la zone O (527,5). Dans l'exemple imaginaire, l'effet de croissance est donc négatif à raison de $512,5 - 527,5 = - 15$.

III.2.6.5. *Récapitulation*

L'écart total, à expliquer, entre les importations du pays B et celles de la zone O s'élève dans l'exemple à $533 - 500 = + 33$, comme on l'a signalé sous III.2.6.1.

L'approche méthodologique suivie a permis de ventiler cet écart entre les effets partiels suivants :

Internationalisation excessive	+ 20,5
Structure	+ 27,5
Croissance de la demande	- 15,0
Ensemble	+ 33,0

On peut maintenant abandonner le schéma simplifié et les chiffres imaginaires dont on s'est servi dans cette section pour exposer le mécanisme du calcul et passer aux données réelles, bien plus complexes, concernant l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. et aux effets partiels effectivement obtenus.

*
**

III.2.7. **Les résultats chiffrés des trois effets partiels en matière de volume des importations de l'U.E.B.L.**

III.2.7.1. *Remarque liminaire*

Rappelons qu'au III.2.1. ci-avant, l'écart en 1978 de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. dans la valeur des importations avait été chiffré — en termes de balances de paiements et pour toutes les catégories de marchandises réunies — à 62,8 milliards (cf. tableau XLI) dont 5,1 milliards dus à un effet « pur » de prix, 35,1 milliards à un effet « pur » en volume et 22,6 milliards à l'effet « d'interaction ». On ajoutait que ce dernier était, dans son origine ultime, imputable pour la plus grande part aux évolutions en volume; une répartition proportionnelle de cet effet d'interaction ajouterait encore $\frac{35,1}{35,1 + 5,1} \times 22,6 = 19,7$ à l'effet en volume, de sorte que 54,8 milliards, soit 87 p.c. de l'écart total, reviendraient à ce dernier.

S'agissant de cet écart dans le volume des importations de biens, on va maintenant rechercher quelle a été l'influence des trois effets partiels : internationalisation, structure et croissance de la demande. La quantification de ces effets à l'aide de la méthode exposée ci-avant, requerrait qu'on procède en termes d'évolutions en volumes « purs ». Ce sont donc, en première instance, les 35,1 milliards précités d'effet pur en volume qu'on a ventilés entre les trois effets partiels; il sera ensuite aisé de calculer, à titre complémentaire, ce que devient chaque effet partiel lorsqu'on le majore de sa part proportionnelle dans l'effet d'interaction.

Tableau XLVIII.

Importations calculées, sans internationalisation, de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. en 1978

Sources : voir tableau XLV.

	U.E.B.L.			Autres pays de l'O.C.D.E.		
	Demande finale en 1978 aux prix de 1970-1973 ¹ (en milliards de francs)	Contenu d'importation en 1970-1973 ² (en p.c.)	Importations calculées de 1978 pour la catégorie de demande destinataire (sans internationalisation) (en milliards de francs) $(c) = (a) \times \frac{(b)}{100}$	Demande finale en 1978 aux prix de 1970-1973 ³ (en milliards de dollars)	Contenu d'importation en 1970-1973 ⁴ (en p.c.)	Importations calculées de 1978 pour la catégorie de demande destinataire (sans internationalisation) (en milliards de dollars) $(f) = (d) \times \frac{(e)}{100}$
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Exportations de biens	777,1	29,3	227,7	394,6	12,1	47,7
Exportations de services	162,0	6,7	10,8	74,9	6,4	4,8
Exportations totales ...	939,1		238,5	469,5		52,5
Consommation de biens par les ménages	792,0	31,4	248,7	1.197,1	12,3	147,2
Consommation de services par les ménages	360,5	9,2	33,2	750,2	2,8	21,0
Consommation de services publics	276,2	8,4	23,2	481,2	4,5	21,7
Formation brute de capital en machines et maté- riel	146,3	60,9	89,1	280,5	20,9	58,6
Formation brute de capital en travaux de cons- truction	225,0	18,4	41,4	347,8	5,9	20,5
Formation brute de capital en stocks	0,4	42,7	0,2	27,8	17,4	4,8
Demande intérieure totale ...	1.800,4		435,8	3.084,6		273,8
Demande totale ...	2.789,5		674,3	3.554,1		326,3

1 Demande finale en 1970-1973 augmentée de la croissance des volumes jusqu'en 1978 [cf. tableau LI, colonne (b)].

2 Cf. tableau XLV, colonne (b) et tableau XLVI, colonne (b).

3 Demande finale en 1970-1973 augmentée de la croissance des volumes jusqu'en 1978 [cf. tableau LI, colonne (c)].

4 Cf. tableau XLV, colonne (f) et tableau XLVI, colonne (f).

III.2.7.2. L'effet d'internationalisation

On a vu (cf. III.2.5.2.) que par « internationalisation », on entend une augmentation de la part des importations — le contenu d'importation — dans la demande finale. Pour calculer l'internationalisation éventuelle en 1978, il convient donc de savoir ce qu'eût été cette année-là le volume des importations si tous les contenus partiels d'importation — c'est-à-dire les contenus spécifiques d'importation pour chaque catégorie de demande finale — étaient restés constants depuis la période de base 1970-1973; cette évolution « calculée » des importations, sans internationalisation, peut alors être comparée à l'évolution effective.

Il ressort du tableau XLVIII que, pour l'U.E.B.L., le volume « calculé » des importations aurait été de 674,3 milliards [colonne (c)]; compte tenu du montant de la demande finale aux prix de 1970-1973, à savoir 2.739,5 milliards [colonne (a)], on arrive à un contenu d'importation total « calculé » de $\frac{674,3}{2.739,5} = 24,6$ p.c. Le volume effectif des importations a toutefois atteint 765,4 milliards (cf. tableau XLIX), de sorte que le contenu global effectif d'importation de l'U.E.B.L. s'est chiffré en 1978 à $\frac{765,4}{2.739,5} = 27,9$ p.c. Il s'est donc, en effet, produit une internationalisation en U.E.B.L. entre la période de base et 1978; elle a atteint le coefficient $\frac{765,4}{674,3}$ ou $\frac{27,9}{24,6} = 1,1351$.

Il convient maintenant de comparer ce coefficient à celui de l'O.C.D.E., calculé de la même manière que pour l'U.E.B.L.

Il ressort du tableau XLIX que le coefficient d'internationalisation de l'O.C.D.E. est moins élevé : 1,0895. Il y a donc eu internationalisation « excessive » des importations en U.E.B.L.

Exprimée en coefficient, elle se chiffre par 0,0456. Ainsi présenté, l'écart paraît bénin. Il n'en est plus de même lorsqu'il est calculé en valeur absolue. Avec une internationalisation identique à celle de l'O.C.D.E., les importations de l'U.E.B.L. auraient atteint en volume $674,3 \times 1,0895$ ou 734,7 milliards au lieu de 765,4 milliards ($674,3 \times 1,1351$) avec l'internationalisation de l'U.E.B.L. L'excès d'internationalisation de l'U.E.B.L. atteint donc $765,4 - 734,7 = 30,7$ milliards ⁽¹⁾.

Au surplus, il convient de prendre en considération qu'il ne s'agit, comme indiqué dans la remarque liminaire sub. III.2.7.1., que de la contribution à

⁽¹⁾ L'internationalisation est un phénomène qui fait augmenter le volume des importations, à niveau donné de la demande. Dès lors, l'effet d'internationalisation peut aussi être calculé directement comme suit : le volume des importations représentait 674,3 milliards en 1978 [cf. colonne (c) du tableau XLVIII]; l'internationalisation excessive de l'U.E.B.L. a donc provoqué $0,0456 \times 674,3 = 30,7$ milliards de FB d'importations supplémentaires.

Tableau XLIX.

**Effet d'internationalisation : écart en volume des importations de biens par l'U.E.B.L. en 1978,
dû à une différence d'internationalisation entre l'U.E.B.L. et les autres pays de l'O.C.D.E.
de 1970-1973 à 1978**

	U.E.B.L.	Autres pays de l'O.C.D.E.
a. Demande finale en 1978 aux prix de 1970-1973	2.739,5 milliards de FB ¹	3.554,1 milliards de \$ E.U. ²
b. Importations effectives en 1978 aux prix de 1970-1973	765,4 milliards de FB ³	355,5 milliards de \$ E.U. ⁴
c. Importations « calculées » pour 1978, aux prix de 1970-1973 (sans internationalisation)	674,3 milliards de FB ⁵	326,3 milliards de \$ E.U. ⁶
d. Contenu effectif d'importation en 1978 = $\frac{b}{a} \times 100$	27,9 p.c.	10,0 p.c.
e. Contenu d'importation « calculé » pour 1978 (sans internationalisation) = $\frac{c}{a} \times 100$	24,6 p.c.	9,2 p.c.
f. Coefficient d'internationalisation = $\frac{b}{c}$ ou $\frac{d}{e}$	1,1351	1,0895
g. Coefficient d'internationalisation excessive en U.E.B.L. : 1,1351 - 1,0895	0,0456	
h. Effet d'internationalisation (g × c) = (0,0456 × 674,3) ou b - (674,3 × 1,0895)	30,7 milliards de FB	

¹ Cf. tableau XLVIII, colonne (a).

² Cf. tableau XLVIII, colonne (d).

³ Valeur nominale des importations de l'U.E.B.L. en 1978 (1.221,3 milliards, cf. colonne (a) du tableau XXXIX) divisée par l'indice (base 1970-1973 = 100) des prix à l'importation de l'U.E.B.L. en 1978 (159,55, cf. colonne (a) du tableau XI) × 100 ou encore : importations de l'U.E.B.L. en 1970-1973 (541,5 milliards, cf. colonne (a) du tableau XXXIX) multipliées par l'indice (même base) du volume des importations de l'U.E.B.L. en 1978 (141,35, cf. colonne (d) du tableau XI), le tout divisé par 100.

⁴ Valeur nominale des importations de l'O.C.D.E. en 1978 (source : O.C.D.E., 795,3 milliards de dollars), divisée par l'indice des prix en dollars à l'importation pour l'O.C.D.E. calculé par la Banque; pour ce calcul cf. tableau XI, étant entendu que les prix qui y sont mentionnés sont en francs belges, tandis qu'ici, ils le sont en dollars des Etats-Unis.

⁵ Cf. tableau XLVIII, colonne (c).

⁶ Cf. tableau XLVIII, colonne (f).

l'effet « pur » en volume de 35,1 milliards. Compte tenu de ce qui a été dit concernant l'attribution aux volumes de l'effet commun ou d'interaction, (19,7 milliards, cf. III.2.2. *in fine*) ce montant doit en principe encore être majoré de $\frac{30,7}{35,1} \times 19,7 = 17,3$ milliards. Ainsi l'effet de l'internationalisation « excessive », c'est-à-dire en fait de la perte de compétitivité en U.E.B.L., passe à $30,7 + 17,3 = 48$ milliards. Ceci ne représente pas moins de $\frac{48}{734,7} = 6,5$ p.c. du volume des importations de biens qui eût été atteint si l'internationalisation n'avait pas été excessive en l'U.E.B.L. Ce surplus d'importations dû à une internationalisation excessive signifie que les producteurs nationaux de biens ont subi

une perte relative de parts du marché égale, en 1978, en termes de volumes, à 2,5 p.c. de la demande finale totale de biens enregistrés en U.E.B.L. (1).

Pour une analyse plus détaillée de cet effet global d'internationalisation, il serait intéressant de repérer dans quelle mesure il concerne les importations destinées à chacune des composantes de la demande finale. Ne disposant pas de tableaux d'« input-output » pour 1978, on n'est pas en mesure d'effectuer ce calcul de manière exacte. Sous réserve de changements importants, donc improbables, dans les rapports réciproques entre contenus d'importation, on peut poser que l'effet de l'internationalisation excessive aura été le plus considérable en valeur absolue pour les importations destinées aux catégories de la demande qui induisent beaucoup d'importations, c'est-à-dire principalement les exportations, la consommation de biens par les ménages et la formation brute de capital en machines et en matériel.

III.2.7.3. *L'effet de structure*

L'effet de structure est la conséquence d'une différence de composition du panier d'importations, en d'autres termes de la « structure des importations », pendant la période de base. Le cours des importations est déterminé par celui de la demande, par le truchement des contenus d'importation. Il s'agit donc d'examiner si l'évolution de la demande telle qu'elle s'est présentée dans le modèle (donc en tenant compte de l'internationalisation du modèle) induit davantage ou moins d'importations en U.E.B.L. lorsqu'on l'applique à la structure de base effective de l'Union plutôt qu'à une structure de base qui aurait été hypothétiquement réagencée de manière à la rendre identique à celle du modèle, l'O.C.D.E.

Concrètement, on a réalisé ce calcul en prenant les évolutions constatées pour l'O.C.D.E. au cours de la période d'observation, tant en ce qui concerne les coefficients de croissance des composantes de la demande finale qu'en ce qui concerne l'internationalisation [colonne (c) du tableau L] (2) et en les appliquant successivement aux deux structures suivantes : d'une part, la structure effective des importations de l'U.E.B.L. pendant la période de base [colonne (a) du tableau L] d'autre part, une structure de base « normalisée » [colonne (b),

(1) On ne peut exprimer la perte en pourcentage du marché total de biens : ce marché total, c'est-à-dire la valeur de la production plus les importations, n'est pas connu, car on n'a pas d'informations valables sur les consommations intermédiaires. D'après les données qu'on peut extraire du tableau XLVIII, la demande finale totale de biens en 1978 atteignait 1.940,8 milliards. Si on ne prend que la part de cette demande couverte par la production nationale, soit 1.163,7 milliards, les 48 milliards perdus par les producteurs nationaux représentent $\frac{48}{1.163,7 + 48} = 4$ p.c.

(2) En ce qui concerne l'internationalisation, 1,0895 dans l'O.C.D.E., il est supposé, pour les raisons citées au III.2.7.2. ci-avant, qu'elle a affecté au même degré les diverses composantes de la demande.

Tableau L.

**Effet de structure : écart en 1978 du volume des importations de l'U.E.B.L. dû à la structure
différente des importations de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. en 1970-1973**

(en milliards de francs)

Destination finale des importations	Données de la période de base		Evolution pendant la période d'observation	Résultats calculés pour l'année 1978				
	Importations de l'U.E.B.L., moyenne 1970-1973			Croissance des importations de l'O.C.D.E. depuis la période de base ²	Importations théoriques de l'U.E.B.L. en 1978 obtenues lorsque la croissance des importations de la zone O.C.D.E. au cours de la période d'observation est appliquée :		aux importations de l'U.E.B.L. en 1970-1973 réagencées conformément à la structure de l'O.C.D.E.	
	Importations effectives	Importations réagencées selon la structure de l'O.C.D.E. ¹	Croissance de la demande × internationalisation (indice 1970- 1973 = 100)		à la structure effective des importations de l'U.E.B.L. au cours de la période de base		à la structure effective des importations de l'U.E.B.L. au cours de la période de base	
				Montant des importations (d) = $(a) \times \frac{(c)}{100}$	Augmentation par rapport à la période de base (e) = (d) - (a)	Montant des importations (f) = $(b) \times \frac{(c)}{100}$	Augmentation par rapport à la période de base (g) = (f) - (b)	(h) = (e) - (g)
(a)	(b)	(c)	(a) × 100	(e) = (d) - (a)	(b) × 100	(g) = (f) - (b)	(h) = (e) - (g)	
Exportations de biens	171,3	67,7	158,2	271,0	+99,7	107,1	+39,4	+60,3
Exportations de services	6,9	7,2	148,5	10,2	+3,3	10,7	+3,5	-0,2
Exportations totales ...	178,2	74,9		281,2	+103,0	117,8	+42,9	+60,1
Consommation de biens par les ménages	200,9	248,2	132,6	266,4	+65,5	329,1	+80,9	-15,4
Consommation de services par les ménages	24,6	33,0	143,6	35,3	+10,7	47,4	+14,4	-3,7
Consommation de services publics ...	17,1	36,9	130,2	22,3	+5,2	48,1	+11,2	-6,0
Formation brute de capital en machines et matériel	75,8	97,7	134,2	101,7	+25,9	131,1	+33,4	-7,5
Formation brute de capital en travaux de construction	35,9	40,5	113,6	40,8	+4,9	46,0	+5,5	-0,6
Formation brute de capital en stocks .	9,0	10,3	104,9	9,4	+0,4	10,8	+0,5	-0,1
Demande intérieure totale ...	363,3	466,6		475,9	+112,6	612,5	+145,9	-33,3
Demande finale totale ...	541,5	541,5		757,1	+215,6	730,3	+188,8	+26,8

¹ Le réagencement s'opère en donnant au total des importations de l'U.E.B.L. en 1970-1973 [541,5 milliards d'après la colonne (a)] une répartition entre les différentes composantes de la demande selon la clé de répartition de l'O.C.D.E. qu'on trouve à la colonne (g) des tableaux XLV et XLVI.

² La croissance des importations de l'O.C.D.E. est égale à la croissance dans l'O.C.D.E. de la catégorie de demande considérée, multipliée par l'internationalisation de l'O.C.D.E. (1,0895, voir tableau XLIX).

³ Un signe (+) indique un surplus d'importations de l'U.E.B.L. par rapport à la norme O.C.D.E. Un signe (-) indique des importations de l'U.E.B.L. moindres que d'après la norme O.C.D.E.

obtenue en réagencant les importations totales de l'U.E.B.L. pendant la période de base (541,5 milliards) suivant la clé de répartition observée pour les importations de l'O.C.D.E. pendant cette même période de base.

Les évolutions dans l'O.C.D.E. pendant la période d'observation induisent pour l'U.E.B.L. un volume d'importations de 757,1 milliards en 1978 [dernière ligne de la colonne (d) du tableau L] lorsqu'on les applique à la structure de base de l'U.E.B.L. [colonne (a)], et 730,3 milliards seulement [dernière ligne de la colonne (f)] lorsqu'elles sont appliquées à une structure de base des importations réagencée, rendue conforme à celle de l'O.C.D.E. [colonne (b)].

L'effet de structure total est égal à la différence entre ces deux chiffres et s'élève donc à $757,1 - 730,3 = + 26,8$ milliards en termes de « volume pur ». Compte tenu d'une répartition proportionnelle de l'effet commun, $\frac{26,8}{35,1} \times 19,7 = 15$ milliards viendraient encore s'ajouter à l'effet de structure, de sorte que l'on obtiendrait pour celui-ci un écart total de 41,8 milliards.

L'effet positif de la structure est imputable à une seule composante des importations, à savoir les importations destinées en fin de compte aux exportations de biens. Pour ces importations, l'effet de structure se chiffre à + 60,3 milliards tandis qu'il est négatif pour toutes les autres composantes des importations [colonne (h) du tableau L].

Cet important effet positif pour les importations incorporées dans les exportations de biens découle du fait que c'est pour cette composante qu'on note à la fois le plus élevé des taux de croissance dans l'O.C.D.E. [58,2 p.c. contre 4,9 à 48,5 p.c. pour les autres composantes, cf. colonne (c) du tableau L] et en même temps l'écart de structure le plus significatif entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. Au III.2.5.12., on a en effet constaté que c'est précisément dans la part que les importations destinées à des exportations de biens prennent dans le total des importations, que se situait la principale différence entre les deux structures : d'après les données du tableau XLV, cette part s'élève à 31,6 p.c. dans la structure de base de l'U.E.B.L. et à 12,5 p.c. dans celle de l'O.C.D.E. Ainsi les importations destinées à des exportations de biens (cf. tableau L) atteignaient 171,3 milliards [colonne (a), première ligne] dans la structure de base effective de l'U.E.B.L., mais dans les importations « réagencées » (c'est-à-dire dans une structure de base rendue conforme à celle de l'O.C.D.E.) de l'U.E.B.L. en 1970-1973, elles ne se chiffrent plus qu'à 67,7 milliards [colonne (b), première ligne]. En appliquant pour cette catégorie d'importations le taux de croissance de l'O.C.D.E., mentionné ci-dessus, à la différence entre ces deux montants, on obtient l'effet de structure positif de $\frac{58,2}{100} \times (171,3 - 67,7) = + 60,3$ milliards.

En revanche, en contrepartie obligée de cet écart positif, l'ensemble des effets de structure restants est négatif. Comme la part des importations destinées à des exportations de biens est tellement plus importante dans la structure de l'U.E.B.L. [31,6 p.c., cf. colonne (c) du tableau XLV] que dans la structure de

Tableau LI.

**Effet de croissance : écart en 1978 du volume des importations de l'U.E.B.L. dû à la croissance
différente entre 1970-1973 et 1978 de la demande en U.E.B.L. et dans l'O.C.D.E.**

	Données de la période de base	Évolution au cours de la période d'observation			Importations théoriques de l'U.E.B.L. en 1978, y compris une internationalisation comme l'O.C.D.E. 4 lorsqu'on applique (en milliards de francs)		
		Taux de croissance en volume de la demande			les taux de croissance de la demande en U.E.B.L. $(e) = (a) \times \frac{(b)+100}{100} \times 1,0895$	les taux de croissance de la demande dans l'O.C.D.E. $(f) = (a) \times \frac{(c)+100}{100} \times 1,0895$	Effet de croissance 5 $(g) = (e) - (f)$ ou $(a) \times \frac{(d)}{100} \times 1,0895$
	Importations de l'U.E.B.L. Moyenne 1970-1973 (en milliards de francs) 1 (a)	en U.E.B.L. (b)	dans l'O.C.D.E. (c)	écart entre les taux de l'U.E.B.L. et de l'O.C.D.E. (d) = (b) - (c)			
Exportations de biens	171,3	+ 32,9	+ 45,2	- 12,3	248,0	271,0	- 23,0
Exportations de services	6,9	+ 58,4	+ 36,3	+ 22,1	11,9	10,2	+ 1,7
Exportations totales ...	178,2	+ 36,7 ²	+ 43,9 ²		259,9	281,2	- 21,3
Consommation de biens par les ménages	200,9	+ 23,8	+ 21,7	+ 2,1	271,0	266,4	+ 4,6
Consommation de services par les ménages	24,6	+ 35,1	+ 31,8	+ 3,3	36,2	35,3	+ 0,9
Consommation de services publics	17,1	+ 35,5	+ 19,5	+ 16,0	25,2	22,3	+ 2,9
Formation brute de capital en machines et matériel	75,8	+ 17,6	+ 23,2	- 5,6	97,1	101,7	- 4,6
Formation brute de capital en travaux de construction	35,9	+ 15,4	+ 4,3	+ 11,1	45,1	40,8	+ 4,3
Formation brute de capital en stocks	9,0	- 98,0	- 3,7	- 94,3	0,2	9,4	- 9,2
Demande intérieure totale ...	363,3	+ 24,1 ³	+ 20,7 ³		474,8	475,9	- 1,1
Demande finale totale ...	541,5				734,7	757,1	- 22,4

1 L'importation d'un bien est affectée à la catégorie de demande finale dans laquelle ce bien est directement ou indirectement incorporé.

2 Pondérées selon l'importance de chacune des deux catégories d'exportations dans le total des exportations de l'U.E.B.L.

3 Pondérée selon l'importance de chacune des six composantes dans la demande intérieure totale en U.E.B.L.

4 Le coefficient d'internationalisation de l'O.C.D.E. s'élève à 1,0895. Voir tableau XLIX.

5 Ceci correspond au surplus d'importations (+) ou aux moindres importations (-) résultant des différences de taux de croissance de la demande entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E., et en tenant compte du coefficient d'internationalisation normal de l'O.C.D.E. (= 1,0895).

l'O.C.D.E. [12,5 p.c., colonne (g) du même tableau], il ne reste pour l'ensemble des autres composantes que 69,4 p.c. (100 - 31,6) à répartir dans la structure de l'U.E.B.L., contre 87,5 p.c. (100 - 12,5) dans celle de l'O.C.D.E. Il n'est donc pas étonnant que la part de chacune des autres composantes soit moindre dans la structure de l'U.E.B.L. que dans celle de l'O.C.D.E.; ceci est illustré dans le tableau L par le fait qu'en regard de la rubrique « Exportations de services » et de toutes les rubriques relatives aux différentes composantes de la demande intérieure, le montant des importations effectives de l'U.E.B.L. pendant la période de base [colonne (a)] est inférieur à celui des importations « réagencées » pour rendre leur structure conforme à celle de l'O.C.D.E. [colonne (b)]. Les taux de croissance respectifs de l'O.C.D.E. donnent donc automatiquement des augmentations moins importantes — en d'autres termes, des effets de structure négatifs — lorsqu'ils sont appliqués, pour ces autres composantes, aux montants moins élevés des importations effectives de l'U.E.B.L. qu'aux montants « réagencés » plus élevés : pour l'ensemble de ces autres composantes on obtient, par sommation, un effet négatif de - 33,5 milliards.

III.2.7.4. *L'effet de croissance de la demande*

L'effet de croissance s'exerce du fait qu'avec une structure donnée — celle de l'U.E.B.L. — et une internationalisation donnée — celle du modèle —, des différences entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. en matière de taux de croissance des diverses composantes de la demande donnent lieu à des montants d'importations différents, car la demande finale détermine les importations par le truchement des contenus d'importation respectifs.

Comme on peut le voir au tableau LI, on a déterminé l'effet de croissance en prenant deux séries de taux de croissance réelle des diverses composantes de la demande et en les appliquant l'une après l'autre aux importations moyennes de l'U.E.B.L. en 1970-1973, ventilées entre les différentes composantes de la demande finale auxquelles ces importations sont finalement destinées. La première série est celle des taux de croissance effectivement constatés en U.E.B.L.; la seconde est constituée des coefficients observés pour l'O.C.D.E. Toutefois, puisque les importations ont augmenté plus rapidement que la demande, à la suite de l'effet d'internationalisation, il faut multiplier les deux séries de taux de croissance par le coefficient d'internationalisation « normatif » de l'O.C.D.E., 1,0895, de sorte que le facteur « internationalisation » ne puisse pas entraîner d'écart entre l'U.E.B.L. et le modèle O.C.D.E. (1). Ces opérations successives ont livré au tableau LI deux séries de chiffres pour le montant théorique des importations de l'U.E.B.L. en 1978; la différence entre ces deux séries ne peut résulter que de l'application de taux de croissance réelle différents aux diverses composantes de la demande finale.

(1) Ceci implique à nouveau l'hypothèse que l'internationalisation a affecté dans la même mesure les diverses composantes de la demande.

Les importations théoriques totales de l'U.E.B.L. en 1978 calculées à l'aide des taux de croissance de la demande de l'U.E.B.L. [734,7 milliards, cf. colonne (e) du tableau LI] restent inférieures aux importations calculées au moyen des taux de croissance de l'O.C.D.E. [757,1 milliards; cf. colonne (f)]. L'effet de croissance s'élève donc à - 22,4 milliards [cf. colonne (g)] en termes d'effets « purs » de volume; suivant le même raisonnement que pour les deux autres effets partiels, l'effet de croissance négatif est majoré de $\frac{-22,4}{35,1} \times 19,7 = -12,6$ milliards lorsqu'on lui attribue une part proportionnelle de l'effet d'interaction, ce qui porte le total de l'effet de croissance à - 35 milliards.

Un examen plus poussé de la colonne (g) du tableau LI montre que l'effet « pur » total de - 22,4 milliards correspond pratiquement à l'écart négatif en matière d'importations provenant des exportations (- 21,3 milliards) et plus particulièrement des exportations de biens (- 23 milliards). On observe ici les conséquences qu'exerce, sur les importations, l'important retard des exportations de biens de l'U.E.B.L. par rapport au modèle O.C.D.E.; comme on l'a constaté ci-avant, celles de l'U.E.B.L. n'ont en effet augmenté en volume que de 32,9 p.c. contre 45,2 p.c. pour celles de l'O.C.D.E. [première ligne des colonnes (b) et (c) du tableau LI]; or, toutes autres choses restant égales, une diminution des exportations induit, à concurrence de leur contenu d'importation, une baisse des importations.

Le cas des importations destinées à satisfaire la demande intérieure est beaucoup plus complexe. Ici, l'effet n'atteint au total que - 1,1 milliard, mais il s'agit d'un solde de quatre écarts positifs et de deux écarts négatifs. Qui plus est, il apparaît que la demande intérieure totale en U.E.B.L. a augmenté de 24,1 p.c. pendant la période d'observation [cf. colonne (b) du tableau LI] alors qu'elle ne se serait accrue que de 20,7 p.c. si on avait appliqué aux différentes composantes de la demande les mêmes taux de croissance que ceux de l'O.C.D.E. [colonne (c) du tableau LI].

En d'autres termes, la demande intérieure totale pondérée a augmenté plus rapidement en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E. et pourtant, il en est résulté moins d'importations pour l'U.E.B.L. (- 1,1 milliard) que si la croissance totale de la demande intérieure avait été globalement plus lente, comme dans l'O.C.D.E. Quelques éclaircissements s'imposent donc pour expliquer ce paradoxe.

On a signalé au III.2.5.11. qu'entre la structure de la demande finale et celle des importations, s'interposent les contenus d'importation. On avait constaté une grande dispersion entre les contenus d'importation pour les différentes catégories de demande, dont il résultait qu'en U.E.B.L., la structure des importations était nettement différente de celle de la demande.

C'est bien là que gît l'explication du paradoxe précité. A l'aide du tableau LII, on peut montrer comment les différences entre la structure de la demande [colonne (a)] et celle des importations [colonne (b)] font que, par comparaison avec une évolution « comme celle de l'O.C.D.E. », une progression plus

Tableau LII.

Effet de croissance de la demande intérieure ¹

	Données de la période de base		Evolution au cours de la période d'observation	Résultats calculés pour l'année 1978			
	Structure U.E.B.L. en 1970-1973			Contribution de l'écart (c) à la différence de l'évolution en p.c.		Effet de croissance, en milliards de francs, de la demande intérieure sur les importations	
	de la demande intérieure ² (en p.c.)	des importations destinées à la catégorie de demande visée ³ (en p.c.)	Ecart entre les taux de croissance de la demande en U.E.B.L. et dans l'O.C.D.E. jusqu'en 1978 ⁴	de la demande intérieure	des importations destinées à la catégorie de demande visée	sans internationalisation ⁵	avec internationalisation O.C.D.E. ⁶
				(d) = (c) × $\frac{(a)}{100}$	(e) = (c) × $\frac{(b)}{100}$	(f) = (e) × $\frac{363,3}{100}$	(g) = (f) × 1,0895
Consommation de biens par les ménages	44,1	55,3	+ 2,1	+ 0,9	+ 1,2	+ 4,2	+ 4,6
Consommation de services par les ménages	18,4	6,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,9
Consommation de services publics	14,0	4,7	+ 16,0	+ 2,2	+ 0,8	+ 2,7	+ 2,9
Formation brute de capital en machines et matériels	8,6	20,8	- 5,6	- 0,5	- 1,2	- 4,2	- 4,6
Formation brute de capital en travaux de construction	13,5	9,9	+ 11,1	+ 1,5	+ 1,1	+ 4,0	+ 4,3
Formation brute de capital en stocks	1,4	2,5	- 94,3	- 1,3	- 2,4	- 8,5	- 9,2
Demande intérieure totale ...	100,0	100,0		+ 3,4	- 0,3	- 1,0	- 1,1

¹ Les calculs indiqués dans ce tableau ont été effectués sur des chiffres non arrondis.

² Cf. tableau XLVI, colonne (a).

³ Cf. tableau XLVI, colonne (c).

⁴ Cf. tableau LI, colonne (d).

⁵ Le montant de 363,3 milliards est celui des importations moyennes de l'U.E.B.L. en 1970-1973 destinées à la demande intérieure [cf. tableau LI, colonne (a)].

⁶ Cf. tableau LI, colonne (g).

rapide de la demande intérieure réelle en U.E.B.L. [+ 3,4 p.c., cf. colonne (d)] a néanmoins pu aller de pair avec un moindre volume d'importations [- 0,3 p.c., cf. colonne (e)] ⁽¹⁾.

En substance, l'explication tient au fait que les deux composantes de la demande pour lesquelles la croissance a été moins forte en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E., à savoir la formation de capital en machines et en matériel [écart - 5,6 p.c., cf. colonne (c)] et la constitution de stocks (écart - 94,3 p.c., même colonne) prenaient une part plus grande dans la structure de base des importations que dans celle de la demande : respectivement 20,8 contre 8,6 p.c. et 2,5 contre 1,4 p.c. [cf. colonnes (b) et (a)]; par conséquent, leur influence négative a été plus importante sur les importations que sur la demande (respectivement - 1,2 contre - 0,5 p.c. et - 2,4 contre - 1,3 p.c.) [comparer les colonnes (c) et (d)]. Et l'inverse est vrai pour les composantes de la demande qui ont progressé nettement plus vite en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E., à savoir la consommation de services publics [écart + 16 p.c., cf. colonne (c)] et la construction (écart + 11,1 p.c., *ibidem*) : ces deux composantes tenaient une place plus large dans la structure de la demande que dans celle des importations [respectivement : 14 contre 4,7 p.c. et 13,5 contre 9,9 p.c., cf. colonnes (a) et (b)] de sorte que leur influence positive a été plus grande sur la demande que sur les importations [respectivement : + 2,2 contre + 0,8 p.c. et + 1,5 contre + 1,1 p.c.; comparer les colonnes (d) et (e)].

Il faut encore mentionner l'important écart négatif en matière de constitution de stocks : - 9,2 milliards; de toutes les composantes de la demande intérieure, les stocks accusent ainsi l'effet en valeur absolue de loin le plus important. Abstraction faite de cette baisse des stocks — qui revêt un caractère quelque peu factice, et, certainement par son ampleur, accidentel —, il reste que toutes les autres composantes de la demande intérieure ont donné lieu, ensemble, à un effet de croissance positif de + 8,1 milliards, autrement dit, qu'elles ont induit davantage d'importations en U.E.B.L. que si leurs taux de croissance avaient été les mêmes que dans les autres pays de l'O.C.D.E. ⁽²⁾.

III.2.8. Conclusions de l'analyse des importations.

Il a été indiqué au III.2.1. que l'excès d'importations de l'U.E.B.L., par rapport à une prestation modèle, avait atteint, en valeur absolue, 62,8 milliards en 1978. Il est apparu que l'essentiel de cet écart se situait dans les importations de produits manufacturés (III.2.3.), plus particulièrement en provenance de la zone O.C.D.E. (III.2.4.).

On a constaté (III.2.2.) que l'écart global de 62,8 milliards, à prix courants, en 1978, pouvait être attribué pour 35,1 milliards à l'effet « pur » de volume

⁽¹⁾ Les importations moyennes pour la demande intérieure en 1970-1973 (363,3 milliards) × - 0,3 p.c. donnent - 1 milliard; en appliquant l'internationalisation de l'O.C.D.E. (1,0895) on obtient - 1,1 milliard.

⁽²⁾ On peut faire valoir que les stocks sont destinés en partie aux exportations.

et pour 19,7 milliards à la part proportionnelle des volumes dans l'effet d'interaction entre volumes et prix, ce qui portait la contribution totale des volumes à 54,8 milliards, soit 87 p.c. La ventilation de cette contribution entre les trois effets partiels donne la synthèse suivante :

	Contribution à l'effet de volume en 1978			
	Volume pur	Y compris la part proportionnelle de l'effet d'interaction		
	(en milliards de francs)	(en milliards de francs)	(en p.c. de l'effet de volume total)	(en p.c. de l'écart total en importations)
Internationalisation excessive	+ 30,7	+ 48,0	88	76
Structure	+ 26,8	+ 41,8	76	67
Croissance en volume de la demande ...	- 22,4	- 35,0	- 64	- 56
Total	+ 35,1	+ 54,8	100	87 ¹

¹ Les 13 p.c. restants représentent l'effet de prix, y compris sa part proportionnelle dans l'effet d'interaction.

Dans le surplus d'importations de l'U.E.B.L., en 1978, par rapport à une évolution « modèle », le rôle principal est revenu à l'internationalisation excessive, en d'autres termes, à la perte de compétitivité des producteurs nationaux, qui ont vu leur part de marché se réduire au profit des concurrents étrangers. Comme on l'a expressément souligné lors de l'analyse des exportations, le terme « compétitivité » recouvre une notion qui va loin au-delà de la simple comparaison de prix; il englobe également l'évolution comparée des coûts et de la rentabilité ainsi que le développement qualitatif de la demande intérieure et le retard d'adaptation de l'offre au cours de la période d'observation. Par rapport à 1970-1973, les producteurs belgo-luxembourgeois, on l'a déjà signalé, ont vu diminuer leur part de marché, en termes réels, à concurrence de 2,5 p.c. de la demande finale totale de biens enregistrée en U.E.B.L. (¹).

Les deux autres effets partiels se compensent à peu près : l'effet de structure, positif, est en grande partie annulé par l'effet de croissance, négatif. Les deux mouvements trouvent essentiellement leur explication du côté des exportations.

L'effet de structure indique que, si l'U.E.B.L. avait eu pour chaque composante de la demande la même croissance que l'O.C.D.E., elle aurait, en raison de sa structure, dû importer davantage que l'O.C.D.E. Ce supplément d'importations eût été destiné exclusivement à la composante « exportations de biens » de la demande; car, d'une part, ces exportations de biens prenaient, en 1970-1973, une part bien plus grande dans la structure des importations de l'U.E.B.L. [31,6 p.c., cf. colonne (c) du tableau XLV] que dans celle de l'O.C.D.E. [12,5 p.c., cf. colonne (g) du même tableau], et, de l'autre, ces exportations ont été, dans l'O.C.D.E., la composante de la demande qui a progressé le plus. L'effet de

(¹) Ou 4 p.c. de la demande finale totale de biens adressée aux producteurs nationaux de biens. Voir III.2.7.2.

structure positif est donc uniquement dû aux importations destinées aux exportations de biens [cf. colonne (h) du tableau L] ⁽¹⁾.

Or, l'effet de croissance révèle précisément que les exportations ont moins augmenté en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E. et que ceci résulte exclusivement du fait que les exportations de biens par l'U.E.B.L. ne se sont pas accrues « comme celles de l'O.C.D.E. » — c'est ce qui est supposé dans le calcul de l'effet de structure — mais au contraire, ont encouru un net retard par rapport à la norme O.C.D.E.

L'effet de structure et l'effet de croissance apparaissent comme méthodologiquement séparés, mais en fait ils sont tous deux dus essentiellement à la composante « exportations » qui, en matière de structure, a été « le » responsable de l'effet positif, comme elle a été, en matière de croissance de la demande, « le » responsable de l'effet négatif. C'est donc à juste titre qu'on peut parler de compensation.

Il est évidemment peu encourageant de devoir constater que seul un progrès trop lent des exportations de biens de l'U.E.B.L. a empêché un dérapage encore plus apparent des importations de l'Union. Car il est bien vrai que si les exportations de marchandises par l'U.E.B.L. avaient augmenté autant que celles de l'O.C.D.E. — c'est ce qui eût été souhaitable — on n'eût pas constaté d'effet de croissance négatif pour cette composante [– 23 milliards en volume « pur », cf. colonne (g) du tableau LI, première ligne, et – 38 milliards si on y ajoute la part proportionnelle de l'effet d'interaction]. L'effet positif de la structure se serait dès lors pleinement fait sentir dans la réalité, sans être, comme c'est le cas maintenant, en grande partie compensé par un effet de croissance négatif. Dans l'hypothèse d'une expansion de la demande en U.E.B.L. égale en tous points à celle de l'O.C.D.E., l'effet de croissance aurait été nul; la disparition du seul effet partiel qui était négatif aurait fait, dans ce cas, que l'écart total de l'U.E.B.L. en volume d'importations eût été encore bien plus considérable ⁽²⁾.

⁽¹⁾ De ce tableau L, il appert aussi que les importations destinées aux autres composantes de la demande finale auraient au contraire dû augmenter moins fort que dans l'O.C.D.E., mais que cet effet de structure négatif n'a pu compenser l'effet positif en matière d'exportations, parce que, pour ces dernières, le taux de progression entre la période de base et 1978 dépassait nettement celui des autres composantes de la demande finale [cf. colonne (c) de ce tableau].

⁽²⁾ Dans la synthèse qu'on a présentée au début de cette section au sujet de la ventilation de l'écart en volume entre ses trois effets partiels, les postes négatifs enregistrés pour la « croissance de la demande » (– 22,4 et – 35,0) disparaîtraient. Mais le coefficient d'internationalisation excessive de l'U.E.B.L. (0,0456, cf. III.2.7.2. et en particulier le tableau XLIX) jouerait toutefois sur ce supplément d'importations; l'internationalisation excessive augmenterait donc de $22,4 \times 0,0456 = 1$ milliard à ajouter aux 30,7 milliards, ou de $35 \times 0,0456 = 1,6$ milliard à ajouter aux 48 milliards. On aurait dès lors la synthèse suivante (en milliards de francs) :

	Contribution à l'effet pur en volume	Contribution à l'effet de volume y compris sa part proportionnelle dans l'effet d'interaction
Internationalisation excessive	+ 31,7	+ 49,6
Structure	+ 26,8	+ 41,8
Croissance en volume de la demande	—	—
Total	+ 58,5	+ 91,4

Ceci ne signifie évidemment pas que le solde du commerce extérieur aurait encore été plus négatif, bien au contraire; puisque les importations de biens destinées aux exportations de marchandises ne représentent qu'une partie de ces exportations (partie qui est égale au contenu d'importation) chaque augmentation de ces importations de biens destinées aux exportations de marchandises présuppose une augmentation beaucoup plus forte des ventes à l'étranger. Lorsqu'on prend en considération les deux volets de la balance commerciale, une augmentation des importations de biens destinées aux exportations de marchandises est donc un phénomène favorable ⁽¹⁾.

L'exercice a clairement montré que la part importante des exportations dans la structure de la demande de l'U.E.B.L. implique que, « normalement », les importations totales de l'Union augmentent structurellement plus vite que celles de l'O.C.D.E.; car les exportations progressent en moyenne plus que la demande intérieure — par suite du phénomène dit d'internationalisation — et ont de surcroît un contenu d'importation plus élevé.

Lorsque les exportations de l'U.E.B.L. augmentent exactement dans la même mesure que celles de l'O.C.D.E. — c'est-à-dire si la part de l'U.E.B.L. dans les marchés étrangers ne diminue pas, globalement — il s'ensuivra que les importations totales de l'Union augmenteront « normalement » plus que celles de l'O.C.D.E. On pourrait croire à première vue, lorsqu'on ne considère que les importations elles-mêmes, qu'il s'agit d'une caractéristique désavantageuse. Il n'en est rien. Car si on replace les importations dans le contexte macro-économique, il apparaît qu'une augmentation plus rapide de celles-ci, due à une expansion des exportations, est au contraire tout à fait bénéfique pour la balance des paiements autant que pour la croissance économique de l'Union.

⁽¹⁾ Le contenu d'importation en 1970-1973 pour la composante « exportations de biens » de la demande s'élevait à 29,3 p.c. [cf. colonne (b), deuxième ligne du tableau XLV]; lorsque l'on tient compte en outre du coefficient d'internationalisation de l'U.E.B.L. (1,1351, cf. III.2.7.2. et en particulier le tableau XLIX), il apparaît qu'en regard de chaque augmentation, de 1970-1973 à 1978 des importations, destinées à des exportations de biens, figurerait un accroissement qui serait $\frac{100}{29,3 \times 1,1351} = 3,007$ fois plus important (en volume). Si, par exemple, les importations de biens destinées à des exportations de marchandises augmentaient de 38 milliards, ceci impliquerait que le volume des exportations se serait accru de $\frac{38 \times 100}{29,3 \times 1,1351} = 114,3$ milliards; d'après ce calcul, il y aurait eu un effet favorable sur la balance commerciale égal à $114,3 - 38 = 76,3$ milliards de francs (aux prix de 1970-1973).

III.3. CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DU COMMERCE EXTERIEUR.

Au terme de l'analyse plus approfondie du développement des exportations puis des importations de l'U.E.B.L., mesuré chaque fois à l'aune de l'O.C.D.E., il apparaît que les unes comme les autres ont contribué à l'écart défavorable grandissant qui s'est creusé en évolution entre le solde commercial de l'U.E.B.L. et celui de l'O.C.D.E.

On avait constaté, dans la deuxième partie (cf. II.3.1.) que le solde commercial effectif de l'Union n'avait, abstraction faite d'une stabilisation en 1976, cessé de s'écarter de celui de son « modèle », c'est-à-dire le solde commercial de l'O.C.D.E., l'écart s'étant amplifié jusqu'à 87,6 milliards en 1977 et 116,5 milliards en 1978 [colonne (c) du tableau VII]. On peut à présent situer les contributions respectives des exportations et des importations à ces écarts grandissants.

Tableau LIII.

Ecart en exportations de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E.

(en milliards de francs)

	Ensemble des exportations de marchandises			Exportations de produits manufacturés		
	Calcul direct 1	Calcul par différence 2	Divergence de norme 3	Calcul direct 4	Calcul par différence 5	Divergence de norme 6
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
1974	+ 27,0	+ 28,9	- 1,9	- 24,7	- 20,1	- 4,6
1975	- 49,0	- 48,7	- 0,3	-100,4	- 98,7	- 1,7
1976	- 56,2	- 58,1	+ 1,9	- 93,9	- 93,0	- 0,9
1977	- 66,4	- 70,7	+ 4,3	-130,5	-129,0	- 1,5
1978	- 48,6	- 53,7	+ 5,1	-112,2	-111,6	- 0,6

1 Cf. colonne (e) du tableau XI.

2 Ecart en solde [cf. colonne (c) du tableau VII] moins écart en importations [cf. colonne (e) du tableau XXXIX, signe inversé].

3 Colonne (a) moins colonne (b).

4 Cf. colonne (i) du tableau XIV.

5 Ecart en solde [cf. colonne (i) du tableau IX] moins écart en importations [cf. colonne (i) du tableau XLV, signe inversé].

6 Colonne (d) moins colonne (e).

Ce faisant on sait qu'en additionnant les écarts calculés, d'une part, au chapitre III.1. en matière d'exportations, et, d'autre part au chapitre III.2. en matière d'importations, on ne retrouvera pas exactement l'écart en solde tel qu'on l'avait mesuré dans la deuxième partie (tableau VII). On se souviendra, en effet, qu'en matière d'exportations on n'avait pas utilisé tout à fait la même définition de la norme O.C.D.E. que celle qui a servi à mesurer les effets en

solde et en importations ⁽¹⁾. Puisque ces deux derniers calculs sont parfaitement compatibles, la contribution correspondante des exportations peut être obtenue par différence. En rapprochant ainsi pour les exportations ce calcul « par différence » du calcul « direct » (effectué au chapitre III.1.), on voit au tableau LIII que la divergence reste fort limitée, qu'il s'agisse du total des exportations de marchandises ou seulement de celles de produits manufacturés.

Ces faibles écarts n'invalident donc aucunement l'ordre de grandeur des résultats obtenus en matière d'exportations; on se rappelle (cf. III.1.6.1.) que ceux-ci portaient sur 110,3 des 130,5 milliards d'écart identifiés au tableau XIV [colonne (i)], et ne valaient de toute manière que comme approche de la répartition entre l'influence proportionnelle de la structure et celle des parts de marché.

Tableau LIV.

**Influence des exportations et des importations sur les gains (+) et pertes (-)
en solde commercial de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. ¹**

(en milliards de francs)

	Gains (+) ou pertes (-) par rapport à l'O.C.D.E.			Variation annuelle des gains (+) et pertes (-)		
	Ecart en solde commercial 2	Ecart en exportations 3	Ecart en importations 4	Variation de l'écart en solde commercial	Variation de l'écart en exportations	Variations de l'écart en impor- tations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
1971	+ 18,3	+ 28,9	- 10,6			
1975	- 63,0	- 48,7	- 14,3	- 81,3	- 77,6	- 3,7
1976	- 63,0	- 58,1	- 4,9	—	- 9,4	+ 9,4
1977	- 87,6	- 70,7	- 16,9	- 24,6	- 12,6	- 12,0
1978	-116,5	- 53,7	- 62,8	- 28,9	+ 17,0	- 45,9

¹ Les gains (+) ou pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait les montants hypothétiques des données effectives correspondantes. Les montants hypothétiques sont ceux que l'U.E.B.L. eût réalisés en cas de performance globale identique (en évolution depuis la période de base) à celle de l'O.C.D.E. Les exportations sont inscrites avec le signe (+) et les importations avec le signe (-). Des gains sont donc enregistrés lorsque les exportations effectives sont supérieures aux exportations hypothétiques et/ou lorsque les importations effectives sont inférieures aux importations hypothétiques; vice versa, des pertes signifient que les exportations effectives sont inférieures aux exportations hypothétiques et/ou que les importations effectives sont supérieures aux importations hypothétiques.

² Voir colonne (c) du tableau VII.

³ Cf. colonne (b) du tableau LIII.

⁴ Voir colonne (e) du tableau XXXIX, signe inversé.

⁽¹⁾ S'agissant des écarts en solde et en importations, la norme O.C.D.E. était définie comme l'ensemble des 22 pays, autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, qui sont membres de cette organisation. En matière d'exportations, la norme était le total des exportations des 24 pays membres de l'O.C.D.E., y compris donc les deux pays de l'U.E.B.L., mais à l'exclusion des exportations de l'O.C.D.E. vers ces deux derniers pays; une « norme » identique eût consisté dans les exportations totales des 22 pays précités, y compris celles vers l'U.E.B.L.; pour ces dernières, il n'eût pas été possible de calculer un écart puisque l'U.E.B.L. n'exporte évidemment pas vers elle-même. La divergence de norme vient du fait que les exportations des 22 pays vers l'U.E.B.L. ne sont pas égales aux exportations de l'U.E.B.L. vers toutes les destinations [cf. note ⁽²⁾ page 5].

Entreprenant l'étude, on savait bien qu'on ne pouvait en aucune façon ambitionner de fournir des chiffres absolument rigoureux concernant le rôle joué par les facteurs qu'on voulait tenter d'identifier. Il s'agissait d'obtenir des indications valables sur le sens et l'ordre de grandeur de ce rôle. A cet égard, les enseignements sont suffisamment nets pour ne pas pouvoir être mis en question par la marge d'imprécision inhérente à tout exercice de ce genre.

S'agissant du solde des exportations et importations globales, on constate [colonne (a) du tableau LIV] qu'une première cassure s'est produite entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. en 1975; après une stabilisation en 1976, le fossé se creuse en 1977 et en 1978. Pour mieux discerner l'influence respective des exportations et des importations, on a montré dans la partie droite du tableau LIV comment les écarts par rapport à l'O.C.D.E., en solde et pour les deux composantes de celui-ci, ont évolué en variations annuelles.

Cela permet de voir clairement que la première cassure, celle de 1975, est due aux exportations; cette année-là il se creuse d'un seul coup, en évolution d'exportations, un écart de 77,6 milliards [colonne (e) du tableau LIV] entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E.

La dégradation de 1977 est partagée entre l'export et l'import. Par contre, en 1978, on enregistre une certaine diminution de l'écart en exportations mais, en revanche, une accentuation de la détérioration en matière d'importations, de sorte qu'en 1978 la contribution des pertes en importations à l'écart en solde par rapport à l'O.C.D.E. [- 62,8 milliards, cf. colonne (c) du tableau LIV] rattrape et dépasse celle des exportations [- 53,7 milliards, cf. colonne (b)].

On a montré aux chapitres précédents que ces écarts en 1978 étaient avant tout une question de volumes; ces derniers expliquent bien plus que l'écart total en exportations (cf. III.1.2 et tableau XIII) et l'essentiel de l'écart en importations (près de 90 p.c. après répartition proportionnelle de l'effet d'interaction. Cf. III.2.2. et tableau XLI).

On sait aussi que, tout au long de la période observée, c'est le commerce extérieur en produits manufacturés qui est responsable de plus de la totalité des pertes en solde commercial (cf. tableaux XIV et XLII).

Notons que si le solde de l'U.E.B.L. en produits manufacturés se détériore par rapport à l'O.C.D.E., il est parfaitement logique, toutes autres choses supposées égales, que les besoins de l'Union en matières premières et en énergie se développent moins rapidement. Ceci constitue un mécanisme automatique de freinage de la détérioration, mais, en même temps, une « fuite » lors de la phase de redressement du commerce de produits manufacturés. Il faut en tout cas souligner expressément le fait que l'écart en solde commercial par rapport à l'O.C.D.E. n'est pas dû aux produits énergétiques; on a vu, au contraire (cf. tableau IX), que pour ces produits, l'U.E.B.L. a enregistré des « gains » appréciables par rapport à l'O.C.D.E. : + 69,2 milliards en 1977

et + 44,7 milliards en 1978. L' « affaire » du pétrole est certes une cause de la détérioration intrinsèque de la balance courante de l'U.E.B.L.; mais elle n'explique en rien, bien au contraire, le dérapage relatif qu'on a mesuré dans cette étude par rapport à la performance effectivement réalisée par l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E.

Cette explication, commode, ne peut donc être invoquée ici. Pas plus que celle de la montée des pays nouvellement industrialisés (P.N.I.) : on a expliqué (cf. III.1.7.) que rien n'indique que la progression rapide des exportations de ces nouveaux concurrents constituerait une cause spécifique de l'insuffisante performance de l'U.E.B.L. à l'exportation; on a mentionné aussi (cf. III.2.4.) que les importations de l'U.E.B.L. en provenance des P.N.I. avaient augmenté moins vite que celles de l'O.C.D.E. (- 10,8 p.c.).

Ces deux « justifications » ne sont donc d'aucune utilité ici. Car les autres pays de l'O.C.D.E. ont eux aussi été confrontés à l'envolée des prix des produits énergétiques et à l'expansion dynamique des pays nouvellement industrialisés; cela ne les a pas empêchés, globalement, de retrouver en 1978 pratiquement le même surplus commercial qu'en 1970-1973, grâce à des progrès suffisants, en volume, de leurs exportations de produits manufacturés.

Tableau LV.

Commerce extérieur de produits manufacturés ¹
Influence des exportations et des importations sur les gains (+) et pertes (-)
par rapport à l'O.C.D.E. ²

(en milliards de francs)

	Gains (+) ou pertes (-) par rapport à l'O.C.D.E.			Variations annuelles des gains (+) et pertes (-)		
	Pertes en solde de produits manufacturés ³	Pertes en exportations ⁴	Pertes en importations ⁵	Variation de l'écart en solde	Variation de l'écart en exportations	Variation de l'écart en importations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
1974	- 49,0	- 20,1	- 28,9			
1975	-139,4	- 98,7	- 40,7	- 90,4	- 78,6	- 11,8
1976	-143,5	- 93,0	- 50,5	- 4,1	+ 5,7	- 9,8
1977	-195,0	-129,0	- 66,0	- 51,5	- 36,0	- 15,5
1978	-197,4	-111,6	- 85,8	- 2,4	+ 17,4	- 19,8

¹ Produits repris dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² Les gains (+) ou pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait les montants hypothétiques des données effectives correspondantes. Les montants hypothétiques sont ceux que l'U.E.B.L. eût réalisés en cas de performance globale identique (en évolution depuis la période de base) à celle de l'O.C.D.E. Les exportations sont inscrites avec le signe (+) et les importations avec le signe (-). Des gains sont donc enregistrés lorsque les exportations effectives sont supérieures aux exportations hypothétiques et/ou lorsque les importations effectives sont inférieures aux importations hypothétiques; vice versa, des pertes signifient que les exportations effectives sont inférieures aux exportations hypothétiques et/ou que les importations effectives sont supérieures aux importations hypothétiques.

³ Cf. colonne (i) du tableau IX.

⁴ Cf. colonne (a) du tableau LIII.

⁵ Cf. colonne (i) du tableau XLII, signe inversé.

Puisque les produits manufacturés expliquent, et au-delà, tout l'écart par rapport à l'O.C.D.E., on a présenté au tableau LV, pour ces produits, les mêmes données qu'au tableau LIV pour l'ensemble du commerce extérieur.

Il appert de ce tableau LV que les enseignements relatifs au commerce de produits manufacturés vont dans le même sens que ceux du tableau LIV pour la balance commerciale globale. On retrouve [colonnes (a) et (d)] une première cassure en 1975, attribuable, ici aussi, principalement aux exportations [colonne (e)]. De même, celles-ci sont surtout responsables du second choc, en 1977. En 1978, le redressement des exportations — toujours en termes relatifs, par rapport à l'O.C.D.E. — se retrouve également [colonnes (b) et (e)], de même que l'aggravation des pertes en importations [colonnes (c) et (f)], dont la contribution à l'écart en solde par rapport à l'O.C.D.E. [colonne (c)] se rapproche ainsi de plus en plus de celle des exportations [colonne (b)].

La dernière année de la période d'observation a vu une quasi-stabilisation de la perte en produits manufacturés. En effet pur de volume, on enregistre

Tableau LVI.

Commerce extérieur de produits manufacturés ¹
Ventilation en trois effets des gains (+) ou pertes (-) par rapport à l'O.C.D.E. ²
(en milliards de francs)

	Effet pur des prix ³			Effet pur des volumes ⁴			Effet de l'interaction entre l'évolution des prix et des volumes ⁵		
	en exportations ⁶	en importations ⁷	en solde (c) = (a) + (b)	en exportations ⁸	en importations ⁹	en solde (f) = (d) + (e)	en exportations ¹⁰	en importations ¹¹	en solde (i) = (g) + (h)
	(a)	(b)		(d)	(e)		(g)	(h)	
1974	+ 31,3	- 5,7	+ 25,6	- 50,5	- 17,6	- 68,1	- 5,5	- 5,6	- 11,1
1975	+ 8,9	+ 15,1	+ 24,0	- 83,2	- 45,8	- 129,0	- 26,1	- 10,0	- 36,1
1976	+ 7,7	+ 6,9	+ 14,6	- 74,0	- 44,3	- 118,3	- 27,6	- 13,1	- 40,7
1977	+ 13,4	+ 9,7	+ 23,1	- 104,1	- 59,2	- 163,3	- 39,8	- 16,5	- 56,3
1978	+ 27,9	- 21,1	+ 6,8	- 105,5	- 38,6	- 144,1	- 34,6	- 26,1	- 60,7

¹ Produits recensés dans les sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

² Les gains (+) ou pertes (-) sont les différences positives ou négatives obtenues lorsqu'on soustrait les montants hypothétiques des données effectives correspondantes. Les montants hypothétiques sont ceux que l'U.E.B.I. eût réalisés en cas de performance globale identique (en évolution depuis la période de base) à celle de l'O.C.D.E. Les exportations sont inscrites avec le signe (+) et les importations avec le signe (-). Des gains sont donc enregistrés lorsque les exportations effectives sont supérieures aux exportations hypothétiques et/ou lorsque les importations effectives sont inférieures aux importations hypothétiques; vice versa, des pertes signifient que les exportations effectives sont inférieures aux exportations hypothétiques et/ou que les importations effectives sont supérieures aux importations hypothétiques.

³ Effet de l'évolution des prix sur les volumes de la période de base.

⁴ Effet de l'évolution des volumes aux prix de la période de base.

⁵ Ecart en valeur par rapport à l'O.C.D.E. [colonnes (a), (b) et (c) du tableau LV] moins les écarts dus à l'effet pur des prix et à l'effet pur des volumes. Toutefois, la ventilation pour les exportations est faite sur le calcul direct de l'écart par rapport à l'O.C.D.E. et contient donc la divergence de norme indiquée à la colonne (f) du tableau LVII.

⁶ Colonne (b) du tableau XVI.

⁷ Colonne (b) du tableau XLIII, signe inversé.

⁸ Colonne (c) du tableau XVI.

⁹ Colonne (c) du tableau XLIII, signe inversé.

¹⁰ Colonne (d) du tableau XVI.

¹¹ Colonne (d) du tableau XLIII, signe inversé.

une stabilisation des pertes en exportations [colonne (d) du tableau LVI] et même une réduction de l'écart en importations [colonne (e)], de sorte qu'au total l'effet pur en volume revient à 144,1 milliards en 1978, contre 163,3 milliards l'année précédente [colonne (f) du tableau LVI]. C'est un signe positif. Mais un redressement analogue, qui s'était produit en 1976 [effet en volume ramené à 118,3 milliards contre 129 milliards en 1975, cf. colonne (f) du tableau LVI] et n'avait pas empêché une nouvelle aggravation en 1977, montre qu'il faut se garder de tirer des évolutions de 1978 des conclusions trop optimistes pour la suite. D'autant plus que, du côté des importations, l'amélioration en volume en 1978 est annulée par une évolution défavorable en prix [cf. colonne (b) du tableau LVI], et surtout que, pour cette même année, la réduction de l'écart en exportations ne concerne en rien les volumes mais provient uniquement de « gains » en prix [colonne (a)]. Ces gains sont « statistiquement » un facteur positif, mais on n'oserait affirmer qu'il contient des promesses d'amélioration de la performance à l'exportation de l'U.E.B.L. On peut voir qu'un écart analogue qui s'était produit en 1974 [colonne (a) du tableau LVI] a été suivi en 1975 d'un gonflement du « manquant » en volume d'exportations [colonne (d)]. Rappelons qu'un tel écart positif signifie que — exprimés en monnaie commune — les prix à l'exportation de produits manufacturés pratiqués par l'U.E.B.L. ont augmenté plus que ceux de l'O.C.D.E. Dans la mesure où cet écart refléterait une disparité des prix de vente unitaires ⁽¹⁾, il ne pourrait persister longtemps sans constituer une menace sous l'angle de la concurrence en prix. Cela n'améliorerait évidemment pas la compétitivité globale, au sens très large de ce mot, qui, on le sait, n'a pas évolué en faveur de l'U.E.B.L.

Tant à l'exportation qu'à l'importation, on a constaté — on s'en souvient — que les « parts de marché » constituaient le principal facteur explicatif des « pertes » mesurées par rapport à l'O.C.D.E.

En exportations de produits manufacturés, le recul des parts de marché était responsable de 61 p.c. des pertes, en valeur, mesurées en 1977 par rapport à l'O.C.D.E. (cf. III.1.6.2.). Certes, ce recul n'est pas général : 143 produits, soit un bon tiers du nombre total, gagnent des parts de marché; ces gains ne sont toutefois considérables que dans des cas assez rares. Par contre, les pertes sont très largement majoritaires en nombre et, souvent, elles sont, absolument et relativement, fort importantes. Elles affectent en réalité toutes les branches d'industrie, à la seule exception de la chimie, où les gains, parfois fort appréciables, prédominent amplement.

S'agissant des importations totales, l'internationalisation excessive — correspondant à une perte spécifique de parts du marché intérieur — expliquait, en 1978, 88 p.c. de l'excès en volume, toujours par rapport à l'O.C.D.E. (cf.

⁽¹⁾ Des écarts entre l'indice global des valeurs à l'exportation de l'U.E.B.L. et celui de l'O.C.D.E. ne résultent pas forcément de disparités de prix unitaires : des effets de « structure » peuvent jouer, par suite de compositions différentes des paniers d'exportations respectifs et d'évolutions différenciées des prix des divers types de produits.

III.2.8.); le même calcul effectué pour 1977 montre que l'internationalisation excessive intervenait alors pour 64 p.c. (21,2 milliards sur 33,1 milliards); il y a donc encore eu détérioration de la compétitivité en 1978, sur le marché intérieur en tout cas.

Bien que les particularités conceptuelles et statistiques aient voulu que les exercices de quantification des causes d'écart par rapport à l'O.C.D.E. fussent conduits selon des modalités différentes pour les exportations et pour les importations ⁽¹⁾, il vaut la peine de tenter une synthèse de ces exercices. Ce faisant, on sera bien entendu conscient que ces calculs servent uniquement de supports pour dégager ce qu'on ne peut considérer autrement que comme des indications grossières quant aux contributions relatives des différentes causes qu'on a distinguées dans l'analyse.

Cette synthèse peut être tentée pour les produits manufacturés où, ainsi qu'on l'a abondamment répété, se situe le nœud du problème spécifique de balance de paiements de l'U.E.B.L.

En exportations, on a pu ventiler (cf. III.1.6.2.) de manière détaillée un écart de 110,3 milliards de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. en matière de produits manufacturés, en 1977 : 39 p.c. étaient dus à l'effet de la structure de départ et 61 p.c. aux parts de marché. Extrapolés à l'écart total de - 129 milliards constatés en 1977 [colonne (b) du tableau LV], ces pourcentages, obtenus sur un « échantillon » de 86 p.c. du total ($\frac{110,3}{129} \times 100$) donnent : 50,3 milliards pour la structure de départ et 78,7 milliards pour les parts de marché. En supposant que ces pourcentages restent valables en 1978, les 111,6 milliards d'écart constaté pour cette année-là en produits manufacturés, seraient imputés à concurrence de 43,8 milliards à l'effet de la structure de départ et de 68,4 milliards aux parts de marché.

Quant aux importations, on a procédé (sub III.2.7.) à la ventilation de l'écart en volume, en 1978, par rapport à l'O.C.D.E. (volume excessif : + 35,1 milliards, aux prix de 1970-1973), entre l'internationalisation excessive (+ 30,7 milliards ou 87 p.c.) l'effet de la structure des importations (+ 26,8 milliards ou 76 p.c.) et l'effet de croissance de la demande (- 22,4 milliards ou 64 p.c.), ces deux derniers effets exerçant l'un sur l'autre des influences compensatrices. Comme on l'a mentionné (cf. III.2.3.), cet écart de 35,1 milliards du volume des importations globales s'explique entièrement par l'évolution du volume des importations de produits manufacturés (volume excessif : + 38,6 milliards). Si on ventile ce surplus d'importations de produits manufacturés selon les pourcentages calculés sur les importations totales, et qu'on extrapole les résultats à l'écart en valeur ⁽²⁾, on trouve que ce dernier [soit 85,8 milliards, cf. colonne (c) du tableau

(1) Pour les exportations, l'effet de structure et celui des parts de marché ont été calculés, en valeurs, pour les produits manufacturés. En importations, les effets de structure, d'internationalisation et de croissance de la demande ont été mesurés en volumes (aux prix de 1970-1973), et pour l'ensemble des produits importés.

(2) Ce qui revient à ventiler — logiquement — l'effet des prix et l'effet d'interaction de la même manière que l'effet en volume.

LV] se répartirait à raison de 75 milliards pour les parts de marché (l'internationalisation excessive) et de 65,5 milliards pour l'effet de la structure des importations, ce dernier effet étant contrebalancé à concurrence de - 54,7 milliards par celui de la croissance de la demande. Pour les besoins de la présente synthèse les mêmes calculs ont été faits pour 1977.

Récapitulant, on aurait donc pour les écarts totaux en produits manufacturés par rapport à l'O.C.D.E., en 1977 (soit 195 milliards) et en 1978 (197,4 milliards), les indications suivantes quant à la ventilation des gains (+) et pertes (-) ⁽¹⁾ (en milliards de francs) :

	1977			1978		
	Parts de marché	Structure	Croissance de la demande finale	Parts de marché	Structure	Croissance de la demande finale
Ecart en exportations	- 78,7	- 50,3		- 68,1	- 43,5	
Ecart en importations	- 42,3	- 33,7	+ 10,0	- 75,0	- 65,5	+ 54,7
Ecart total en produits manufacturés	-121,0	- 84,0	+ 10,0	-143,1	-109,0	+ 54,7

Ainsi qu'on l'a expliqué (cf. III.2.8.) le gain qui apparaît au titre d'effet de croissance de la demande n'est que l'influence dérivée, sur les importations, du retard d'exportations de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E.; il constitue en fait une correction sur l'effet de structure à l'importation, lequel est calculé en supposant précisément que l'expansion de la demande finale (y compris la demande étrangère) a été la même en U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. Autrement dit, c'est un « gain » qui a le caractère d'un « redressement comptable »; ce n'est pas un indice économique favorable.

Il reste que les effets de structure ont joué contre l'U.E.B.L. et que celle-ci, loin de combler ce handicap grâce à un renforcement de sa compétitivité, l'a, au contraire, fortement aggravé par de très sérieuses pertes de parts de marché, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses frontières. D'après l'approche de synthèse qu'on vient de présenter, les pertes de l'U.E.B.L. par rapport à l'O.C.D.E. en produits manufacturés [soit - 195 milliards en 1977 et - 197,4 milliards en 1978, cf. colonne (a) du tableau LV] s'expliqueraient pour 62 p.c. en 1977 et pour 72,5 p.c. en 1978 par les pertes de parts de marché. On l'a dit, ces pourcen-

⁽¹⁾ Il y a gain (+) en exportations lorsque le facteur examiné a accru la progression des exportations de l'U.E.B.L. plus que celles de l'O.C.D.E., et gain (+) en importations lorsque le facteur examiné a provoqué moins de croissance des importations en U.E.B.L. que dans l'O.C.D.E. Inversement, il y a perte (-) en exportations lorsque le facteur examiné a entraîné une moindre croissance des exportations en U.E.B.L. que pour l'O.C.D.E. et perte (-) en importations lorsque le facteur examiné a fait croître les importations en U.E.B.L. plus que dans l'O.C.D.E.

tages n'ont certes que la portée d'une indication. Mais celle-ci est d'une netteté telle qu'on ne peut que conclure à une évolution préoccupante de la compétitivité, au sens très large que cette notion revêt ici.

Cette évolution relève du domaine des développements intérieurs en U.E.B.L., et en particulier en Belgique. Ces développements font l'objet de la quatrième et dernière partie de cette étude.

La quatrième et dernière partie ainsi que les conclusions de la présente étude paraîtront dans le Bulletin de mars 1981.

**LES GRANDES LIGNES D'UNE MÉTHODOLOGIE
POUR LA QUANTIFICATION DES EFFETS DE STRUCTURE
ET DE PARTS DE MARCHÉ EN MATIÈRE D'EXPORTATIONS**

Pour pouvoir apprécier plus clairement la performance à l'exportation de l'U.E.B.L. en matière de produits manufacturés, les exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1977 ont été comparées à ce qu'on peut qualifier comme une performance « normale » à l'exportation (la « norme »), à savoir le niveau que ces exportations de l'U.E.B.L. auraient atteint en 1977 si, de la période de base (1970-1973) à 1977, leur expansion avait été la même, globalement, que celle des exportations de produits manufacturés de l'O.C.D.E. Dans la section III. 1.4., on a indiqué que l'écart entre les exportations effectives et les exportations hypothétiques, « normales », peut résulter soit d'un effet de structure, soit d'un effet de parts de marché; pour sa part, l'effet de structure présente encore deux facettes, car la structure des exportations peut être considérée soit sous son aspect sectoriel — autrement dit, sous l'angle de la composition par produits —, soit sous son aspect géographique, c'est-à-dire sous l'angle de la répartition entre les différentes destinations géographiques.

La méthodologie utilisée pour la ventilation entre les différents effets partiels est exposée de manière non algébrique à la section III. 1.5. Le lecteur familiarisé avec le langage algébrique aura intérêt à lire cette annexe au lieu de la section III. 1.5.; car la présente approche fournit, de façon plus concise, les mêmes informations.

Pour expliciter algébriquement cette ventilation en effets partiels, on peut introduire les variables suivantes:

X = exportations de l'U.E.B.L.; moyenne 1970-1973;

i désigne le produit i ;

j désigne le pays j ;

a_i et a_j = part des exportations de l'U.E.B.L. respectivement d'un produit déterminé i et vers un pays déterminé j , dans le total des exportations de l'U.E.B.L. (1970-1973), de sorte que $\sum_i a_i = \sum_j a_j = 1$;

b_i et b_j = part des exportations de l'O.C.D.E. respectivement d'un produit déterminé i et vers un pays déterminé j , dans le total des exportations de l'O.C.D.E. (1970-1973), de sorte que $\sum_i b_i = \sum_j b_j = 1$;

u_i et u_j = coefficient de croissance des exportations de l'O.C.D.E. respectivement du produit i et vers le pays j , en 1977, le montant de 1970-1973 étant pris comme base égale à 1;

v_i et v_j = coefficient de croissance des exportations de l'U.E.B.L., respectivement du produit i et vers le pays j , en 1977, le montant de 1970-1973 étant pris comme base égale à 1 ;

\bar{u} = coefficient de croissance des exportations totales de l'O.C.D.E. en 1977, le montant de 1970-1973 étant pris comme base égale à 1.

On admet que l'U.E.B.L. maintient inchangée sa part de marché sur un marché partiel individuel (ij) si $v_{ij} = u_{ij}$, sur le marché d'un produit déterminé (i) si $v_i = u_i$ et sur un marché géographique déterminé (j) si $v_j = u_j$.

La variation (exprimée en coefficient) des exportations globales de l'U.E.B.L. en 1977 par rapport à 1970-1973 est égale à $\sum_i a_i v_i$ ou $\sum_j a_j v_j$ ou $\sum_i \sum_j a_{ij} v_{ij}$, de sorte que les exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1977 sont aussi égales à $X \sum_i a_i v_i$ ou $X \sum_j a_j v_j$ ou $X \sum_i \sum_j a_{ij} v_{ij}$.

Sont prises ici comme « norme », les exportations totales hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1977, c'est-à-dire le montant qu'elles eussent atteint si, de 1970-1973 à 1977, elles avaient connu globalement la même expansion que les exportations totales de l'O.C.D.E., ou, en d'autres termes, les exportations totales « calculées » de l'U.E.B.L. en 1977, si l'Union avait eu, lors de la période de base, la même structure par produit et par pays de destination que celle de l'O.C.D.E. (si $a_{ij} = b_{ij}$) et si, pour chaque marché partiel, elle avait réalisé la même expansion que celle des exportations correspondantes de l'O.C.D.E. (donc assuré le maintien de la part de marché ou $v_{ij} = u_{ij}$) : cette « norme » est donc égale à $X \sum_i \sum_j b_{ij} u_{ij}$.

L'écart global entre les exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1977 ($X \sum_i \sum_j a_{ij} v_{ij}$) et la « norme », c'est-à-dire les exportations « hypothétiques » de l'U.E.B.L., en cas de structure « comme l'O.C.D.E. » et de maintien de la part de marché ($X \sum_i \sum_j b_{ij} u_{ij}$), s'écrit algébriquement : $X \sum_i \sum_j a_{ij} v_{ij} - X \sum_i \sum_j b_{ij} u_{ij}$. Il a été ventilé comme suit :

1. Effet de parts de marché

L'effet de parts de marché est défini comme l'écart entre les deux termes suivants :

- les exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1977 ($X \sum_i \sum_j a_{ij} v_{ij}$) et
- les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977, au départ de sa propre structure d'exportation (a_{ij}), mais en supposant que l'Union ait maintenu exactement sa part de marché sur chaque marché partiel ($v_{ij} = u_{ij}$), soit donc $X \sum_i \sum_j a_{ij} u_{ij}$.

On remarquera que cet effet de parts de marché ne se produira que si v_{ij} diffère de u_{ij} , soit, par conséquent, lorsque des modifications surviennent dans l'évolution de la part de marché de l'U.E.B.L. sur les marchés partiels individuels. Les différences de structure sont entièrement négligées ici puisque ce sont les mêmes données de structure (a_{ij}) qui ont été reprises dans les deux termes. L'effet total de parts de marché, $X \sum_i \sum_j a_{ij} v_{ij} - X \sum_i \sum_j a_{ij} u_{ij}$, est bien sûr aussi égal à la somme des effets pour chaque marché partiel pris séparément.

Pour un produit déterminé i vers un pays déterminé j , l'effet de parts de marché est égal à $X a_{ij} v_{ij} - X a_{ij} u_{ij}$ (c'est-à-dire les exportations effectives de l'U.E.B.L. en 1977 moins les exportations potentielles de l'U.E.B.L. si l'expansion avait été la même que pour l'O.C.D.E.). L'effet de parts de marché pour un produit déterminé i vers l'ensemble des destinations géographiques est le total, pour toutes les destinations géographiques j , des différents effets de parts de marché pour ce produit, soit mathématiquement, $X \sum_j a_{ij} v_{ij} - X \sum_j a_{ij} u_{ij}$. L'effet de parts de marché pour une destination géographique déterminée j , pour tous les produits i , est de manière analogue, rendu par $X \sum_i a_{ij} v_{ij} - X \sum_i a_{ij} u_{ij}$.

2. Effet de structure

L'effet de structure est défini comme l'écart entre :

- les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977 (auxquelles on vient de se référer) au départ de sa propre structure d'exportations (a_{ij}), mais en supposant que l'Union ait maintenu sa part de marché sur chaque marché partiel, soit $X \sum_i \sum_j a_{ij} u_{ij}$;
- la « norme », c'est-à-dire les exportations hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1977, dans l'hypothèse où la structure de l'U.E.B.L. eût été identique à celle de l'O.C.D.E. (b_{ij}) et où l'U.E.B.L. eût maintenu inchangée sa part de marché sur chaque marché partiel, soit $X \sum_i \sum_j b_{ij} u_{ij}$.

Seuls des écarts de structure — mathématiquement : des écarts entre a_{ij} et b_{ij} — déterminent l'ampleur de l'effet de structure, puisque une seule évolution des exportations (u_{ij}) a été retenue et qu'il n'a, par conséquent, pas été tenu compte de variations des parts de marché. L'effet de structure s'écrit aussi : $X \sum_i \sum_j a_{ij} u_{ij} - X \sum_i \sum_j b_{ij} u_{ij}$ ou $X \sum_i \sum_j (a_{ij} - b_{ij}) u_{ij}$.

Cette formule convient pour le calcul de l'effet de structure *global*, c'est-à-dire la somme des effets de tous les écarts de structure entre les exportations de l'O.C.D.E. et celles de l'U.E.B.L. ; elle est toutefois moins appropriée lorsqu'on cherche à déterminer si, *individuellement*, un marché partiel, un produit ou un pays déterminés a apporté une contribution favorable ou défavorable à cet effet de structure global.

En effet, si l'on reprend cette formule comme telle pour un « couple » donné ij , c'est-à-dire $X (a_{ij} - b_{ij}) u_{ij}$, on ne mesure que l'effet d'écarts entre a_{ij} (part dans les exportations de l'U.E.B.L.) et b_{ij} (part dans les exportations de l'O.C.D.E.) ; cet effet est positif lorsque, sur ce marché partiel $a_{ij} > b_{ij}$, autrement dit, dans le cas d'une spécialisation relative de l'U.E.B.L. Un résultat positif de cette formule pour un marché partiel déterminé indique donc uniquement la spécialisation relative de l'U.E.B.L. ; un résultat négatif indique une non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. Ce calcul laisse donc sans réponse une question importante : est-il avantageux ou désavantageux pour l'U.E.B.L. d'être spécialisée ou non sur un marché partiel déterminé ?

La réponse à cette question dépend de la nature des marchés partiels eux-mêmes. Lorsqu'un marché partiel est « bon », il est également bon d'être spécialisé sur ce marché

et vice versa. Il convient donc de définir ce qu'est un « bon » et un « mauvais » marché partiel. Etant donné que ce qui est recherché ici, ce sont des effets en termes de croissance des exportations, il est tout indiqué de prendre cette croissance comme norme pour la distinction entre bons et mauvais marchés partiels; les « bons » débouchés seront ceux pour lesquels les exportations de l'O.C.D.E. ont augmenté rapidement et les « mauvais », ceux pour lesquels les exportations de l'O.C.D.E. ont progressé lentement.

Concrètement, la ligne de démarcation peut être tracée au niveau du coefficient de croissance moyen pour l'ensemble des exportations de produits manufacturés de l'O.C.D.E., à savoir \bar{u} . Les débouchés pour lesquels les exportations de l'O.C.D.E. ont augmenté plus que la moyenne ($u_{ij} > \bar{u}$) sont bons; on les appelle « progressifs »; si le coefficient de croissance est resté inférieur à la moyenne ($u_{ij} < \bar{u}$), il s'agit d'un débouché régressif.

A présent, on dispose d'un deuxième critère, celui de la progressivité ou de la régressivité du marché partiel; outre celui de la spécialisation, il faut également l'incorporer dans la formule pour le calcul des effets de structure. Cela peut se faire en remplaçant le terme u_{ij} par $u_{ij} - \bar{u}$. Au lieu de $X(a_{ij} - b_{ij})u_{ij}$, la formule s'écrit alors: $X(a_{ij} - b_{ij})(u_{ij} - \bar{u})$.

Les deux critères sont intégrés dans la formule et déterminent ensemble le signe (et l'ampleur) de l'effet de structure. Il s'agit en effet de deux écarts mathématiques qui peuvent être soit positifs soit négatifs. Il y a spécialisation relative de l'U.E.B.L. lorsque $a_{ij} > b_{ij}$, donc $a_{ij} - b_{ij} > 0$, c'est-à-dire positif, et non-spécialisation relative lorsque $a_{ij} < b_{ij}$, donc $a_{ij} - b_{ij} < 0$, c'est-à-dire négatif. Pour les marchés partiels progressifs, on a $u_{ij} > \bar{u}$, donc $u_{ij} - \bar{u} > 0$, c'est-à-dire positif et pour les marchés partiels régressifs, $u_{ij} < \bar{u}$, donc $u_{ij} - \bar{u} < 0$, c'est-à-dire négatif.

Cela donne quatre combinaisons possibles, dont deux ont un signe + et deux un signe -.

Un résultat positif est obtenu par les deux combinaisons suivantes:

- spécialisation relative de l'U.E.B.L. sur un marché progressif, soit $(a_{ij} - b_{ij})$ et $(u_{ij} - \bar{u})$ tous deux positifs;
- non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. sur un marché régressif, soit $(a_{ij} - b_{ij})$ et $(u_{ij} - \bar{u})$ tous deux négatifs.

En revanche, les deux autres combinaisons donnent un résultat négatif:

- spécialisation relative de l'U.E.B.L. sur un marché régressif, soit $(a_{ij} - b_{ij})$ positif et $(u_{ij} - \bar{u})$ négatif;
- non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. sur un marché progressif, soit $(a_{ij} - b_{ij})$ négatif et $(u_{ij} - \bar{u})$ positif.

La formule ainsi modifiée fournit à présent des effets significatifs pour des marchés partiels individuels. Car les deux combinaisons précédées du signe positif correspondent à des cas où un marché partiel contribue à des possibilités d'exportation plus grandes avec

la structure de l'U.E.B.L. qu'avec celle de l'O.C.D.E. ; avec des coefficients de croissance donnés de la demande mondiale, les exportations de l'U.E.B.L. augmenteront en effet plus rapidement que celles de l'O.C.D.E. lorsque l'U.E.B.L. est plus spécialisée que l'O.C.D.E. sur des marchés partiels qui se développent plus rapidement et moins spécialisée sur des marchés partiels qui croissent plus lentement. Les combinaisons donnant un résultat positif indiquent donc des caractéristiques favorables de la structure de l'U.E.B.L. Et inversement pour les deux combinaisons de signe négatif : elles indiquent des caractéristiques défavorables de la structure de l'U.E.B.L.

On remarquera que la somme des effets partiels, à savoir $X \sum_i \sum_j (a_{ij} - b_{ij}) (u_{ij} - \bar{u})$ est mathématiquement identique à la formule plus simple de l'effet de structure global, donnée ci-dessus, $X \sum_i \sum_j (a_{ij} - b_{ij}) u_{ij}$.

En effet la seule différence entre les deux sommations est $X \sum_i \sum_j (a_{ij} - b_{ij}) \bar{u}$, ce qui est égal à zéro (1).

En adaptant légèrement la formule, on est donc parvenu à obtenir des résultats significatifs par marché partiel, sans altérer en quoi que ce soit l'effet de structure global calculé précédemment.

De la sorte, la question relative aux contributions favorables et défavorables à l'effet de structure a été résolue au niveau des couples produit/pays. Ces couples sont une intrication d'une donnée sectorielle et d'une donnée géographique ; à chaque fois, il s'agit d'un produit déterminé exporté vers une destination géographique déterminée. On peut certes additionner ces effets de structure, par couples, jusqu'au niveau d'un produit i (pour toutes les destinations géographiques) ou d'une destination géographique j (pour tous les produits). Mais, puisque ces additions portent sur des chiffres par couple, elle donnent des « effets de structure combinés » qui rendent à la fois l'influence de la structure par produits et celle de la structure géographique. Par exemple, une sommation des effets de structure pour un produit déterminé i vers toutes les destinations géographiques j — par la formule $X \sum_j (a_{ij} - b_{ij}) (u_{ij} - \bar{u})$ — mesure non seulement la portée de la concentration de l'U.E.B.L. sur ce produit, mais aussi, automatiquement, l'influence de différences entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. dans la répartition de ce produit entre les différentes destinations géographiques.

Or, il serait précisément intéressant de pouvoir examiner quelle a été l'influence, d'une part, de la structure sectorielle comme telle et, de l'autre, de la structure géographique comme telle. La première a-t-elle été favorable et la seconde non, ou inversement, ou ont-elles été toutes deux favorables ou défavorables ?

(1) Puisque \bar{u} est une constante, ce terme peut aussi s'écrire comme suit : $\bar{u} X \sum_i \sum_j (a_{ij} - b_{ij})$; puisque $\sum_i \sum_j a_{ij} = \sum_i \sum_j b_{ij} = 1$, $\sum_i \sum_j (a_{ij} - b_{ij}) = 1 - 1 = 0$, de sorte que le terme exprimant la différence est en entier égal à zéro.

Afin de calculer un effet-produits et un effet géographique, on a appliqué la méthode suivante :

a) Effet-produits

On ne se sert ici que des chiffres à l'exportation pour chaque produit individuel, chaque fois vers l'ensemble des destinations géographiques, donc sans se préoccuper de la répartition géographique des exportations.

L'effet est mesuré par l'écart entre :

- les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977 au départ de sa propre structure de produits (a_i) et dans l'hypothèse où l'U.E.B.L. maintiendrait sa part de marché pour chaque produit ($v_i = u_i$), soit donc $X \sum_i a_i u_i$; et
- les exportations hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1977 en supposant la structure par produits de l'U.E.B.L. identique à celle de l'O.C.D.E. (b_i) et le maintien de la part de marché de l'U.E.B.L. pour chaque produit, soit $X \sum_i b_i u_i$.

Mathématiquement, seuls des écarts entre a_i et b_i — donc des écarts en fait de structure par produits — déterminent l'ampleur de cet effet-produits, qui peut également s'écrire: $X \sum_i (a_i - b_i) u_i$; car il est fait abstraction de différences éventuelles dans la structure géographique ou de modifications de parts de marché.

Pour connaître la contribution favorable ou défavorable d'un produit déterminé, on a recouru à la même technique que pour le calcul de l'effet de structure par couple: les écarts de structure par produit ($a_i - b_i$) ont été multipliés par des « écarts de croissance » ($u_i - \bar{u}$). L'effet-produits pour des produits individuels a donc été calculé par la formule $X (a_i - b_i) (u_i - \bar{u})$.

Tout comme pour l'effet de structure, ceci entraîne un résultat positif et favorable dans le cas, soit d'une spécialisation relative de l'U.E.B.L. ($a_i - b_i > 0$) dans un produit progressif ($u_i - \bar{u} > 0$), soit d'une non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. ($a_i - b_i < 0$) dans un produit régressif ($u_i - \bar{u} < 0$).

Un résultat négatif et défavorable est obtenu, en revanche, dans le cas, soit d'une spécialisation relative de l'U.E.B.L. ($a_i - b_i > 0$) dans un produit régressif ($u_i - \bar{u} < 0$), soit d'une non-spécialisation relative de l'U.E.B.L. ($a_i - b_i < 0$) dans un produit progressif ($u_i - \bar{u} > 0$).

La somme des effets individuels, calculés selon cette formule modifiée, à savoir $X \sum_i (a_i - b_i) (u_i - \bar{u})$, est entièrement identique à la formulation plus simple de l'effet-produits total, qui a été donnée ci-dessus, $X \sum_i (a_i - b_i) u_i$ (1).

(1) La seule différence entre les deux est en effet le terme $X \sum_i (a_i - b_i) \bar{u}$ qui est égal à zéro: comme \bar{u} est une constante, ce terme peut donc aussi être écrit comme suit: $\bar{u} X \sum_i (a_i - b_i)$, lequel est égal à zéro étant donné que $\sum_i a_i = \sum_i b_i = 1$, soit $\sum_i (a_i - b_i) = 0$.

b) Effet-pays

Le calcul de cet effet s'effectue de manière tout à fait analogue à celui de l'effet-produits étant entendu que seuls les chiffres globaux des exportations vers chaque destination géographique sont retenus, sans qu'il soit tenu compte de la composition par produits sur le marché géographique considéré.

L'effet géographique est égal à l'écart entre :

- les exportations potentielles de l'U.E.B.L. en 1977 au départ de sa propre structure géographique (a_j) et en supposant que l'U.E.B.L. maintienne sa part de marché pour chaque destination ($v_j = u_j$), soit donc $X \sum_j a_j u_j$; et
- les exportations hypothétiques de l'U.E.B.L. en 1977 en supposant la structure géographique de l'U.E.B.L. identique à celle de l'O.C.D.E. (b_j) et que l'U.E.B.L. maintienne sa part de marché pour chaque destination, soit $X \sum_j b_j u_j$.

Cet écart, en abrégé $X \sum_j (a_j - b_j) u_j$, est déterminé mathématiquement par l'influence de différences dans la structure géographique, donc entre a_j et b_j ; il fait par conséquent abstraction de différences éventuelles dans la structure par produits ou de modifications de parts de marché.

Afin de pouvoir distinguer quelles destinations géographiques ont fourni une contribution favorable ou défavorable à l'effet géographique total, la formule a été modifiée en $X (a_j - b_j) (u_j - \bar{u})$, par analogie avec ce qui avait été fait pour les effets de structure et les effets-produits, de manière à fournir des résultats significatifs pour les destinations individuelles sans toutefois modifier le résultat global.

La ventilation qui a ainsi été faite entre l'effet-produits et l'effet-pays n'est toutefois pas « pure ». Lorsqu'on compare directement a_j à b_j , on fait, comme on l'a dit, abstraction de la répartition par pays j . Mais ainsi, cette répartition n'en est pas éliminée pour autant : a_j n'est en effet rien d'autre que la somme de termes partiels a_{ij} et b_j , la somme de termes b_{ij} . Une répartition géographique est donc bel et bien présente, *de facto*. De même, la valeur de u_j est en fait déterminée en partie par tous les u_{ij} distincts, donc également par la composante j qui intervient ainsi dans chaque marché partiel (ij) où le (i) en question est présent. Bien entendu, tout cela vaut, *mutatis mutandis*, tout autant pour le calcul de l'effet-pays : il contient *de facto* une influence de la structure sectorielle.

Il s'ensuit que la somme de l'effet-produits et l'effet-pays diffère de l'effet de structure total, de sorte qu'un terme résiduel statistique apparaît inévitablement ; ce terme peut être tant positif que négatif.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

Liste et composition des différentes « destinations »

Les pays et groupes de pays suivants ont été pris en considération :

1. 22 pays de la zone O.C.D.E. (à l'exclusion de l'U.E.B.L.) :

Australie
Autriche
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
République Fédérale d'Allemagne
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie.

2. 11 groupes de pays :

- *Pays de l'O.P.E.P. à faible capacité d'absorption* : Libye, Arabie Saoudite, Koweït, Bahrein, Abu Dhabi, Dibay, Ras al Kayma, autres Emirats arabes unis et Qatar.
- *Pays de l'O.P.E.P. à forte capacité d'absorption* : Algérie, Nigeria, Gabon, Venezuela, Equateur, Irak, Iran et Indonésie.
- *Pays nouvellement industrialisés* : Corée du Sud, Singapour, T'ai-wan, Hong-Kong, Mexique et Brésil.

- *Pays européens à économie centralement planifiée* : Union soviétique, République démocratique allemande, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie et Albanie.
 - *Pays asiatiques à économie centralement planifiée* : Chine, Corée du Nord, Vietnam, Kampuchéa (Cambodge) et Mongolie.
 - *Pays d'Europe non repris ailleurs* : Yougoslavie, Gibraltar, Malte. Iles Féroé, Chypre et destinations non spécifiées d'Europe.
 - *Pays d'Afrique non repris ailleurs* : Maroc, Tunisie, Egypte, Soudan, Sahara espagnol, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Mali, Niger, Haute-Volta, Guinée-Bissau, République du Cap-Vert, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, São Tomé et Príncipe, Benin, Guinée équatoriale, Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, Congo, Zaïre, Burundi, Rwanda, Ethiopie, Djibouti, Somalie, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Angola, Zambie, Rhodésie, Malawi, Mozambique, Comores, Madagascar, Réunion, Maurice, Seychelles, territoires britanniques non spécifiés en Afrique, Botswana, Lesotho, Swaziland, République d'Afrique du Sud et destinations non spécifiées d'Afrique.
 - *Pays d'Amérique non repris ailleurs* : St-Pierre-et-Miquelon, Cuba, Haïti, République dominicaine, Jamaïque, Guatemala, Belize, Bahamas, Bermudes, La Barbade, Antigua, Dominique, Sainte-Lucie, territoires britanniques en Amérique, Grenade, Saint-Vincent, Honduras, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Iles Vierges, Panama, Zone du Canal de Panama, Antilles néerlandaises, Martinique, Guadeloupe, Trinidad et Tobago, Colombie, Guyana, Surinam, Guyane française, Pérou, Bolivie, Paraguay, Chili, Argentine, Uruguay, Groenland et destinations non spécifiées d'Amérique.
 - *Pays asiatiques d'Extrême-Orient non repris ailleurs* : Afghanistan, Népal, Pakistan, Bangla Desh, Inde, Bhoutan, Sri Lanka, Maldives, Birmanie, Thaïlande, Laos, Malaisie, Brunei, Philippines, Macao et destinations non spécifiées d'Extrême-Orient.
 - *Pays asiatiques du Proche et du Moyen-Orient non repris ailleurs* : Syrie, Liban, Israël, Bande de Gaza, Jordanie, Yémen du Nord, Yémen du Sud, Oman et destinations non spécifiées du Proche et du Moyen-Orient.
 - *Pays d'Océanie non repris ailleurs* : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Nouvelles-Hébrides, Nauru, Iles Salomon, territoires britanniques non spécifiés en Océanie, Fidji, Samoa occidentales, Tonga, Iles du Pacifique confiées aux Etats-Unis, divers territoires américains dans l'Océan Pacifique, Guam et destinations non spécifiées d'Océanie.
3. Exportations non ventilées par pays de destination : livraisons aux navires, exportations à destination non spécifiée, trafic secret, erreurs et omissions.

PRINCIPAUX GAINS (+) ET PERTES (-) TOTAUX, DE 1970-1973 A 1977, TOUS EFFETS REUNIS, DE L'U.E.B.L. PAR RAPPORT A L'O.C.D.E.

Regroupement par groupes de produits manufacturés ¹

EFFET TOTAL POSITIF					EFFET TOTAL NEGATIF				
	Ecart total par rapport à l'O.C.D.E.	Effet de structure	Effet de parts de marché	Caractère progressif (P) ou régressif (R) du groupe de produits		Ecart total par rapport à l'O.C.D.E.	Effet de structure	Effet de parts de marché	Caractère progressif (P) ou régressif (R) du groupe de produits
	(en milliards de francs)					(en milliards de francs)			
	(a) = (b) + (c)	(b)	(c)			(d)	(e) = (f) + (g)	(f)	
Perles et pierres précieuses (667)	+13,6	+10,3	+ 3,3	P	Barres et profilés en fer ou en acier (673)	-37,8	-15,4	-22,4	R
Matières plastiques artificielles etc. (581)	+10,6	+ 0,7	+ 9,9	P	Larges plats et tôles en fer ou en acier (674)	-16,5	-12,9	- 3,6	R
Machines textiles et pour l'industrie du cuir (717)	+ 6,9	+ 4,6	+ 2,3	R	Cuivre (682)	-15,1	-17,5	+ 2,4	R
Véhicules automobiles routiers (732) ...	+ 4,7	+ 5,4	- 0,7	P	Navires et bateaux (735)	- 9,9	- 3,8	- 6,1	P
Produits médicaux et pharmaceutiques (541)	+ 3,4	+ 0,6	+ 2,8	R	Machines non électriques diverses (719)	- 8,5	- 7,0	- 1,5	P
Produits en nickel (683)	+ 3,1	+ 3,0	+ 0,1	R	Vêtements, sauf fourrure (841)	- 7,1	+ 0,8	- 7,9	R
Produits chimiques divers (599)	+ 2,9	+ 0,4	+ 2,5	P	Générateurs, commutateurs (722)	- 6,9	- 2,2	- 4,7	P
Machines de bureau (714)	+ 2,9	+ 3,7	- 0,8	R	Verre (664)	- 6,5	- 3,2	- 3,3	R
Aéronefs (734)	+ 2,8	+ 5,6	- 2,8	R	Tissus, autres que de coton (653)	- 6,2	- 2,3	- 3,9	R
Machines agricoles (712)	+ 2,6	- 1,8	+ 4,4	P	Métaux non-ferreux communs divers (689)	- 5,6	- 2,9	- 2,7	R
					Câbles, fils, grillages métalliques (693) .	- 5,5	- 2,7	- 2,8	R
					Lingots en fer ou en acier (672)	- 5,1	- 3,9	- 1,2	R
					Meubles (821)	- 4,8	+ 1,7	- 6,5	P
					Feuillards en fer ou en acier (675)	- 4,7	- 2,3	- 2,4	R
					Tubes, tuyaux etc. en fer ou en acier (678)	- 3,3	- 1,8	- 1,5	P
					Papier et carton (641)	- 2,8	+ 3,5	- 6,3	R
					Fil de fer et d'acier, sauf fil machine (677)	- 2,3	- 1,2	- 1,1	R
					Filés et fils textiles (651)	- 2,3	- 1,7	- 0,6	R
					Constructions en métal (691)	- 2,2	- 4,5	+ 2,3	P
					Fournitures photographiques (862)	- 2,0	+ 0,9	- 2,9	P
					Instruments pour enregistrer et reproduire le son, disques (891)	- 1,9	...	- 1,9	R
					Bijouterie (897)	- 1,7	- 1,4	- 0,3	P
					Produits chimiques inorganiques divers (514)	- 1,7	- 0,7	- 1,0	R

¹ Produits repris aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International. Le tableau reprend les groupes de produits (rubriques à 3 chiffres de cette Classification) pour lesquels les gains ou pertes totaux atteignent au moins 1,5 milliard de francs.

² Cet écart total est égal à la somme de l'effet de structure et de l'effet de parts de marché. Voir III.1.6.51.

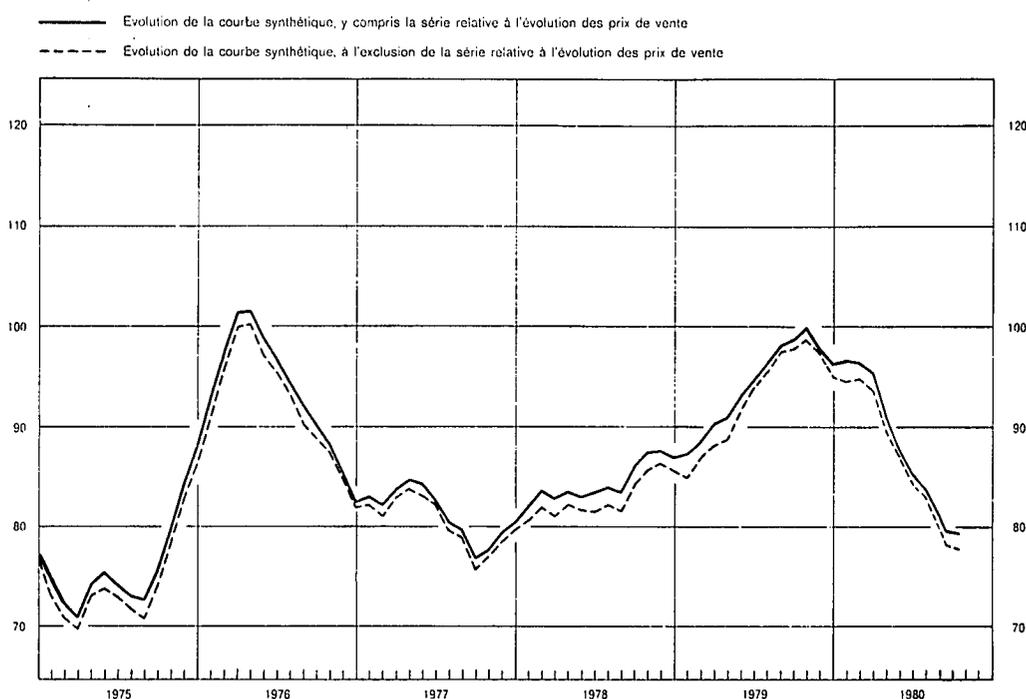
³ Il s'agit de l'effet de la structure complètement détaillée, calculé par couple produit/pays, puis additionné au niveau du groupe de produits. Cf. III.1.6.341.

⁴ L'effet de parts de marché résulte d'une différence de rythme de croissance entre les exportations de l'U.E.B.L. et celles de l'O.C.D.E. Il est calculé par couple produit/pays et a été additionné ici au niveau du groupe de produits. Cf. III.1.6.48.

⁵ Ce caractère dépend du coefficient de croissance, entre 1970-1973 et 1977, des exportations de l'O.C.D.E.; il est progressif lorsque ce coefficient a été supérieur à 2,58 et régressif lorsqu'il est resté inférieur à 2,44.

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE

RESULTATS DU MOIS D'OCTOBRE 1980



Commentaire :

La valeur chiffrée de la courbe synthétique calculée en tenant compte de l'indicateur de l'évolution des prix est revenue de 79,49 points en septembre à 79,26 points en octobre 1980.

Les seuls indicateurs qui se soient modifiés concernent les prévisions d'emploi : celles-ci se sont détériorées dans l'industrie manufacturière, mais sont devenues moins pessimistes dans l'industrie de la construction.

La courbe synthétique, calculée sans l'indicateur des prix (ligne pointillée) a baissé dans la même mesure, soit de 78,07 points en septembre à 77,84 points en octobre.

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1	2. Soldes trimestriels	IX - 2
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	3. Recettes et dépenses trimestrielles	IX - 3
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3	4. Balance résumée	IX - 4
4. Affectation du produit national :		5. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ...	IX - 5
a) Estimations à prix courants	I - 4a	6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations	IX - 6
b) Indices des estimations aux prix de 1975	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
Demandes et offres d'emploi	II		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime	III - 2		
IV. — Industrie.			
0. Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 0		
1. Indices de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production manufacturière industrielle par secteur	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction	IV - 5		
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena	Y - 1a		
b) Navigation maritime	Y - 1b		
c) Navigation intérieure	Y - 1c		
2. Tourisme. — Nuits passées par les touristes en Belgique	Y - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	Y - 3a		
b) Ventes à tempérament	Y - 3b		
4. Activité des chambres de compensation	Y - 4		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des travailleurs	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie	VI - 2		
3. Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie	VI - 3		
VII. — Indices de prix.			
1. Matières premières	VII - 1		
2. Prix de gros en Belgique	VII - 2		
3. Prix à la consommation en Belgique :			
a) Indices 1971 = 100 et Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation en 4 groupes)	VII - 3a		
b) Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)	VII - 3b		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2		
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
		X. — Marché des changes.	
		1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles :	
		a) Chiffres annuels	X - 1a
		b) Chiffres trimestriels et mensuels	X - 1b
		2. Droit de tirage spécial	X - 2
		3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles	X - 3
		4. Système Monétaire Européen :	
		a) Cours-pivots de l'Ecu, cours-pivots bilatéraux et cours d'intervention obligatoire	X - 4a
		b) Cours de change de l'Ecu, prime ou décote des diverses monnaies vis-à-vis du franc belge et indicateurs de divergence	X - 4b
		5. Cours de change effectifs	X - 5
		XI. — Finances publiques.	
		1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1
		2. Résultat de caisse du Trésor et son financement	XI - 2
		3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture	XI - 3
		4. Recettes fiscales (par année civile)	XI - 4
		5. Détail des recettes fiscales	XI - 5
		XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
		1. Encours des créances et des dettes :	
		a) au 31 décembre 1977	XII - 1a
		b) au 31 décembre 1978	XII - 1b
		2. Mouvements des créances et des dettes en 1978	XII - 2
		3. Encours des créances et des dettes (totaux sectoriels) :	
		a) au 31 décembre 1977	XII - 3a
		b) au 31 décembre 1978	XII - 3b
		4. Mouvements des créances et des dettes en 1978 (totaux sectoriels)	XII - 4
		XIII. — Organismes principalement monétaires.	
		1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	XIII - 1
		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
		a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a
		b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
		c) Banques de dépôts	XIII - 2c
		d) Ensemble des organismes principalement monétaires	XIII - 2d
		3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
		4. Stock monétaire :	
		a) Auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 4a
		b) Total	XIII - 4b
		5. Avoirs extérieurs nets :	
		a) des organismes principalement monétaires	XIII - 5a
		b) de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 5b
		6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
		— Destination économique apparente	XIII - 6
		— Forme et localisation	XIII - 7
		8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8

9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11
12. Situation globale des banques	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13

XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6
7. Situation globale des caisses d'épargne privées	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9

XV. — Actifs financiers.

1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers	XV - 1
2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers	XV - 2
3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers :	
a) Actifs non monétaires à un an au plus (variations)	XV - 3a
b) Actifs non monétaires à un an au plus auprès des intermédiaires financiers nationaux (encours)	XV - 3b
4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs à plus d'un an	XV - 4
5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :	
a) Variations	XV - 5a
b) Encours	XV - 5b
6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays	XV - 6

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2
3. Dette du Trésor :	
a) Situation officielle de la dette publique	XVI - 3a
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :	
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.

1. Activité boursière : capitaux traités, niveau des cours et taux de rendement	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5
6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges	XVII - 6
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la	

CGER, la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger :

a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient)	XVII - 8a.
b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence)	XVII - 8b.

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant à la Banque Nationale de Belgique :	
a) des banques jusqu'au 1 ^{er} novembre 1977	XVIII - 3a
b) des banques à partir du 2 novembre 1977	XVIII - 3b
c) des institutions publiques de crédit et des caisses d'épargne privées	XVIII - 3c

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1a
b) Taux spéciaux de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1b
c) Taux moyen pondéré de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1c
2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie ...	XIX - 2
3. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 3
4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 4
5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ...	XIX - 5
6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 6
7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 7
8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 8

XX. — Banques d'émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9

Graphiques.

P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
Demandes et offres d'emploi	II
Enquêtes sur la conjoncture	IV - 0
Indices de la production industrielle	IV - 2
Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
Prix de gros en Belgique	VII - 2
Prix à la consommation en Belgique	VII-3a-b
Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
Recettes fiscales par année civile	XI - 4
Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13
CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements	XIV - 5a
Cours des valeurs belges au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	DULBEA	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.E.C.O.M.		Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	IRES	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	O.N.D.	Office National du Ducroire.
	ONEM	Office National de l'Emploi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas
.....	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
e	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-2 et 4, X-5, XIII-3, 4a et b, 5a et 13, XV-1 à 5, XVII-6, XVIII-1, 2, 3b et c et XIX-1a, b, c et 3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique. Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	<i>(à fin d'année)</i>							
Population totale	9.727	9.757	9.788	9.813	9.823	9.837	9.842	9.855
Population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans)	6.151	6.183	6.234	6.283	6.327	6.370		
dont : Hommes	3.069	3.088	3.119	3.148	3.172	3.195		
Femmes	3.082	3.095	3.115	3.135	3.155	3.175		
	<i>(estimations à fin juin)</i>							
Population active ¹	3.778	3.831	3.892	3.913	3.940	3.966	3.987	4.044
dont : Agriculture	151	144	139	136	128	122	118	118
Industries extractives et manufacturières	1.219	1.227	1.233	1.165	1.119	1.078	1.036	1.009
Bâtiments et construction	287	285	292	293	297	298	294	297
Transports	252	260	266	268	265	265	268	272
Commerce, banques, assurances et services	1.733	1.777	1.819	1.839	1.866	1.906	1.954	2.019
Chômeurs complets ²	84	87	94	168	224	257	278	292
Ouvriers frontaliers	52	51	49	44	41	40	39	37

¹ Non compris les forces armées.

² Y compris les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
A. Rémunération des salariés ¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	467,2	541,6	658,1	760,2	847,0	930,6	986,7	1.053,9
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	24,9	29,9	32,2	35,9	38,7	42,4	46,0	49,0
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	115,2	133,4	158,8	189,5	213,0	236,0	246,5	264,5
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	189,6	213,5	255,9	313,3	357,8	393,9	431,5	471,2
5. Corrections et compléments	33,0	36,4	42,8	40,6	58,0	59,8	64,8	70,2
Ajustement statistique	1,3	0,9	5,8	-17,1	2,7	- 6,5	3,6	-11,7
Total ...	831,2	955,7	1.153,6	1.322,4	1.517,2	1.656,2	1.779,1	1.897,1
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	45,9	49,6	41,4	46,9	55,9	44,0	48,2	48,1
2. Professions libérales ¹	39,8	46,0	53,9	63,6	73,2	83,2	92,4	99,7
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	148,1	160,4	172,7	187,7	205,8	218,3	222,8	228,8
4. Revenu des sociétés de personnes ²	11,9	14,1	14,5	12,1	13,7	14,0	15,8	16,9
Ajustement statistique	0,4	0,2	1,4	- 4,0	0,6	- 1,4	0,8	- 2,4
Total ...	246,1	270,3	283,9	306,3	349,2	358,1	380,0	391,1
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
1. Intérêts	73,7	87,6	116,6	130,9	157,4	181,6	199,0	233,1
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	45,1	46,4	51,7	60,0	60,8	67,2	71,9	73,5
3. Dividendes, tantièmes, dons	43,2	44,5	55,5	58,2	63,4	62,8	69,6	75,7
Total ...	162,0	178,5	223,8	249,1	281,6	311,6	340,5	382,3
D. Bénéfices non distribués des sociétés ²	34,6	47,2	37,1	7,7	14,2	11,1	25,8	29,3
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	41,6	54,6	64,4	70,1	72,7	76,4	81,6	92,0
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1	24,6
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	- 3,6	- 6,7	- 4,6	- 6,7	-13,0	- 15,7	- 22,2	- 16,1
Total ...	3,8	1,5	6,0	6,6	2,8	3,7	- 0,1	8,5
G. Intérêts de la dette publique	-51,8	-59,1	-73,2	-82,5	-98,2	-117,8	-138,5	-166,9
Revenu national net au coût des facteurs	1.267,5	1.448,7	1.695,6	1.879,7	2.139,5	2.299,3	2.468,4	2.633,4
H. Amortissements	149,0	161,6	193,2	212,4	231,0	259,9	276,5	287,1
Revenu national brut au coût des facteurs	1.416,5	1.610,3	1.888,8	2.092,1	2.370,5	2.559,2	2.744,9	2.920,5
I. Impôts indirects	185,5	206,5	240,6	261,1	308,3	335,2	365,2	383,1
J. Subventions	-20,4	-25,4	-25,0	-27,5	-36,5	-40,2	-46,5	-50,1
Produit national brut aux prix du marché	1.581,6	1.791,4	2.104,4	2.325,7	2.642,3	2.854,2	3.063,6	3.253,5

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTEE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHE, PAR BRANCHE D'ACTIVITE

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

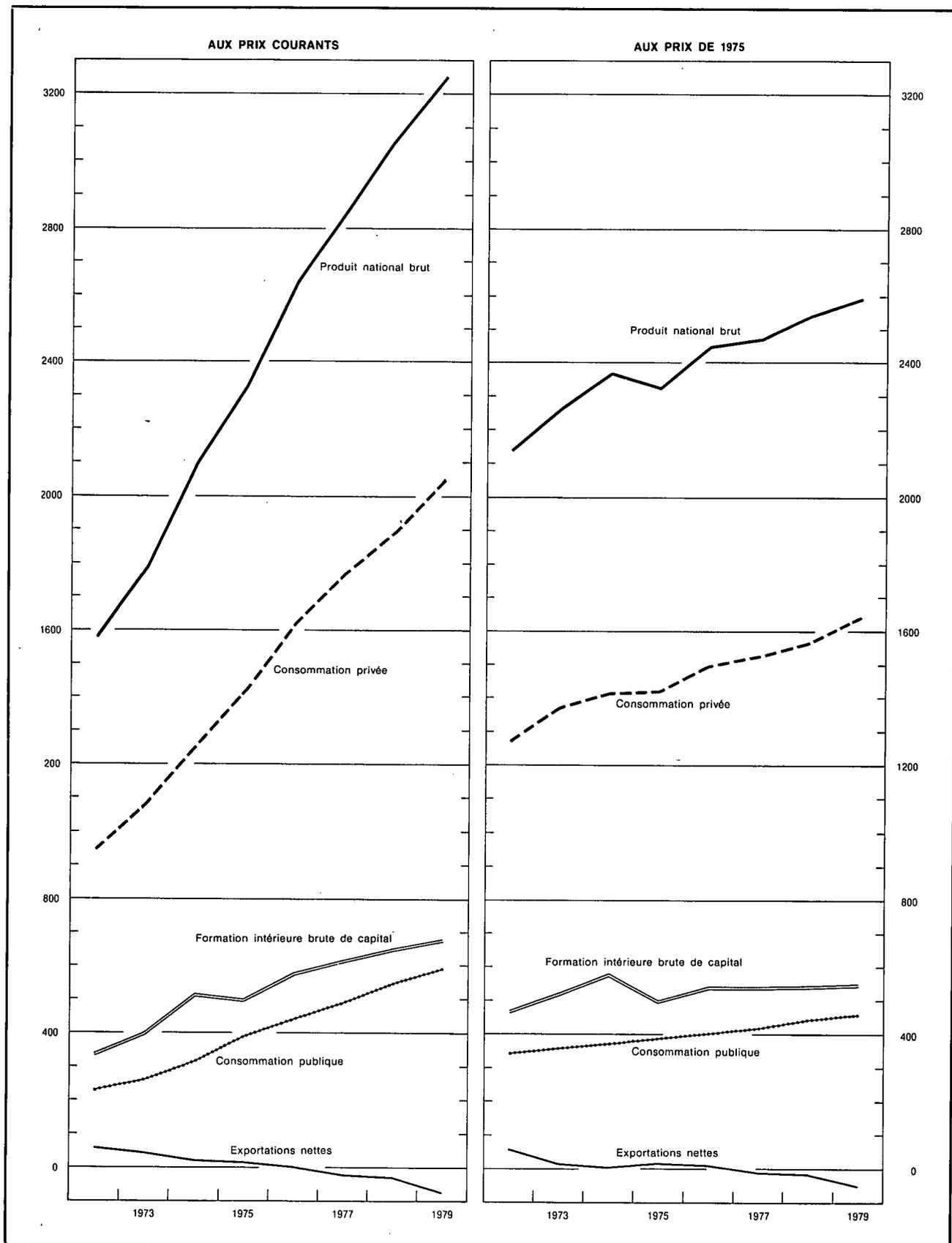
Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	63,4	69,3	62,2	68,2	76,1	68,3	76,0	77,0
2. Industries extractives	13,3	11,8	15,7	18,8	17,8	17,3	16,0	16,2
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	88,1	95,4	108,9	122,1	131,5	136,8	143,8	151,7
b) Textiles	32,2	34,5	36,5	31,8	38,3	37,5	36,3	38,1
c) Vêtements et chaussures	20,8	20,5	23,9	24,8	25,7	24,1	24,8	25,3
d) Bois et meubles	23,2	26,3	29,3	29,4	34,1	36,6	36,2	38,3
e) Papier, impression, édition	23,8	27,6	34,9	35,6	36,2	39,4	39,0	41,5
f) Industrie chimique et activités connexes	48,5	54,1	67,6	58,2	65,3	71,5	74,2	83,5
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	24,1	27,4	30,2	29,1	33,2	37,7	37,5	37,7
h) Fer, acier et métaux non ferreux	38,8	56,2	77,7	37,9	49,9	41,4	46,5	53,6
i) Fabrications métalliques et constructions navales	129,5	147,0	168,6	192,4	218,8	236,4	250,0	263,2
j) Industries non dénommées ailleurs	47,0	55,4	66,6	73,2	87,1	100,4	110,8	119,3
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>476,0</i>	<i>544,4</i>	<i>644,2</i>	<i>634,5</i>	<i>720,1</i>	<i>761,8</i>	<i>799,1</i>	<i>852,2</i>
4. Construction	102,8	119,4	148,1	167,0	195,7	215,5	230,9	240,4
5. Electricité, gaz et eau	40,0	44,7	52,2	71,7	77,7	87,0	94,7	97,3
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	290,9	325,7	385,5	417,7	497,4	532,5	565,6	577,9
b) Services financiers et assurances	52,0	63,3	74,6	86,0	108,0	119,5	135,0	148,7
c) Immeubles d'habitation	68,8	73,9	85,7	101,3	108,8	122,8	134,4	145,8
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>411,7</i>	<i>462,9</i>	<i>545,8</i>	<i>605,0</i>	<i>714,2</i>	<i>774,8</i>	<i>835,0</i>	<i>872,4</i>
7. Transports et communications	119,0	136,8	171,2	183,2	205,0	221,7	241,7	265,3
8. Services	371,4	430,2	506,6	595,1	681,5	764,6	840,3	908,2
9. Correction pour investissements par moyens propres	3,2	3,3	4,3	4,4	4,1	4,1	4,0	4,4
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-15,3	-18,7	-23,1	-26,2	-35,3	-39,6	-45,1	-48,6
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	-14,7	-21,7	-27,3	-27,8	-29,5	-30,3	-32,0	-32,6
Ajustement statistique	- 1,4	- 0,3	- 7,3	19,1	- 2,4	- 3,2	- 6,8	- 0,3
Produit intérieur brut aux prix du marché	1.569,4	1.782,1	2.092,6	2.313,0	2.625,0	2.842,0	3.053,8	3.251,9
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	12,2	9,3	11,8	12,7	17,3	12,2	9,8	1,6
Produit national brut aux prix du marché	1.581,6	1.791,4	2.104,4	2.325,7	2.642,3	2.854,2	3.063,6	3.253,5

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	212,7	233,0	266,1	293,0	334,9	349,3	364,5	382,7
2. Boissons	51,0	59,5	62,2	70,1	75,1	79,4	83,9	88,9
3. Tabac	18,3	20,3	22,8	25,3	28,4	31,5	31,4	33,8
4. Vêtements et effets personnels ...	82,7	92,3	108,5	115,1	130,5	137,2	145,0	157,2
5. Loyers, taxes, eau	89,8	98,3	115,6	136,4	148,7	168,4	185,5	200,9
6. Chauffage et éclairage	46,7	52,9	65,3	81,6	89,8	96,3	105,1	127,0
7. Articles ménagers durables	97,9	119,9	147,2	150,6	175,8	185,6	187,8	194,3
8. Entretien de la maison	41,7	48,9	55,3	62,2	70,0	77,9	85,5	90,5
9. Soins personnels et hygiène	79,3	95,3	112,8	138,8	160,6	183,8	202,6	217,5
10. Transports	95,7	108,2	125,8	150,4	177,4	194,0	211,4	230,3
11. Communications : P.T.T.	7,3	8,3	8,9	11,3	12,3	14,5	16,2	17,5
12. Loisirs	84,8	96,2	107,9	119,6	136,2	152,3	163,9	177,2
13. Enseignement et recherches	2,0	2,1	2,5	3,2	3,4	3,7	4,0	4,2
14. Services financiers	26,3	33,0	38,2	42,2	55,5	62,2	71,8	80,7
15. Services divers	7,0	8,3	9,6	10,4	13,0	14,6	16,4	17,9
16. Dépenses personnelles à l'étranger en Belgique	26,5	34,5	37,8	43,0	46,1	56,0	61,8	70,6
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	- 21,1	- 26,8	- 29,7	- 34,0	- 35,4	- 44,3	- 43,4	- 49,3
Ajustement statistique	- 0,2	- 0,6	0,1	1,5	- 0,7	8,3	1,8	10,8
Total ...	948,4	1.083,6	1.256,9	1.420,7	1.621,6	1.770,7	1.895,2	2.052,7
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	168,0	194,0	232,3	283,3	323,1	357,2	395,7	431,1
2. Achats courants de biens et services	52,0	56,6	64,8	83,7	93,2	104,5	119,2	124,9
3. Intérêt imputé des bâtiments ad- ministratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1	24,6
4. Loyer payé	1,5	1,6	1,9	2,4	2,5	2,8	3,0	3,3
5. Amortissement des bâtiments admi- nistratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	1,9	2,1	2,7	3,5	4,1	5,1	5,8	6,4
6. Amortissement mobilier et matériel	1,6	1,8	2,0	2,2	2,3	2,6	2,8	3,1
Total ...	232,4	264,3	314,3	388,4	441,0	491,6	548,6	593,4
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	7,8	10,1	12,0	10,9	13,5	14,7	17,2	15,9
2. Industries extractives	2,8	2,3	2,5	2,1	1,8	2,0	2,5	3,2
3. Industries manufacturières	73,1	80,7	110,1	106,4	93,5	81,2	79,4	83,4
4. Construction	6,4	8,4	8,3	7,9	11,1	12,7	12,5	13,3
5. Electricité, gaz et eau	23,7	19,4	23,4	35,7	33,7	38,4	39,8	45,4
6. Commerce, banques, assurances ...	35,8	42,2	48,7	49,5	56,4	61,8	62,3	69,1
7. Immeubles d'habitation	68,9	94,6	130,5	144,8	184,7	202,7	228,7	211,2
8. Transports et communications ...	35,9	43,5	47,2	56,7	57,6	61,7	71,2	72,7
9. Pouvoirs publics et enseignement .	62,4	59,5	66,1	79,1	92,3	98,1	99,5	117,5
10. Autres services	11,6	13,4	19,1	18,8	23,9	29,9	29,0	36,1
11. Variations de stocks	10,0	25,1	46,3	- 12,6	10,0	7,9	6,8	11,3
Ajustement statistique	- 0,1	- 0,2	...	0,5	- 0,3	2,9	0,6	3,6
Total ...	338,3	399,0	514,2	499,8	578,2	614,0	649,5	682,7
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	46,6	54,3	89,5	91,3	92,5	92,4	114,1	158,6
2. Exportations de biens et services .	683,0	846,4	1.116,4	1.065,2	1.248,9	1.479,7	1.542,0	1.779,4
Exportations totales ...	729,6	900,7	1.205,9	1.156,5	1.341,4	1.572,1	1.656,1	1.938,0
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	34,4	45,0	77,7	78,6	75,2	80,2	104,3	157,0
4. Importations de biens et services .	632,7	811,2	1.109,2	1.061,1	1.264,7	1.514,0	1.581,5	1.856,3
Importations totales ...	667,1	856,2	1.186,9	1.139,7	1.339,9	1.594,2	1.685,8	2.013,3
Exportations nettes ...	62,5	44,5	19,0	16,8	1,5	- 22,1	- 29,7	- 75,3
Produit national brut aux prix du marché	1.581,6	1.791,4	2.104,4	2.325,7	2.642,3	2.854,2	3.063,6	3.253,5

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1975)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	96	98	101	100	102	101	105	109
2. Boissons	90	98	95	100	102	102	103	108
3. Tabac	102	106	105	100	98	95	85	89
4. Vêtements et effets personnels ...	93	97	102	100	106	105	104	108
5. Loyers, taxes, eau	92	95	97	100	103	105	107	110
6. Chauffage et éclairage	86	95	103	100	105	108	117	124
7. Articles ménagers durables	80	94	105	100	112	113	113	116
8. Entretien de la maison	95	99	101	100	104	106	109	109
9. Soins personnels et hygiène	78	87	92	100	106	113	118	122
10. Transports	86	90	94	100	107	111	116	119
11. Communications : P.T.T.	96	99	103	100	109	114	117	127
12. Loisirs	90	96	99	100	106	107	107	112
13. Enseignement et recherches	93	95	98	100	102	105	107	109
14. Services financiers	88	103	104	100	112	117	130	139
15. Services divers	89	100	103	100	116	124	131	138
16. Dépenses personnelles à l'étranger	76	92	95	100	100	107	110	122
17. Moins : dépenses des non-résidents								
en Belgique	76	91	94	100	97	107	98	108
<i>Total ...</i>	<i>90</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>108</i>	<i>110</i>	<i>116</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	88	94	98	100	104	106	111	115
2. Achats courants de biens et services	85	87	86	100	104	111	124	123
3. Intérêt imputé et amortissement des								
bâtiments administratifs et des								
établissements d'enseignement des								
pouvoirs publics; loyer payé; amor-								
tissement sur mobilier et matériel								
du pouvoir central	81	84	93	100	110	120	126	132
<i>Total ...</i>	<i>87</i>	<i>92</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>104</i>	<i>108</i>	<i>115</i>	<i>118</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	96	118	122	100	117	121	139	122
2. Industries extractives	171	137	129	100	85	91	107	135
3. Industries manufacturières	89	94	113	100	84	70	67	68
4. Construction	102	132	115	100	134	146	139	143
5. Electricité, gaz et eau	90	70	73	100	88	95	93	101
6. Commerce, banques, assurances ...	99	110	110	100	106	109	106	113
7. Immeubles d'habitation	73	91	103	100	116	118	125	110
8. Transports et communications ...	82	94	90	100	96	97	111	109
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de								
l'enseignement)	126	104	94	100	107	103	95	112
10. Enseignement	84	82	86	100	107	117	119	125
11. Autres services	85	92	114	100	118	138	129	153
<i>Total ...</i>	<i>94</i>	<i>105</i>	<i>115</i>	<i>100</i>	<i>109</i>	<i>113</i>	<i>108</i>	<i>123</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste								
du monde	69	75	110	100	94	88	104	138
2. Exportations de biens et services .	90	103	110	100	111	127	131	139
Exportations totales ...	88	101	110	100	109	124	129	139
3. Revenus des facteurs versés au								
reste du monde	59	72	111	100	89	89	110	158
4. Importations de biens et services .	86	103	111	100	111	129	134	144
Importations totales ...	84	101	111	100	110	126	132	145
Produit national brut aux prix du marché	91,9	97,4	101,9	100,0	105,5	106,2	109,4	111,7

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1970. — Annuaire démographique (O.N.U.). Revue internationale du Travail (B.I.T.) — Annuaire des Statistiques du Travail (F.I.T.) — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1973 ». — Statistiques de la population active (O.C.D.E.).*

Comptes nationaux : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Etudes Statistiques. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Yearbook of national accounts statistics (O.N.U.). — Comptes nationaux des pays de l'O.C.D.E. — Annuaire des comptes nationaux (Office statistique des Communautés Européennes).*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi 1									Offres d'emploi 2	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Autres chômeurs inscrits obligatoirement		Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues 3	insatisfaites 1
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus		
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus									
1972	15,9	24,4	46,5	86,8	6,9	8,1	3,4	3,9	2,9	14,8	8,5
1973	17,4	26,1	48,2	91,7	8,2	9,4	3,7	3,6	2,8	14,9	14,2
1974	24,4	30,8	49,5	104,7	8,5	10,5	3,4	3,2	2,3	13,0	13,5
1975	57,3	64,6	55,5	177,4	10,8	17,0	4,6	5,0	3,8	10,6	4,1
1976	74,5	97,0	57,0	228,5	15,9	21,3	5,4	6,2	5,1	11,5	4,1
1977	84,9	121,9	57,5	264,3	21,5	23,1	6,9	7,3	6,0	11,5	3,4
1978	91,4	141,3	49,5	282,2	28,9	25,9	9,0	8,8	7,6	13,2	4,2
1979	93,4	153,9	47,1	294,4	34,2	27,7	10,8	10,0	8,8	15,0	5,7
1978 3 ^e trimestre	82,7	140,5	47,4	270,6	30,6	54,7	8,9	9,4	7,6	13,2	5,0
4 ^e trimestre	99,5	146,0	47,1	292,6	31,0	29,0	10,1	10,5	8,7	13,4	5,1
1979 1 ^{er} trimestre	99,4	152,6	47,4	299,4	31,2	12,3	10,2	9,4	8,5	15,1	5,4
2 ^e trimestre	86,2	150,4	47,2	283,8	33,8	11,0	10,6	8,4	8,2	16,2	5,9
3 ^e trimestre	86,2	154,9	46,8	287,9	35,6	58,5	10,6	10,7	8,6	13,8	5,8
4 ^e trimestre	101,9	157,8	46,8	306,5	36,2	29,3	11,6	11,5	10,1	15,0	5,6
1980 1 ^{er} trimestre	98,5	162,2	46,6	307,3	36,2	12,5	12,0	10,2	9,5	17,0	6,4
2 ^e trimestre	88,2	163,0	46,1	297,3	36,8	10,9	12,6	8,6	8,1	16,5	6,8
3 ^e trimestre	96,2	176,0	46,6	318,8	37,3	62,0	12,8	10,7	9,0	11,9	5,6
1979 Novembre	104,8	157,3	46,8	308,9	36,2	25,7	11,8	11,6	10,1	14,8	5,7
Décembre	106,6	160,9	47,1	314,6	36,2	19,1	11,6	11,4	10,1	11,5	5,5
1980 Janvier	103,9	163,4	47,1	314,4	35,8	14,7	11,9	10,8	9,9	16,1	5,9
Février	97,6	161,5	46,5	305,6	36,2	11,9	11,9	10,0	9,3	16,7	6,5
Mars	94,0	161,6	46,2	301,8	36,6	10,9	12,1	9,9	9,3	18,2	6,7
Avril	91,2	162,7	46,1	300,0	36,5	10,4	12,4	9,1	8,5	17,2	6,6
Mai	88,0	163,0	46,1	297,1	36,7	10,0	12,6	8,5	8,1	15,4	6,5
Juin	85,3	163,4	46,2	294,9	37,3	12,3	12,7	8,1	7,7	16,9	7,3
Juillet	93,1	173,1	47,1	313,3	37,4	53,7	12,5	9,8	8,2	10,5	6,2
Août	94,4	175,6	46,5	316,5	37,4	68,3	12,4	10,6	8,9	10,0	5,5
Septembre	101,0	179,4	46,3	326,7	37,2	63,9	13,5	11,8	9,9	15,3	5,1
Octobre	120,5	183,2	46,5	350,2	36,6	39,4	14,0	11,9	10,1	16,6	5,1
Novembre	129,4	188,9	46,9	365,2	36,0	23,8	14,1	11,9	10,3	12,2	5,5

1 Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

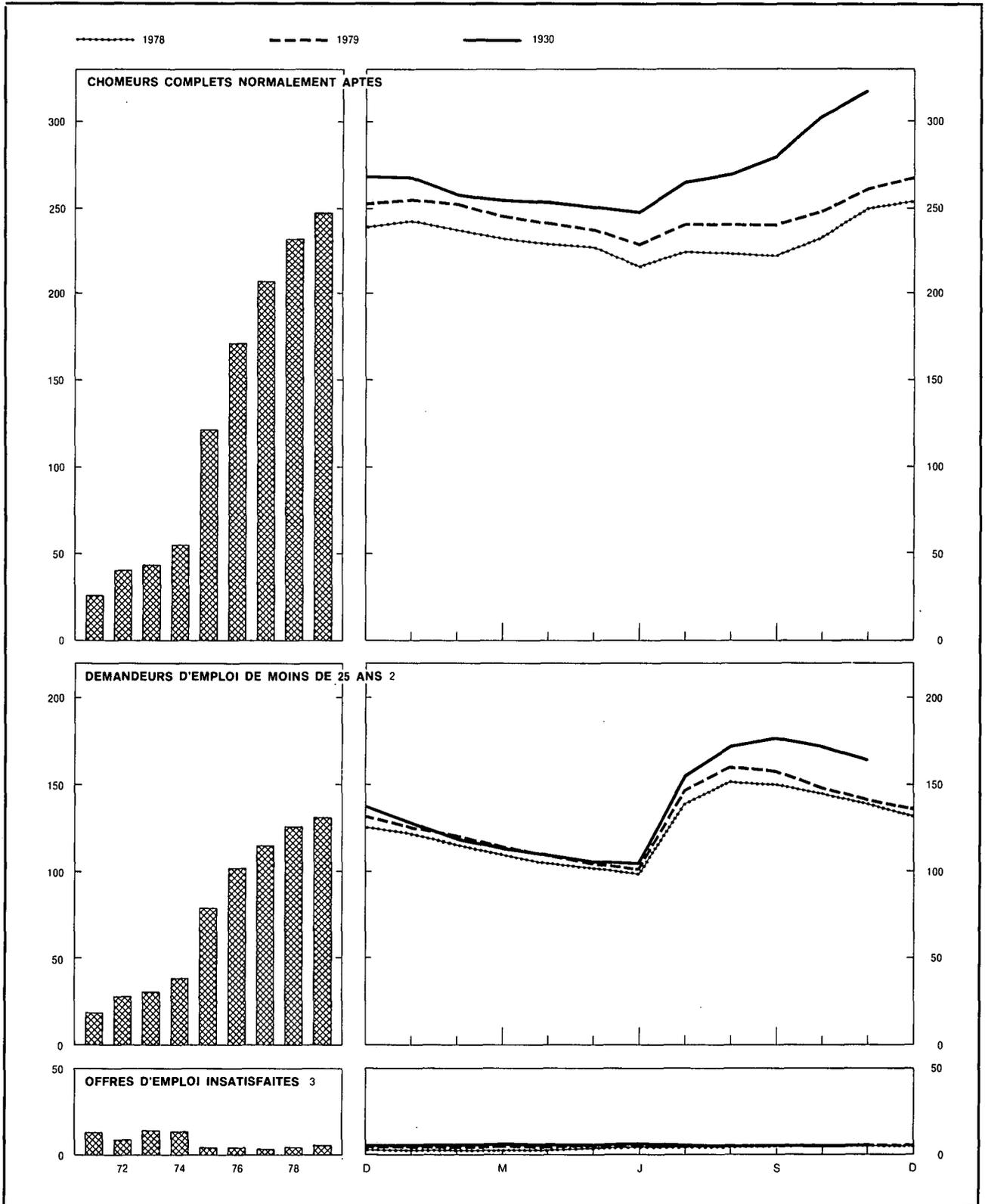
2 A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

3 Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres chômeurs inscrits obligatoirement.

³ A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel de l'ONEM. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. Statistiques Sociales de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Service de Conjon-

ture (IRES). — Statistiques de la population active (O.C.D.E.). — Eurostatistiques (Office Statistique des Communautés Européennes).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)								
Froment	204	193	190	176	195	177	178	182
Autres céréales panifiables	30	25	22	15	24	26	24	21
Céréales non panifiables	228	230	224	210	202	204	197	195
Betteraves sucrières	101	104	105	120	96	94	110	116
Autres plantes industrielles	11	11	12	13	13	13	12	10
Pommes de terre	37	43	40	36	38	41	35	36
Autres plantes et racines tuberculifères ..	28	27	27	27	25	23	21	19
Prés et prairies	768	761	752	742	735	728	721	710
Cultures maraîchères	24	27	29	30	27	29	25	19
Cultures fruitières	18	17	16	16	15	13	13	12
Divers	72	72	80	95	99	111	111	112
Total ...	1.521	1.510	1.497	1.480	1.469	1.459	1.447	1.432
Production végétale ² (milliers de tonnes)								
Froment	916	976	1.004	677	891	742	956	953
Avoine	244	246	222	228	129	115	136	119
Orge	637	716	699	426	610	676	765	767
Autres céréales	149	156	142	123	128	144	155	140
Betteraves sucrières	4.319	5.136	4.465	4.913	4.600	4.343	5.740	5.868
Pommes de terre	1.106	1.201	1.460	1.049	714	1.370	1.262	1.179
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)								
Vaches laitières	964	1.000	1.005	994	989	983	971	981
Autres bovidés	1.861	1.963	2.043	2.005	1.990	2.007	2.029	2.077
Porcs	4.283	4.634	5.034	4.647	4.890	4.893	5.076	5.125
Production animale								
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	2.510	2.480	2.580	2.579	2.611	2.663	2.818	2.888
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	753	798	884	848	837	842	879	919

¹ Recensement au 15 mai.

² Estimations sur base des rendements à l'hectare.

III - 2. — PECHE MARITIME

(milliers de tonnes)

Source : Ministère de l'Agriculture.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Flotte de pêche ¹ (tonnage brut)	23,2	22,8	24,0	23,9	24,0	21,0		
Quantité du poisson débarqué dans les ports belges :								
— Poissons de fond	43,6	37,0	34,5	30,4	29,4	31,3	35,3	29,8
— Poissons pélagiques	1,5	2,3	0,7	2,3	1,5	0,1
— Crustacés et mollusques	2,1	2,9	2,9	3,4	3,6	2,7	2,5	2,3
Total ...	47,2	42,2	38,1	36,1	34,5	34,1	37,8	32,1

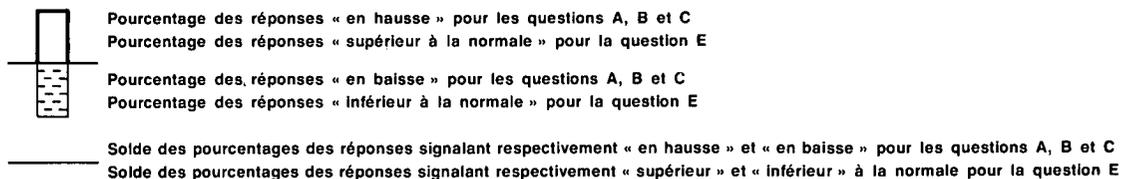
¹ Recensement au 31 décembre.

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de la Belgique. — Statistiques Economiques belges 1960-1970.

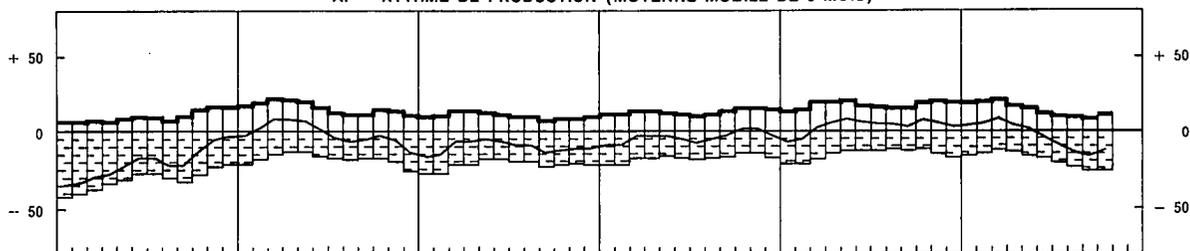
IV. — INDUSTRIE

IV - 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

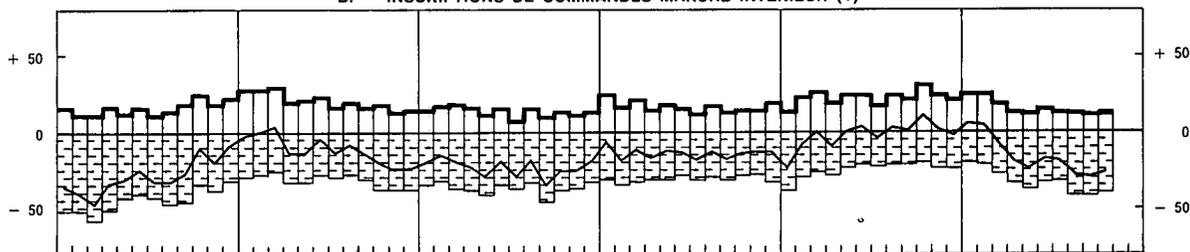
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *



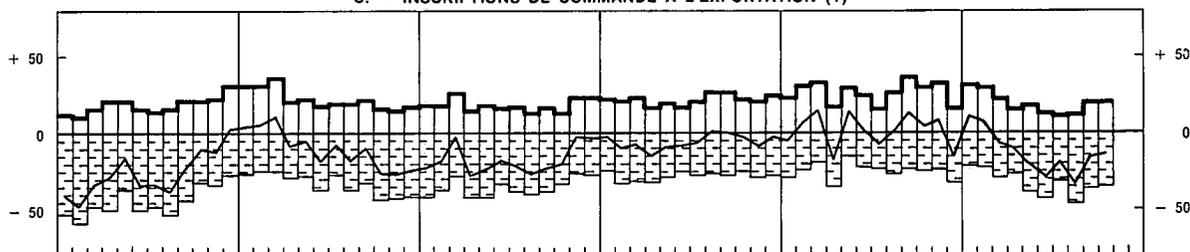
A. — RYTHME DE PRODUCTION (MOYENNE MOBILE DE 3 MOIS)



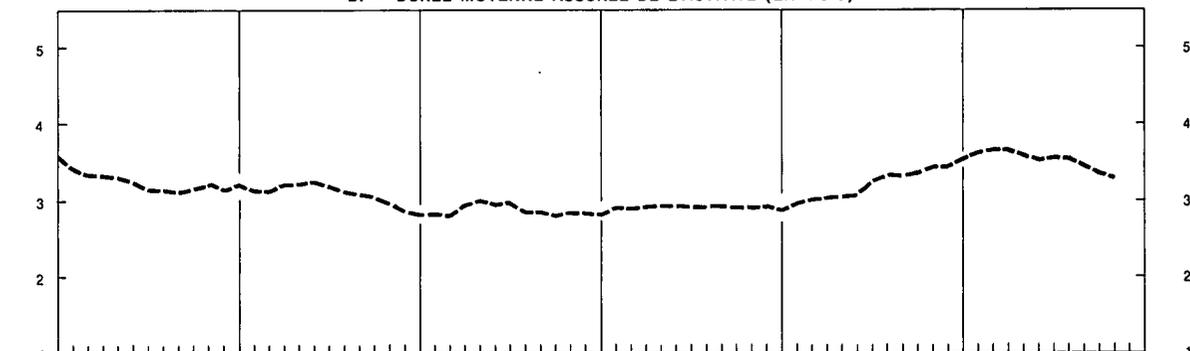
B. — INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (1)



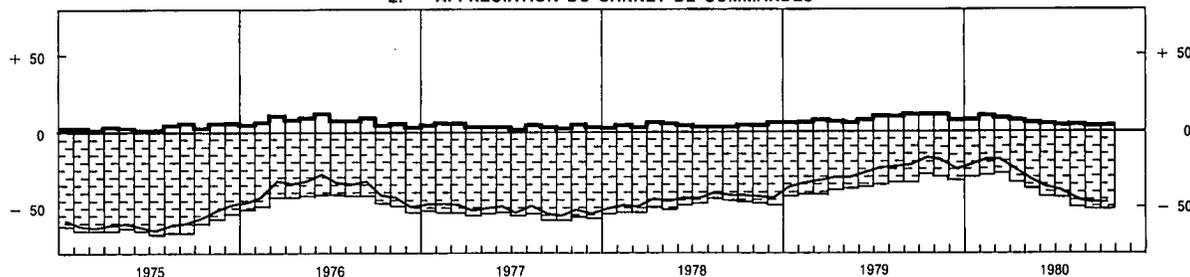
C. — INSCRIPTIONS DE COMMANDE A L'EXPORTATION (1)



D. — DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (EN MOIS)



E. — APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES

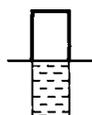


* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont

pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B, C et E la variation par rapport au mois précédent.

1 Mouvements saisonniers éliminés.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *



Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions G, H et K

Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour les questions F, I et J

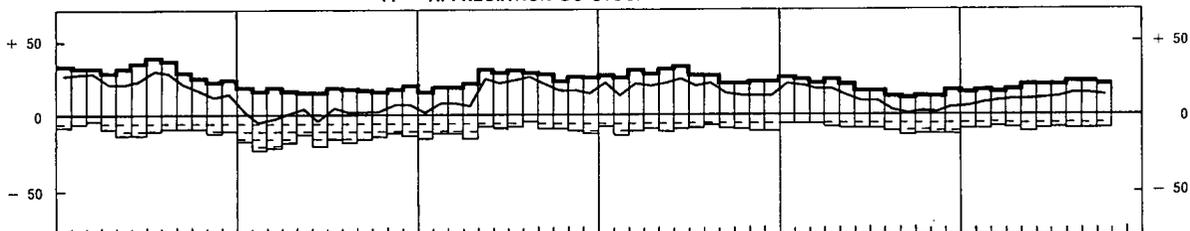
Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions G, H et K

Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour les questions F, I et J

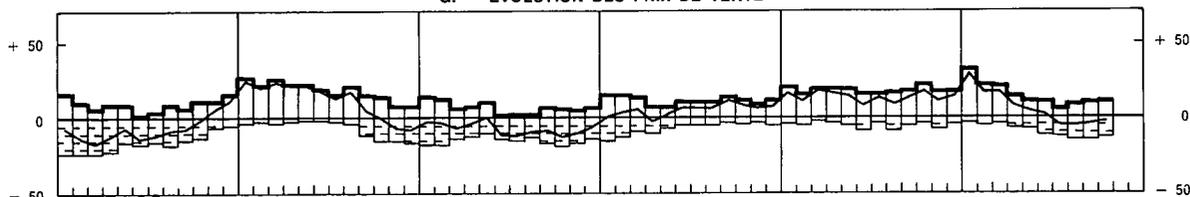
Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et K

Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions F, I et J

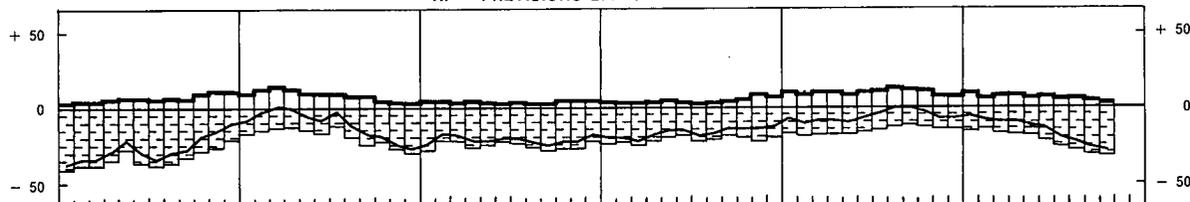
F. — APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



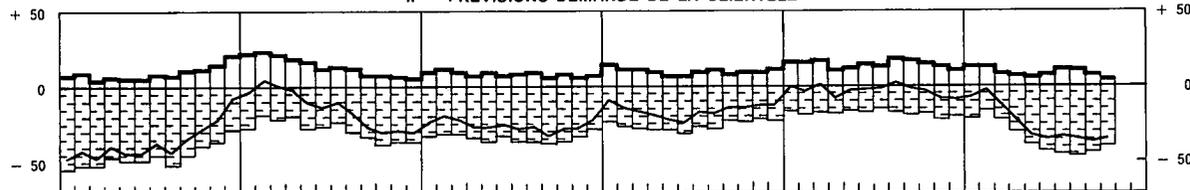
G. — EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



H. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS

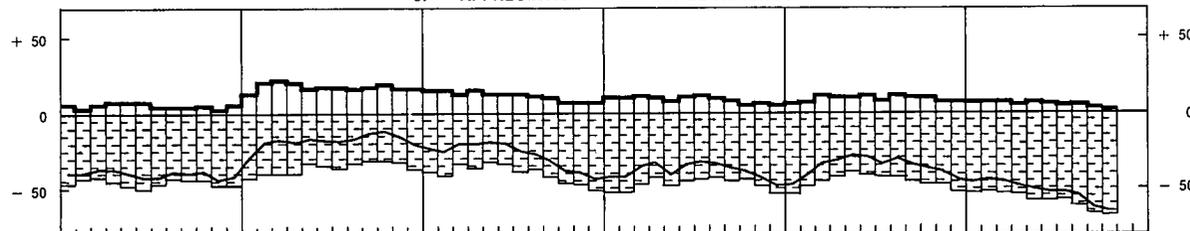


I. — PREVISIONS DEMANDE DE LA CLIENTELE

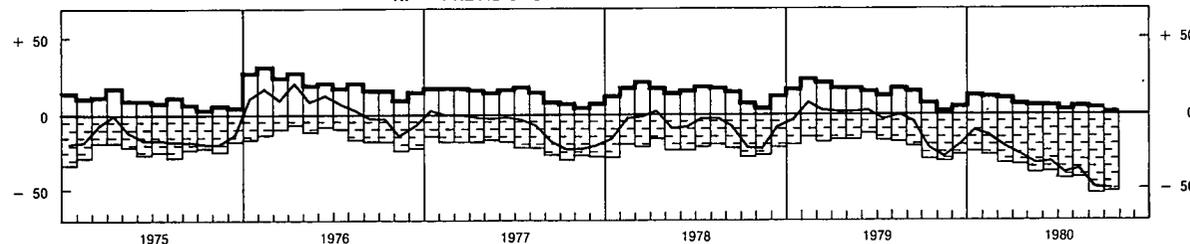


RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
Travaux de gros œuvre de bâtiments

J. — APPRECIATION DE LA DUREE ASSUREE



K. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS INSCRITS



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

urgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent la variation par rapport au mois précédent.

IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	A. Appréciation du carnet de commandes total 1					B. Appréciation du carnet de commandes étrangères 1					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis 1				
	1979		1980			1979		1980			1979		1980		
	Juillet	Août	2e trim.	Juillet	Août	Juillet	Août	2e trim.	Juillet	Août	Juillet	Août	2e trim.	Juillet	Août
Ensemble des industries	- 24	- 23	- 31	- 39	- 44	- 30	- 26	- 38	- 45	- 50	+ 10	+ 4	+ 11	+ 13	+ 15
I. Biens de consommation	- 32	- 25	- 36	- 38	- 45	- 30	- 27	- 44	- 42	- 51	+ 15	+ 3	+ 15	+ 13	+ 13
II. Biens d'investissement	- 32	- 35	- 26	- 25	- 31	- 41	- 40	- 31	- 28	- 41	+ 13	+ 17	+ 24	+ 23	+ 28
III. Biens intermédiaires	- 16	- 16	- 33	- 46	- 54	- 18	- 19	- 33	- 53	- 58	+ 4	- 3	+ 4	+ 13	+ 16
Industrie textile	- 37	- 38	- 39	- 47	- 46	- 48	- 40	- 47	- 51	- 52	+ 9	+ 18	+ 14	+ 26	+ 8
dont : Laine	- 31	- 52	- 42	- 25	- 23	- 46	- 58	- 56	- 43	- 52	+ 11	+ 14	- 20	+ 20	+ 11
Coton	- 34	- 38	- 46	- 56	- 52	- 46	- 44	- 34	- 58	- 51	+ 28	+ 35	+ 29	+ 30	+ 21
Bonneterie	- 51	- 35	- 16	- 32	- 15	- 60	- 47	- 14	- 42	- 52	+ 11	+ 11	+ 20	+ 19	+ 14
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 38	- 38	- 51	- 48	- 66	- 29	- 38	- 57	- 43	- 75	+ 9	- 4	+ 29	+ 34	+ 29
dont : Chaussures	- 92	- 79	- 45	- 52	- 54	-100	- 85	- 77	- 63	- 62	- 30	- 32	+ 7	+ 24	- 4
Habillement	- 26	- 30	- 53	- 47	- 69	- 24	- 35	- 56	- 41	- 76	+ 18	+ 3	+ 35	+ 35	+ 36
Industrie du bois et du meuble en bois	- 27	+ 1	- 34	- 54	- 38	- 20	+ 13	- 19	- 51	- 36	+ 22	+ 10	+ 17	+ 43	+ 26
dont : Bois	0	+ 47	- 8	- 51	- 22	+ 5	+ 47	- 12	- 25	- 10	- 7	- 23	- 8	+ 37	+ 4
Meubles en bois	- 39	- 18	- 45	- 55	- 45	- 33	- 1	- 35	- 65	- 49	+ 40	+ 28	+ 33	+ 47	+ 35
Papiers et cartons	- 2	- 12	- 43	- 51	- 57	- 29	- 27	- 62	- 70	- 70	+ 5	- 7	+ 16	0	+ 9
dont : Production de papier et carton	- 3	- 4	- 32	- 67	- 57	- 34	- 29	- 76	- 87	- 83	+ 4	- 31	+ 29	+ 16	+ 3
Transformation de papier et carton	- 1	- 18	- 51	- 39	- 56	- 10	- 23	- 30	- 27	- 36	*	+ 8	+ 7	- 12	+ 15
Industrie du cuir	- 40	- 39	- 52	- 69	- 87	- 37	- 38	- 78	- 78	- 92	- 13	- 8	0	- 7	+ 41
Transformation de matières plastiques	+ 15	+ 6	- 11	- 6	- 42	+ 46	+ 4	- 6	- 10	- 56	+ 1	- 19	+ 3	+ 50	+ 43
Raffinage de pétrole	- 2	- 25	- 22	- 46	- 46	0	- 10	+ 8	- 47	- 47	- 20	- 42	+ 2	- 4	+ 38
Production et première transform. des métaux ..	- 23	- 27	- 40	- 54	- 73	- 26	- 29	- 41	- 65	- 75	+ 16	- 4	- 1	+ 1	+ 23
dont : Métaux ferreux	- 16	- 17	- 39	- 54	- 72	- 19	- 19	- 35	- 63	- 75	+ 17	- 9	- 1	+ 2	+ 16
Métaux non ferreux	- 80	- 74	- 50	- 52	- 80	- 68	- 80	- 68	- 78	- 80	+ 11	+ 9	- 4	- 4	+ 42
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	+ 4	- 6	- 18	- 29	- 35	- 9	- 10	+ 3	- 3	- 28	+ 15	+ 14	+ 7	+ 19	+ 27
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	+ 6	- 8	- 19	- 30	- 42	- 5	- 7	+ 6	- 7	- 36	+ 16	+ 19	+ 8	+ 23	+ 26
Verre creux	- 5	- 7	- 7	- 7	- 6	- 11	- 13	- 14	- 13	- 11	+ 53	+ 30	+ 30	+ 29	+ 50
Industrie chimique	+ 10	+ 14	- 8	- 20	- 17	+ 8	+ 10	- 4	- 16	- 14	- 4	- 7	+ 4	+ 3	+ 9
Production de fibres artific. et synthétiques ..	+ 29	+ 76	- 9	-100	-100	+ 42	+ 73	- 51	-100	- 37	- 29	- 29	+ 57	+100	- 73
Fabrication d'ouvrages en métaux	- 39	- 31	- 21	- 20	- 21	- 49	- 35	- 50	- 34	- 36	+ 12	- 4	- 1	+ 12	+ 12
Construction de machines et de matériel mé- canique	- 30	- 38	- 29	- 32	- 43	- 48	- 40	- 40	- 46	- 57	+ 10	+ 13	+ 14	+ 11	+ 24
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	- 5	- 13	- 72	- 76	-100	- 4	- 1	- 75	- 64	- 92	+ 47	+ 18	+ 34	+ 30	+ 47
Machines-outils	+ 48	- 7	- 55	- 43	- 56	+ 6	- 52	- 79	- 88	- 81	- 20	+ 28	+ 26	+ 26	+ 26
Machines textiles	- 51	- 51	- 50	- 50	-100	-100	- 54	- 53	- 50	-100	-	-	-	-	-
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 43	- 51	+ 2	- 1	+ 2	- 50	- 43	+ 4	+ 5	+ 5	+ 16	+ 12	- 6	- 15	+ 4
Construction électrique et électronique	- 66	- 65	- 40	- 44	- 42	- 55	- 62	- 49	- 45	- 45	+ 16	+ 33	+ 57	+ 35	+ 40
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	- 69	- 65	- 25	- 29	- 26	- 55	- 59	- 29	- 21	- 21	+ 11	+ 27	+ 60	+ 35	+ 37
Appareils électroménagers, radio, té- lévision	- 57	- 69	- 79	- 85	- 83	- 55	- 68	- 85	- 88	- 88	+ 68	+ 84	+ 48	+ 37	+ 55
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	- 25	- 25	- 33	- 36	- 63	- 25	- 25	- 33	- 35	- 35	+ 14	0	0	- 31	- 31
Construction d'autre matériel de transport ...	- 58	- 43	- 20	- 5	- 5	- 93	- 80	- 70	- 34	- 34	- 27	- 53	- 36	- 23	- 8
dont : Construction navale	- 88	- 87	- 59	- 52	- 52	- 96	- 96	- 95	- 95	- 95	0	-	0	0	0
Construction de cycles et motocycles	- 26	+ 19	+ 63	+ 36	+ 36	-100	+ 19	+ 66	+ 67	+ 67	- 27	- 53	- 36	- 23	- 8

1 Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	D. Entraves à la production ¹																			
	Aucune entrave					Production entravée par insuffisance de														
						demande					main-d'œuvre					équipement				
	1979			1980		1979			1980		1979			1980		1979			1980	
	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin
Ensemble des industries	6	7	7	8	10	78	78	78	75	73	3	3	3	5	3	6	7	7	8	7
I. Biens de consommation	9	11	5	6	16	72	69	75	74	67	2	5	6	8	2	5	5	7	8	8
II. Biens d'investissement	4	5	5	9	6	82	80	81	75	73	3	4	4	6	7	4	7	5	5	7
III. Biens intermédiaires	5	5	7	9	9	79	80	78	74	77	3	3	2	3	3	7	8	7	9	5
Industrie textile	7	12	10	4	5	74	72	72	74	80	5	6	4	7	3	7	5	11	13	9
dont : Laine	17	10	26	13	9	70	76	48	46	76	2	8	2	13	5	11	3	14	28	7
Coton	7	22	3	0	2	68	68	83	86	80	3	2	1	0	0	1	1	13	4	16
Bonneterie	0	9	13	1	17	91	87	83	86	76	9	4	4	13	7	0	0	1	0	0
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	4	13	1	0	6	63	59	70	71	76	2	16	15	10	4	1	9	2	0	1
dont : Chaussures	0	0	0	10	36	67	64	56	50	56	0	36	44	0	0	0	0	0	0	0
Habillement	5	16	2	0	1	62	59	73	75	80	3	11	9	12	4	1	10	2	0	2
Industrie du bois et du meuble en bois	15	21	13	7	17	61	61	56	57	54	1	2	1	4	1	13	5	11	20	12
dont : Bois	42	21	45	26	25	26	59	43	44	63	0	0	0	0	0	6	16	0	17	0
Meubles en bois	2	21	0	0	15	76	62	61	63	49	2	3	1	5	1	17	0	16	22	17
Papiers et cartons	16	7	6	14	22	57	63	69	69	62	3	2	2	0	1	14	12	12	12	4
dont : Production de papier et carton	39	16	16	22	30	16	37	44	41	40	0	0	0	0	0	32	25	25	25	8
Transformation de papier et carton	1	0	0	8	18	87	82	87	90	78	4	4	4	1	1	1	2	2	2	1
Industrie du cuir	33	0	0	0	0	63	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation de matières plastiques	6	14	0	0	0	83	50	70	69	88	0	2	0	0	0	11	29	30	31	7
Raffinage de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transform. des métaux ..	1	0	6	7	4	86	95	86	83	82	4	4	0	2	6	5	6	0	1	0
dont : Métaux ferreux	0	0	7	11	6	83	94	83	80	80	5	5	1	1	6	7	7	2	1	0
Métaux non ferreux	0	0	0	0	0	100	98	92	93	92	0	0	0	6	1	0	2	2	2	2
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	6	8	10	24	14	73	74	76	62	63	1	0	1	0	3	14	9	10	9	9
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	8	10	11	21	10	76	75	77	62	63	1	0	2	1	4	8	10	6	9	9
Verre creux	0	0	0	46	46	53	100	100	54	54	0	0	0	0	0	47	0	0	0	0
Industrie chimique	0	0	0	16	28	97	96	97	79	68	0	0	0	0	0	0	0	2	3	4
Production de fibres artific. et synthétiques ..	21	0	47	0	0	42	16	16	72	72	5	8	8	0	0	32	55	0	28	0
Fabrication d'ouvrages en métaux	4	4	1	3	1	88	77	71	68	69	1	3	9	16	3	2	5	18	20	18
Construction de machines et de matériel mé- canique	2	9	8	13	13	87	83	83	78	73	3	3	3	4	5	5	5	5	5	6
dont : Machines et tracteurs agricoles	0	0	0	0	0	100	98	98	98	100	0	0	0	0	0	0	2	2	2	0
Machines-outils	50	43	43	56	50	50	57	57	44	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Machines textiles	0	0	22	22	22	90	100	78	78	78	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0
Moteurs, compresseurs, pompes ...	1	16	2	17	17	86	71	79	70	60	0	0	0	0	0	13	13	13	13	13
Construction électrique et électronique	17	0	0	10	12	71	81	86	79	77	6	5	7	5	5	0	16	0	0	5
dont : Construction électrique d'équipement ..	0	0	0	1	0	80	92	79	81	82	10	8	11	8	8	0	8	0	0	9
Appareils électroménagers, radio, télé- vision	48	0	0	27	32	52	68	100	73	68	0	0	0	0	0	0	32	0	0	0
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	21	26	26	0	26	55	51	74	100	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'autre matériel de transport ...	0	2	2	1	0	84	78	79	55	54	0	0	0	18	19	0	3	2	7	9
dont : Construction navale	0	4	4	3	3	100	96	96	67	61	0	0	0	30	30	0	0	0	0	0
Construction de cycles et motocycles	0	0	0	*	0	100	83	87	*	47	0	0	0	*	17	0	17	13	*	49

¹ En pourcentage du total des entreprises.
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	E. Appréciation de la capacité de production installée 1					F. Degré d'utilisation de la capacité de production installée (en p.c.)					G. Durée moyenne de production assurée (en mois)				
	1979			1980		1979			1980		1979		1980		
	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juillet	Août	2 ^e trim.	Juillet	Août
Ensemble des industries	+ 42	+ 39	+ 36	+ 35	+ 40	77,7	77,7	78,1	79,0	78,2	3,33	3,32	3,58	3,57	3,48
I. Biens de consommation	+ 45	+ 38	+ 28	+ 28	+ 36	78,2	78,2	77,6	80,5	79,9	2,54	2,52	2,54	2,44	2,33
II. Biens d'investissement	+ 41	+ 37	+ 41	+ 41	+ 42	72,7	75,3	76,0	75,8	76,0	5,51	5,41	6,12	6,37	6,31
III. Biens intermédiaires	+ 38	+ 39	+ 35	+ 34	+ 38	80,2	78,8	79,4	80,4	78,9	2,18	2,24	2,10	1,95	1,80
Industrie textile	+ 38	+ 38	+ 25	+ 37	+ 41	76,3	78,4	79,7	80,8	79,4	2,36	2,49	2,40	2,10	1,99
dont : Laine	+ 44	+ 49	+ 13	+ 17	+ 38	77,8	81,0	85,9	86,3	84,2	2,32	2,17	2,38	2,30	2,09
Coton	+ 19	+ 27	+ 29	+ 42	+ 50	85,4	85,6	86,0	83,8	82,1	2,96	3,11	2,67	2,18	2,24
Bonneterie	+ 62	+ 58	+ 45	+ 53	+ 49	64,4	66,7	66,3	68,2	72,2	1,68	1,71	2,28	1,92	1,92
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	+ 37	+ 30	+ 30	+ 32	+ 37	75,5	75,9	73,7	77,4	75,0	2,06	2,01	2,02	2,02	1,74
dont : Chaussures	+ 45	+ 1	- 20	+ 17	+ 39	62,1	74,3	73,5	76,0	69,9	0,93	1,12	1,33	1,10	1,36
Habillement	+ 46	+ 35	+ 41	+ 36	+ 37	78,4	76,3	73,7	77,7	76,1	2,29	2,20	2,17	2,21	1,83
Industrie du bois et du meuble en bois	+ 29	+ 14	+ 1	+ 6	+ 16	83,9	84,1	85,7	85,6	85,0	1,61	1,84	1,83	1,70	1,71
dont : Bois	+ 18	+ 19	+ 4	+ 9	+ 29	83,4	80,3	85,4	79,4	81,1	1,50	1,82	1,81	1,43	1,59
Meubles en bois	+ 35	+ 12	0	+ 5	+ 10	84,2	85,7	85,9	88,4	86,8	1,66	1,84	1,83	1,82	1,76
Papiers et cartons	+ 22	+ 26	+ 24	+ 22	+ 20	85,2	88,7	86,3	87,6	86,6	1,54	1,54	1,48	1,37	1,21
dont : Production de papier et carton	+ 6	+ 6	+ 5	+ 6	+ 30	93,0	94,4	95,3	94,2	91,4	1,85	1,72	1,85	1,58	1,46
Transformation de papier et carton	+ 33	+ 42	+ 39	+ 33	+ 12	79,5	84,6	79,8	82,8	83,2	1,32	1,40	1,21	1,22	1,03
Industrie du cuir	+ 8	+ 12	+ 13	+ 6	+ 46	78,1	67,9	68,2	69,5	70,1	1,96	1,58	1,69	1,58	1,49
Transformation de matières plastiques	- 8	- 27	- 28	- 23	+ 19	85,6	87,5	84,0	85,9	80,7	2,79	2,82	2,51	2,75	2,14
Raffinage de pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et première transform. des métaux ..	+ 35	+ 39	+ 38	+ 37	+ 40	77,7	73,6	74,1	76,3	75,5	1,98	1,99	1,75	1,70	1,61
dont : Métaux ferreux	+ 38	+ 38	+ 29	+ 34	+ 41	76,1	72,0	73,0	74,7	73,8	2,18	2,13	1,74	1,65	1,59
Métaux non ferreux	+ 20	+ 49	+ 67	+ 54	+ 32	82,7	81,8	78,5	84,2	84,1	1,39	1,29	1,84	1,93	1,70
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	+ 20	+ 25	+ 31	+ 30	+ 33	78,8	81,5	81,5	79,7	82,5	2,39	2,26	2,13	2,19	2,14
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	+ 16	+ 18	+ 29	+ 31	+ 35	78,2	81,2	81,3	78,7	81,8	2,26	2,18	1,94	2,02	1,98
Verre creux	+ 53	+ 53	+ 53	+ 25	+ 54	80,8	79,1	83,1	86,8	90,0	3,58	3,18	3,23	3,07	2,96
Industrie chimique	+ 96	+ 96	+ 95	+ 73	+ 64	83,2	80,2	81,0	81,5	78,7	-	-	-	-	-
Production de fibres artific. et synthétiques ..	- 63	+ 16	+ 37	+ 72	0	94,4	96,0	94,4	87,7	80,5	3,63	3,86	2,83	2,00	1,27
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 53	+ 31	+ 19	+ 24	+ 28	71,5	72,7	73,6	74,2	74,2	3,54	3,44	4,25	4,73	4,58
Construction de machines et de matériel mé- canique	+ 41	+ 41	+ 39	+ 34	+ 35	75,3	75,4	76,2	77,1	74,8	4,87	5,04	5,37	5,39	5,35
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	+ 53	+ 60	+ 60	+ 79	+ 81	82,3	83,4	79,2	68,6	61,8	6,03	5,80	6,11	6,10	6,07
Machines-outils	+ 50	+ 57	+ 35	+ 44	+ 50	87,9	78,3	80,0	86,0	83,9	7,77	8,50	4,84	4,62	4,08
Machines textiles	+ 41	+ 7	+ 7	+ 7	+ 28	83,9	86,3	87,6	83,3	82,6	5,15	5,15	4,90	4,88	4,31
Moteurs, compresseurs, pompes ...	+ 15	+ 41	+ 40	+ 24	+ 4	66,6	76,1	73,6	77,4	74,9	4,77	4,83	6,61	7,57	7,74
Construction électrique et électronique	+ 41	+ 56	+ 59	+ 59	+ 65	74,3	77,5	76,0	78,5	80,0	6,61	6,76	7,17	7,03	6,99
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	+ 62	+ 54	+ 59	+ 53	+ 51	66,2	74,2	76,8	78,5	78,3	6,91	7,19	7,86	7,74	7,68
Appareils électroménagers, radio, té- lévision	+ 5	+ 61	+ 63	+ 72	+ 93	88,0	82,9	74,6	77,5	81,6	6,22	6,07	5,91	5,65	5,64
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	+ 32	+ 25	+ 10	+ 10	+ 33	80,1	80,8	83,0	84,1	83,6	2,52	2,54	2,45	2,27	2,25
Construction d'autre matériel de transport ...	+ 66	+ 40	+ 44	+ 31	+ 34	61,5	65,9	69,7	72,7	75,5	14,94	13,42	17,21	17,82	17,34
dont : Construction navale	+ 97	+ 58	+ 60	+ 53	+ 40	65,2	69,0	72,5	79,7	80,6	12,48	11,65	15,96	16,55	14,84
Construction de cycles et motocycles	+ 53	+ 23	+ 34	*	- 19	64,2	70,6	71,6	74,3	83,7	1,85	2,03	3,70	3,61	3,39

1 Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » ou « insuffisante ».
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	H. Prév. de la demande au cours des trois prochains mois 1					I. Prév. de l'emploi au cours des trois prochains mois 2					J. Prév. des prix de vente au cours des trois prochains mois 2				
	1979		1980			1979		1980			1979		1980		
	Juillet	Août	2e trim.	Juillet	Août	Juillet	Août	2e trim.	Juillet	Août	Juillet	Août	2e trim.	Juillet	Août
Ensemble des industries	- 1	+ 2	- 30	- 33	- 34	- 4	0	- 12	- 20	- 22	+ 31	+ 29	+ 11	+ 9	+ 4
I. Biens de consommation	- 1	+ 6	- 24	- 12	- 9	- 3	+ 7	- 16	- 20	- 15	+ 34	+ 29	+ 24	+ 36	+ 33
II. Biens d'investissement	+ 3	+ 2	- 26	- 26	- 30	+ 5	+ 8	- 3	- 4	- 12	+ 29	+ 28	+ 26	+ 23	+ 17
III. Biens intermédiaires	+ 1	- 3	- 40	- 57	- 57	- 10	- 9	- 18	- 35	- 38	+ 31	+ 28	- 8	- 23	- 30
Industrie textile	- 13	- 4	- 37	- 30	- 21	- 5	- 6	- 13	- 13	- 10	+ 43	+ 42	+ 8	+ 16	- 1
dont : Laine	- 28	- 41	- 35	- 17	- 18	- 12	- 24	- 16	- 22	- 11	+ 18	+ 6	- 9	+ 16	- 15
Coton	+ 10	+ 19	- 40	- 26	- 12	+ 8	+ 3	- 22	- 6	- 22	+ 50	+ 57	0	- 3	+ 5
Bonneterie	- 14	- 8	- 3	+ 10	+ 16	- 20	- 3	+ 14	+ 5	- 7	+ 35	+ 28	+ 31	+ 29	+ 37
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 8	- 13	- 36	- 18	- 9	- 8	- 7	- 25	- 30	- 20	+ 29	+ 39	+ 23	+ 32	+ 35
dont : Chaussures	+ 29	- 22	- 14	+ 13	+ 34	- 7	- 12	- 25	- 40	- 21	+ 45	+ 46	+ 9	+ 24	+ 20
Habillement	- 16	- 11	- 40	- 24	- 19	- 8	- 6	- 25	- 27	- 20	+ 26	+ 37	+ 27	+ 34	+ 38
Industrie du bois et du meuble en bois	- 26	+ 4	- 21	- 10	+ 5	- 3	+ 11	- 11	- 27	- 22	+ 46	+ 73	+ 37	+ 45	+ 42
dont : Bois	- 14	+ 17	- 37	- 62	- 36	- 3	+ 24	- 21	- 50	- 34	+ 79	+ 85	+ 41	*	+ 38
Meubles en bois	- 31	- 1	- 13	+ 14	+ 23	- 3	+ 6	- 6	- 17	- 16	+ 32	+ 68	+ 35	+ 46	+ 43
Papiers et cartons	+ 18	+ 3	- 31	- 62	- 75	- 12	- 5	- 14	- 30	- 39	+ 74	+ 85	+ 57	+ 12	+ 2
dont : Production de papier et carton	+ 33	+ 12	- 23	- 86	- 80	- 13	- 4	- 17	- 55	- 44	+ 85	+ 81	+ 77	+ 5	- 28
Transformation de papier et carton	+ 2	- 3	- 38	- 43	- 72	- 10	- 7	- 11	- 11	- 34	+ 61	+ 88	+ 43	+ 17	+ 24
Industrie du cuir	+ 22	+ 11	+ 36	- 41	+ 14	- 52	- 52	- 22	- 63	- 53	+ 28	- 26	- 9	0	0
Transformation de matières plastiques	+ 41	+ 39	0	- 44	- 75	+ 38	+ 44	+ 8	- 40	- 50	+ 46	+ 53	+ 25	+ 34	- 9
Raffinage de pétrole	0	+ 28	- 41	- 81	- 65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et première transform. des métaux ..	- 5	- 20	- 56	- 79	- 85	- 27	- 25	- 30	- 53	- 59	+ 15	+ 7	- 41	- 61	- 68
dont : Métaux ferreux	- 10	- 18	- 57	- 83	- 87	- 25	- 26	- 36	- 62	- 69	+ 14	+ 12	- 42	- 66	- 74
Métaux non ferreux	+ 21	- 35	- 58	- 62	- 70	- 26	- 11	- 1	- 5	- 9	+ 25	- 12	- 35	- 38	- 42
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	- 15	- 10	- 41	- 44	- 36	- 5	- 3	- 7	- 12	- 14	+ 30	+ 20	+ 22	+ 35	+ 6
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	- 13	- 8	- 46	- 56	- 47	- 10	- 7	- 6	- 14	- 19	+ 18	+ 17	+ 19	+ 23	- 7
Verre creux	- 24	- 23	- 31	+ 22	+ 22	0	+ 23	- 19	0	+ 22	+ 100	+ 51	+ 44	+ 99	+ 100
Industrie chimique	+ 5	+ 11	- 9	- 13	- 10	+ 2	+ 2	- 2	- 3	- 2	+ 15	+ 8	- 1	- 11	- 7
Production de fibres artific. et synthétiques ..	+ 71	+ 71	- 81	- 100	- 100	0	0	0	0	0	+ 71	+ 71	- 5	0	- 73
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 20	+ 31	- 18	- 17	- 15	+ 22	+ 17	- 2	+ 4	- 9	+ 37	+ 31	+ 27	+ 28	+ 31
Construction de machines et de matériel mé- canique	+ 7	+ 9	- 21	- 30	- 40	+ 7	+ 13	- 3	- 14	- 10	+ 36	+ 40	+ 30	+ 26	+ 30
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	+ 42	+ 31	- 66	- 92	- 70	- 5	- 23	- 69	- 40	- 32	+ 47	+ 84	+ 39	+ 30	+ 30
Machines-outils	+ 36	+ 6	- 58	- 53	- 78	0	+ 22	+ 2	- 22	- 9	+ 83	+ 65	+ 7	0	+ 17
Machines textiles	- 20	+ 23	- 15	- 18	- 91	- 21	+ 21	- 17	0	- 32	+ 1	+ 1	+ 10	0	0
Moteurs, compresseurs, pompes ...	+ 14	+ 27	+ 12	+ 16	- 20	+ 15	+ 18	+ 34	- 2	+ 10	+ 35	+ 42	+ 24	+ 27	+ 30
Construction électrique et électronique	+ 3	+ 3	- 31	- 16	- 19	+ 4	+ 14	- 25	- 14	- 21	+ 22	+ 15	+ 26	+ 11	+ 23
dont : Construction électrique d'équipement ..	- 8	- 5	- 17	+ 9	+ 2	+ 19	+ 19	- 3	+ 7	- 5	+ 24	+ 22	+ 34	+ 13	+ 24
Appareils électroménagers, radio, télé- vision	+ 26	+ 19	- 65	- 77	- 68	- 30	+ 1	- 78	- 69	- 67	+ 21	0	+ 5	+ 7	+ 20
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	0	+ 13	- 30	- 36	- 50	- 10	+ 13	- 25	- 36	- 36	+ 33	0	0	+ 36	+ 22
Construction d'autre matériel de transport ...	- 2	- 28	+ 10	0	- 21	+ 1	+ 5	+ 26	+ 1	+ 1	+ 42	+ 46	+ 62	+ 46	+ 45
dont : Construction navale	- 2	- 35	- 10	- 8	- 49	- 8	- 8	+ 30	+ 37	+ 38	+ 38	+ 38	+ 59	+ 51	+ 47
Construction de cycles et motocycles	0	- 53	+ 84	+ 23	+ 24	- 53	- 34	+ 59	- 13	- 12	+ 27	+ 53	+ 77	+ 13	+ 24

1 Solde net des pourcentages des réponses « plus ferme » et « plus faible ».
2 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».
* Renseignements insuffisants.

IV - 1. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1970 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.							Source : Agéfi
	Indice général ¹	Dont :		Dont :				Indice général
		Industries manufacturières	Industries extractives	Matières premières et biens intermédiaires	Biens de consommation non durables	Biens de consommation durables	Biens d'investissement	
Pondération par rapport à l'ensemble de la production industrielle en 1980 .	100,0	96,6	3,4	56,1	16,6	14,4	12,9	
1972	109	110	96	108	108	115	104	108
1973	116	118	80	115	116	120	113	111
1974	120	123	75	119	119	123	123	108
1975	108	111	69	103	112	116	118	95
1976	118	121	68	115	118	125	125	100
1977	118	121	64	115	122	120	125	102
1978	120	124	58	118	121	118	129	104
1979	p 126	p 130	53	p 125	125	122	p 132	109
1978 3 ^e trimestre	110	114	46	108	113	107	123	100
4 ^e trimestre	129	133	62	129	131	121	133	112
1979 1 ^{er} trimestre	125	129	55	123	125	124	132	106
2 ^e trimestre	128	133	57	129	129	121	128	111
3 ^e trimestre	117	122	45	116	120	112	127	109
4 ^e trimestre	p 131	p 137	56	p 132	128	130	p 142	111
1980 1 ^{er} trimestre	p 135	p 139	60	p 135	129	p 135	p 140	114
2 ^e trimestre p	128	133	56	128	128	126	131	110
3 ^e trimestre p	113	117	50	110	116	113	120	102
1979 Septembre	132	137	52	130	124	135	143	109
Octobre	141	146	63	139	141	144	150	111
Novembre	131	138	58	133	130	128	145	111
Décembre	p 122	p 127	47	p 125	113	118	p 130	112
1980 Janvier	p 135	p 139	59	p 136	129	135	p 141	114
Février	p 133	p 137	59	p 132	126	p 133	p 142	111
Mars	p 137	p 142	62	p 136	131	p 137	p 137	117
Avril p	132	137	62	132	131	133	135	112
Mai p	120	125	50	122	122	112	118	111
Juin p	132	137	56	131	129	134	139	108
Juillet p	95	99	40	94	103	83	103	98
Août p	114	119	48	112	115	116	118	103
Septembre p	130	134	62	125	129	140	139	103

¹ Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE INDUSTRIELLE PAR SECTEUR

Base 1970 = 100

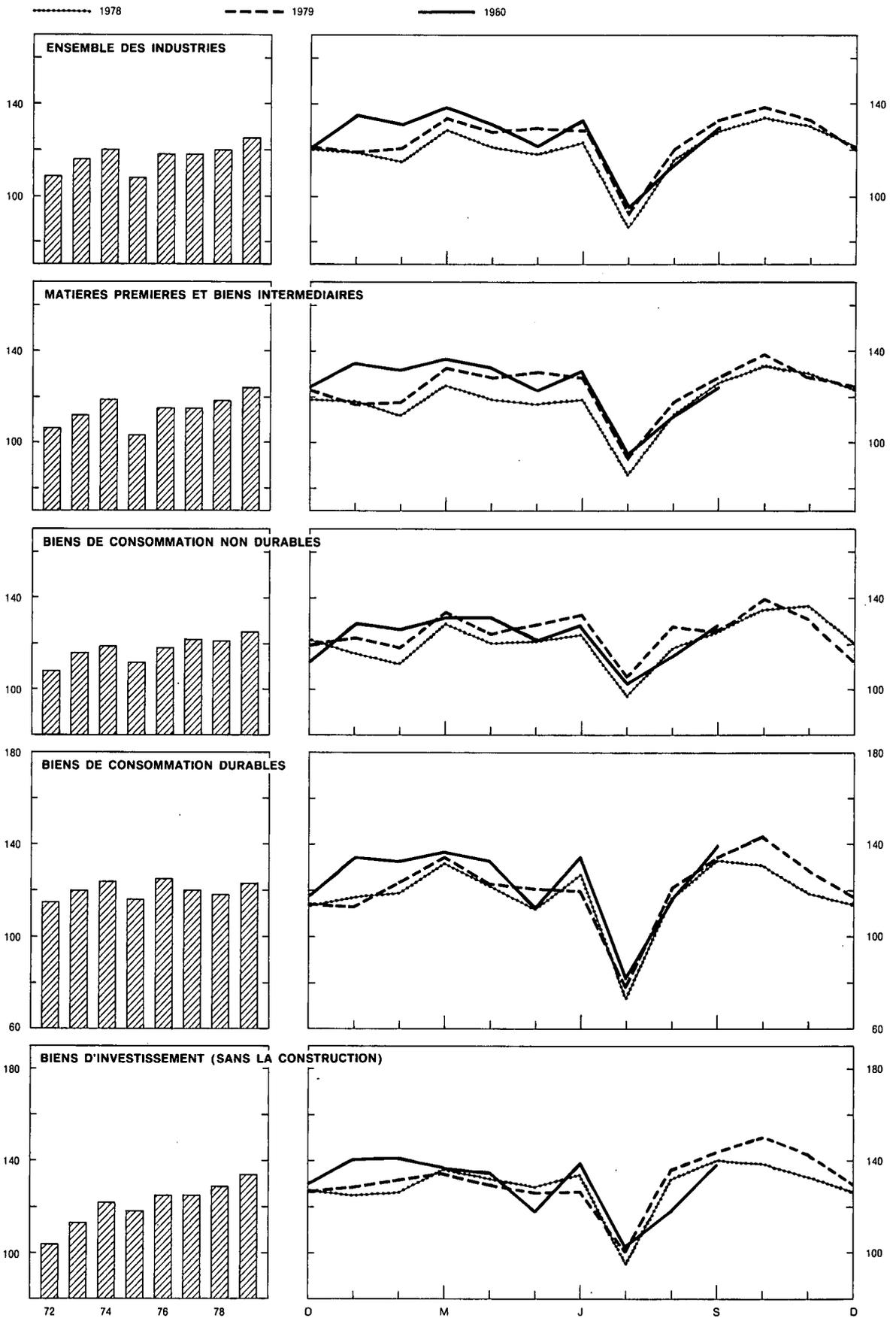
Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou inois	Industrie des fabrica- tions métal- liques	Métallurgie de base			Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industrie textile	Industrie des produits minéraux non métalliques	Electricité	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habil- lement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Raffineries de pétrole	Distribution d'eau
		Sidérurgie	Acieries de moulage, fonderies, tréfileries étrirage et laminage	Métaux non ferreux										
Pondération par rapport à l'en- semble des industries manu- facturières en 1980 ¹	32,9	8,0	1,8	1,4	13,3	9,5	6,1	5,3	7,1	5,1	3,8	2,3	0,4	1,8
1972	103	113	92	103	121	107	106	101	123	134	118	106	121	109
1973	110	122	96	112	138	117	106	106	135	151	114	114	124	116
1974	118	127	106	117	142	121	101	108	141	162	116	122	101	119
1975	113	88	82	105	121	119	86	95	135	154	111	103	95	121
1976	123	96	90	130	138	122	97	105	156	175	106	114	95	129
1977	124	89	90	149	146	125	85	112	155	174	98	112	120	129
1978	127	100	88	141	150	126	81	111	167	168	96	115	110	132
1979	<i>p</i> 133	109	89	156	162	130	88	112	171	166	96	123	111	133
1978 3 ^e trimestre	121	92	80	128	137	122	68	108	147	140	90	101	102	131
4 ^e trimestre	132	113	87	151	160	143	88	116	193	176	93	125	122	130
1979 1 ^{er} trimestre	132	110	86	164	165	118	90	87	185	159	105	122	106	133
2 ^e trimestre	129	119	87	168	169	130	89	125	166	175	91	125	111	141
3 ^e trimestre	128	101	86	143	150	128	76	112	147	143	92	118	111	131
4 ^e trimestre	<i>p</i> 143	107	93	151	164	145	96	121	187	187	95	129	115	129
1980 1 ^{er} trimestre	<i>p</i> 144	121	94	177	165	126	100	110	196	193	109	137	121	135
2 ^e trimestre	<i>p</i> 135	118	95	163	160	132	93	125	168	185	87	128	108	141
3 ^e trimestre	<i>p</i> 124	81	125	125	133	128	73	112	154	161	96	109	101	137
1979 Septembre	144	108	97	183	164	130	92	126	158	182	115	134	102	130
Octobre	151	107	98	166	177	160	104	134	181	202	114	144	109	136
Novembre	146	105	92	162	165	149	95	119	189	179	91	133	118	130
Décembre	<i>p</i> 131	108	88	126	151	124	88	109	192	181	79	111	117	122
1980 Janvier	<i>p</i> 145	120	93	179	167	125	100	95	206	198	105	137	128	133
Février	<i>p</i> 145	119	95	166	162	125	99	109	184	185	104	134	112	129
Mars	<i>p</i> 144	125	95	186	165	128	101	126	197	195	117	139	124	142
Avril	<i>p</i> 139	121	99	167	164	135	97	122	175	193	102	133	111	141
Mai	<i>p</i> 122	121	89	147	160	126	80	126	162	165	79	115	116	140
Juin	<i>p</i> 145	113	96	175	155	136	100	128	167	197	79	137	97	142
Juillet	<i>p</i> 103	83	63	101	115	118	55	92	147	108	62	90	97	130
Août	<i>p</i> 123	88		131	131	129	72	119	153	166	102	109	110	141
Septembre	<i>p</i> 145	71		144	152	137	93	124	162	209	124	129	94	140

¹ L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,8 p.c., 0,1 p.c. et 0,3 p.c. dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1970 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) à (6) et (11)]. — M.A.E., Administration des Mines [col. (7) à (10)].

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole					Gaz	Coke		Houille		Electricité
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure				Importations de gaz naturel en U.E.B.L.	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion
		Total 1	Dont :								
			Essences autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel						
(milliers de tonnes)					(millions de m ³)	(milliers de tonnes)				(millions kWh)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1972	3.008	1.896	208	749	661	689	603	648	875	1.261	2.972
1973	3.084	1.959	213	771	709	809	648	705	737	1.252	3.260
1974	2.515	1.710	212	695	611	957	671	743	676	1.345	3.397
1975	2.358	1.632	230	690	536	904	477	513	623	1.002	3.248
1976	2.370	1.756	240	737	621	1.003	518	533	603	1.105	3.752
1977	2.986	1.725	254	741	577	988	464	467	589	1.092	3.731
1978	2.718	1.807	256	761	601	1.071	479	513	549	1.116	4.030
1979	2.747	1.865	264	823	539	1.057	537	580	510	1.266	4.137
1978 3 ^e trimestre	2.538	1.374	259	538	398	678	475	477	414	1.021	3.539
4 ^e trimestre	3.016	2.162	252	887	777	1.112	498	588	602	1.201	4.658
1979 1 ^{er} trimestre	2.619	2.336	233	1.161	723	1.353	533	559	617	1.287	4.460
2 ^e trimestre	2.755	1.631	278	659	438	934	571	615	516	1.278	4.011
3 ^e trimestre	2.767	1.529	276	597	431	740	528	572	393	1.103	3.555
4 ^e trimestre	2.845	1.962	271	874	564	1.192	517	576	516	1.395	4.523
1980 1 ^{er} trimestre	3.013	2.011	246	934	581	1.293	541	608	605	1.263	4.720
2 ^e trimestre	2.673	1.504	253	557	462	828	552	p 637	503	p 1.228	4.052
3 ^e trimestre							481	p 481	456	p 1.373	3.710
1979 Octobre	2.710	1.835	284	742	544	1.056	504	531	527	1.471	4.374
Novembre	2.932	1.966	266	869	587	1.249	516	550	564	1.419	4.566
Décembre	2.894	2.085	262	1.011	560	1.268	532	647	457	1.294	4.629
1980 Janvier	3.178	2.342	252	1.173	639	1.442	536	605	612	1.289	4.970
Février	2.782	1.745	236	776	516	1.187	523	586	598	1.089	4.443
Mars	3.080	1.947	251	852	589	1.250	563	633	606	1.410	4.748
Avril	2.745	1.813	246	731	571	1.030	554	635	580	1.086	4.215
Mai	2.868	1.486	262	539	465	769	564	655	449	1.395	3.906
Juin	2.407	1.213	251	401	350	685	539	p 622	480	p 1.203	4.034
Juillet						626	538	p 505	416	p 1.392	3.535
Août						561	480	p 502	408	p 1.231	3.679
Septembre							426	p 437	544	p 1.495	3.915
Octobre							438	p 448	590	p 1.280	4.408

1 Essences autos, gas-oil, fuel-oil léger, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburéacteur (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburéacteur (type pétrole), huiles de graissage et autres produits

lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)]. — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Siderurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1972	1.211	894	10,2	15,8	26,0	26,0
1973	1.294	954	12,7	20,4	33,1	30,2
1974	1.353	1.013	14,1	22,5	36,6	34,6
1975	966	659	13,9	24,3	38,2	37,2
1976	1.012	706	14,5	30,6	45,1	43,6
1977	938	719	15,7	30,0	45,7	44,8
1978	1.050	785	16,0	31,4	47,4	46,9
1979	1.120	863	18,0	36,9	54,9	50,1
1978 3 ^e trimestre	935	762	14,2	27,7	41,9	39,9
4 ^e trimestre	1.201	888	18,3	34,1	52,4	52,5
1979 1 ^{er} trimestre	1.135	864	16,8	38,3	55,1	48,2
2 ^e trimestre	1.222	925	19,1	36,4	55,5	52,0
3 ^e trimestre	1.053	780	15,1	31,4	46,5	42,3
4 ^e trimestre	1.072	883	20,9	41,6	62,5	57,7
1980 1 ^{er} trimestre	1.215	937	p 19,9	p 45,5	p 65,4	p 57,3
2 ^e trimestre	p 1.209	907	p 19,0	p 37,4	p 56,4	p 54,8
3 ^e trimestre	p 852	633				
1979 Septembre	1.073	892	17,6	37,5	55,1	51,3
Octobre	1.024	936	22,3	44,7	67,0	61,2
Novembre	1.052	906	19,6	42,2	61,8	56,5
Décembre	1.139	806	20,9	37,8	58,7	55,4
1980 Janvier	1.190	962	p 18,7	p 43,4	p 62,1	p 55,2
Février	1.184	938	p 17,5	p 44,1	p 61,6	p 54,4
Mars	1.271	912	p 23,5	p 49,1	p 72,6	p 61,5
Avril	1.215	950	p 19,6	p 39,5	p 59,1	p 56,5
Mai	1.261	899	p 20,0	p 33,1	p 53,1	p 49,3
Juin	p 1.150	872	p 17,4	p 39,5	p 56,9	p 58,5
Juillet	p 868	620	p 11,3	p 23,6	p 34,9	p 35,8
Août	p 927	569	p 15,7	p 28,1	p 43,8	p 42,7
Septembre	p 760	709				

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme [col. (1) et (6)]. — I.N.S. [col. (2) à (5) et (7) à (11)].

Moyennes mensuelles ou mois	Logements					Autres bâtiments					Indice de la production 1970=100 ³
	Avis favorables ¹	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		Avis favorables ²	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		
		Nombre	Volume	Nombre	Volume		Nombre	Volume	Nombre	Volume	
	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1972	3,5	6,1	3.173	4,3	2.309	1,0	0,6	2.742	0,5	2.286	99
1973	3,8	6,7	3.483	5,2	2.702	1,1	0,7	3.031	0,5	2.282	93
1974	7,1	7,4	3.844	5,4	2.889	0,7	0,6	3.459	0,5	2.523	99
1975	5,7	6,3	3.336	6,4	3.425	0,5	0,5	2.362	0,6	2.404	98
1976	7,3	7,9	4.021	6,3	3.334	0,6	0,5	2.084	0,5	2.085	94
1977	5,7	6,4	3.362	6,0	3.163	0,5	0,5	2.103	0,5	1.825	93
1978	5,5	6,2	3.357	5,5	3.015	0,7	0,6	2.262	0,5	1.941	87
1979	4,7	5,2	2.920	5,7	3.111	0,7	0,6	2.370	0,6	2.005	70
1978 3 ^e trimestre	4,9	5,9	3.029	5,2	2.959	0,7	0,7	3.116	0,6	1.721	—
4 ^e trimestre	5,3	5,4	3.011	4,0	2.176	0,7	0,6	1.840	0,4	1.783	—
1979 1 ^{er} trimestre	5,2	5,7	3.246	4,0	2.139	0,6	0,5	2.490	0,3	1.398	—
2 ^e trimestre	4,7	5,3	3.003	6,8	3.761	0,8	0,7	2.569	0,6	2.194	—
3 ^e trimestre	4,6	4,9	2.754	6,3	3.558	0,8	0,6	2.125	0,7	2.575	—
4 ^e trimestre	4,2	4,7	2.677	5,7	2.988	0,6	0,6	2.293	0,6	1.853	—
1980 1 ^{er} trimestre	4,9	5,3	2.923	5,4	2.822	0,7	0,5	2.145	0,5	2.138	—
2 ^e trimestre	4,8	4,6	2.672			0,7	0,6	1.927			—
3 ^e trimestre	3,6					0,6					—
1979 Septembre	4,0	4,2	2.658	7,2	4.035	0,7	0,6	2.304	0,9	3.067	72
Octobre	4,9	6,4	3.637	8,7	4.478	0,8	0,7	3.093	0,8	2.564	71
Novembre	4,0	3,7	2.074	4,7	2.537	0,6	0,5	2.091	0,6	1.354	70
Décembre	3,8	4,1	2.320	3,6	1.949	0,5	0,5	1.696	0,4	1.642	70
1980 Janvier	4,7	5,2	2.762	3,8	1.879	0,7	0,5	1.782	0,4	1.701	73
Février	4,7	4,8	2.803	3,7	1.984	0,7	0,5	2.245	0,3	1.745	76
Mars	5,2	5,7	3.205	8,6	4.602	0,8	0,6	2.408	0,8	2.967	77
Avril	5,4	4,9	2.841	5,2	2.949	0,8	0,6	1.967	0,5	1.470	77
Mai	4,3	4,0	2.339	5,1	2.801	0,7	0,5	1.483	0,4	1.624	77
Juin	4,6	4,9	2.836			0,7	0,7	2.330			77
Juillet	5,0					0,8					77
Août	3,0					0,6					79
Septembre	2,8					0,5					

¹ Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables pour bâtiments résidentiels.

² Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables relatifs aux constructions non résidentielles.

³ Travaux publics et privés. Indices mensuels : moyennes mobiles des douze derniers mois de l'indice de la production non désaisonné,

corrige pour la composition inégale des mois. Indices annuels : moyenne de l'indice de la production non désaisonné, corrigé pour la composition inégale des mois, des douze mois de l'année et non la moyenne des indices mensuels.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1975 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (8 pays ¹)			Belgique			République Fédérale d'Allemagne ²		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	111	116	+ 4,5	109	112	+ 2,8	111	116	+ 4,5
2 ^e trimestre	112	117	+ 4,5	109	118	+ 8,3	111	118	+ 6,3
3 ^e trimestre	113	119	+ 5,3	112	118	+ 5,4	114	120	+ 5,3
4 ^e trimestre	115	120	+ 4,3	116	117	+ 0,9	115	121	+ 5,2
1 ^{er} trimestre	116	121	+ 4,3	112	119	+ 6,3	116	123	+ 6,0
2 ^e trimestre	117	119	+ 1,7	118	118	...	118	120	+ 1,7
3 ^e trimestre	119			118			120		
4 ^e trimestre	120			117			121		
	France			Royaume-Uni			Italie		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	110	115	+ 4,5	109	113	+ 3,7	114	123	+ 7,9
2 ^e trimestre	114	116	+ 1,8	111	118	+ 6,3	114	119	+ 4,4
3 ^e trimestre	112	122	+ 8,9	112	115	+ 2,7	114	121	+ 6,1
4 ^e trimestre	116	120	+ 3,4	111	114	+ 2,7	121	131	+ 8,3
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	115	119	+ 3,5	113	112	- 0,9	123	135	+ 9,8
2 ^e trimestre	116	118	+ 1,7	118	109	- 7,6	119	132	+ 10,9
3 ^e trimestre	122			115			121		
4 ^e trimestre	120			114			131		
	Pays-Bas			Irlande			Grand-Duché de Luxembourg		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	108	110	+ 1,9	127	135	+ 6,3	106	110	+ 3,8
2 ^e trimestre	107	112	+ 4,7	129	138	+ 7,0	105	110	+ 4,8
3 ^e trimestre	109	113	+ 3,7	127	138	+ 8,7	109	110	+ 0,9
4 ^e trimestre	111	112	+ 0,9	132	140	+ 6,1	111	115	+ 3,6
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	110	115	+ 4,5	135	141	+ 4,4	110	113	+ 2,7
2 ^e trimestre	112	112	...	138			110	111	+ 0,9
3 ^e trimestre	113			138			110		
4 ^e trimestre	112			140			115		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni,

Italie, Pays-Bas, Irlande et Grand-Duché de Luxembourg. Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.

² Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Agence économique et*

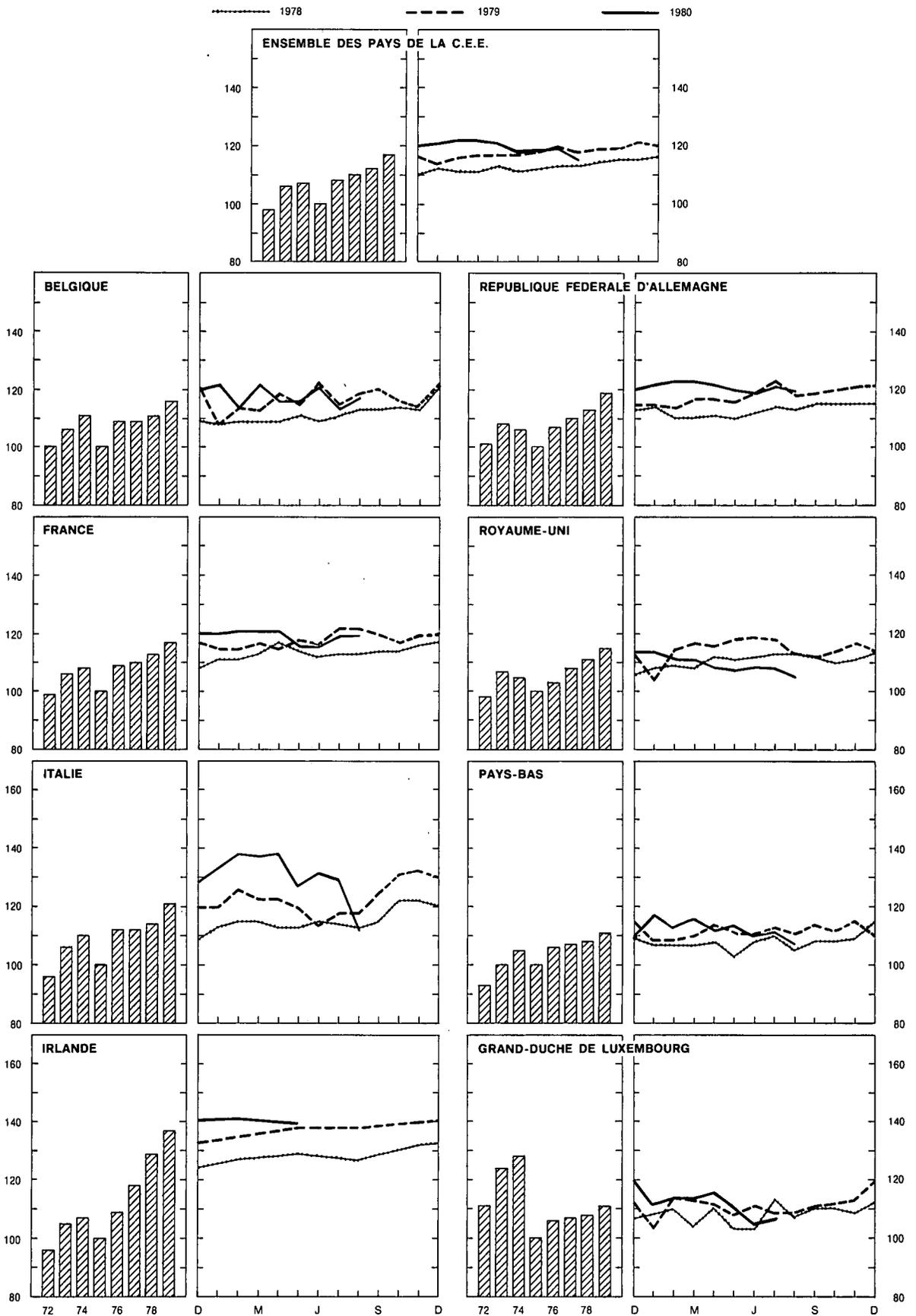
financière. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1975 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont		
	(millions)				(milliers de tonnes)	combustibles et huiles minérales	minerais
1972	681	624	5.778	1.495	1.447	257,7	42,6
1973	674	682	6.294	1.556	1.704	303,6	48,0
1974	690	760	6.841	1.697	1.846	331,2	54,4
1975	688	563	4.933	1.317	1.218	316,2	52,6
1976	684	554	4.936	1.318	1.219	324,4	56,3
1977	2	541	4.861	1.355	1.005	337,4	59,4
1978	595	593	5.266	1.362	1.132	374,8	65,9
1979	580	711	6.157	1.597	1.327	401,7	70,0
1978 3 ^e trimestre	587	548	4.828	1.251	1.055	476,6	77,2
4 ^e trimestre	594	676	5.918	1.518	1.258	359,9	68,4
1979 1 ^{er} trimestre	571	669	5.862	1.586	1.162	336,6	64,5
2 ^e trimestre	600	719	6.347	1.577	1.488	412,6	67,8
3 ^e trimestre	571	682	5.849	1.508	1.270	492,7	77,4
4 ^e trimestre	578	774	6.569	1.719	1.329	364,7	70,3
1980 1 ^{er} trimestre	r 580	740	6.443	1.729	1.377	340,1	68,0
2 ^e trimestre	590	719	6.424	1.737	1.404	398,6	70,2
3 ^e trimestre	p 572	600	5.383	1.531	1.065	498,6	74,2
1979 Septembre	575	713	6.074	1.564	1.373	462,2	77,2
Octobre	617	819	7.056	1.746	1.416	403,0	74,2
Novembre	566	753	6.370	1.703	1.262	348,3	67,9
Décembre	551	751	6.281	1.708	1.309	342,8	68,7
1980 Janvier	r 602	699	6.115	1.703	1.172	341,2	64,9
Février	r 558	768	6.684	1.767	1.544	301,1	63,4
Mars	r 580	753	6.530	1.716	1.416	377,9	75,7
Avril	r 590	756	6.685	1.772	1.546	379,5	70,3
Mai	r 584	690	6.299	1.725	1.420	391,0	70,9
Juin	r 595	712	6.288	1.713	1.246	425,2	69,4
Juillet	563	643	5.734	1.742	1.117	520,1	78,0
Août	p 564	551	4.987	1.463	1.038	516,9	74,3
Septembre	p 590	605	5.427	1.388	1.039	458,7	70,3

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Nouvelle série, à partir de juillet 1977, par suite du transfert de l'exploitation des services d'autobus à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux. Les données pour le premier (y compris les services d'autobus) et le second semestre 1977 (non compris les services d'autobus) sont respectivement 689 et 587.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], Maatschappij van de Brugse Zeevaartinrichtingen N.V. [col. (7)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 2	
	Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes-km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1972	5.366	3.183	2.490	688	634	341	1.485	623	85	8.034	563
1973	5.305	3.406	2.527	676	809	414	1.637	732	96	8.482	541
1974	5.322	3.522	2.788	765	853	399	1.814	697	130	8.907	571
1975	5.082	2.687	2.299	657	729	427	1.963	579	118	6.978	427
1976	5.529	3.225	2.222	773	807	373	1.944	636	129	8.356	506
1977	5.689	3.054	2.721	737	919	288	2.090	628	126	8.410	480
1978	8.156	2.993	2.655	1.084	992	242	2.235	693	136	8.354	495
1979	8.653			1.273			2.408			8.450	492
1978 2 ^e trimestre ..	8.263	2.924	2.580	982	881	225	2.163	469	141	8.731	520
3 ^e trimestre ..	8.335	2.878	2.600	1.141	1.089	291	2.328	844	122	8.250	470
4 ^e trimestre ..	8.183	3.370	3.028	1.237	1.054	199	2.305	783	110	8.467	511
1979 1 ^{er} trimestre ..	7.944	2.925	2.485	1.321	1.044	247	2.226	522	117	7.268	432
2 ^e trimestre ..	8.648	2.834	2.709	1.415	1.240	204	2.499	647	152	9.135	537
3 ^e trimestre ..	9.184	3.198	2.314	1.163	1.072	523	2.521	800	161	8.648	493
4 ^e trimestre ..	8.838			1.194			2.384			8.750	507
1980 1 ^{er} trimestre ..	8.877			1.306			2.463				
2 ^e trimestre ..							2.487				
1979 Juin	8.885	2.604	2.671	1.459	1.211	129	2.462	949	174	9.613	561
Juillet	9.066	3.261	2.760	1.401	1.126	229	2.580	995	118	7.863	451
Août	8.746	3.459	1.991	1.085	933	815	2.360	838	197	8.991	511
Septembre ...	9.741	2.873	2.192	1.002	1.158	525	2.624	568	167	9.089	517
Octobre	8.918	3.321	3.421	1.030	1.478	204	2.311	837	179	9.442	547
Novembre	8.826	3.551	2.600	1.400	1.255	128	2.495	755	183	8.764	502
Décembre	8.771			1.153			2.347			8.043	473
1980 Janvier	9.393			1.359			2.542			7.990	475
Février	7.984			1.347			2.190				p 459
Mars	9.255			1.212			2.658				
Avril	8.433			1.410			2.361				
Mai	8.756			1.194			2.554				
Juin							2.547				

1 Jusqu'en 1977, milliers de tonnes de jauge nettes suivant la méthode de mesure belge; à partir de 1978, milliers de tonnes de jauge brutes.

2 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

Y - 2. — TOURISME

Nuits passées par les touristes en Belgique ¹
(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1972	2.263	1.782	90	145	95	95	42
1973	2.306	1.787	92	145	102	107	43
1974	2.314	1.691	88	151	91	111	48
1975	2.458	1.788	91	173	107	120	42
1976	2.484	1.824	88	182	99	117	43
1977	2.434	1.799	82	170	85	118	46
1978	2.073	1.536	55	153	79	94	38
1979	2.114	1.545	57	164	82	93	43
1978 2 ^e trimestre	1.858	1.311	62	127	94	99	41
3 ^e trimestre	5.160	4.107	87	394	144	196	58
4 ^e trimestre	664	355	38	53	43	45	32
1979 1 ^{er} trimestre	467	229	32	31	30	32	28
2 ^e trimestre	1.928	1.363	64	124	86	108	49
3 ^e trimestre	5.118	4.046	86	420	108	182	61
4 ^e trimestre	681	374	38	54	44	40	29
1980 1 ^{er} trimestre	482	237	35	33	34	35	24
2 ^e trimestre	1.999	1.402	72	137	102	110	42
1979 Août	5.959	4.886	108	369	167	155	57
Septembre	1.774	1.176	59	119	105	97	60
Octobre	770	355	40	78	69	57	42
Novembre	635	345	47	36	40	38	29
Décembre	639	421	28	49	23	26	17
1980 Janvier	400	197	29	27	25	28	21
Février	455	214	36	37	36	33	22
Mars	592	300	39	34	42	44	29
Avril	1.401	957	63	62	89	78	31
Mai	2.416	1.712	89	170	130	116	47
Juin	2.180	1.536	63	180	87	135	49
Juillet	6.360	4.992	81	654	154	251	56
Août	5.525	4.436	110	374	193	156	49

¹ Y compris les nuitées de camping.

Y - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 1	Alimen- tation 2	Textiles et habillem- ent 3	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 4
1972	115	122	100	138	129	113	115	140	126	121	112
1973	129	136	98	160	155	124	135	172	141	138	121
1974	151	157	97	191	185	141	155	205	176	163	127
1975	167	170	98	225	217	165	169	213	204	183	129
1976	192	189	98	264	236	189	195	247	237	211	137
1977	196	205	93	302	254	196	204	270	258	225	138
1978	201	219	85	330	260	207	213	278	274	237	142
1979	p 213	234	84	366	275	p 218	p 226	p 287	p 309	p 253	p 146
1977 4 ^e trimestre	212	239	94	337	275	212	236	308	272	246	149
1978 1 ^{er} trimestre	191	193	84	310	240	196	188	253	271	223	134
2 ^e trimestre	211	214	87	328	258	208	225	285	286	243	146
3 ^e trimestre	188	215	82	320	266	204	193	264	252	225	135
4 ^e trimestre	215	252	86	363	277	219	246	310	288	256	152
1979 1 ^{er} trimestre	p 195	205	81	352	254	p 207	p 192	p 253	p 296	p 235	p 138
2 ^e trimestre	p 223	230	84	368	273	p 220	p 243	p 290	p 323	p 260	p 152
3 ^e trimestre	p 200	226	82	346	276	p 213	p 199	p 277	p 286	p 239	p 137
4 ^e trimestre	p 232	274	87	399	299	p 232	p 269	p 330	p 331	p 277	p 156
1978 Décembre	241	312	94	418	321	248	277	373	322	291	172
1979 Janvier	p 185	192	82	352	246	p 204	p 207	p 221	p 261	p 226	p 133
Février	p 183	196	76	325	238	p 194	p 152	p 252	p 289	p 219	p 129
Mars	p 218	227	86	378	278	p 223	p 217	p 285	p 339	p 259	p 152
Avril	p 214	220	81	358	259	p 208	p 254	p 267	p 310	p 251	p 147
Mai	p 226	228	83	375	273	p 223	p 246	p 296	p 330	p 264	p 154
Juin	p 228	241	89	372	286	p 230	p 229	p 306	p 329	p 266	p 155
Juillet	p 186	223	81	332	273	p 203	p 193	p 257	p 267	p 226	p 130
Août	p 199	228	83	352	284	p 219	p 176	p 279	p 293	p 240	p 138
Septembre	p 214	227	81	355	270	p 217	p 227	p 295	p 297	p 251	p 144
Octobre	p 225	242	86	387	281	p 219	p 271	p 311	p 319	p 267	p 151
Novembre	p 213	258	81	372	281	p 217	p 242	p 290	p 311	p 256	p 144
Décembre	p 259	323	93	430	334	p 259	p 293	p 388	p 362	p 309	p 173

1 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

2 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

3 Y compris les textiles d'ameublement.

4 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation, dont on a éliminé les services et les loyers.

Y - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1977 1 ^{er} semestre ...	1.473	760	322	391	63,4	14,5	28,1	20,8	23,1	6,0	9,3	7,8
2 ^e semestre ...	1.597	796	315	486	65,5	14,4	29,2	21,9	20,6	5,2	8,5	6,9
1978 1 ^{er} semestre ...	1.488	741	320	427	69,0	14,8	30,7	23,5	24,0	6,0	9,9	8,1
2 ^e semestre ...	1.385	698	307	380	68,9	14,0	31,6	23,3	20,9	4,7	8,5	7,7
1979 1 ^{er} semestre ...	1.428	741	298	389	74,0	13,2	34,3	26,5	26,0	4,7	11,1	10,2
2 ^e semestre ...	1.518	816	301	401	80,9	11,4	35,8	33,7	23,0	3,9	10,5	8,6

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total de toutes les créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1977 1 ^{er} semestre	49	33	4	12	0,7	0,1	0,2	0,4
2 ^e semestre	63	27	4	32	0,9	0,1	0,2	0,6
1978 1 ^{er} semestre	39	23	4	12	0,8	0,2	0,2	0,4
2 ^e semestre	52	35	4	13	0,8	0,2	0,2	0,4
1979 1 ^{er} semestre	56	37	5	14	0,9	0,1	0,3	0,5
2 ^e semestre	59	41	4	14	1,0	0,2	0,4	0,4

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisans, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Divers dont : services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Nombre de contrats (milliers)										
1977 1 ^{er} semestre ...	853	5	1	1	96	16	7	150	67	7	486	17
2 ^e semestre ...	824	4	1	1	75	14	6	162	65	6	473	17
1978 1 ^{er} semestre ...	782	5	1	2	95	15	5	149	55	7	434	14
2 ^e semestre ...	734	4	1	1	72	13	5	131	72	6	413	16
1979 1 ^{er} semestre ...	816	5	1	1	99	15	7	127	109	6	430	16
2 ^e semestre ...	854	4	1	2	77	13	6	163	125	6	440	17
Crédits accordés (milliards de francs)												
1977 1 ^{er} semestre ...	23,1	2,5	0,2	0,3	12,0	1,0	0,2	0,2	0,3	1,9	3,4	1,1
2 ^e semestre ...	20,6	1,9	0,2	0,4	10,0	1,0	0,2	0,2	0,2	1,9	3,7	0,9
1978 1 ^{er} semestre ...	24,0	2,2	0,2	0,4	13,0	1,1	0,2	0,2	0,3	2,1	3,4	0,9
2 ^e semestre ...	20,9	1,8	0,2	0,4	10,5	1,0	0,2	0,2	0,3	2,2	3,2	0,9
1979 1 ^{er} semestre ...	26,0	2,3	0,3	0,3	14,8	1,1	0,2	0,2	0,4	2,0	3,4	1,0
2 ^e semestre ...	23,0	1,7	0,2	0,4	12,4	1,1	0,2	0,3	0,5	1,8	3,4	1,0
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1977 1 ^{er} semestre ...	100,0	10,7	0,9	1,2	51,9	4,5	1,0	1,0	1,1	8,3	14,8	4,6
2 ^e semestre ...	100,0	9,2	0,9	2,1	48,3	4,6	1,0	1,2	1,1	9,3	17,8	4,5
1978 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,0	0,9	1,5	54,4	4,5	0,7	0,8	1,4	8,8	14,2	3,8
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,1	2,1	50,3	4,5	0,9	0,9	1,4	10,6	15,5	4,1
1979 1 ^{er} semestre ...	100,0	8,9	1,0	1,2	56,9	4,3	0,9	0,6	1,6	7,5	13,4	3,7
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	1,1	1,6	53,8	4,7	0,8	1,2	2,3	8,0	14,6	4,4

Y · 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Opérations de débit

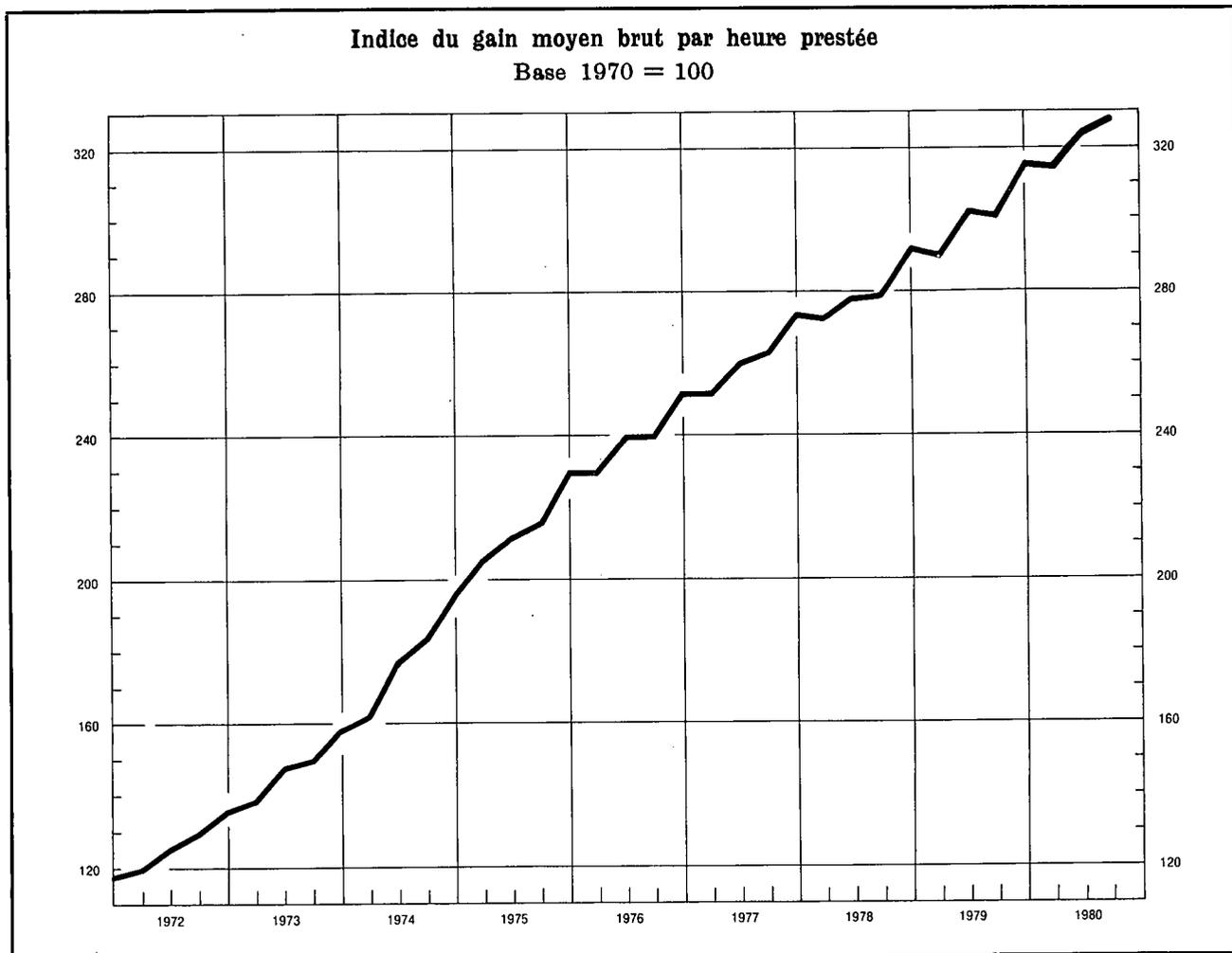
Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1972	40	3	346	5.370	1.248	5.373	1.594	1.881	213	7.254	1.807
1973	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1974	37	3	468	8.106	2.059	8.109	2.527	3.077	329	11.186	2.856
1975	33	4	629	8.986	1.972	8.990	2.601	3.222	357	12.212	2.958
1976 ²	32	1	e 254	10.405	2.933	10.406	e 3.187	2.896	398	13.302	e 3.585
1977	30	2	289	12.429	3.859	12.431	4.148	2.625	422	15.056	4.570
1978	26	2	286	14.102	3.939	14.104	4.225	2.361	437	16.465	4.662
1979	26	1	312	16.235	4.550	16.236	4.862	2.118	476	18.354	5.338
1978 3 ^e trimestre	26	2	266	13.370	3.736	13.372	4.002	2.186	440	15.558	4.442
4 ^e trimestre	26	2	285	15.153	3.808	15.155	4.093	2.337	450	17.492	4.543
1979 1 ^{er} trimestre	26	2	294	15.470	4.695	15.472	4.989	2.198	473	17.670	5.462
2 ^e trimestre	26	1	325	16.267	4.086	16.268	4.411	2.165	473	18.433	4.884
3 ^e trimestre	26	1	296	15.450	4.697	15.451	4.993	1.955	452	17.406	5.445
4 ^e trimestre	26	1	333	17.749	4.722	17.750	5.055	2.155	508	19.905	5.563
1980 1 ^{er} trimestre	26	2	328	18.048	4.316	18.050	4.644	2.083	554	20.133	5.198
2 ^e trimestre	26	2	291	18.399	5.592	18.401	5.883	2.095	558	20.496	6.441
3 ^e trimestre	26	1	313	17.780	5.740	17.781	6.053	1.890	509	19.671	6.562
1979 Novembre	26	1	327	17.180	4.480	17.181	4.807	1.989	466	19.170	5.273
Décembre	26	1	331	17.727	4.508	17.728	4.839	2.151	524	19.879	5.363
1980 Janvier	26	2	327	19.351	4.264	19.353	4.591	2.257	545	21.610	5.136
Février	26	2	346	17.078	4.292	17.080	4.638	1.978	570	19.058	5.208
Mars	26	1	310	17.714	4.392	17.715	4.702	2.015	548	19.730	5.250
Avril	26	2	316	18.775	5.261	18.777	5.577	2.149	572	20.926	6.149
Mai	26	3	245	17.625	5.430	17.628	5.675	1.944	505	19.572	6.180
Juin	26	2	312	18.796	6.084	18.798	6.396	2.193	598	20.991	6.994
Juillet	26	1	281	18.376	6.201	18.377	6.482	2.051	525	20.428	7.007
Août	26	1	312	16.109	5.386	16.110	5.698	1.670	465	17.780	6.163
Septembre	26	2	347	18.853	5.630	18.855	5.977	1.951	537	20.806	6.514
Octobre	26	2	344	21.388	5.828	21.390	6.172	2.134	551	23.524	6.723
Novembre	26	2	272	18.720	4.799	18.722	5.071	1.721	432	20.443	5.503

¹ Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.
² Nouvelle série. Les remboursements de l'argent au jour le jour ne sont plus renseignés.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970.* — *Annuaire statistique de la S.N.C.B.* — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.).* — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.).*

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)



Indices base 1970 = 100

Sources :	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie *				Salaires conventionnels ³			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type ¹		Salaire-coût horaire ²	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufac- turières	Indice général	dont : Industries manufac- turières
	B.N.B.			I.R.E.S.	Ministère de l'Emploi et du Travail			
1972	128	125	127	131	126,1	125,7	122,1	118,2
1973	149	143	146	151	145,8	147,0	138,8	131,9
1974	180	173	178	182	176,6	177,8	166,1	158,0
1975	216	205	214	223	210,9	210,5	195,9	187,6
1976	240	227	239	246	236,4	235,1	217,3	206,2
1977	262	249	263	270	259,7	257,0	235,5	222,6
1978	280	265	281	289	276,4	271,7	250,3	234,5
1979	302	285	300	312	295,0	289,0	264,6	247,0
1978 Septembre	279	266	283	287	277,9	272,7	251,3	235,1
1978 Décembre	292	272	288	301	282,0	277,3	256,3	239,6
1979 Mars	290	277	293	299	287,4	281,1	258,0	240,9
1979 Juin	302	283	299	312	292,0	285,4	263,1	246,5
1979 Septembre	301	287	302	310	297,2	291,7	267,7	249,1
1979 Décembre	316	292	308	326	303,5	297,6	269,5	251,7
1980 Mars	p 315	p 300	p 316	p 324	309,7	303,4	277,2	258,8
1980 Juin	p 325	p 308	p 325	p 335	317,4	310,9	281,7	263,4
1980 Septembre	p 328	p 313	p 330	p 339	322,8	317,2	287,1	268,4

* Pour convertir les indices base 1970 = 100 en indices base 1968 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : gain moyen brut par heure prestée : 1,818; salaire horaire type - ouvrier qualifié : 1,745 - ouvrier non qualifié : 1,822; salaire-coût horaire : 1,981.

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

³ Le salaire conventionnel des ouvriers étant horaire et celui des employés étant mensuel, une réduction conventionnelle de la durée du travail entraîne une hausse du premier, mais non du second. Il y a lieu de tenir compte de cette différence dans toute comparaison des évolutions respectives de ces indices.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1977 octobre	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :					
Extraction du charbon (ouvriers du fond)	241,31	246,13	251,12	261,35	269,83
Préparation du charbon (ouvriers de la surface)	189,37	195,21	201,81	207,19	214,43
Total des industries extractives	217,63	223,43	230,47	236,38	244,03
<i>Industries manufacturières</i> ² :					
Cokeries	211,00	216,68	219,92	233,88	235,23
Raffinage de pétrole	274,41	287,58	288,33	329,46	333,22
Production et première transformation des métaux	217,57	221,63	228,82	242,27	254,48
Industrie des produits minéraux non métalliques	188,22	195,68	199,47	205,48	212,99
Industrie chimique	202,87	210,66	216,97	226,56	228,98
Production de fibres artificielles et synthétiques	191,48	197,55	198,72	211,87	220,38
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	174,84	182,02	186,12	193,85	203,32
Construction de machines et de matériel mécanique	183,22	188,98	193,37	199,68	209,89
Construction électrique et électronique	173,48	179,78	183,15	193,74	200,79
Construction d'automobiles et pièces détachées	203,29	208,93	216,70	230,96	236,45
Construction d'autre matériel de transport	194,46	199,64	200,05	203,33	213,87
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	164,09	169,63	173,86	180,59	185,49
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	170,51	175,27	180,61	184,52	191,51
Industrie textile	145,47	148,21	150,91	157,03	164,15
Industrie du cuir	145,60	146,90	149,80	157,27	161,33
Industrie des chaussures et de l'habillement	122,59	127,32	129,11	134,87	137,69
Industrie du bois et du meuble en bois	163,09	170,25	177,75	181,71	184,13
Industrie du papier, imprimerie et édition	179,74	187,86	190,45	199,15	207,12
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	170,34	178,03	181,56	188,80	194,67
Total des industries manufacturières	174,59	180,09	184,44	192,35	199,61
dont : hommes	188,69	194,58	199,46	207,94	216,07
femmes	133,39	138,09	140,92	147,04	151,68
<i>Bâtiment et génie civil</i> ¹	190,50	195,86	202,21	212,43	217,66
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total ²	178,88	184,45	189,23	197,33	204,27

¹ Hommes seulement.
² Hommes et femmes.

VI . 3. — TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS MOYENS DES EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE ¹

(en francs par mois)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1977 octobre	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre
<i>Industries extractives :</i>					
Extraction et agglomération de combustibles solides	52.698	54.615	58.392	58.877	59.441
Total des industries extractives	51.308	53.530	56.538	57.239	58.270
<i>Industries manufacturières :</i>					
Cokeries	53.287	55.077	57.446	59.134	59.986
Raffinage de pétrole	64.057	67.551	70.136	77.329	77.835
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude (total du personnel)	51.812	53.288	53.781	56.266	58.768
Production et première transformation des métaux	53.621	55.537	56.816	59.527	61.823
Industrie des produits minéraux non métalliques	45.739	47.869	48.815	50.785	52.653
Industrie chimique	49.809	51.912	53.268	55.755	56.772
Production de fibres artificielles et synthétiques	58.871	61.088	59.986	63.378	66.019
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	43.966	45.265	46.502	47.983	50.575
Construction de machines et de matériel mécanique	45.231	46.610	47.980	49.293	52.146
Construction électrique et électronique	46.384	47.563	48.837	50.046	53.145
Construction d'automobiles et pièces détachées	48.619	50.886	52.574	54.315	56.833
Construction d'autre matériel de transport	47.818	48.859	50.205	51.181	53.255
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires ...	42.539	43.717	45.187	46.397	48.672
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	42.038	44.178	45.505	46.461	48.340
Industrie textile	39.809	41.037	41.756	42.480	44.567
Industrie du cuir	39.758	43.673	42.720	46.390	48.988
Industrie des chaussures et de l'habillement	32.578	33.683	34.633	35.819	36.651
Industrie du bois et du meuble en bois	38.220	39.579	41.187	41.955	43.427
Industrie du papier, imprimerie et édition	43.299	44.789	45.944	47.854	49.180
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	44.752	46.568	47.530	49.244	50.639
Total des industries manufacturières	45.344	47.079	48.280	49.930	51.988
dont : hommes	50.140	52.048	53.359	55.135	57.424
femmes	30.087	31.271	32.123	33.374	34.693
Bâtiment et génie civil	42.888	46.013	47.071	48.814	50.477
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total	45.288	47.166	48.406	50.037	52.028

¹ Hommes et femmes.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Service de Conjoncture (I.R.E.S.) — Rapport annuel de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Statistiques*

économiques belges 1960-1970. — Bulletin d'Information et de Documentation, XXXII^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1957 : « Indices des rémunérations horaires brutes des ouvriers ».

VII. — INDICES DE PRIX

1. — MATIERES PREMIERES ¹

Indices 1975 = 100

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice général	Indice général à l'exception des matières énergétiques	Matières alimentaires				Matières industrielles				Matières énergétiques		
			Total	Céréales	Graines oléagineuses, huile	Produits alimentaires et sucre	Total	Matières végétales	Métaux non-ferreux	Minerai de fer, ferraille	Total	Charbon	Pétrole brut
Coefficient de pondération	100,0	36,8	15,9	4,7	2,9	8,3	20,9	10,1	6,1	4,7	63,2	5,5	57,7
1972	36,2	57,9	53,8	46,1	59,9	56,0	61,1	56,2	74,7	53,7	23,5	40,4	21,9
1973	52,2	89,6	82,3	82,3	117,6	69,7	95,2	91,6	115,9	76,1	30,3	50,9	28,3
1974	104,3	117,0	121,9	117,9	137,9	118,5	113,3	103,7	145,1	92,4	96,9	83,3	98,2
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	107,4	109,5	108,3	90,5	103,1	120,0	110,5	115,2	113,1	97,0	106,2	97,8	107,0
1977	117,3	120,3	134,0	75,3	127,1	169,2	109,8	113,8	116,5	92,4	115,6	103,4	116,7
1978	116,1	113,5	117,4	81,8	125,9	134,3	110,5	111,9	121,7	92,7	117,7	113,8	118,1
1979	152,7	138,5	130,3	97,3	138,9	145,6	144,7	142,8	169,6	116,2	161,1	121,0	164,9
1978 3 ^e trimestre	115,5	112,0	112,3	79,4	125,4	126,0	111,9	113,2	124,1	92,9	117,5	112,6	118,0
4 ^e trimestre	119,3	121,3	119,9	83,3	131,6	136,3	122,4	124,9	134,5	101,0	118,1	119,0	118,0
1979 1 ^{er} trimestre	125,6	127,6	117,8	86,0	142,0	127,0	135,0	132,6	156,9	111,6	124,4	119,9	124,8
2 ^e trimestre	141,3	136,8	126,3	94,7	144,4	137,5	144,8	143,5	171,3	113,0	144,0	116,1	146,6
3 ^e trimestre	163,7	142,7	137,5	104,8	140,4	154,6	146,7	144,8	170,2	120,0	176,0	121,8	181,1
4 ^e trimestre	180,5	147,1	139,4	103,7	128,1	163,4	152,9	150,2	182,2	120,4	200,0	127,4	206,9
1980 1 ^{er} trimestre	210,9	157,8	141,6	101,6	125,4	169,7	170,2	162,1	208,4	137,4	241,9	131,8	252,4
2 ^e trimestre	224,2	155,1	147,3	100,4	114,8	185,0	161,1	162,7	179,5	133,9	264,5	138,1	276,6
3 ^e trimestre	231,5	158,7	153,9	117,2	134,6	181,2	162,3	166,3	181,8	128,5	274,0	142,9	286,5
1979 Novembre	182,1	146,2	138,8	102,7	127,3	162,9	151,9	148,9	180,1	121,4	203,1	126,9	210,3
Décembre	194,0	148,4	140,6	103,6	127,8	165,8	154,4	149,4	187,6	121,9	220,6	129,5	229,3
1980 Janvier	204,0	156,7	140,0	102,8	126,2	165,6	169,5	157,2	203,9	151,0	231,6	130,6	241,2
Février	214,4	161,9	143,3	102,7	130,4	170,6	176,0	166,4	225,0	132,5	245,0	129,8	256,0
Mars	214,4	154,8	141,5	99,2	119,7	172,8	165,0	162,7	196,4	128,7	249,2	134,9	260,1
Avril	215,5	151,9	139,6	97,7	113,7	172,2	161,2	159,9	183,5	134,6	252,6	134,5	263,9
Mai	227,7	157,4	151,8	100,8	114,5	193,5	161,7	164,0	178,9	134,3	268,7	138,0	281,1
Juin	229,5	156,0	150,4	102,7	116,1	189,3	160,3	164,2	175,0	132,8	272,3	141,8	284,7
Juillet	230,3	156,8	149,6	112,0	131,0	177,1	162,2	163,3	183,5	132,1	273,2	142,8	285,6
Août	230,8	158,2	153,1	118,3	132,8	179,8	162,1	166,4	181,5	127,6	273,1	140,8	285,7
Septembre	233,5	161,1	158,9	121,3	140,1	186,6	162,7	169,1	180,3	125,8	275,7	145,1	288,1
Octobre	237,8	162,5	164,1	125,5	144,4	192,6	161,3	167,4	179,0	124,8	281,7	146,2	294,6
Novembre	236,8	160,2	162,6	130,3	153,8	183,8	158,3	166,3	173,9	120,9	281,5	144,2	294,6

¹ Indices calculés sur base des prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

VII · 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE ¹

Indices 1975 = 100

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels										
		indice général	animaux	végétaux	indice général	matières premières	demi-produits	produits finis	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction
Coefficient de pondération	100,0	20,0	9,6	10,4	80,0	21,5	23,7	34,8	14,8	20,0	14,1	19,3	15,5	8,1	9,6
1972	75,3	76,6	77,5	75,9	75,0	74,0	72,8	77,1	74,4	72,2	61,8	76,8	82,6	77,4	79,5
1973	84,6	92,4	87,2	97,4	82,7	87,2	83,3	79,7	79,8	85,4	63,9	83,4	96,5	80,4	82,8
1974	98,8	96,8	86,8	107,1	99,3	103,1	104,8	93,5	95,9	106,9	90,1	104,1	108,0	91,9	92,1
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	107,1	113,8	106,9	120,6	105,5	107,2	106,3	103,8	104,8	106,0	102,0	102,5	108,8	104,5	109,8
1977	109,7	119,0	110,6	127,6	107,5	107,8	107,7	107,1	107,7	104,8	102,5	103,3	112,5	104,6	117,2
1978	107,6	110,7	109,4	111,8	106,9	106,2	105,7	108,0	108,2	102,1	99,8	103,7	111,1	104,1	120,9
1979	114,4	118,6	111,5	125,6	113,3	115,6	112,0	112,8	112,4	115,3	112,7	110,3	113,5	107,1	124,6
1978 3 ^e trimestre ..	107,7	109,3	108,1	110,3	107,3	107,2	106,1	108,2	108,5	102,9	99,7	104,3	111,7	103,8	121,9
4 ^e trimestre ..	109,0	112,1	107,4	116,7	108,2	108,2	107,3	108,9	108,9	105,3	102,2	105,4	110,2	105,2	121,9
1979 1 ^{er} trimestre ..	111,6	115,4	110,9	119,7	110,6	111,8	109,5	110,7	110,4	110,4	106,2	108,2	111,4	106,7	124,0
2 ^e trimestre ..	113,8	116,8	109,6	123,9	113,1	115,6	112,1	112,2	111,9	115,8	111,4	110,7	113,7	106,3	124,6
3 ^e trimestre ..	115,2	120,4	110,6	130,3	113,9	116,9	111,8	113,5	112,8	116,6	114,3	110,6	114,4	106,5	124,9
4 ^e trimestre ..	116,9	121,8	115,0	128,4	115,7	118,1	114,7	114,9	114,5	118,4	118,8	111,8	114,7	108,9	125,0
1980 1 ^{er} trimestre ..	120,8	124,0	117,1	130,8	120,0	122,4	122,1	117,1	117,7	127,0	125,5	113,9	117,3	118,7	125,9
2 ^e trimestre ..	120,2	119,2	113,8	124,6	120,4	122,2	121,4	118,5	119,3	125,2	127,0	112,2	118,3	119,6	130,0
3 ^e trimestre ..	120,0	116,5	111,2	121,7	120,9	123,3	122,2	118,6	120,5	123,5	127,1	112,2	119,6	122,0	131,1
1979 Octobre	116,3	119,4	112,0	126,8	115,5	118,3	114,3	114,6	114,3	117,8	118,1	111,4	115,2	108,6	124,9
Novembre	117,1	123,0	116,1	129,7	115,6	118,5	114,3	114,8	114,4	118,7	117,9	112,1	114,6	109,0	125,0
Décembre	117,3	122,9	116,8	128,8	115,9	117,5	115,4	115,1	114,7	118,7	120,3	111,9	114,3	109,1	125,0
1980 Janvier	119,6	123,8	118,1	129,3	118,5	120,1	120,1	116,5	116,8	124,4	121,8	113,4	116,0	118,3	125,1
Février	121,2	123,8	116,7	130,7	120,5	122,9	123,3	117,2	117,9	127,8	126,3	114,3	117,2	118,9	126,3
Mars	121,7	124,5	116,4	132,4	121,0	124,1	123,1	117,8	118,4	128,9	128,5	113,9	118,6	119,0	126,4
Avril	120,9	120,8	114,9	127,1	120,8	123,5	121,8	118,5	119,1	127,7	128,5	112,7	118,2	119,3	130,0
Mai	119,9	118,9	114,1	123,5	120,1	121,4	121,5	118,4	119,3	124,0	126,4	112,1	118,1	119,5	130,0
Juin	119,7	117,9	112,5	123,2	120,1	121,7	120,9	118,7	119,4	123,9	126,0	111,8	118,6	120,0	130,0
Juillet	120,0	117,3	111,2	123,1	120,6	122,3	122,0	118,7	120,4	123,0	126,9	112,1	119,0	121,7	131,1
Août	119,2	112,7	110,1	115,0	120,8	123,4	122,1	118,4	120,4	123,3	126,3	112,2	119,5	121,9	131,1
Septembre ...	121,0	119,6	112,2	126,9	121,3	124,2	122,6	118,6	120,7	124,1	128,2	112,4	120,2	122,4	131,1
Octobre	121,8	120,1	109,7	130,6	122,2	125,0	122,8	120,1	121,7	125,5	132,7	112,3	120,9	122,7	130,9

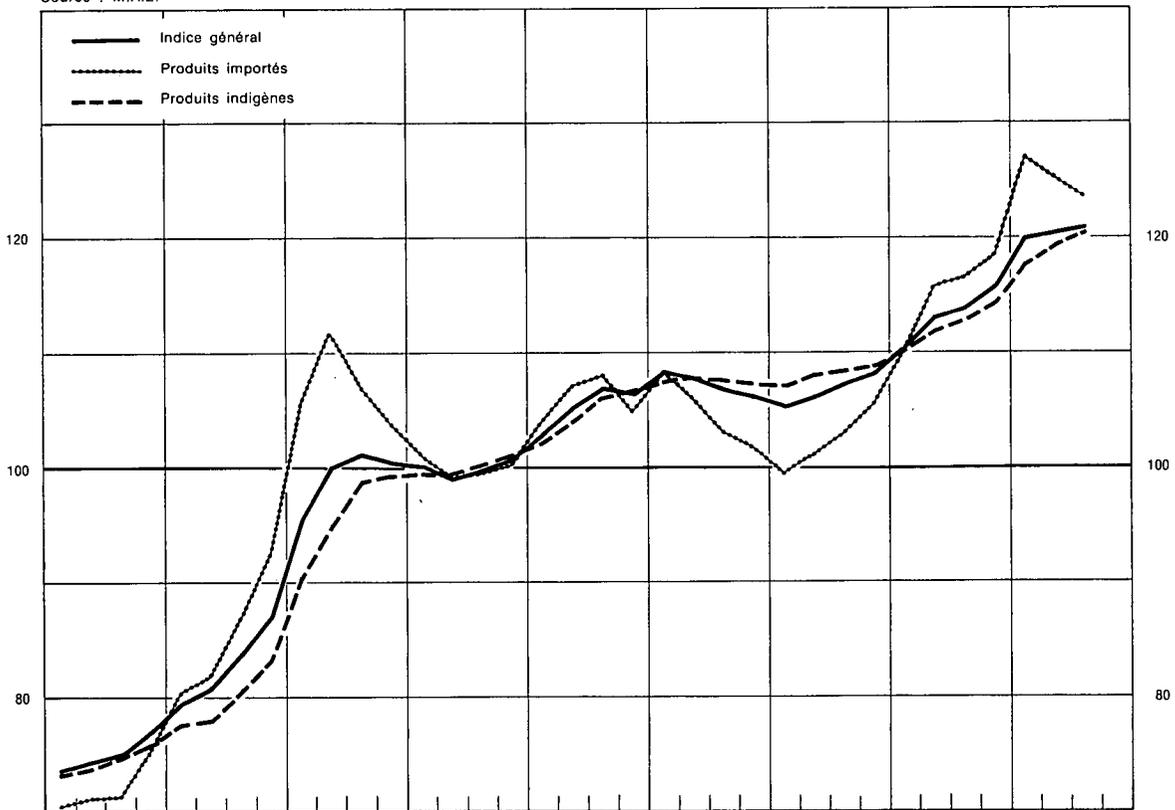
¹ Prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

VII - 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Indices 1975 = 100

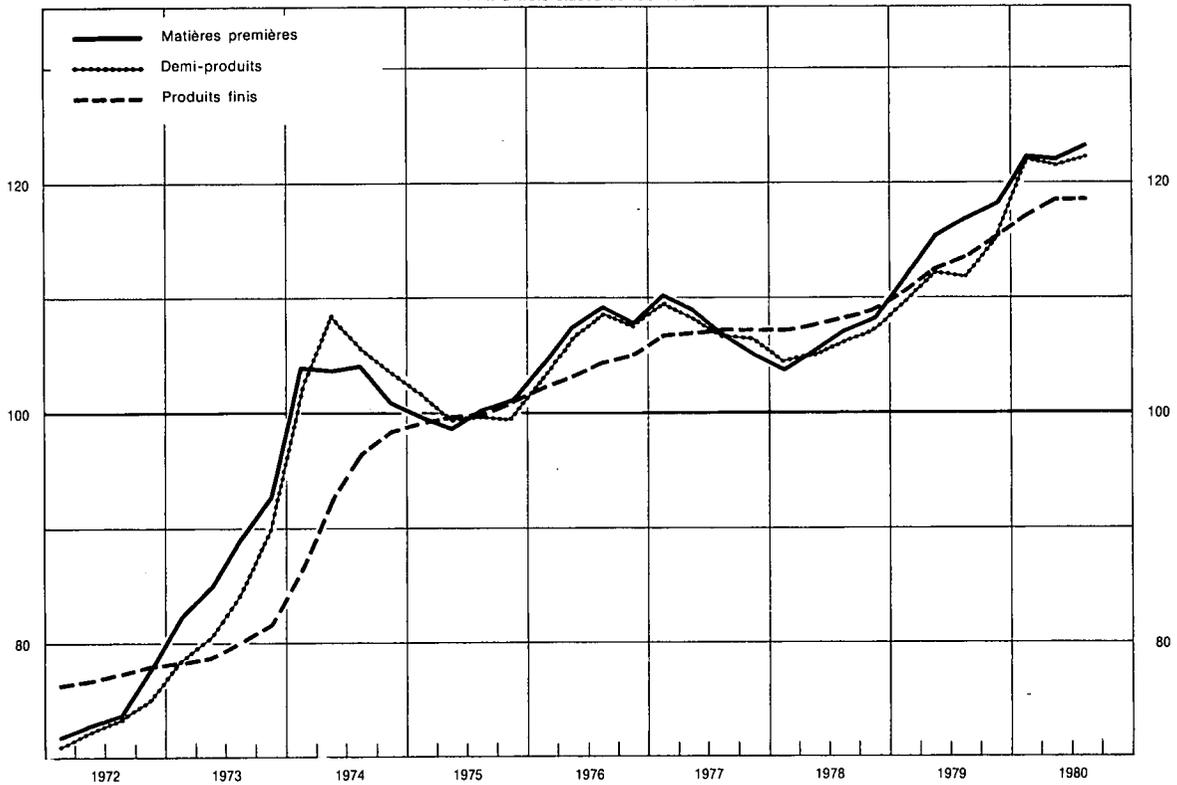
PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Source : M.A.E.



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Prix à trois stades de fabrication

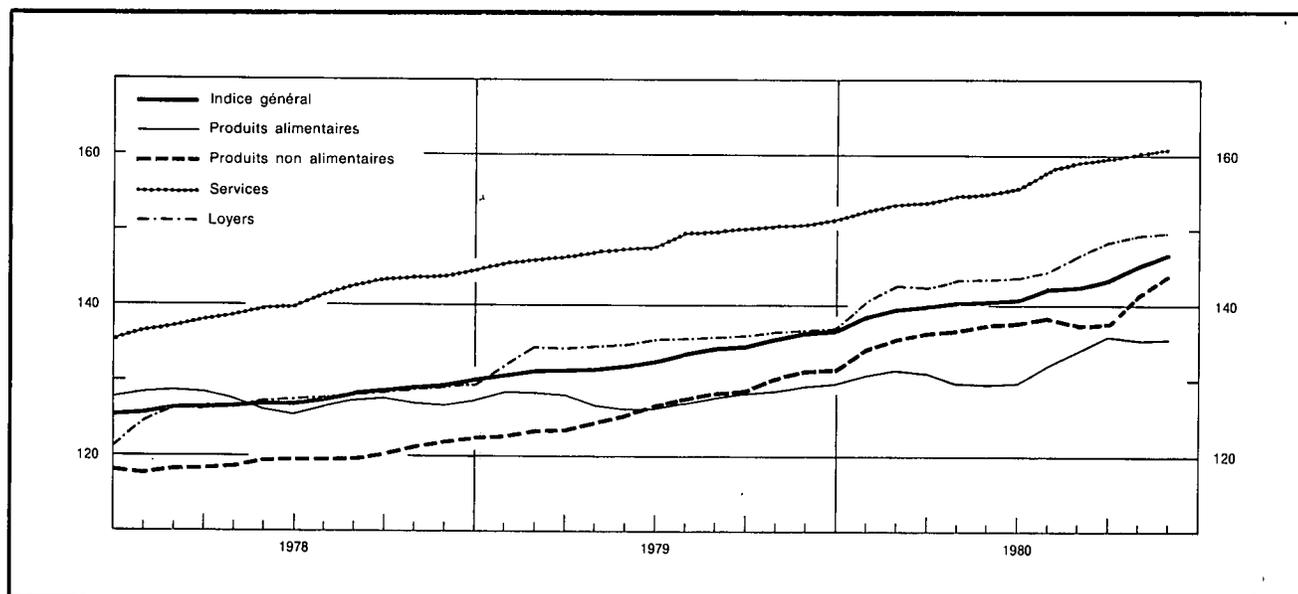


VII - 3a. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyers					
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général :										
Jusque février 1972	100,00	41,56	37,01	21,43	—					
De mars 1972 à mai 1976 ...	100,00	30,00	40,00	30,00	—					
Depuis juin 1976	100,00	25,15	42,79	27,06	5,00					
Indices 1971 = 100 ¹										
1972	105,45	106,60	102,80	107,61	—					
1973	112,78	115,15	107,58	117,28	—					
1974	127,08	125,94	122,69	134,02	—					
1975	143,31	140,08	136,55	154,07	—					
1976 5 premiers mois	153,16	154,25	142,46	164,41	—					
Indices 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100										
1976 7 derniers mois	115,89	119,58	112,15	119,69	108,89					
1977	122,30	125,46	116,00	129,94	118,92					
1978	127,77	127,28	119,87	140,75	127,52					
1979	133,48	127,90	127,04	148,52	135,14					
	1979	1980	1979	1980	1979	1980				
1 ^{er} trimestre	131,17	139,47	128,24	131,09	123,29	135,42	145,92	153,25	133,52	141,66
2 ^e trimestre	132,15	140,55	126,35	129,71	125,55	137,45	147,46	154,98	134,88	143,46
3 ^e trimestre	134,34	143,11	127,73	133,97	128,27	138,00	149,85	159,00	135,72	146,74
4 ^e trimestre	136,24		129,28		131,05		150,86		136,44	
Janvier	130,86	138,68	128,47	130,87	122,87	134,32	145,49	152,50	131,99	140,37
Février	131,29	139,73	128,22	131,37	123,38	135,69	146,05	153,43	134,43	142,32
Mars	131,37	139,99	128,04	131,03	123,62	136,24	146,22	153,83	134,14	142,29
Avril	131,68	140,16	126,86	129,84	124,47	136,90	147,02	154,35	134,59	143,18
Mai	132,04	140,57	126,08	129,57	125,46	137,64	147,46	154,93	134,82	143,33
Juin	132,73	140,91	126,12	129,71	126,72	137,82	147,91	155,67	135,23	143,88
Juillet	133,83	142,56	126,96	131,99	127,72	138,65	149,57	158,17	135,49	144,75
Août	134,46	142,94	127,83	134,03	128,44	137,55	149,92	159,03	135,73	146,81
Septembre	134,74	143,82	128,39	135,89	128,64	137,81	150,07	159,80	135,95	148,66
Octobre	135,69	145,16	128,96	135,29	130,24	141,00	150,46	160,16	136,15	149,35
Novembre	136,26	146,64	129,19	135,33	131,19	143,94	150,79	160,89	136,45	149,57
Décembre	136,77		129,70		131,72		151,33		136,71	



¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme

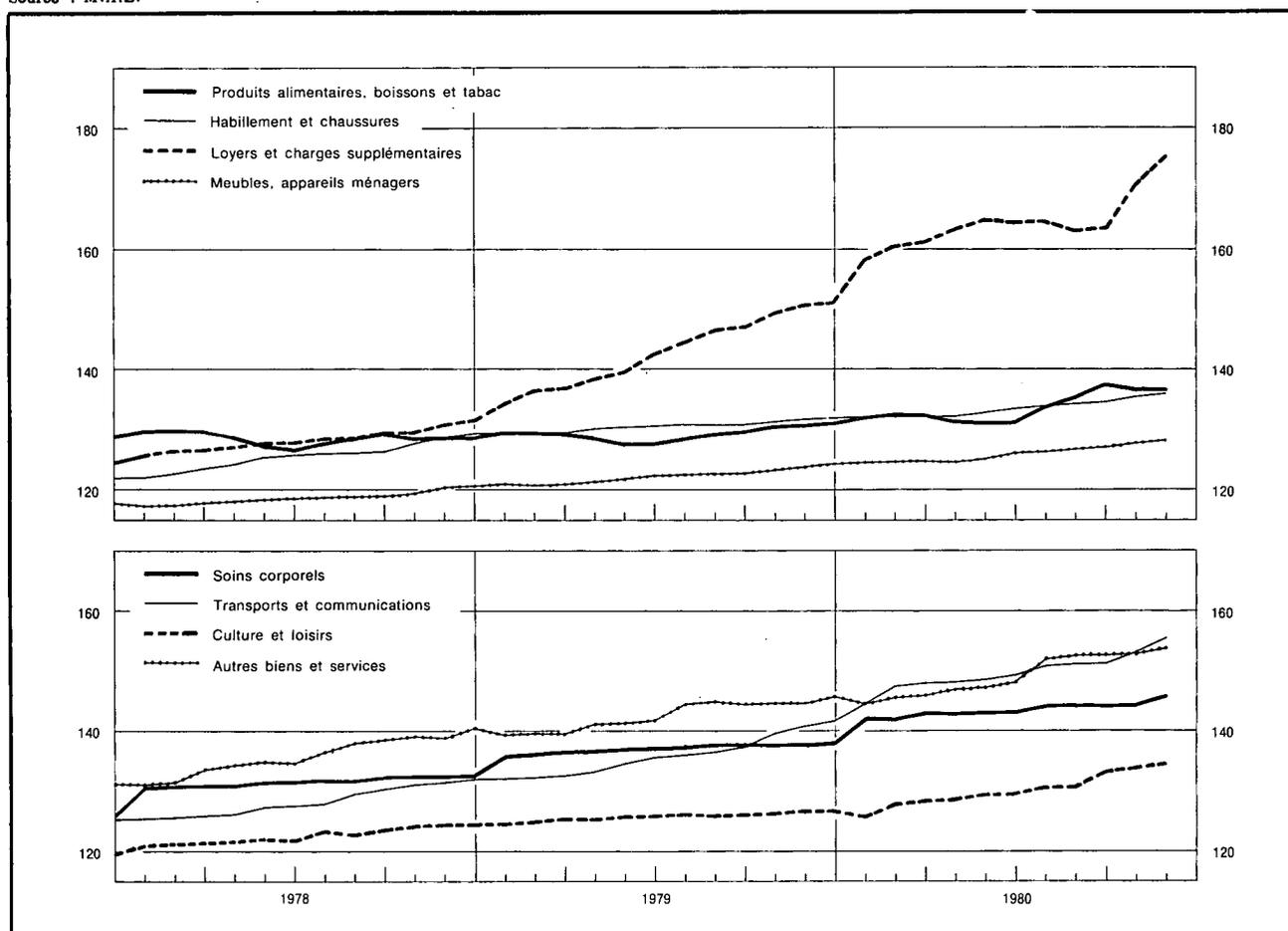
suit : l'indice général à 1,870; les produits alimentaires à 1,848; les produits non alimentaires à 1,804; les services à 1,458.

VII - 3b. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Indices 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1977	122,30	126,05	118,09	121,70	115,08	124,10	122,43	117,56	126,51
1978	127,71	128,54	125,61	128,37	118,71	131,54	128,37	122,56	135,87
1979	133,48	129,36	130,57	143,13	122,28	137,08	136,04	125,76	142,65
1978 3 ^e trimestre	128,25	128,45	126,21	128,75	118,82	132,01	129,20	123,02	137,56
4 ^e trimestre	129,58	128,43	128,44	130,88	120,23	132,44	131,55	123,99	139,32
1979 1 ^{er} trimestre	131,17	129,66	129,50	135,81	120,97	136,21	132,24	124,84	139,56
2 ^e trimestre	132,15	127,88	130,35	140,21	121,79	136,99	134,42	125,48	141,34
3 ^e trimestre	134,34	129,20	130,75	146,14	122,66	137,41	136,79	126,08	144,66
4 ^e trimestre	136,24	130,71	131,69	150,36	123,68	137,71	140,72	126,63	145,04
1980 1 ^{er} trimestre	139,47	132,49	132,15	159,98	124,44	142,21	146,71	127,96	145,45
2 ^e trimestre	140,55	131,19	132,79	164,21	125,18	142,96	148,57	129,17	147,51
3 ^e trimestre	143,11	135,32	134,08	163,73	126,64	144,15	151,47	131,53	152,47
1979 Novembre	136,26	130,61	131,72	150,84	123,79	137,60	140,63	126,78	144,78
Décembre	136,77	131,13	132,02	151,11	124,12	137,98	141,80	126,73	145,48
1980 Janvier	138,68	132,28	132,07	158,01	124,31	141,84	144,71	125,57	144,77
Février	139,73	132,76	132,14	160,58	124,43	142,00	147,46	127,97	145,49
Mars	139,99	132,44	132,25	161,35	124,57	142,78	147,95	128,33	146,08
Avril	140,16	131,31	132,29	163,36	124,59	142,86	147,93	128,64	147,14
Mai	140,57	131,06	132,78	164,92	125,09	143,00	148,50	129,22	147,25
Juin	140,91	131,19	133,30	164,36	125,86	143,01	149,27	129,66	148,15
Juillet	142,56	133,37	133,60	164,70	126,40	144,09	151,51	130,71	152,09
Août	142,94	135,35	134,13	163,00	126,58	144,17	151,24	130,76	152,68
Septembre	143,82	137,24	134,50	163,48	126,95	144,20	151,66	133,11	152,63
Octobre	145,16	136,80	135,22	170,50	127,25	144,39	153,21	133,86	152,73
Novembre	146,64	136,85	136,09	175,91	127,96	145,82	155,31	134,42	153,45

* Pour passer de cet indice à l'indice base 1971 = 100, le coefficient de conversion a été fixé à 1,37. Ce coefficient de conversion est obligatoirement d'application pour toutes

Références bibliographiques : *Moniteur belge*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)*. — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

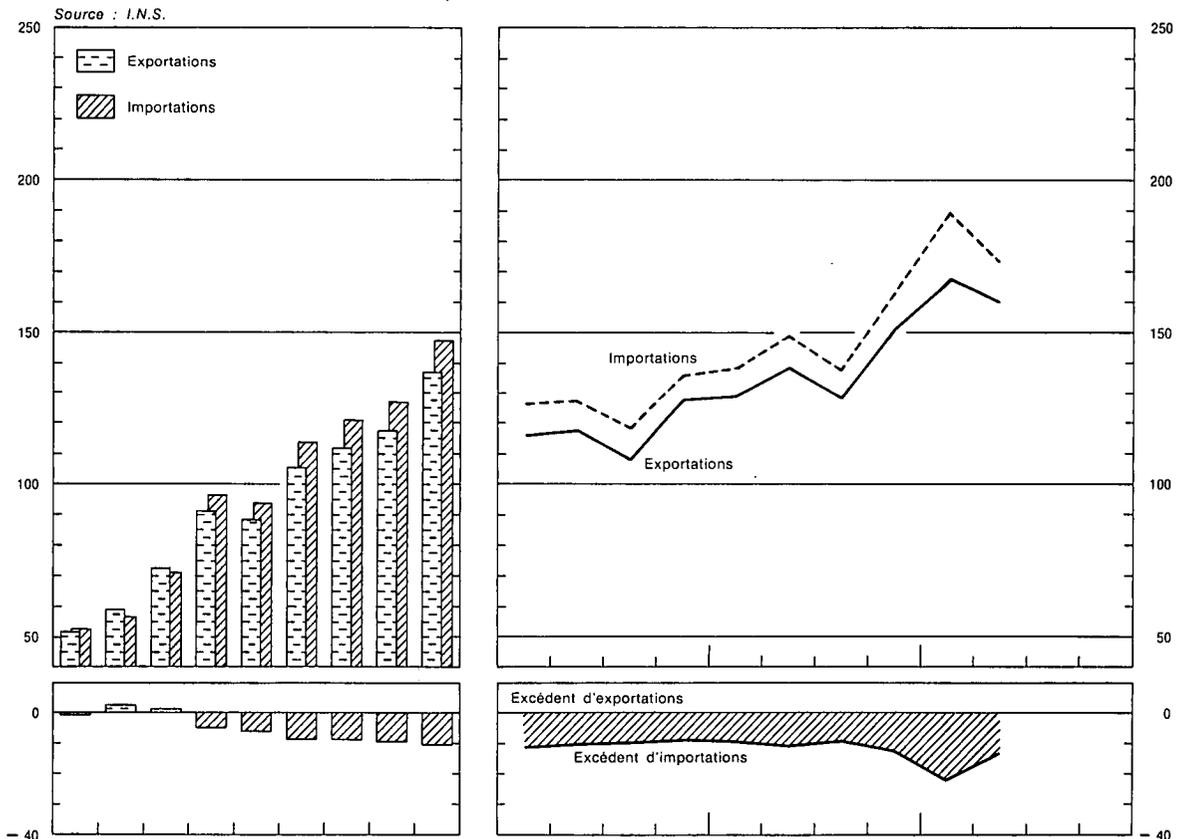
les conversions conclues au sein des Commissions paritaires relatives à la liaison à l'indice de prix à la consommation des salaires conventionnels.

tiques Economiques belges 1960-1970, — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).

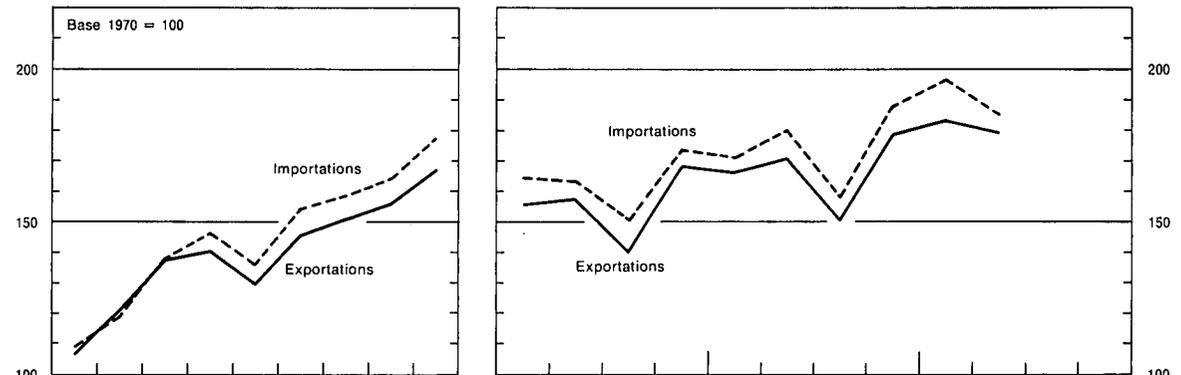
VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

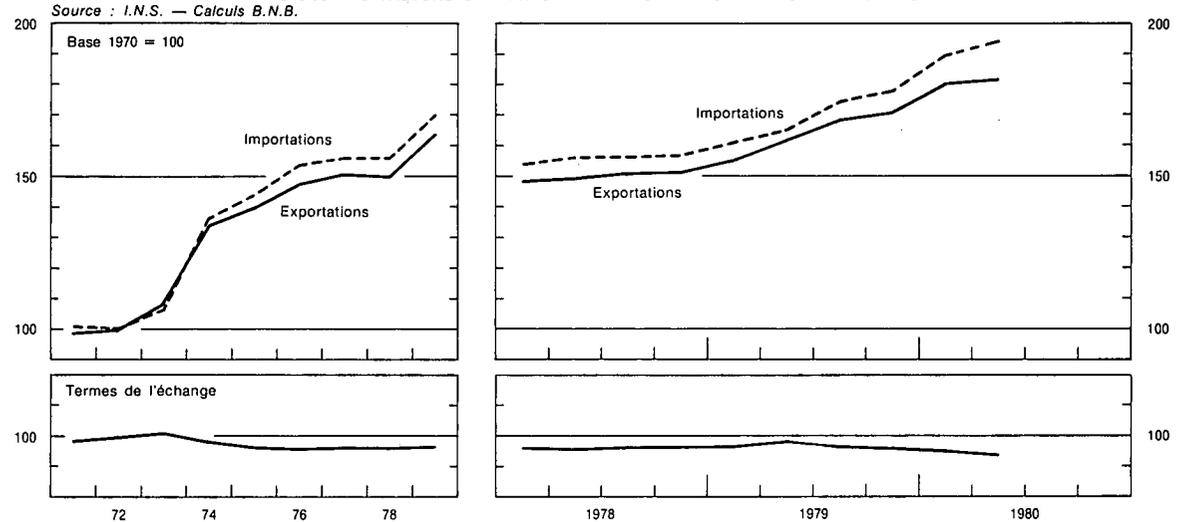


Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.



INDICES DU VOLUME

INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs : B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1970 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1972	56,8	59,2	+ 2,4	104	118,8	120,7	100,1	100,2	100,1
1973	71,3	72,5	+ 1,2	102	138,4	137,8	107,1	108,3	101,1
1974	96,7	91,6	- 5,1	95	146,8	140,7	136,9	134,7	98,4
1975	94,2	88,1	- 6,1	94	136,1	129,9	144,4	139,8	96,8
1976	114,1	105,5	- 8,6	93	154,5	146,1	153,9	147,8	96,0
1977	120,7	112,1	- 8,6	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4
1978	127,2	117,5	- 9,7	92	164,7	156,5	155,9	150,0	96,2
1979	148,7	138,4	- 10,3	93	177,5	167,6	170,2	164,6	96,7
1978 2 ^e trimestre	127,6	117,7	- 9,9	92	163,4	157,7	156,4	149,6	95,7
3 ^e trimestre	118,2	108,7	- 9,5	92	150,4	140,6	156,4	151,0	96,7
4 ^e trimestre	136,0	127,8	- 8,2	94	173,6	168,6	157,0	151,7	96,6
1979 1 ^{er} trimestre	138,7	130,0	- 8,7	94	171,6	166,8	160,9	155,6	96,7
2 ^e trimestre	149,7	140,5	- 9,2	94	180,3	171,5	165,3	162,2	98,1
3 ^e trimestre	138,9	130,1	- 8,8	94	158,8	150,7	174,5	168,5	96,6
4 ^e trimestre	167,4	153,2	- 14,2	92	187,8	178,9	177,7	170,4	95,9
1980 1 ^{er} trimestre	190,3	169,0	- 21,3	89	197,0	183,5	189,8	180,6	95,2
2 ^e trimestre	174,2	161,1	- 13,1	92	185,8	179,0	193,9	181,7	93,7
1979 8 premiers mois	142,2	132,4	- 9,8	93					
9 premiers mois	142,5	133,5	- 9,0	94	170,2	163,0	166,9	162,1	97,1
10 premiers mois	145,8	137,2	- 8,6	94					
11 premiers mois	147,6	138,3	- 9,3	94					
12 mois	148,7	138,4	- 10,3	93	177,5	167,6	170,2	164,6	96,7
1980 1 ^{er} mois	183,9	158,8	- 25,1	86					
2 premiers mois	186,5	165,8	- 20,7	89					
3 premiers mois	190,3	169,0	- 21,3	89	197,0	183,5	189,8	180,6	95,2
4 premiers mois	188,7	171,1	- 17,6	91					
5 premiers mois	184,1	167,4	- 16,7	91					
6 premiers mois	182,3	165,0	- 17,3	91	191,4	181,2	191,8	181,1	94,4
7 premiers mois	177,4	161,8	- 15,6	91					
8 premiers mois	172,2	155,6	- 16,6	90					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}} \times 100$.

N.B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabri- cations métal- liques	Produits sidéru- rgiques	Textiles	Produits chimiq- ues	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieu- ses	Indus- trie pétro- lière	Indus- tries alimen- taires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaus- sures	Caout- chouc	Car- rières	Matér. de cons- truction à base de cim- ent et de plâtre	Tabacs manu- facturés	Indus- trie houillère	Céra- miques	Ciments	Divers	Total
1972	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1973	19,60	9,95	8,14	8,68	4,82	4,33	2,97	1,95	2,57	1,84	1,77	1,18	0,59	0,58	0,31	0,32	0,27	0,11	0,19	0,11	2,24	72,52
1974	22,67	14,27	9,20	13,32	6,52	4,58	3,01	2,88	3,28	2,27	1,93	1,22	0,63	0,80	0,38	0,34	0,34	0,15	0,21	0,14	3,31	91,44
1975	25,72	10,32	8,64	11,97	3,91	5,25	3,18	4,08	3,41	2,04	1,91	1,01	0,53	0,92	0,38	0,33	0,36	0,17	0,22	0,11	3,62	88,08
1976	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977 (ancienne série)	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97
1977 (nouvelle série)	33,21	9,88	10,27	15,59	5,38	6,27	5,82	5,88	4,36	2,45	2,12	1,38	0,66	1,33	0,43	0,41	0,37	0,21	0,34	0,22	5,39	111,97
1978	34,81	11,07	10,16	16,97	5,00	6,52	7,49	4,85	4,47	2,54	2,19	1,47	0,62	1,40	0,42	0,45	0,42	0,23	0,38	0,25	5,69	117,30
1979	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1978 2 ^e trimestre	36,60	10,79	10,05	16,74	4,41	6,33	6,54	4,82	4,51	2,51	2,27	1,51	0,65	1,46	0,42	0,48	0,40	0,24	0,44	0,25	5,45	116,89
3 ^e trimestre	29,18	10,35	8,90	15,53	4,48	6,11	7,64	5,93	4,41	2,33	1,90	1,31	0,54	1,30	0,41	0,41	0,31	0,23	0,35	0,25	4,76	106,66
4 ^e trimestre	37,85	12,35	10,97	18,39	5,74	6,86	8,02	4,31	4,58	2,87	2,48	1,60	0,64	1,52	0,47	0,50	0,51	0,25	0,42	0,28	6,55	127,13
1979 1 ^{er} trimestre	38,53	12,75	10,69	19,25	6,24	6,85	7,83	5,15	4,45	2,78	2,08	1,42	0,70	1,45	0,35	0,33	0,44	0,31	0,37	0,16	6,42	128,55
2 ^e trimestre	38,19	13,97	10,70	21,27	6,34	7,58	8,13	7,42	5,01	2,88	2,44	1,62	0,81	1,58	0,51	0,55	0,48	0,43	0,43	0,31	7,00	137,65
3 ^e trimestre	30,95	12,06	10,01	20,58	5,60	7,60	7,94	9,95	4,79	2,78	2,10	1,44	0,65	1,46	0,49	0,48	0,39	0,47	0,39	0,31	6,07	126,51
4 ^e trimestre	42,77	14,03	12,01	22,49	7,67	7,88	9,01	10,04	5,32	3,28	2,80	1,75	0,73	1,71	0,54	0,52	0,51	0,45	0,44	0,29	7,25	151,49
1980 1 ^{er} trimestre	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
2 ^e trimestre	42,17	15,37	11,94	24,66	10,07	8,55	8,27	13,66	5,46	3,47	2,91	1,86	0,72	1,77	0,64	0,61	0,46	0,59	0,49	0,32	6,43	160,42
1979 7 premiers mois	37,17	13,16	10,64	20,60	6,23	7,16	8,13	6,77	4,80	2,83	2,20	1,49	0,75	1,50	0,44	0,43	0,43	0,36	0,40	0,25	6,74	132,48
8 premiers mois	36,31	12,92	10,39	20,55	6,00	7,41	7,80	7,18	4,75	2,79	2,17	1,48	0,73	1,50	0,45	0,44	0,43	0,38	0,40	0,26	6,61	130,95
9 premiers mois	36,11	13,02	10,52	20,57	6,10	7,38	7,97	7,54	4,74	2,82	2,21	1,50	0,73	1,50	0,45	0,45	0,44	0,41	0,40	0,26	6,55	131,67
10 premiers mois	37,11	13,29	10,81	20,93	6,32	7,55	8,27	8,16	4,86	2,91	2,28	1,53	0,74	1,55	0,47	0,47	0,47	0,42	0,40	0,28	6,73	135,55
11 premiers mois	37,99	13,34	10,94	21,05	6,35	7,57	8,36	8,22	4,88	2,94	2,32	1,55	0,74	1,56	0,47	0,48	0,45	0,42	0,41	0,28	6,80	137,12
12 mois	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1980 1 ^{er} mois	42,37	13,25	11,70	24,38	11,66	8,32	10,95	5,43	5,07	3,30	2,53	1,78	0,66	1,86	0,50	0,44	0,49	0,82	0,41	0,22	8,08	154,22
2 premiers mois	43,41	13,32	12,57	25,77	13,00	8,04	10,15	9,46	5,14	3,40	2,72	1,92	0,72	1,86	0,53	0,50	0,53	0,68	0,45	0,25	8,12	162,54
3 premiers mois	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
4 premiers mois	44,57	15,63	12,84	26,33	12,19	8,36	11,18	12,07	5,65	3,49	2,85	1,94	0,76	1,87	0,57	0,56	0,53	0,62	0,48	0,28	7,70	170,47
5 premiers mois	43,48	15,43	12,46	25,68	11,65	8,29	10,43	12,91	5,51	3,42	2,83	1,89	0,74	1,81	0,58	0,56	0,52	0,59	0,47	0,29	7,43	166,97
6 premiers mois	43,10	15,31	12,31	25,26	11,44	8,28	10,00	12,53	5,42	3,43	2,84	1,89	0,74	1,82	0,59	0,57	0,49	0,61	0,47	0,29	7,27	164,66
7 premiers mois	42,11	14,87	12,23	24,79	11,05	8,22	9,72	12,45	5,45	3,42	2,76	1,85	0,72	1,79	0,59	0,54	0,50	0,59	0,47	0,29	7,13	161,54

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs P.N.H.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation						Biens d'équipement	Divers ¹	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total	non durables				durables		
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits		alimentaires					autres	
													liquides	autres					produits animaux						produits végétaux
1972	35,44	12,25	2,22	3,37	2,33	0,64	0,34	0,55	0,20	1,08	0,31	2,80	0,72	1,59	3,33	1,14	2,58	13,25	1,85	2,32	1,32	7,76	7,91	0,06	56,66
1973	44,95	15,69	2,83	4,33	3,29	0,95	0,40	0,72	0,22	1,41	0,39	3,08	0,99	1,99	4,14	1,35	3,17	16,33	2,33	2,81	1,46	9,73	9,50	0,28	71,06
1974	64,23	19,07	3,01	5,76	3,37	1,13	0,42	1,14	0,25	2,03	0,60	7,46	2,81	3,28	7,16	1,89	4,85	19,26	2,39	3,21	1,89	11,77	11,98	0,72	96,19
1975	58,95	17,03	2,42	5,91	3,08	0,91	0,35	0,92	0,28	2,05	0,51	6,97	2,73	3,43	5,83	1,89	4,64	21,27	2,73	3,74	1,95	12,85	12,46	1,25	93,93
1976	73,03	22,60	3,20	6,46	4,43	1,26	0,46	1,14	0,33	2,24	0,56	8,55	3,30	4,08	7,56	2,03	4,82	26,51	3,45	4,69	2,27	15,99	12,76	1,32	113,62
1977	75,91	22,06	2,88	6,71	6,17	1,37	0,47	1,14	0,31	2,53	0,57	10,45	2,27	3,99	7,79	2,26	4,94	29,15	3,90	5,48	2,37	17,40	13,99	1,16	120,21
1978	78,91	23,09	2,74	6,88	7,94	1,47	0,45	1,15	0,31	2,72	0,54	8,30	2,87	4,36	8,64	2,40	5,05	31,02	4,44	5,40	2,60	18,58	15,01	1,64	126,58
1979	93,28	26,54	3,18	7,47	8,58	1,68	0,53	1,37	0,33	2,98	0,64	10,53	4,79	5,39	10,47	2,75	6,05	34,52	4,77	6,01	3,03	20,71	16,85	2,81	147,46
1978 2 ^e trimestre ..	78,27	22,98	2,82	6,66	7,75	1,58	0,48	1,22	0,32	2,90	0,53	7,63	2,76	4,17	8,89	2,50	5,07	30,58	4,58	5,32	2,60	17,95	15,21	1,42	125,48
3 ^e trimestre ..	71,12	20,54	2,31	5,84	7,47	1,27	0,34	1,05	0,24	2,44	0,45	8,48	2,50	3,66	7,95	2,15	4,43	29,07	4,31	4,91	2,43	17,43	14,22	1,18	115,60
4 ^e trimestre ..	84,17	24,75	2,87	7,84	8,61	1,59	0,44	1,21	0,32	2,87	0,58	8,62	2,87	4,79	8,90	2,52	5,39	31,37	4,44	5,80	2,64	18,49	15,79	2,67	134,00
1979 1 ^{er} trimestre ..	84,67	23,64	3,10	7,40	8,77	1,49	0,57	1,21	0,32	2,38	0,62	8,25	4,30	5,31	9,36	2,63	5,32	32,33	4,18	5,61	2,80	19,74	16,00	2,64	135,64
2 ^e trimestre ..	92,29	26,48	3,30	7,87	8,41	1,68	0,61	1,35	0,35	3,18	0,66	8,93	4,30	4,87	11,27	2,82	6,21	34,17	4,78	6,27	3,03	20,09	16,88	2,03	145,37
3 ^e trimestre ..	84,41	22,70	2,71	6,48	7,38	1,54	0,43	1,33	0,28	2,83	0,52	10,66	4,00	4,49	10,76	2,53	5,77	32,01	4,75	5,51	2,78	18,97	15,06	2,51	133,99
4 ^e trimestre ..	106,21	30,40	3,47	7,43	9,67	1,97	0,49	1,49	0,31	3,35	0,71	13,20	6,14	6,61	11,52	2,95	6,50	36,82	5,02	6,52	2,89	22,39	18,39	2,33	163,75
1980 1 ^{er} trimestre ..	124,09	35,76	3,92	8,05	12,67	1,95	0,68	1,65	0,37	3,31	0,79	16,97	6,49	6,84	13,85	3,36	7,43	39,59	5,10	6,29	3,17	25,03	19,11	5,81	188,60
2 ^e trimestre ..	112,97	30,80	3,52	7,76	8,84	1,86	0,57	1,66	0,49	3,62	0,82	17,03	6,20	6,04	12,53	3,75	7,48	36,70	5,05	6,86	3,18	21,61	19,75	3,72	173,14

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1978			1979				1980	
									2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	97,5	106,0	148,4	152,3	162,7	162,9	161,1	180,4	161,9	161,6	160,8	165,6	174,8	187,0	192,7	208,9	215,2
Biens de consommation ...	104,3	109,4	120,9	131,1	140,4	148,4	148,5	153,4	147,1	150,3	148,4	150,3	150,0	155,6	157,0	161,1	159,4
Biens d'équipement	107,0	110,4	118,0	130,4	136,1	136,6	137,8	142,6	138,0	141,5	139,5	141,1	141,0	144,0	144,3	146,3	151,9
Ensemble ...	100,1	107,1	136,9	144,4	153,9	156,2	155,9	170,2	156,4	156,4	157,0	160,9	165,3	174,5	177,7	189,8	193,9
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	94,2	109,2	149,8	143,8	147,1	137,5	141,6	155,1	138,6	147,3	147,3	148,7	155,3	157,0	159,6	163,9	166,7
Fabrications métalliques ...	105,4	109,6	124,3	139,3	148,4	152,9	156,0	164,0	155,2	156,3	159,9	162,4	161,6	164,1	167,5	168,8	173,3
Métaux non ferreux	75,6	93,7	129,6	94,7	103,6	100,9	93,0	117,1	90,0	94,2	94,5	101,7	116,1	119,2	123,6	183,0	152,7
Textiles	101,7	108,6	126,7	126,7	130,8	136,3	135,1	138,1	133,6	136,3	133,8	135,5	136,3	139,8	140,9	145,0	145,4
Produits chimiques	97,9	101,7	141,2	145,6	151,3	148,4	145,3	162,9	148,0	146,6	141,7	148,9	159,7	170,3	171,6	183,3	189,9
Industrie houillère	80,8	79,8	118,8	146,4	171,1	180,2	179,4	186,2	181,6	180,7	184,3	189,8	196,1	171,5	193,6	207,2	229,0
Industrie pétrolière	107,6	118,6	218,8	260,6	307,5	303,8	289,2	477,5	285,0	289,8	292,9	328,8	438,7	555,0	561,3	599,3	606,9
Verres et glaces	97,3	101,9	110,1	118,9	118,8	123,9	122,9	122,0	123,4	120,4	122,4	121,5	122,0	121,4	122,7	123,8	127,1
Produits agricoles	111,0	120,7	126,0	133,8	145,4	150,6	146,1	143,9	148,0	152,1	137,3	138,9	142,7	144,8	150,9	153,0	151,7
Ciments	119,6	124,7	155,5	157,4	164,2	170,6	175,0	186,4	173,7	176,2	177,4	187,3	186,6	184,1	188,0	192,9	196,3
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	102,1	105,7	117,9	133,9	147,0	156,4	164,4	176,6	161,2	167,5	164,7	179,5	178,2	182,5	175,1	188,3	191,6
Carrières	107,1	111,1	124,8	136,0	141,8	146,2	157,5	167,9	154,2	160,7	163,0	166,3	165,7	164,9	172,6	181,3	185,4
Céramiques	117,7	127,6	150,1	176,7	190,5	197,7	209,2	225,1	204,6	217,5	214,7	231,8	225,9	223,4	219,9	244,9	241,5
Bois et meubles	103,0	110,8	128,1	136,0	141,3	157,7	154,2	159,3	153,9	158,6	153,4	158,5	157,7	159,4	166,7	167,4	177,1
Peaux, cuirs et chaussures .	106,4	119,1	116,0	118,0	137,9	148,0	147,6	174,3	146,1	148,1	149,3	162,5	175,5	184,2	171,4	175,7	169,4
Papier et livres	99,9	104,8	137,7	148,9	148,6	148,3	143,4	151,6	142,5	143,3	144,6	148,6	150,0	150,9	155,6	164,0	170,6
Tabacs manufacturés	111,6	140,6	137,4	146,5	140,1	149,3	158,4	163,9	151,2	158,3	169,1	161,9	164,4	161,3	166,3	166,7	177,7
Caoutchouc	107,0	112,8	133,9	143,8	147,4	150,9	153,2	162,5	152,7	155,7	153,0	153,8	161,3	166,4	168,2	171,4	179,9
Industries alimentaires	103,7	114,6	136,4	145,9	143,4	147,0	138,3	139,3	141,6	136,1	139,4	135,9	138,3	139,0	143,7	145,2	149,5
Divers	119,3	129,2	168,6	175,8	197,6	241,7	256,9	292,6	252,6	247,0	283,0	284,4	298,5	273,1	273,1	287,6	270,4
Ensemble ...	100,2	108,3	134,7	139,8	147,8	150,5	150,0	164,6	149,6	151,0	151,7	155,6	162,2	168,5	170,4	180,6	181,7
INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE ¹																	
Ensemble ...	100,1	101,1	98,4	96,8	96,0	96,4	96,2	96,7	95,7	96,7	96,6	96,7	98,1	96,6	95,9	95,2	93,7

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1978			1979				1980	
									2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	114,5	132,7	136,9	123,1	141,4	143,2	146,1	157,2	144,3	131,0	155,7	153,0	159,7	138,2	165,8	174,8	164,9
Biens de consommation ...	134,6	157,8	168,5	172,2	200,8	209,4	223,0	240,4	223,6	209,0	227,4	233,0	245,5	222,1	252,9	266,1	246,9
Biens d'équipement	113,2	133,8	158,7	146,0	147,3	158,3	168,3	182,6	171,9	154,5	178,6	172,2	186,8	163,4	198,8	207,3	202,5
Ensemble ...	118,8	138,4	146,8	136,1	154,5	158,8	164,7	177,5	163,4	150,4	173,6	171,6	180,3	158,8	187,8	197,0	185,8
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	114,1	127,8	133,6	100,6	102,2	100,9	109,8	120,7	109,4	98,9	117,8	121,0	127,0	107,9	123,6	119,4	129,9
Fabrications métalliques ...	122,0	137,7	140,9	141,3	163,9	167,5	171,7	178,6	180,9	143,5	183,2	183,9	182,9	143,4	196,3	198,6	184,3
Métaux non ferreux	99,9	120,6	117,6	103,0	119,9	132,7	132,7	138,3	120,8	116,1	150,3	151,9	135,6	116,8	142,7	169,8	165,5
Textiles	123,8	134,3	130,1	121,8	137,4	134,7	134,6	141,7	134,7	117,2	147,4	141,5	140,7	128,7	153,2	156,4	147,9
Produits chimiques	139,1	175,5	190,1	166,3	195,2	212,8	236,2	262,9	228,5	214,5	263,4	262,2	270,4	245,6	270,0	289,5	263,7
Industrie houillère	95,4	93,1	85,4	74,2	56,0	40,9	43,8	81,1	45,5	44,1	45,0	57,2	77,0	113,3	94,7	113,3	93,2
Industrie pétrolière	130,1	144,4	114,2	136,5	140,3	173,3	149,4	156,0	151,3	181,1	132,2	140,0	151,9	160,5	160,6	170,5	202,3
Verres et glaces	118,9	120,1	115,3	88,2	112,7	115,2	120,7	128,5	124,1	108,6	130,3	118,2	133,6	120,8	142,8	158,3	149,7
Produits agricoles	123,9	139,6	141,4	153,1	158,5	162,9	174,5	204,2	169,3	163,1	199,7	199,8	209,2	210,4	209,6	209,9	223,6
Ciments	99,3	106,8	106,2	70,0	103,6	151,3	171,0	175,0	171,7	167,3	191,3	101,4	201,3	201,1	187,1	164,0	193,2
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	126,4	148,4	141,3	119,5	127,6	127,6	133,5	130,4	145,7	120,1	144,3	90,9	150,5	173,7	145,8	135,6	157,4
Carrières	109,3	118,4	127,9	116,5	124,9	123,2	112,4	118,2	115,7	108,7	121,7	89,9	128,9	121,7	129,8	123,9	144,4
Céramiques	122,0	131,8	125,2	111,9	125,4	146,3	161,7	163,6	187,0	140,7	171,5	138,3	171,1	157,2	180,8	171,0	181,8
Bois et meubles	152,1	176,3	166,1	154,6	180,3	165,0	177,0	184,4	183,5	149,0	200,8	163,0	192,2	163,5	206,0	206,2	204,1
Peaux, cuirs et chaussures .	121,1	118,6	128,9	108,4	112,6	104,5	97,8	98,3	104,9	86,7	99,3	101,7	111,4	83,6	99,0	99,1	99,8
Papier et livres	122,1	142,4	144,7	121,1	148,2	151,8	160,9	175,9	161,7	150,1	176,8	168,9	174,3	168,6	192,3	187,0	183,8
Tabacs manufacturés	124,0	151,0	193,4	191,9	185,4	193,0	206,1	218,7	208,1	151,1	237,2	212,9	226,0	188,7	238,7	244,9	202,7
Caoutchouc	133,2	173,7	200,3	216,1	215,5	231,4	238,3	250,5	249,9	218,9	259,6	245,9	255,7	229,2	266,2	282,8	258,0
Industries alimentaires	135,1	150,8	163,2	158,8	186,1	201,4	219,9	240,1	217,3	221,1	223,4	224,5	245,0	235,1	254,0	254,5	250,9
Divers	88,8	105,9	120,0	115,1	133,1	124,4	120,3	123,9	120,7	105,9	128,4	123,7	129,6	121,1	142,2	138,5	128,9
Ensemble ...	120,7	137,8	140,7	129,9	146,1	151,2	156,5	167,6	157,7	140,6	168,6	166,8	171,5	150,7	178,9	183,5	179,0

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1973	17,69	17,15	- 0,54	13,38	15,07	+ 1,69	11,48	12,94	+ 1,46
1974	21,44	19,71	- 1,73	16,66	18,31	+ 1,65	15,97	15,73	- 0,24
1975	20,70	19,62	- 1,08	16,39	16,84	+ 0,45	16,03	15,08	- 0,95
1976	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977	26,81	25,13	- 1,68	19,18	21,39	+ 2,21	20,44	18,83	- 1,61
1978	29,23	26,83	- 2,40	20,81	22,37	+ 1,56	20,83	19,32	- 1,51
1979	32,43	30,93	- 1,50	23,20	26,34	+ 3,14	24,47	22,18	- 2,29
1979 2 ^e trimestre	33,30	31,86	- 1,44	24,19	26,83	+ 2,64	24,47	22,43	- 2,04
3 ^e trimestre	30,36	29,85	- 0,51	20,62	23,14	+ 2,52	22,77	20,83	- 1,94
4 ^e trimestre	35,65	32,69	- 2,96	25,12	29,84	+ 4,72	26,67	24,79	- 1,88
1980 1 ^{er} trimestre	37,57	34,94	- 2,63	27,13	31,84	+ 4,71	31,53	24,81	- 6,72
2 ^e trimestre	34,80	36,24	+ 1,44	26,57	29,98	+ 3,41	27,77	25,50	- 2,27
1979 8 premiers mois	31,24	30,13	- 1,11	22,63	24,93	+ 2,30	23,67	21,10	- 2,57
9 premiers mois	31,36	30,35	- 1,01	22,55	25,18	+ 2,63	23,74	21,32	- 2,42
10 premiers mois	32,00	31,10	- 0,90	23,03	25,86	+ 2,83	24,43	21,90	- 2,53
11 premiers mois	32,18	31,18	- 1,00	23,23	26,22	+ 2,99	24,68	22,10	- 2,58
12 mois	32,43	30,93	- 1,50	23,20	26,34	+ 3,14	24,47	22,18	- 2,29
1980 1 ^{er} mois	33,90	31,45	- 2,45	25,08	29,28	+ 4,20	31,38	21,62	- 9,76
2 premiers mois	36,07	34,05	- 2,02	26,87	30,93	+ 4,06	31,44	24,08	- 7,36
3 premiers mois	37,57	34,94	- 2,63	27,13	31,84	+ 4,71	31,53	24,81	- 6,72
4 premiers mois	37,41	36,16	- 1,25	27,22	32,12	+ 4,90	31,33	25,54	- 5,79
5 premiers mois	36,49	35,91	- 0,58	26,71	31,19	+ 4,48	30,14	25,22	- 4,92
6 premiers mois	36,18	35,59	- 0,59	26,85	30,91	+ 4,06	29,65	25,16	- 4,49
7 premiers mois	35,12	34,93	- 0,19	26,26	30,70	+ 4,44	28,52	24,27	- 4,25
8 premiers mois	34,20	33,86	- 0,34	25,29	29,07	+ 3,78	27,78	23,76	- 4,02

Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1973	2,68	3,50	+ 0,82	4,65	3,36	- 1,29	50,42	53,02	+ 2,60
1974	3,62	4,10	+ 0,48	5,57	4,95	- 0,62	63,92	64,07	+ 0,15
1975	3,67	3,54	- 0,13	5,83	5,69	- 0,14	63,38	62,13	- 1,25
1976	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977	4,79	4,91	+ 0,12	9,40	7,67	- 1,73	81,63	79,81	- 1,82
1978	5,10	5,38	+ 0,28	10,65	8,48	- 2,17	87,82	84,08	- 3,74
1979	5,99	7,29	+ 1,30	11,74	11,08	- 0,66	99,16	99,93	+ 0,77
1979 2 ^e trimestre	5,92	7,42	+ 1,50	11,87	11,17	- 0,70	101,12	101,74	+ 0,62
3 ^e trimestre	5,85	6,46	+ 0,61	10,83	10,53	- 0,30	91,89	93,14	+ 1,25
4 ^e trimestre	6,44	8,52	+ 2,08	13,31	12,49	- 0,82	108,51	110,40	+ 1,89
1980 1 ^{er} trimestre	6,77	9,18	+ 2,41	16,16	17,34	+ 1,18	120,46	120,48	+ 0,02
2 ^e trimestre	6,48	9,40	+ 2,92	14,13	14,23	+ 0,10	111,39	117,90	+ 6,51
1979 8 premiers mois	5,92	6,75	+ 0,83	11,16	10,51	- 0,65	95,94	95,40	- 0,54
9 premiers mois	5,84	6,88	+ 1,04	11,22	10,61	- 0,61	96,04	96,43	+ 0,39
10 premiers mois	6,03	7,05	+ 1,02	11,49	10,85	- 0,64	98,34	98,87	+ 0,53
11 premiers mois	6,02	7,27	+ 1,25	11,74	11,04	- 0,70	99,19	99,88	+ 0,69
12 mois	5,99	7,29	+ 1,30	11,74	11,08	- 0,66	99,16	99,93	+ 0,77
1980 1 ^{er} mois	5,47	8,33	+ 2,86	18,15	15,98	- 2,17	115,26	108,90	- 6,36
2 premiers mois	6,54	9,05	+ 2,51	16,99	17,47	+ 0,48	119,18	118,06	- 1,12
3 premiers mois	6,77	9,18	+ 2,41	16,16	17,34	+ 1,18	120,46	120,48	+ 0,02
4 premiers mois	6,75	9,59	+ 2,84	15,79	17,16	+ 1,37	119,88	123,04	+ 3,16
5 premiers mois	6,64	9,41	+ 2,77	15,54	16,42	+ 0,88	116,90	120,57	+ 3,67
6 premiers mois	6,62	9,29	+ 2,67	15,14	15,79	+ 0,65	115,92	119,19	+ 3,27
7 premiers mois	6,60	9,13	+ 2,53	14,52	15,15	+ 0,63	112,44	116,50	+ 4,06
8 premiers mois	6,49	8,62	+ 2,13	14,08	14,34	+ 0,26	109,26	111,94	+ 2,68

1 République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis d'Amérique			Japon			Membres de l'O.P.E.P. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	3,20	3,61	+ 0,41	0,71	0,40	- 0,31	2,78	1,07	- 1,71
1973	4,03	4,07	+ 0,04	0,87	0,65	- 0,22	3,23	1,49	- 1,74
1974	6,29	5,13	- 1,16	1,11	0,71	- 0,40	7,84	2,21	- 5,63
1975	5,97	3,60	- 2,37	1,29	0,47	- 0,82	7,11	3,40	- 3,71
1976	6,98	3,75	- 3,23	1,79	0,57	- 1,22	8,51	4,16	- 4,35
1977	7,27	4,72	- 2,55	1,92	0,50	- 1,42	10,14	5,51	- 4,63
1978	7,34	4,85	- 2,49	2,11	0,74	- 1,37	8,85	5,76	- 3,09
1979	9,74	5,14	- 4,60	2,48	0,84	- 1,64	10,93	5,60	- 5,33
1979 2 ^e trimestre	9,78	5,35	- 4,43	2,98	0,94	- 2,04	10,09	5,74	- 4,35
3 ^e trimestre	8,96	5,01	- 3,95	1,86	0,80	- 1,06	10,89	5,56	- 5,33
4 ^e trimestre	11,16	5,50	- 5,66	3,16	0,79	- 2,37	14,12	6,04	- 8,08
1980 1 ^{er} trimestre	15,72	6,50	- 9,22	3,06	0,88	- 2,18	18,24	7,08	-11,16
2 ^e trimestre	12,86	4,89	- 7,97	3,34	0,86	- 2,48	16,68	7,14	- 9,54
1979 8 premiers mois	9,36	5,07	- 4,29	2,30	0,87	- 1,43	9,90	5,28	- 4,62
9 premiers mois	9,26	5,02	- 4,24	2,25	0,86	- 1,39	9,87	5,45	- 4,42
10 premiers mois	9,47	5,18	- 4,29	2,37	0,86	- 1,51	10,19	5,62	- 4,57
11 premiers mois	9,62	5,17	- 4,45	2,39	0,85	- 1,54	10,60	5,63	- 4,97
12 mois	9,74	5,14	- 4,60	2,48	0,84	- 1,64	10,93	5,60	- 5,33
1980 1 ^{er} mois	14,03	7,47	- 6,56	3,06	0,90	- 2,16	18,56	6,82	-11,74
2 premiers mois	14,85	6,47	- 8,38	2,98	0,82	- 2,16	16,87	6,82	-10,05
3 premiers mois	15,72	6,50	- 9,22	3,06	0,88	- 2,18	18,24	7,08	-11,16
4 premiers mois	15,18	6,24	- 8,94	3,26	0,89	- 2,37	17,63	7,68	- 9,95
5 premiers mois	14,52	5,87	- 8,65	3,14	0,86	- 2,28	17,50	7,44	-10,06
6 premiers mois	14,29	5,69	- 8,60	3,20	0,87	- 2,33	17,46	7,11	-10,35
7 premiers mois	14,01	5,51	- 8,50	3,33	0,85	- 2,48	16,70	7,23	- 9,47
8 premiers mois	13,57	5,27	- 8,30	3,28	0,82	- 2,46	16,21	7,02	- 9,19

Moyennes mensuelles	Pays à économie de marché						Pays à économie centralement planifiés		
	Pays développés			Pays en voie de développement			importations	exportations	balance commerc.
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.			
1972	49,08	53,33	+ 4,25	6,63	4,58	- 2,05	1,08	1,05	- 0,03
1973	61,33	64,79	+ 3,46	8,58	5,66	- 2,92	1,42	1,73	+ 0,31
1974	79,61	79,57	- 0,04	15,03	8,63	- 6,40	2,03	2,86	+ 0,83
1975	79,45	75,62	- 3,83	12,71	8,89	- 3,82	2,04	2,78	+ 0,74
1976	95,65	92,48	- 3,17	16,29	9,54	- 6,75	2,09	2,73	+ 0,64
1977	100,54	96,68	- 3,86	17,77	12,03	- 5,74	2,28	2,44	+ 0,16
1978	107,98	100,54	- 7,44	16,82	13,22	- 3,60	2,29	2,85	+ 0,56
1979	124,46	119,79	- 4,67	20,11	13,71	- 6,40	2,79	3,00	+ 0,21
1979 2 ^e trimestre	127,83	121,55	- 6,28	19,03	13,65	- 5,38	2,63	3,36	+ 0,73
3 ^e trimestre	114,86	112,37	- 2,49	20,03	13,26	- 6,77	2,81	2,51	- 0,30
4 ^e trimestre	136,85	132,57	- 4,28	23,09	14,99	- 8,10	3,68	3,00	- 0,68
1980 1 ^{er} trimestre	155,03	145,84	- 9,19	29,20	16,26	-12,94	4,27	3,56	- 0,71
2 ^e trimestre	143,17	141,20	- 1,97	27,53	16,49	-11,04	3,91	3,69	- 0,22
1979 8 premiers mois	120,43	114,43	- 6,00	19,18	13,30	- 5,88	2,88	3,09	+ 0,71
9 premiers mois	120,32	115,54	- 4,78	19,12	13,28	- 5,84	2,49	3,00	+ 0,51
10 premiers mois	123,18	118,61	- 4,57	19,43	13,75	- 5,68	2,62	2,98	+ 0,36
11 premiers mois	124,34	119,67	- 4,67	19,81	13,82	- 5,99	3,02	2,95	- 0,07
12 mois	124,46	119,79	- 4,67	20,11	13,71	- 6,40	2,79	3,00	+ 0,21
1980 1 ^{er} mois	146,41	133,19	-13,22	27,64	16,59	-11,05	4,39	3,55	- 0,84
2 premiers mois	152,18	142,43	- 9,75	27,41	15,69	-11,72	4,12	3,41	- 0,71
3 premiers mois	155,03	145,84	- 9,19	29,20	16,26	-12,94	4,27	3,56	- 0,71
4 premiers mois	154,36	148,57	- 5,79	28,48	17,02	-11,46	4,34	3,71	- 0,63
5 premiers mois	150,37	145,22	- 5,15	28,47	16,96	-11,51	4,13	3,64	- 0,49
6 premiers mois	149,10	143,52	- 5,58	28,37	16,38	-11,99	4,09	3,63	- 0,46
7 premiers mois	145,41	140,40	- 5,01	27,42	16,38	-11,04	4,11	3,64	- 0,47
8 premiers mois	141,35	135,06	- 6,29	26,75	15,83	-10,92	4,02	3,48	- 0,54

1 Membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : Venezuela, Equateur, Nigéria, Algérie, Gabon, Libye, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Arabie Saoudite et Indonésie.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du

Commerce extérieur. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostatistiques (Office statistique des Communautés européennes).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 p		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 29,4	- 6,6	- 30,0	- 68,6	- 115,5	- 93,9	1.469,1	1.619,0	-149,9
1.12 Travail à façon	+ 17,0	+ 16,9	+ 15,8	+ 21,4	+ 40,9	+ 44,8	65,2	17,8	+ 47,4
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 5,3	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	+ 25,7	+ 8,7	18,5	—	+ 18,5
1.2 Frets ²	+ 3,2	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,9	+ 8,0	+ 9,7	78,8	67,4	+ 11,4
1.3 Assur. pour le transport de marchandises ² ...	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,7	- 0,9	1,7	2,3	- 0,6
1.4 Autres frais de transport	- 0,2	- 0,5	+ 0,7	+ 0,1	+ 2,5	- 0,4	37,5	37,7	- 0,2
1.5 Déplacements à l'étranger	- 16,6	- 17,9	- 20,1	- 22,7	- 26,1	- 34,2	47,9	87,1	- 39,2
1.6 Revenus d'investissements	+ 7,2	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	+ 19,2	+ 19,6	320,6	310,2	+ 10,4
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 7,3	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	+ 22,7	+ 25,2	37,3	12,8	+ 24,5
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers	+ 4,9	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,9	+ 5,8	+ 5,4	16,8	11,8	+ 5,0
1.82 Autres	+ 3,3	+ 0,4	+ 4,3	+ 12,0	+ 14,4	+ 5,6	126,2	127,3	- 1,1
Total 1 ...	+ 60,5	+ 39,8	+ 30,7	+ 17,4	- 3,1	- 10,4	2.219,6	2.293,4	- 73,8
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,4	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	- 6,5	- 5,7	18,2	28,0	- 9,8
2.2 Transferts publics	- 14,5	- 15,2	- 18,5	- 12,6	- 16,4	- 14,7	38,4	54,4	- 16,0
Total 2 ...	- 12,1	- 14,6	- 21,5	- 19,0	- 22,9	- 20,4	56,6	82,4	- 25,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 1,4	- 1,5	- 1,5	- 1,2	- 0,6	- 0,6	—	1,3	- 1,3
3.112 Autres opérations	- 1,5	- 0,9	+ 0,6	+ 0,2	+ 2,1	+ 17,4	16,8	6,8	+ 10,0
3.12 Avoirs	- 1,5	- 1,5	- 3,3	- 2,1	- 1,7	- 4,2	...	4,4	- 4,4
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 4,4	- 3,9	- 4,2	- 3,1	- 0,2	+ 12,6	16,8	12,5	+ 4,3
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux ⁵	- 2,2	+ 10,8	+ 15,3	- 10,1	+ 11,8	- 10,5	5,4	—	+ 5,4
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 1,3	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,2	- 0,6	...	8,6	1,4	+ 7,2
4.22 Intermédiaires financiers du sect. public	- 1,6	- 2,1	- 1,7	+ 8,9	+ 3,7	- 4,3	27,2	2,9	+ 24,3
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Valeurs mob. (chiff. nets)	- 31,4	- 15,4	- 36,1	- 12,9	- 18,1	- 24,7	—	13,7	- 13,7
4.2312 Investissements directs ...	- 6,7	- 14,5	- 5,5	- 11,3	- 12,7	- 11,4	7,2	40,0	- 32,8
4.2313 Immeubles	+ 3,6	- 3,8	- 3,0	- 2,2	- 3,9	- 6,1	2,6	8,7	- 6,1
4.2314 Autres (chiffres nets)	- 6,6	- 12,6	- 3,2	- 17,8	- 17,1	- 12,1	—	33,4	- 33,4
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.2321 Valeurs mob. (chiff. nets)	+ 3,4	- 2,9	+ 1,6	+ 0,6	+ 5,0	+ 2,1	1,8	—	+ 1,8
4.2322 Investissements directs ...	+ 27,5	+ 41,8	+ 33,9	+ 30,6	+ 40,0	+ 40,8	39,0	9,5	+ 29,5
4.2323 Immeubles	+ 3,2	+ 2,1	+ 1,4	+ 2,5	+ 5,7	+ 4,1	5,9	2,4	+ 3,5
4.2324 Autres (chiffres nets)	+ 2,8	+ 1,0	+ 4,7	+ 9,0	+ 2,5	- 1,8	1,8	—	+ 1,8
Total 4 ...	- 16,5	+ 5,5	+ 8,9	- 2,5	+ 16,3	- 23,9	99,5	112,0	- 12,5
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 6,8	+ 3,7	+ 11,2	+ 4,4	+ 11,2	+ 10,9	—	10,0	- 10,0
Total 1 à 5 ...	+ 34,3	+ 30,5	+ 25,1	- 2,8	+ 1,3	- 31,2	2.392,5	2.510,3	-117,8
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	+ 1,0	+ 5,9	+ 0,7	+ 2,6	+ 9,2	- 1,4	—	—	+ 7,8
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois ..	- 13,8	+ 2,6	- 6,2	+ 3,6	- 3,7	- 10,5	—	—	- 32,4
6.212 Monnaies étrangères ⁶	+ 10,9	+ 13,9	+ 12,0	+ 14,2	- 1,9	- 9,2	—	—	- 57,7
6.22 Organismes divers	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4	- 0,5	...	+ 0,1	—	—	- 0,4
6.23 B.N.B. ⁶	+ 36,4	+ 7,5	+ 18,2	- 22,7	- 2,3	- 10,2	—	—	- 35,1
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	(4,5)	—	(+4,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1978			1979 p				1980 p	
	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	-31,0	-27,2	-15,3	-28,2	-34,7	-37,8	-49,2	-42,1	-55,8
1.12 Travail à façon	+14,4	+ 9,0	+14,4	+13,3	+13,0	+13,4	+ 7,7	+ 9,8	+11,1
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 3,9	...	+ 0,2	+ 5,9	+ 6,3	+ 2,4	+ 3,9	+ 7,6	+ 5,4
1.2 Frets ²	+ 2,3	+ 2,1	+ 2,7	+ 3,5	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,7	+ 3,5	+ 4,3
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2
1.4 Autres frais de transport	+ 0,2	...	- 0,4	- 0,4	- 1,2	- 0,5	+ 1,9	+ 1,7	...
1.5 Déplacements à l'étranger	- 7,8	-15,1	- 5,0	- 6,8	-10,7	-17,5	- 4,2	- 9,0	-10,2
1.6 Revenus d'investissements	+ 2,7	+ 5,0	+ 4,3	+ 4,3	+ 2,2	+ 2,5	+ 1,4	- 2,7	- 2,3
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 6,0	+ 7,1	+ 6,2	+ 5,8	+ 6,5	+ 6,3	+ 5,9	+ 6,9	+ 6,7
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers	+ 1,4	+ 1,2	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,5	+ 0,7	+ 1,3	+ 0,4
1.82 Autres	+ 3,4	+ 0,1	- 1,4	- 0,7	+ 1,6	- 1,0	- 1,0	- 0,5	- 0,7
Total 1 ...	- 4,7	-18,0	+ 6,7	- 2,0	-13,2	-28,2	-30,4	-23,7	-41,3
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	- 1,8	- 1,0	- 1,1	- 1,8	- 3,1	- 2,6	- 2,3	- 3,4	- 3,0
2.2 Transferts publics	- 3,4	- 3,2	- 2,8	- 3,9	+ 0,8	- 6,8	- 6,1	- 8,5	- 7,7
Total 2 ...	- 5,2	- 4,2	- 3,9	- 5,7	- 2,3	- 9,4	- 8,4	-11,9	-10,7
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 1,1	...	- 0,1	- 0,1	- 3,0
3.112 Autres opérations	- 1,6	+ 8,2	+ 6,5	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,0	+ 5,0	+ 2,1	+21,1
3.12 Avoirs	- 1,6	- 1,8	- 0,8	- 0,7	- 0,5	- 2,4	- 0,5	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 1,8	+ 6,5	+ 4,5	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,5	+ 2,5	+ 1,5	+17,6
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux ⁵	+ 3,4	+ 4,2	-12,8	- 1,8	- 4,0	+ 1,5	+ 9,7	-10,5	+ 7,0
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 6,5	+ 0,5	+ 1,5
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 0,4	- 3,8	- 1,1	+ 1,9	+ 8,4	+ 9,5	+ 4,5	+20,8	+17,0
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Val. mobilières	- 3,4	- 7,5	- 9,1	- 6,4	- 3,6	- 4,1	+ 0,4	...	- 8,1
4.2312 Invest. directs	- 4,7	- 1,6	- 4,2	- 6,6	- 2,0	- 4,4	-19,8	+ 4,7	+ 5,0
4.2313 Immeubles	- 1,5	- 1,4	- 1,8	- 1,5	- 1,5	- 1,4	- 1,7	- 1,4	- 1,3
4.2314 Autres	- 5,3	- 7,4	- 3,0	- 3,1	- 6,1	-11,2	-13,0	-20,6	-18,4
4.232 Investis. et placements étrang. en U.E.B.L. :									
4.2321 Val. mobilières	+ 0,2	+ 1,5	- 0,3	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,1
4.2322 Invest. directs	+ 7,6	+11,6	+14,0	+ 6,6	+ 5,4	+ 4,6	+12,9	+ 7,6	+10,2
4.2323 Immeubles	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,4	+ 1,0	+ 0,6
4.2324 Autres	- 5,7	+ 0,3	- 0,6	- 0,2	+ 3,6	- 0,1	- 1,5	+ 5,7	+ 8,5
Total 4 ...	- 8,8	- 3,2	-17,4	- 9,9	+ 0,7	- 2,6	- 0,7	+ 8,3	+22,1
5. Erreurs et omissions	+ 1,4	- 2,4	+11,0	- 8,2	+ 4,6	- 3,0	- 3,4	+ 5,0	- 4,5
Total 1 à 5 ...	-19,1	-21,3	+ 0,9	-25,3	- 9,4	-42,7	-40,4	-20,8	-16,8
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	- 1,9	- 5,4	+ 3,1	+ 1,5	+ 3,9	+ 0,2	+ 2,2	+ 2,9	+ 3,3
6.2 Mouvem. des avoirs extér. nets des organismes principal. monétaires :									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. .	- 4,8	+15,5	-11,1	-32,1	+20,0	+ 5,4	-25,7	+20,5	-51,2
6.212 Monnaies étrangères ⁶	-12,0	- 3,2	+ 5,0	- 5,0	-25,7	-19,1	- 7,9	-16,6	-12,5
6.22 Organismes divers	- 1,5	+ 0,6	- 0,2	- 0,3	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2
6.23 B.N.B. ⁶	+ 1,1	-28,8	+ 4,1	+10,6	- 7,5	-29,8	- 8,9	-27,8	+43,8
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	-	-	-	(+ 4,5)	-	-	-	(+ 4,5)	-

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Recettes et dépenses trimestrielles (milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1980			1980		
	1er trimestre			2e trimestre		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :						
1.1 Opérations sur marchandises :						
1.11 Exportations et importations ¹	429,2	471,3	-42,1	412,0	467,8	-55,8
1.12 Travail à façon	17,2	7,4	+ 9,8	19,8	8,7	+11,1
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	7,6	—	+ 7,6	5,4	—	+ 5,4
1.2 Frets ²	23,2	19,7	+ 3,5	23,7	19,4	+ 4,3
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,5	0,7	- 0,2	0,4	0,6	- 0,2
1.4 Autres frais de transport	15,9	14,2	+ 1,7	12,2	12,2	...
1.5 Déplacements à l'étranger	10,7	19,7	- 9,0	13,9	24,1	-10,2
1.6 Revenus d'investissements	108,9	111,6	- 2,7	133,3	135,6	- 2,3
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	9,9	3,0	+ 6,9	10,4	3,7	+ 6,7
1.8 Autres :						
1.81 Travailleurs frontaliers	4,6	3,3	+ 1,3	4,2	3,8	+ 0,4
1.82 Autres	37,3	37,8	- 0,5	34,2	34,9	- 0,7
Total 1 ...	665,0	688,7	-23,7	669,5	710,8	-41,3
2. Transferts :						
2.1 Transferts privés	4,8	8,2	- 3,4	5,1	8,1	- 3,0
2.2 Transferts publics	7,6	16,1	- 8,5	5,6	13,3	- 7,7
Total 2 ...	12,4	24,3	-11,9	10,7	21,4	-10,7
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :						
3.1 Etat ³ :						
3.11 Engagements :						
3.111 Amortissements contractuels	—	0,1	- 0,1	—	3,0	- 3,0
3.112 Autres opérations	15,8	13,7	+ 2,1	27,4	6,3	+21,1
3.12 Avoirs	0,5	- 0,5	...	0,5	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics :						
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	15,8	14,3	+ 1,5	27,4	9,8	+17,6
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :						
4.1 Crédits commerciaux ⁵	—	10,5	-10,5	7,0	—	+ 7,0
4.2 Autres :						
4.21 Organismes publics d'exploitation	0,6	0,1	+ 0,5	1,7	0,2	+ 1,5
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	21,2	0,4	+20,8	18,0	1,0	+17,0
4.23 Secteur privé :						
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :						
4.2311 Valeurs mob. (chiffres nets) ..	—	—	8,1	- 8,1
4.2312 Investissements directs	10,9	6,2	+ 4,7	9,0	4,0	+ 5,0
4.2313 Immeubles	0,7	2,1	- 1,4	0,5	1,8	- 1,3
4.2314 Autres (chiffres nets)	—	20,6	-20,6	—	18,4	-18,4
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :						
4.2321 Valeurs mob. (chiffres nets) ..	0,5	—	+ 0,5	0,1	—	+ 0,1
4.2322 Investissements directs	11,8	4,2	+ 7,6	10,3	0,1	+10,2
4.2323 Immeubles	1,4	0,4	+ 1,0	1,2	0,6	+ 0,6
4.2324 Autres (chiffres nets)	5,7	—	+ 5,7	8,5	—	+ 8,5
Total 4 ...	52,8	44,5	+ 8,3	56,3	34,2	+22,1
5. Erreurs et omissions (nettes)	5,0	—	+ 5,0	—	4,5	- 4,5
Total 1 à 5 ...	751,0	771,8	-20,8	763,9	780,7	-16,8
6. Financement du total :						
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges ...	—	—	+ 2,9	—	—	+ 3,3
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :						
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :						
6.211 Francs belges et luxembourgeois	—	—	+20,5	—	—	-51,2
6.212 Monnaies étrangères ⁶	—	—	-16,6	—	—	-12,5
6.22 Organismes divers	—	—	+ 0,2	—	—	- 0,2
6.23 B.N.B. ⁶	—	—	-27,8	—	—	+43,8
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	(4,5)	—	(+4,5)	—	—	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 4. — BALANCE RESUMEE DES PAIEMENTS
Soldes trimestriels cumulés et soldes mensuels les plus récents
(milliards de francs)

	1979		1980 p	
	1er Semestre	Juillet	1er Semestre	Juillet
1. Opérations courantes :				
1.1 Opérations sur marchandises	- 24,4	- 6,4	- 64,0
1.2 Services	+ 9,2	- 2,7	- 1,0	- 1,0
1.3 Transferts	- 8,0	- 3,0	- 22,6	- 1,7
Total 1 ...	- 23,2	- 12,1	- 87,6	} + 0,5
2. Mouvement des crédits commerciaux ¹	- 5,8	+ 7,6	- 3,5	
3. Mouvement des autres capitaux des entreprises ² et particuliers	- 3,4	- 3,2	+ 33,9	- 0,3
4. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics	+ 1,3	- 0,9	+ 19,1	+ 7,4
5. Erreurs et omissions	- 3,6	+ 5,9	+ 0,5	+ 1,1
Total 1 à 5 ...	- 34,7	- 2,7	- 37,6	+ 8,7
6. Financement du total :				
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	+ 5,4	- 0,6	+ 6,2	+ 0,5
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :				
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :				
6.211 Francs belges et luxembourgeois	- 12,1	+ 3,9	- 30,7	- 7,6
6.212 Monnaies étrangères ³	- 30,7	- 5,5	- 29,1	+ 2,1
6.22 Organismes divers	- 0,4
6.23 B.N.B. ³	+ 3,1	- 0,5	+ 16,0	+ 13,7
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	(+ 4,5)	(—)	(+ 4,5)	(—)

¹ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

² Autres que les organismes principalement monétaires.

³ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période: ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

**IX - 5. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
DES RESIDENTS AVEC LES BANQUES BELGES ET LUXEMBOURGEOISES
ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME ***

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau IX-4 des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1976	1977	1978	1979 p	1979 p			1980 p	
					2 ^e tri- mestre	3 ^e tri- mestre	4 ^e tri- mestre	1 ^{er} tri- mestre	2 ^e tri- mestre
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements)	+17,4	- 3,1	-10,4	-73,8	-13,2	-28,2	-30,4	-23,7	-41,3
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements)	-19,0	-22,9	-20,4	-25,8	- 2,3	- 9,4	- 8,4	-11,9	-10,7
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements	- 3,1	- 0,2	+12,6	+ 4,3	+ 0,8	+ 0,5	+ 2,5	+ 1,5	+17,6
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 1,0	- 1,6	...	+36,0	+28,0	+ 9,9	- 2,0	+34,4	+17,0
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B.	-11,9	- 7,7	- 2,8	- 0,9	- 4,4	+17,3	- 1,2
4. Mouvement des crédits commerciaux :									
4.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des crédits consentis à des non-résidents et mobilisés auprès des banques belges	-10,9	-19,4	-10,4	-22,1	- 5,8	- 3,5	- 8,1	-12,9	+ 2,9
4.2 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'excédent des autres crédits consentis à des non-résidents sur les crédits reçus des non-résidents	-10,1	+11,8	-10,5	+ 5,4	- 4,0	+ 1,5	+ 9,7	-10,5	+ 7,0
5. Mouvement des autres capitaux des entreprises ¹ et particuliers :									
5.1 Rubrique 4.2 de la balance générale des paiements	+ 7,6	+ 4,5	-13,4	-17,9	+ 4,7	- 4,1	-10,4	+18,8	+15,1
5.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :									
5.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :									
5.211 Créances en monnaies étrangères	-23,0	-19,4	-10,6	-43,9	-28,2	+ 5,5	-15,5	-23,1	-19,0
5.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	-15,8	-32,0	-21,1	- 1,5	- 2,9	-23,4	+ 7,5	-43,6	+23,8
5.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :									
5.221 Endettement en monnaies étrangères	+14,6	+29,6	+12,5	+55,2	+20,7	- 1,0	+27,5	- 3,4	+26,3
5.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+24,0	+37,8	+38,0	+ 4,9	- 0,4	+20,0	- 6,0	+37,1	- 5,4
6. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des autres organismes principalement monétaires :									
6.1 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les engagements au comptant	+ 4,1	+ 6,1	+14,0	+42,6	-18,1	- 6,8	+31,9	-16,1	+52,0
6.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourgeois à livrer à terme	- 9,6	- 8,5	- 6,2	-14,1	+ 8,5	+ 3,2	- 5,1	+12,2	-21,5
7. Position de change ² des banques belges et luxembourgeoises :									
7.1 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position au comptant ³	- 8,8	- 6,4	+17,7	+11,9	+ 3,3	+ 8,7	- 1,0	+20,7	-15,3
7.2 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position à terme	+ 1,4	+ 2,7	-10,7	+10,7	- 5,2	+ 0,2	+ 3,6	- 5,7	+ 3,1
8. Erreurs et omissions :									
8.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements	+ 4,4	+11,2	+10,9	-10,0	+ 4,6	- 3,0	- 3,4	+ 5,0	- 4,5
8.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant en monnaies étrangères avec les résidents	+ 1,2	+ 1,2	- 7,9	+ 6,6	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 2,1	+ 0,1
Total 1 à 8 ...	-24,6	- 8,6	-27,8	-39,2	-12,6	-30,5	-11,8	- 6,0	+46,0
9. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :									
9.1 Encaisse en or	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2
9.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. ⁴	+ 1,2	- 0,9	- 6,4	- 4,3	- 1,9	- 0,6	- 1,6	- 0,7	- 1,6
9.3 Avoirs nets sur le F.E.C.O.M.	-23,9	- 4,9	- 1,1	+ 7,1	-32,8	+12,6	+27,8	...
9.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :									
9.41 Avoirs nets au comptant ⁵	-26,2	+15,9	- 2,3	-26,0	-13,5	+ 2,6	-16,3	-51,3	+49,7
9.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+12,0	...	-11,9	- 7,7	- 2,8	- 0,9	- 4,4	+17,3	- 1,2
9.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :									
9.51 Avoirs au comptant ⁶	+ 0,4	- 0,1	- 2,5	- 0,3	- 1,5	+ 1,2	- 2,3	+ 0,9	- 0,9
9.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme ...	-12,0

* Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

Les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la B.N.B. ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

¹ Autre que les organismes principalement monétaires.

² Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

³ Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 5.1 du présent tableau.

⁴ Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

⁵ Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

⁶ Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui figurent sous la rubrique 4.1.

**IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS
D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ¹**

(en pourcentage du total)

	Monnaies des pays de la C.E.E.								Dollar des Etats-Unis	Autres
	Franc belge et luxem- bourgeois	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Autres	Total		
Paievements d'importations										
1972	29,9	18,6	11,9	6,6	7,4	3,0	0,2	77,6	18,3	4,1
1973	28,9	19,6	12,2	7,0	7,0	2,5	0,2	77,4	18,8	3,8
1974	27,6	20,0	11,0	7,7	5,8	2,2	0,2	74,5	21,3	4,2
1975	26,9	19,7	11,5	8,0	5,9	2,3	0,3	74,6	20,8	4,6
1976	26,5	18,4	10,0	8,5	4,8	1,9	0,3	70,4	25,1	4,5
1977	27,3	18,2	10,0	8,3	3,7	1,9	0,3	69,7	26,2	4,1
1978	28,1	18,9	11,1	8,5	4,4	2,0	0,4	73,4	22,0	4,6
1979	28,4	18,3	10,5	8,2	4,9	1,9	0,4	72,6	23,4	4,0
1978 6 premiers mois	28,7	18,8	11,1	8,6	4,4	2,0	0,4	74,0	21,5	4,5
9 premiers mois	28,0	18,9	11,2	8,5	4,4	2,0	0,4	73,4	22,0	4,6
1979 3 premiers mois	28,9	18,5	10,8	8,5	4,7	1,9	0,3	73,6	22,1	4,3
6 premiers mois	28,5	18,4	10,7	8,4	4,8	1,9	0,4	73,1	22,7	4,2
9 premiers mois	28,5	18,2	10,4	8,2	5,0	1,9	0,4	72,6	23,4	4,0
1980 3 premiers mois	27,7	16,2	10,2	8,4	4,4	1,7	0,3	68,9	27,5	3,6
6 premiers mois	27,7	16,4	10,4	8,2	4,5	1,8	0,3	69,3	27,0	3,7
Recettes d'exportations										
1972	47,3	18,1	10,2	6,9	2,3	1,2	0,1	86,1	11,9	2,0
1973	49,9	17,4	11,3	6,6	2,0	1,1	0,1	88,4	9,7	1,9
1974	53,0	16,4	10,6	6,7	2,2	0,9	0,2	90,0	8,2	1,8
1975	50,9	16,3	10,9	6,5	2,5	0,9	0,2	88,2	10,0	1,8
1976	47,8	17,4	11,1	6,6	1,9	1,2	0,2	86,2	12,0	1,8
1977	45,8	16,4	10,8	6,9	2,0	1,4	0,2	83,5	14,6	1,9
1978	44,4	17,4	12,0	7,4	2,3	1,4	0,2	85,1	12,6	2,3
1979	42,2	17,9	13,0	7,2	2,6	2,1	0,3	85,3	12,5	2,2
1978 6 premiers mois	45,3	17,2	11,6	7,3	2,2	1,3	0,2	85,1	12,7	2,2
9 premiers mois	44,7	17,0	12,1	7,3	2,3	1,3	0,2	84,9	12,8	2,3
1979 3 premiers mois	43,9	17,9	12,6	7,2	2,2	1,8	0,3	85,9	11,6	2,5
6 premiers mois	43,3	17,7	12,6	7,1	2,5	2,1	0,3	85,6	12,1	2,3
9 premiers mois	42,5	17,6	12,9	7,2	2,6	2,1	0,3	85,2	12,5	2,3
1980 3 premiers mois	40,7	17,6	13,8	7,4	2,9	2,4	0,3	85,1	12,7	2,2
6 premiers mois	40,4	17,3	13,5	7,3	2,8	2,4	0,3	84,0	13,8	2,2

¹ A l'exclusion des paiements de faible importance, des opérations d'arbitrage et, depuis le 1^{er} décembre 1977, des transactions sur diamant.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1960-1970. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVIII^e année, tome I, n^o 1 janvier 1973 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ;

LIII^e année, tome I, n^o 6 juin 1978 : « La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise » ; LIV^e année, tome I, n^o 1 janvier 1979 : « Réforme des données publiées au chapitre IX » ; LIV^e année, tome II, n^o 4 octobre 1979 : « La Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sur la base des transactions : statistiques rétrospectives de 1970 à 1978 et aperçu méthodologique ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1a. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres annuels
(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 liras italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaire	1 punt irlandais
1972	44,01	13,80	—	8,73	114,62 ¹ 105,88 ²	7,55	44,44	13,71	9,26	11,53	68,51	6,34	190,51	6,68	10,63	163,58	88,03	—
1973	44,05	13,83	—	8,70	104,06	7,54	44,08	13,74	9,31	11,92	69,41	6,42	191,33	6,69	10,57	164,90	88,10	—
1973	40,35	13,85	—	8,76	99,80	7,09	40,63	13,81	9,00	12,29	68,44	6,43	192,10	6,71	10,33	159,90	80,69	—
1973	38,05	14,23 ⁶ 15,17 ⁷	—	8,76	93,72	6,53	38,03	13,75 ⁸ 14,48 ⁹	8,87	12,37	66,36	6,46	194,99 ¹⁰ 205,99 ¹¹	6,74 ¹² 7,11 ¹³	10,15	160,66	76,10	—
1974	38,95	15,06	13,39	8,68 ¹⁴ 8,07 ¹⁵	91,09	5,99	39,84	14,49	8,78	13,10	67,62	6,40	208,83	7,05	10,34	154,72	77,91	—
1975	36,80	14,95	12,41	8,58	81,45	5,64	36,19	14,54	8,86	14,24	64,10	6,41	211,50	7,04	10,01	145,24	73,61	—
1976	38,60	15,34 ¹⁶ 15,31 ¹⁷	13,04	8,76 ¹⁸ 7,93 ¹⁹	69,85	4,67	39,17	14,61	8,89 ¹⁶ 8,76 ¹⁷	15,45	65,76 ²⁰ 56,91 ²¹	6,42 ¹⁶ 6,25 ¹⁷	215,39	7,10 ¹⁶ 7,00 ¹⁷	10,01	128,71	78,49 ²² 44,25 ²³	—
1977	35,84	15,44	13,39	7,29	62,55	4,06	33,75	14,60	8,71 ²⁴ 8,21 ²⁵ 7,31 ²⁶	14,95	52,88 ²⁷ 42,00 ²⁸	6,24 ²⁴ 5,98 ²⁵ 5,76 ²⁶	216,99	6,98 ²⁴ 6,81 ²⁵ 6,47 ²⁶	9,64 ²⁹ 8,67 ³⁰	114,34 ³¹ 90,69 ³²	41,84	—
1978	31,49	15,65 ³³ 15,77 ³⁴	15,08	6,99	60,39	3,71	27,66	14,55	6,97	17,69	41,14	5,72 ³³ 5,68 ³⁴	216,97	6,38 ³⁵ 5,98 ³⁶ 5,89 ³⁷ 5,81 ³⁸	8,19 ³⁵ 7,58 ³⁹	79,30 ⁴⁰ 68,45 ⁴¹	39,56 ⁴² 31,12 ⁴³ 29,21 ⁴⁴	—
1979	29,31	15,92 ⁴⁵ 16,20 ⁴⁶	13,46	6,89	62,19	3,53	25,03	14,62	6,84	17,63	43,70	5,63 ⁴⁵ 5,50 ⁴⁷ 5,26 ⁴⁸	217,04 ⁴⁹ 224,86 ⁵⁰	5,79	7,54	60,16	28,57 ⁵¹ 19,07 ⁵² 14,02 ⁵³	60,36 ⁵⁴

1 Moyenne du 1er janvier au 22 juin 1972.
 2 Moyenne du 28 juin au 31 décembre 1972. Les cotations ont été suspendues du 23 au 27 juin.
 3 Moyenne du 1er janvier au 9 février 1973.
 4 Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes se rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 février jusqu'au 1er mars.
 5 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.
 6 Moyenne du 10 mars au 28 juin 1973.
 7 Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.
 8 Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.
 9 Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.
 10 Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.
 11 Moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1973.
 12 Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.
 13 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.
 14 Moyenne du 1er au 10 janvier 1974.
 15 Moyenne du 22 janvier au 31 décembre 1974. La cotation a été suspendue le 21 janvier.
 16 Moyenne du 1er janvier au 15 octobre 1976.
 17 Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.
 18 Moyenne du 1er janvier au 14 mars 1976.
 19 Moyenne du 15 mars au 31 décembre 1976.
 20 Moyenne du 1er janvier au 6 février 1976.
 21 Moyenne du 9 février au 31 décembre 1976.
 22 Moyenne du 1er janvier au 15 mars 1976.
 23 Moyenne du 16 mars au 31 décembre 1976.
 24 Moyenne du 1er janvier au 1er avril 1977.
 25 Moyenne du 4 avril au 26 août 1977.
 26 Moyenne du 29 août au 31 décembre 1977.

27 Moyenne du 1er janvier au 8 juillet 1977.
 28 Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1977. La cotation a été suspendue le 11 juillet.
 29 Moyenne du 1er janvier au 4 avril 1977.
 30 Moyenne du 5 avril au 31 décembre 1977.
 31 Moyenne du 1er janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.
 32 Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1977.
 33 Moyenne du 1er janvier au 13 octobre 1978.
 34 Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.
 35 Moyenne du 1er janvier au 10 février 1978.
 36 Moyenne du 13 février au 13 octobre 1978.
 37 Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.
 38 Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.
 39 Moyenne du 13 février au 31 décembre 1978.
 40 Moyenne du 1er janvier au 5 mai 1978.
 41 Moyenne du 8 mai au 31 décembre 1978.
 42 Moyenne du 1er janvier au 31 octobre 1978.
 43 Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1er au 9 novembre.
 44 Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.
 45 Moyenne du 1er janvier au 21 septembre 1979.
 46 Moyenne du 24 septembre au 31 décembre 1979.
 47 Moyenne du 24 septembre au 29 novembre 1979.
 48 Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.
 49 Moyenne du 1er janvier au 6 septembre 1979.
 50 Moyenne du 7 septembre au 31 décembre 1979.
 51 Cours du 2 janvier 1979.
 52 Moyenne du 3 janvier au 27 août 1979.
 53 Moyenne du 28 août au 31 décembre 1979.
 54 Moyenne du 13 mars au 31 décembre 1979.

X - 1b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres trimestriels et mensuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 litres italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1978 3 ^e trim.	31,63	15,75	16,42	7,21	61,05	3,77	27,68	14,55	7,08	18,87	42,04	5,74	218,34	5,98	7,67	69,77	40,02	—
4 ^e trim.	29,60	15,76 ¹ 15,77 ²	15,56	6,89	58,68	3,56	25,12	14,54	6,81	18,20	41,88	5,69 ¹ 5,68 ³	215,91	5,89 ⁴ 5,81 ⁶	7,42	64,87	38,13 ² 31,12 ⁵ 29,21 ⁷	—
1979 1 ^{er} trim.	29,28	15,79	14,54	6,86	59,04	3,49	24,70	14,62	6,72	17,49	42,23	5,68	215,58	5,76	7,38	62,02	28,57 ⁸ 18,87 ⁹	60,16 ¹⁰
2 ^e trim.	30,28	15,98	13,92	6,92	63,01	3,58	26,15	14,67	6,92	17,67	45,43	5,64	217,31	5,87	7,59	61,61	19,30	60,66
3 ^e trim.	29,12	16,02 ¹¹ 16,13 ¹²	13,32	6,88	65,03	3,57	24,98	14,58	6,92	17,76	44,09	5,56 ¹¹ 5,53 ¹³	218,70 ¹³ 223,33 ¹⁴	5,80	7,60	59,61	19,03 ¹⁵ 14,16 ¹⁶	60,36
4 ^e trim.	28,62	16,21	12,04	6,91	61,80	3,49	24,38	14,60	6,81	17,62	43,19	5,50 ¹⁹ 5,26 ²⁰	225,26	5,74	7,60	57,37	13,96	60,11
1980 1 ^{er} trim.	28,77	16,23	11,83	6,94	64,82	3,49	24,72	14,74	6,82	17,31	42,76	5,20	226,36	5,82	7,64 ²⁷ 7,96 ²⁸	56,53 ²⁸ 60,19 ²⁹	13,90 ³⁰ 9,99 ³¹	60,08
2 ^e trim.	29,05	16,05	12,56	6,90	66,37	3,42	24,84	14,61	6,84	17,27	41,04	5,15	225,12	5,88	7,81	59,06	9,91	59,84
3 ^e trim.	28,44	16,01	12,95	6,90	67,74	3,37	24,56	14,69	6,85	17,42	39,45	5,18	226,03	5,88	7,81	57,85	9,85	60,28
1979 Nov. ..	28,73	16,22	11,71	6,91	61,36	3,48	24,37	14,56	6,80	17,44	43,28	5,48 ¹⁷ 5,27 ¹⁸	225,51	5,72	7,59	57,32	13,96	60,02
Déc. ..	28,22	16,28	11,77	6,94	62,09	3,48	24,16	14,73	6,76	17,66	42,52	5,26	226,34	5,68	7,56	56,71	13,88	60,12
1980 Janv. .	28,01	16,25	11,79	6,94	63,44	3,48	24,08	14,72	6,76	17,59	42,41	5,20	226,31	5,71	7,58	56,36	13,86	60,07
Févr. ...	28,38	16,24	11,63	6,93	64,99	3,50	24,56	14,73	6,81	17,33	42,61	5,20	226,58	5,81	7,63	57,05 ²¹ 59,79 ²²	13,95 ²³ 9,82 ²⁴	60,13
Mars ..	29,96	16,19	12,06	6,94	66,09	3,48	25,56	14,76	6,89	17,00	43,29	5,19	226,20	5,93	7,71 ²⁵ 7,96 ²⁶	60,45	10,02	60,06
Avril ...	30,08	16,06	12,05	6,93	66,62	3,44	25,39	14,64	6,89	17,15	41,99	5,16	225,22	5,95	7,88	60,10	10,04	60,02
Mai ...	28,78	16,07	12,63	6,88	66,32	3,42	24,52	14,59	6,83	17,32	40,66	5,14	225,18	5,86	7,80	58,92	9,86	59,68
Juin ..	28,31	16,01	12,99	6,88	66,17	3,39	24,58	14,60	6,80	17,33	40,47	5,16	224,98	5,83	7,76	58,20	9,82	59,80
Juillet .	27,98	16,01	12,67	6,90	66,36	3,36	24,30	14,64	6,78	17,40	39,59	5,17	225,56	5,81	7,74	57,64	9,75	60,07
Août ..	28,64	15,99	12,79	6,90	67,86	3,38	24,72	14,69	6,86	17,33	39,58	5,17	225,85	5,89	7,83	57,98	9,86	60,38
Sept. ...	28,70	16,04	13,38	6,90	68,95	3,37	24,67	14,75	6,91	17,51	39,19	5,18	226,65	5,93	7,87	57,91	9,93	60,40
Oct. ...	29,50	16,03	14,11	6,93	71,34	3,38	25,26	14,78	7,04	17,77	39,66	5,21	226,71	6,03	8,00	58,62	10,11	60,28
Nov. ..	30,85	16,06	14,48	6,94	74,02	3,39	26,03	14,82	7,17	17,85	40,32	5,23	226,75	6,15	8,15	59,46	10,39	60,07

¹ Moyenne du 1^{er} au 13 octobre 1978.
² Moyenne du 1^{er} au 31 octobre 1978.
³ Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.
⁴ Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.
⁵ Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1^{er} au 9 novembre.
⁶ Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.
⁷ Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.
⁸ Cours du 2 janvier 1979.
⁹ Moyenne du 3 janvier au 31 mars 1979.
¹⁰ Moyenne du 18 au 31 mars 1979.
¹¹ Moyenne du 1^{er} juillet au 21 septembre 1979.
¹² Moyenne du 24 au 30 septembre 1979.
¹³ Moyenne du 1^{er} juillet au 6 septembre 1979.
¹⁴ Moyenne du 7 au 30 septembre 1979.
¹⁵ Moyenne du 1^{er} juillet au 27 août 1979.
¹⁶ Moyenne du 28 août au 30 septembre 1979.

¹⁷ Moyenne du 1^{er} au 29 novembre 1979.
¹⁸ Cours du 30 novembre 1979.
¹⁹ Moyenne du 1^{er} octobre au 29 novembre 1979.
²⁰ Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.
²¹ Moyenne du 1^{er} au 11 février 1980.
²² Moyenne du 12 au 29 février 1980.
²³ Moyenne du 1^{er} au 22 février 1980.
²⁴ Moyenne du 26 au 29 février 1980. La cotation a été suspendue le 25 février.
²⁵ Moyenne du 1^{er} au 24 mars 1980.
²⁶ Moyenne du 25 au 31 mars 1980.
²⁷ Moyenne du 1^{er} janvier au 24 mars 1980.
²⁸ Moyenne du 1^{er} janvier au 11 février 1980.
²⁹ Moyenne du 12 février au 31 mars 1980.
³⁰ Moyenne du 1^{er} janvier au 22 février 1980.
³¹ Moyenne du 26 février au 31 mars 1980.

**X - 2 — DROIT DE TIRAGE
SPECIAL**

X - 3. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Cours en francs belges	Marché au comptant			Marché à terme à 8 mois	
		Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
			Transferts	Billets		
(cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du marché au comptant 1)	
1972	47,79	44,01	43,96	43,93	- 1,18	- 0,82
1973 ²	47,82	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 ³	48,67	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 ⁴	45,90	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1974	46,85	38,95	39,77	39,86	+ 2,94	+ 0,99
1975	44,64	36,80	37,80	37,92	+ 0,74	+ 0,19
1976	44,56	38,60	39,48	39,61	+ 6,43	+ 5,12
1977	41,84	35,84	35,89	35,96	+ 1,31	+ 1,16
1978	39,35	31,49	31,96	32,03	- 0,96	- 1,40
1979	37,86	29,31	30,14	30,20	- 1,26	- 1,24
1978 3 ^e trimestre	39,98	31,63	32,46	32,53	- 1,24	- 1,82
4 ^e trimestre	38,22	29,60	30,57	30,62	- 0,57	- 1,68
1979 1 ^{er} trimestre	37,75	29,28	29,73	29,77	- 2,78	- 2,61
2 ^e trimestre	38,61	30,28	31,18	31,23	- 2,04	- 1,99
3 ^e trimestre	37,92	29,12	30,37	30,42	+ 0,44	+ 0,23
4 ^e trimestre	37,23	28,62	29,33	29,40	- 0,66	- 0,61
1980 1 ^{er} trimestre	37,49	28,77	29,59	29,64	- 0,77	- 0,93
2 ^e trimestre	37,73	29,05	29,59	29,67	+ 2,87	+ 2,94
3 ^e trimestre	37,53	28,44	28,67	28,71	+ 1,78	+ 1,86
1979 Novembre	37,19	28,73	29,27	29,37	- 0,79	- 0,72
Décembre	37,03	28,22	28,90	28,92	- 0,24	- 0,16
1980 Janvier	36,99	28,01	28,81	28,87	- 0,08	- 0,03
Février	37,26	28,38	29,09	29,13	- 0,60	- 0,55
Mars	38,25	29,96	30,92	30,94	- 1,67	- 2,19
Avril	38,19	30,08	30,95	31,04	- 0,81	- 0,75
Mai	37,56	28,78	29,30	29,34	+ 4,62	+ 4,68
Juin	37,43	28,31	28,55	28,62	+ 4,87	+ 4,97
Juillet	37,13	27,98	28,13	28,19	+ 3,73	+ 3,84
Août	37,60	28,64	28,92	28,96	+ 1,53	+ 1,58
Septembre	37,84	28,70	28,95	29,00	+ 0,15	+ 0,24
Octobre	38,59	29,50	29,61	29,64	- 1,45	- 1,36
Novembre	39,57	30,85	30,91	30,98	- 4,13	- 3,95

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 1^{er} janvier au 9 février 1978.

3 Moyenne du 14 février au 1^{er} mars 1978. Les cotations ont été suspendues du 10 au 13 février.

4 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1978. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DU 13 MARS AU 23 SEPTEMBRE 1979**

(exprimés en unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'Ecu	39,4582	2,72077	7,08592	2,51064	1148,15	5,79831	0,662638
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,052 6,89531 6,742	18,3665 17,9581 17,5585	6,508 6,36277 6,221	3089,61 2909,79 2740,44	15,029 14,6948 14,368	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	266,365 260,439 254,645	94,375 92,2767 90,225	44807,4 42199,5 39743,4	217,96 213,113 208,38	24,9089 24,3548 23,813
100 couronnes danoises ...	569,5 556,852 544,45	39,27 38,3967 37,5425	—	36,235 35,4313 34,645	17204,5 16203,3 15260,5	83,69 81,8286 80,01	9,56424 9,35147 9,14343
100 marks allemands	1607,4 1571,64 1536,65	110,835 108,37 105,96	288,66 282,237 275,96	—	48557,6 45731,4 43069,8	236,21 230,95 225,81	26,9937 26,3932 25,806
100 liras italiennes	3,649 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,6553 0,61716 0,5813	0,2322 0,218668 0,2059	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	124,985 122,207 119,49	44,285 43,2995 42,335	21025,2 19801,5 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 punts irlandais	6090,2 5954,71 5822,25	419,95 410,597 401,45	1093,65 1069,35 1045,55	387,5 378,886 370,5	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DU 24 SEPTEMBRE AU 29 NOVEMBRE 1979**

(exprimés en unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'Ecu	39,8456	2,74748	7,36594	2,48557	1159,42	5,85522	0,669141
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,052 6,89531 6,742	18,9065 18,4862 18,075	6,38 6,2380 6,099	3089,61 2909,79 2740,44	15,029 14,6948 14,368	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	274,195 268,098 262,14	92,525 90,4673 88,455	44807,4 42199,5 39743,4	217,96 213,113 208,38	24,9089 24,3548 23,813
100 couronnes danoises ...	553,25 540,942 528,90	38,1475 37,2998 36,47	—	34,510 33,7441 32,995	16713,— 15740,3 14824,2	81,30 79,4905 77,72	9,2909 9,08426 8,8822
100 marks allemands	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	303,09 296,348 289,76	—	49528,7 46646,— 43931,2	240,93 235,568 230,33	27,533 26,9210 26,323
100 liras italiennes	3,649 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,6745 0,635312 0,5984	0,2276 0,214380 0,2019	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	128,66 125,801 123,00	43,415 42,4505 41,505	21025,2 19801,5 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 punds irlandais	6090,2 5954,71 5822,25	419,95 410,597 401,45	1125,85 1100,81 1076,35	379,9 371,457 363,2	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DEPUIS LE 30 NOVEMBRE 1979**

(exprimés en unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'ECU	39,7897	2,74362	7,72386	2,48208	1157,79	5,84700	0,668201
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,0520 6,89531 6,7420	19,852 19,4105 18,9785	6,38 6,2380 6,0990	3089,61 2909,79 2740,44	15,0290 14,6948 14,3680	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	287,90 281,503 275,245	92,5250 90,4673 88,4550	44807,4 42199,5 39743,4	217,960 213,113 208,380	24,9089 24,3548 23,8130
100 couronnes danoises ...	526,90 515,186 503,75	36,330 35,5237 34,735	—	32,870 32,1373 31,420	15917,1 14990,7 14118,2	77,43 75,7054 74,02	8,84854 8,65169 8,45922
100 marks allemands	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	318,26 311,165 304,23	—	49528,7 46646,— 43931,2	240,93 235,568 230,33	27,5330 26,9210 26,3230
100 liras italiennes	3,6490 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,70830 0,667078 0,62825	0,2276 0,214380 0,2019	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	135,095 132,091 129,15	43,4150 42,4505 41,5050	21025,20 19801,50 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 punts irlandais	6090,20 5954,71 5822,25	419,950 410,597 401,450	1182,14 1155,84 1130,13	379,90 371,457 363,20	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4b. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS DE CHANGE DE L'ECU, PRIME OU DECOTE DES DIVERSES MONNAIES
VIS-A-VIS DU FRANC BELGE ET INDICATEURS DE DIVERGENCE**

Moyennes journalières	Cours de change de l'Ecu en francs belges	Prime (+) ou décote (-) vis-à-vis du franc belge 1						Indicateurs de divergence 2						
		Florin Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais	Franc belge	Florin Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais
1979 3	40,35	+ 0,84	+ 0,76	+ 1,67	+ 3,73	+ 1,32	+ 1,52	+ 70	+ 28	+ 30	- 17	- 27	+ 5	- 5
1979 4	40,17	+ 0,29	+ 1,69	+ 0,81	+ 1,60	+ 1,19	+ 0,83	+ 41	+ 27	- 39	+ 1	- 14	+ 19	...
1979 5	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1979 1 ^{er} trimestre 6	39,81	+ 1,02	+ 1,98	+ 0,60	+ 1,94	+ 0,91	+ 1,00	+ 43	- 6	- 49	+ 19	- 19	- 1	- 5
2 ^e trimestre	40,34	+ 1,12	+ 1,32	+ 1,67	+ 4,03	+ 1,71	+ 1,83	+ 78	+ 22	+ 11	- 6	- 32	- 8	- 11
3 ^e trimestre 7	40,47	+ 0,54	- 0,10	+ 1,92	+ 3,85	+ 1,03	+ 1,34	+ 68	+ 43	+ 68	- 37	- 24	+ 19	+ 1
3 ^e trimestre 8	40,17	+ 0,47	+ 2,19	+ 0,61	+ 2,34	+ 0,90	+ 1,10	+ 39	+ 16	- 63	+ 13	- 28	- 5	- 14
4 ^e trimestre 9	40,17	+ 0,27	+ 1,63	+ 0,84	+ 1,51	+ 1,23	+ 0,80	+ 41	+ 28	- 36	...	- 12	- 21	+ 2
4 ^e trimestre 10	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1980 1 ^{er} trimestre	40,54	+ 1,58	+ 0,87	+ 1,20	+ 1,53	+ 1,90	+ 0,84	+ 70	- 8	+ 24	+ 14	+ 6	- 26	+ 26
2 ^e trimestre	40,36	+ 0,71	- 0,04	+ 0,08	- 0,64	+ 1,35	+ 0,45	+ 29	- 6	+ 29	+ 34	+ 31	- 41	+ 6
3 ^e trimestre	40,43	+ 1,27	+ 0,44	- 0,13	- 1,93	+ 1,38	+ 1,19	+ 29	- 34	+ 7	+ 48	+ 50	- 43	- 27
1979 Novembre 11	40,20	+ 0,33	+ 1,29	+ 1,12	+ 1,30	+ 1,53	+ 0,66	+ 45	+ 28	- 18	- 14	- 8	- 34	+ 11
Novembre 12	40,28	+ 0,74	+ 2,20	+ 1,61	+ 0,70	+ 1,80	+ 0,98	+ 60	+ 24	- 43	- 25	+ 10	- 30	+ 11
Décembre	40,34	+ 1,52	+ 1,93	+ 1,46	+ 1,20	+ 1,99	+ 0,84	+ 68	- 7	- 25	- 6	+ 3	- 33	+ 24
1980 Janvier	40,43	+ 1,46	+ 0,97	+ 1,34	+ 1,29	+ 1,89	+ 0,81	+ 70	- 2	+ 20	+ 5	+ 6	- 25	+ 27
Février	40,58	+ 1,56	+ 0,96	+ 1,28	+ 1,95	+ 1,80	+ 0,88	+ 72	- 5	+ 23	+ 12	...	- 18	+ 26
Mars	40,63	+ 1,72	+ 0,68	+ 0,96	+ 1,36	+ 2,00	+ 0,82	+ 67	- 18	+ 30	+ 26	+ 11	- 36	+ 24
Avril	40,46	+ 0,88	+ 0,04	+ 0,18	+ 0,08	+ 1,75	+ 0,75	+ 39	- 5	+ 34	+ 41	+ 23	- 53	+ 2
Mai	40,34	+ 0,58	- 0,26	+ 0,20	- 0,63	+ 1,14	+ 0,19	+ 27	- 1	+ 37	+ 23	+ 31	- 32	+ 16
Juin	40,27	+ 0,66	+ 0,07	- 0,11	- 1,34	+ 1,15	+ 0,41	+ 22	- 11	+ 17	+ 38	+ 39	- 38	+ 2
Juillet	40,27	+ 0,88	+ 0,30	- 0,17	- 2,18	+ 1,32	+ 0,85	+ 24	- 19	+ 9	+ 45	+ 53	- 44	- 16
Août	40,44	+ 1,26	+ 0,39	- 0,26	- 1,71	+ 1,40	+ 1,34	+ 26	- 37	+ 6	+ 53	+ 46	- 48	- 36
Septembre	40,60	+ 1,70	+ 0,63	+ 0,04	- 1,89	+ 1,41	+ 1,40	+ 37	- 47	+ 5	+ 47	+ 52	- 37	- 30
Octobre	40,85	+ 1,87	+ 1,04	- 0,04	- 1,74	+ 1,87	+ 1,17	+ 42	- 51	- 9	+ 59	+ 51	- 57	- 15
Novembre	41,14	+ 2,18	+ 1,42	+ 0,19	- 1,41	+ 1,96	+ 0,81	+ 50	- 59	- 20	+ 55	+ 49	- 54	+ 9

1 Formule = $\frac{\text{Cours de change de la monnaie étrangère en francs belges} - \text{cours-pivot de cette monnaie en francs belges}}{\text{Cours-pivot de cette monnaie en francs belges}} \times 100$

2 Le signe - indique que le cours de change de l'Ecu dans une monnaie est inférieur au cours-pivot de l'Ecu dans cette même monnaie et que celle-ci a donc tendance à s'apprécier vis-à-vis de la moyenne communautaire. Le signe + indique évidemment une situation inverse.

3 Moyennes du 13 mars au 21 septembre 1979.

4 Moyennes du 24 septembre au 29 novembre 1979.

5 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

6 Moyennes du 13 au 31 mars 1979.

7 Moyennes du 1^{er} juillet au 21 septembre 1979.

8 Moyennes du 24 au 30 septembre 1979.

9 Moyennes du 1^{er} octobre au 29 novembre 1979.

10 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

11 Moyennes du 1^{er} au 29 novembre 1979.

12 Cours du 30 novembre 1979.

X - 5. — COURS DE CHANGE EFFECTIFS

Parités mai 1970 = 100

Sources : B.N.B., F.M.I.

Moyennes journalières	Franc belge		Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne	
	Indice B.N.B. pondéré par les		Indices du Fonds Monétaire International											
	exportations de l'U.F.R.I.	importations de l'U.F.R.I.												
1972	103,5	104,0	103,3	89,8	107,1	114,5	101,7	96,7	98,5	102,4	101,8	106,1	99,9	100,0
1973	105,0	106,3	104,4	82,3	119,3	123,2	106,3	87,5	89,7	105,7	103,6	118,3	106,4	104,8
1974	106,4	107,2	105,5	84,2	125,5	115,4	99,3	84,8	81,0	111,7	103,5	128,6	107,2	111,0
1975	108,1	108,9	106,6	83,5	127,6	111,7	109,3	78,3	77,8	113,5	108,8	145,0	111,1	114,5
1976	110,5	110,7	107,1	87,7	132,3	115,7	103,7	66,3	63,7	115,8	109,2	157,0	113,5	115,9
1977	116,8	117,3	111,9	86,7	143,1	128,1	98,5	63,0	58,6	121,5	105,9	161,5	113,7	116,6
1978	121,9	122,3	114,9	78,6	153,1	158,9	98,6	63,9	55,7	124,5	98,3	201,1	114,8	108,3
1979	123,8	125,4	116,8	77,0	162,1	148,4	100,3	68,7	54,4	126,9	100,4	209,3	114,7	107,4
1978 3 ^e trimestre	119,5	121,0	113,0	76,6	150,5	171,5	100,3	63,3	55,7	122,4	98,2	210,1	113,4	105,8
4 ^e trimestre	123,2	125,1	116,3	75,2	158,0	171,2	99,2	63,6	54,4	126,1	98,8	211,7	116,6	108,0
1979 1 ^{er} trimestre	124,0	126,8	117,2	76,1	160,0	161,5	100,1	64,9	53,9	127,5	98,7	206,5	118,0	106,9
2 ^e trimestre	121,8	124,3	115,6	77,8	159,1	150,0	99,1	68,3	54,3	126,1	99,6	205,6	114,5	107,1
3 ^e trimestre	122,7	125,4	116,8	76,3	162,3	147,1	99,8	71,9	55,0	126,3	101,4	211,1	113,6	107,4
4 ^e trimestre	123,7	126,8	117,6	77,7	166,8	134,8	102,0	69,6	54,5	127,5	101,9	213,9	112,8	108,2
1980 1 ^{er} trimestre	122,8	126,2	117,3	77,9	166,9	131,7	102,2	72,1	54,4	128,4	101,8	209,9	107,5	109,3
2 ^e trimestre	123,2	126,7	117,8	77,7	164,4	139,0	101,6	74,5	53,0	127,6	101,4	207,8	106,0	110,0
3 ^e trimestre	<i>p</i> 123,3	<i>p</i> 126,8	118,1	75,7	164,9	145,7	102,2	76,4	52,6	128,8	101,9	210,5	106,5	110,1
1979 Novembre	123,7	127,0	117,8	78,6	166,6	132,1	102,0	68,9	54,5	127,0	101,9	212,3	114,2	108,2
Décembre	123,6	126,8	117,7	77,2	168,7	132,6	103,1	70,5	54,6	128,7	101,9	215,8	109,9	107,5
1980 Janvier	123,5	126,8	117,9	76,5	168,7	133,6	103,2	72,3	54,8	128,8	102,0	215,5	108,7	108,2
Février	123,0	126,3	117,7	77,2	167,8	130,8	102,5	70,7	54,9	128,7	102,2	211,7	107,9	109,7
Mars	122,0	125,2	116,4	79,9	164,1	130,8	100,9	73,3	53,5	127,8	101,1	202,4	105,8	110,1
Avril	122,4	125,5	117,3	80,7	162,9	129,7	101,1	74,1	52,8	127,0	101,1	204,7	105,4	110,6
Mai	123,5	126,9	117,9	77,1	164,9	140,5	101,5	74,5	53,2	127,6	101,5	208,8	105,8	109,8
Juin	124,0	127,4	118,3	75,4	165,4	146,9	102,1	74,8	53,1	128,1	101,5	209,8	106,7	109,6
Juillet	124,2	127,7	118,6	75,2	166,3	144,4	103,0	75,6	52,9	128,9	101,9	212,4	107,4	109,8
Août	123,3	126,6	118,1	76,3	164,5	143,2	102,1	76,5	52,7	128,7	101,9	209,4	106,3	110,3
Septembre	<i>p</i> 122,8	<i>p</i> 126,0	117,5	75,6	164,0	149,6	101,4	77,2	52,3	128,7	101,9	209,7	105,9	110,3
Octobre	<i>p</i> 121,6	<i>p</i> 124,5	116,4	75,8	161,2	154,8	100,4	78,2	51,6	127,8	101,9	208,7	104,5	110,1
Novembre	<i>p</i> 120,0	<i>p</i> 122,5												

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970. — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge », LI^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1979 : « Le système monétaire européen », LI^e année, tome II, n° 3, septembre 1979 : « Aménagements apportés au chapitre X :

« Marché des Changes » de la partie « Statistiques » du Bulletin », LI^e année, tome II, n° 6, décembre 1979 : « Système monétaire européen : Mise à jour des données ». — *International Financial Statistics (F.M.I.)*, Bulletin du F.M.I.

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Opérations courantes ³					Opérations en capital			Solde budgétaire total
	Recettes		Dépenses		Solde	Recettes	Dépenses ⁴	Solde	
	non compris	y compris	non compris	y compris					
	les recettes <i>cédées</i> aux Communautés Européennes				(5) = (1) - (3) ou (2) - (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	
(1)	(2)	(3)	(4)		(6)	(7)	(8)	(9)	
1974	512,8	522,6	513,4	523,2	- 0,6	5,7	62,9	- 57,2	- 57,8
1975	609,5	620,0	652,3	662,8	- 42,8	7,6	78,6	- 71,0	-113,8
1976	696,2	708,4	750,5	762,7	- 54,3	8,2	85,5	- 77,3	-131,6
1977	785,5	798,0	860,6	873,1	- 75,1	8,7	95,3	- 86,6	-161,7
1978 9 premiers mois	630,8	639,6	759,4	768,2	-128,6	7,5	78,2	- 70,7	-199,3
12 mois	879,3	891,2	960,3	972,2	- 81,0	10,4	108,1	- 97,7	-178,7
1979 3 premiers mois	190,0	196,5	291,7	298,2	-101,7	2,8	37,3	- 34,5	-136,2
6 premiers mois	424,6	438,1	566,4	579,9	-141,8	6,1	59,7	- 53,6	-195,4
9 premiers mois	670,2	690,8	800,5	821,1	-130,3	9,4	90,8	- 81,4	-211,7
10 premiers mois	778,3	801,4	883,5	906,6	-105,2	10,5	101,0	- 90,5	-195,7
11 premiers mois	841,5	867,0	950,8	976,3	-109,3	11,6	114,8	-103,2	-212,5
12 mois	945,5	973,3	1.036,7	1.064,5	- 91,2	12,7	126,3	-113,6	-204,8
1980 1 ^{er} mois	83,6	86,1	99,3	101,8	- 15,7	1,1	15,2	- 14,1	- 29,8
2 premiers mois	149,7	154,8	198,9	204,0	- 49,2	2,1	26,0	- 23,9	- 73,1
3 premiers mois	208,1	215,8	309,4	317,1	-101,3	3,1	40,5	- 37,4	-138,7
4 premiers mois	313,0	323,3	431,7	442,0	-118,7	4,1	53,1	- 49,0	-167,7
5 premiers mois	378,3	391,2	518,6	531,5	-140,3	5,0	62,8	- 57,8	-198,1
6 premiers mois	461,8	477,5	626,2	641,9	-164,4	6,0	75,0	- 69,0	-233,4
7 premiers mois	584,0	602,4	738,1	756,5	-154,1	7,0	86,5	- 79,5	-233,6
8 premiers mois	651,5	672,3	806,6	827,4	-155,1	7,9	101,1	- 93,2	-248,3
9 premiers mois	719,4	742,7	898,6	921,9	-179,2	9,2	113,4	-104,2	-283,4
10 premiers mois	824,9	850,9	978,2	1.004,2	-153,3	10,4	132,5	-122,1	-275,4

¹ Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Les chiffres des colonnes (1) et (3) comprennent certaines recettes fiscales (et les dépenses correspondantes) qui étaient, jusqu'en 1977, affectées directement, hors budget, au Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale, au Fonds des Routes, au Fonds Spécial

des Communes et aux Communautés Européennes. Les droits de douane, et à partir de 1979, la partie de la taxe sur la valeur ajoutée, *cédées* comme moyens propres aux Communautés Européennes ne sont pas compris dans ces colonnes. Ils sont par contre inclus dans les colonnes (2) et (4).

⁴ Les dépenses extraordinaires ou en capital, telles qu'elles sont publiées par le Ministère des Finances, comprennent les dépenses d'investissement du Fonds des Routes.

XI - 2. — RESULTAT DE CAISSE DU TRESOR ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers et opérations de trésorerie	Amortissements de la dette 2	Résultat de caisse	Placements spéciaux 3	Total à financer (6) = (4) + (5) ou -(7) + (13)	Financement							
							Produit net d'emprunts consolidés 4	Variations de la dette flottante 5					Total (13) = (8) à (12)	
								Prélèvement sur la marge auprès de la B.N.B.	Portefeuille des institutions financières	Comptes de chèques postaux des particuliers	En monnaies étrangères	Divers 6		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)			
1974	- 57,8	+ 4,3	- 39,3	- 92,8	...	- 92,8	+ 84,9	+ 4,7	- 3,2	+ 2,3	...	+ 4,1	+ 7,9	
1975	-113,8	+ 9,6	- 35,0	-139,2	...	-139,2	+122,8	- 0,9	+ 15,2	+ 3,7	...	- 1,6	+ 16,4	
1976	-131,6	+ 0,5	- 47,5	-178,6	...	-178,6	+126,7	+ 16,4	+ 27,6	+ 7,4	...	+ 0,5	+ 51,9	
1977	-161,7	- 1,5	- 48,6	-211,8	...	-211,8	+178,6	+ 16,4	+ 26,1	+ 3,1	...	- 12,4	+ 33,2	
									Fonds des Rentes	Autres				
1978 9 premiers mois	-199,3	+ 7,8	- 40,9	-232,4	...	-232,4	+164,9	...	+ 25,9	+ 33,7	- 0,9	+ 7,6	+ 1,2	+ 67,5
12 mois	-178,7	+ 1,8	- 56,9	-233,8	...	-233,8	+194,0	...	- 7,5	+ 29,2	+ 3,8	+ 12,2	+ 2,1	+ 39,8
1979 3 premiers mois	-136,2	+ 1,4	- 17,8	-152,6	...	-152,6	+ 35,4	...	+ 13,3	+107,2	- 2,8	- 0,2	- 0,3	+117,2
6 premiers mois	-195,4	+ 12,2	- 37,4	-220,6	...	-220,6	+112,6	...	+ 33,1	+ 43,4	+ 3,2	+ 28,7	- 0,4	+108,0
9 premiers mois	-211,7	+ 6,5	- 58,3	-263,5	...	-263,5	+181,1	...	+ 31,7	+ 17,3	- 4,8	+ 38,9	- 0,7	+ 82,4
10 premiers mois	-195,7	+ 3,3	- 67,0	-259,4	...	-259,4	+181,1	...	+ 31,9	+ 11,1	- 2,4	+ 38,4	- 0,7	+ 78,3
11 premiers mois	-212,5	- 0,2	- 73,5	-286,2	...	-286,2	+186,0	...	+ 19,9	+ 47,4	- 4,0	+ 36,2	+ 0,7	+100,2
12 mois	-204,8	- 0,7	- 79,3	-284,8	...	-284,8	+209,0	...	+ 36,5	+ 8,9	- 2,7	+ 32,3	+ 0,8	+ 75,8
1980 1 ^{er} mois	- 29,8	+ 6,3	- 5,8	- 29,3	...	- 29,3	+ 13,9	...	- 12,3	+ 25,4	+ 9,1	- 6,8	...	+ 15,4
2 premiers mois	- 73,1	- 2,1	- 12,5	- 87,7	...	- 87,7	+ 75,8	...	+ 10,1	+ 11,7	- 3,7	- 6,1	- 0,1	+ 11,9
3 premiers mois	-138,7	+ 0,8	- 18,2	-156,1	...	-156,1	+ 78,2	...	+ 20,2	+ 46,0	+ 1,2	+ 10,7	- 0,2	+ 77,9
4 premiers mois	-167,7	- 3,2	- 24,6	-195,5	...	-195,5	+ 86,0	...	+ 2,1	+ 84,9	+ 10,4	+ 12,5	- 0,4	+109,5
5 premiers mois	-198,1	- 1,0	- 30,4	-229,5	...	-229,5	+ 98,6	...	+ 21,2	+ 88,0	+ 3,3	+ 18,7	- 0,3	+130,9
6 premiers mois	-233,4	- 0,2	- 38,1	-271,7	...	-271,7	+153,3	...	+ 7,5	+ 83,3	+ 7,8	+ 20,1	- 0,3	+118,4
7 premiers mois	-233,6	+ 4,0	- 45,2	-274,8	...	-274,8	+168,7	...	- 11,5	+ 96,6	+ 6,1	+ 15,5	- 0,6	+106,1
8 premiers mois	-248,3	+ 1,4	- 51,8	-298,7	...	-298,7	+168,7	...	+ 5,2	+103,7	+ 6,5	+ 15,2	- 0,6	+130,0
9 premiers mois	-283,4	+ 3,5	- 58,7	-338,6	...	-338,6	+167,9	...	+ 14,7	+139,9	+ 1,8	+ 14,5	- 0,2	+170,7
10 premiers mois	-275,4	+ 2,0	- 67,2	-340,6	...	-340,6	+212,0	...	+ 23,9	+ 90,6	- 0,3	+ 14,7	- 0,3	+128,6

1 Cf. tableau XI-1.

2 Amortissements contractuels (c'est-à-dire effectués par tirage au sort ou par rachat en bourse pendant la durée de vie des emprunts) à charge du Trésor et du Fonds des Rentes.

3 Augmentation (-) ou diminution (+) des placements provisoires du Trésor en effets commerciaux et de ses avoirs en comptes courants.

4 Montant nominal des emprunts émis moins les frais et primes d'émission afférents à ces emprunts et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts émis antérieurement.

5 Dette à moyen et court terme, non compris les variations du portefeuille de certificats de trésorerie du F.M.I. qui n'ont pas d'incidence sur le volume des ressources disponibles pour le financement.

6 Ce poste comprend entre autres les variations des portefeuilles de certificats de trésorerie des organismes non financiers du secteur public et, jusqu'en 1977, celles du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DU TRESOR ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra-budgétaires 2	Besoins nets de financement du Trésor 3 4	Couverture 5						
				Variations de l'encours en francs belges			Variations du recours direct et indirect à la B.N.B.			
				des emprunts consolidés	de la dette flottante 6	Total	Certificats de trésorerie détenus par la B.N.B. (marge)	Certificats de trésorerie détenus par le Fonds des Rentes et financés par des avances de la B.N.B.	Dette en monnaies étrangères 7	Total
				(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) + (8) + (9)
1974	- 57,8	+ 0,4	- 57,4	+ 50,9	+ 3,3	+ 54,2	+ 4,7	...	- 1,5	+ 3,2
1975	-113,8	+ 4,5	-109,3	+ 94,4	+ 14,3	+108,7	- 0,9	+ 2,9	- 1,4	+ 0,6
1976	-131,6	- 1,5	-133,1	+ 82,3	+ 34,9	+117,2	+ 16,3	+ 0,7	- 1,1	+ 15,9
1977	-161,7	- 5,7	-167,4	+134,7	+ 17,6	+152,3	+ 16,4	- 0,8	- 0,5	+ 15,1
1978 9 premiers mois	-199,3	+ 4,4	-194,9	+127,7	+ 34,0	+161,7	...	+ 25,9	+ 7,3	+ 33,2
12 mois	-178,7	- 4,2	-182,9	+143,7	+ 14,4	+158,1	...	+ 13,2	+ 11,6	+ 24,8
1979 3 premiers mois	-136,2	+ 0,1	-136,1	+ 18,9	+104,1	+123,0	...	+ 13,3	- 0,2	+ 13,1
6 premiers mois	-195,4	+ 8,7	-186,7	+ 79,0	+ 46,1	+125,1	...	+ 33,1	+ 28,5	+ 61,6
9 premiers mois	-211,7	+ 1,8	-209,9	+127,9	+ 11,8	+139,7	...	+ 31,7	+ 38,5	+ 70,2
10 premiers mois	-195,7	- 2,3	-198,0	+120,0	+ 8,1	+128,1	...	+ 31,9	+ 38,0	+ 69,9
11 premiers mois	-212,5	- 5,8	-218,3	+113,6	+ 44,1	+157,7	...	+ 19,9	+ 40,7	+ 60,6
12 mois	-204,8	- 7,0	-211,8	+126,1	+ 6,9	+133,0	...	+ 36,5	+ 42,3	+ 78,8
1980 1 ^{er} mois	- 29,8	+ 6,5	- 23,3	- 11,7	+ 34,5	+ 22,8	...	- 12,3	+ 12,8	+ 0,5
2 premiers mois	- 73,1	- 3,5	- 76,6	+ 42,2	+ 8,0	+ 50,2	...	+ 10,1	+ 16,3	+ 26,4
3 premiers mois	-138,7	- 0,4	-139,1	+ 36,3	+ 47,0	+ 83,3	...	+ 20,2	+ 35,6	+ 55,8
4 premiers mois	-167,7	- 4,7	-172,4	+ 37,9	+ 95,0	+132,9	...	+ 2,1	+ 37,4	+ 39,5
5 premiers mois	-198,1	- 1,9	-200,0	+ 28,4	+ 91,0	+119,4	...	+ 21,2	+ 59,4	+ 80,6
6 premiers mois	-233,4	- 3,5	-236,9	+ 64,9	+ 90,8	+155,7	...	+ 7,5	+ 73,7	+ 81,2
7 premiers mois	-233,6	+ 0,9	-232,7	+ 60,5	+102,1	+162,6	...	- 11,5	+ 81,6	+ 70,1
8 premiers mois	-248,3	- 2,2	-250,5	+ 54,5	+109,5	+164,0	...	+ 5,2	+ 81,3	+ 86,5
9 premiers mois	-283,4	+ 6,1	-277,3	+ 39,7	+141,5	+181,2	...	+ 14,8	+ 81,3	+ 96,1
10 premiers mois	-275,4	- 1,9	-277,3	+ 81,7	+ 90,1	+171,8	...	+ 23,9	+ 81,6	+105,5

1 Cf. tableau XI-1.

2 Le solde des opérations extra-budgétaires comprend non seulement les fonds de tiers et les opérations de trésorerie [colonne (2) du tableau XI-2], mais aussi les dépenses s'organismes paraétatiques, autres que le Fonds des Routes, financées par l'émission d'emprunts indirects. Il est en outre influencé par des différences à l'émission et à l'amortissement.

3 L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2 s'explique par le fait que, d'une part, les besoins nets de financement tiennent compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse » (les opérations en

question sont énumérées dans la note 2) et, d'autre part, que ces besoins nets ne comprennent pas les amortissements contractuels.

4 Cf. tableau XVI-3b.

5 Y compris les variations de la dette indirecte.

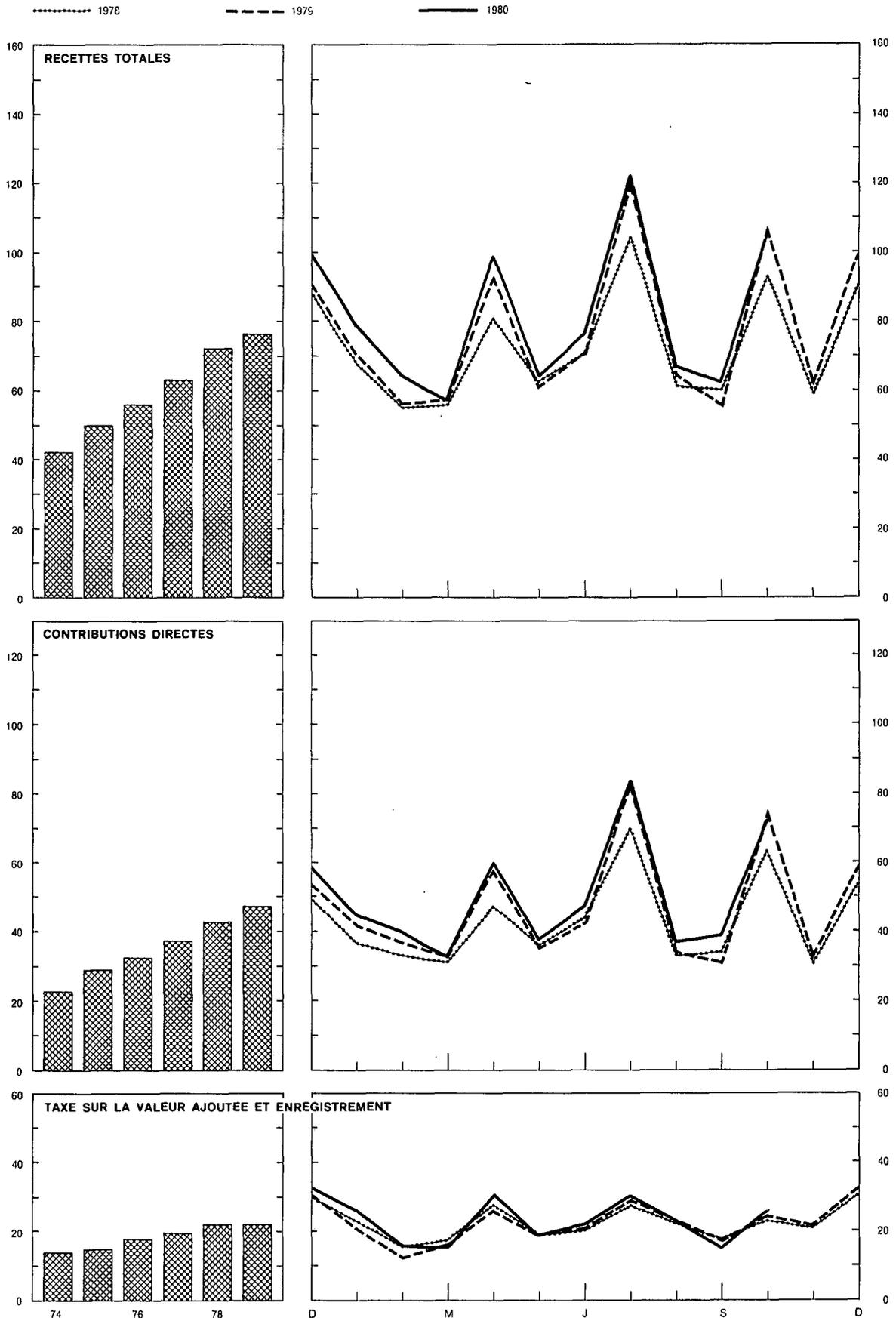
6 Dette à moyen et à court terme à l'exclusion du recours direct et indirect à la B.N.B.

7 Etant donné que son produit est cédé à la B.N.B. contre francs belges par le Trésor, cette dette en monnaies étrangères est également considérée comme un recours indirect à la B.N.B.

XI - 4. — RECETTES FISCALES PAR ANNEE CIVILE (1)

(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois



1 Y compris les droits de douane et, à partir de 1970, une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par année civile) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Recettes courantes ³					Recettes en capital ⁴	Total des recettes fiscales (7) = (5) + (6)	Recettes courantes y compris celles cédées aux Communautés Européennes			Total des recettes fiscales y compris celles cédées aux Communautés Européennes (11) = (6) + (10)
	Contributions directes ²	dont : versements anticipés	Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total (5) = (1) + (3) + (4)			Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total (10) = (1) + (8) + (9)	
1975	349,4	78,5	62,4	179,5	591,3	6,6	597,9	73,0	179,5	601,9	608,5
1976	388,0	91,7	68,7	215,2	671,9	7,2	679,1	80,8	215,2	684,0	691,2
1977	448,2	104,0	72,2	236,6	757,0	7,9	764,9	84,7	236,6	769,5	777,4
1978	514,0	108,8	73,4	264,9	852,3	9,5	861,8	85,3	264,9	864,2	873,7
1979	563,9	129,6	78,8	266,7	909,4	11,7	921,1	92,6	280,7	937,2	948,9
1978 3 ^e trimestre	136,9	31,0	19,0	67,3	223,2	2,7	225,9	21,9	67,3	226,1	228,8
4 ^e trimestre	148,5	52,0	17,9	74,6	241,0	2,5	243,5	21,0	74,6	244,1	246,6
1979 1 ^{er} trimestre	111,9	2,7	19,2	50,7	181,8	2,6	184,4	22,3	54,2	188,4	191,0
2 ^e trimestre	135,8	28,9	20,0	67,1	222,9	3,0	225,9	23,6	70,5	229,9	232,9
3 ^e trimestre	148,8	38,3	19,0	69,8	237,6	3,1	240,7	22,6	73,4	244,8	247,9
4 ^e trimestre	167,4	59,7	20,6	79,1	267,1	3,0	270,1	24,1	82,6	274,1	277,1
1980 1 ^{er} trimestre	118,6	1,7	20,3	59,5	198,4	2,8	201,2	24,2	63,2	206,0	208,8
2 ^e trimestre	145,3	27,0	20,1	72,0	237,4	2,7	240,1	24,4	75,7	245,4	248,1
3 ^e trimestre	160,2	37,6	20,5	69,0	249,7	2,8	252,5	24,3	72,8	257,3	260,1
1979 Octobre	75,3	33,5	6,5	24,6	106,4	1,0	107,4	7,8	25,7	108,8	109,8
Novembre	33,2	0,7	6,7	21,8	61,7	1,0	62,7	7,9	23,0	64,1	65,1
Décembre	58,9	25,4	7,2	32,7	98,8	0,9	99,7	8,5	33,9	101,3	102,2
1980 Janvier	45,3	1,5	6,8	26,5	78,6	1,0	79,6	8,1	27,7	81,1	82,1
Février	40,3	...	6,7	16,7	63,7	0,9	64,6	8,0	18,0	66,3	67,2
Mars	33,0	0,2	6,8	16,3	56,1	0,9	57,0	8,1	17,5	58,6	59,5
Avril	60,1	25,3	7,0	31,2	98,3	0,9	99,2	8,4	32,4	100,9	101,8
Mai	37,9	0,2	6,4	18,9	63,2	0,9	64,1	7,8	20,2	65,9	66,8
Juin	47,3	1,5	6,7	21,9	75,9	0,9	76,8	8,2	23,1	78,6	79,5
Juillet	83,9	35,0	7,0	30,6	121,5	0,9	122,4	8,3	31,9	124,1	125,0
Août	37,3	0,5	6,1	23,0	66,4	0,9	67,3	7,3	24,2	68,8	69,7
Septembre	39,0	2,1	7,4	15,4	61,8	1,0	62,8	8,7	16,7	64,4	65,4
Octobre	71,1	31,2	7,1	25,9	104,1	1,0	105,1	8,6	27,1	106,8	107,8

¹ Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.
² Y compris le produit des versements anticipés.
³ Y compris les recettes fiscales affectées hors budget; non compris les droits de douane et à partir de 1979 une partie de la taxe sur la valeur

ajoutée, cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes sont comprises dans les montants figurant dans les colonnes (8) à (11).
⁴ Droits de succession.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1979		1979 : octobre		1980 : octobre	
	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations
A. Recettes courantes ² :						
I. Contributions directes	563,9	562,8	75,3	72,7	71,1	80,5
précompte immobilier	1,5	1,4	0,3	0,3	0,3	0,3
précompte mobilier	48,2	48,8	3,2	3,1	4,2	3,4
versements anticipés	129,6	117,1	33,5	29,6	31,2	37,7
impôts de sociétés (rôles)	3,0	4,7	3,5	3,7	1,5	2,3
impôts de personnes physiques (rôles)	42,9	39,8	9,1	8,7	5,3	8,4
précompte professionnel	326,8	338,6	24,5	26,2	26,8	26,7
divers	11,9	12,4	1,2	1,1	1,8	1,7
II. Douanes et accises	78,8	75,9	6,5	5,4	7,1	7,3
III. T.V.A. et enregistrement	266,7	279,8	24,6	24,4	25,9	27,3
B. Recettes en capital	11,7	12,0	1,0	1,2	1,0	1,2
Total ² ...	921,1	930,5	107,4	103,7	105,1	116,3
Différence par rapport aux évaluations ...	- 9,4		+ 3,7		- 11,2	
C. Recettes totales y compris celles cédées aux Communautés Européennes	948,9	956,1	109,8
Différence par rapport aux évaluations ...	- 7,2					

¹ Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.
² Y compris les recettes fiscales affectées hors budget; non compris les recettes cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes cédées sont comprises dans les montants figurant à la ligne C.
N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur Belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statis-*

tique de l'I.N.S. — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII^e année, tome I, n° 3, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e année, tome II, n° 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973 ». — XLIX^e année, tome I, n° 5, mai 1974, Le année, tome I, n° 4, avril 1975 et L^e année, tome II, n° 7-8, juillet-août 1980 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique. - Modification de certaines données ».

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	678,0	6,0	2,7	35,4	3,3	—	—	10,7	4,0	1,4	—	741,5	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	8,1	7,0	—	—	—	—	15,8	
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	1.068,3	—	—	—	—	—	1.068,3	
	Autres dépôts en devises à un an au plus	35,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,8	
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	298,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	298,1	
	Autres dépôts à un an au plus	218,1	0,1	—	—	4,5	—	—	—	7,1	—	1,8	231,6	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	174,9	—	—	—	—	174,9	
	Dépôts à plus d'un an	30,9	—	—	—	—	—	1,1	—	0,1	—	—	32,1	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	103,5	—	—	—	—	—	0,4	—	0,4	0,5	—	104,8	
	Divers	0,3	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	0,2	104,4	
(Actions et parts)	(32,5)	—	(0,2)	—	—	—	(2,9)	(...)	(1,0)	(0,8)	—	(37,4)		
Total ...	1.364,7	6,1	3,0	35,4	7,8	1.076,4	183,4	...	18,9	4,5	3,5	104,4	2.808,1	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	10,2	—	—	—	—	—	10,2	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	0,3	0,4	—	4,7	—	1,6	7,0	
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	3,2
	Total ...	—	—	2,8	—	—	0,3	10,6	—	4,7	—	1,6	0,4	20,4
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	35,6	0,3	...	0,4	4,9	0,2	—	—	—	3,4	3,3	0,1	48,2
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	0,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	4,2	—	—	—	0,3	—	4,5
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	494,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	494,5
	Autres dépôts à un an au plus	35,7	3,4	0,4	1,4	5,6	6,5	—	—	20,4	2,5	—	—	75,9
	Dépôts à plus d'un an	66,0	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	66,1
	Bons de caisse à un an au plus	28,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28,3
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	154,0	—	—	—	—	—	4,5	—	0,9	0,6	0,6	—	160,6
	Réserves mathématiques	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1
Divers	11,5	—	0,4	11,9	—	0,1	0,2	—	0,1	—	—	32,0	56,2	
(Actions et parts)	(3,2)	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,0)	(0,9)	—	—	(6,1)	
Total ...	826,7	3,7	0,8	13,7	10,5	6,9	9,0	...	1,0	24,4	6,7	32,1	935,5	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Réserves de sécurité sociale	91,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91,3
	Réserves mathématiques	337,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	337,4
	Divers	6,1	—	0,4	—	0,2	—	—	—	—	—	—	1,3	8,0
	(Actions et parts)	(3,3)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(—)	(...)	(3,4)
Total ...	434,8	...	0,4	...	0,2	1,3	436,7	
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	7,7	—	—	—	—	—	0,1	—	—	0,2	—	—	8,0
	Argent à très court terme (francs belges)	0,1	—	—	—	—	0,1	0,6	—	1,2	—	—	—	2,0
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,1	2,2	—	0,5	—	—	7,5
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	86,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	86,4
	Autres dépôts à un an au plus	19,0	5,5	—	19,3	7,5	0,7	2,7	—	0,4	2,5	0,1	—	57,7
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	50,0	—	—	0,1	—	—	—	—	—	1,4	0,2	—	51,7
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	0,8	4,9	—	—	—	—	—	5,7
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	354,6	0,5	—	1,2	5,2	7,1	65,1	1,7	63,1	27,0	10,6	—	536,1
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	—	—	—	2,3	8,6	14,5	—	47,5	18,4	3,2	8,1	102,6
	Divers	2,2	—	25,9	—	—	—	—	—	0,3	—	0,7	54,8	83,9
(Actions et parts)	(0,3)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(2,8)	
Total ...	520,0	6,0	25,9	20,6	15,0	17,4	90,1	1,7	113,0	49,5	19,5	62,9	941,6	
Secteurs indicés et ajustements (12)			12,7	9,5	...	67,7	2,4	29,9	15,5	11,0	—	148,7
(18) = Total des créances	3.785,5	70,5	101,2	83,1	176,1	1.157,0	2.850,7	22,7	961,7	393,0	946,0	271,5	10.819,0	

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements
		Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires		Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)				
Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	1,0	—	—	—	2,8	216,1	—	26,8	—	12,1	2,1	260,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	20,3	—	—	—	—	—	511,6	—	8,9	—	7,4	—	548,2	
	Obligations	74,5	—	—	—	—	8,9	12,0	—	26,7	—	36,6	—	158,7	
	Autres emprunts à plus d'un an	—	0,3	—	—	—	2,2	—	—	498,9	—	116,9	—	1.097,5	
	Divers	—	11,1	8,2	—	—	101,8	—	—	0,3	—	3,9	—	125,5	
(Actions et parts)	(558,0)	(5,9)	(2,5)	—	—	(0,1)	(...)	(2,4)	(—)	(2,7)	(12,6)	(...)	(...)	(584,2)	
	Total ...	94,8	12,4	8,2	—	104,0	11,7	739,7	—	561,6	—	498,9	2,1	2.190,8	
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	0,1	2,4	—	1,3	—	0,8	—	4,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5	—	—	—	—	1,4	1,0	—	—	—	10,0	—	12,9	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—	—	1,2	
	Obligations accessibles à tout placeur	45,7	1,6	—	0,3	0,1	0,3	20,9	2,2	20,4	9,0	2,5	—	103,0	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,1	—	0,2	—	1,0	27,5	—	11,3	6,3	14,0	1,8	62,2	
	Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	—	5,8	0,2	—	0,5	0,2	50,1	—	56,8	
Divers	15,6	0,1	13,1	0,4	—	2,9	—	—	—	—	—	19,8	51,9		
(Actions et parts)	(0,7)	—	(29,3)	(19,6)	—	(...)	(0,3)	(—)	(0,7)	(0,3)	(1,0)	(0,7)	(52,6)		
	Total ...	61,8	1,8	13,1	0,9	0,1	11,5	53,2	2,2	33,5	15,5	77,4	21,6	292,6	
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	8,7	—	—	2,6	—	3,8	84,0	—	—	—	—	27,5	126,6	
	Certificats à un an au plus	—	4,1	—	7,6	—	0,8	57,3	16,0	21,0	—	40,0	0,3	207,8	
	Obligations accessibles à tout placeur	370,3	7,3	—	5,8	9,6	1,2	332,4	14,4	157,0	111,3	60,1	—	1.069,4	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	—	—	—	0,8	52,3	—	10,7	0,9	0,4	—	65,3	
	Divers	—	7,4	—	—	—	29,5	0,8	3,4	—	13,8	3,5	—	60,6	
	Total ...	379,0	19,0	—	16,0	39,9	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,7	27,8	1.529,7	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	0,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	43,0	—	0,2	—	9,0	—	52,2	
	Obligations accessibles à tout placeur	73,2	0,2	—	0,7	0,2	0,2	42,3	3,8	29,3	15,7	8,9	—	174,5	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	11,6	—	16,9	2,1	19,9	0,6	51,1	
	Autres emprunts à plus d'un an	—	8,2	—	—	—	—	—	—	36,1	—	249,1	—	293,4	
Divers	6,6	1,2	11,0	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—	19,5		
	Total ...	79,8	9,6	11,0	0,7	0,2	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	287,6	0,6	591,1	
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,1	—	0,6	—	—	—	0,7	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	—	1,8	
	Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,3	—	9,0	—	7,5	2,6	0,4	—	19,8	
	Réserves de sécurité sociale	21,4	—	—	—	—	—	12,8	—	—	—	—	—	34,2	
Divers	74,1	—	3,4	—	—	—	0,3	5,5	—	0,2	7,3	—	101,5		
	Total ...	95,5	—	3,4	—	0,3	13,1	14,6	—	8,3	9,9	2,2	10,7	158,0	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	2,3	—	—	—	—	—	2,3	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	0,6	—	—	—	2,8	86,8	—	9,1	—	15,5	—	114,8	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	203,4	—	0,2	—	—	—	203,6	
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹	—	—	—	—	—	—	1.033,4	—	—	—	—	—	1.033,4	
	Obligations	21,8	—	—	0,1	—	—	37,9	—	1,7	4,6	0,1	—	66,2	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	34,1	—	—	—	19,4	—	—	—	—	—	53,5	
	Divers	—	7,4	12,1	—	2,2	—	7,4	—	4,1	—	—	—	33,2	
	(Actions et parts)	—	(0,3)	(1,0)	—	—	(—)	(7,9)	(—)	(0,1)	(3,1)	(—)	(...)	(12,4)	
	Total ...	21,8	8,0	46,2	0,1	2,2	2,8	1.390,6	—	15,1	4,6	15,6	—	1.507,0	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Intermédiaires financiers

	Intermédiaires financiers														
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	717,7	8,8	1,6	37,7	3,9	—	—	—	12,1	2,0	1,1	...	784,9	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	—	—	2,5	—	—	...	17,1	
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	1.305,5	—	—	—	—	—	—	1.305,5	
	Autres dépôts en devises à un an au plus	29,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,8	
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	337,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	337,4	
	Autres dépôts à un an au plus	244,0	0,1	—	...	3,9	—	—	—	6,2	0,1	2,9	...	257,2	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	187,2	—	—	—	—	—	187,2	
	Dépôts à plus d'un an	28,9	—	—	—	—	—	1,3	—	0,1	—	—	—	30,3	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	123,9	—	—	...	—	—	0,4	—	1,0	0,7	—	—	126,0	
	Divers	0,3	—	0,3	...	—	—	—	—	0,3	—	0,6	121,4	122,9	
	(Actions et parts)	(34,6)	—	(0,2)	—	—	—	(3,2)	(...)	(1,2)	(0,8)	—	—	(40,0)	
	Total ...	1.482,0	8,9	1,9	37,7	7,8	1.314,7	194,3	...	22,2	2,8	4,6	121,4	3.198,3	
	Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	29,9	—	—	—	—	—	—	29,9
		Certificats à un an au plus	—	—	—	0,1	—	0,9	0,9	—	2,0	—	1,3	—	5,2
Divers		—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	3,1	
Total ...		—	—	2,8	0,1	—	0,9	30,8	—	2,0	—	1,3	0,3	38,2	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	43,5	0,2	...	0,6	5,3	0,2	2,3	—	...	2,5	2,5	0,4	57,5	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—	0,7	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	6,1	—	0,1	—	—	—	6,2	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	545,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	545,5	
	Autres dépôts à un an au plus	38,2	2,7	0,4	1,8	9,2	5,6	—	—	...	24,4	1,0	...	83,3	
	Dépôts à plus d'un an	68,8	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	69,1	
	Bons de caisse à un an au plus	34,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34,1	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	176,2	—	—	—	—	—	6,1	—	0,6	0,6	0,6	...	184,1	
	Réserves mathématiques	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	
	Divers	13,8	—	0,4	14,7	0,5	—	0,1	—	—	38,1	67,6	
	(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,0)	(1,1)	—	—	(6,7)	
Total ...	921,2	2,9	0,8	17,1	14,5	6,1	15,7	...	0,8	27,5	4,1	38,5	1.049,2		
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—	
	Réserves de sécurité sociale	92,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	92,1	
	Réserves mathématiques	367,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	367,0	
	Divers	5,8	...	0,4	...	0,2	—	1,2	7,6	
	(Actions et parts)	(3,3)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(—)	(...)	(3,4)	
Total ...	464,9	...	0,4	...	0,2	1,2	466,7		
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	8,6	...	—	...	0,1	—	0,1	—	...	0,4	9,2	
	Argent à très court terme (francs belges)	0,1	—	—	...	—	0,1	0,7	...	0,4	—	0,4	...	1,7	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	0,7	—	0,1	...	6,5	7,3	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	101,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101,3	
	Autres dépôts à un an au plus	20,4	6,5	—	23,1	7,5	0,7	3,3	—	0,6	3,3	0,6	...	66,0	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	59,7	—	—	0,1	—	—	—	—	—	0,4	—	...	60,2	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	1,2	5,0	—	—	—	—	...	6,2	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	380,0	0,5	...	1,1	4,2	6,4	65,4	1,9	65,6	26,6	13,6	...	565,3	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	—	—	—	1,9	8,4	13,8	—	57,8	17,2	3,2	9,4	111,7	
	Divers	2,3	—	31,1	—	0,3	—	1,1	67,3	102,1	
(Actions et parts)	(0,2)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,3)	(—)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(2,9)		
Total ...	572,4	7,0	31,1	24,3	13,7	16,8	89,0	1,9	124,8	47,9	25,4	76,7	1.031,0		
Secteurs intériorisés et ajustements (12)			11,4	9,1	...	87,4	2,6	26,4	18,9	17,2	—	173,0	
(1) = (1) à (12)	Total des créances	4.173,2	81,0	118,9	96,9	192,0	1.441,7	3.245,4	40,9	1.079,7	418,0	1.037,0	300,9	12.225,6	

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE EN 1978

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)				
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)			
		Entreprises privées et particuliers (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes principalement monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)					
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	- 0,2	+ 0,2	+16,0	+ 2,8	- 0,2	- 0,5	+ 18,1	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 4,9	+ 65,3	+ 3,4	- 2,2	+ 71,4
			Obligations	+ 2,9	+ 1,3	+ 0,8	+ 0,1	- 0,5	+ 4,6
			Autres emprunts à plus d'un an	+63,4	+14,5	+63,2	+140,7
			Divers	+ 1,4	- 1,8	+ 8,1	+37,6	- 0,2	+ 45,1
		(Actions et parts)	(+38,6)	(+ 0,6)	(- 0,2)	(...)	(- 0,2)	(- 0,4)	(-)	(+ 0,8)	(+ 1,5)	(...)	(...)	(...)	(+ 40,7)
		Total ...	+ 7,8	+ 1,2	- 1,8	+ 7,7	+ 39,1	+ 82,1	+69,7	+13,6	+60,5	+ 279,9	
		Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	+ 0,4	+ 1,3	- 0,1	- 0,9	+ 0,3
			Engagements en comptes courants ou d'avances	- 1,7	- 0,2	- 1,9	- 3,4
			Certificats à un an au plus	- 1,5	- 0,1	- 1,6
Obligations accessibles à tout placeur	+ 7,4		- 1,2	+ 0,1	- 0,1	+ 4,2	+ 0,6	+ 4,3	- 0,1	+ 1,0	+ 16,2		
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,6	- 0,7	+ 8,1	- 0,2	+ 7,7		
Autres emprunts à plus d'un an	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,1	- 0,5	+ 0,5		
Divers	+ 1,5	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	+ 0,4	+ 3,3		
(Actions et parts)	(...)	(+ 3,0)	(+ 1,3)	(...)	(...)	(-)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 4,4)		
Total ...	+ 8,9	- 1,2	+ 1,5	- 0,1	+ 1,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,5	- 0,1	+ 5,6	+ 0,2	+ 23,0			
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 1,7	- 1,6	- 2,6	+ 3,8	- 8,6	- 7,3		
	Certificats à un an au plus	+ 4,1	+ 5,1	+ 0,7	+ 28,9	+12,1	+13,1	- 1,3	-26,2	+ 0,3	+ 36,8		
	Obligations accessibles à tout placeur	+57,0	+ 2,0	+ 0,7	+ 0,4	+ 0,9	+35,6	+ 3,6	+22,3	+10,6	+10,9	+144,0		
	Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,1	- 1,2		
	Divers	+ 0,4	+ 4,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,9	- 4,1	+ 1,2	+ 2,3		
Total ...	+58,7	+ 6,5	+ 4,2	+ 5,5	+ 26,7	+49,9	+16,7	+22,4	+ 6,3	-14,0	- 8,3	+174,6			
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses		
	Engagements en comptes courants ou d'avances		
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 6,7	+ 0,1	+ 4,4	+ 0,5	+ 3,6	- 0,9	+ 2,1	+ 16,5		
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 2,1	- 0,2	+ 0,2	- 1,5	+ 0,6		
Autres emprunts à plus d'un an	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,3	+26,4	+ 35,3			
Divers	- 0,1	+ 0,1	+ 0,9			
Total ...	+ 7,3	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	+ 8,6	+ 0,5	+12,0	- 0,7	+31,4	+ 59,9			
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,7	+ 0,6	- 0,1		
	Certificats à un an au plus	- 1,0	+ 0,1	- 0,9		
	Obligations accessibles à tout placeur		
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 1,1	+ 2,5	+ 0,8	+ 4,4		
Reserves de sécurité sociale	+ 0,8	+ 0,7 ¹	+ 1,5		
Divers	+ 4,4	- 0,2	+ 0,1	+ 2,8	+ 0,2	+ 4,3	+ 2,0	+ 13,6		
Total ...	+ 5,2	- 0,2	+ 0,8	+ 3,2	+ 3,3	+ 4,1	+ 0,1	+ 2,0	+ 18,5			
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	- 1,7	- 1,7		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	+ 0,4	+ 2,3	+11,3	+ 0,3	- 3,1	- 1,5	+ 9,7		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+24,4	- 0,2	+ 24,2		
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ²	+159,0	+159,0		
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 7,4	+ 7,4		
	Autres dépôts en francs belges à un an au plus	+12,4	+ 12,4		
	Obligations	+23,1 ³	+ 3,4	- 0,4	- 1,4 ³	+ 24,7		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	+ 2,7	- 7,3	+15,4	+ 10,8		
	Divers	+22,5	+ 1,5	- 4,4	+ 0,6	+ 1,4	- 0,3	+ 21,3		
	(Actions et parts)	(+ 1,6) ³	(- 0,1) ³	(+ 0,1)	(-)	(- 0,1)	(-)	(...)	(+ 1,5) ³	(-)	(...)	(+ 3,0)		
Total ...	+65,4	+ 1,9	- 1,7	+ 0,6	+ 2,3	+190,5	- 0,6	- 1,4	- 3,1	+13,9	+267,8			

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	Total													
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	+39,6	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	+ 0,6	+ 1,1	- 1,6	...	+ 1,3	- 2,1	- 0,2	...	+ 43,4
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	+ 1,9	—	...	+ 1,9	—	- 0,1	...	+ 1,3
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+227,5	—	—	—	—	—	—	+227,5
	Autres dépôts en devises à un an au plus	- 6,0	—	—	—	—	—	—	—	- 6,0
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+39,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+39,3
	Autres dépôts à un an au plus	+25,9	...	—	...	- 0,6	—	—	—	—	- 0,8	+ 0,1	+ 1,0	+25,6
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	+12,2	—	—	—	+12,2
	Dépôts à plus d'un an	- 1,9	—	+ 0,2	—	—	—	- 1,7
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+20,4	—	+ 0,1	—	—	+ 0,6	+ 0,2	...	+21,3
	Divers	—	—	—	—	—	+ 0,3	—	+ 0,4	+27,3
(Actions et parts)	(+ 2,1)	(...)	—	—	—	(+ 0,3)	(-)	(+ 0,3)	(- 0,1)	+26,6	
Total ...	+117,3	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	...	+228,6	+10,9	+ 3,3	- 1,8	+ 1,1	+26,6	+390,2
Fonds des Reutes (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	—	...	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	+19,7	—	...	—	—	—	—	+ 19,7
	Certificats à un an au plus	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,6	+ 0,4	—	- 2,7	—	- 0,3	—	- 1,9
	Divers	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Total ...	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,6	+20,1	—	- 2,7	—	- 0,3	+ 17,8
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	+ 7,9	- 0,1	—	+ 0,1	+ 0,5	...	+ 2,3	—	...	- 0,9	- 0,8	+ 0,4	+ 9,4
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	+ 0,6	—	—	—	—	—	+ 0,6
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 1,9	—	—	—	- 0,3	—	+ 1,6
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+51,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+51,0
	Autres dépôts à un an au plus	+ 2,5	- 0,7	...	+ 0,4	+ 3,5	- 0,9	—	—	...	+ 4,0	- 1,4	+ 7,4
	Dépôts à plus d'un an	+ 2,8	...	—	+ 0,1	—	—	—	—	—	+ 2,9
	Bons de caisse à un an au plus	+ 5,8	...	—	—	—	—	—	—	+ 5,8
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+22,3	...	—	+ 1,5	—	- 0,2	—	—	—	+ 23,6
	Réserves mathématiques	+ 2,2	...	—	—	—	—	—	—	—	...
Divers	+ 2,2	+ 2,8	+ 0,4	...	—	—	—	—	+ 6,0	
(Actions et parts)	(+ 0,4)	—	(-)	(...)	(+ 0,2)	—	—	+ 11,4	
Total ...	+94,5	- 0,8	...	+ 3,3	+ 4,0	- 0,8	+ 6,7	...	- 0,2	+ 3,1	- 2,5	+ 6,4	+113,7	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,8
	Réserves mathématiques	+29,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+29,6
	Divers	- 0,3	- 0,1	- 0,4
	(Actions et parts)	(...)	(-)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)
Total ...	+30,1	- 0,1	+ 30,0	
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	+ 0,9	...	—	...	+ 0,1	—	...	+ 0,2	+ 1,2
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	...	—	...	+ 0,1	...	- 0,8	—	+ 0,4	...	- 0,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,1	- 1,5	—	- 0,5	...	+ 1,9	...	- 0,2
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+14,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+14,9
	Autres dépôts à un an au plus	+ 1,4	+ 1,0	+ 3,8	+ 0,6	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,6	...	+ 8,3
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	+ 9,7	—	—	—	- 1,0	- 0,2	...	+ 8,5
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+24,9	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 2,5	- 0,3	+ 2,9	...	+29,1
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	- 0,5	- 0,2	- 0,7	—	+10,3	- 1,2	...	+ 1,4	+ 9,1
	Divers	+ 0,1	...	+ 5,2	+ 0,1	...	+ 0,4	...	+12,5
(Actions et parts)	(-0,1)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	
Total ...	+51,9	+ 1,0	+ 5,2	+ 3,7	- 1,3	- 0,2	- 1,1	+ 0,1	+11,7	- 1,5	+ 6,0	+13,9	+ 89,4	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)	- 1,3	- 0,4	+ 15,4	+20,5	+ 0,3	- 3,5	+ 3,4	+ 6,1	—	+ 40,5
(18) = (1) + (12)	Total des créances	+447,1	+10,5	+ 2,3	+13,8	+16,0	+314,3	+394,7	+18,2	+117,9	+25,0	+90,9	+54,6	+1.505,3

1 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

2 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1977

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15)
1. Entreprises privées et particuliers	87,1	11,2	9,9	...	96,4	204,6	10,3	657,6	—	491,8	143,9	438,3	1.731,6	2,1	1.948,6
2. Organismes publics d'exploitation	53,7	3,0	11,6	0,9	0,1	69,3	9,8	50,0	1,6	31,1	15,6	71,7	170,0	21,4	270,5
3. Etat (Trésor)	319,2	12,5	—	11,7	34,4	377,8	22,9	483,0	13,7	180,1	109,4	116,7	902,9	36,1	1.339,7
4. Secteur public non compris ailleurs	72,5	9,2	10,7	0,7	0,2	93,3	0,2	88,7	3,3	70,4	18,5	256,2	437,1	0,6	531,2
5. Sécurité sociale	90,3	...	3,6	...	0,3	94,2	12,3	11,4	...	5,0	5,7	2,2	24,3	8,7	139,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	622,8	35,9	35,8	13,3	131,4	839,2	55,5	1.290,7	18,6	778,4	293,1	885,1	3.265,9	68,9	4.229,5
7. Etranger	16,5	6,1	32,5	0,1	1,7	56,9	0,5	1.199,2	...	15,8	6,0	18,6	1.239,6	1,5	1.298,5
8. Organismes principalement moné- taires	1.364,7	6,1	3,0	35,4	7,8	1.417,0	1.076,4	183,4	...	18,9	4,5	3,5	210,3	104,4	2.808,1
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	...	—	2,8	0,3	10,6	—	4,7	—	1,6	16,9	0,4	20,4
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	826,7	3,7	0,8	13,7	10,5	855,4	6,9	9,0	...	1,0	24,4	6,7	41,1	32,1	935,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	434,8	...	0,4	...	0,2	435,4	1,3	436,7
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	520,0	6,0	25,9	20,6	15,0	587,5	17,4	90,1	1,7	113,0	49,5	19,5	273,8	62,9	941,6
13. Total des intermédiaires financiers	3.146,2	15,8	32,9	69,7	33,5	3.298,1	1.101,0	293,1	1,7	137,6	78,4	31,3	542,1	201,1	5.142,3
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	12,7	9,5	22,2	67,7	2,4	29,9	15,5	11,0	126,5	—	148,7
15. Total des créances	3.785,5	70,5	101,2	83,1	176,1	4.216,4	1.157,0	2.850,7	22,7	961,7	393,0	946,0	5.174,1	271,5	10.819,0
Solde des créances et des dettes ...	1.836,9	— 200,0	— 1.238,5	— 448,1	36,6	— 13,1	— 141,5	42,6	2,3	26,2	— 43,7	4,4	31,8	122,8	—

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1978

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	94,8	12,4	8,2	...	104,0	219,4	11,7	739,7	—	561,6	157,4	498,9	1.957,6	2,1	2.190,8
2. Organismes publics d'exploitation	61,8	1,8	13,1	0,9	0,1	77,7	11,5	53,2	2,2	33,5	15,5	77,4	181,8	21,6	292,6
3. Etat (Trésor)	379,0	19,0	—	16,0	39,9	453,9	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,7	984,1	27,8	1.529,7
4. Secteur public non compris ailleurs	79,8	9,6	11,0	0,7	0,2	101,3	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	287,6	489,0	0,6	591,1
5. Sécurité sociale	95,5	...	3,4	...	0,3	99,2	13,1	14,6	...	8,3	9,9	2,2	35,0	10,7	158,0
6. Total des secteurs nationaux non financiers	710,9	42,8	35,7	17,6	144,5	951,5	100,4	1.437,6	36,4	888,4	316,3	968,8	3.647,5	62,8	4.762,2
7. Etranger	21,8	8,0	46,2	0,1	2,2	78,3	2,8	1.390,6	...	15,1	4,6	15,6	1.425,9	...	1.507,0
8. Organismes principalement moné- taires	1.482,0	8,9	1,9	37,7	7,8	1.538,3	1.314,7	194,3	...	22,2	2,8	4,6	223,9	121,4	3.198,3
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,1	—	2,9	0,9	30,8	—	2,0	—	1,3	34,1	0,3	38,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	921,2	2,9	0,8	17,1	14,5	956,5	6,1	15,7	...	0,8	27,5	4,1	48,1	38,5	1.049,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	464,9	...	0,4	...	0,2	465,5	1,2	466,7
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	572,4	7,0	31,1	24,3	13,7	648,5	16,8	89,0	1,9	124,8	47,9	25,4	289,0	76,7	1.031,0
13. Total des intermédiaires financiers	3.440,5	18,8	37,0	79,2	36,2	3.611,7	1.338,5	329,8	1,9	149,8	78,2	35,4	595,1	238,1	5.783,4
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	—	11,4	9,1	20,5	—	87,4	2,6	26,4	18,9	17,2	152,5	—	173,0
15. Total des créances	4.173,2	81,0	118,9	96,9	192,0	4.662,0	1.441,7	3.245,4	40,9	1.079,7	418,0	1.037,0	5.821,0	300,9	12.225,6
Solde des créances et des dettes ...	1.982,4	— 211,6	— 1.410,8	— 494,2	34,0	— 100,2	— 65,3	47,1	2,7	30,5	— 48,7	6,0	37,6	127,9	—

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1978

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
Dettes par secteur	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) + (9) + (10) + (11) + (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 7,8	+ 1,2	- 1,8	...	+ 7,7	+ 14,9	+ 39,1	+ 82,1	—	+ 69,7	+ 13,6	+ 60,5	+ 225,9	...	+ 279,9
2. Organismes publics d'exploitation	+ 8,9	- 1,2	+ 1,5	...	- 0,1	+ 9,1	+ 1,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,5	- 0,1	+ 5,6	+ 11,9	+ 0,2	+ 23,0
3. Etat (Trésor)	+ 58,7	+ 6,5	—	+ 4,2	+ 5,5	+ 74,9	+ 26,7	+ 49,9	+ 16,7	+ 22,4	+ 6,3	- 14,0	+ 81,3	- 8,3	+ 174,6
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 7,3	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 8,1	...	+ 8,6	+ 0,5	+ 12,0	- 0,7	+ 31,4	+ 51,8	...	+ 59,9
5. Sécurité sociale	+ 5,2	...	- 0,2	+ 5,0	+ 0,8	+ 3,2	...	+ 3,3	+ 4,1	+ 0,1	+ 10,7	+ 2,0	+ 18,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 87,9	+ 6,9	- 0,2	+ 4,3	+ 13,1	+ 112,0	+ 68,4	+ 147,1	+ 17,8	+ 109,9	+ 23,2	+ 83,6	+ 381,6	- 6,1	+ 555,9
7. Etranger	+ 65,4	+ 1,9	- 1,7	...	+ 0,6	+ 66,2	+ 2,3	+ 190,5	...	- 0,6	- 1,4	- 3,1	+ 185,4	+ 13,9	+ 267,8
8. Organismes principalement monétaires	+ 117,3	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	...	+ 121,5	+ 228,6	+ 10,9	...	+ 3,3	- 1,8	+ 1,1	+ 13,5	+ 26,6	+ 390,2
9. Fonds des Rentes	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 20,1	—	- 2,7	—	- 0,3	+ 17,1	...	+ 17,8
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 94,5	- 0,8	...	+ 3,3	+ 4,0	+ 101,0	- 0,8	+ 6,7	...	- 0,2	+ 3,1	- 2,5	+ 7,1	+ 6,4	+ 113,7
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 30,1	+ 30,1	- 0,1	+ 30,0
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 51,9	+ 1,0	+ 5,2	+ 3,7	- 1,3	+ 60,5	- 0,2	- 1,1	+ 0,1	+ 11,7	- 1,5	+ 6,0	+ 15,2	+ 13,9	+ 89,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 293,8	+ 3,0	+ 4,2	+ 9,5	+ 2,7	+ 313,2	+ 228,2	+ 36,6	+ 0,1	+ 12,1	- 0,2	+ 4,3	+ 52,9	+ 46,8	+ 641,1
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	- 1,3	- 0,4	- 1,7	+ 15,4	+ 20,5	+ 0,3	- 3,5	+ 3,4	+ 6,1	+ 26,8	—	+ 40,5
15. Total des créances	+ 447,1	+ 10,5	+ 2,3	+ 13,8	+ 16,0	+ 489,7	+ 314,3	+ 394,7	+ 18,2	+ 117,9	+ 25,0	+ 90,9	+ 646,7	+ 54,6	+ 1.505,3
Solde des créances et des dettes ...	+ 167,2	- 12,5	- 172,3	- 46,1	- 2,5	- 66,2	+ 46,5	+ 4,5	+ 0,4	+ 4,2	- 5,0	+ 1,5	+ 5,6	+ 14,1	—

Références bibliographiques : *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVII^e année, tome II, nos 2-3, août-septembre 1962, XXXVIII^e année, tome I, no 2, février 1963 et XLIX^e année, tome II, nos 1-2 juillet-août 1974. —

Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976, LII^e année, tome I, no 1, janvier, tome II, no 6, décembre 1977, LIII^e année, tome II, no 4, octobre 1978, tome II, no 3, septembre 1979. — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Statistiques financières de l'O.C.D.E.*

XIII. — ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire 1	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 2			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (15)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises 5 et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9			Divers 12 (15)
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus) (4)			Etat 3 (7)	Autres pouvoirs publics 4 (8)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations 8 (11)	Fonds des Rentes		Autres intermédiaires financiers 11 (14)	
		A un an au plus (dépôts) (2)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations) (3)						Financés par les organismes principalement monétaires 6 (9)	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires 7 (10)		Avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie (12)	Autres 10 (13)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1971	420,4	208,4	52,4	9,7	690,9	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	...	4,4	41,7	- 44,7
1972	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7	291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	2,5	6,0	38,6	- 51,8
1973	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9	329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	...	9,6	32,4	- 53,3
1974	552,9	358,1	71,9	17,5	1.000,4	132,5	354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	...	10,1	44,3	- 45,1
1975	640,3	402,7	89,7	23,0	1.155,7	159,5	390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	2,9	6,3	57,1	- 47,4
1976	684,1	489,9	103,3	31,4	1.308,7	145,5	449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	3,6	10,3	64,1	- 53,9
1977 (anc. série) ...	748,9	529,4	135,3	35,8	1.449,4	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 71,9
1977 (nouv. sér.) 13	741,5	529,4	135,3	35,8	1.442,0	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 79,3
1978 Juin	781,7	554,0	147,5	31,4	1.514,6	109,2	532,1	90,1	669,8	691,9	62,9	37,0	5,5	92,3	- 84,3
Septembre ...	765,0	573,1	151,2	32,1	1.521,4	83,2	526,4	104,9	692,0	712,6	61,1	28,7	5,8	97,4	- 78,1
Décembre ...	784,9	594,3	154,6	29,8	1.563,6	75,8	532,8	111,6	736,2	742,1	61,6	16,0	14,8	94,1	- 79,3
1979 Mars	779,5	622,9	161,6	30,8	1.594,8	104,5	575,0	109,8	734,6	743,6	59,3	29,3	4,2	99,8	-121,7
Juin	830,0	626,5	167,4	34,6	1.658,5	64,9	595,7	122,1	784,7	797,6	58,3	49,1	7,9	96,2	-120,4
Septembre ...	773,1	643,1	173,8	36,3	1.626,3	22,9	598,9	118,2	807,7	823,0	58,1	47,7	11,8	95,3	-134,3
Décembre ...	804,7	657,1	180,3	37,7	1.679,8	-33,5	596,2	138,8	877,8	884,7	57,7	52,5	24,6	92,4	-126,7
1980 Mars	772,4	689,4	186,9	46,7	1.695,4	-54,7	p 655,0	p 128,5	876,6	885,4	p 56,6	72,6	20,5	p 92,0	p-151,7
Juin	817,3	674,8	199,3	49,9	1.741,3	- 7,3	p 704,4	p 129,5	906,5	916,6	p 59,4	60,0	17,4	p 93,7	p-222,3
Septembre ...	783,6	p 679,9	216,1	48,7	p1.728,3	p-13,7	p 710,7	p 128,2	p 902,6	p 918,5	p 60,4	67,2	11,4	p 98,9	p-237,4

1 Voir tableau XIII-4a, colonne (10).

2 Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

3 Y compris le Fonds des Rentes (voir l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements, et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique », publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968), sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

4 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

5 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

6 Voir tableau XIII-9, colonnes (11) + (12).

7 Voir tableau XIII-9, colonne (4).

8 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B.

11 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

12 Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

13 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, tome II, no 6, décembre 1949; XXX^e année, tome II, no 5, novembre 1955; XXXIII^e année, tome II, no 5, novembre 1958; XLII^e année, tome I, no 1, janvier 1967, tome II, no 3, septembre 1967 et Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976; LI^e année, tome I, no 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4a.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau XIII-5.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	12,8
— Prêts	—	—	—	—	—	1,5	1,3	0,7	0,7	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	20,1	24,7	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3	29,5
— Autres	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	119,4
4. Accords internationaux	—	—	—	—	0,2	0,4	0,2	0,4	0,5	0,1	0,5	—	0,1	0,7	0,8
5. F.E.C.O.M.	—	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	16,5	16,9	12,0	11,9	13,7	20,0	19,8	25,8	21,1	23,3	23,6	22,1	17,7	14,2	7,4
9. Autres : a) en monnaies étrangères	52,4	75,9	88,6	107,2	84,1	101,2	98,6	106,1	86,1	83,8	85,5	75,5	54,2	109,1	111,6
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	196,3	222,6	232,2	256,1	235,2	258,1	241,7	254,4	290,5	277,2	285,2	265,7	226,1	326,4	345,9
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7	0,7	0,6
2. Autres : a) sur la B.N.B. :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	—	—	—	—	2,5	2,4	2,3	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7	4,3
c) sur les banques de dépôts	0,9	2,1	0,2	—	0,1	—	—	2,1	—	—	5,3	0,2	0,4	4,6	3,1
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) à un an au plus	1,1	0,5	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	2,0	2,2	2,7	3,0	3,2	3,8	4,2	4,2	4,9	4,9	5,0	4,9	5,6	5,6	5,6
— autres	34,0	40,2	38,3	38,3	38,1	37,9	37,9	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) acceptations bancaires	6,3	7,9	5,2	—	5,4	7,6	10,1	12,1	8,3	9,2	12,4	12,0	13,3	8,8	5,6
b) effets commerciaux	10,6	15,2	14,9	10,3	26,2	32,1	30,1	41,2	28,9	36,5	39,2	46,4	43,4	39,1	23,3
c) avances	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	—	0,1	0,1	0,3	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) avances de la B.N.B. pour le financement de	2,5	—	—	2,9	3,6	2,8	28,7	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	67,2
certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	—	—	—	—	—	7,4	4,3	13,9	1,7	4,8	—	23,2	18,3	9,5	4,3
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a) à un an au plus :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	0,1	0,7	—	—	2,0	—	—	1,6	0,1
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	28,3	37,8	24,2	23,3	12,1	15,2	32,2	35,5	70,1	78,3	79,8	93,1	68,9	64,2	73,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	284,4	331,0	325,6	340,8	349,7	406,9	431,2	458,8	512,7	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4	609,8

¹ Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	23,4	27,5	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	1,7	2,3	3,0	3,6	3,3	3,7	5,0	5,9	3,8	4,9	4,1	6,0	5,3	6,9	7,4
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	2,0	3,5	3,4	3,7	3,4	27,2	32,6	32,7	18,7	12,7	44,1	33,5	5,4	7,0	7,5
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	5,8	7,0	7,2	7,2	7,7	8,0	8,4	10,2	8,4	10,0	9,2	12,8	11,4	12,5	10,7
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,1	0,5	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	216,8	231,5	248,9	281,2	299,5	327,4	337,9	349,7	345,1	370,1	349,8	359,0	346,2	365,1	p350,3
— monnaie scripturale ⁵	0,6	0,5	0,3	0,9	1,2	0,5	0,5	0,8	0,5	1,0	0,7	0,7	0,8	p 1,2	p 1,2
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶	0,1	0,1	p 0,1	0,1
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	46,4	54,3	44,2	47,1	37,2	43,3	51,7	64,5	139,9	145,6	153,4	172,0	164,9	214,3	p239,9
TOTAL DU PASSIF ...	284,4	331,0	326,6	340,8	349,7	406,9	431,2	458,8	512,7	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4	609,8

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. c) ou sous D. selon les dates.

⁶ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. a).

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels...

(milliards de francs)

	30-11-79	31-12-79	31-1-80	29-2-80	31-3-80	30-4-80	31-5-80	30-6-80	31-7-80	31-8-80	30-9-80	31-10-80	30-11-80
A. Créances sur l'étranger :													
1. Or	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation	18,4	18,1	17,7	17,5	17,5	16,1	15,3	14,2	14,2	13,9	12,8	12,8	12,8
— Prêts
— Droits de tirage spéciaux	23,2	23,2	27,7	27,7	27,8	27,8	29,3	29,3	29,3	29,5	29,5	29,5	29,6
— Autres	7,2	7,4	7,2	7,0	6,9	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3	6,2	6,1	5,9
3. Ecus	72,7	61,1	72,5	56,9	43,7	77,6	85,3	94,0	119,3	118,9	119,4	121,0	120,6
4. Accords internationaux	0,1	0,2	0,4	0,7	0,8	0,7	0,8	0,4	0,8
5. F.E.C.O.M.
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	20,6	22,1	20,1	19,8	17,7	20,1	17,7	14,2	10,5	12,9	7,4	p 7,6	p 9,2
9. Autres : a) en monnaies étrangères	92,3	75,5	58,6	49,1	54,2	57,9	81,9	109,1	118,7	117,0	111,6	100,1	112,7
b) en francs belges
Total des créances sur l'étranger ...	292,4	265,7	262,0	236,2	226,1	264,9	294,9	326,4	357,5	357,4	345,9	p335,7	p349,8
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets	0,6	0,4	0,7	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
2. Autres : a) sur la B.N.B. :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	3,2	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9	4,3	4,4	4,3
c) sur les banques de dépôts	0,2	4,9	...	0,4	7,8	4,1	4,6	9,1	...	3,1
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :													
1. Sur l'Etat ¹ :													
a) à un an au plus	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	5,0	4,9	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
— autres	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :													
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :													
a) acceptations bancaires	10,0	12,0	11,4	11,2	13,3	14,2	10,1	8,8	5,9	5,8	5,6	4,8	5,2
b) effets commerciaux	37,1	46,4	46,6	45,4	43,4	47,8	38,2	39,1	34,1	32,0	23,3	p 21,6	p 24,1
c) avances	0,3	0,3	0,2	...	0,4	0,4	...	0,3	0,3
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :													
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	35,9	52,5	40,2	62,5	72,6	54,5	73,7	60,0	41,0	57,7	67,2	76,4	69,7
b) autres	16,8	23,2	18,0	16,8	18,3	16,6	8,2	9,5	3,4	...	4,3	5,5	3,1
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :													
a) à un an au plus :													
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	...	0,1	0,2	...	3,0	0,7	1,6	0,8	...	0,1	0,4	...
b) à plus d'un an :													
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	83,4	93,1	72,0	71,3	68,9	63,2	65,6	64,2	72,1	74,5	73,6	77,7	79,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	560,7	578,3	541,3	529,8	528,9	558,2	581,7	600,4	610,5	613,8	609,8	608,9	618,5

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurances-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publiques de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	30-11-79	31-12-79	31-1-80	29-2-80	31-3-80	30-4-80	31-5-80	30-6-80	31-7-80	31-8-80	30-9-80	31-10-80	30-11-80
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	30,0	27,4	11,7	0,9
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	5,1	6,0	4,8	7,6	5,3	4,9	5,6	6,9	5,6	6,5	7,4	6,6	6,7
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg													
Total des engagements envers l'étranger ...	35,2	33,5	16,6	8,6	5,4	5,0	5,7	7,0	5,7	6,6	7,5	6,7	6,8
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets ²	9,4	12,8	11,5	10,5	11,4	10,9	11,3	12,5	10,2	10,1	10,7	p 10,1	p 10,7
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	p ...	p ...
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :													
1. Stock monétaire :													
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :													
— monnaie fiduciaire ⁴	346,8	359,0	343,7	346,9	346,2	345,3	355,9	365,1	350,8	349,6	p350,3	p350,5	p352,3
— monnaie scripturale ⁵	0,5	0,7	0,7	0,5	0,8	0,6	0,5	1,2	0,7	1,2	p 1,2	p 0,4	p 0,4
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,1
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :													
a) en francs belges :													
— à un an au plus :													
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :													
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :													
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :													
— le Fonds des Rentes
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	168,8	172,0	168,7	163,2	164,9	196,3	208,2	214,3	242,9	246,1	p239,9	p241,1	p248,2
TOTAL DU PASSIF ...	560,7	578,3	541,3	529,8	528,9	558,2	581,7	600,4	610,5	613,8	609,8	608,9	618,5

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.
² Y compris les pièces en billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sous-évalué à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. c) ou sous D. selon les dates.

⁶ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. a).

b) Organismes publics monétaires — Actif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	0,4	0,8	0,3	0,4	0,6	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,5	
9. Autres : a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,5	0,4	—	—	—	—	—	—	—	0,1	
Total des créances sur l'étranger	0,4	0,8	0,3	0,9	1,0	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,6	
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0,7	1,2	0,9	1,1	1,0	1,4	1,2	1,6	1,2	
2. Autres : a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres
b) sur les organismes publics	0,8	0,5	1,2	1,0	1,1	1,4	0,4	2,3	0,8	0,6	0,4	2,5	2,0	0,2	1,0	
c) sur les banques de dépôts	0,1	0,5	1,4	0,6	0,4	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4	3,8	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ² :																
a) à un an au plus	64,4	64,0	65,0	70,1	77,5	80,3	79,2	84,0	82,0	87,3	79,2	81,1	82,7	89,9	p 84,7	
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	7,6	8,1	8,3	8,7	10,0	10,3	10,8	10,7	10,3	10,9	11,3	11,3	p 11,4	p 11,3	p 11,2	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ³ :																
a) à un an au plus	16,5	19,5	21,8	25,7	28,3	35,7	34,5	38,5	35,0	38,3	33,7	44,7	40,6	40,3	36,8	
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises ⁴ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	0,2	...	0,7	3,0	1,4	1,5	2,1	0,6	0,4	...	0,6	...	0,5	...	0,2	
b) effets commerciaux	0,2	...	1,9	3,6	1,7	1,6	0,6	2,7	0,7	...	1,0	...	1,6	...	1,2	
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6	p 0,6	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :																
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	2,9	0,4	...	0,1	0,1	0,1	4,4	0,1	...	
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,6	0,1	...	0,2	1,0	...	0,6	0,4	0,5	...	1,5	
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	7,3	11,1	14,0	18,1	23,1	12,2 ⁶	12,3	11,6	11,7	12,5	12,5	13,2	13,0	12,8	12,1	
TOTAL DE L'ACTIF ...	1 01, 2	104,7	114,0	131,8	145,7	145,1 ⁶	143,6	152,7	144,9	157,3	144,9	161,6	157,6	162,3	155,0	

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968).

³ Y compris les organismes de sécurité sociale.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁵ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 s'élève à 19,7 et pour le total de l'actif à 152,6.

b) Organismes publics monétaires — Passif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	81-12-72	81-12-78	81-12-74	81-12-75	81-12-76	81-12-77	80-9-78	81-12-78	81-8-79	80-6-79	80-9-79	81-12-79	81-3-80	80-6-80	80-9-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,2	0,2	0,2	0,1
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,2	0,2	0,2	0,1
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	0,7	0,3	0,4	1,2	0,4	0,4	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,8	0,7	0,7
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	2,5	2,5	2,3	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7	4,3
b) envers les organismes publics	0,8	0,5	1,2	1,0	1,1	1,3	0,4	2,3	0,8	0,6	0,3	2,5	2,1	0,2	1,0
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	6,2	1,3	3,9	6,5	6,2	6,4	6,7	4,9	5,6	6,4	7,4	7,6	8,6	7,4	8,1
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	8,5	9,1	9,5	10,1	11,3	11,7	12,0	12,2	12,1	12,4	12,5	12,7	12,7	13,9	14,7
— monnaie scripturale	63,2	65,7	67,5	75,0	81,1	86,0	85,4	91,5	88,8	97,4	87,1	90,9	91,6	p 98,9	p89,6
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	21,8	27,6	31,5	35,9	43,1	36,8 ⁵	36,3	39,4	34,8	37,3	33,3	44,0	38,2	p 37,1	p36,5
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,1
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—
D. Autres
TOTAL DU PASSIF ...	101,2	104,7	114,0	131,8	145,7	145,1 ⁶	143,6	152,7	144,9	157,3	144,9	161,6	157,6	162,3	155,0

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).

² Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,8 et pour le total du passif à 152,6.

c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-8-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	31,9	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	37,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	46,1
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	11,8	11,1	17,0	17,2	16,6	19,3	16,9	16,4	18,2	17,5	15,2	18,8	21,0	19,5	17,5
9. Autres : a) en monnaies étrangères	297,0	391,4	489,5	596,1	656,7	803,8	955,0	1.004,1	1.070,3	1.146,0	1.197,5	1.236,1	1.423,4	1.483,1	1.556,4
b) en francs belges	27,1	35,4	38,6	49,8	65,0	82,6	77,6	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	96,0
Total des créances sur l'étranger ...	367,8	486,0	598,8	702,7	773,8	940,2	1.087,0	1.135,8	1.206,9	1.282,8	1.333,8	1.378,9	1.589,1	1.654,8	1.716,0
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	5,7	6,9	7,0	7,1	7,6	7,9	8,3	10,0	8,3	9,8	9,1	11,4	10,2	11,1	9,5
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,1	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,1	0,1
b) sur les organismes publics	6,2	1,3	4,0	6,5	6,2	6,4	6,7	4,9	5,6	6,4	7,3	7,6	8,7	7,4	8,1
c) sur les banques de dépôts	58,6	91,1	105,5	106,0	135,5	164,5	180,8	172,5	186,7	179,6	194,6	195,9	231,4	231,1	p 226,6
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	9,4	10,0	8,4	10,0	28,7	11,6	23,5	23,7	68,4	62,8	61,1	62,3	91,4	116,8	132,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	140,0	173,8	194,3	226,3	247,0	282,6	314,6	317,5	316,6	337,0	349,6	341,7	p 355,7	p 361,6	p 353,0
— autres	32,5	31,1	32,6	30,0	24,9	19,4	19,2	18,2	18,2	18,2	18,2	20,4	33,7	44,8	49,4
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	3,2	4,7	9,8	11,6	12,7	9,1	8,7	10,5	8,7	11,4	12,4	18,4	14,6	15,1	p 15,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	15,5	24,7	29,1	29,8	31,8	36,8	40,9	41,2	40,5	44,5	43,6	44,6	p 42,2	p 42,9	p 44,2
— autres	3,4	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	20,0	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	p 30,2	p 30,2	p 30,2
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	9,1	5,9	7,9	10,9	11,9	9,9	9,5	13,0	18,6	16,7	10,2	14,1	15,5	16,3	13,7
b) effets commerciaux	106,2	116,0	116,3	128,6	136,2	148,8	146,1	149,2	155,9	157,9	154,1	162,4	169,4	171,9	p 172,0
c) avances	172,3	219,4	252,3	309,5	371,7	452,1	493,1	517,3	521,8	564,2	590,1	642,5	632,9	670,4	p 686,6
d) autres créances à un an au plus	0,1	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	0,5	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	6,3
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	11,5	12,2	14,7	14,7	15,4	16,0	19,9	20,0	19,2	18,3	17,4	16,8	p 16,7	p 15,5	p 14,5
— autres	12,0	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,8	39,4	39,1	39,0	39,0	39,3	p 38,9	p 38,7	p 38,6
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	5,6	9,2	10,8	9,0	10,2	0,4	1,5	0,8	2,5	3,2	7,3	1,4	2,2	7,8	7,1
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	1,9	0,2	0,7	2,1	0,4
— autres	2,9	4,1	4,7	10,3	13,6	10,2	10,5	10,9	7,7	7,7	7,8	9,2	10,9	13,9	p 15,0
b) à plus d'un an :															
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	31,6	31,5	37,4	37,2	39,9	68,9	71,2	70,6	73,1	70,0	67,4	65,5	p 62,6	p 62,1	p 64,5
— autres	5,2	8,2	9,9	10,5	12,3	15,1	14,4	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	p 17,8	p 17,2	p 18,3
D. Autres	87,6	99,5	129,9	133,5	139,1	158,2	163,6	182,9	190,8	190,6	192,3	212,7	p 222,1	p 215,7	p 219,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.679,9	2.775,1	2.932,0	3.066,1	3.161,6	3.294,9	3.596,3	3.749,6	3.841,3

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédits.

c) Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	333,2	434,3	525,9	633,9	680,6	842,0	1.014,8	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	1.724,2
b) en francs belges ¹	80,1	118,6	169,6	162,5	179,9	207,2	199,1	218,9	240,3	240,7	247,1	297,9	293,1	346,7	344,3
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	413,3	552,9	695,5	796,4	860,5	1.049,2	1.213,9	1.282,0	1.374,2	1.482,4	1.552,1	1.644,6	1.864,7	1.981,3	2.068,5
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	2,1	5,2	0,2	0,4	4,6	3,1
b) envers les organismes publics	0,1	0,5	...	0,1	1,4	0,6	0,4	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4	3,8
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	58,6	91,1	105,5	105,9	135,4	164,2	180,3	172,1	186,3	179,2	194,2	195,6	231,1	p 230,8	p 226,3
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :															
— monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— monnaie scripturale	173,3	185,9	195,1	236,3	248,1	278,6	293,0	291,7	298,5	312,0	290,2	296,8	281,7	300,8	p 290,6
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,4	0,6	0,4	0,7	0,5	0,5	1,0	0,4	p 0,4
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ³ :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	131,7	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	322,5	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	337,8
— autres dépôts	116,1	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	250,7	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	344,3	p 342,2
— à plus d'un an :															
— dépôts	26,9	27,2	23,3	31,5	28,9	31,0	29,4	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	25,4
— bons de caisse et obligations	35,8	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	121,8	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,4	190,7
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	9,2	11,7	17,5	23,0	31,4	35,8	32,1	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	48,7
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	0,7
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres ⁴	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	...	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,0	0,7
D. Autres	128,7	147,0	168,8	175,1	191,1	221,6	234,6	244,7	254,4	256,2	265,5	273,7	290,9	p 300,6	p 302,6
TOTAL DU PASSIF ...	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.679,9	2.775,1	2.932,0	3.066,1	3.161,6	3.294,9	3.596,3	3.749,6	3.841,3

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.³ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.⁴ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note 3).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	
2. F.M.I. — Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	12,8	
— Prêts	—	—	—	—	—	1,5	1,3	0,7	0,7	
— Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	24,7	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3	29,5	29,5	
— Autres	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2	
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	119,4	119,4	
4. Accords internationaux	0,2	0,4	0,2	0,4	0,5	0,1	0,5	...	0,1	0,7	0,8	
5. F.E.C.O.M.	—	3,5	
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Obligations	31,9	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	37,5	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	46,1	46,1	
8. Acceptations en francs belges représentat. d'exportation	28,3	28,0	29,4	29,9	30,6	39,7	37,3	42,6	39,4	40,8	38,9	40,9	39,1	33,7	25,4	
9. Autres : a) en monnaies étrangères	349,4	467,3	578,1	703,3	740,8	905,0	1.053,6	1.110,2	1.156,4	1.229,8	1.283,0	1.311,6	1.477,6	1.592,2	1.668,0	
b) en francs belges	27,1	35,4	38,6	49,8	65,0	83,1	78,0	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	96,1	
Total des créances sur l'étranger ...	564,1	708,6	831,4	959,6	1.009,3	1.199,2	1.329,7	1.390,6	1.497,5	1.560,0	1.619,1	1.644,6	1.815,6	1.981,2	2.062,5	(6)
B. Créances sur les organ. principal. monétaires nationales :																
1. Pièces et billets	6,1	7,3	7,6	7,6	8,3	8,4	9,5	11,6	9,8	11,4	10,7	13,2	12,1	13,4	11,3	(1)
2. Autres : a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,1	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,1	0,1	
b) sur les organismes publics	7,0	1,8	5,2	7,5	9,8	10,2	9,4	9,2	8,6	9,7	11,4	13,5	14,1	11,3	13,4	
c) sur les banques de dépôts	59,6	93,7	105,7	106,0	137,0	165,1	181,2	174,6	188,5	185,1	199,9	202,8	234,8	241,1	233,5	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	74,9	74,5	78,5	84,3	126,8	128,9	139,7	144,7	187,4	187,1	177,3	180,4	211,1	243,7	254,0	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	149,6	184,1	205,3	238,0	260,2	296,7	329,6	332,4	331,8	352,8	365,9	357,9	372,7	378,5	369,8	(7)
— autres	66,5	71,3	70,9	68,3	63,0	57,3	57,1	55,7	55,7	55,7	55,7	57,9	71,2	82,3	86,9	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	19,7	24,2	31,6	37,3	41,0	44,8	43,2	49,0	43,7	49,7	46,1	63,1	55,2	55,4	52,7	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	16,6	25,8	30,2	30,9	32,9	37,9	42,0	42,3	41,6	45,7	44,8	45,8	43,4	44,1	45,4	(8)
— autres	3,4	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	20,0	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	30,2	30,2	30,2	(8)
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	15,6	13,8	13,8	13,9	18,7	19,0	21,7	25,7	27,3	25,9	23,2	26,1	29,3	25,1	19,5	(9)
b) effets commerciaux	117,0	131,2	133,1	142,5	164,1	182,5	176,8	193,1	185,5	194,4	194,3	208,8	214,4	211,0	196,5	(9)
c) avances	172,5	219,7	252,8	309,9	372,1	452,5	493,5	517,4	521,8	564,3	590,2	642,8	632,9	670,4	686,6	(9)
d) autres créances à un an au plus	0,1	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	0,5	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	6,3	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	12,4	13,1	15,6	15,6	16,3	16,7	20,9	21,0	20,2	19,3	18,4	17,8	17,7	16,5	15,5	(11)
— autres	12,0	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,8	39,4	39,1	39,0	39,0	39,3	38,9	38,7	38,6	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :																
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	2,5	2,9	3,6	2,8	28,7	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	67,2	(12)
b) autres	8,5	9,6	10,8	9,1	10,3	7,8	5,8	14,8	4,2	8,0	11,7	24,6	20,5	17,4	11,4	(13)
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	1,9	0,2	0,7	2,1	0,4	(14)
— autres	3,5	4,1	4,7	10,4	13,6	10,4	11,6	11,6	8,3	8,1	9,8	9,2	11,4	15,5	16,6	(14)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibles à tout placeur	31,9	31,8	37,7	37,5	40,2	69,2	71,4	70,8	73,3	70,2	67,6	65,7	62,8	62,3	64,7	(14)
— autres	5,3	8,3	10,0	10,6	12,4	15,1	14,4	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	17,8	17,2	18,3	(14)
D. Autres	123,2	148,4	168,1	174,9	174,3	185,6	208,1	230,0	272,6	281,4	284,6	319,0	304,0	292,7	305,1	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.559,4	2.968,5	3.254,7	3.386,6	3.589,6	3.762,9	3.863,7	4.034,8	4.282,8	4.512,3	4.606,1	

Colonne du tableau XIII-1
Bilans intégrés des organismes principalement monétaires dans laquelle la rubrique est comprise.

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX. Balance des Paiements et XIII. Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁵ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 s'élève à 293,1 et pour le total de l'actif à 2.978,0.

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	30-9-78	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	23,4	27,5	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	333,2	434,3	525,9	637,5	680,6	842,0	1.014,8	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	1.724,2	
b) en francs belges ¹	81,8	121,1	172,6	162,5	183,2	210,9	204,1	224,8	244,1	245,6	251,2	303,9	298,6	353,8	351,8	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	415,3	556,6	698,9	800,1	863,9	1.076,4	1.246,5	1.314,7	1.392,9	1.495,1	1.596,2	1.678,1	1.870,3	1.988,5	2.076,1	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	6,5	7,3	7,6	8,4	8,1	8,4	8,9	10,6	9,0	10,5	9,8	13,3	12,2	13,2	11,4	(1)
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	2,6	2,5	2,3	4,1	2,2	2,7	8,9	3,6	3,8	8,3	7,4	
b) envers les organismes publics	0,9	1,0	1,2	1,1	2,5	1,9	0,8	2,3	2,6	6,1	0,3	9,2	5,1	5,6	4,8	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres	65,9	93,0	110,3	113,1	142,3	171,1	187,1	177,5	191,9	185,7	201,6	203,5	239,8	p 238,4	p 234,4	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :																
— monnaie fiduciaire	225,3	240,6	258,4	291,3	310,8	339,1	349,9	361,9	357,2	382,5	362,3	371,7	358,9	379,0	365,0	(1)
— monnaie scripturale ³	237,1	252,1	262,9	312,2	330,4	365,1	378,9	384,0	387,8	410,4	378,0	388,4	374,1	p 400,9	p 381,4	(1)
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁴	21,8	27,7	31,7	36,0	43,2	37,2	36,7	40,0	35,3	38,0	33,8	44,5	39,3	p 37,6	p 37,1	(1)
2. Autres engagem. envers les entreprises et particuliers ⁵ :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	131,7	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	322,5	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	337,8	(2)
— autres dépôts	116,1	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	250,7	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	p 344,3	p 342,2	(2)
— à plus d'un an :																
— dépôts	26,9	27,0	23,3	31,5	28,9	31,0	29,4	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	25,4	(3)
— bons de caisse et obligations	35,8	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	121,8	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,4	190,7	(3)
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ...	9,2	11,9	17,5	23,0	31,4	35,8	32,1	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	48,7	(4)
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	(7)
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	(8)
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	2,8	(13)
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(15)
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	(14)
— autres ⁶	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	...	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,2	0,7	(14)
D. Autres	175,1	201,3	213,0	222,2	228,3	264,9	286,3	309,2	394,3	401,8	418,9	445,7	455,8	p 514,9	p 542,5	(15)
TOTAL DU PASSIF ...	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.559,4	2.968,5	3.254,7	3.386,6	3.589,6	3.762,9	3.863,7	4.034,8	4.282,8	4.512,3	4.606,1	

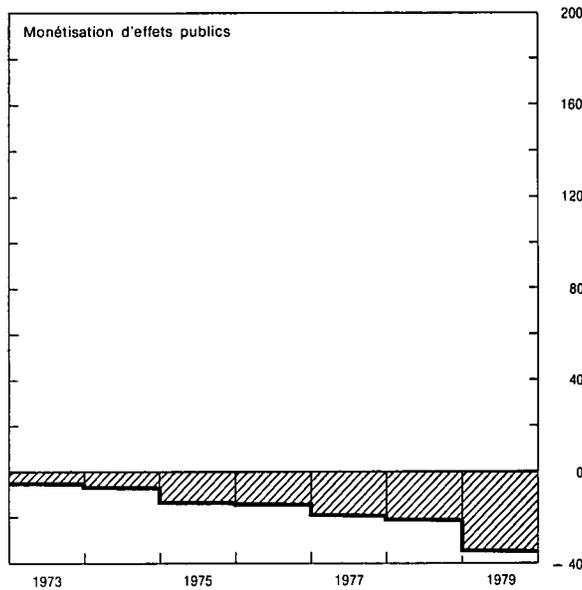
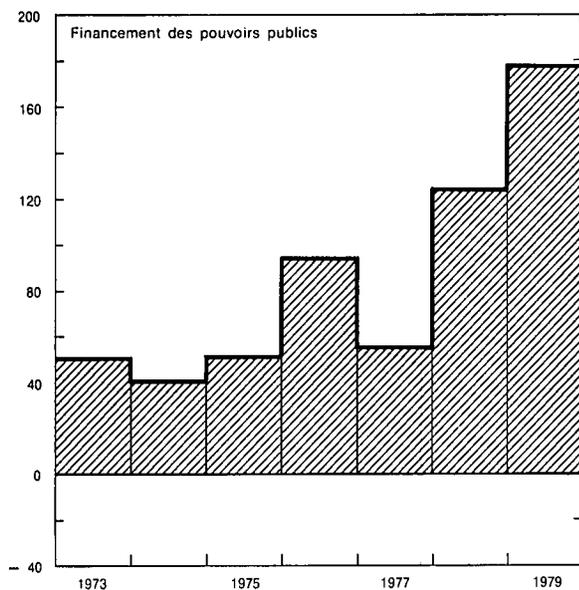
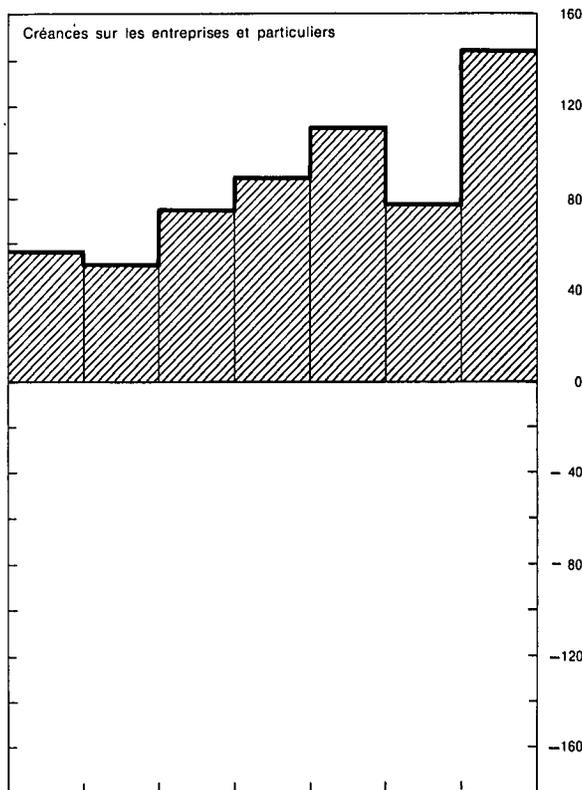
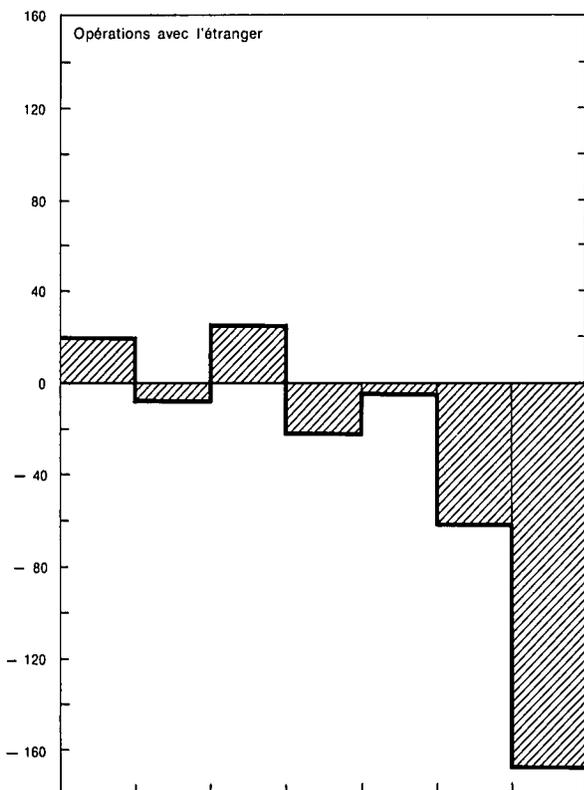
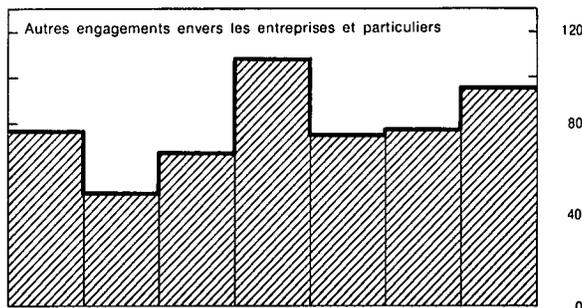
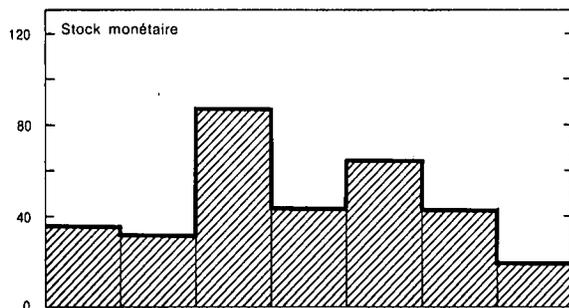
Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.
² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
³ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. c) ou sous D. selon les dates.

⁴ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. a).
⁵ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.
⁶ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note 5).
⁷ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.F. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,7 et pour le total du passif à 2.976,0.

**XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONÉTAIRE
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONÉTAIRES**

(variations en milliards de francs)



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 1			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises 2 et particuliers)	Créances sur les entreprises 3 et particuliers		Le financement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) 6		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9	Divers
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation 4	Obligations 5	de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat 7	Autres pouvoirs publics 8	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
1972	+64,2	+39,3	+10,2	- 0,5	+113,2	+ 22,6	+ 52,2	+ 7,8	+ 0,8	+ 1,0	+ 29,8	+ 8,8	- 1,7	- 1,4	- 3,0	- 3,7
1973	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+ 19,7 ¹⁰	+ 56,0	+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+ 34,9 ¹¹	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1 ¹²
1974	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7 ¹³	+ 42,1	+ 9,7	- 5,9	- 8,1	+ 28,0	+12,9	- 6,3	- 1,3	+12,4	+ 8,2 ¹⁴
1975	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+ 26,3	+ 66,3	+ 9,3	- 0,7	+ 0,2	+ 43,0	+ 9,0	-15,3	+ 1,6	+13,1	+ 2,5
1976	+43,8	+87,1	+13,6	+ 8,4	+152,9	- 23,5	+ 84,6	+ 5,4	- 2,7	+ 4,0	+ 85,1	+10,2	-15,6	+ 0,9	+ 7,1	- 2,6
1977	+64,8	+39,5	+32,0	+ 4,4	+140,7	- 5,9	+101,9	+10,2	- 9,2	- 2,8	+ 41,0	+14,7	-21,0	+ 0,8	+30,6	-19,6
1978	+43,4 ¹⁵	+64,9	+19,3	- 6,0	+121,6 ¹⁵	- 63,2	+ 71,8	+ 6,0	+ 1,4	+10,5	+111,0	+13,7	-26,5	+ 4,9	+ 0,9	- 8,9 ¹⁵
1979	+19,8	+62,8	+25,7	+ 8,0	+116,3	-168,2	+142,6	- 0,7	- 7,7	- 1,0	+153,9	+29,9	-44,5	+ 5,8	+ 0,5	+ 5,7
1978 3 ^e trimestre	-16,8	+19,2	+ 3,8	+ 0,7	+ 6,9	- 35,2	+ 20,7	- 0,6	+ 5,4	+ 1,5	+ 3,2	+15,2	- 5,6	- 1,1	+ 5,1	- 1,7
4 ^e trimestre	+19,9	+21,1	+ 3,4	- 2,3	+ 42,1	- 5,5	+ 29,5	+ 0,4	- 3,1	+14,6	+ 1,2	+ 8,0	- 7,0	+ 8,2	- 3,2	- 1,0
1979 1 ^{er} trimestre	- 5,4	+28,6	+ 6,9	+ 1,1	+ 31,2	- 40,0	+ 1,5	- 1,6	- 1,4	- 3,1	+ 81,8	- 1,1	- 5,0	-11,8	+ 5,7	+ 6,2
2 ^e trimestre	+50,5	+ 3,6	+ 5,9	+ 3,8	+ 63,8	- 26,7	+ 54,0	...	- 4,0	- 3,9	+ 55,5	+13,5	-17,4	+ 2,3	- 2,3	- 7,2
3 ^e trimestre	-56,9	+16,6	+ 6,4	+ 1,7	- 32,2	- 51,2	+ 25,4	+ 0,7	- 0,2	- 2,4	+ 10,1	- 3,0	-10,0	+ 2,8	- 0,4	- 4,0
4 ^e trimestre	+31,6	+14,0	+ 6,5	+ 1,4	+ 53,5	- 50,3	+ 61,7	+ 0,3	- 2,1	+ 8,4	+ 6,5	+20,5	-12,1	+12,4	- 2,5	+10,7
1980 1 ^{er} trimestre	-32,3	+32,2	+ 6,5	+ 9,1	+ 15,5	- 59,4	+ 0,7	p- 1,1	- 2,9	- 1,8	p+111,3	p- 9,9	p- 7,1	- 4,8	p- 0,2	p- 9,3
2 ^e trimestre	+44,9	-14,5	+12,4	+ 3,1	p+ 45,9	p- 41,6	+ 31,2	p+ 3,3	- 3,3	- 1,5	p+ 67,6	p+ 1,4	p- 4,3	- 4,0	p+ 2,0	p- 4,9
3 ^e trimestre	-33,8	p+ 5,2	+16,8	- 1,2	p- 13,0	p- 60,5	p+ 1,9	p+ 1,3	- 2,7	- 5,8	p+ 59,9	p+ 1,3	p- 9,9	- 6,1	p+ 5,7	p+ 1,9

N. B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

1 Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

2 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publiques qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.

4 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.

5 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

6 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.

7 Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

8 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

11 A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actifs découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

12 A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes 11 et 12 ci-dessus (3,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,3 milliard).

13 Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevalcur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

14 Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrevalcur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

15 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4a. — STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers							Total	Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶	Total général
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						
	Billets et pièces du Trésor ²	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire ³	Auprès de la Banque Nationale de Belgique ⁴	Auprès des organismes publics ⁵	Auprès des banques	Total			
(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (8) + (7)	(9)	(10) = (8) + (9)	
1971	8,1	201,8	204,6	0,6	51,5	144,0	196,1	400,7	19,7	420,4
1972	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8	484,5
1973	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975	10,2	288,4	292,1	0,9	74,8	236,3	312,0	604,1	36,2	640,3
1976	11,3	307,2	310,5	1,1	81,2	248,1	330,4	640,9	43,2	684,1
1977 (ancienne série)	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	44,6	748,9
1977 (nouvelle série) ⁷	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	37,2	741,5
1978 Juin	11,9	359,5	361,0	0,7	86,7	303,1	390,5	751,5	30,2	781,7
Septembre	12,0	346,4	349,3	0,5	85,4	293,0	378,9	728,2	36,8	765,0
Décembre	12,2	359,9	360,9	0,8	91,5	291,7	384,0	744,9	40,0	784,9
1979 Mars	12,1	353,5	356,4	0,5	88,8	298,5	387,8	744,2	35,3	779,5
Juin	12,4	380,1	381,6	1,0	97,4	312,0	410,4	792,0	38,0	830,0
Septembre	12,5	358,9	361,3	0,7	87,1	290,2	378,0	739,3	33,8	773,1
Octobre	12,5	358,4	360,4	0,6	88,9	267,5	357,0	717,4	31,8	749,2
Novembre	12,5	356,1	358,4	0,5	87,2	278,1	365,8	724,2	44,7	768,9
Décembre	12,7	371,8	371,8	0,7	90,9	296,8	388,4	760,2	44,5	804,7
1980 Janvier	12,7	355,2	356,5	0,7	97,9	284,2	382,8	739,3	42,5	781,8
Février	12,6	357,4	359,5	0,5	85,8	278,1	364,4	723,9	38,7	762,6
Mars	12,7	357,6	359,0	0,8	91,6	281,7	374,1	733,1	39,3	772,4
Avril	12,9	356,2	358,2	0,6	100,8	278,9	380,3	738,5	40,1	778,6
Mai	13,1	367,2	369,1	0,5	p 95,4	288,4	p 384,3	p 753,4	p 38,6	792,0
Juin	13,8	377,6	378,8	1,2	p 98,9	300,8	p 400,9	p 779,7	p 37,6	817,3
Juillet	14,3	361,0	365,2	0,7	p 96,2	288,7	p 385,6	p 750,8	p 33,0	783,8
Août	14,5	359,7	364,0	1,2	p 95,2	278,8	p 375,2	p 739,2	p 35,8	775,0
Septembre	14,6	361,0	365,0	p 1,2	p 89,6	p 290,6	p 381,4	p 746,4	p 37,1	783,5
Octobre	14,2	360,6	364,6	p 0,3	p 86,6	p 280,4	p 367,3	p 731,9	p 34,7	p 766,6

¹ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
² Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.
³ Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

⁴ Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.
⁵ O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.
⁶ Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.
⁷ L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4b. — STOCK MONETAIRE TOTAL

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers					Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général
	Monnaie fiduciaire ²	Monnaie scripturale			Total	Après des organismes principa- lement monétaires	Après des autres intermé- diaires financiers	Total	
		Auprès des organismes principa- lement monétaires	Auprès des autres intermé- diaires financiers	Total					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)	
1971	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	19,6	3,9	23,5	432,5
1972	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5
1973	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2
1974	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2
1975	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	673,5
1976	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	719,5
1977 (ancienne série)	333,7	361,2	47,0	408,2	741,9	44,7	5,2	49,9	791,8
1977 (nouvelle série) ³	333,7	361,2	47,0	408,2	741,9	37,2	5,2	42,4	784,3
1978 Juin	355,6	386,4	61,2	447,6	803,2	30,2	16,1	46,3	849,5
Septembre	344,7	375,2	57,1	432,3	777,0	36,8	8,7	45,5	822,5
Décembre	354,9	380,3	54,9	435,2	790,1	40,1	6,0	46,1	836,2
1979 Mars	351,4	383,8	59,7	443,5	794,9	35,3	7,4	42,7	837,6
Juin	374,5	405,8	65,3	471,1	845,6	38,0	12,7	50,7	896,3
Septembre	356,5	374,0	66,8	440,8	797,3	33,8	9,0	42,8	840,1
Décembre	364,4	384,5	67,7	452,2	816,6	44,5	7,6	52,1	868,7
1980 Mars	352,5	369,4	62,6	432,0	784,5	39,3	8,8	48,1	832,6
Juin	371,6	397,7	72,9	470,6	842,2	37,6	15,7	53,3	895,5
Septembre <i>p</i>	359,2	377,3	76,7	454,0	813,2	37,1	11,8	48,9	862,1

¹ Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

² Colonne (3) du tableau XIII-4a, sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les intermédiaires finan-

ciers qui, sans être des organismes principalement monétaires, ont des engagements monétaires.

³ L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 5a. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Variations						Variations	
	B.N.B. 2	Autres organismes principalement monétaires	Total (8) = (1)+(2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger ⁴	Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux sur l'étranger ⁵ (augmentation: -)	Opérations avec l'étrangers (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (9) = (6) - (7) - (8)	Différence entre les données de la balance des paiements (col. (11)) et celles des organismes principalement monétaires [col. (6)] ⁷	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁸
				B.N.B. 3	Autres organismes principalement monétaires	Total					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1972	194,3	- 45,6	148,7	+26,4	- 13,6	+ 12,8	-10,6	+ 0,8	+ 22,6	+ 7,7	+ 20,5
1973	219,1	- 67,2	151,9	+35,5	- 21,4	+ 14,1	- 4,6	- 1,0	+ 19,7	+19,2	+ 33,3
1974 ⁹	228,8	- 96,3	132,5	+ 8,1	- 26,4	- 18,3	- 3,7	- 5,9	- 8,7	+42,9	+ 24,6
1975	252,4	- 92,9	159,5	+18,5	+ 3,5	+ 22,0	- 3,6	- 0,7	+ 26,3	+ 2,4	+ 24,4
1976	231,8	- 86,3	145,5	-22,7	+ 4,7	- 18,0	+ 8,2	- 2,7	- 23,5	+12,6	- 5,4
1977	230,9	-108,1	122,8	- 2,3	- 18,8	- 21,1	- 6,0	- 9,2	- 5,9	+13,2	- 7,9
1978	221,7	-145,9	75,8	-10,2	- 27,9	- 38,1	+23,7	+ 1,4	- 63,2	+ 8,3	- 29,8
1979	232,2	-265,7	-33,5	-35,1	-125,6	-160,7	+15,3	- 7,8	-168,2	+35,1	-125,6
1978 3 ^e trimestre	209,1	-125,9	83,2	-28,8	+10,8	- 18,0	+11,8	+ 5,4	- 35,2	+ 2,1	- 15,9
4 ^e trimestre	221,7	-145,9	75,8	+ 4,1	-11,8	- 7,7	+ 0,9	- 3,1	- 5,5	+ 5,5	- 2,2
1979 1 ^{er} trimestre	271,8	-167,3	104,5	+10,6	-30,5	- 19,9	+21,6	- 1,5	- 40,0	- 6,9	- 26,8
2 ^e trimestre	264,5	-199,6	64,9	- 7,5	-23,7	- 31,2	- 0,5	- 4,0	- 26,7	+17,9	- 13,3
3 ^e trimestre	241,1	-218,2	22,9	-29,3	-22,6	- 51,9	- 0,5	- 0,2	- 51,2	+ 9,0	- 42,9
4 ^e trimestre	232,2	-265,7	-33,5	- 8,9	-48,8	- 57,7	- 5,3	- 2,1	- 50,3	+15,1	- 42,6
1980 1 ^{er} trimestre	220,7	-275,4	-54,7	-27,7	- 9,3	- 37,0	+25,3	- 2,9	- 59,4	+13,3	- 23,7
2 ^e trimestre	319,4	-326,7	- 7,3	+43,8	-62,1	- 18,3	p+26,6	- 3,3	p- 41,6	- 1,8	- 20,1
3 ^e trimestre	338,4	-352,1	-13,7	+ 2,3	-25,7	- 23,4	p+39,8	- 2,7	p- 60,5		

¹ Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

² Cf. tableau XIII-5b, colonne (9), en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

³ Cf. tableau XIII-5b, colonne (12), et notamment la note 5, en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

⁴ Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger de l'Etat, du Fonds des Routes, des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs.

⁵ Crédits mobilisés auprès des banques belges.

⁶ Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.

⁷ Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engage-

ments nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (11), mais non dans la colonne (6)].

- moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) variations des effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (11)].

⁸ Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.2.

⁹ Depuis 1974, les variations ont été calculées sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

XIII - 5b. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ¹

(milliards de francs)

	Montants à fin de période								Variations après ajustement statistique ⁵			
	Réserves de change							Accep-tations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets	Réserves de change	Accep-tations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets recensés à la balance de paiements
	Encaisse en or	Avoirs détenus auprès du F.M.I. ²	Ecus	Avoirs ou engagements (-) nets vis-à-vis du F.E.C.O.M.	Monnaies étrangères au comptant ³	Francs belges au comptant ⁴	Total					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1972	75,4	52,0	—	—	52,4	- 2,0	177,8	16,5	194,3	+15,7	+10,7	+26,4
1973	71,8	54,5	—	3,5	75,9	- 2,6	203,1	16,9	220,0	+36,0	+ 0,4	+36,4
1974	71,8	53,3	—	...	95,1	- 3,1	217,1	12,0	229,1	+12,4	- 4,9	+ 7,5
1975	71,8	58,7	—	...	113,7	- 3,7	240,5	11,9	252,4	+18,4	- 0,2	+18,2
1976	71,8	58,9	—	...	90,6	- 3,2	218,1	13,7	231,8	-24,6	+ 1,9	-22,7
1977	72,3	57,7	—	- 23,4	107,7	- 3,4	210,9	20,0	230,9	- 8,6	+ 6,3	- 2,3
1978	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	-15,9	+ 5,7	-10,2
1979	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	-31,5	- 3,6	-35,1
1978 3 ^e trimestre	72,3	50,8	—	- 27,5	98,6	- 4,9	189,3	19,8	209,1	-38,0	+ 9,2	-28,8
4 ^e trimestre	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	- 1,9	+ 6,0	+ 4,1
1979 1 ^{er} trimestre	58,0	54,0	70,8	- 14,8	86,1	- 3,4	250,7	21,1	271,8	+15,3	- 4,7	+10,6
2 ^e trimestre	58,0	51,7	60,3	- 7,7	83,8	- 4,9	241,2	23,3	264,5	- 9,8	+ 2,3	- 7,5
3 ^e trimestre	58,0	50,9	66,7	- 39,9	85,5	- 3,7	217,5	23,6	241,1	-29,6	+ 0,3	-29,3
4 ^e trimestre	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	- 7,4	- 1,5	- 8,9
1980 1 ^{er} trimestre	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	-23,3	- 4,4	-27,7
2 ^e trimestre	58,2	50,2	94,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+47,2	- 3,4	+43,8
3 ^e trimestre	58,2	48,5	119,4	...	111,6	- 6,7	331,0	^p 7,5	^p 338,5	+ 9,2	^p - 6,8	^p + 2,4
1979 Novembre	58,0	48,8	72,7	- 30,0	92,3	- 5,2	236,6	20,6	257,2	+12,4	- 1,8	+10,6
Décembre	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	-18,7	+ 1,6	-17,1
1980 Janvier	58,2	52,6	72,5	- 11,7	58,6	- 4,9	225,3	20,1	245,4	- 4,1	- 2,0	- 6,1
Février	58,2	52,2	56,9	- 0,9	49,1	- 7,7	207,8	19,8	227,6	-10,8	- 0,3	-11,1
Mars	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	- 8,4	- 2,1	-10,5
Avril	58,2	50,9	77,6	...	57,9	- 4,8	239,8	20,1	259,9	- 5,0	+ 2,4	- 2,6
Mai	58,2	51,4	85,3	...	81,9	- 5,3	271,5	17,7	289,2	+24,8	- 2,4	+22,4
Juin	58,2	50,2	94,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+27,4	- 3,4	+24,0
Juillet	58,2	50,0	119,3	...	118,7	- 4,9	341,3	10,5	351,8	+17,5	- 3,8	+13,7
Août	58,2	49,7	118,9	...	117,0	- 5,9	337,9	12,9	350,8	- 2,6	+ 2,3	- 0,3
Septembre	58,2	48,5	119,4	...	111,6	- 6,7	331,0	7,4	338,4	- 5,7	- 5,4	-11,1
Octobre	58,2	48,4	121,0	...	100,1	- 6,3	321,4	^p 7,6	^p 329,0	- 6,6	^p + 0,2	^p - 6,4
Novembre	58,2	48,3	120,6	...	112,7	- 6,0	333,8	^p 9,2	^p 343,0	+ 8,1	^p + 1,6	^p + 9,7

¹ Non compris les avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

² Comprennent a) les droits que possède l'Etat belge comme membre du F.M.I. et que la B.N.B. a été autorisée, par la loi du 9 juin 1969 à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine, et b) les avances octroyées par la B.N.B. pour son compte propre au F.M.I., au titre du « mécanisme pétrolier », en vertu d'un accord conclu avec le F.M.I. et approuvé par le Gouvernement.

³ Y compris le concours financier à moyen terme que l'Etat belge a accordé à l'Italie en vertu de la directive du Conseil des Communautés Européennes adopté le 17 décembre 1974 et dont la B.N.B. a assuré le financement pour le compte de l'Etat conformément à la convention intervenue à la même date entre celui-ci et la B.N.B.

⁴ Différence entre les avoirs sur l'étranger (autres que les acceptations représentatives d'exportations) et les engagements envers l'étranger, en particulier envers les banques centrales.

⁵ Non compris les variations comptables, à savoir celles qui résultent a) de l'allocation de droits de tirages spéciaux à la Belgique en 1972 et 1979, b) des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973, et c) des modifications dans les cours de change qui ont pu affecter, depuis janvier 1974, la contre-valeur en francs belges des variations des encours en monnaies étrangères, d) de l'entrée en vigueur au 13 mars 1979, du Système Monétaire Européen.

Compte tenu, de plus, depuis 1976 d'un ajustement résultant d'opérations entre la B.N.B. et les autres organismes principalement monétaires et qui ne sont pas comptabilisés le même jour dans les deux organismes concernés.

⁶ Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.23.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée	Total	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée		Total	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux ¹	de la construction et de transactions immobilières ²	de ventes et prêts à tempérament ³	d'importations				Crédits de caisse ⁴	Autres		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	
1972 ⁵	32,9	20,0	34,4	27,2	200,5	315,0	52,1	60,4	2,6	115,1	430,1
1973	40,9	26,6	41,6	22,1	239,6	370,8	57,0	75,9	2,0	134,9	505,7
1974	44,4	34,9	45,2	23,7	266,3	414,5	70,9	101,1	1,7	173,7	588,2
1975	46,4	46,5	51,6	25,9	311,8	482,2	75,9	145,4	4,1	225,4	707,6
1976	50,1	61,7	73,0	27,6	354,8	567,2	77,2	156,1	13,5	246,8	814,0
1977 ⁵	48,5	84,7	91,2	29,2	415,6	669,2	93,5	187,8	15,0	296,3	965,5
1978 Mars	49,6	88,9	90,3	26,1	397,7	652,6	94,0	189,3	13,2	296,5	949,1
Juin	50,5	99,4	94,3	28,1	419,2	691,5	95,2	196,5	16,0	307,7	999,2
Septembre ⁵	55,5	102,0	96,1	31,9	426,5	712,0	98,8	208,3	9,2	316,3	1.028,3
Décembre ⁵	61,7	114,0	102,0	32,9	430,9	741,5	102,5	210,3	13,8	326,6	1.068,1
1979 Mars ⁵	62,7	119,1	98,4	34,9	428,0	743,1	103,7	214,5	11,7	329,9	1.073,0
Juin ⁵	68,2	132,9	105,0	36,1	455,1	797,3	109,5	226,1	13,6	349,2	1.146,5
Septembre ⁵	74,7	141,5	106,3	38,8	461,5	822,8	110,2	239,4	14,6	364,2	1.187,0
Décembre	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	253,0	16,3	388,3	1.272,5
Décembre ⁶	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	247,4	16,3	382,7	1.266,9
1980 Mars	85,2	157,0	112,5	42,4	488,2	885,3	124,5	288,6	15,6	428,7	1.314,0
Juin	89,6	160,9	115,1	34,6	516,4	916,6	127,4	308,8	15,0	451,2	1.367,3

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 10 juillet 1960, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels

consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. A partir de 1978 : nouvelle série par suite d'une rectification apportée par une banque importante.

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁶ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts 1			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques 2
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 3	23,0	119,7	172,3	315,0	13,9	13,7	27,6	9,1	106,0	172,3	287,4	0,1
1973	19,0	132,5	219,3	370,8	13,1	16,6	29,7	5,9	115,9	219,3	341,1	0,1
1974	19,6	142,6	252,3	414,5	11,7	26,6	38,3	7,9	116,0	252,3	376,2	0,3
1975	23,7	149,1	309,4	482,2	12,8	20,4	33,2	10,9	128,7	309,4	449,0	0,1
1976	24,4	171,1	371,7	567,2	12,5	35,0	47,5	11,9	136,1	371,7	519,7	0,1
1977 3	25,5	191,6	452,1	669,2	15,6	43,0	58,6	9,9	148,6	452,1	610,6	0,2
1978 Mars	24,3	179,3	449,0	652,6	9,4	26,1	35,5	14,9	153,2	449,0	617,1	0,2
Juin	26,2	184,9	480,4	691,5	9,8	25,8	35,6	16,4	159,1	480,4	655,9	0,1
Septembre 3	29,4	189,5	493,1	712,0	19,9	43,4	63,3	9,5	146,1	493,1	648,7	...
Décembre 3	30,3	193,9	517,3	741,5	17,3	45,0	62,3	13,0	148,9	517,3	679,2	0,3
1979 Mars 3	32,1	189,2	521,8	743,1	13,5	33,3	46,8	18,6	155,9	521,8	696,3	...
Juin 3	33,5	199,6	564,2	797,3	16,8	41,9	58,7	16,7	157,7	564,2	738,6	0,2
Septembre 3	36,0	196,7	590,1	822,8	25,8	42,6	68,4	10,2	154,1	590,1	754,4	...
Décembre	34,7	207,0	642,5	884,2	20,7	44,7	65,4	14,0	162,3	642,5	818,8	0,2
1980 Mars	34,8	217,6	632,9	885,3	19,3	48,4	67,7	15,5	169,2	632,9	817,6	0,2
Juin	30,1	216,1	670,4	916,6	13,9	44,2	58,1	16,2	171,9	670,4	858,5	0,1

B. Crédits à l'étranger

1972 3	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	15,8	12,1	27,9	11,1	19,2	76,7	107,0	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	15,3	14,0	29,3	17,3	23,4	103,7	144,4	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	15,1	15,1	30,2	17,5	28,1	149,6	195,2	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	13,6	20,7	34,3	16,9	36,2	159,4	212,5	0,1
1977 3	36,4	68,5	191,4	296,3	17,0	32,8	49,8	19,4	35,7	191,4	246,5	1,9
1978 Mars	32,4	72,6	191,5	296,5	11,0	31,5	42,5	21,4	41,1	191,5	254,0	3,5
Juin	31,2	76,7	199,8	307,7	8,4	32,5	40,9	22,8	44,2	199,8	266,8	2,2
Septembre 3	32,8	72,3	211,2	316,3	15,7	29,6	45,3	17,1	42,7	211,2	271,0	5,1
Décembre 3	34,4	80,5	211,7	326,6	17,9	36,3	54,2	16,5	44,2	211,7	272,4	2,4
1979 Mars 3	32,5	87,3	210,1	329,9	14,1	36,7	50,8	18,4	50,6	210,1	279,1	2,2
Juin 3	35,6	90,0	223,6	349,2	17,9	38,9	56,8	17,7	51,1	223,6	292,4	2,2
Septembre 3	34,8	94,3	235,1	364,2	18,9	38,6	57,5	15,9	55,7	235,1	306,7	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	253,6	330,4	4,6
Décembre 4	37,0	97,7	248,0	382,7	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	248,0	324,8	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	17,7	39,1	56,8	21,3	60,8	289,8	371,9	13,3
Juin	35,1	110,3	305,8	451,2	15,2	41,0	56,2	19,9	69,3	305,8	395,0	3,9

C. Total

1972 3	48,3	148,5	233,3	430,1	27,4	26,8	54,2	20,9	121,7	233,3	375,9	3,0
1973	45,9	163,8	296,0	505,7	28,9	28,7	57,6	17,0	135,1	296,0	448,1	1,9
1974	52,2	180,0	356,0	582,2	27,0	40,6	67,6	25,2	139,4	356,0	520,6	0,5
1975	56,3	192,3	459,0	707,6	27,9	35,5	63,4	28,4	156,8	459,0	644,2	0,8
1976	54,9	228,0	531,1	814,0	26,1	55,7	81,8	28,8	172,3	531,1	732,2	0,2
1977 3	61,9	260,1	643,5	965,5	32,6	75,8	108,4	29,3	184,3	643,5	857,1	2,1
1978 Mars	56,7	251,9	640,5	949,1	20,4	57,6	78,0	36,3	194,3	640,5	871,1	3,7
Juin	57,4	261,6	680,2	999,2	18,2	58,3	76,5	39,2	203,3	680,2	922,7	2,3
Septembre 3	62,2	261,8	704,3	1.028,3	35,6	73,0	108,6	26,6	188,8	704,3	919,7	5,1
Décembre 3	64,7	274,4	729,0	1.068,1	35,2	81,3	116,5	29,5	193,1	729,0	951,6	2,7
1979 Mars 3	64,6	276,5	731,9	1.073,0	27,6	70,0	97,6	37,0	206,5	731,9	975,4	2,2
Juin 3	69,1	289,6	787,8	1.146,5	34,7	80,8	115,5	34,4	208,8	787,8	1.031,0	2,4
Septembre 3	70,8	291,0	825,2	1.187,0	44,7	81,2	125,9	26,1	209,8	825,2	1.061,1	2,2
Décembre	71,7	304,7	896,1	1.272,5	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	896,1	1.149,2	4,8
Décembre 4	71,7	304,7	890,5	1.266,9	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	890,5	1.143,6	4,8
1980 Mars	73,8	317,5	922,7	1.314,0	37,0	87,5	124,5	36,8	230,0	922,7	1.189,5	13,5
Juin	65,2	326,4	976,2	1.367,8	29,1	85,2	114,3	36,1	241,2	976,2	1.253,5	4,0

1 Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

4 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. 2
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) + (8) = (3) + (6)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers											
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	7,9	11,5	19,4	7,9	14,7	0,4	23,0	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	5,2	11,0	16,2	5,2	13,5	0,5	19,2	1,4
1975	1,3	0,4	1,7	...	8,7	8,7	...	10,0	0,4	10,4	0,3
1976	0,9	0,4	1,3	5,4	22,8	28,2	5,4	23,7	0,4	29,5	2,4
1977 ¹	0,7	0,4	1,1	7,6	28,6	36,2	7,6	29,3	0,4	37,3	2,8
1978 Mars	0,6	...	0,6	2,5	15,9	18,4	2,5	16,5	...	19,0	1,0
Juin	0,3	0,1	0,4	3,1	9,5	12,6	3,1	9,8	0,1	13,0	0,8
Septembre ¹	0,2	0,4	0,6	10,1	28,7	38,8	10,1	28,9	0,4	39,4	1,2
Décembre ¹	0,5	0,1	0,6	12,1	34,9	47,0	12,1	35,4	0,1	47,6	5,7
1979 Mars ¹	0,4	...	0,4	8,3	23,4	31,7	8,3	23,8	...	32,1	5,0
Juin ¹	0,2	0,1	0,3	9,2	32,3	41,5	9,2	32,5	0,1	41,8	4,1
Septembre ¹	0,1	0,1	0,2	12,4	36,1	48,5	12,4	36,2	0,1	48,7	3,1
Décembre	0,2	0,3	0,5	12,0	38,7	50,7	12,0	38,9	0,3	51,2	7,6
1980 Mars	0,1	...	0,1	12,8	37,5	50,3	12,8	37,6	...	50,4	6,3
Juin	8,3	33,0	41,3	8,3	33,0	...	41,3	6,6
B. Crédits à l'étranger											
1972 ¹	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5	...
1973	12,7	4,2	16,9	12,7	4,2	...	16,9	...
1974	9,5	2,5	12,0	9,5	2,5	...	12,0	...
1975	9,8	2,0	11,8	9,8	2,0	...	11,8	...
1976	8,8	4,9	13,7	8,8	4,9	...	13,7	...
1977 ¹	12,6	7,4	20,0	12,6	7,4	...	20,0	...
1978 Mars	5,5	3,2	8,7	5,5	3,2	...	8,7	...
Juin	5,3	5,3	10,6	5,3	5,3	...	10,6	...
Septembre ¹	11,6	8,2	19,8	11,6	8,2	...	19,8	...
Décembre ¹	15,5	10,3	25,8	15,5	10,3	...	25,8	...
1979 Mars ¹	12,0	9,1	21,1	12,0	9,1	...	21,1	...
Juin ¹	13,5	9,8	23,3	13,5	9,8	...	23,3	...
Septembre ¹	14,7	8,9	23,6	14,7	8,9	...	23,6	...
Décembre	14,2	7,9	22,1	14,2	7,9	...	22,1	...
1980 Mars	12,2	5,5	17,7	12,2	5,5	...	17,7	...
Juin	10,6	3,6	14,2	10,6	3,6	...	14,2	...
C. Total											
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	20,6	15,7	36,3	20,6	18,9	0,4	39,9	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	14,7	13,5	28,2	14,7	16,0	0,5	31,2	1,4
1975	1,3	0,4	1,7	9,8	10,7	20,5	9,8	12,0	0,4	22,2	0,3
1976	0,9	0,4	1,3	14,2	27,7	41,9	14,2	28,6	0,4	43,2	2,4
1977 ¹	0,7	0,4	1,1	20,2	36,0	56,2	20,2	36,7	0,4	57,3	2,8
1978 Mars	0,6	...	0,6	8,0	19,1	27,1	8,0	19,7	...	27,7	1,0
Juin	0,3	0,1	0,4	8,4	14,8	23,2	8,4	15,1	0,1	23,6	0,8
Septembre ¹	0,2	0,4	0,6	21,7	36,9	58,6	21,7	37,1	0,4	59,2	1,2
Décembre ¹	0,5	0,1	0,6	27,6	45,2	72,8	27,6	45,7	0,1	73,4	5,7
1979 Mars ¹	0,4	...	0,4	20,3	32,5	52,8	20,3	32,9	...	53,2	5,0
Juin ¹	0,2	0,1	0,3	22,7	42,1	64,8	22,7	42,3	0,1	65,1	4,1
Septembre ¹	0,1	0,1	0,2	27,1	45,0	72,1	27,1	45,1	0,1	72,3	3,1
Décembre	0,2	0,3	0,5	26,2	46,6	72,8	26,2	46,8	0,3	73,3	7,6
1980 Mars	0,1	...	0,1	25,0	43,0	68,0	25,0	43,1	...	68,1	6,3
Juin	18,9	36,6	55,5	18,9	36,6	...	55,5	6,6

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires ¹				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)	(7) + (11)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(8) à (10)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 ³	23,0	123,0	172,4	318,4	7,4	6,8	14,2	15,6	116,2	172,4	304,2	0,8
1973	19,0	135,7	219,7	374,4	5,2	5,0	10,2	13,8	130,7	219,7	364,2	0,6
1974	19,6	145,1	252,8	417,5	5,8	13,7	19,5	13,8	131,4	252,8	398,0	1,7
1975	23,7	150,3	309,9	483,9	9,8	8,2	18,0	13,9	142,1	309,9	465,9	0,4
1976	24,4	171,9	372,1	568,4	5,7	10,4	16,1	18,7	161,5	372,1	552,3	2,5
1977 ³	25,5	192,3	452,5	670,3	6,5	12,8	19,3	19,0	179,5	452,5	651,0	3,0
1978 Mars	24,3	179,9	449,0	653,2	6,7	9,5	16,2	17,6	170,4	449,0	637,0	1,2
Juin	26,2	185,2	480,5	691,9	6,7	16,3	23,0	19,5	168,9	480,5	668,9	0,9
Septembre ³	29,4	189,7	493,5	712,6	7,7	14,1	21,8	21,7	175,6	493,5	690,8	1,2
Décembre ³	30,3	194,4	517,4	742,1	4,6	7,3	11,9	25,7	187,1	517,4	730,2	6,0
1979 Mars ³	32,1	189,7	521,8	743,6	4,8	9,2	14,0	27,3	180,5	521,8	729,6	5,0
Juin ³	33,5	199,8	564,3	797,6	7,6	9,6	17,2	25,9	190,2	564,3	780,4	4,3
Septembre ³	36,0	196,8	590,2	823,0	12,9	5,5	18,4	23,1	191,3	590,2	804,6	3,1
Décembre	34,7	207,2	642,8	884,7	8,7	6,0	14,7	26,0	201,2	642,8	870,0	7,8
1980 Mars	34,8	217,7	632,9	885,4	5,9	9,4	15,3	28,9	208,3	632,9	870,1	6,5
Juin	30,1	216,1	670,4	916,6	5,6	11,2	16,8	24,5	204,9	670,4	899,8	6,7

B. Crédits à l'étranger

1972 ³	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	3,1	7,9	11,0	23,8	23,4	76,7	123,9	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	5,5	11,4	16,9	27,1	26,0	103,7	156,8	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	4,7	12,9	17,6	27,9	30,3	149,6	207,8	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	4,5	15,7	20,2	26,0	41,2	159,4	226,6	0,1
1977 ³	36,4	68,5	191,4	296,3	4,1	25,4	29,5	32,3	43,1	191,4	266,8	1,9
1978 Mars	32,4	72,6	191,5	296,5	5,1	27,1	32,2	27,3	45,5	191,5	264,3	3,5
Juin	31,2	76,7	199,8	307,7	3,1	27,2	30,3	28,1	49,5	199,8	277,4	2,2
Septembre ³	32,8	72,3	211,2	316,3	3,7	21,2	24,9	29,1	51,1	211,2	291,4	5,1
Décembre ³	34,4	80,5	211,7	326,6	2,1	26,0	28,1	32,3	54,5	211,7	298,5	2,4
1979 Mars ³	32,5	87,2	210,1	329,8	2,0	27,5	29,5	30,5	59,7	210,1	300,3	2,2
Juin ³	35,6	90,0	223,6	349,2	4,4	29,1	33,5	31,2	60,9	223,6	315,7	2,2
Septembre ³	34,8	94,3	235,1	364,2	4,0	29,7	33,7	30,8	64,6	235,1	330,5	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	253,6	352,5	4,6
Décembre ⁴	37,0	97,7	248,0	382,7	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	248,0	346,9	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	5,3	33,4	38,7	33,7	66,5	289,8	390,0	13,3
Juin	35,1	110,3	305,8	451,2	4,6	37,4	42,0	30,5	72,9	305,8	409,2	3,9

C. Total

1972 ³	48,3	151,8	233,4	433,5	9,3	15,0	24,3	39,0	136,8	233,4	409,2	3,7
1973	45,9	167,0	296,4	509,3	8,3	12,9	21,2	37,6	154,1	296,4	488,1	2,4
1974	52,2	182,5	356,5	591,2	11,3	25,1	36,4	40,9	157,4	356,5	554,8	1,9
1975	56,3	193,5	459,5	709,3	14,5	21,1	35,6	41,8	172,4	459,5	673,7	1,1
1976	54,9	228,8	531,5	815,2	10,2	26,1	36,3	44,7	202,7	531,5	778,9	2,6
1977 ³	61,9	260,8	643,9	966,6	10,6	38,2	48,8	51,3	222,6	643,9	917,8	4,9
1978 Mars	56,7	252,5	640,5	949,7	11,8	36,6	48,4	44,9	215,9	640,5	901,3	4,7
Juin	57,4	261,9	680,3	999,6	9,8	43,5	53,3	47,6	218,4	680,3	946,3	3,1
Septembre ³	62,2	262,0	704,7	1.028,9	11,4	35,3	46,7	50,8	226,7	704,7	982,2	6,3
Décembre ³	64,7	274,9	729,1	1.068,7	6,7	33,3	40,0	58,0	241,6	729,1	1.028,7	8,4
1979 Mars ³	64,6	276,9	731,9	1.073,4	6,8	36,7	43,5	57,8	240,2	731,9	1.029,9	7,2
Juin ³	69,1	289,8	787,9	1.146,8	12,0	38,7	50,7	57,1	251,1	787,9	1.096,1	6,5
Septembre ³	70,8	291,1	825,3	1.187,2	16,9	35,2	52,1	53,9	255,9	825,3	1.135,1	5,3
Décembre	71,7	304,9	896,4	1.273,0	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	896,4	1.222,5	12,4
Décembre ⁴	71,7	304,9	890,8	1.267,4	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	890,8	1.216,9	12,4
1980 Mars	73,8	317,6	922,7	1.314,1	11,2	42,8	54,0	62,6	274,8	922,7	1.260,1	19,8
Juin	65,2	326,4	976,2	1.367,8	10,2	48,6	58,8	55,0	277,8	976,2	1.309,0	10,6

¹ Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁴ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,3
Fonds Monétaire International :									
Participation	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	18,1
Prêts	1,5	0,7	...
Droits de tirage spéciaux	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	23,2
Ecus									61,1
Monnaies étrangères	35,0	52,4	75,9	88,6	107,2	84,0	101,2	106,1	75,5
Monnaies étrangères et or à recevoir :									
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	0,3	35,7
Autres	0,2	0,4	0,4	2,4
Accords internationaux	2,4	9,7	9,7	7,4
Avance au F.M.I.	—	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	7,4
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	3,5
C.E.E. : Concours financier à moyen									
terme	—	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	34,8	20,6	28,8	13,5	11,9	11,9	19,6
Effets de commerce	15,1	33,4	40,1	32,2	22,2	45,3	59,7	79,0	80,6
Avances sur nantissements :									
Organismes régis par une loi spéciale .	0,3	2,6	0,3	0,4	3,4	4,1	7,8	14,2	23,5
Banques	0,9	2,1	0,2	...	0,1	0,1	2,0	0,2
Entreprises et particuliers	0,6	...
Effets publics :									
Effets publics belges	4,9	1,1	0,4	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ...	—	—	—	—	—	—	2,8	16,0	52,5
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :									
Compte A
Compte B	2,5	2,4	2,0	3,4
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	2,8	0,9	0,8	0,6	0,4	—	—
Ajustement provisoire résultant de la loi									
du 3 juillet 1972	—	—	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Valeurs à recevoir	0,4	0,6	1,1	1,7	1,0	0,9	2,2	9,2	18,8
Fonds publics	3,8	4,1	4,3	4,8	5,3	5,5	6,1	6,5	7,2
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per-									
sonnel	3,5	4,0	4,5	5,5	6,5	7,8	9,1	10,3	11,8
Comptes transitoires	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	0,9	1,2	1,5	2,0
Total de l'actif ...	262,7	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	578,3
PASSIF									
Billets en circulation	201,8	222,6	238,5	256,1	288,4	307,2	335,4	359,9	371,8
Comptes courants et divers :									
Trésor public, compte ordinaire
Organismes régis par une loi spéciale .	0,4	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	2,9	1,5
Banques de Belgique	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3
Entreprises et particuliers	0,3	0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,9
Banques à l'étranger, comptes ordin.	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,9	1,1	1,4
Valeurs à payer	1,5	1,6	2,4	3,7	2,3	2,1	2,0	3,3	3,8
Accords internationaux	3,1	1,4	2,0	2,6	3,2
Accords d'aide financière	2,5	2,4	2,0	3,4
Autres accords	0,4	0,4	0,4	...
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation	7,0	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	14,7
cumulative nette									
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	23,4	26,7	27,4
Ecus à livrer au Fonds Européen de									
Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	86,3
Réserve monétaire :									
Belgique	—	11,8	33,6	20,7	—	—	—	0,4	—
Grand-Duché de Luxembourg	—	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer	35,8	21,5	26,5	11,1	12,1	16,2	28,1
Caisse de Pensions du Personnel	3,5	4,0	4,5	5,4	6,5	7,7	9,1	10,3	11,8
Comptes transitoires	3,0	3,7	5,0	7,5	9,9	10,5	14,5	16,5	18,2
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds de Réserve :									
Réserve statutaire	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4
Réserve extraordinaire	0,8	0,9	1,3	1,7	1,9	2,3	2,7	3,4	4,1
Compte d'amortissement des immeubles,	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,1
matériel et mobilier									
Bénéfice net à répartir	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Total du passif ...	262,7	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	578,3

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1979 6 août	1980 4 août	1979 10 sept.	1980 8 sept.	1979 8 octobre	1980 6 octobre	1979 5 novembre	1980 7 novembre
ACTIF								
Encaisse en or	58,0	58,2	58,0	58,2	58,0	58,2	58,0	58,2
Fonds Monétaire International :								
Participation	20,2	14,2	20,3	13,5	20,3	12,9	19,3	12,9
Prêts
Droits de tirage spéciaux	23,1	29,5	23,1	29,5	23,1	29,5	23,1	29,5
Ecus	66,3	119,3	66,2	119,7	75,4	119,4	75,3	118,9
Monnaies étrangères	86,7	118,9	86,5	112,6	86,8	108,8	89,0	102,2
Monnaies étrangères et or à recevoir :								
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	35,3	37,6	37,6	37,6	35,7	37,6	38,0	40,1
Autres	2,3	2,3
Accords internationaux	0,2	0,8	0,2	0,7	0,5	0,7	0,2	0,3
Avances au F.M.I.	8,2	6,5	7,7	6,4	7,5	6,2	7,4	6,0
Fonds Européen de Coopération Monétaire
C.E.E. : Concours financier à moyen terme
Débiteurs pour change et or, à terme ...	15,2	2,4	15,2	2,4	15,3	2,4	15,8	2,4
Effets de commerce	68,3	53,7	67,2	46,4	75,2	36,0	72,7	31,5
Avances sur nantissement	13,1	11,8	8,2	6,9	13,9	4,1	14,9	4,9
Effets publics * :								
Effets publics belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes **	30,4	44,1	36,9	60,1	46,4	76,2	48,6	84,4
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :								
Compte A
Compte B	2,6	3,8	2,7	3,9	2,8	4,3	2,8	4,4
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds publics	7,2	8,0	7,2	8,0	7,2	8,0	7,2	8,0
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	11,4	12,9	11,4	12,8	11,4	12,8	11,4	12,8
Divers	9,8	16,3	13,5	16,8	11,4	18,6	11,2	19,2
	535,6	615,4	539,2	612,9	570,5	613,0	572,2	613,0
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux ¹	16,9	17,8	15,9	17,0	15,2	15,6	21,3	14,5
PASSIF								
Billets en circulation	365,8	364,8	361,7	362,7	361,7	367,4	360,4	364,6
Comptes courants :								
Trésor public : Compte ordinaire
Banques à l'étranger, comptes ord. ...	1,5	1,3	1,3	1,2	1,3	1,6	1,3	1,6
Comptes courants divers et valeurs à payer	3,8	2,6	1,8	1,8	1,9	1,8	2,9	1,6
Accords internationaux :								
Accords d'aide financière	2,6	3,8	2,7	3,9	2,8	4,3	2,8	4,4
Autres accords	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,1
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	14,7	19,2	14,7	19,2	14,7	19,2	14,7	19,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire	9,1	...	17,8	...	39,9	...	39,7	...
Ecus à livrer au Fonds Européen de Coopération Monétaire	77,0	158,7	77,0	158,7	86,5	158,7	86,5	162,3
Réserve monétaire :								
Belgique
Grand-Duché de Luxembourg
Monnaies étrangères et or à livrer	23,3	2,4	23,3	2,8	24,3	2,4	24,1	2,4
Caisse de Pensions du Personnel	11,4	12,9	11,4	12,8	11,4	12,8	11,4	12,8
Divers	19,1	41,6	20,2	41,7	18,8	36,6	21,2	36,0
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	6,8	7,6	6,8	7,6	6,8	7,7	6,8	7,6
	535,6	615,4	539,2	612,9	570,5	613,0	572,2	613,0
Compte d'ordre :								
Ministres de l'Education Nationale ¹ ...	16,9	17,8	15,9	17,0	15,2	15,6	21,3	14,5
* Montant maximum du portefeuille d'effets pu- blies :								
— belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
— luxembourgeois	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
(Convention du 15 juillet 1977 entre l'Etat et la Banque)								
** Montant cumulé maximum du concours ²	60,0	90,0	60,0	90,0	60,0	90,0	60,0	90,0

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Avoirs pour compte des Ministres de l'Education nationale à l'Office des Chèques Postaux (loi du 11 juillet 1973 - législation de l'enseignement).

² Le « Concours spécial au Fonds des Rentes » peut prendre la forme d'une avance spéciale ou d'une souscription aux certificats émis par le Fonds des Rentes. (Protocole du 15 juillet 1977 entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque).

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
	(fin de période)	(moyennes journalières) 3		(moyennes mensuelles ou mois)					
<i>(milliards de francs)</i>									
1972	1.080	90,0	56,5	169,8	287,1	168,6	287,1	912,4	94
1973	1.092	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1974	1.101	122,2	62,3	220,1	387,7	217,6	387,7	1.213,1	95
1975	1.116	139,1	65,9	249,5	450,1	248,9	450,1	1.398,7	95
1976	1.112	157,7	72,5	276,9	502,1	276,5	502,1	1.557,5	95
1977	1.112	202,7	78,9	305,5	564,3	304,2	564,3	1.738,4	95
1978	1.111	203,0	80,4	324,1	601,0	319,7	601,0	1.845,8	96
1979	1.112	212,2	80,8	348,0	645,9	348,4	645,9	1.988,1	96
1978 3 ^e trimestre	1.107	193,1	80,3	314,8	582,3	324,3	582,3	1.803,7	96
4 ^e trimestre	1.111	204,1	77,0	325,9	586,2	306,0	586,2	1.804,3	96
1979 1 ^{er} trimestre	1.110	207,2	81,2	337,5	673,6	354,9	673,6	2.039,5	96
2 ^e trimestre	1.110	207,9	83,0	361,2	644,4	351,2	644,4	2.001,1	95
3 ^e trimestre	1.113	207,5	80,2	331,8	608,4	338,5	608,4	1.887,1	96
4 ^e trimestre	1.116	226,0	78,6	361,3	657,2	349,1	657,2	2.024,9	96
1980 1 ^{er} trimestre	1.116	216,3	80,4	363,4	708,1	377,5	708,1	2.157,1	97
2 ^e trimestre	1.115	216,3	83,7	393,6	706,1	385,5	706,1	2.191,3	96
3 ^e trimestre	1.118	208,5	81,0	350,9	652,4	363,1	652,4	2.018,8	96
1979 Octobre	1.116	234,9	76,6	391,7	704,3	360,6	704,3	2.161,0	96
Novembre	1.116	224,2	77,2	328,2	627,4	358,9	627,4	1.941,9	96
Décembre	1.116	218,8	82,0	364,1	640,0	327,7	640,0	1.971,7	96
1980 Janvier	1.117	245,9	79,1	370,0	698,1	389,6	698,1	2.155,7	96
Février	1.116	210,4	84,0	371,3	748,2	399,5	748,2	2.267,1	97
Mars	1.116	192,1	78,3	349,4	680,6	344,9	680,6	2.055,6	97
Avril	1.115	213,5	80,3	395,9	736,6	373,5	736,6	2.242,5	96
Mai	1.115	213,4	87,0	393,7	705,0	395,3	705,0	2.198,9	96
Juin	1.115	221,9	83,8	391,2	676,8	387,7	676,8	2.132,5	95
Juillet	1.116	241,8	81,9	412,9	746,3	411,6	746,3	2.317,1	96
Août	1.117	208,2	83,2	322,4	613,1	347,0	613,1	1.895,6	96
Septembre	1.118	191,1	81,3	339,4	633,4	331,7	633,4	1.937,9	96
Octobre	1.119	226,3	78,6	390,8	710,9	410,5	710,9	2.223,1	96

¹ Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-8a).

³ Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 août	1980 31 août	1979 30 sept.	1980 30 sept.
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P. .	11,0	11,7	13,7	14,8	10,7	11,4	11,9	12,9
Prêts au jour le jour	27,2	32,4	42,3	42,4	35,5	40,1	51,4	44,9
Banquiers	473,3	592,9	745,0	875,3	835,7	1.005,3	859,9	1.018,7
Maison-mère, succursales et filiales	161,5	197,3	210,4	279,3	256,8	365,8	276,4	400,9
Autres valeurs à recevoir à court terme	31,5	36,0	35,0	40,2	31,9	36,4	38,8	45,9
Portefeuille-effets	250,8	216,7	244,3	314,4	334,1	405,6	295,1	417,5
a) Effets publics	65,3	20,8	37,4	74,5	111,0	148,4	75,5	156,9
b) Effets commerciaux *	185,5	195,9	206,9	239,9	223,1	257,2	219,6	260,6
Reports et avances sur titres	3,5	5,4	3,1	3,7	3,6	5,4	4,1	5,3
Débiteurs par acceptations	54,9	61,9	64,7	71,7	69,8	60,7	70,8	57,5
Débiteurs divers	533,7	645,5	731,2	909,4	812,9	1.044,2	829,0	1.062,7
Valeurs mobilières	433,7	521,7	570,5	604,1	614,7	620,8	610,7	631,8
a) Fonds publics belges	382,1	470,0	514,9	543,7	557,2	556,4	552,8	566,1
b) Autres titres d'emprunt	50,6	50,8	54,9	59,7	56,7	63,5	56,7	64,9
c) Actions et parts de sociétés	0,9	0,8	0,6	0,6	0,7	0,5	1,1	0,5
d) Autres valeurs mobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3
Valeurs de la réserve légale	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,0	2,2
Participations	12,5	14,3	14,4	18,2	15,9	21,1	16,6	21,1
a) Filiales	4,7	5,4	5,2	7,0	5,5	10,0	5,8	10,0
b) Autres participations	7,8	8,9	9,2	11,2	10,4	11,1	10,8	11,1
Frais de constitution et de premier établissement	0,4	0,6	1,1	1,2	1,2	1,4	1,2	1,4
Immeubles	16,7	19,8	20,9	21,3	21,6	22,2	21,6	22,2
Participations dans les filiales immobilières	0,7	0,7	1,4	1,6	1,4	1,6	1,4	1,6
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel et mobilier	2,5	2,8	3,3	3,5	3,5	3,9	3,6	3,9
Divers	48,3	54,9	71,8	91,7	67,2	88,7	67,0	90,7
Total de l'actif ...	2.064,0	2.416,5	2.775,1	3.294,9	3.118,6	3.736,9	3.161,6	3.841,3
* La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets réescomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit	60,3	80,3	89,9	99,8	89,2	99,7	95,2	91,1
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit	3,1	2,1	3,2	0,6	0,7	1,4	0,8	1,0

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

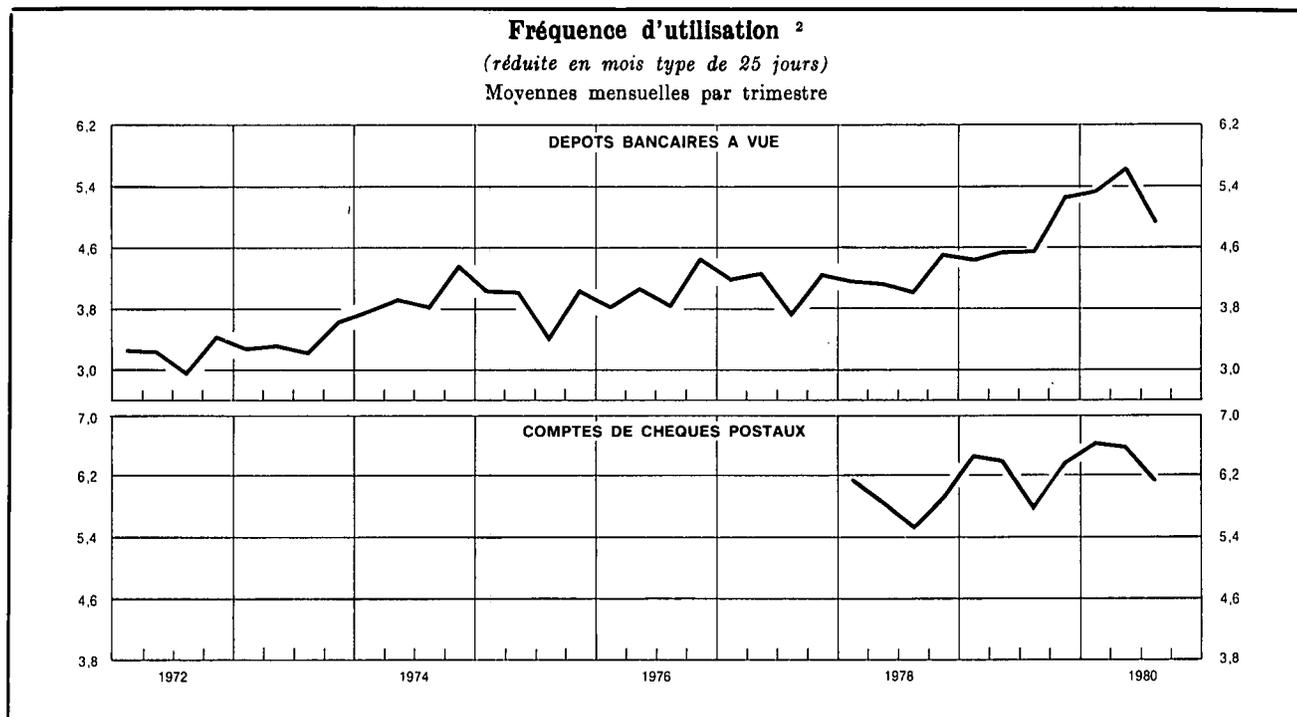
Passif

Rubriques	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 août	1980 31 août	1979 30 sept.	1980 30 sept.
Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	2,9	2,9	5,9	5,1	14,5	3,8	8,8	18,5
a) Créanciers garantis par des privilèges	2,4	2,5	3,1	4,2	2,1	3,0	2,9	3,4
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	0,5	0,4	2,8	0,9	12,4	0,8	5,9	15,1
Emprunts au jour le jour	40,0	38,0	59,8	84,7	61,8	60,9	65,8	76,8
a) Couverts par des sûretés réelles	8,7	7,7	6,7	13,9	5,7	4,2	3,5	6,6
b) Non couverts par des sûretés réelles	31,3	30,3	53,1	70,8	56,1	56,7	62,3	70,2
Banquiers	731,8	910,1	1.103,2	1.365,2	1.252,5	1.704,8	1.301,9	1.732,6
Maison-mère, succursales et filiales	101,7	130,0	143,0	217,8	189,6	254,7	191,7	275,6
Acceptations	54,9	61,9	64,7	71,7	69,8	60,7	70,8	57,5
Autres valeurs à payer à court terme	14,4	20,6	26,5	21,9	47,1	25,0	19,2	28,9
Créditeurs pour effets à l'encaissement	3,0	4,8	4,6	4,5	4,3	4,1	4,9	3,1
Dépôts et comptes courants	916,0	1.004,0	1.083,3	1.192,0	1.169,4	1.232,2	1.182,5	1.255,3
a) A vue	292,1	330,3	348,3	357,3	339,9	342,0	354,3	352,5
b) A un mois au plus	111,0	111,7	113,8	136,1	127,3	187,1	133,1	209,1
c) A plus d'un mois	221,3	220,3	238,4	292,6	297,2	325,4	297,1	314,8
d) A plus d'un an	15,2	17,3	19,0	18,7	18,0	15,1	18,3	13,7
e) A plus de deux ans	18,2	20,7	20,0	21,2	21,7	23,0	21,6	23,2
f) Carnets de dépôts	255,6	300,2	339,8	363,9	362,7	338,0	355,6	340,3
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2,6	3,5	4,0	2,2	2,6	1,6	2,5	1,7
Obligations et bons de caisse	70,3	100,6	120,0	145,7	137,8	177,7	140,2	183,4
Montants à libérer sur titres et participations	1,5	1,5	1,5	1,7	1,5	1,5	1,6	1,5
Divers	63,5	70,6	84,0	99,3	88,3	119,7	92,1	115,8
Total de l'exigible ...	2.000,0	2.345,0	2.696,5	3.209,6	3.036,6	3.645,1	3.079,5	3.749,0
Exigible spécial :								
Passifs subordonnés	9,0	6,5	8,9	9,7	7,2	9,4	7,2	9,5
Non exigible :								
Capital	31,0	37,0	39,5	42,6	41,7	45,2	41,8	48,0
Fonds indisponible par prime d'émission	3,1	4,6	4,7	4,7	4,7	4,9	4,7	2,4
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,0	2,2
Réserve disponible	13,8	15,4	17,0	18,7	18,7	20,9	18,7	20,9
Autres réserves	5,1	5,1	5,5	6,5	6,4	6,5	6,4	6,5
Provisions	0,8	1,1	1,1	1,1	1,3	2,7	1,3	2,8
Total du non exigible ...	55,0	65,0	69,7	75,6	74,8	82,4	74,9	82,8
Total du passif ...	2.064,0	2.416,5	2.775,1	3.294,9	3.118,6	3.736,9	3.161,6	3.841,3

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute		avoirs à l'O.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	
(milliards de francs)			réduite en mois type de 25 jours			
1972	435,4	266,4	701,8	3,28	3,25	4,15
1973	522,5	293,3	815,8	3,41	3,38	4,41
1974	646,6	353,5	1.000,1	4,03	3,99	e 4,78
1975	709,6	408,4	1.118,0	3,91	3,88	e 5,05
1976	828,6	449,2	1.277,8	4,13	4,08	4,94
1977	936,5	509,0	1.445,5	4,17	4,13	5,87
1978	1.012,5	580,0	1.542,5	4,21	4,19	6,25
1979	1.150,7	567,4	1.718,1	4,71	4,67	5,52
1978 3 ^e trimestre	973,2	497,1	1.470,3	4,03	3,93	5,93
4 ^e trimestre	1.069,3	513,4	1.582,7	4,51	4,52	6,44
1979 1 ^{er} trimestre	1.046,6	582,1	1.628,7	4,45	4,33	6,39
2 ^e trimestre	1.172,5	595,0	1.767,5	4,55	4,62	6,37
3 ^e trimestre	1.118,4	524,3	1.642,7	4,56	4,50	6,62
4 ^e trimestre	1.265,3	568,1	1.833,4	5,28	5,21	6,14
1980 1 ^{er} trimestre	1.296,3	604,0	1.900,3	5,50	5,36	6,59
2 ^e trimestre	1.381,9	626,2	2.008,1	5,56	5,64	6,28
3 ^e trimestre	1.208,0	566,3	1.774,3	5,05	4,92	7,20
1979 Octobre	1.233,9	540,9	1.774,8	5,55	5,14	6,39
Novembre	1.218,7	581,4	1.800,1	4,95	5,16	6,92
Décembre	1.343,2	582,0	1.925,2	5,34	5,34	6,24
1980 Janvier	1.306,1	563,0	1.869,1	5,47	5,26	6,62
Février	1.330,0	680,3	2.010,3	5,60	5,60	6,92
Mars	1.252,6	568,8	1.821,4	5,43	5,22	6,62
Avril	1.457,7	636,4	2.094,1	6,04	6,04	6,64
Mai	1.306,0	616,2	1.922,2	5,19	5,41	6,62
Juin	1.382,4	625,9	2.008,3	5,46	5,46	6,64
Juillet	1.319,0	611,4	1.930,4	5,44	5,23	6,67
Août	1.105,7	528,6	1.634,3	4,57	4,57	6,13
Septembre	1.199,2	558,9	1.758,1	5,15	4,96	5,53
Octobre	1.324,0	485,6	1.809,6	5,97	5,53	

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesurés d'après l'importance des dépôts à vue en francs belges de leur clientèle non-bancaire, environ 85 p.c. de l'ensemble des banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, tome II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XL^e année, tome I, n^o 1, janvier 1965, p. 21; XLII^e année, tome I, n^o 1, janvier 1967, p. 19; tome II, n^o 8, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIARIES FINANCIERS AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES (milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs			
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.	
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					Avances ordinaires	Avances spéciales
				valeur nominale					
1971	9,1	6,7	9,5	2,9	...	
1972	15,2	8,3	2,5	10,9	9,0	2,5	
1973	15,7	9,1	12,7	8,0	...	
1974	12,2	9,1	0,7	18,1	
1975	17,9	6,0	2,8	20,1	0,3	2,9	
1976	14,9	6,0	1,4	15,7	...	3,6	
1977 Septembre	13,4	—	3,4	...	3,8	17,0
Décembre	17,5	—	2,8	7,0	...	7,4	2,8
1978 Mars	15,3	—	8,5	5,1	...	17,2	8,5
Juin	17,0	—	37,0	8,4	...	4,7	37,0
Septembre	19,6	—	28,7	11,2	...	4,3	28,7
Décembre	22,3	—	16,0	5,2	...	13,9	16,0
1979 Janvier	23,3	—	13,7	1,5	...	7,5	...	13,7	13,7
Février	23,2	—	22,9	13,1	...	6,3	22,9
Mars	23,2	—	29,3	17,2	...	1,7	29,3
Avril	24,1	—	40,1	21,2	37,9
Mai	26,7	—	50,6	22,5	5,5	...	43,7
Juin	27,8	—	49,1	17,6	...	6,0	49,1
Juillet	27,3	—	31,8	15,3	...	7,9	31,8
Août	27,2	—	30,4	15,6	...	7,1	30,4
Septembre	27,9	—	47,7	15,9	7,3	...	47,7
Octobre	31,2	—	47,8	11,6	...	14,2	47,8
Novembre	33,6	—	35,9	10,9	...	16,8	35,9
Décembre	33,1	—	52,5	7,1	...	23,2	52,5

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Caisse d'épargne

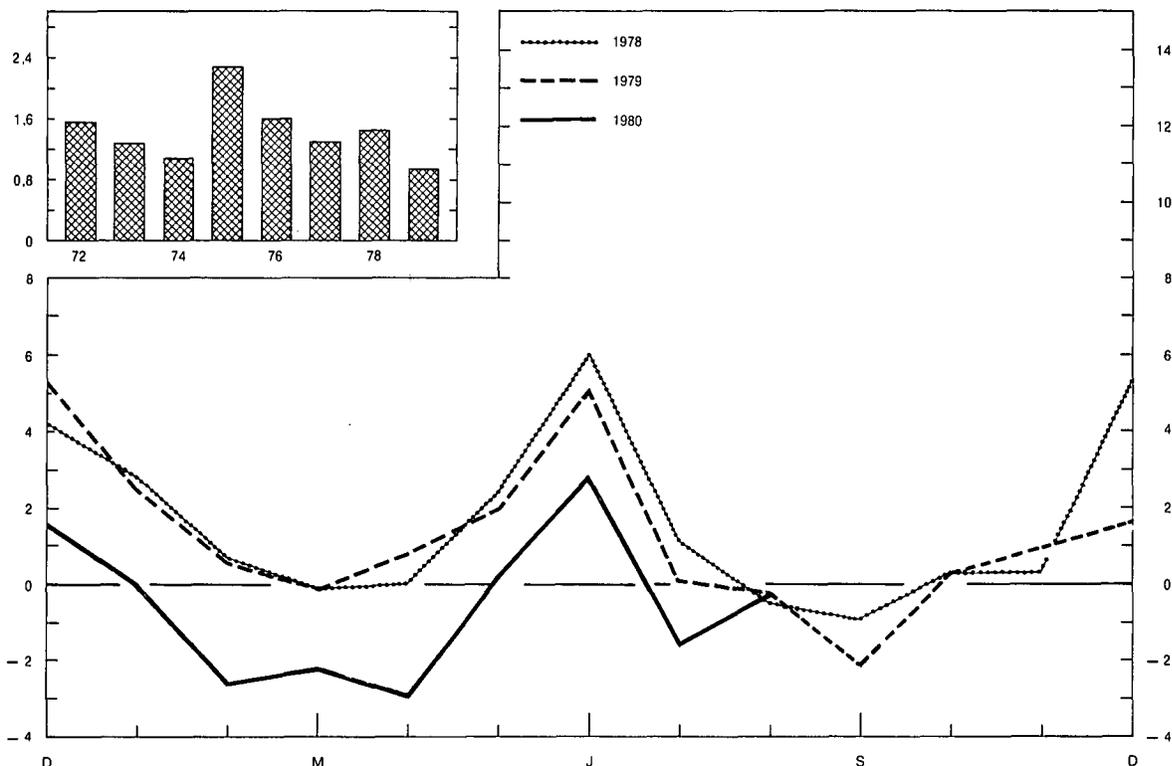
Opérations des ménages

(milliards de francs)

Source : CGER.

Dépôts ¹ : excédents ou déficits des versements sur les remboursements

(moyennes mensuelles ou mois)



Périodes	Dépôts 1			Solde 4	Bons d'épargne 2	Total
	Versements 3	Remboursements	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Montant en circulation	
				(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
1972	120,4	101,6	18,8	202,9	14,6	217,5
1973	152,9	137,5	15,4	225,4	20,1	245,5
1974	196,1	183,0	13,1	248,5	29,8	278,3
1975	244,4	216,9	27,5	287,5	39,9	327,4
1976	302,4	283,1	19,3	319,5	49,5	369,0
1977	371,3	355,7	15,6	348,9	65,4	414,3
1978	488,8	471,4	17,4	380,3	78,6	458,9
1979	638,8	627,3	11,5	408,6	95,4	504,0
1978 2 ^e trimestre	122,7	114,3	8,4	360,7	74,0	434,7
3 ^e trimestre	118,9	119,2	- 0,3	360,4	76,1	436,5
4 ^e trimestre	139,0	133,1	5,9	380,3	78,6	458,9
1979 1 ^{er} trimestre	148,3	145,3	3,0	383,3	83,4	466,7
2 ^e trimestre	160,0	152,1	7,9	391,2	86,9	478,1
3 ^e trimestre	149,2	151,4	- 2,2	389,0	91,4	480,4
4 ^e trimestre	181,3	178,5	2,8	408,6	95,4	504,0
1980 1 ^{er} trimestre	198,9	203,8	- 4,9	403,7	101,0	504,7
2 ^e trimestre	223,6	223,4	0,3	404,0	106,9	510,9
1979 Août	48,7	48,9	- 0,2	391,1	89,4	480,5
Septembre	50,3	52,4	- 2,1	389,0	91,4	480,4
Octobre	62,3	62,0	0,3	389,3	93,2	482,5
Novembre	56,8	55,9	0,9	390,2	93,7	483,9
Décembre	62,2	60,6	1,6	408,6	95,4	504,0
1980 Janvier	68,6	68,7	- 0,1	408,5	97,5	506,0
Février	64,5	67,1	- 2,6	405,9	100,6	506,5
Mars	65,8	68,0	- 2,2	403,7	101,0	504,7
Avril	74,3	77,1	- 2,7	401,0	101,9	502,9
Mai	70,1	69,9	0,2	401,2	105,2	506,4
Juin	79,2	76,4	2,8	404,0	106,9	510,9
Juillet	74,0	75,6	- 1,6	402,4	109,0	511,4
Août	63,0	63,3	- 0,3	402,1	110,4	512,5

¹ Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

² Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

³ Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

⁴ Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1979, les intérêts capitalisés s'élevaient à 10,8 milliards.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
ACTIF									
Disponible ¹	1,2	1,8	3,0	2,1	2,5	3,3	4,6	5,2	6,1
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique	41,3	42,8	48,4	50,8	53,6	60,9	65,9	69,3	78,4
Avances à l'industrie	13,9	11,9	11,3	10,5	12,1	7,0	0,7	—	—
Crédit agricole	2,1	2,9	3,6
Crédit d'exportation	2,1	2,9	3,6	4,9	4,2	6,5	4,9	7,0	9,5
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	0,3	0,6	1,1	1,0	1,2	2,0	4,4	6,8	8,8
Acceptations bancaires	9,5	5,5	1,9	0,3	3,6	2,1	5,2	0,9	4,8
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	22,3	19,1	16,5	15,0	36,7	23,2	26,8	21,3	15,8
Prêts au jour le jour	1,9	2,2	2,2	2,7	2,8	1,4	0,6	2,5	0,4
Total ...	91,3	85,0	85,0	85,2	114,2	103,1	108,5	107,8	117,7
Placements définitifs :									
Dettes directes de l'Etat	24,5	31,2	37,5	47,2	55,2	64,6	71,7	80,9	87,2
Dettes indirectes de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	33,3	39,3	40,0	55,8	61,2	77,9	92,6	110,7	116,1
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	5,8	7,3	8,9	9,2	11,3	12,7	13,1	13,5	13,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	1,6	5,4	6,0	6,2	9,6	10,8	11,6	12,1	12,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	2,2	2,3	2,3	1,4
Prêts hypothécaires	13,9	20,3	29,2	37,6	44,1	55,1	67,8	81,2	96,8
Crédit agricole	6,3	6,4	6,8	7,2	7,6	8,8	10,0	11,0	12,0
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	32,3	34,4	36,4	38,3	42,0	47,4	52,6	59,3	64,4
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire)	15,7	20,4	24,9	31,7	37,6	53,4	64,2	71,1	74,2
Total ...	134,5	165,7	190,8	234,4	269,8	332,9	385,9	442,1	477,4
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	5,2	5,8	7,9	9,4	11,0	13,1	15,7	15,1	16,5
Valeurs échues du portefeuille	7,0	11,1	13,0	3,8	3,9	7,4	5,7	1,8	3,2
Réserve monétaire à la B.N.B.	—	1,8	5,1	2,2	—	—	—	—	—
Divers	6,7	11,0	15,1	19,7	24,9	4,7	5,1	5,3	10,2
Total de l'actif ...	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5	525,5	577,3	631,1
PASSIF									
<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ² :									
Particuliers	190,4	217,5	245,6	270,7	327,5	369,2	414,7	459,4	504,4
Etablissements publics et autres	17,8	24,0	27,0	29,8	31,0	36,7	43,1	48,4	43,9
Total ...	208,2	241,5	272,6	300,5	358,5	405,9	457,8	507,8	548,3
Dépôts en comptes courants ²	12,6	11,1	10,0	13,4	19,9	27,5	33,7	30,5	39,7
Fonds de développement des universités libres	0,8	1,6	3,6	6,0	7,2	9,9	11,9	14,7	17,6
<i>Non exigible :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	18,6	20,1	21,5	21,2	20,7	19,7	20,4	21,9	24,2
Divers	5,7	7,9	12,2	15,7	20,0	1,5	1,7	2,4	1,3
Total du passif ...	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5	525,5	577,3	631,1

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² Y compris les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
ACTIF									
Portefeuille :									
Dette directe de l'Etat	7,9	9,6	8,5	8,8	8,5	8,4	8,2	9,4	7,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	13,9	12,4	13,7	13,2	14,1	13,3	13,5	12,6	13,8
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,9	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total ...	23,2	23,3	23,2	22,9	23,5	22,5	22,5	22,7	22,4
PASSIF									
Fonds des Rentes ¹ et réserves mathématiques ²	23,3	23,2	23,1	23,2	23,4	23,2	23,0	22,9	22,6
Fonds de réserve	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Total ...	24,2	24,2	24,1	24,3	24,5	24,3	24,2	24,1	23,8

¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse

d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
ACTIF									
Portefeuille :									
Dette directe de l'Etat	2,8	3,9	4,0	4,4	4,7	4,7	4,7	4,7	2,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	7,9	7,4	7,3	6,9	6,7	6,3	6,3	6,0	7,9
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1
Obligations de sociétés belges	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7
Prêts hypothécaires	0,4	1,0	1,9	3,0	4,5	6,9	9,1	11,5	14,2
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société Nationale du Logement	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0
Total ...	13,2	14,5	15,4	16,5	18,2	20,2	22,4	24,7	27,7
PASSIF									
Réserves mathématiques et provisions ¹	8,2	8,9	10,1	11,0	12,4	14,1	16,2	18,3	20,8
Fonds de réserve et de répartition	4,7	5,2	5,5	5,9	6,3	6,6	6,8	7,2	7,7
Total ...	12,9	14,1	15,6	16,9	18,7	20,7	23,0	25,5	28,5

¹ Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

XIV - 6. — SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT À L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
ACTIF									
IMMOBILISÉ	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,6	1,6	1,8
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :									
Placements provisoires	19,6	19,8	16,8	18,0	22,1	16,2	41,4	26,6	13,1
Encours des crédits :									
A. Crédits financés par l'Institution pour compte propres :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat belge	30,3	30,8	33,6	36,9	40,8	50,1	59,7	75,7	82,9
2. garantis par banques et organismes financiers	33,4	33,5	37,8	44,1	44,9	51,2	52,7	50,3	51,5
3. dont le risque est à charge de l'Institution ...	53,3	54,0	55,5	60,2	63,2	66,9	66,7	68,0	69,5
Crédits commerciaux	1,3	2,0	2,4	2,7	5,3	6,4	5,7	4,7	7,0
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme	3,1	4,5	5,7	8,3	7,4	11,7	9,0	12,9	17,4
Financement des engagements pris par l'Etat belge pour la sidérurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	10,3
Autres ¹	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3
B. Crédits gérés pour compte de l'Etat belge :									
1. opérations du Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	4,4	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0
2. autres ²	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6	1,4	1,2	1,1
Débiteurs divers	1,4	1,4	2,2	2,2	2,2	2,5	3,4	3,4	5,3
Fonds publics et participations	1,3	2,7	2,7	2,7	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0
Divers	1,9	2,1	2,6	1,5	1,8	1,5	0,9	1,9	5,3
Total de l'actif ...	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3	267,9	290,5
PASSIF									
NON EXIGIBLE	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6	3,5
EXIGIBLE :									
Obligations	98,5	100,5	105,4	115,1	119,7	133,6	163,5	163,4	181,3
Bons de caisse	18,7	20,4	21,5	22,3	27,4	28,3	32,3	32,4	30,4
Dépôts et emprunts divers	12,9	13,3	17,0	22,3	22,7	26,7	26,3	28,3	28,4
Effets réescomptés	4,5	3,9	3,5	3,9	7,4	6,1	5,5	5,7	6,5
Créditeurs divers	} 2,5	3,7	3,4	4,5	4,6	3,9	4,4	5,4	6,4
Provisions pour charge et risques divers									
Etat belge :									
1. Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	4,4	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0
2. Autres ³	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	0,9
Divers	8,8	8,8	8,2	8,0	8,0	8,0	8,9	9,1	9,9
Total du passif ...	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3	267,9	290,5

¹ Crédits de restauration (Dommages de guerre et Inondations) et crédits sous forme de location-financement.

² Crédits d'aide aux entreprises en difficulté et à la presse, crédits financés par le Fonds d'aide Marshall, par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et du Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

³ Fonds d'Aide Marshall, Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1979 31 août	1980 31 août	1979 30 sept.	1980 30 sept.
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	1,7	2,3	2,5	3,4	1,8	2,0	1,7	2,1
Prêts au jour le jour	1,3	1,2	0,7	1,2	0,5	2,7	0,4	1,5
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers	10,7	8,2	7,4	12,7	13,7	12,2	7,9	12,1
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	2,1	2,3	2,5	2,9	2,3	3,2	3,0	3,5
Effets de commerce et factures	3,4	4,0	4,3	6,0	4,9	5,3	4,9	6,1
Débiteurs par acceptations	—	—	—	0,3	0,1	—	0,2	...
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	30,9	38,3	44,6	50,3	47,0	54,3	47,4	53,9
Portefeuille-titres et participations	151,0	172,3	191,9	204,5	203,3	219,8	208,0	222,4
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus	(1,9)	(0,6)	(1,8)	(2,4)	(2,1)	(8,5)	(2,1)	(9,1)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 ^{er} , 4 ^o , des dispositions coordon- nées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(58,1)	(66,7)	(79,9)	(88,4)	(87,0)	(92,3)	(92,1)	(92,1)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées	(70,2)	(82,9)	(87,5)	(89,4)	(89,9)	(94,0)	(90,0)	(96,2)
c) Obligations de sociétés belges	(14,4)	(15,5)	(15,9)	(16,9)	(17,2)	(16,6)	(16,6)	(16,5)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(3,3)	(3,8)	(4,5)	(4,8)	(4,7)	(5,9)	(4,8)	(6,0)
e) Autres valeurs	(3,1)	(2,8)	(2,3)	(2,6)	(2,4)	(2,5)	(2,4)	(2,5)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires	166,7	186,2	216,3	242,4	230,8	252,8	234,4	254,3
Actionnaires ou sociétaires	3,1	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Débiteurs divers	2,0	2,9	3,5	4,2	3,3	3,6	3,4	4,3
Divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4
Total du disponible et réalisable ...	373,5	421,7	477,6	531,8	511,6	559,7	515,2	564,0
Frais d'établissement et autres immobilisations incorpo- rées	0,1	0,1	...	0,1
Immeubles et terrains	3,5	4,0	4,7	5,4	5,2	5,9	5,2	5,9
Leasing immobilier	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Matériel et mobilier	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6
Leasing mobilier	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cautionnements imposés par la loi	—	...	—
Total de l'immobilisé ...	5,1	5,6	6,3	7,0	6,7	7,6	6,8	7,7
Comptes transitoires ¹	9,7	12,0	12,4	13,5	13,2	14,8	13,3	13,7
Total de l'actif ...	388,3	439,3	496,3	552,3	531,5	582,1	535,3	585,4
dont : affectés par privilège à la garantie du rembour- sement des fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées	359,8	405,9	460,6	511,3	492,3	539,1	494,7	541,7
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements	354,5	399,7	451,5	501,5	484,1	527,9	485,9	531,0

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Passif

Rubriques	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1979 31 août	1980 31 août	1979 30 sept.	1980 30 sept.
Fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans	255,7	282,0	320,5	349,1	332,9	336,7	330,2	333,6
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans ...	24,6	28,3	31,1	32,3	32,2	39,9	32,3	41,3
c) de cinq ans ou plus	71,9	85,3	93,9	113,7	105,8	136,5	108,1	138,2
Réserves techniques	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8
Fonds de reconstitution	3,1	3,4	3,8	4,2	4,1	4,6	4,1	4,7
Créanciers couverts par des sûretés réelles	0,6	0,8	0,8	0,9	0,2	0,3	0,3	0,4
Emprunts :								
a) au jour le jour	0,1	0,1	0,9	...	0,4
b) auprès de la B.N.B.	0,6	...	0,1	0,1	0,3	0,1
c) auprès d'autres intermédiaires financiers	0,7	1,1	2,0	1,5	1,3	3,1	1,6	2,9
Acceptations	—	—	—	—	—	—	—	—
Réescpteurs	0,4	0,5	2,7	1,1	0,7	1,2	1,1
Mobilisation d'Actifs	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
Autres engagements à un mois maximum	1,1	1,4	1,3	1,9	0,5	0,7	0,8	1,0
Créditeurs divers	1,0	1,3	1,3	1,5	1,5	2,1	1,6	2,4
Provisions pour charges	2,5	3,3	4,7	4,9	4,0	4,3	3,9	4,3
Divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total de l'exigible ...	363,0	409,1	462,2	514,6	485,6	531,7	486,2	532,2
Fonds propres :								
a) capital	7,6	8,0	8,5	8,8	8,7	9,1	8,7	9,1
b) réserve légale	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
c) autres réserves	7,1	7,8	9,1	10,4	10,2	11,3	10,2	11,3
Comptes de redressements d'actifs	1,2	1,9	2,8	3,8	2,8	3,8	2,8	3,8
Comptes transitoires ¹	8,8	11,8	13,0	14,0	23,4	25,4	26,6	28,2
Total du passif ...	388,3	439,3	496,3	552,3	531,5	582,1	535,3	585,4

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (8) - (9) = (9)	(10)	(11)			créditeurs (12)	débiteurs (13)	
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les provinces et autres recettes	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Pour rem- boursements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)	Total (6) + (7) = (8)								
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1974	13,1	31,5	4,7	9,3	45,5	0,9	42,2	43,1	15,5	204,4	18,0	7,6	17,5	152,1	
1975	15,5	35,8	5,3	10,5	51,6	1,1	47,6	48,7	18,4	234,5	24,0	7,4	25,8	198,6	
1976	18,4	42,2	6,0	11,8	60,0	1,5	56,7	58,2	20,2	272,0	25,1	8,5	31,1	228,3	
1977	20,2	33,1	8,1	16,5	57,7	3,2	54,3	57,5	20,4	303,0	26,1	9,1	30,3	285,1	
1978	20,4	38,6	7,8	16,8	63,2	4,1	57,2	61,3	22,3	331,0	30,8	11,1	31,6	315,3	
1977 2 ^e trimestre	20,3	7,2	2,0	4,0	13,2	0,2	12,7	12,9	20,6	290,6	25,7	7,2	28,8	72,2	
3 ^e trimestre	20,6	6,4	2,0	3,6	12,0	0,3	12,7	13,0	19,6	297,1	27,6	7,4	32,0	71,8	
4 ^e trimestre	19,6	10,7	1,8	5,4	17,9	2,4	14,7	17,1	20,4	303,0	26,1	11,0	28,4	68,3	
1978 1 ^{er} trimestre	20,4	10,9	1,6	5,5	18,0	0,6	16,7	17,3	21,1	311,4	27,6	11,0	30,3	86,2	
2 ^e trimestre	21,1	8,2	1,5	2,2	11,9	0,5	10,5	11,0	22,0	309,6	29,6	10,6	31,3	75,8	
3 ^e trimestre	22,0	9,1	2,4	3,8	15,3	0,5	14,1	14,6	22,7	306,6	30,6	10,0	34,5	76,4	
4 ^e trimestre	22,7	10,4	2,3	5,3	18,0	2,5	15,9	18,4	22,3	331,0	30,8	13,0	30,4	76,9	
1979 1 ^{er} trimestre	22,3	9,7	2,3	3,9	15,9	1,2	13,3	14,5	23,7	339,6	36,0	12,3	37,7	89,3	
2 ^e trimestre	23,7	10,4	2,0	3,3	15,7	0,8	12,2	13,0	26,4	348,9	35,2	12,9	36,6	72,1	
1978 Juin	22,1	3,0	0,4	0,5	3,9	0,1	3,9	4,0	22,0	329,6	29,6	11,0	31,8	16,8	
Juillet	22,0	3,5	1,1	1,6	6,2	0,2	6,0	6,2	22,0	318,7	28,3	10,0	38,8	37,9	
Août	22,0	2,2	0,6	1,1	3,9	0,2	4,2	4,4	21,5	310,0	31,0	10,7	32,6	20,8	
Septembre	21,5	3,4	0,7	1,1	5,2	0,1	3,9	4,0	22,7	306,6	30,6	9,2	32,0	17,7	
Octobre	22,7	3,7	1,0	1,7	6,4	0,9	5,2	6,1	23,0	324,5	30,9	10,2	31,9	24,6	
Novembre	23,0	3,5	0,7	1,5	5,7	0,8	5,0	5,8	22,9	327,9	29,6	15,3	29,0	28,1	
Décembre	22,9	3,2	0,6	2,1	5,9	0,8	5,7	6,5	22,3	331,0	30,8	13,4	30,4	24,2	
1979 Janvier	22,3	3,3	0,4	1,4	5,1	0,2	4,5	4,7	22,7	331,7	28,8	12,9	36,6	42,3	
Février	22,7	2,7	0,5	1,1	4,3	0,3	4,4	4,7	22,3	334,7	31,9	11,3	39,4	21,8	
Mars	22,3	3,7	1,4	1,4	6,5	0,7	4,4	5,1	23,7	339,6	36,0	12,7	37,1	25,2	
Avril	23,7	3,6	0,8	1,0	5,4	0,2	3,0	3,2	25,9	340,8	35,1	13,8	33,8	26,5	
Mai	25,9	3,0	0,3	1,0	4,3	0,2	4,1	4,3	25,9	344,5	36,4	12,7	36,4	24,9	
Juin	25,9	3,8	0,9	1,3	6,0	0,4	5,1	5,5	26,4	348,9	35,2	12,2	39,6	20,7	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : M.A.E., Office de contrôle des Assurances.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Sociétés belges									
ACTIF									
Immeubles	9,3	12,1	13,4	15,9	16,3	18,1	21,7	23,1	22,8
Prêts hypothécaires	22,6	25,0	26,4	30,2	34,4	38,8	42,4	60,3	70,8
Prêts sur polices	2,7	3,0	3,1	3,3	3,9	4,2	4,8	3,5	6,1
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assi- milées	21,6	23,3	24,5	26,7	28,8	31,4	33,3	48,1	50,9
Valeurs étrangères	3,5	3,5	3,7	4,0	4,1	4,7	5,5	2,6	4,2
Obligations de sociétés belges	14,0	14,5	15,6	17,9	18,9	21,6	27,1	28,7	27,9
Actions de sociétés belges	5,0	4,9	6,2	6,5	6,9	7,4	9,3	10,8	13,3
Total des valeurs mobilières ...	44,1	46,2	50,0	55,0	58,7	65,1	75,2	90,2	96,3

PASSIF

Cautionnements déposés	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0
Réserves mathématiques ¹	80,1	87,1	94,8	104,0	114,6	128,5	145,9	189,5	209,9

Sociétés étrangères

ACTIF

Immeubles	3,1	3,3	3,5	3,5	3,9	4,2	2,8	2,6	2,0
Prêts hypothécaires	6,6	6,9	7,3	7,9	8,6	9,4	8,7	7,7	8,5
Prêts sur polices	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,5
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assi- milées	8,4	8,9	9,2	9,3	9,9	10,4	9,2	9,4	10,9
Valeurs étrangères	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0	1,0	0,4	0,6
Obligations de sociétés belges	1,6	2,0	2,5	2,7	2,7	2,8	2,5	2,2	2,0
Actions de sociétés belges	1,0	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6	1,4	0,9	1,1
Total des valeurs mobilières ...	11,8	13,0	13,9	14,3	14,7	15,8	14,1	12,9	14,6

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Réserves mathématiques ¹	21,7	23,2	24,9	26,3	28,0	30,2	25,8	23,6	26,0

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de*

Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de l'I.N.S. — Rapports annuels de la S.N.C.I., de la Commission bancaire et du Crédit Communal de Belgique.

XV. — ACTIFS FINANCIERS

XV - 1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Détenus par les pouvoirs publics ²						Détenus par les entreprises et particuliers ⁶	Total général
	Monnaie scripturale ⁷	Autres actifs à un an au plus ⁴			Actifs à plus d'un an ⁴	Total		
		Auprès des intermédiaires financiers nationaux ⁵	Auprès des secteurs nationaux non financiers	Total				
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (1) + (4) + (5)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1972	+ 1,3	+ 3,7	...	+ 3,7	+ 1,6	+ 6,6	+ 272,5	+ 279,1
1973	+ 5,8	+ 7,7	...	+ 7,7	+ 2,6	+ 16,1	+ 277,2	+ 293,3
1974	+ 5,6	+ 3,3	- 0,2	+ 3,1	+ 2,3	+ 11,0	+ 285,0	+ 296,0
1975	+ 5,4	+ 0,8	+ 0,3	+ 1,1	- 0,6	+ 5,9	+ 361,2	+ 367,1
1976	+ 8,8	- 2,4	- 0,3	- 2,7	+ 1,9	+ 8,0	p+ 440,9	p+ 448,9
1977	- 0,5	+ 4,0	+ 0,2	+ 4,2	- 0,5	+ 3,2	p+ 443,5	p+ 446,7
1978	+ 3,7	+ 7,7	- 0,1	+ 7,6	+ 0,2	+ 11,5	p+ 438,7	p+ 450,2
1979	+ 6,0	+ 6,4	+ 0,2	+ 6,6	+ 3,1	+ 15,7	p+ 456,6	p+ 472,3
1978 2 ^e trimestre	- 0,7	- 11,2	...	- 11,2	+ 0,2	- 11,7	p+ 169,8	p+ 158,1
3 ^e trimestre	- 0,8	+ 1,3	...	+ 1,3	- 0,2	+ 0,3	p+ 56,8	p+ 57,1
4 ^e trimestre	+ 0,6	+ 3,3	...	+ 3,3	+ 0,5	+ 4,4	p+ 92,7	p+ 97,1
1979 1 ^{er} trimestre	- 3,4	+ 11,5	+ 0,1	+ 11,6	+ 0,8	+ 9,0	p+ 156,6	p+ 165,6
2 ^e trimestre	+ 8,0	- 10,6	...	- 10,6	+ 1,8	- 0,8	p+ 135,6	p+ 134,8
3 ^e trimestre	- 7,9	- 3,8	+ 0,2	- 3,6	...	- 11,5	p+ 88,3	p+ 76,8
4 ^e trimestre	+ 9,3	+ 9,3	- 0,1	+ 9,2	+ 0,5	+ 19,0	p+ 76,1	p+ 95,1
1980 1 ^{er} trimestre	- 4,0	+ 11,8	+ 0,2	+ 12,0	+ 1,3	+ 9,3	p+ 133,0	p+ 142,3
2 ^e trimestre	+ 5,2	- 6,9	+ 0,3	- 6,6	- 0,7	- 2,1	p+ 150,6	p+ 148,5

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant un actif financier détenu par les pouvoirs publics.

³ Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XIII-4b.

⁴ Durés à l'origine.

⁵ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁶ Voir tableau XV-2.

XV - 2. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Actifs en francs belges				Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs ⁸	Total général (9) = (4) + (7) + (8)
	Encaisses monétaires ²	Autres actifs à un an au plus ^{3 4}	Actifs à plus d'un an ^{3 5}	Total (4) = (1) à (3)	A un an au plus ³ (Dépôts) ⁶	A plus d'un an ³ (Valeurs mobilières) ⁷	Total (7) = (5) + (6)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1972	+ 64,7	+103,7	+ 63,7	+232,1	- 2,2	+ 33,3	+ 31,1	+ 9,3	+272,5
1973	+ 31,9	+139,4	+ 81,9	+253,2	+ 5,4	+ 25,7	+ 31,1	- 7,1	+277,2
1974	+ 34,4	+140,2	+ 96,3	+270,9	+ 13,2	+ 13,8	+ 27,0	- 12,9	+285,0
1975	+ 91,9	+124,6	+112,9	+329,4	+ 7,5	+ 32,5	+ 40,0	- 8,2	+361,2
1976	+ 37,2	+200,3	p+151,0	p+388,5	+ 10,0	+ 14,2	+ 24,2	p+ 28,2	p+440,9
1977	+ 72,8	+112,8	p+222,9	p+408,5	+ 18,9	+ 16,7	+ 35,6	p- 0,6	p+443,5
1978	+ 48,2	+173,0	p+169,0	p+390,2	+ 1,3	+ 20,2	+ 21,5	p+ 27,0	p+438,7
1979	+ 26,5	+147,9	p+207,4	p+381,8	+ 20,3	+ 11,3	+ 31,6	p+ 43,2	p+456,6
1978 2 ^e trimestre	+ 55,1	+ 12,8	p+ 52,1	p+120,0	+ 9,7	+ 2,7	+ 12,4	p+ 37,4	p+169,8
3 ^e trimestre	- 26,2	+ 35,1	p+ 33,5	p+ 42,4	+ 7,6	+ 5,6	+ 13,2	p+ 1,2	p+ 56,8
4 ^e trimestre	+ 13,1	+ 63,0	p+ 23,7	p+ 99,8	- 2,8	+ 7,4	+ 4,6	p- 11,7	p+ 92,7
1979 1 ^{er} trimestre	+ 4,8	+ 52,8	p+ 60,8	p+118,4	+ 0,6	+ 5,1	+ 5,7	p+ 32,5	p+156,6
2 ^e trimestre	+ 50,7	+ 10,8	p+ 47,9	p+109,4	+ 6,0	+ 3,0	+ 9,0	p+ 17,2	p+135,6
3 ^e trimestre	- 48,3	+ 22,7	p+ 66,5	p+ 40,9	+ 7,0	+ 2,9	+ 9,9	p+ 37,5	p+ 88,3
4 ^e trimestre	+ 19,3	+ 61,6	p+ 32,2	p+113,1	+ 6,7	+ 0,3	+ 7,0	p- 44,0	p+ 76,1
1980 1 ^{er} trimestre	- 32,1	+ 60,5	p+ 50,6	p+ 79,0	+ 25,7	- 0,4	+ 25,3	p+ 28,7	p+133,0
2 ^e trimestre	+ 57,7	- 8,6	p+ 89,3	p+138,4	+ 5,4	+ 8,3	+ 13,7	p- 1,5	p+150,6

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Variations des encours qui figurent à la colonne (5) du tableau XIII-4b.

³ Durée à l'origine.

⁴ Voir tableau XV-3a, colonne (8).

⁵ Voir tableau XV-4, colonne (4).

⁶ Voir tableau XV-3a, colonne (11).

⁷ Voir tableau XV-4, colonne (7).

⁸ Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Essentiellement des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger, ainsi que le montant obtenu en déduisant des créances des intermédiaires financiers les dettes de ceux-ci qui sont recensées comme actifs financiers dans les colonnes (1) à (7).

**XV - 3a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges							En monnaies étrangères			Total général (12) = (8) + (11)	
	Après des intermédiaires financiers nationaux ^{3 4}						Après des secteurs nationaux non financiers et à l'étranger (7)	Total (8) = (5) + (7)	Après des intermédiaires financiers nationaux ^{3 6}	A l'étranger (10)		Total (11) = (9) + (10)
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) à (4)	dont : Après des organismes principalement monétaires ⁵ (6)						
1972	+ 88,1	+ 4,0	+ 4,8	+ 1,4	+ 98,3	+ 37,7	+ 5,4	+103,7	- 0,5	- 1,7	- 2,2	+101,5
1973	+ 70,2	+ 48,3	+ 7,6	+ 0,5	+126,6	+ 64,7	+ 12,8	+139,4	+ 2,6	+ 2,8	+ 5,4	+144,8
1974	+ 51,2	+ 41,1	+ 6,6	+ 0,4	+ 99,3	+ 44,6	+ 40,9	+140,2	+ 5,7	+ 7,5	+ 13,2	+153,4
1975	+136,7	- 4,9	+ 10,4	+ 1,8	+144,0	+ 40,4	- 19,4	+124,6	+ 5,6	+ 1,9	+ 7,5	+132,1
1976	+106,0	+ 69,7	+ 4,5	- 4,2	+176,0	+ 88,7	+ 24,3	+200,3	+ 8,4	+ 1,6	+ 10,0	+210,3
1977	+102,9	- 1,5	+ 5,3	+ 1,1	+107,8	+ 38,1	+ 5,0	+112,8	+ 4,4	+ 14,5	+ 18,9	+131,7
1978	+105,9	+ 34,9	+ 14,5	+ 1,3	+156,6	+ 65,1	+ 16,4	+173,0	- 6,1	+ 7,4	+ 1,3	+174,3
1979	+ 72,3	+ 34,3	- 4,0	+ 0,5	+103,1	+ 58,8	+ 44,8	+147,9	+ 8,0	+ 12,3	+ 20,3	+168,2
1978 2 ^e trimestre	+ 18,7	- 18,5	+ 7,2	- 0,7	+ 6,7	- 0,7	+ 6,1	+ 12,8	- 0,9	+ 10,6	+ 9,7	+ 22,5
3 ^e trimestre	+ 14,6	+ 20,0	- 0,2	+ 2,3	+ 36,7	+ 20,6	- 1,6	+ 35,1	+ 0,7	+ 6,9	+ 7,6	+ 42,7
4 ^e trimestre	+ 54,9	+ 2,0	+ 6,9	- 4,5	+ 59,3	+ 18,4	+ 3,7	+ 63,0	- 2,4	- 0,4	- 2,8	+ 60,2
1979 1 ^{er} trimestre	+ 17,9	+ 25,8	- 3,3	+ 5,1	+ 45,5	+ 27,7	+ 7,3	+ 52,8	+ 1,1	- 0,5	+ 0,6	+ 53,4
2 ^e trimestre	+ 17,6	- 12,0	- 2,9	+ 4,4	+ 7,1	+ 0,9	+ 3,7	+ 10,8	+ 3,8	+ 2,2	+ 6,0	+ 16,8
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 20,6	- 1,4	- 1,8	+ 9,9	+ 17,1	+ 12,8	+ 22,7	+ 1,7	+ 5,3	+ 7,0	+ 29,7
4 ^e trimestre	+ 44,3	- 0,1	+ 3,6	- 7,2	+ 40,6	+ 13,1	+ 21,0	+ 61,6	+ 1,4	+ 5,3	+ 6,7	+ 68,3
1980 1 ^{er} trimestre	- 45,4	+ 86,6	- 10,3	+ 7,9	+ 38,8	+ 32,3	+ 21,7	+ 60,5	+ 9,1	+ 16,6	+ 25,7	+ 86,2
2 ^e trimestre	- 34,9	+ 0,9	- 2,5	- 0,2	- 36,7	- 13,8	+ 28,1	- 8,6	+ 3,1	+ 2,3	+ 5,4	- 3,2

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonnes (1) à (6).

⁵ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-3, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonne (7).

**XY - 3b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²
AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ³**

(milliards de francs)

Fin de période	En francs belges						En monnaies étrangères	Total général (8) = (5) + (7)
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) à (4)	dont : Auprès des organismes principalement monétaires ⁴ (6)		
1972	420,5	152,1	45,2	5,1	622,9	240,1	9,1	632,0
1973	490,7	200,4	52,8	5,6	749,5	304,8	11,7	761,2
1974	541,9	241,5	59,4	6,0	848,8	349,4	17,4	866,2
1975	678,6	236,6	69,8	7,8	992,8	389,8	23,0	1.015,8
1976	784,6	306,3	74,3	3,6	1.168,8	478,5	31,4	1.200,2
1977	887,5	304,8	79,6	4,7	1.276,6	516,6	35,8	1.312,4
1978 Mars	905,2	336,2	80,2	8,9	1.330,5	543,4	32,3	1.362,8
Juin	923,9	317,7	87,4	8,2	1.337,2	542,7	31,4	1.368,6
Septembre	938,5	337,7	87,2	10,5	1.373,9	563,3	32,1	1.406,0
Décembre	993,4	339,7	94,1	6,0	1.433,2	581,7	29,7	1.462,9
1979 Mars	1.011,3	365,5	90,8	11,1	1.478,7	609,4	30,8	1.509,5
Juin	1.028,9	353,5	87,9	15,5	1.485,8	610,3	34,6	1.520,4
Septembre	1.021,4	374,1	86,5	13,7	1.495,7	627,4	36,3	1.532,0
Décembre	1.065,7	374,0	90,1	6,5	1.536,3	640,5	37,7	1.574,0
1980 Mars	1.020,3	460,6	79,8	14,4	1.575,1	672,8	46,8	1.621,9
Juin	985,4	461,5	77,3	14,2	1.538,4	659,0	49,9	1.588,3

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-1, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

**XY - 4. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS A PLUS D'UN AN ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges				En monnaies étrangères ³			(8) = (4) + (7)
	Bons de caisses et obligations (1)	Dépôts (2)	Actions (3)	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Obligations (5)	Actions ⁴ (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1972	+ 54,6	+ 8,0	+ 1,1	+ 63,7	+ 33,3	+ 97,0
1973	+ 76,1	+ 3,5	+ 2,3	+ 81,9	+ 7,4	+ 18,3	+ 25,7	+ 107,6
1974	+ 90,9	- 1,2	+ 6,6	+ 96,3	+ 11,8	+ 2,0	+ 13,8	+ 110,1
1975	+ 95,6	+ 12,8	+ 4,5	+ 112,9	+ 23,1	+ 9,4	+ 32,5	+ 145,4
1976	p+ 145,8	+ 3,0	+ 2,2	p+ 151,0	+ 13,5	+ 0,7	+ 14,2	p+ 165,2
1977	p+ 205,8	+ 7,1	+ 10,0	p+ 222,9	+ 17,7	- 1,0	+ 16,7	p+ 239,6
1978	p+ 157,8	+ 0,9	+ 10,3	p+ 169,0	+ 18,6	+ 1,6	+ 20,2	p+ 189,2
1979	p+ 202,7	+ 0,9	+ 3,8	p+ 207,4	+ 15,2	- 3,9	+ 11,3	p+ 218,7
1978 2 ^e trimestre	p+ 40,9	+ 1,5	+ 9,7	p+ 52,1	+ 2,2	+ 0,5	+ 2,7	p+ 54,8
3 ^e trimestre	p+ 32,9	+ 0,6	...	p+ 33,5	+ 5,4	+ 0,2	+ 5,6	p+ 39,1
4 ^e trimestre	p+ 22,8	+ 0,4	+ 0,5	p+ 23,7	+ 7,2	+ 0,2	+ 7,4	p+ 31,1
1979 1 ^{er} trimestre	p+ 59,5	+ 1,3	...	p+ 60,8	+ 3,9	+ 1,2	+ 5,1	p+ 65,9
2 ^e trimestre	p+ 41,0	+ 1,4	+ 5,5	p+ 47,9	+ 4,2	- 1,2	+ 3,0	p+ 50,9
3 ^e trimestre	p+ 68,3	- 0,7	- 1,1	p+ 66,5	+ 4,7	- 1,8	+ 2,9	p+ 69,4
4 ^e trimestre	p+ 33,9	- 1,1	- 0,6	p+ 32,2	+ 2,4	- 2,1	+ 0,3	p+ 32,5
1980 1 ^{er} trimestre	p+ 51,2	- 0,5	- 0,1	p+ 50,6	+ 1,8	- 2,2	- 0,4	p+ 50,2
2 ^e trimestre	p+ 90,0	- 1,4	+ 0,7	p+ 89,3	+ 9,5	- 1,2	+ 8,3	p+ 97,6

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L.; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.
⁴ Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement.

XY - 5a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(variations en milliards de francs)

Période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus	Actifs à un an au plus	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à plus d'un an	(10) = (1)+(2)+(8) +(5)+(7)	(11) = (4)+(6) +(8)+(9)	(12) = (10)+(11)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)			
1972	+ 19,5	+ 11,8	+ 66,1	+ 10,2	+ 38,8	+ 14,9	+ 26,1	+ 4,2	+ 2,7	+162,3	+ 32,0	+194,3
1973	+ 14,3	+ 1,5	+ 80,1	+ 6,1	+ 40,2	+ 30,9	+ 24,9	+ 7,6	+ 1,1	+161,0	+ 45,7	+206,7
1974	+ 16,8	+ 2,8	+ 58,9	+ 3,2	+ 40,3	+ 38,0	+ 20,8	+ 10,0	+ 2,6	+139,6	+ 53,8	+193,4
1975	+ 33,1	+ 8,4	+ 86,1	+ 16,8	+ 76,7	+ 35,0	+ 37,1	+ 12,2	+ 1,9	+241,4	+ 65,9	+307,3
1976	+ 16,8	+ 7,2	+108,1	+ 14,1	+ 54,1	+ 46,9	+ 35,4	+ 13,7	+ 3,8	+221,6	+ 78,5	+300,1
1977	+ 26,9	+ 4,5	+ 76,0	+ 32,1	+ 52,1	+ 85,5	+ 25,5	+ 18,1	- 0,3	+185,0	+135,4	+320,4
1978	+ 21,0	+ 6,1	+ 72,3	+ 18,7	+ 63,3	+ 35,5	+ 35,9	+ 11,4	+ 3,3	+198,6	+ 68,9	+267,5
1979	+ 8,6	+ 0,2	+ 71,6	+ 25,7	+ 32,3	+ 73,1	+ 25,1	+ 20,7	p+ 5,0	+137,8	p+124,5	p+262,3
1978 2 ^e trimestre	+ 28,6	- 2,6	+ 16,5	+ 7,8	+ 9,9	+ 10,7	+ 8,4	+ 3,7	+ 0,8	+ 60,8	+ 23,0	+ 83,8
3 ^e trimestre	- 11,4	- 1,1	+ 11,5	+ 3,5	+ 6,7	+ 6,6	+ 5,6	+ 2,0	+ 0,4	+ 11,3	+ 12,5	+ 23,8
4 ^e trimestre	+ 10,4	+ 6,5	+ 14,6	+ 3,4	+ 22,2	+ 6,1	+ 16,1	+ 2,0	+ 1,2	+ 69,8	+ 12,7	+ 82,5
1979 1 ^{er} trimestre	- 3,6	- 3,0	+ 35,3	+ 6,9	+ 19,3	+ 24,3	+ 3,6	+ 5,2	p+ 2,1	+ 51,6	p+ 38,5	p+ 90,1
2 ^e trimestre	+ 23,1	+ 9,2	+ 17,4	+ 5,9	+ 3,8	+ 11,5	+ 8,1	+ 3,9	p+ 0,8	+ 61,6	p+ 22,1	p+ 83,7
3 ^e trimestre	- 18,4	- 10,7	- 1,8	+ 6,4	- 4,0	+ 19,6	- 1,9	+ 6,0	p+ 1,1	- 36,8	p+ 33,1	p- 3,7
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 4,7	+ 20,7	+ 6,5	+ 13,2	+ 17,7	+ 15,3	+ 5,6	p+ 1,0	+ 61,4	p+ 30,8	p+ 92,2
1980 1 ^{er} trimestre	- 11,6	- 1,0	+ 27,0	+ 5,9	+ 10,7	p+ 22,5	- 9,3	+ 8,9	p+ 2,2	+ 15,8	p+ 39,5	p+ 55,3
2 ^e trimestre	+ 18,5	+ 10,0	+ 8,2	+ 12,4	- 9,7	p+ 23,6	- 3,1	+ 11,1	p+ 1,1	+ 23,9	p+ 48,2	p+ 72,1

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XY - 5b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	
1972	214,6	70,6	420,6	62,5	276,8	249,7	123,1	62,6	9,8	1.105,7	384,6	1.490,3
1973	228,9	72,1	500,7	68,6	317,0	280,6	148,0	70,2	10,9	1.266,7	430,3	1.697,0
1974	245,7	74,9	559,6	71,8	357,3	318,6	168,8	80,2	13,5	1.406,3	484,1	1.890,4
1975	278,8	83,3	645,7	88,6	434,0	353,6	205,9	92,4	15,4	1.647,7	550,0	2.197,7
1976	295,6	90,5	753,8	102,7	488,1	400,5	241,3	106,1	19,2	1.869,3	628,5	2.497,8
1977	322,5	95,0	829,8	134,8	540,2	486,0	266,8	124,2	18,9	2.054,3	763,9	2.818,2
1978 Mars	315,9	98,3	859,5	138,8	564,7	498,1	272,6	127,9	19,8	2.111,0	784,6	2.895,6
Juin	344,5	95,7	876,0	146,6	574,6	508,8	281,0	131,6	20,6	2.171,8	807,6	2.979,4
Septembre	333,1	94,6	887,5	150,1	581,3	515,4	286,6	133,6	21,0	2.183,1	820,1	3.003,2
Décembre	343,5	101,1	902,1	153,5	603,5	521,5	302,7	135,6	22,2	2.252,9	832,8	3.085,7
1979 Mars	339,9	98,1	937,4	160,4	622,8	545,8	306,3	140,8	p 24,3	2.304,5	p 871,3	p 3.175,8
Juin	363,0	107,3	954,8	166,3	626,6	557,3	314,4	144,7	p 25,1	2.366,1	p 893,4	p 3.259,5
Septembre	344,6	96,6	953,0	172,7	622,6	576,9	312,5	150,7	p 26,2	2.329,3	p 926,5	p 3.255,8
Décembre	352,1	101,3	973,7	179,2	635,8	594,6	327,8	156,3	p 27,2	2.390,7	p 957,3	p 3.348,0
1980 Mars	340,5	100,3	1.000,7	185,1	646,5	p 617,1	318,5	165,2	p 29,4	2.406,5	p 996,8	p 3.403,3
Juin	359,0	110,3	1.008,9	197,5	636,8	p 640,7	315,4	176,3	p 30,5	2.430,4	p1.045,0	p 3.475,4

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XY - 6. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôt</i> ² :								
Caisses d'épargne	21,4	21,7	17,7	17,9	44,0	56,2	49,8	36,8
Banques	19,7	19,9	26,5	20,6	29,5	52,0	64,9	33,7
Institutions paraétatiques de crédit	1,0	2,1	3,0	2,0	3,2	6,4	8,0	12,9
Mutualités	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	42,3	43,9	47,4	40,6	76,8	114,7	122,8	83,5
Doubles emplois ³ ...	- 8,0	- 9,2	- 23,9	- 10,3	- 19,3	- 23,0	- 44,2	- 22,3
Total net ...	34,3	34,7	23,5	30,3	57,5	91,7	78,6	61,2
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :								
Organismes de pensions	1,3	1,7	2,1	1,8	2,2	4,5	2,9	7,1
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,5	1,3	1,4	1,7	2,1	3,4	5,1	4,5
Caisses de vacances annuelles	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	0,9	1,9	2,5
Organismes d'assurance-vie	6,5	7,1	7,1	7,5	9,4	10,7	12,2	13,8
Organismes d'assurance de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	1,9	2,4	3,0	3,0	3,3	3,2	6,0	5,6
Total ...	11,7	13,2	14,8	15,6	18,6	22,7	28,1	33,5
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :								
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	16,0	14,9	15,4	16,0	17,1	19,3	21,1	24,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,8	15,3	19,0	10,2	- 3,3	- 0,5	4,0	9,2
Total ...	27,9	30,2	34,4	26,2	13,8	18,8	25,1	33,3
E. <i>Emissions de capitaux</i> :								
Nouveaux placements du public	35,8	44,6	49,5	47,1	73,0	80,4	75,0	90,2
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	- 2,0	- 5,0	- 4,4	- 0,1	- 2,5	- 9,9	- 11,3	- 14,0
Epargne nette totale ...	107,6	117,7	117,8	119,1	160,4	203,7	195,5	204,2
Amortissements sur habitations ...	13,8	14,8	16,0	18,6	22,7	23,8	25,5	29,9
Epargne brute totale ...	121,4	132,5	133,8	137,7	183,1	227,5	221,0	234,1

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne

dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérées comme une épargne des pouvoirs publics,

Références bibliographiques : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs	Années	Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)	P.M. Emissions nettes à un an au plus ⁵
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (6) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (8) = (1) - (2)							
					(1)	(2)	(1) - (2)	(4)	(5) = (6) + (4)		
1. Etat (dette directe uniquement)	1972	100,0	31,4	68,6	—	68,6	4,4	0,2	4,2	72,8	— 0,4
	1973	103,0	37,4	65,6	—	65,6	0,3	3,2	— 2,9	62,7	— 3,7
	1974	106,0	50,6	55,4	—	55,4	6,0	3,4	2,6	58,0	3,5
	1975	133,1	63,7	69,4	—	69,4	...	3,6	— 3,6	65,8	16,9
	1976	129,0	57,3	71,7	—	71,7	...	5,4	— 5,4	66,3	53,0
	1977	167,8	54,5	113,3	—	113,3	4,1	11,9	— 7,8	105,5	42,5
	1978	185,0	71,9	113,1	—	113,1	0,1	1,6	— 1,5	111,6	43,4
	p 1979	196,0	106,6	89,4	—	89,4	...	1,3	— 1,3	88,1	43,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1972	12,2	5,1	7,1	—	7,1	6,5	3,9	2,6	9,7	1,5
	1973	...	3,8	— 3,8	—	— 3,8	8,6	7,3	1,3	— 2,5	1,7
	1974	...	5,0	— 5,0	—	— 5,0	16,8	10,3	6,5	1,5	...
	1975	29,0	4,5	24,5	—	24,5	4,0	0,9	3,1	27,6	1,7
	1976	23,0	12,2	10,8	—	10,8	10,7	1,7	9,0	19,8	...
	1977	29,0	7,9	21,1	—	21,1	24,3	1,4	22,9	44,0	1,0
	1978	38,3	7,7	30,6	—	30,6	9,0	3,9	5,1	35,7	...
	p 1979	49,8	13,0	36,8	—	36,8	18,5	6,3	12,2	49,0	...
3. Intermédiaires financiers publics (y compris la CGER)	1972	...	0,1	— 0,1	10,6	10,5	10,3	2,2	8,1	18,6	1,0
	1973	3,1	1,0	2,1	13,6	15,7	7,1	2,8	4,3	20,0	0,7
	1974	14,0	0,5	13,5	16,2	29,7	7,1	3,3	3,8	33,5	0,6
	1975	...	1,1	— 1,1	20,5	19,4	16,7	4,5	12,2	31,6	6,5
	1976	...	2,1	— 2,1	33,2	31,1	11,4	5,1	6,3	37,4	— 4,4
	1977	39,5	3,7	35,8	62,5	98,3	17,4	4,7	12,7	111,0	2,0
	1978	2,0	2,1	— 0,1	18,3	18,2	15,3	5,9	9,4	27,6	2,8
	p 1979	10,0	6,6	3,4	23,7	27,1	14,6	5,3	9,3	36,4	0,3
4. Pouvoirs subordonnés, Intercommunales pour la construction des Autoroutés et Crédit Communal de Belgique	1972	17,5	3,5	14,0	11,1	25,1	0,8	...	0,8	25,9	3,7
	1973	27,2	7,5	19,7	17,5	37,2	0,9	...	0,9	38,1	3,7
	1974	8,5	5,6	2,9	19,8	22,7	0,9	0,1	0,8	23,5	4,5
	1975	8,0	5,3	2,7	23,6	26,3	1,5	0,5	1,0	27,3	4,7
	1976	21,0	8,6	12,4	28,1	40,5	0,2	0,6	— 0,4	40,1	1,9
	1977	28,0	9,0	19,0	37,0	56,0	...	1,1	— 1,1	54,9	2,2
	1978	34,0	17,2	16,8	21,9	38,7	0,7	0,3	0,4	39,1	8,1
	p 1979	22,0	9,7	12,3	40,0	52,3	1,2	0,4	0,8	53,1	— 0,6
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1972	11,5	3,7	7,8	—	7,8	3,5	2,5	1,0	8,8	...
	1973	14,0	8,5	5,5	—	5,5	2,6	1,8	0,8	6,3	0,1
	1974	12,0	5,0	7,0	—	7,0	4,9	1,2	3,7	10,7	...
	1975	5,0	4,6	0,4	—	0,4	7,0	2,4	4,6	5,0	0,5
	1976	23,0	7,1	15,9	—	15,9	6,8	3,8	3,0	18,9	...
	1977	6,0	7,6	— 1,6	—	— 1,6	18,3	2,6	15,7	14,1	...
	1978	23,0	6,8	16,2	—	16,2	10,3	2,6	7,7	23,9	...
	p 1979	—	6,3	— 6,3	—	— 6,3	7,3	2,7	4,6	— 1,7	...
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1972	141,2	43,8	97,4	21,7	119,1	25,5	8,8	16,7	135,8	...
	1973	147,3	58,2	89,1	31,1	120,2	19,5	15,1	4,4	124,6	...
	1974	140,5	66,7	73,8	36,0	109,8	35,7	18,3	17,4	127,2	...
	1975	175,1	79,2	95,9	44,1	140,0	29,2	11,9	17,3	157,3	...
	1976	196,0	87,3	108,7	61,3	170,0	29,1	16,6	12,5	182,5	...
	1977	270,3	82,7	187,6	99,5	287,1	64,1	21,7	42,4	329,5	...
	1978	282,3	105,7	176,6	40,2	216,8	35,4	14,3	21,1	237,9	...
	p 1979	277,8	142,2	135,6	63,7	199,3	41,6	16,0	25,6	224,9	...

¹ Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Mouvement net de la dette de l'Etat à un an au plus et montants des émissions nettes à un an des autres secteurs.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (milliards de francs)	Rendement pour le porteur ³		
Mois	Jour						à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1975	Janvier	15	Etat belge 1975-81-85	10,00 — 9,75 ⁴	100,00	6 ou 10 ans	42,0	10,00	9,93
	Février	17	Ville d'Anvers 1975-81	10,00	100,00	6 ans	5,0	—	10,00
	Février	17	Ville de Liège 1975-81	10,00	100,00	6 ans	3,0	—	10,00
	Avril	14	Etat belge 1975-83	9,00	99,50	8 ans	50,0	—	9,09
	Mai	15	S.N.C.B. 1975-84	8,75	100,00	9 ans	5,0	—	8,75
	Juin	23	Fonds des Routes 1975-83	8,25	100,00	8 ans	29,0	—	8,25
	Septembre ...	15	Etat belge 1975-83	8,50	99,00	7 ans 9 mois 14 jours	41,1	—	8,69
							175,1		
1976	Janvier	12	Fonds des Routes 1976-84	9,00	100,00	8 ans	23,0	—	9,00
	Février	12	Etat belge 1976-84	9,00	99,00	8 ans	41,0	—	9,18
	Avril	23	R.T.T. 1976-84	10,00	100,00	8 ans	16,0	—	10,00
	Mai	31	Etat belge 1976-84	10,00	100,00	8 ans	48,0	—	10,00
	Juin	24	Ville d'Anvers 1976-84	10,00	99,75	8 ans	5,0	—	10,05
	Juin	24	Ville de Liège 1976-84	10,00	99,75	8 ans	2,0	—	10,05
	Septembre ...	6	Etat belge 1976-85	10,00	100,00	8 ans 6 mois	40,0	—	10,02
	Octobre	13	S.N.C.B. 1976-84	10,00	99,50	8 ans	7,0	—	10,09
	Novembre ...	17	Intercom. Autoroutes E3 et E5 1976-84	10,00	98,75	8 ans	14,0	—	10,24
							196,0		
1977	Janvier	17	Etat belge 1977-85	10,00	100,00	8 ans	56,0	—	10,00
	Février	17	S.N.C.I. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	5,0	—	9,96
	Février	17	S.N.L. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	16,5	—	9,96
	Mars	16	Fonds des Routes 1977-86	9,75	100,00	9 ans	16,5 ⁵	—	9,75
	Avril	25	Ville d'Anvers 1977-84	9,75	99,25	7 ans	6,0	—	9,90
	Avril	25	Ville de Bruxelles 1977-84	9,75	99,25	7 ans	2,0	—	9,90
	Avril	25	Ville de Liège 1977-84	9,75	99,25	7 ans	4,0	—	9,90
	Mai	25	Etat belge 1977-84	9,75	99,75	7 ans	50,3	—	9,80
	Juin	27	S.N.C.B. 1977-86	9,75	100,25	9 ans	6,0	—	9,71
	Septembre ...	5	Etat belge 1977-87	9,50	100,25	9 ans 6 mois	61,5	—	9,48
	Octobre	13	Fonds des Routes 1977-85	9,00	100,00	7 ans 6 mois	28,5	—	9,02
	Décembre ...	8	S.N.L. 1977-86	8,75	98,75	8 ans 6 mois	18,0	—	8,98
							270,3		
1978	Janvier	30	Etat belge 1978-86	9,50	101,25	8 ans	63,0	—	9,27
	Mars	2	Fonds des Routes 1978-86	9,00	100,00	8 ans	33,0 ⁶	—	9,00
	Mai	2	Etat belge 1978-85	8,50	100,00	7 ans	63,0	—	8,50
	Juin	15	R.T.T. 1978-86	8,50	99,25	8 ans	23,0	—	8,63
	Septembre ...	6	Etat belge 1978-86	8,75	99,00	8 ans	59,0	—	8,93
	Octobre	16	Ville d'Anvers 1978-86	8,75	98,75	8 ans	5,0	—	8,98
	Octobre	16	Ville de Liège 1978-86	8,75	98,75	8 ans	4,0	—	8,98
	Novembre ...	27	Fonds des Routes 1978-85	8,75	99,00	7 ans	30,0	—	8,95
							280,0		
1979	Janvier	22	Etat belge 1979-87	9,00	99,25	8 ans	65,5	—	9,14
	Février	26	S.N.C.I. 1979-87	9,00	100,00	8 ans	10,0	—	9,00
	Mars	21	Fonds des Routes 1979-87-91	8,75 — 9,00 ⁴	99,25	8 ou 12 ans	40,6 ⁷	8,88	8,91
	Mai	17	Etat belge 1979-87	9,00	99,00	8 ans	61,0	—	9,18
	Septembre ...	3	Etat belge 1979-88	10,00	100,25	9 ans	69,5	—	9,96
	Octobre	10	Ville d'Anvers 1979-87	10,00	99,00	8 ans	6,0	—	10,19
	Octobre	10	Ville de Liège 1979-87	10,00	99,00	8 ans	5,0	—	10,19
	Novembre ...	29	Fonds des Routes 1979-88	10,50	97,75	8 ans 6 mois	20,1	—	10,93
							277,7		
1980	Janvier	24	Etat belge 1980-89	11,00	100,00	9 ans	60,0	—	11,00
	Avril	11	Fonds des Routes 1980-83-88	13,00 — 11,50 ⁴	99,50	3 ou 8 ans	40,5 ⁸	13,21	12,33
	Mai	27	Etat belge 1980-88	12,75	100,00	8 ans	44,2	—	12,75
	Septembre ...	1	Ville d'Anvers 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
	Septembre ...	1	Ville de Liège 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
	Septembre ...	29	Etat belge 1980-84-89	12,50 — 13,00 ⁴	100,00	4 ou 9 ans	50,6	12,50	12,81
	Novembre ...	12	S.N.L. 1980-87	12,75	99,00	7 ans	15,0	—	12,98

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

³ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁴ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁵ Dont 16,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁶ Dont 25,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁷ Dont 11,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁸ Dont 11,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

XVI - 3. — DETTE DU TRESOR

XVI - 3a. — Situation officielle de la dette publique

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette directe								Dette indirecte	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dette reprise de la République du Zaïre 2	Dette totale (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) 1	
	en francs belges				en monnaies étrangères								
	consolidée	à moyen terme	à court terme	Avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée 1	à moyen et court terme	totale 1					Total de la dette directe 1
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13) = (11) + (12)	
1971	426,5	13,4	66,9	57,2	564,0	8,2	14,0	22,2	586,2	56,7	642,9	1,8	644,7
1972	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6
1973	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7
1974	613,7	19,7	57,7	65,7	756,8	4,6	...	4,6	761,4	59,2	820,6	0,8	821,4
1975	681,9	17,3	71,0	69,4	839,6	3,7	...	3,7	843,3	85,1	928,4	0,4	928,8
1976	752,5	13,0	116,6	76,8	958,9	2,9	...	2,9	961,8	96,7	1.058,5	0,2	1.058,7
1977	864,6	6,3	156,0	79,9	1.106,8	2,5	...	2,5	1.109,3	119,3	1.228,6	0,1	1.228,7
1978 Juin	949,6	6,2	246,9	88,9	1.291,6	2,4	...	2,4	1.294,0	124,2	1.418,2	0,1	1.418,3
Septembre	939,3	6,1	232,2	79,0	1.306,6	2,2	7,6	9,8	1.316,4	122,1	1.438,5	0,1	1.438,6
Décembre	976,6	5,9	195,6	83,7	1.261,8	2,1	12,2	14,3	1.276,1	150,8	1.426,9	—	1.426,9
1979 Mars	997,3	5,9	315,8	80,8	1.399,8	2,1	12,0	14,1	1.413,9	149,0	1.562,9	—	1.562,9
Juin	1.030,9	5,9	270,3	86,9	1.394,0	1,9	40,9	42,8	1.436,8	175,5	1.612,3	—	1.612,3
Septembre	1.032,8	5,8	242,6	78,9	1.410,1	1,8	51,1	52,9	1.463,0	172,4	1.635,4	—	1.635,4
Octobre	1.075,7	5,8	237,5	81,2	1.400,2	1,8	50,6	52,4	1.452,6	171,7	1.624,3	—	1.624,3
Novembre	1.070,0	5,8	263,8	79,6	1.419,2	6,6	48,4	55,0	1.474,2	171,1	1.645,3	—	1.645,3
Décembre	1.064,9	5,8	242,1	80,9	1.393,7	12,1	44,6	56,7	1.450,4	188,6	1.639,0	—	1.639,0
1980 Janvier	1.054,4	5,8	255,5	90,0	1.405,7	31,8	37,7	69,5	1.475,2	187,4	1.662,6	—	1.662,6
Février	1.109,1	5,8	264,4	77,2	1.456,5	34,7	38,4	73,1	1.529,6	186,7	1.716,3	—	1.716,3
Mars	1.104,0	5,8	308,6	82,1	1.500,5	38,4	55,2	93,6	1.594,1	185,9	1.780,0	—	1.780,0
Avril	1.077,1	5,8	330,3	91,3	1.504,5	37,5	57,0	94,5	1.599,0	214,4	1.813,4	—	1.813,4
Mai	1.069,0	5,8	352,8	84,2	1.511,8	52,9	63,3	116,2	1.628,0	213,0	1.841,0	—	1.841,0
Juin	1.106,7	5,8	335,3	88,7	1.536,5	63,9	64,7	128,6	1.665,1	213,4	1.878,5	—	1.878,5
Juillet	1.103,4	5,8	329,4	87,0	1.525,6	76,8	60,0	136,8	1.662,4	212,1	1.874,5	—	1.874,5
Août	1.098,3	5,8	353,2	87,4	1.544,7	77,2	59,8	137,0	1.681,7	211,3	1.893,0	—	1.893,0
Septembre	1.084,7	5,7	400,4	82,7	1.573,5	78,4	59,0	137,4	1.710,9	210,1	1.921,0	—	1.921,0
Octobre	1.127,9	5,6	360,2	80,6	1.574,3	80,3	59,2	139,5	1.713,8	209,0	1.922,8	—	1.922,8

1 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

2 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dette reprise de la République du Zaïre 2	Dette totale 3	Variations comptables à éliminer				Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds 7
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. 4	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale 5	Divers 6	Total	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) à (6)	(8) = (3) - (7)	
1972	+ 67,3	- 0,4	+ 66,9	+ 3,9	- 0,2	- 0,5 ⁸	+ 3,2	+ 63,7
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	- 2,1	+ 2,8 ⁹	+ 2,0	+ 51,1
1974	+ 56,9	- 0,2	+ 56,7	- 0,7	—	...	- 0,7	+ 57,4
1975	+107,8	- 0,4	+107,4	- 1,9	—	...	- 1,9	+109,3
1976	+130,1	- 0,2	+129,9	- 3,2	—	...	- 3,2	+133,1
1977	+170,1	- 0,1	+170,0	+ 2,6	—	...	+ 2,6	+167,4
1978	+198,3	- 0,1	+198,2	+ 15,4	—	- 0,1	+ 15,3	+182,9
1979	+212,1	—	+212,1	+ 0,3	—	...	+ 0,3	+211,8
1979 10 premiers mois	+197,4	—	+197,4	- 0,6	—	...	- 0,6	+198,0
1980 10 premiers mois	+283,8	—	+283,8	+ 3,7	—	+ 2,9	+ 6,6	+277,2

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI-3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI-3a.

3 Variations de la colonne (13) du tableau XVI-3a.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le F.M.I.

5 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale avaient pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir des Ministres de l'Education Nationale auprès

de la B.N.B. A partir d'octobre 1978, l'avoir précité n'est plus compris dans les chiffres de l'avoir des particuliers à l'O.C.P.

6 Y compris les différences de change.

7 Cette colonne correspond (avec signe inversé) à la colonne (8) du tableau XI-3 : besoins nets de financement du Trésor.

8 Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

9 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs découlant de la dévaluation du dollar U.S. le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers	Total
	Etat 1	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs 2		

Titres accessibles à tout placeur 3

1972	498,2	58,0	—	101,4	275,3	932,9
1973	560,5	63,7	—	120,9	308,4	1.053,5
1974	611,1	71,2	—	124,4	357,7	1.164,4
1975	705,3	72,1	—	126,9	400,2	1.304,5
1976	788,7	88,0	—	139,0	458,9	1.474,6
1977	923,8	86,5	—	157,8	593,7	1.761,8
1978	1.068,1	102,8	—	174,3	633,4	1.978,6
1979 p	1.195,1	96,5	—	186,1	700,4	2.178,1

Titres non accessibles à tout placeur

1972	78,1	26,2	2,4	21,4	55,8	183,9
1973	76,1	27,1	1,6	23,4	59,8	188,0
1974	80,1	30,9	3,2	27,6	62,5	204,3
1975	77,8	35,4	4,1	29,6	74,7	221,6
1976	72,5	38,5	11,2	30,8	81,0	234,0
1977	65,4	54,1	15,3	47,9	93,7	276,4
1978	64,5	61,8	19,8	48,2	103,2	297,5
1979 p	63,4	66,4	31,7	48,9	111,6	322,0

Total

1972	576,3	84,2	2,4	122,8	331,1	1.116,8
1973	636,6	90,8	1,6	144,3	368,2	1.241,5
1974	691,2	102,1	3,2	152,0	420,2	1.368,7
1975	783,1	107,5	4,1	156,5	474,9	1.526,1
1976	861,2	126,5	11,2	169,8	539,9	1.708,6
1977	989,2	140,6	15,3	205,7	687,4	2.038,2
1978	1.132,6	164,6	19,8	222,5	736,6	2.276,1
1979 p	1.258,5	162,9	31,7	235,0	812,0	2.500,1

¹ Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

² Y compris les titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, ainsi que les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

³ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont

émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC ¹**

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Para-étatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs ²	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires ³	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	

Titres accessibles à tout placeur ⁴

1972	434,2	6,2	2,7	12,7	210,2	15,2	110,7	102,9	38,1	932,9
1973	477,6	6,6	3,0	14,7	253,8	15,7	129,3	111,4	41,4	1.053,5
1974	529,3	6,6	3,7	15,4	283,9	12,1	146,4	123,4	43,6	1.164,4
1975	585,0	8,3	4,5	14,4	320,5	17,9	172,3	129,7	51,9	1.304,5
1976	691,9	8,2	5,9	15,4	347,3	14,9	203,1	136,3	51,6	1.474,6
1977	834,5	7,9	7,0	14,7	418,5	17,5	239,9	153,2	68,6	1.761,8
1978	940,0	9,6	7,8	14,1	464,2	22,3	272,3	162,6	85,7	1.978,6
1979	<i>p</i> 1.072,1	12,1	8,5	16,8	485,8	33,1	288,8	169,1	91,8	2.178,1

Titres non accessibles à tout placeur

1972	9,0	0,3	0,2	2,8	78,8	—	48,4	32,5	11,9	183,9
1973	8,4	0,2	0,2	3,2	79,9	—	51,8	32,7	11,6	188,0
1974	8,7	0,3	0,2	3,9	85,7	—	57,6	32,9	15,0	204,3
1975	10,2	0,3	0,2	3,7	91,2	—	70,1	31,0	14,9	221,6
1976	10,6	0,3	0,2	3,1	91,6	—	82,9	29,7	15,6	234,0
1977	11,1	0,3	0,2	2,7	110,6	—	91,3	29,4	30,8	276,4
1978	12,7	0,3	0,2	2,2	111,2	—	104,3	29,1	37,5	297,5
1979	<i>p</i> 13,0	0,2	0,2	2,0	122,8	—	110,3	31,4	42,1	322,0

Total

1972	443,2	6,5	2,9	15,5	289,0	15,2	159,1	135,4	50,0	1.116,8
1973	486,0	6,8	3,2	17,9	333,7	15,7	181,1	144,1	53,0	1.241,5
1974	538,0	6,9	3,9	19,3	369,6	12,1	204,0	156,3	58,6	1.368,7
1975	595,2	8,6	4,7	18,1	411,7	17,9	242,4	160,7	66,8	1.526,1
1976	702,5	8,5	6,1	18,5	438,9	14,9	286,0	166,0	67,2	1.708,6
1977	845,6	8,2	7,2	17,4	529,1	17,5	331,2	182,6	99,4	2.038,2
1978	952,7	9,9	8,0	16,3	575,4	22,3	376,6	191,7	123,2	2.276,1
1979	<i>p</i> 1.085,1	12,3	8,7	18,8	608,6	33,1	399,1	200,5	133,9	2.500,1

¹ Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

² A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

³ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

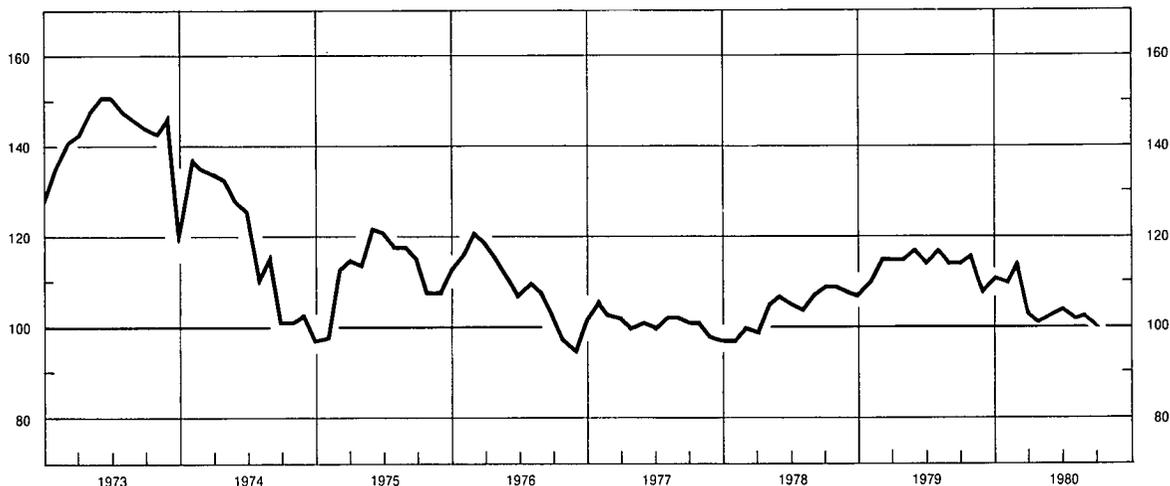
⁴ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

1. — ACTIVITE BOURSIERE : CAPITAUX TRAITES, NIVEAU DES COURS ET TAUX DE RENDEMENT

Cours des valeurs belges au comptant

(Indices 1970 = 100)



Moyennes mensuelles ou mois	Valeurs belges					Valeurs étrangères ⁵			
	Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) ^{1 2}	Cours des actions ³			Taux de rendement des actions ⁴		Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) ¹	Cours des actions ³	
		Au comptant		A terme	Ensemble	Sociétés industrielles		Au comptant	A terme
		Ensemble	Sociétés industrielles						
(Indices 1970 = 100)					(p.c.)		(Indices 1970 = 100)		
1972		121	125	118	4,1	3,9		113	110
1973		143	148	142	3,8	3,7		117	111
1974	105	118	119	122	5,3	5,4	80	98	96
1975	100	114	114	115	5,8 ⁶	5,8 ⁶	105	100	96
1976	102	109	105	107	5,5	4,9	128	102	97
1977	89	101	97	92	5,9	5,4	77	92	89
1978	93	105	99	91	6,0	5,8	73	96	89
1979	128	113	108		5,9	5,4	94	112	
1978 3 ^e trimestre	88	107	101	96	5,9	5,6	89	104	97
4 ^e trimestre	100	108	100	96	6,0	5,8	75	100	92
1979 1 ^{er} trimestre	105	114	106	101	5,6	5,5	73	101	95
2 ^e trimestre	148	115	109	104	5,7	5,2	108	113	108
3 ^e trimestre	127	114	110		6,0	5,3	93	117	
4 ^e trimestre	131	111	108		6,3	5,7	104	116	
1980 1 ^{er} trimestre	134	108	112		6,7	5,8	187	130	
2 ^e trimestre	89	103	107		7,1	6,1	95	129	
3 ^e trimestre	83	102	104		7,6	6,5	143	144	
1979 Novembre	120	108	106		6,4	6,0	86	112	
Décembre	111	111	109		6,3	5,6	105	116	
1980 Janvier	106	110	109		6,4	5,5	201	123	
Février	168	114	120		6,6	5,6	200	134	
Mars	128	103	107		7,2	6,2	159	132	
Avril	90	101	105		7,0	6,3	101	129	
Mai	92	103	107		7,0	6,0	90	126	
Juin	85	104	108		7,1	6,0	93	130	
Juillet	81	102	105		7,1	6,1	102	134	
Août	75	103	105		7,3	6,4	139	139	
Septembre	93	100	102		7,6	6,5	188	150	
Octobre	146				7,8	6,6	201		
Novembre	110				8,1	6,6	237		

¹ Source : Commission de la Bourse de Bruxelles. Transactions au comptant et à terme à la Bourse de Bruxelles.

² Obligations de sociétés et actions uniquement.

³ Source : I.N.S. Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Chiffres annuels et trimestriels : moyennes des indices aux 10 et 25 de chaque mois; chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois.

⁴ Source : Kredietbank. Rapport au cours à la fin du mois à la Bourse de Bruxelles du dernier dividende net annoncé ou payé.

⁵ Y compris les valeurs zéroïses.

⁶ Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6
1972	48	18,0	13,6	3,6	...	2,1	0,1	34,9	2,0
1973	45	18,5	14,9	3,7	...	2,3	0,1	40,4	2,2
1974	47	19,7	17,5	4,1	...	2,5	0,1	47,1	2,6
1975	50	20,8	18,8	3,7	1,2	2,0	0,1	56,7	3,0

Sociétés financières et immobilières ⁵

1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,4	2,8
1972	2.121	61,7	38,4	6,8	0,8	4,5	0,2	55,0	3,3
1973	2.141	63,9	41,5	8,6	0,4	5,2	0,3	64,2	3,8
1974	2.220	70,2	44,7	10,0	1,0	6,6	0,4	74,2	4,4
1975	2.304	80,1	49,4	11,1	1,0	7,5	0,3	91,2	5,5

Industries des fabrications métalliques

1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2
1972	1.391	42,3	28,4	7,8	1,5	2,0	0,1	5,5	0,2
1973	1.425	45,7	31,2	9,1	1,6	2,9	0,1	5,4	0,3
1974	1.512	47,8	36,4	10,0	2,4	3,9	0,2	5,9	0,4
1975	1.562	51,1	39,4	8,9	5,1	3,5	0,2	5,8	0,4

Métallurgie du fer

1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	28,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2
1972	87	28,4	20,2	1,4	0,3	0,6	...	2,3	0,2
1973	86	28,6	20,5	1,4	0,5	1,0	0,1	2,0	0,2
1974	85	28,3	19,4	4,1	0,1	2,1	0,1	1,5	0,1
1975	81	28,7	22,4	5,0	...	2,5	0,1	1,3	0,1

Industrie textile

1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...
1972	898	15,1	13,0	1,9	0,7	0,4	0,1	0,3	...
1973	915	15,0	13,3	2,1	0,6	0,4	0,1	0,3	...
1974	938	15,2	14,7	2,1	0,7	0,5	0,1	0,3	...
1975	940	15,6	15,5	1,8	1,8	0,6	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII-2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1
1972	693	19,5	12,8	2,9	0,5	1,1	0,1	0,8	0,1
1973	696	20,6	14,5	3,1	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1974	716	21,9	16,3	3,5	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1975	729	23,5	18,4	2,8	1,2	1,2	0,1	1,2	0,1

Industrie chimique

1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1
1972	644	49,9	35,9	6,7	1,3	4,0	0,1	4,4	0,3
1973	653	52,3	35,9	7,5	0,9	4,4	0,1	5,4	0,4
1974	662	55,9	38,5	10,4	0,5	5,4	0,1	5,4	0,4
1975	711	57,5	43,6	14,7	1,4	7,4	0,1	7,9	0,4

Electricité

1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1
1972	17	34,3	7,5	3,7	...	3,3	0,1	29,0	1,5
1973	17	36,6	8,4	3,8	...	3,6	0,1	34,2	2,1
1974	17	39,7	9,1	4,9	...	4,5	0,1	43,0	2,6
1975	17	42,5	10,1	5,4	...	5,0	0,1	51,7	3,4

Industrie du charbon

1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1
1972	22	4,6	0,7	0,1	0,3
1973	21	4,6	0,6	...	0,4
1974	22	4,4	0,5	0,1	0,5
1975	16	4,0	...	0,3	0,2	0,1

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique⁶

1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,6	10,4
1974	18.137	440,2	282,7	78,4	11,7	36,4	2,4	199,3	12,1
1975	19.108	469,5	319,6	83,9	23,2	40,0	2,3	240,6	14,5

Notes : voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3
1974	192	45,8	32,1	7,9	0,7	4,7	0,2	4,7	0,3
1975	186	45,5	34,5	11,1	0,8	5,5	0,2	6,5	0,3

C. — Total général ^{6 7}

1968	15.801	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.869	442,2	271,7	59,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	68,0	11,0	32,6	2,2	178,4	10,7
1974	18.329	486,0	314,8	86,3	12,4	41,1	2,6	204,0	12,4
1975	19.294	515,0	354,1	95,0	24,0	45,5	2,5	247,1	14,8

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁷ Après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1970	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9
1971	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1
1972	16.693	395,7	240,0	53,9	12,6	24,2	7,7
1973	17.205	419,5	257,7	62,5	10,6	28,9	9,7
1974	3 premiers mois	2.174	55,7	38,9	12,5	1,3	5,9
	6 premiers mois	15.049	389,3	242,3	67,7	9,6	32,3
	9 premiers mois	16.701	413,4	258,6	72,1	10,9	33,8
	12 mois	18.177	440,5	282,8	78,5	11,7	36,4
1975	1 ^{er} mois	202	4,5	3,2	0,8	0,2	0,3
	2 premiers mois	515	19,4	17,7	3,7	1,9	2,1
	3 premiers mois	2.160	52,5	40,2	10,2	2,9	5,4
	4 premiers mois	5.574	129,2	88,7	23,2	6,6	11,3
	5 premiers mois	11.139	314,7	194,5	55,3	12,8	28,2
	6 premiers mois	15.957	409,9	271,0	73,0	17,1	35,8
	7 premiers mois	16.814	432,8	284,7	75,5	19,5	36,8
	8 premiers mois	17.139	436,2	287,3	76,4	20,1	36,9
	9 premiers mois	17.680	442,9	294,6	77,6	21,8	37,3
	10 premiers mois	18.225	451,9	303,7	79,9	22,1	38,0
	11 premiers mois	18.669	460,4	312,4	81,7	22,6	38,7
	12 mois	19.170	470,2	320,0	83,9	23,1	39,9

Notes : voir page suivante.

XYII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1970	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2
1973	212	44,7	32,1	5,6	0,4	3,8	0,4
1974	3 premiers mois	18	1,0	1,6	...	0,7	0,2
	6 premiers mois	142	36,5	28,8	7,3	1,1	0,3
	9 premiers mois	167	39,9	30,9	7,5	1,2	0,3
	12 mois	193	45,8	33,1	7,9	1,2	0,3
1975	1 ^{er} mois	2
	2 premiers mois	6	0,8	0,3	...	0,1	0,1
	3 premiers mois	18	1,0	0,4	...	0,2	0,1
	4 premiers mois	33	1,3	0,7	...	0,2	0,1
	5 premiers mois	75	21,0	13,6	4,9	0,3	0,2
	6 premiers mois	142	37,9	30,5	10,7	0,5	0,2
	7 premiers mois	156	39,5	32,1	10,8	0,6	0,3
	8 premiers mois	158	39,9	32,5	10,8	0,6	0,3
	9 premiers mois	161	40,0	32,6	10,8	0,6	0,3
	10 premiers mois	172	41,2	33,1	10,9	0,6	0,3
	11 premiers mois	177	41,8	33,7	11,0	0,6	0,3
	12 mois	188	45,3	34,6	11,1	0,8	0,3

C. — Total général ⁴

1970	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3
1972	16.922	442,5	271,9	59,2	12,8	28,0	7,9
1973	17.417	464,2	289,8	68,1	11,0	32,7	10,1
1974	3 premiers mois	2.192	56,7	40,5	12,5	2,0	2,6
	6 premiers mois	15.191	425,8	271,1	75,0	10,7	5,3
	9 premiers mois	16.868	453,3	289,5	79,6	12,1	7,6
	12 mois	18.370	486,3	315,9	86,4	12,9	11,6
1975	1 ^{er} mois	204	4,5	3,2	0,8	0,2	0,3
	2 premiers mois	521	20,2	18,0	3,7	2,0	1,8
	3 premiers mois	2.178	53,5	40,6	10,2	3,1	2,9
	4 premiers mois	5.607	130,5	89,4	23,2	6,8	3,9
	5 premiers mois	11.214	335,7	208,1	60,2	13,1	5,0
	6 premiers mois	16.099	447,8	301,5	83,7	17,6	6,0
	7 premiers mois	16.970	472,3	316,8	86,3	20,1	7,2
	8 premiers mois	17.297	476,1	319,8	87,2	20,7	7,8
	9 premiers mois	17.841	482,9	327,2	88,4	22,4	8,6
	10 premiers mois	18.397	493,1	336,8	90,8	22,7	9,9
	11 premiers mois	18.846	502,2	346,1	92,7	23,2	10,8
	12 mois	19.358	515,5	354,6	95,0	23,9	13,5

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les

obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

(Chiffres annuels)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)-(4)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(2)+(7)	(9)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	26,3	42,3
1971	26,8	15,1	11,9	4,0	7,9	5,9	13,8	28,9	43,2
1972	40,8	20,8	21,6	3,7	17,9	4,6	22,5	43,3	45,5
1973	39,1	20,8	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	37,7	39,1
1974	49,5	p 23,4	13,4	4,2	9,2	9,6	18,8	p 42,2	44,8
1975	39,4	p 20,7	p 26,8	p 4,7	p 22,1	p 9,0	p 31,1	p 51,8	p 58,1

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	2,0
1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	0,4	-0,4	...	-0,4	-0,4	-0,4
1971	4,4	2,6	0,2	1,6	-1,4	...	-1,4	1,2	1,2
1972	0,5	0,1	2,9	0,1	2,8	...	2,8	2,9	2,9
1973	9,4	0,3	...	0,1	-0,1	...	-0,1	0,2	0,2
1974	0,6	p 0,2	...	0,1	-0,1	...	-0,1	p 0,1	0,1
1975	0,2	p ...	p 1,9	p 0,1	p 1,8	p ...	p 1,8	p 1,8	p 1,8

C. — Total général

1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	37,0
1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	25,9	41,9
1971	31,2	17,7	12,1	5,6	6,5	5,9	12,4	30,1	44,4
1972	41,3	20,9	24,5	3,8	20,7	4,6	25,3	46,2	48,4
1973	48,5	21,1	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	37,9	39,3
1974	50,1	p 23,6	13,4	4,3	9,1	9,6	18,7	p 42,3	44,9
1975	39,6	p 20,7	p 28,7	p 4,8	p 23,9	p 9,0	p 32,9	p 53,6	p 59,9

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie affectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(Chiffres mensuels ²)

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4)=(2)+(3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8)=(6)+(7)
1972	40,8	17,8	21,6	39,4	0,5	p 0,1	2,9	p 3,0
1973	39,1	16,7	13,9	30,6	9,4	p 0,3	...	p 0,3
1974	49,5	19,3	13,4	32,7	0,6	p 0,2	...	p 0,2
1975	39,4	17,7	p 26,8	p 44,5	0,2	...	p 1,9	p 1,9
1976 p	50,1	21,2	11,8	33,0	1,2
1977 p	91,9	50,5	8,4	58,9
1978 p	64,3	37,2	6,6	43,8	0,3	0,3	...	0,3
1979 ⁴ p	66,7	30,4	33,6	64,0
1978 2 ^e trimestre p	15,3	10,1	0,3	10,4
3 ^e trimestre p	16,4	12,0	0,4	12,4	0,3	0,3	...	0,3
4 ^e trimestre p	20,8	8,4	2,2	10,6
1979 1 ^{er} trimestre p	14,2	5,8	2,0	7,8
2 ^e trimestre ⁴ p	19,5	7,7	28,1	35,8
3 ^e trimestre p	9,0	5,8	1,6	7,4
4 ^e trimestre p	24,0	11,1	1,9	13,0
1980 1 ^{er} trimestre p	16,6	6,8	1,7	8,5
2 ^e trimestre p	23,3	12,4	5,8	18,2
1979 Juin ⁴ p	10,7	3,7	26,3	30,0
Juillet p	2,7	2,0	1,5	3,5
Août p	3,8	2,5	0,1	2,6
Septembre p	2,5	1,3	...	1,3
Octobre p	4,4	2,4	1,5	3,9
Novembre p	5,1	1,6	0,2	1,8
Décembre p	14,5	7,1	0,2	7,3
1980 Janvier p	6,1	1,9	...	1,9
Février p	4,2	2,2	...	2,2
Mars p	6,3	2,7	1,7	4,4
Avril p	7,4	4,4	...	4,4
Mai p	7,9	4,0	5,8	9,8
Juin p	8,0	4,0	...	4,0

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

⁴ Y compris les opérations résultant du plan d'assainissement de la sidérurgie.

XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine ²
(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers						Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation ⁴ (12)
	B.N.B.	Organismes publics	Banques	Total ³	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caisses d'épargne privées	Divers	Total		
					les crédits professionnels (5)	le crédit à l'habitation (6)						
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) à (3)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (5) à (9)	(11) = (4) + (10)	(12)	
1972 ⁵	3,9	0,4	338,5	342,8	194,2	79,0	138,8	116,2	1,8	530,0	872,8	47,1
1973	4,1	0,4	395,6	400,1	219,9	88,4	161,5	136,2	1,9	607,9	1.008,0	52,6
1974	3,5	0,4	448,6	452,5	248,5	98,0	180,1	158,1	1,6	686,3	1.138,8	58,4
1975	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976	1,7	0,4	614,5	616,6	313,6	129,0	232,8	220,0	1,8	897,2	1.513,8	69,6
1977 ⁵	1,6	0,3	725,7	727,6	346,4	153,9	261,0	247,3	1,6	1.010,2	1.737,8	85,3
1978 ⁵	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 ⁵ p	1,0	0,5	941,0	942,5	423,6	205,3	327,0	317,6	2,8	1.276,3	2.218,8	101,8
1978 Mars p	1,1	0,3	711,8	713,2	356,3	159,6	269,5	254,1	1,2	1.040,7	1.753,9	89,8
Juin p	0,8	0,5	753,5	754,8	366,1	167,7	281,3	266,4	1,3	1.082,8	1.837,6	99,8
Sept. ⁵ ...	1,0	0,5	772,2	773,7	373,9	174,6	286,1	274,0	1,9	1.110,5	1.884,2	99,8
Déc. ⁵ ...	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 Mars ⁵ . p	0,8	0,5	801,5	802,8	397,3	185,3	299,9	290,5	2,0	1.175,0	1.977,8	105,3
Juin ⁵ .. p	0,7	0,5	854,6	855,8	402,3	192,0	308,0	296,7	2,4	1.201,4	2.057,2	104,5
Sept. ... p	0,6	0,5	880,1	881,2	412,7	199,4	315,5	305,6	2,4	1.235,6	2.116,8	102,5
Déc. ... p	1,0	0,5	941,0	942,5	423,6	205,3	327,0	317,6	2,8	1.276,3	2.218,8	101,8
1980 Mars ... p	0,5	0,5	940,9	941,9	437,4	210,9	331,7	321,7	2,8	1.304,5	2.246,4	106,0
Juin ... p	0,5	0,5	975,3	976,3	446,8	214,7	339,7	327,3	2,8	1.331,3	2.307,6	104,2

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
² Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

³ Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11).
⁴ Non compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
⁵ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1972	7,4
1973	10,1
1974	10,4
1975	9,7
1976	14,7
1977	16,2
1978	19,9
1979	21,5
1978 3 ^e trimestre	19,8
4 ^e trimestre	21,7
1979 1 ^{er} trimestre	20,0
2 ^e trimestre	21,0
3 ^e trimestre	22,0
4 ^e trimestre	23,2
1980 1 ^{er} trimestre	21,3
2 ^e trimestre	20,0
3 ^e trimestre	19,8

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n^o 1, janvier 1976 et LIII^e année, tome II, n^o 5, mai 1978. —

Indices et Statistiques (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur Belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVII - 8. — CREDITS ¹ D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL ² AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire ³ est un résident belge

Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Agriculture et commerce de gros des produits agricoles	14,1	17,5	21,0	25,7	12,3	13,8	17,1	20,2
Industries extractives et commerce de gros des produits de ces industries	10,6	9,5	8,2	9,1	5,1	5,4	4,3	5,5
Industries manufacturières et commerce de gros des produits de ces industries :								
Alimentation, boissons et tabac	99,5	116,3	128,4	139,5	56,0	62,0	67,9	71,5
Textile, habillement et cuir	66,0	72,1	73,5	78,0	38,6	40,9	42,1	45,6
Industrie chimique ⁴	144,1	153,7	157,7	173,9	71,5	75,7	74,4	81,8
Métallurgie de base	138,1	149,6	163,1	176,8	91,9	101,0	118,3	128,2
Fabrications métalliques	230,6	254,0	283,9	312,1	118,6	132,5	143,0	162,6
Produits minéraux non métalliques et bois	66,1	71,9	81,6	91,5	41,0	46,1	51,0	59,6
Papier, carton et imprimerie	30,6	31,1	31,9	34,4	18,3	19,7	20,9	21,6
Pétrole	59,6	62,6	57,9	58,3	25,9	29,1	23,0	20,0
Diamant et orfèvrerie	19,7	26,0	36,2	44,9	13,5	18,1	25,8	32,4
Autres	1,4	1,5	1,8	1,7	0,9	1,1	1,2	1,2
Construction et affaires immobilières de génie civil	74,6	84,9	104,4	117,6	42,7	49,1	63,8	74,9
Production et distribution d'énergie et d'eau	31,8	31,9	48,2	47,8	20,9	21,3	27,1	30,2
Autres services :								
Commerce de gros non spécialisé	38,4	41,2	45,0	42,3	19,2	19,5	17,8	17,9
Commerce de détail	43,2	50,2	62,4	72,1	24,1	29,1	36,7	43,1
Transports, entrepôts et communications	55,2	65,9	72,6	91,1	40,0	43,5	46,1	57,3
Services financiers ⁵	68,7	77,9	91,3	114,3	33,1	36,0	34,7	51,0
Autres services aux entreprises ⁶	28,4	29,6	31,4	40,7	17,7	18,6	19,0	26,1
Autres services aux particuliers ⁷	49,5	69,9	99,1	129,5	39,0	50,1	74,2	105,2
Total ...	1.270,2	1.417,3	1.599,6	1.801,2	730,3	812,6	908,4	1.055,9

¹ Y compris ceux finançant spécifiquement des investissements en biens de capital fixe.

² Non compris les crédits que la C.N.C.P. accorde à l'intervention des entreprises de crédit agréées par elle.

³ Est considéré comme tel, l'entreprise ou le particulier qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a, de la sorte, l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer soit en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier, soit en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers; un corollaire de cette définition est que l'entreprise ou le particulier qui est le bénéficiaire du crédit n'est pas nécessairement le débiteur; ainsi, lorsqu'il y a remise à l'escompte d'une traite tirée sur un client, le débiteur est toujours le tiré, tandis que, selon les modalités de l'opération, le bénéficiaire peut être le tireur, le tiré ou un tiers; contrairement au présent tableau, les autres tableaux de la partie statistique du *Bulletin* qui concernent les crédits aux entreprises

et particuliers et à l'étranger (notamment les tableaux XIII-8 à 9 et XVII-8) utilisent le débiteur comme critère de ventilation. Les entreprises bénéficiaires comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers.

⁴ Y compris plâsturgie, industrie du caoutchouc, cokeries et fabriques d'agglomérés.

⁵ Notamment crédits aux sociétés à portefeuille et aux sociétés de financement.

⁶ Notamment entreprises de factoring, de leasing, de publicité, bureaux d'études et d'organisation.

⁷ Notamment prêts et crédits aux institutions de soins de santé, de services récréatifs, aux membres des professions libérales, aux salariées et appointés, à l'exclusion cependant des prêts hypothécaires accordés par la CGER à ces derniers.

XVII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire¹ est un non-résident

Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Communauté Economique Européenne ...	95,8	120,2	144,7	171,3	53,3	65,0	71,4	81,9
Royaume-Uni	21,7	32,4	36,3	43,4	14,5	19,7	16,8	21,7
République Fédérale d'Allemagne	20,4	30,5	36,0	39,1	9,7	15,7	18,3	19,9
France	18,1	21,2	31,0	31,6	7,1	7,9	12,7	12,8
Pays-Bas	17,2	18,3	19,2	23,6	8,6	8,3	9,7	8,1
Italie	7,5	6,6	7,4	13,5	6,8	5,3	6,3	9,7
Luxembourg	5,3	5,0	7,8	8,9	2,7	2,8	3,2	4,3
Danemark	3,9	4,8	6,5	8,4	2,9	3,9	4,1	5,0
Irlande	1,7	1,4	0,5	2,8	1,0	1,4	0,3	0,4
Autres pays d'Europe	53,4	64,3	64,3	76,7	36,4	48,1	45,4	53,0
dont : Espagne	12,8	14,2	16,9	26,2	11,3	13,0	15,1	22,5
Suisse	12,6	13,6	15,4	17,6	3,6	5,9	6,7	8,8
Norvège	10,8	9,5	7,8	6,8	8,6	7,5	6,1	5,4
Suède	9,7	15,3	12,2	9,5	7,2	12,6	8,5	6,5
Etats-Unis et Canada	22,2	22,1	30,2	39,7	9,7	6,9	10,7	13,4
Pays exportateurs de pétrole	17,0	26,3	51,0	63,6	9,5	17,3	25,0	35,7
Autres pays de l'Hémisphère occidental ...	46,7	53,2	64,2	86,4	37,7	41,7	51,3	68,9
dont : Brésil	23,3	26,2	33,3	37,2	20,3	22,8	28,7	34,4
Mexique	10,3	11,6	12,4	19,2	8,2	9,5	9,7	14,8
Autres pays d'Afrique	27,4	31,2	33,7	33,3	19,0	21,4	22,4	27,7
dont : Afrique du Sud	8,7	7,2	5,1	4,5	7,3	6,0	4,0	2,9
République du Zaïre	7,5	6,9	8,4	7,0	4,4	5,3	5,5	6,6
Australie et Nouvelle Zélande	4,6	7,7	7,8	8,0	3,5	3,7	2,9	3,9
Autres pays d'Asie	6,8	11,5	11,0	13,0	3,5	6,0	5,7	8,7
dont : Japon	2,5	2,3	2,1	5,7	1,5	2,1	1,8	4,9
Total ...	273,9	336,5	406,9	492,0	172,6	210,3	234,8	293,2

¹ Est considéré comme tel celui qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a de la sorte l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier ou en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers. Dès lors, l'encours des traites tracées sur des non-résidents et remises à l'escompte par un

résident, ainsi que les encours ouverts sur lesquels s'imputent ces remises, sont inclus dans le tableau XVII-8 a) et non dans le présent tableau.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1)+(2)+(3) ou (4) + (5)+(6)+(7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ² (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ² (7)	
1972	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7	9,5
1973	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1974	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6	11,8
1975	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0	15,6
1976	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0	11,2
1977	7,0	1,0	3,6	4,8	1,1	4,4	1,3	11,6
1978	6,9	0,8	3,8	5,1	0,1	4,7	1,6	11,5
1979	8,2	0,1	3,4	5,2	0,2	4,7	1,6	11,7
1978 3 ^e trimestre	6,6	...	3,8	4,8	...	3,7	1,9	10,4
4 ^e trimestre	6,7	0,1	4,0	5,2	...	3,8	1,8	10,8
1979 1 ^{er} trimestre	7,7	0,3	2,9	5,0	...	4,6	1,3	10,9
2 ^e trimestre	9,4	...	3,8	5,0	0,4	5,9	1,9	13,2
3 ^e trimestre	7,2	...	3,1	5,3	0,2	3,4	1,4	10,3
4 ^e trimestre	8,2	...	3,9	5,4	...	5,1	1,6	12,1
1980 1 ^{er} trimestre	7,7	...	3,7	5,3	...	4,9	1,2	11,4
2 ^e trimestre	6,1	0,2	3,9	4,8	...	3,8	1,6	10,2
3 ^e trimestre	6,6	0,1	3,9	4,9	...	4,0	1,7	10,6
1979 Novembre	8,7	...	4,0	4,8	...	6,8	1,1	12,7
Décembre	8,2	...	5,1	6,5	...	5,6	1,2	13,3
1980 Janvier	5,8	...	3,8	6,0	...	2,7	0,9	9,6
Février	9,7	...	3,7	4,8	...	7,5	1,1	13,4
Mars	7,8	...	3,5	5,1	...	4,6	1,6	11,3
Avril	4,2	0,2	5,0	5,6	...	2,6	1,2	9,4
Mai	6,7	0,2	3,6	4,8	...	4,7	1,0	10,5
Juin	7,5	0,1	3,0	4,1	...	4,1	2,4	10,6
Juillet	5,3	0,2	3,4	4,5	...	2,2	2,2	8,9
Août	6,6	...	4,3	5,2	...	4,4	1,3	10,9
Septembre	7,9	...	4,2	5,2	...	5,5	1,4	12,1
Octobre	7,9	...	3,6	4,6	...	5,4	1,5	11,5
Novembre	7,1	...	3,6	5,3	...	4,0	1,4	10,7

* La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôts ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce protocole.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Les colonnes (3) et (7) comprennent notamment les institutions financières publiques de crédit et les caisses d'épargne privées, auxquelles s'ajoutent dans la colonne (3) divers prêteurs « hors protocole ».

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'I.R.G. ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la B.N.B. ⁴ (4)	
1972	130,6	3,4	24,9	12,7	171,6
1973	140,3	3,2	24,1	20,7	188,3
1974	158,2	4,5	27,8	27,2	217,7
1975	167,1	8,8	38,0	10,5	224,4
1976	184,9	4,3	33,8	35,8	258,8
1977	200,9	4,9	38,0	32,2	276,0
1978	208,2	6,5	41,5	45,4	301,6
1979	218,9	5,4	43,1	61,7	329,1
1978 3 ^e trimestre	207,6	7,4	40,2	44,1	299,3
4 ^e trimestre	201,3	6,8	37,1	64,8	310,0
1979 1 ^{er} trimestre	213,7	3,7	39,8	58,1	315,3
2 ^e trimestre	214,9	6,8	44,0	58,7	324,4
3 ^e trimestre	222,4	3,4	44,2	62,2	332,2
4 ^e trimestre	224,5	7,6	44,6	67,7	344,4
1980 1 ^{er} trimestre	239,9	5,6	44,0	69,9	359,4
2 ^e trimestre	248,2	3,8	50,1	65,1	367,2
3 ^e trimestre	244,8	4,8	51,3	45,6	346,5

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation), et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

**XVIII - 3a. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES
EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur jusqu'au 1 ^{er} novembre 1977)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal (7)	
	Plafonds calculés selon la formule générale : pourcentages appliqués aux moyens d'action retenus 1 (1)	Ensemble des plafonds (2)			Encours imputés 2			Marges disponibles (6) = (2) - (5)			
					Effets visés (3)	Effets non visés rées- comptés (4)	Total (5) = (3) + (4)				
(milliards de francs)											
1970	9,00	38,0			20,7	6,2	26,9	11,1			—
1971	9,00	43,9			19,0	9,4	28,4	15,5			—
1972	8,00	46,2			20,4	14,6	35,0	11,2			—
1973	5,50	37,8			14,4	18,0	32,4	5,4			—
1974 Juin	4,50	32,1			2,6	25,6	28,2	3,9			—
		Sous-plafond A 3 (2a)	Sous-plafond B 3 (2b)	Total (2) = (2a) + (2b)	Sous-plafond A 3 (3a)	Sous-plafond B 3 (3b)	Total (3) = (3a) + (3b)	Sous-plafond A 3 (4a) = (2a) - (3a)	Sous-plafond B 3 (4b) = (2b) - (3b)	Total (4) = (4a) + (4b) = (2) - (3)	
1974	4,00	15,7	15,7	31,4	13,9	12,4	26,3	1,8	3,3	5,1	20,7
1975 Mars	4,25	24,1	10,3	34,4	14,8	6,3	21,1	9,3	4,0	13,3	21,2
Juin	4,75	—	—	39,0	—	—	13,6	—	—	25,4	21,2
Septembre	5,25	—	—	43,1	—	—	18,3	—	—	24,8	25,1
Décembre	5,25	—	—	49,5	—	—	29,1	—	—	20,4	25,7
1976 Mars	4,75	23,6	23,6	47,2	21,9	20,3	42,2	1,7	3,3	5,0	25,7
Juin	4,75	—	—	50,4	—	—	36,4	—	—	14,0	27,2
Septembre	4,25	23,0	23,0	46,0	19,8	19,6	39,4	3,2	3,4	6,6	27,2
Décembre	4,675	—	—	53,8	—	—	40,8	—	—	13,0	28,9
1977 Mars	5,25	—	—	59,9	—	—	29,5	—	—	30,4	29,8
Juin	5,25	—	—	59,8	—	—	35,7	—	—	24,1	30,3
Septembre	5,25	—	—	59,5	—	—	36,4	—	—	23,1	31,9
Octobre	5,25	—	—	59,5	—	—	43,3	—	—	16,2	31,9

1 Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

2 Les encours imputés comprennent les effets réescomptables effectivement mobilisés dans le cadre des plafonds auprès de la B.N.B. ou à l'entremise de l'I.R.G. Ils comprennent également, jusqu'au 7 juillet 1974, les effets visés, réescomptés ou non, ayant maximum deux ans à courir (y compris les effets visés ou certifiés Creditexport, dont les conditions d'imputation ont été modifiées à diverses reprises).

3 a) du 8 juillet 1974 au 31 janvier 1975, du 12 février au 16 juin et du 28 juillet au 19 décembre 1976, le plafond de chaque banque était utilisable :

— par moitié pour le réescompte effectif, soit directement auprès de la B.N.B. aux taux d'escompte officiels de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir (sous-plafond A) ;

— par moitié pour le réescompte effectif auprès de l'I.R.G. et aux taux fixés par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Creditexport » ayant plus de 120 jours et maximum 1 an à courir (sous-plafond B).

b) du 1^{er} février au 31 mars 1975, le plafond de chaque banque était utilisable à concurrence de 70 p.c. pour le sous-plafond A et de 80 p.c. pour le sous-plafond B.

c) du 1^{er} avril 1975 au 11 février 1976, du 17 juin au 22 juillet 1976 et à partir du 20 décembre 1976, la répartition en sous-plafond A et B ayant été supprimée, chaque banque a disposé d'un plafond unique utilisable pour le réescompte :

— soit directement à la B.N.B., d'effets des types définis sous a) et n'ayant pas plus de 120 jours à courir ;

— soit auprès de l'I.R.G. pour les effets de même nature et pour le papier « Creditexport » dont la durée ne dépasse pas un an.

XVIII - 3b. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 ¹)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal (4)
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(8a) = (1a) - (2a)	(8b) = (1b) - (2b)	(8) = (8a) + (8b) ou (1) - (2)	
1978 Juin	—	—	67,8	—	—	31,1	—	—	36,7	33,6
Septembre ...	—	—	69,9	—	—	52,5	—	—	17,4	34,3
Décembre	54,2	18,0	72,2	49,6	14,3	63,9	4,6	3,7	8,3	34,9
1979 Mars	55,7	18,5	74,2	44,4	5,9	50,3	11,3	12,6	23,9	34,9
Juin	25,5	50,9	76,4	24,5	41,9	66,4	1,0	9,0	10,0	34,9
Septembre ...	26,1	52,1	78,2	24,8	45,1	69,9	1,3	7,0	8,3	34,8
Novembre	26,1	52,1	78,2	24,6	46,7	71,3	1,5	5,4	6,9	34,8
Décembre	26,7	53,5	80,2	25,3	47,3	72,6	1,4	6,2	7,6	34,8
1980 Janvier	26,7	53,5	80,2	25,0	44,4	69,4	1,7	9,1	10,8	34,8
Février	26,7	53,5	80,2	25,2	45,5	70,7	1,5	8,0	9,5	34,8
Mars	27,6	54,8	82,4	24,3	41,7	66,0	3,3	13,1	16,4	130,0
Avril	27,6	54,9	82,5	25,7	43,2	68,9	1,9	11,7	13,6	130,0
Mai	27,6	54,9	82,5	25,2	41,7	66,9	2,4	13,2	15,6	130,0
Juin	—	—	84,9	—	—	55,8	—	—	29,1	132,8
Juillet	—	—	84,9	—	—	46,1	—	—	38,8	132,8
Août	—	—	84,9	—	—	53,1	—	—	31,8	132,8
Septembre ...	—	—	86,5	—	—	39,6	—	—	46,9	135,7
Octobre	—	—	86,5	—	—	39,7	—	—	46,8	135,7
Novembre	—	—	86,6	—	—	53,9	—	—	32,7	135,7

¹ Les plafonds individuels sont, en principe, adaptés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre, sur la base des encours moyens de chaque intermédiaire financier pour la période de douze mois se

terminant à la fin du trimestre civil précédent. Les pourcentages appliqués aux éléments pris en considération pour la détermination des plafonds, sont les suivants :

Date d'entrée en vigueur	Dépôts en francs belges en carnets ordinaires	Autres dépôts de la clientèle libellés en francs belges à moins d'un an	Marges non utilisées des crédits à court terme ouverts aux entreprises et particuliers	Encours utilisés des crédits accordés à l'origine aux entreprises et particuliers	
				à court terme	à long terme
	données mensuelles	données trimestrielles			
2 novembre 1977 ...	1,3	2,5	3,3	5,3	0,6

² a) du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979, le plafond de chaque intermédiaire financier était utilisable à concurrence de :
— 75 p.c. pour le réescompte, soit auprès de la B.N.B. au taux d'es-compte officiel de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets certifiés, d'effets visés « Creditexport » ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et échéant dans les 120 jours (sous-plafond A);
— 25 p.c. pour le réescompte auprès de l'I.R.G., au taux fixé par cette institution, d'effets des mêmes catégories qui ne seraient plus imputables sur le sous-plafond A, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Credit-export » ayant plus de 120 jours à maximum 1 an à courir (sous-plafond B)

b) du 3 mai 1979 au 28 juin 1979, la subdivision du plafond des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

c) du 29 juin 1979 au 25 juin 1980, le plafond de chaque intermédiaire financier était scindé en un sous-plafond A s'élevant à un tiers du plafond total et un sous-plafond B à concurrence du montant restant.

d) à partir du 20 juin 1980, la subdivision des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

³ Jusque fin février 1980, les quotas d'avances étaient établis sur base des moyens d'action recensés pour la détermination des plafonds de rées-compte tel que ceux-ci étaient calculés avant que n'intervienne, en novembre 1977, la réforme du système des plafonds de réescompte. Depuis le 1^{er} mars 1980, le quota d'avances de chaque intermédiaire financier est égal au triple de la partie de son plafond de réescompte liée aux besoins de trésorerie (pour la définition de cette partie du plafond : voir *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII^e année, tome II, no 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte »).

En outre, chaque intermédiaire a la possibilité de se créer un quota supplémentaire par conversion de son plafond de réescompte, mais dans la mesure seulement où il ne dispose pas d'un portefeuille d'effets réescomptables suffisant pour épuiser ledit plafond. Le quota supplémentaire est égal au triple du montant du plafond de réescompte dont il est fait abandon.

**XVIII - 3c. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES
EN COMPTE COURANT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT
ET DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 1)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal (4)
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)	

I. INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT

1978 Juin	—	—	10,2	—	—	0,8	—	—	9,4	31,8
Septembre ...	—	—	8,6	—	—	0,5	—	—	8,1	32,6
Décembre	8,1	2,7	10,8	3,4	0,9	4,3	4,7	1,8	6,5	33,1
1979 Mars	8,4	2,8	11,2	3,8	0,4	4,2	4,6	2,4	7,0	33,2
Juin	3,8	7,7	11,5	1,8	1,8	3,6	2,0	5,9	7,9	33,2
Septembre ...	3,9	7,9	11,8	1,0	0,9	1,9	2,9	7,0	9,9	33,2
Novembre	3,9	7,9	11,8	2,4	2,3	4,7	1,5	5,6	7,1	33,2
Décembre	4,1	8,1	12,2	2,5	2,5	5,0	1,6	5,6	7,2	33,2
1980 Janvier	4,1	8,1	12,2	2,9	2,3	5,2	1,2	5,8	7,0	33,2
Février	4,1	8,1	12,2	3,0	2,2	5,2	1,1	5,9	7,0	33,2
Mars	4,1	8,3	12,4	2,1	2,5	4,6	2,0	5,8	7,8	32,3 ³
Avril	4,1	8,3	12,4	2,7	2,4	5,1	1,4	5,9	7,3	41,1
Mai	4,1	8,3	12,4	2,5	2,4	4,9	1,6	5,9	7,5	41,1
Juin	—	—	12,7	—	—	4,8	—	—	7,9	42,1
Juillet	—	—	12,7	—	—	4,1	—	—	8,6	42,1
Août	—	—	12,7	—	—	3,3	—	—	9,4	42,1
Septembre ...	—	—	13,2	—	—	2,9	—	—	10,3	43,3
Octobre	—	—	13,2	—	—	2,4	—	—	10,8	43,3
Novembre	—	—	13,2	—	—	1,9	—	—	11,3	43,3

II. CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

1978 Juin	—	—	4,1	—	—	...	—	—	4,1	13,8
Septembre ...	—	—	4,3	—	—	0,6	—	—	3,7	14,2
Décembre	3,4	1,1	4,5	0,5	...	0,5	2,9	1,1	4,0	14,6
1979 Mars	3,4	1,2	4,6	0,9	...	0,9	2,5	1,2	3,7	14,6
Juin	1,6	3,2	4,8	0,5	...	0,5	1,1	3,2	4,3	14,6
Septembre ...	1,6	3,3	4,9	1,0	0,2	1,2	0,6	3,1	3,7	14,6
Novembre	1,7	3,5	5,2	1,4	0,8	2,2	0,3	2,7	3,0	14,6
Décembre	1,8	3,7	5,5	1,4	1,3	2,7	0,4	2,4	2,8	14,6
1980 Janvier	1,8	3,7	5,5	1,3	1,3	2,6	0,5	2,4	2,9	14,6
Février	1,8	3,7	5,5	1,3	1,0	2,3	0,5	2,7	3,2	14,6
Mars	1,9	3,7	5,6	1,6	0,9	2,5	0,3	2,8	3,1	13,2 ³
Avril	1,9	3,7	5,6	1,5	1,1	2,6	0,4	2,6	3,0	13,2
Mai	1,9	3,7	5,6	1,2	0,8	2,0	0,7	2,9	3,6	13,2
Juin	—	—	5,8	—	—	1,8	—	—	4,0	13,6
Juillet	—	—	5,8	—	—	0,9	—	—	4,9	13,6
Août	—	—	5,8	—	—	0,7	—	—	5,1	13,6
Septembre ...	—	—	6,0	—	—	1,1	—	—	4,9	13,9
Octobre	—	—	6,0	—	—	1,4	—	—	4,6	13,9
Novembre	—	—	6,0	—	—	2,6	—	—	3,4	13,9

1 Voir note 1 du tableau XVIII-8b.

2 Voir note 2 du tableau XVIII-8b.

3 Voir note 3 du tableau XVIII-8b.

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970.* — *Bulletin d'Information et de Documentation :* XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ». — XXXV^e année, tome I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ». — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ». — XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique :* XLVI^e année, tome I, no 1, janvier 1971 : « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de

visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ». — XLIX^e année, tome I, no 6, juin 1974 : « Communication du 28 juin 1974 de la Banque Nationale de Belgique concernant les plafonds de réescompte et les comptes courants d'avances ». — Le même, tome I, no 8, mars 1975 : « Adaptation des plafonds de réescompte et de visa de la Banque Nationale de Belgique » et tome II, no 3, septembre 1975 : « Relèvement des plafonds de réescompte et des quotas d'avances de la Banque Nationale ». — LI^e année, tome I, no 2, février 1976 : « Mesure de politique monétaire ». LI^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1976 : « Mesures de politique monétaire ». — LII^e année, tome II, no 8, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AYANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte 1		Avances en compte courant et prêts 3
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations visées 2 ou certifiées représentatives d'opérations de commerce extérieur	Autres traites et promesses	
1974 8 juillet	8,75	9,50	9,50
1975 30 janvier	8,25	9,00	9,00
13 mars	7,50	8,00	8,00
24 avril	7,00	7,50	7,50
29 mai		6,50	6,50
21 août		6,00	6,00
1976 18 mars	7,00		7,00
23 juillet	8,00		8,00
13 août	9,00		9,00
1 ^{er} octobre	9,00		12,50
20 octobre	9,00		12,00
18 novembre	9,00		11,00
9 décembre	9,00		10,00
1977 6 janvier	8,00		8,00
17 février	7,00		7,00
5 mai	6,50		6,50
23 juin	6,00		6,00
2 décembre	7,00		7,00
14 décembre	9,00		9,00
1978 5 janvier	8,50		8,50
19 janvier	7,50		7,50
2 février	6,50		6,50
16 mars	6,00		6,00
30 mars	5,50		5,50
27 juillet	6,00		6,00
12 octobre	6,00		8,50
1979 18 janvier	6,00		8,00
1 ^{er} février	6,00		7,50
8 mars	6,00		7,00
3 mai	7,00		7,00
31 mai	8,00		8,00
14 juin	9,00		9,00
29 juin	9,00		11,00
4 octobre	10,00		12,00
13 décembre	10,50		12,50
1980 28 février	12,00		13,50
20 mars	14,00		15,00
5 juin	14,00		14,50
26 juin	13,00		13,00
31 juillet	12,00		12,00

¹ Du 8 juillet 1974 au 31 mars 1975, du 12 février au 16 juin 1976, du 23 juillet au 10 décembre 1976, du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979 et du 29 juin 1979 au 25 juin 1980 pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les effets imputés sur le sous-plafond de réescompte A (cf. tableau XVIII-3).

² Le visa a été supprimé le 1^{er} avril 1974.

³ Pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué. Quotité maximum : certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes : 95 p.c.; autres effets publics : 80 p.c. Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

**XIX - 1b. — TAUX SPECIAUX DE LA BANQUE
NATIONALE DE BELGIQUE**

**XIX - 1c. — TAUX MOYEN PONDERE
DE LA BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE ¹**

Dates des changements	Escompte d'effets imputés sur le sous-plafond de réescompte B	Avances au-delà du quota mensuel attribué aux banques, aux caisses d'épargne privées et aux institutions publiques de crédit	Fin de période	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1977 ...	—	9,25	1974	9,18
1978 5 janvier	—	8,75	1975	5,73
19 janvier	—	7,75	1976	9,06
2 février	—	6,75	1977	7,73
16 mars	—	6,25	1978	6,89
30 mars	—	5,75	1979	11,53
27 juillet	—	6,25	1978 2 ^e trimestre	5,50
12 octobre	8,50	9,30	3 ^e trimestre	6,02
13 octobre	8,50	9,55	4 ^e trimestre	6,89
16 octobre	8,50	9,30	1979 1 ^{er} trimestre	6,15
17 octobre	8,50	9,45	2 ^e trimestre	7,31
18 octobre	8,50	9,70	3 ^e trimestre	10,46
19 octobre	8,50	10,10	4 ^e trimestre	11,53
20 octobre	8,50	10,30	1980 1 ^{er} trimestre	12,67
23 octobre	8,50	10,35	2 ^e trimestre	13,01
24 octobre	8,50	10,25	3 ^e trimestre	12,00
25 octobre	8,50	10,40	1979 Novembre	11,06
26 octobre	8,50	11,05	Décembre	11,53
27 octobre	8,50	10,70	1980 Janvier	11,85
2 novembre	8,50	10,25	Février	11,79
3 novembre	8,50	10,20	Mars	12,67
6 novembre	8,50	9,95	Avril	14,13
7 novembre	8,50	9,75	Mai	14,10
8 novembre	8,50	9,45	Juin	13,01
9 novembre	8,50	9,35	Juillet	12,04
10 novembre	8,50	9,25	Août	12,00
13 novembre	8,50	9,00	Septembre	12,00
14 novembre	8,50	8,85	Octobre	12,00
15 novembre	8,50	8,70	Novembre	12,00
17 novembre	8,50	8,90		
20 novembre	8,50	8,95		
21 novembre	8,50	9,55		
23 novembre	8,50	9,60		
24 novembre	8,50	9,50		
28 novembre	8,50	9,60		
29 novembre	8,50	9,70		
30 novembre	8,50	9,55		
4 décembre	8,50	9,60		
5 décembre	8,50	9,75		
6 décembre	8,50	9,50		
1979 18 janvier	8,00	8,50		
1 ^{er} février	7,50	8,00		
8 mars	7,00	7,00		
3 mai	—	7,00		
31 mai	—	8,00		
14 juin	—	9,00		
29 juin	11,00	12,00		
28 septembre	11,00	13,00		
4 octobre	12,00	13,00		
13 décembre	12,50	13,50		
1980 28 février	13,50	14,50		
14 mars	13,50	18,00		
20 mars	15,00	18,00		
29 avril	15,00	17,00		
21 mai	15,00	16,50		
30 mai	15,00	16,00		
5 juin	14,50	15,50		
26 juin	—	14,00		
31 juillet	—	13,00		

¹ Coût moyen du recours à la B.N.B. pour les intermédiaires financiers qui financent directement ou indirectement des crédits aux entreprises et particuliers. Ce coût est calculé en faisant la moyenne des différents taux

pondérés par l'encours des financements obtenus par ces intermédiaires à ces taux,

XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Périodes 1	Taux pratiqués à l'achat de papier bancable 2			Périodes 1	Taux de négociation d'effets non bancables 3 à environ		
	Effets n'ayant plus que 120 jours à courir à imputer sur le		Effets « Crédit-export » ayant un maximum de 1 an à courir		80 jours	60 jours	90 jours
	Sous-plafond A	Sous-plafond B					
1971 Septembre 24	4,30 ⁴	—	—	1971 Septembre 24	4,10	4,50	4,70
1971	4,45 ⁴	—	—	1971	5,65	5,65	5,65
1972 Mars 14	3,20 ⁴	—	—	1972 Mars 27	2,95	3,20	3,40
1972	4,90 ⁴	—	—	1972	5,10	5,40	5,40
1973 Mars 6	4,70 ⁴	—	—	1973 Janvier 15	5,90	5,90	5,90
1973	7,65	—	—	Avril 9	4,90	5,20	5,40
1974	8,65	10,00	—	1973	9,50	9,50	9,50
1975	5,25	—	5,75	1974 Juillet 8	13,75	13,75	13,75
1976 Février 13	5,90	8,10	—	1974	10,00	10,50	10,90
Mars 5	—	6,75	—	1975	*	5,70	5,80
Octobre 4	8,90	13,50	8,75	1976 Février 12	*	8,10	8,10
1977 Octobre 12	5,55	—	5,55	Mars 4	7,00	7,00	7,00
1978 Juin	5,25 ⁵	—	5,25	Octobre 15	15,55	*	15,00
Septembre	5,75 ⁵	—	5,75	1977 Novembre 15	6,50	6,75	6,75
Décembre	5,90	8,50	5,90	Novembre 30	5,40	5,70	5,90
1979 Mars	5,90	6,75	5,90	1978 Juin	5,10	5,30	5,50
Juin	8,90	11,00	8,75	Septembre	6,65	6,85	7,00
Septembre	8,90	11,00	8,75	Décembre	9,50	9,50	9,50
Novembre	9,90	12,00	9,75	1979 Mars	6,90	7,25	7,30
Décembre	10,40	12,50	10,25	Juin	9,00	9,40	9,40
1980 Janvier	10,40	12,75	10,25	Septembre	12,30	11,80	11,80
Février	11,90	13,75	11,90	Novembre	13,20	13,75	13,60
Mars	13,90	15,25	13,90	Décembre	13,20	13,75	13,75
Avril	13,90	15,25	13,90	1980 Janvier	13,50	13,75	13,70
Mai	13,90	15,00	13,90	Février	14,30	14,35	14,30
Juin	12,90	—	12,90	Mars	16,35	16,60	16,50
Juillet	12,50 ⁴	—	12,50	Avril	16,00	16,05	16,40
Août	11,60	—	11,40	Mai	14,80	15,05	15,00
Septembre	11,60	—	11,40	Juin	13,35	13,25	13,90
Octobre	11,60	—	11,40	Juillet	11,95	*	*
Novembre	11,60	—	11,40	Août	11,60	11,70	11,85
				Septembre	11,35	11,65	11,85
				Octobre	11,20	11,40	11,60
				Novembre	11,35	12,00	12,00

¹ Lorsqu'aucune date précise n'accompagne la mention de la période, il s'agit du dernier taux de la période; lorsqu'une date précise accompagne la mention de la période, il s'agit de la date à laquelle le taux atteint un maximum ou un minimum au cours de cette période.

² Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-9).

³ Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

⁴ Taux pour les opérations de 61 à 120 jours.

⁵ Taux pour les opérations de 31 à 120 jours

* Pas d'opérations.

**XIX - 3. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Période	Moyennes ¹	Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats du Fonds des Rentes ³ (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁶				
		1 mois	2 mois	3 mois	4	5		6 mois	9 mois	12 mois		
		(fin de période)			6	6						
1972	2,48											
1973	4,81											
1974	9,25	1971	4,10	4,45	4,80	5,15	5,46	1971 14 déc.	5,35	5,65	6,15	
1975	4,63	1972	3,90	4,20	4,50	4,85	4,12	1972 12 déc.	4,85	5,25	5,85	
1976	8,38	1973	7,05	7,35	7,65	7,95	6,36	1973 11 déc.	*	*	8,10	
1977	5,58	1974	10,00	10,25	10,50	11,00	10,85	1974 10 déc.	*	*	*	
1978	5,17	1975	5,55	5,80	6,05	6,20	7,14	1975 9 déc.	6,75	*	*	
1979	7,96	1976	10,00	10,00	10,00	10,50	9,96	1976 14 déc.	10,75	*	10,50	
1978 3 ^e trimestre	4,54	1977	8,75	9,00	9,25	9,50	7,55	1977 13 déc.	7,75	*	*	
1978 4 ^e trimestre	6,89	1978	9,50	9,50	9,25	9,25	7,32	1978 12 sept.	7,40	7,55	7,70	
1979 1 ^{er} trimestre	6,00	1979	14,20	14,30	14,40	14,45	10,07	1978 12 déc.	*	*	*	
1979 2 ^e trimestre	5,89	1978 2 ^e trim.	5,25	5,50	5,75	6,00	5,84	1979 13 mars	8,00	*	*	
1979 3 ^e trimestre	9,28	1978 3 ^e trim.	7,00	7,25	7,50	7,50	6,78	1979 12 juin	9,40	*	9,45	
1979 4 ^e trimestre	10,62	1978 4 ^e trim.	9,50	9,50	9,25	9,25	9,26	1979 11 sept.	11,50	11,00	*	
1980 1 ^{er} trimestre	11,31	1979 1 ^{er} trim.	7,50	7,75	7,90	8,05	8,48	1979 13 nov.	14,00	13,50	*	
1980 2 ^e trimestre	13,37	1979 2 ^e trim.	10,75	11,00	11,25	9,75	8,72	1980 8 janv.	14,15	13,60	*	
1980 3 ^e trimestre	10,34	1979 3 ^e trim.	13,00	13,00	13,00	12,50	11,89	1980 12 févr.	14,15	*	*	
1979 Novembre	10,06	1979 4 ^e trim.	14,20	14,30	14,40	14,45	14,09	1980 11 mars	15,25	*	*	
1979 Décembre	10,58	1980 1 ^{er} trim.	17,25	17,50	17,50	17,50	14,69	1980 8 avril	17,35	*	*	
1980 Janvier	11,74	1980 2 ^e trim.	14,25	14,00	13,75	14,00	16,37	1980 13 mai	15,75	14,75	*	
1980 Février	9,66	1980 3 ^e trim.	11,85	12,10	12,35	12,60	12,91	1980 10 juin	14,25	*	*	
1980 Mars	12,59	1979 Nov. ..	14,00	14,10	14,30	14,35	14,26	1980 8 juill.	13,25	13,10	*	
1980 Avril	14,83	1979 Déc. ..	14,20	14,30	14,40	14,45	14,39	1980 12 août	12,75	12,75	*	
1980 Mai	13,47	1980 Janv. ..	14,20	14,30	14,40	14,50	14,50	1980 9 sept.	12,75	*	*	
1980 Juin	11,96	1980 Févr. ...	15,00	15,00	15,00	15,00	14,72	1980 14 oct.	12,90	12,90	*	
1980 Juillet	11,84	1980 Mars ..	17,25	17,50	17,50	17,50	15,84	1980 13 nov.	13,00	12,85	*	
1980 Août	9,80	1980 Avril ...	16,75	16,75	16,75	17,00	17,26					
1980 Septembre	9,51	1980 Mai ...	15,50	15,50	15,50	15,75	16,25					
1980 Octobre	9,50	1980 Juin ...	14,25	14,00	13,75	14,00	14,79					
1980 Novembre	10,04	1980 Juillet ..	12,50	12,50	12,75	13,00	13,39					
		1980 Août ...	12,10	12,10	12,35	12,60	12,67					
		1980 Sept. ...	11,85	12,10	12,35	12,60	12,60					
		1980 Oct. ...	11,60	11,85	12,10	12,45	12,48					
		1980 Nov. ...	12,25	12,50	12,75	13,00	12,72					

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du protocole dressé en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce protocole.

² Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

³ Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les caisses d'épargne privées, les institutions financières du secteur public et certains parastatiques d'exploitation. Les taux indiqués

étaient également valables pour les certificats de trésorerie B, qui ont été créés lors de la même réforme et remboursés définitivement le 18 juillet 1977.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

⁶ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	terme ²				
		15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1974	0,50	4,75	5,75	7,00	7,50	8,25
1975 10 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,25
16 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,00
10 mars	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,75
1 ^{er} avril	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,25
20 mai	0,50	3,50	4,50	5,50	6,00	7,25
9 juin	0,50	3,00	4,00	5,00	5,50	6,75
10 octobre	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	6,75
1976 12 janvier	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	7,00
15 avril	0,50	3,00	4,00	5,15	5,75	7,25
23 août	0,50	3,75	4,75	5,90	6,25	7,25
20 septembre	0,50	4,75	5,75	6,75	7,00	7,25
1977 17 janvier	0,50	4,25	5,25	6,50	6,75	7,25
1 ^{er} mars	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,25
22 juin	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,00
5 juillet	0,50	3,00	4,00	5,25	6,00	7,00
19 septembre	0,50	2,75	3,75	5,00	5,75	6,75
1978 13 avril	0,50	2,50	3,25	4,50	5,25	6,25
1979 16 janvier	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,25
22 janvier	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,75
19 mars	0,50	2,75	3,50	4,75	5,75	6,75
16 juin	0,50	3,25	4,00	5,25	6,25	7,25
16 juillet	0,50	4,25	4,75	5,75	6,50	7,25
10 septembre	0,50	4,50	5,00	6,00	6,75	7,75
29 novembre	0,50	5,50	6,00	6,50	7,00	8,00
1980 17 mars	0,50	7,00	8,00	8,50	8,50	9,00
9 juin	0,50	6,75	7,75	8,25	8,50	9,00
2 juillet	0,50	6,25	7,25	8,00	8,25	9,00
5 août	0,50	5,75	6,75	7,50	8,00	9,00

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.

² Les variations des taux des dépôts à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de

l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Dates des changements	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
Taux en vigueur au 31-12-1974	4,75	1,50	3,75	1,50
1975 1 ^{er} janvier	5,00	1,25	4,00	1,25
16 mars	4,75	1,25	3,75	1,25
1 ^{er} mai	4,50	1,25	3,50	1,25
16 juin	4,25	1,25	3,25	1,25
1977 16 septembre	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 ^{er} janvier	4,00	1,25	3,00	1,25
16 avril	3,75	1,25	2,75	1,25
1979 16 janvier	4,25	1,00	3,25	1,00
16 juin	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre	5,00	1,00	4,00	1,00
1980 1 ^{er} janvier	5,25	1,00	4,25	1,00
	Taux d'intérêt		Prime de fidélité ³	
1 ^{er} avril ⁴	5,25		1,00	

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.

² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant 500.000 F.

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 10 janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ A partir du 1^{er} avril 1980, une prime de 1,50 p.c. l'an sera accordée aux accroissements d'avoirs réalisés du 1^{er} janvier au 15 juillet 1980 s'ils restent en compte jusqu'au 31 décembre 1980. La prime est ramenée à 1 p.c. l'an pour les accroissements réalisés du 16 juillet au 31 décembre 1980. Aucune prime n'est allouée si au 31 décembre 1980 les avoirs sont égaux ou inférieurs à ceux du 31 décembre 1979.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ¹**

Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	Sociétés privées	
1972	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69	7,14
1973	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
1974	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
1975	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90	9,13
1976	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
1977	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
1978	9,01	8,73	8,76	9,04	9,85	8,86
1979	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
1978 Juillet	8,33	8,23	8,22	8,45	9,16	8,29
Octobre	8,63	8,40	8,40	8,77	9,68	8,54
1979 Janvier	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
Avril	8,54	8,48	8,90	8,91	9,38	8,67
Juillet	9,23	9,15	9,42	9,45	10,13	9,30
Octobre	9,63	9,67	9,90	9,95	10,92	9,75
Novembre	10,09	10,39	10,58	10,65	11,34	10,35
Décembre	10,61	10,88	11,00	11,08	11,70	10,83
1980 Janvier	10,61	10,83	11,13	11,07	11,93	10,86
Février	11,12	11,20	11,42	11,30	11,82	11,24
Mars	11,63	11,67	11,93	11,80	12,22	11,73
Avril	11,98	12,17	12,45	12,36	—	12,17
Mai	11,65	11,96	12,02	12,18	—	11,86
Juin	11,82	12,16	12,26	12,23	—	12,05
Juillet	11,45	11,77	11,84	11,94	—	11,67
Août	11,20	11,47	11,77	11,60	²	11,46
Septembre	11,54	11,85	12,08	11,81	²	11,79
Octobre	11,86	12,20	12,43	12,22	²	12,14
Novembre	11,95	12,32	12,56	12,26	²	12,24

¹ Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour

majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.
² Vu le nombre restreint des emprunts de sociétés privées cotées à la bourse, la moyenne des taux de rendement de la série n'est pas publiée mais les taux de rendements individuels ont été pris en considération pour le calcul du « Taux moyen pondéré ».

**XIX - 8. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1971	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
1972 17 janvier ...	5,65	100,00	5,65	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,00	100,00	7,00
13 mars	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 ^{er} septembre ..	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ..	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février ...	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38
20 mai	8,00	100,00	8,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	98,75	9,14
9 septembre ..	8,25	100,00	8,25	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1975 16 février ...	8,00	100,00	8,00	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
10 mars	7,75	100,00	7,75	9,00	100,00	9,00	9,25	100,00	9,25	9,25	100,00	9,25
24 avril	7,25	100,00	7,25	8,50	100,00	8,50	8,75	100,00	8,75	8,75	100,00	8,75
9 juin	6,75	100,00	6,75	8,00	100,00	8,00	8,25	100,00	8,25	8,25	100,00	8,25
1976 12 janvier ...	7,00	100,00	7,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	99,00	9,11
20 avril	7,25	100,00	7,25	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1977 22 juin	7,00	100,00	7,00	9,25	100,00	9,25	9,75	100,00	9,75	9,75	100,00	9,75
12 août	7,00	100,00	7,00	9,00	100,00	9,00	9,50	100,00	9,50	9,50	100,00	9,50
19 septembre ..	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
1978 13 avril	6,25	100,00	6,25	8,00	100,00	8,00	8,50	100,00	8,50	8,50	100,00	8,50
1979 22 janvier ...	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
16 juin	7,25	100,00	7,25	9,00	100,00	9,00	9,25	99,00	9,41	9,25	99,00	9,36
10 septembre ..	7,75	100,00	7,75	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
29 novembre ..	8,00	100,00	8,00	10,00	100,00	10,00	10,50	97,75	10,88	10,50	97,75	10,78
1980 28 janvier ...	8,00	100,00	8,00	10,25	100,00	10,25	11,00	100,00	11,00	11,00	100,00	11,00
14 mars	9,00	100,00	9,00	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75
28 avril	9,00	100,00	9,00	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXI^e année, tome I, n° 2, février 1956 : « Statistique des rendements des principaux types d'obligations »; XXXII^e année, tome II, n° 5,

novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire »; XXXV^e année, tome I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique »; XXXVII^e année, tome I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

(pour cent par an)

Mois des changements	République Fédérale d'Allemagne 1		Etats-Unis 2		France		Royaume-Uni 3		Italie 4		Pays-Bas 5		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1978		3,00		9,50		9,50		12,50		13,50		6,50		10,75		1,00
1979 Janvier													3	11,25		
Février ...							8	14,00								
Mars	30	4,00					1	13,00								
Avril							5	12,00								
Mai											31	7,00				
Juin							13	14,00								
Juillet											6	7,50				
Juillet	13	5,00	20	10,00							13	8,00	23	11,75		
Août			17	10,50												
Septembre .			19	11,00									10	12,25		
Octobre ...			8	12,00					8	15,00			9	13,00		
Octobre ...													25	14,00		
Novembre .	1	6,00					16	17,00			1	8,50			5	2,00
Novembre .											29	9,50				
Décembre .									6	18,00						
1980 Février ...	29	7,00	15	13,00											28	3,00
Mars													13	14,19		
Mars													20	14,79		
Mars													27	15,49		
Avril													2	16,20		
Avril													17	15,96		
Avril													24	15,67		
Mai	2	7,50									2	10,00	1	15,40		
Mai													8	14,17		
Mai													15	13,34		
Mai			30	12,00									22	11,83		
Juin			13	11,00									5	11,81		
Juin													12	11,29		
Juin													19	10,67		
Juin													26	10,63		
Juillet							3	16,00			23	9,50	3	10,49		
Juillet													10	10,44		
Juillet													17	10,35		
Juillet			28	10,00									24	10,18		
Juillet													31	10,31		
Août													7	10,39		
Août													14	10,26		
Août													21	10,45		
Août													28	10,74		
Septembre .													4	10,57		
Septembre .													11	10,73		
Septembre .													18	11,02		
Septembre .			26	11,00					29	19,50	22	8,50	25	11,20		
Octobre ...													2	11,80		
Octobre ...													9	11,78		
Octobre ...													16	11,60		
Octobre ...													23	11,76		
Octobre ...													30	12,16		
Novembre .													6	12,80		
Novembre .			17	12,00									13	12,67		
Novembre .							24	14,00					20	13,06		
Novembre .													27	13,95		

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « *International Financial Statistics* » (F.M.I.).

¹ Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au réescompte à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

² Federal Reserve Bank of New York.

³ Jusqu'au 2 février 1977, il s'agit d'un taux minimum de prêt, basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

⁴ Taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

⁵ La Nederlandsche Bank applique une commission spéciale pour les banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée.

⁶ Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 9,00 p.c.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 4 octobre	1980 9 octobre	1979 8 novembre	1980 6 novembre
ACTIF								
Or et créances sur l'étranger	92.854	110.255	135.542	211.725	160.469	301.169	163.277	309.651
Or	63.661	78.842	93.671	138.355	92.100	185.974	92.099	185.974
Disponibilités à vue à l'étranger	20.176	20.600	33.026	29.874	30.579	37.911	30.411	38.973
Ecus	—	—	—	32.990	29.684	66.930	32.419	68.476
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ¹	8.973	10.813	8.845	10.506	8.106	10.354	8.348	16.228
Annuités de prêt de la B.I.R.D.	44	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur le Trésor	13.382	12.189	14.704	16.711	17.476	18.911	19.115	18.892
Monnaies divisionnaires	171	17	3	52	426	374	322	389
Comptes courants postaux	487	521	595	509	192	238	194	199
Concours au Trésor Public ²	11.495	10.050	12.140	13.810	14.462	15.460	16.192	15.460
Avance à l'Institut d'Emission des D.O.M. ³	1.229	1.601	1.966	2.340	2.396	2.839	2.407	2.844
Créances provenant d'opérations de refi- nancement	80.872	84.059	114.187	112.577	87.463	72.373	78.559	73.559
Effets escomptés ⁴	26.059	34.086	41.369	48.839	47.762	56.387	47.407	57.814
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations ⁴	36.926	29.601	50.482	37.948	30.002	5.019	18.063	2.219
Avances sur titres	46	48	47	54	51	94	57	93
Effets en cours de recouvrement	17.841	20.324	22.289	25.736	9.648	10.873	13.032	13.433
Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM	—	—	—	41.533	30.681	54.714	30.515	54.714
Divers	4.165	3.958	4.580	5.387	4.907	4.573	3.931	4.431
Total ...	191.273	210.461	269.013	387.933	300.996	451.740	295.397	461.247

PASSIF

Billets en circulation	115.405	121.002	130.333	137.860	135.852	142.524	135.428	142.190
Comptes créditeurs extérieurs	7.522	5.090	6.167	5.799	6.824	8.556	6.146	7.986
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	513	792	2.241	2.155	1.727	3.764	2.360	3.195
Compte spécial du Fonds de Stabilisa- tion des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spé- ciaux	2.794	2.773	2.643	3.644	3.786	4.792	3.786	4.791
Dépôts en devises des banques et insti- tutions étrangères	4.215	1.525	1.283	—	1.311	—	—	—
Compte courant du Trésor public	1	5.252	27.872	20.419	1	2.647	1	10.980
Comptes créditeurs des agents économi- ques et financiers	15.435	12.154	20.838	24.282	22.901	15.780	15.392	16.878
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves Autres comptes; dispositions et autres engagements à vue	12.783	9.862	17.839	21.351	20.649	13.622	13.253	13.917
Comptes courants des établissements autres que ceux mentionnés ci-dessus	2.652	2.292	3.000	2.931	2.252	2.158	2.139	2.961
Ecus à livrer au FECOM	—	—	—	32.188	29.622	59.052	32.357	59.052
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	43.997	59.053	73.822	152.935	95.289	212.615	95.289	212.615
Capital et fonds de réserve	1.368	1.444	1.538	1.634	1.634	1.769	1.634	1.769
Divers	7.545	6.466	8.443	12.816	8.873	8.797	9.150	9.777
Total ...	191.273	210.461	269.013	387.933	300.996	451.740	295.397	461.247

¹ Convention du 27 juin 1949 approuvée par la loi du 22 juillet 1949.

Concours au Fonds Monétaire	4.945	4.812	2.594	2.632	2.651	3.129	2.761	3.167
Acquisition de droits de tirage spéciaux ..	1.306	1.335	1.561	3.431	3.368	5.152	3.472	5.211
Autres opérations	2.722	5.166	4.690	4.443	2.087	2.078	2.115	7.850

² Convention du 17 septembre 1978 approuvée par la loi du 21 décembre 1978.

Montant maximum des concours au Trésor public	21.350	20.050	22.140	23.810	23.810	25.460	23.810	25.460
dont : non rémunérés	11.350	10.050	12.140	13.810	13.810	15.460	13.810	15.460

³ Loi du 27 décembre 1974.

⁴ Décomposition du total des postes « Effets escomptés » et « Effets achetés sur le marché monétaire et obligations » :

Effets publics	26.812	16.900	22.993	18.722	17.939	2.607	14.766	50
Obligations	14	9	3	3	3	3	3	3
Bons à moyen terme	1.203	1.771	117	2.135	2.899	291	3.218	—
Crédits à moyen terme	29.284	31.951	41.473	48.941	47.842	56.445	47.483	58.804
— Prêts spéciaux à la construction	68	68	16	14	15	12	15	12
— Crédits à l'exportation	26.059	31.086	41.369	48.838	47.762	56.387	47.407	57.814
— Autres crédits	3.156	797	88	89	65	46	61	978
Crédits à court terme	5.673	9.996	27.265	16.986	9.141	2.120	—	1.176
— Crédits à l'exportation	1.542	5.131	13.567	5.064	3.751	1.056	—	—
— Autres crédits	4.131	4.865	13.698	11.922	5.390	1.064	—	1.176

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1977 February 28	1978 February 28	1979 February 28	1980 February 29	1979 October 10	1980 October 8	1979 November 7	1980 November 5
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	5.540	6.814	7.542	7.388	8.583	8.889	8.414	8.199
Other Securities	1.224	975	1.372	2.376	1.056	1.275	1.225	1.940
Total ...	6.775	7.800	8.925	9.775	9.650	10.175	9.650	10.150

Notes Issued :								
In Circulation	6.758	7.776	8.900	9.762	9.645	10.169	9.632	10.122
In Banking Department	17	24	25	13	5	6	18	28
Total ...	6.775	7.800	8.925	9.775	9.650	10.175	9.650	10.150

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	833	1.904	694	599	1.446	586	1.474	621
Advances and Other Accounts	641	227	437	496	146	290	154	273
Premises, Equipment and Other Securities	257	328	270	285	346	219	352	496
Notes	17	24	25	13	5	6	18	28
Coin
Total ...	1.748	2.483	1.426	1.393	1.943	1.101	1.998	1.418

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Public Deposits	112	123	101	131	23	35	28	41
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	712	1.229	255	104	772	...	779	...
Bankers Deposits	372	408	432	479	478	364	506	697
Reserves and Other Accounts	537	708	623	664	655	687	670	665
Total ...	1.748	2.483	1.426	1.393	1.943	1.101	1.998	1.418

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1976 December 31	1977 December 31	1978 December 31	1979 December 31	1979 Sept. 5	1980 Sept. 10	1979 October 10	1980 October 8
ASSETS								
Gold certificate account	11.598	11.718	11.671	11.111	11.259	11.170	11.212	11.166
Special Drawing Rights certificate account	1.200	1.250	1.300	1.800	1.800	3.268	1.800	3.268
Coin	364	282	274	412	436	394	450	415
Loans and securities	105.109	112.493	120.352	128.324	120.470	127.496	121.976	126.575
<i>Loans</i>	25	265	1.174	1.453	1.060	990	515	623
<i>Acceptances</i>	991	954	587	703
<i>Federal agency obligations</i>	7.072	8.455	8.029	8.710	8.242	8.782	8.221	8.779
<i>U.S. Government securities</i>	97.021	102.819	110.562	117.458	111.168	117.724	113.240	117.173
Cash items in process of collection	7.835	9.617	12.926	15.695	14.459	18.359	16.669	10.482
Other assets	3.178	2.442	4.543	5.603	5.027	5.269	4.509	5.468
Total assets ...	129.284	137.802	151.066	162.945	153.451	165.956	156.616	157.374

LIABILITIES AND CAPITAL ACCOUNTS

Federal Reserve notes	83.727	93.153	103.325	113.355	107.874	118.085	108.685	118.336
Deposits	37.260	35.550	36.972	35.709	32.937	31.269	35.122	28.006
<i>Reserve Accounts</i>	25.158	26.870	31.152	29.793	29.473	27.553	31.531	24.117
<i>U.S. Treasury-general account</i>	10.393	7.114	4.196	4.075	2.853	3.023	2.625	3.331
<i>Foreign-official accounts</i>	352	379	368	429	312	272	280	272
<i>Other</i>	1.357	1.187	1.256	1.412	299	421	686	286
Deferred availability cash items	5.234	5.807	6.494	8.932	8.262	12.295	8.247	6.660
Other liabilities	1.097	1.234	2.119	2.658	1.969	1.732	2.022	1.797
Capital accounts	1.966	2.058	2.156	2.291	2.409	2.575	2.540	2.575
Total liabilities and capital accounts ...	129.284	137.802	151.066	162.945	153.451	165.956	156.616	157.374

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1976 31. Dez.	1977 31. Dez.	1978 31. Dez.	1979 31. Dez.	1979 7. Oktober	1980 7. Oktober	1979 7. Nov.	1980 7. Nov.
AKTIVA								
Währungsreserven	76.656	80.970	102.814	103.013	109.698	97.674	104.014	93.070
Gold	14.002	14.065	17.083	13.693	13.666	13.688	13.666	13.688
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungs- rechte	10.650	8.595	11.147	9.006	9.711	8.757	9.590	8.637
Forderungen an den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenar- beit im Rahmen des Europäischen Währungssystems	—	—	—	28.488	30.345	35.486	29.443	31.948
Devisen und Sorten	52.004	58.310	74.584	51.826	55.976	39.743	51.315	38.797
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	11.848	9.256	4.397	4.032	4.176	4.035	4.152	4.035
Kredite an inländische Kreditinstitute ...	19.517	19.588	24.252	36.246	34.119	43.905	33.990	48.418
Inlandswechsel	12.185	12.400	16.402	30.026	27.131	34.783	29.973	37.462
Im Offenmarktgeschäft mit Rücknah- mevereinbarung angekaufte Inlands- wechsel und Wertpapiere	4.734	135	5.070
Auslandswechsel	1.223	1.629	1.685	3.089	2.405	3.683	2.718	4.312
Lombardforderungen	6.109	5.559	6.165	3.131	4.583	705	1.164	1.574
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte	10.479	9.588	8.839	8.992	8.700	12.963	10.054	13.647
Kassenkredite (Buchkredite)	1.796	905	156	309	17	4.280	1.371	4.964
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen
Ausgleichsforderungen und unverzins- liche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Kredite an Bundesbahn und Bundespost	500
Wertpapiere	1.419	693	4.218	2.114	3.063	1.737	2.924	2.462
Deutsche Scheidemünzen	720	810	698	721	745	677	770	739
Postcheckguthaben	271	999	1.214	376	226	170	221	130
Sonstige Aktiva	4.546	6.518	10.121	12.260	5.744	5.846	7.254	4.979
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Währungsreserven und sonstigen Fremd- währungspositionen	7.489	10.925	14.184	12.421	9.553	5.760	9.553	5.760
Ingesamt ...	132.945	139.347	170.737	180.175	176.524	172.767	173.932	173.240
PASSIVA								
Banknotenumlauf	59.038	65.567	74.799	79.386	77.268	80.250	75.332	80.142
Einlagen von Kreditinstituten	51.298	52.491	59.366	64.780	50.757	45.800	61.321	46.614
auf Girokonten	51.270	52.464	59.338	64.755	50.729	45.775	61.295	46.582
sonstige	28	27	28	25	28	25	26	32
Einlagen von öffentlichen Haushalten ...	2.939	2.120	4.631	2.939	11.928	3.963	3.186	2.095
Bund	272	296	2.384	1.842	4.890	64	81	76
Lastenausgleichsfonds und E.R.P.- Sondervermögen	304	150	163	290	455	288	352	225
Länder	2.094	1.630	2.027	729	6.546	3.586	2.724	1.764
Andere öffentliche Einleger	59	44	57	78	37	25	29	30
Sondereinlagen	210	—	—	—	—	—	—	—
Einlagen von anderen inländischen Einle- gern	2.588	3.905	4.087	1.230	2.660	2.933	3.378	2.505
Bundesbahn	4	7	7	13	4	8	6	5
Bundespost (einschl. Postscheck- und Postsparkassenämter)	2.070	3.419	3.515	579	2.085	2.355	2.736	1.927
Sonstige Einleger	514	479	565	638	571	570	636	573
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot ...	58	—	—	—	—	—	—	—
Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinsti- tut	—	—	—	...	5.581	...	1.000	...
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren	6.476	5.366	13.205	6.687	8.145	4.125	7.652	4.029
Verbindlichkeiten aus dem Auslands- geschäft	1.097	489	4.544	3.329	1.407	2.417	1.632	3.490
Einlagen ausländischer Einleger	779	475	4.531	3.220	1.274	2.359	1.542	3.421
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspoli- tische Zusammenarbeit	306	—	—	—	—	—
Sonstige	12	14	13	109	133	58	90	69
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	1.489	1.387	1.292	1.749	1.826	2.257	1.826	2.257
Gegenposten im Zusammenhang mit der Bewertung des in den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusam- menarbeit vorläufig eingebrachten Gol- des	—	—	—	9.070	9.063	25.107	9.063	22.180
Sonstige Passiva	7.962	8.022	8.813	11.005	7.889	5.915	8.542	9.928
Ingesamt ...	132.945	139.347	170.737	180.175	176.524	172.767	173.932	173.240

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 10 octobre	1980 10 octobre	1979 9 novembre	1980 10 novembre
ACTIF								
Encaisse or	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904
Devises	20.426	20.514	28.982	26.391	21.679	19.524	21.353	20.617
Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	11	—	11
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	5.222	3.949	2.029	—	—	—	—	—
Portefeuille suisse :								
valeurs escomptées	926	1.252	236	1.571	242	432	289	419
bons du Trésor de la Confédération ...	375	267	...	10
Avances sur nantissement	157	198	50	886	9	57	24	133
Titres :								
pouvant servir de couverture	2	6	19	6	18	6
autres	64	559	346	958	899	1.068	931	1.080
Correspondants en Suisse	160	172	186	289	58	76	40	51
Perte sur les réserves de devises au 31-12-1978, solde au 31-12-1979	—	—	2.593	1.111	2.593	1.111	2.593	1.111
Autres postes de l'actif	65	106	93	119	249	202	256	196
Total ...	39.299	38.921	46.421	43.245	37.652	34.391	37.408	35.528

PASSIF

Fonds propres	68	69	70	70	70	70	70	70
Billets en circulation	19.731	20.397	22.499	23.761	21.035	21.439	21.307	21.581
Engagements à vue :								
comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	12.644	13.623	15.584	13.207	7.471	6.847	6.915	6.184
autres engagements à vue	4.005	2.707	4.479	4.528	4.233	2.546	4.034	4.010
Réserves minimales des banques sur :								
les engagements en Suisse
les engagements envers l'étranger	246
Engagements à terme :								
rescriptions de stérilisation	955	772	2.893	630	2.015	27	2.015	27
bons émis par la Banque	—	—	—	704	...	704
Autres postes du passif	1.650	1.353	896	1.049	2.828	2.758	3.067	2.952
Total ...	39.299	38.921	46.421	43.245	37.652	34.391	37.408	35.528

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or *

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Actif

	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 octobre	1980 31 octobre	1979 30 novembre	1980 30 novembre
Or	4.886	5.135	4.948	5.453	4.987	5.446
Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	61	9	10	11	9	53
Bons du Trésor	1.294	390	384	261	366	260
Dépôts à terme et avances	55.359	14.350	12.880	15.499	13.456	14.861
Or :						
à 3 mois au maximum	3	4
à plus de 3 mois	7	...	10
Monnaies :						
à 3 mois au maximum	40.014	10.703	9.377	10.685	9.926	10.848
à plus de 3 mois	15.342	3.647	3.503	4.807	3.530	3.999
Titres à terme	3.644	4.332	4.263	1.294	4.223	1.118
à 3 mois au maximum	3.152	4.241	3.927	679	4.046	673
à plus de 3 mois	492	91	336	615	177	445
Divers	1.058	107	57	208	88	237
<i>Total de l'actif</i> ...	66.302	24.323	22.542	22.726	23.129	21.975

* Bases de conversion : avant le mois de juin 1979 : \$ E.U. 42,22 l'once de fin; à partir du mois de juin 1979 : \$ E.U. 208 l'once de fin (moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la B.R.I.).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or *

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Passif

	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 31 septembre	1980 31 septembre	1979 31 octobre	1980 31 octobre
Capital ¹ :						
Actions libérées de 25 p.c.	301	296	296	296	296	296
Réserves	1.192	559	558	591	559	591
Fonds de réserve légale	30	30	30	30	30	30
Fonds de réserve générale	520	384	384	397	384	397
Fonds spécial de réserve de dividendes	75	17	16	17	17	17
Fonds de réserve libre	567	128	128	147	128	147
Dépôts (or)	3.834	4.214	4.122	4.599	4.096	4.657
Banques centrales :						
à vue	3.738	4.143	4.011	4.534	4.011	4.593
à 3 mois au maximum	63	9	43	21	28	31
à plus de 3 mois	29	8	11	24	...
Autres déposants :						
à vue	33	33	60	33	33	33
Dépôts (monnaies)	60.083	18.996	17.826	17.222	17.343	16.902
Banques centrales :						
à vue	668	257	190	224	144	339
à 3 mois au maximum	47.682	16.430	14.640	14.145	14.713	14.032
à plus de 3 mois	9.863	1.689	2.455	2.551	2.002	2.247
Autres déposants :						
à vue	91	19	10	25	10	11
à 3 mois au maximum	683	279	141	45	284	270
à plus de 3 mois	1.096	322	390	232	190	3
Divers	881	258	262	275	248	280
Provision	11	—	—	—	—	—
Total du passif ...	66.302	24.323	23.064	22.983	22.542	22.726
¹ Capital autorisé	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
émis	1.203	1.183	1.183	1.183	1.183	1.183

* Bases de conversion : avant le mois de juin 1979 : \$ E.U. 42,22 l'once de fin, à partir du mois de juin 1979 : \$ E.U. 208 l'once de fin

Références bibliographiques : International Financial Statistics (F.M.I.), — Banque de France : « Compte rendu des opérations », — Report of the Bank of England, — Federal Reserve Bulletin, — De Nederlandsche

(moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la B.R.I.).

Bank : Verslag over het boekjaar. — Banca d'Italia : Bollettino, — Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank, — Banque Nationale Suisse (rapports), — Banque des règlements internationaux (rapports).

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture et pêche; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

1. — ECONOMIE GENERALE

Arrêtés royaux du 18 septembre 1980

portant approbation des modifications aux statuts de la Société régionale d'Investissement de Wallonie (Moniteur du 16 octobre 1980, p. 11999).

Article 1^{er}. — La modification aux statuts de la Société régionale d'Investissement de Wallonie, annexée au présent arrêté, est approuvée.

*Modification aux statuts de la Société régionale d'Investissement de Wallonie,
annexée à l'arrêté royal du 18 septembre 1980.*

Article unique. L'article 9, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société régionale d'Investissement de Wallonie est remplacé par la disposition suivante :

« Le capital social est fixé à 2 milliards de francs représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale. Ce capital est entièrement souscrit par l'Etat. »

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 20 juin 1980

portant le montant pour lequel l'Etat donne sa garantie au profit de l'outillage artisanal à partir du 1^{er} juin 1980 de 2,8 milliards de francs à 3 milliards de francs, par libération de la dernière tranche de 200 millions de francs (Moniteur du 9 octobre 1980, p. 11645).

Arrêté royal du 27 juin 1980

portant le montant du plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel à 85 milliards de francs à partir de la même date, par libération d'une troisième tranche de 5 milliards de francs (Moniteur du 9 octobre 1980, p. 11684).

Arrêté royal du 6 octobre 1980

portant le plafond des engagements de l'Institut national de Crédit agricole, par libération d'une première tranche de 3 milliards de francs, de 28 milliards à 31 milliards de francs (Moniteur du 28 octobre 1980, p. 12452).

Arrêté ministériel du 20 octobre 1980

fixant les modalités de l'émission d'une pièce spéciale de 500 francs en argent, commémorative du 150^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique (Moniteur du 30 octobre 1980, p. 12590).

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 17 mai 1980

portant approbation du troisième Protocole, signé à Bruxelles le 29 novembre 1978, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles le 29 janvier 1963 (Moniteur du 31 octobre 1980, p. 12629). (Voir aussi rubrique 8.)

Article 1^{er}

L'article 8.1 de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 8.1. Est considéré comme recette commune, le produit :

a) des droits d'entrée CECA;

des rétributions perçues du chef de prestations spéciales effectuées à l'occasion d'opérations douanières;

du remboursement, par les Communautés européennes, des frais de perception des droits d'entrée versés à ces Communautés au titre des ressources propres;

b) des droits d'accise communs;

des rétributions perçues du chef de prestations spéciales effectuées à l'occasion d'opérations en rapport avec des marchandises sujettes à un droit d'accise commun;

des intérêts perçus en raison du paiement tardif des droits d'accise communs. »

.....

Loi du 19 mai 1980

portant approbation du deuxième Protocole, signé à Luxembourg le 19 octobre 1976, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles le 29 janvier 1963 (Moniteur du 18 octobre 1980, p. 12113). (Voir aussi rubrique 8.)

Loi du 4 juillet 1980

contenant le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 4 octobre 1980, p. 11394).

Article 1^{er}.— Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de la Santé publique et de la Famille afférentes à l'année budgétaire 1980, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	36.696,4	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	7.670,4	1.041,8	756,5
Total ...	44.366,8	1.041,8	756,5

.....

Loi du 30 juillet 1980

ajustant le budget des Pensions de l'année budgétaire 1979 (Moniteur du 15 octobre 1980, p. 11873).

Loi du 30 juillet 1980

contenant le budget des Pensions pour l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 15 octobre 1980, p. 11882).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses courantes de l'année budgétaire 1980 afférentes au budget des Pensions (...) des crédits s'élevant à la somme de 119.705,1 millions de francs.

.....

Arrêté royal du 29 septembre 1980

modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 22 octobre 1980, p. 12274).

Arrêté royal du 3 octobre 1980

modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 17 octobre 1980, p. 12075).

Article 1^{er}. — § 1^{er}. L'intitulé du chapitre I^{er}, section VIII et l'article 48 de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus, modifié par l'article 1^{er}, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 19 mars 1969, par l'article 1^{er}, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 25 février 1976 et par l'article 1^{er}, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 15 décembre 1978, sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Section VIII. — Barème d'impôt pour le calcul de l'impôt des personnes physiques lorsque le revenu imposable n'excède pas 750.000 francs (Code des impôts sur les revenus, article 77).

Art. 48. Lorsque le revenu imposable à l'impôt des personnes physiques n'excède pas 750.000 francs, l'impôt est fixé conformément aux indications du barème repris à l'annexe I. »

§ 2. Le barème visé à l'article 48 du même arrêté royal et faisant l'objet de l'annexe I à cet arrêté royal, remplacée en dernier lieu par l'annexe I à l'arrêté royal du 15 décembre 1978, est remplacé par le barème faisant l'objet de l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. — L'article 87, 2^o, b, du même arrêté royal, remplacé en dernier lieu par l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté royal du 16 mars 1977 et modifié par l'article 3, 1^o, de l'arrêté royal du 15 décembre 1978, est remplacé par la disposition suivante :

« b) le Fonds des rentes, la Caisse nationale des Calamités, la Caisse des dépôts et consignations, le Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers, le Fonds d'avances pour la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine, les caisses d'épargne relevant d'un établissement public autre que la Commission bancaire, ainsi que les associations sans but lucratif Bond van Grote en van Jonge Gezinnen et Ligue des Familles dans la mesure où elles accordent à leurs membres des prêts à taux réduit. »

Art. 3. — Le présent arrêté est applicable :

1^o en ce qui concerne l'article 1^{er}, à partir de l'exercice d'imposition 1980;

2^o en ce qui concerne l'article 2, aux revenus d'origine belge attribués ou mis en paiement à partir du 1^{er} janvier 1980 et aux revenus d'origine étrangère encaissés ou recueillis à partir de la même date.

.....

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Loi du 17 mai 1980

portant approbation du troisième Protocole, signé à Bruxelles le 29 novembre 1978, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles le 29 janvier 1963 (Moniteur du 31 octobre 1980, p. 12629). (Voir texte rubrique 3.)

Loi du 19 mai 1980

portant approbation du deuxième Protocole, signé à Luxembourg le 19 octobre 1976, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles le 29 janvier 1963 (Moniteur du 18 octobre 1980, p. 12113). (Voir aussi rubrique 3.)

Arrêté ministériel du 29 juillet 1980

modifiant l'arrêté ministériel du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 16 octobre 1980, p. 11954).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1980

modifiant l'arrêté ministériel du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 16 octobre 1980, p. 11975).

10. — PRIX ET REVENUS

Arrêté ministériel du 16 octobre 1980

fixant les prix maximums de vente des engrais azotés simples et des engrais composés, y compris les engrais liquides (Moniteur du 21 octobre 1980, p. 12179).

Arrêté ministériel du 16 octobre 1980

*réglementant les prix des limonades et des eaux minérales, minéralisées, de source et de table
(Moniteur du 24 octobre 1980, p. 12348).*

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Règlement du Conseil du 7 octobre 1980 (80/2616/CEE)

*instituant une action communautaire spécifique de développement régional contribuant à
l'élimination des obstacles au développement de nouvelles activités économiques dans
certaines zones affectées par la restructuration de l'industrie sidérurgique (Journal
officiel du 15 octobre 1980, n° L 271, p. 9).*

BIBLIOGRAPHIE
RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin d'octobre 1980. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.

L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.

Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

**

NATIONS UNIES.

Le système d'information sur les sociétés transnationales : manuel destiné aux utilisateurs.

New York, Nations Unies, 1980, III+32 p.
(N° de vente : 80.II.A.6)

Le nouvel indicateur conjoncturel synthétique de la Kredietbank.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 33 - 12 septembre 1980, pp. 1-4 + 9-10*)

BELG. 33

051. - 341.10 - 341.15
654. - 384.0 - 651.

306.111. - 339.321.1

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

Répertoire des activités des principales organisations internationales en matière d'information, d'informatique et de communications.

Paris, O.C.D.E., 1980, 267 p.

CONFEDERATION OF BRITISH INDUSTRY.

West European Living Costs 1980.

London, C.D.I., 1980, 94 p.

052. - 338.753.0 - 338.012.

330.3 - 333.403. - 333.846.0

CLAES, W.

Perspectives énergétiques actuelles.

Bruxelles, Société Royale d'Economie Politique de Belgique, conférence, n° 423, mai 1980, 36 p.

CUTHBERTSON, K.

Macroeconomic Policy; the New Cambridge, Keynesian and Monetarist Controversies.

New York, John Wiley and Sons, 1979, XII+209 p.

052. - 338.753.3

330.543.

VANDER EYCKEN, H. et van den DAMME, R.

Le nucléaire dans les faits.

Bruxelles, Société Royale d'Economie Politique de Belgique, conférence, n° 416, juin 1979, 41 p.

NEUMAN, H.

L'élargissement international de la vocation des entreprises publiques.

(In : *Eurépargne - Revue économique européenne, Luxembourg, n° 10, octobre 1980, pp. 17-20*)

LUX. 4

DAEMS, L.

Une analyse comparative de diverses perspectives de population régionales.

(In : *Eco-Brabant, Bruxelles, n° 26, septembre 1980, pp. 34-47*)

BELG. 64

MOULIN, L.

Un ministre de génie : Frère-Orban (1812-1896)
(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 221-235*)

BELG. 133

331.12 - 331.162.22

331.156.

LEBRUN, P.

La haute banque et la révolution industrielle en Belgique.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 163-189*)

BELG. 133

HEREMANS, D. et TAVERNIER, K.

De evolutie van de monetaire denkbeelden in België 1914-1940.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 117-133*)

BELG. 133

331.155.

331.156. - 333.421.4

DE BRACONIER, Ph.

Contribution à l'histoire monétaire de la Belgique au XIX^{ème} siècle.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 135-157*)

BELG. 133

MOGGRIDGE, D.E.

Keynes and the Gold Exchange Standard in the Inter-War Period.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 91-100*)

BELG. 133

331.155. - 331.156.

331.161.1

331.157. - 333.101.

La Banque en Belgique 1830-1980.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, 274 p.*)

BELG. 133

PIRARD, J.

La dette du Pouvoir central au XIX^e siècle.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 205-217*)

BELG. 133

AERTS, E.

Prof. R. de Rover and Medieval Banking History.

(In : Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 249-274)

BELG. 133

VERAGHTERT, K.

De Antwerpse bankwereld en de expansie van de haven - 1820-1850.

(In : Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 191-203)

BELG. 133

331.162.20

331.30

KURGAN-VAN HENTENRYK, G.

Le statut juridique des banques et des agents de change en Belgique avant les réformes de 1934-35.

(In : Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 17-29)

BELG. 133

La conjoncture belge : un repli qui s'accroît.

(In : Bulletin financier - Banque Bruxelles Lambert, Bruxelles, n° 28, 3 octobre 1980, pp. 1-5)

BELG. 34 A

331.162.21

331.30

JANSSENS, V.

Historisch overzicht van de « Central banking » in België.

(In : Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 101-116)

BELG. 133

L'économie belge face à la récession internationale.

(In : Service de Conjoncture, Louvain-la-Neuve, n° 9, septembre 1980, pp. 1-71)

BELG. 87

331.162.22 - 331.156.

331.157.

331.30

PIRENNE, J.H.

Deux figures de la haute banque du XIXe siècle préfigurant les destins différents des banques du XXe siècle.

(In : Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 237-248)

BELG. 133

Les profondes ornières de l'économie belge.

(In : Paribas - Notes économiques, Bruxelles, n° 33, septembre 1980, pp. 9-12)

BELG. 64 D

RENNEBOOG, Fr.

Essai de détermination de la composante régionale de l'évolution de l'emploi salarié dans le Brabant et dans ses arrondissements de 1974 à 1979.

(In : *Eco-Brabant, Bruxelles, n° 26, septembre 1980, pp. 17-24*)

BELG. 64

LANEY, L.O.

Towards a Multiple Reserve System.

(In : *Euromoney, London, September 1980, pp. 127-139*)

G.B. 20 A

333.103. - 382.242.0

333.111.8 - 331.156.

LEITERMANN, H.

Drei Jahre SWIFT - Lautlose Revolution in Auslands-Zahlungsverkehr.

(In : *Die Bank, Köln, Nr 9, September 1980, S. 418-423*)

DEUTSCHL. 2

SAYERS, R.S.

Relations between the Banque Nationale de Belgique and the Bank of England, 1918-1946.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 69-90*)

BELG. 133

333.106.

333.112.1 - 333.712.3 - 368.611.

Coûts et marges en secteur bancaire - un panorama international.

(In : *Tendances des marchés des capitaux, Paris, n° 15, juin 1980, pp. 101-117*)

O.C.D.E. 16

Export Credit Facilities - An International Comparison.

(In : *Midland Bank Review, Sheffield, 1980, pp. 20-29*)

G.B. 37

333.109.

333.131.32 - 333.109.

CHEYNEL, H.

L'évolution des risques-pays sous l'effet du deuxième choc pétrolier.

(In : *Banque, Paris, n° 398, septembre 1980, pp. 987-994*)

FR. 6

GOLTZ, H.W.

Vertragsgestaltung bei Roll-Over-Eurokrediten : Risikokontrolle und Risikoverteilung bei einem neuen Finanzierungsinstrument.

(*Untersuchungen über das Spar-, Giro- und Kreditwesen, B : Rechtswissenschaft, 27.*)

Berlin, Duncker & Humblot, 1980, 160 S.

GELDERS, G.

La Commission bancaire : 45 ans d'histoire de la législation financière.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 51-64*)

BELG. 133

JANSSEN, M.

Ein monetäres Gesamtmodell für eine kleine offene Volkswirtschaft : Struktur und dynamische Eigenschaften.

(*Frankfurter Abhandlungen zu den gesamten Staatswissenschaften, 3.*)

Frankfurt/Main, Verlag Haag und Herchen, 1979, 212 S.

333.17 - 331.156.

331.162.20

333.432.8

VANTHEMSCHE, G.

De politieke en economische context van de Belgische bankwetgevingen van 1934 en 1935.

(In : *Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8-9, septembre 1980, pp. 31-50*)

BELG. 133

BOUEY, G.K.

Les grandes questions relatives au système monétaire international.

(In : *Revue de la Banque du Canada, Ottawa, août 1980, pp. 3-18*)

CAN. 2 A

333.403.

333.432.8

STEIN, S.H.

Autonomous Expenditures, Interest Rate Stabilization and the St. Louis Equation.

(In : *The Review of Economics and Statistics, Cambridge, Mass., No. 3, August 1980, pp. 357-363*)

U.S.A. 39

DROUIN, M.

Le compte de substitution : une nouvelle tentative pour reprendre le contrôle des liquidités mondiales.

(In : *Eurépargne - Revue économique européenne, Luxembourg, n° 9, septembre 1980, pp. 18-21*)

LUX. 4

333.403.

333.432.8

WILPSTRA, B.S.

Enkele ontwikkelingen in de monetaire theorie en gevolgen voor de stabilisatiepolitiek.

(In : *Maandschrift Economie, Deventer, n° 9, 1980, blz. 366-394*)

NED. 5

EMMINGER, O.

Les tensions au sein du système monétaire international.

(In : *Politique étrangère, Paris, n° 3, septembre 1980, pp. 679-691*)

FR. 50 A

333.450. - 333.451.0
333.451.6

333.453. - 333.432.8

MAKART, J.

Les systèmes de change.

(In : *Etudes et Expansion, Liège, n° 285, juillet-août-septembre 1980, pp. 519-535*)

BELG. 157

POEHL, K.O.

The Multiple-Currency Reserve System.

(In : *Euromoney, London, October 1980, pp. 43-48*)

G.B. 20 A

333.450. - 333.840.

PRADES, F.G.

Les effets d'une disparité de changes : le cas du franc belge pendant la décennie de 1970.

(In : *Bulletin de l'I.R.E.S., Louvain-la-Neuve, n° 66, août 1980, 23 p.*)

BELG. 33 Z

333.46 - 333.844.
333.825. - 333.451.

DE GRAUWE, P.

Symptomen van een overgewaardeerde munt. De Belgische frank gedurende de tweede helft der zeventiger jaren.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 3, 1980, blz. 315-339*)

BELG. 171

333.451. - 333.846.6
333.846.7 - 333.825.

DE GRAUWE, P. en DE WACHTER, M.

De wisselkoers, het budget en de lopende rekening.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 3, 1980, blz. 341-350*)

BELG. 171

333.820. - 333.823. - 333.130.2
333.139.2

FEDERATION BANCAIRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

La politique monétaire et le système bancaire dans les pays de la Communauté Européenne.

Bruxelles, Fédération Bancaire de la Communauté Européenne, 1980, 50 p.

333.451.1 - 333.405.

ISARD, P.

Factors Determining Exchange Rates : the Roles of Relative Price Levels, Balances of Payments, Interest Rates and Risk.

(In : *Bank for International Settlements - B.I.S. Working Papers, Basle, No. 4, September 1980, pp. 1-41*)

B.I.S. 2

333.820. - 333.823.

GEHRIG, B.

Geldpolitik unter alternativen institutionellen Voraussetzungen.

Bern, Verlag Paul Haupt, 1980, 138 S.

333.820. - 333.846.0
333.825.

334.150.6

VUCHELEN, J.

Monetaire politiek in de jaren zeventig in België.

(In : *Maandschrift Economie, Deventer*, n^r 9, 1980, blz. 395-416)

NED. 5

STRASSER, D.

Le budget 1980.

(In : *Revue du Marché Commun, Paris*, n^o 239, août-septembre 1980, pp. 358-397)

FR. 58

333.825. - 333.844. - 333.846.4
333.846.7

334.151.0

KORKMAN, S.

Exchange Rate Policy, Employment and External Balance.

Helsinki, Bank of Finland, 1980, 133 p.

BISTOLFI, R.

La division européenne de l'économie.

(In : *Revue du Marché Commun, Paris*, n^o 238, juin-juillet 1980, pp. 312-325; n^o 239, août-septembre 1980, pp. 414-423.)

FR. 58

333.825. - 333.844.
333.846.4 - 333.846.7

334.151.22

Les relations entre le cours de change et l'emploi industriel.

(In : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, Bruxelles*, n^{os} 1-2, juillet-août 1980, pp. 3-36)

BELG. 16

GALAVIELLE, C.

Le Système Monétaire Européen vu par des experts allemands.

(In : *Chroniques d'Actualité de la S.E.D.E.I.S., Paris*, n^o 17, 1^{er} octobre 1980, pp. 526-532)

FR. 10 B

333.844. - 333.825.

334.151.27

DOMBRECHT, M.

Prijs- en tewerkstellingseffecten van een devaluatie in België.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven*, n^r 3, 1980, blz. 351-362)

BELG. 171

DE PEE, C.

The E.M.S. : More than an Even Change of Survival.

(In : *Euromoney, London, October 1980, pp. 287-289*)

G.B. 20 A

HABERER, J.Y.

Système monétaire européen et système monétaire international.

(In : *Banque, Paris*, n° 398, septembre 1980, pp. 935-941)

FR. 6

BAUDIN, P.

La fixation des prix agricoles pour 1980/1981.

(In : *Revue du Marché Commun, Paris*, n° 239, août-septembre 1980, pp. 398-413)

FR. 58

334.151.27

334.153.0 - 337.554.

VAN IERSEL, J.P.

Het Europees Monetair Stelsel : een bijdrage tot stabiliteit in West-Europa.

(In : *Economisch Statistische Berichten, Rotterdam*, n° 3272, 17 september 1980, blz. 1028-1032)

NED. 10

La Communauté Européenne et les pays membres de l'A.E.L.E.

(In : *Europe Information, Bruxelles*, n° 35, juin 1980, pp. 1-34)

C.E. 18

334.151.3

334.154.33

BERLIN, D.

Portée des dispositions fiscales du Traité de Rome et harmonisation des fiscalités indirectes.

(In : *Revue trimestrielle de Droit européen, Paris*, n° 3, juillet-septembre 1980, pp. 460-492)

BELLIS, J.-F.

La politique de concurrence.

Bruxelles, Institut d'Etudes Européennes de l'Université Libre de Bruxelles, 1979, 28 p.

334.151.3 - 336.201.

336.207.

Rapport de la Commission au Conseil sur les perspectives de convergence des systèmes fiscaux dans la Communauté.

(In : *Bulletin des Communautés Européennes, Luxembourg, Supplément 1/80*, pp. 1-80)

C.E. 1

AERTS, J.P.

La notion de charges et de dépenses professionnelles.

(In : *Annales de la Faculté de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Liège. Liège*, n° 4, 1980, pp. 433-498)

NEELS, M.

De reële impact van de belastingvermindering voor personen ten laste.

(In : *Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen*, n^o 5, oktober 1980, blz. 573-580)

BELG. 64 B

THYSSEN, P.

De grondstoffen- en energiebevoorrading.

(In : *Ondernemen, Brussel*, n^o 8, oktober 1980, blz. 380-387)

BELG. 48

336.208. - 343.35

338.043. - 332.621.4 - 338.342.2

CORNILLIE, J.

Strijd tegen belastingontduiking.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel*, n^o 8-9, augustus-september 1980, blz. 647-654)

BELG. 71

FROEBEL, F. a.o.

The New International Division of Labour; Structural Unemployment in Industrialised Countries and Industrialisation in Developing Countries.

(From the German.)

Cambridge, Cambridge University Press, 1980, XIV + 406 p.

336.212.4 - 339.230.

338.40

Les revenus imposables des personnes physiques et leur répartition régionale selon le niveau du revenu - Exercice d'imposition 1978.

(In : *Bulletin de Statistique, Bruxelles*, n^o 7-8, juillet-août 1980, pp. 600-623)

BELG. 44

VANDEWALLE, G.

Bezinning over het industrieel beleid.

(In : *Socialistische Standpunten, Brussel*, n^o 4, juli-augustus 1980, blz. 204-212)

BELG. 155 D

338.012.

338.43

de LAROSIERE, J.

L'énergie et l'économie mondiale.

(In : *Politique étrangère, Paris*, n^o 3, septembre 1980, pp. 705-720)

FR. 50 A

DE BRABANDER, G.L.

Enkele effecten van de Belgische regionaal-economische politiek.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven*, n^o 3, 1980, blz. 363-380)

BELG. 171

Tableau de bord de l'économie wallonne.

Louvain-la-Neuve, Institut de Recherches Economiques de l'Université Catholique de Louvain, 1980, div. pp.

LAULAN, Y.

Pétrole, recyclage et pétrodollars dans les années 80.

(In : Politique étrangère, Paris, n° 3, septembre 1980, pp. 693-703)

FR. 50 A

338.52 - 333.138.2
338.753.2

338.732.

VERVLIET, E.

Nieuwe participatieverhoudingen in de Belgische elektriciteitssector.

(In : De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 8-9, augustus-september 1980, blz. 688-691)

BELG. 71

Le gaz naturel en Europe : Perspectives d'approvisionnement à court et à moyen terme.

(In : Bulletin financier - Banque Bruxelles Lambert. Bruxelles, n° 27, septembre 1980, pp. 1-5)

BELG. 34 A

338.727.

339.113.

VERBEKE, N.

Evolution de quelques caractéristiques importantes de la pêche maritime belge.

Bruxelles, Ministère de l'Agriculture, Institut Economique Agricole, Cahier n° 215/RR-176, 1980, 48 p.

de LAUBIER, D. et RICHEMOND, A.

Les investissements internationaux depuis la crise.

(In : Eurépargne - Revue économique européenne, Luxembourg, n° 9, septembre 1980, pp. 1-5)

LUX. 4

338.731.

339.21

GONZALEZ ALONSO, J.

Impact et portée du second choc pétrolier.

(In : Service de Conjoncture, Louvain-la-Neuve, n° 8, août 1980, pp. 1-19)

BELG. 87

KIRSCHEN, E.S.

Gagnants et perdants dans la lutte pour la distribution des revenus (Belgique 1953-1977).

(In : Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Bruxelles, n° 5, mars 1980, pp. 83-94)

BELG. 7

Les bénéfiques des entreprises belges en 1979.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 35, 26 septembre 1980, pp. 1-7*)

BELG. 33

La révision de la constitution (juin-juillet 1980)

(In : *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., Bruxelles, n° 892, 26 septembre 1980, 30 p.*)

BELG. 28 E

339.232. - 339.0 - 338.022.

350.1

La rentabilité, l'endettement et la valeur ajoutée des entreprises belges de la Bourse de Bruxelles en 1979-1980.

(In : *Paribas - Notes économiques, Bruxelles, n° 33, septembre 1980, pp. 2-8*)

BELG. 64 D

Les modalités d'exercice du contrôle ministériel dans les organismes d'intérêt public.

(In : *Revue Belge de Sécurité Sociale, Bruxelles, n° 6, juin 1980, pp. 473-498*)

BELG. 141

339.312.5

368.40

Les investissements dans les entreprises financières de crédit et d'assurances de 1971 à 1977.

(In : *Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 7-8, juillet-août 1980, pp. 555-599*)

BELG. 44

VAN HOECK, N.

De herverdelende werking van het sociaal zekerheidsstelsel in België.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 8-9, augustus-september 1980, blz. 635-646*)

BELG. 71

339.325.1 - 301.

368.611.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

GLIBERT, F.

Méthodologie des enquêtes sur les budgets familiaux.

Luxembourg, Office statistique des Communautés Européennes, 1979, 191 p.

L'Office National du Ducroire.

(In : *Etudes et Expansion, Liège, n° 285, juillet-août-septembre 1980, pp. 507-509*)

BELG. 157

PALEOLOGUE, E.

Les nouvelles relations économiques internationales.
Paris, Presses Universitaires de France, 1980, 278 p.

MONFILS, W.

L'Office Belge du Commerce Extérieur et l'aide qu'il peut apporter à la promotion des exportations.
(In : *Etudes et Expansion*, Liège, n° 285, juillet-août-septembre 1980, pp. 501-506)

BELG. 157

382.22

62

SHONE, R.

The Monetary Approach to the Balance of Payments : Stock-Flow Equilibria.

(In : *Oxford Economic Papers*, Oxford, No. 2, July 1980, pp. 200-209)

G.B. 46

L'ingénierie.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank*, Bruxelles, n° 37, 10 octobre 1980, pp. 1-5)

BELG. 33

382.242.4

657.33

Conditions in the Syndicated Medium-Term Euro-Credit Market.

(In : *Bank of England Quarterly Bulletin*, London, No. 3, September 1980, pp. 311-318)

G.B. 1 A

Comptabilité d'inflation.

(In : *Paribas Belgique présente*, Bruxelles, Numéro spécial n° 11, août 1980, 31 p.)

BELG. 64 E

382.242.4

93

DE KOKER, E.

Controle van de Euro-deviezenmarkt.

(In : *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, Antwerpen, n° 5, oktober 1980, blz. 603-621)

BELG. 64 B

Faits et documents 1979.

(In : *Documents CEPES*, Bruxelles, n° 1, janvier-février 1980, 270 p.)

BELG. 149 B

Prix de l'abonnement annuel	{ Belgique et Luxembourg : FB 400,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour les abonnés en Belgique). Autres pays : FB 500,—.
Prix du numéro séparé	{ Belgique et Luxembourg : FB 40,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique). Autres pays : FB 50,—.

Paiement par virement ou versement au compte 100-0123913-78 « V.A.P. - Fournitures à facturer - Bulletin de la Banque Nationale de Belgique », ouvert dans nos livres, en précisant si l'on désire recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
BOULEVARD DE BERLAIMONT 56 - 1000 BRUXELLES
LE CHEF DU DEPARTEMENT
J. VAN DROOGENBROECK